



Rapport d'activité du Conseil d'Etat

—
2011



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

WWW.ADMIN.FR.CH/CE

Conseil d'Etat CE

—
2011

I. Introduction	1	VII. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2011	27
II. Contexte conjoncturel 2011	1	1. Concernant le compte des investissements.....	28
1. Economie mondiale	1	2. Concernant le compte de fonctionnement	28
2. Economie suisse.....	1	VIII. Etat du personnel	33
3. Economie fribourgeoise	1	IX. Liste des instruments parlementaires	33
III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	2	1. Motions.....	34
1. Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg	2	2. Postulats.....	37
2. Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie.....	5	3. Mandats	41
3. Défi n° 3: Mieux vivre ensemble.....	6	4. Motions populaires	43
4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie	9	5. Questions.....	43
5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton.....	11		
6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante	13		
7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité	15		
IV. Plan de soutien à l'économie	18		
V. Vie du Conseil d'Etat	18		
1. Séances.....	18		
2. Rencontres de travail	19		
3. Visites et réceptions.....	19		
4. Election d'Alain Berset au Conseil fédéral	20		
5. Présence du canton de Fribourg à l'assermentation des nouveaux Gardes suisses pontificaux	20		
6. Bilan de la législature 2007–2011	20		
7. Reconstitution du Conseil d'Etat pour la législature 2012–2016 ...	20		
VI. Relations extérieures	20		
1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	21		
2. Fondation ch	21		
3. Conférences des directeurs cantonaux	21		
4. Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale.....	24		
5. Rencontres gouvernementales bilatérales	25		
6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	25		
7. Consultations fédérales.....	25		

2011

I. Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législation.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2011 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation du programme de législation, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le mode de présentation du rapport d'activité, bien accueilli depuis quatre ans, n'a pas été modifié pour la présente édition.

II. Contexte conjoncturel 2011

1. Economie mondiale

Les perspectives conjoncturelles pour 2012 sont plutôt sombres. L'économie mondiale se trouve dans une phase difficile qui, liée à la perte de confiance générale, conduit à une augmentation des risques de dégradation. Les événements survenus en 2011 (séisme au Japon, agitation dans plusieurs pays producteurs de pétrole, crise financière dans la zone euro) ont contribué à péjorer une situation déjà tendue à fin 2010. Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), le produit intérieur brut (PIB) de l'économie mondiale devrait ainsi progresser de 4 % en 2011 et en 2012 (plus de 5 % en 2010).

Les pays avancés devraient souffrir de la situation conjoncturelle et connaître des croissances limitées. Les experts du FMI tablent ainsi sur une croissance de 1,8 % aux Etats-Unis en 2012 (1,5 % en 2011) et de 1,1 % dans la zone euro (1,6 % en 2011). Bien qu'en légère perte de vitesse, les pays émergents et en voie de développement maintiendront quant à eux une croissance largement au-dessus de la moyenne, la Chine (9 %) et l'Inde (7,5 %) se plaçant une fois de plus en tête de peloton. L'Afrique subsaharienne devrait poursuivre sur sa lancée et afficher en 2012 l'un des plus forts taux de croissance mondial (5,8 % contre 5,2 % en 2011).

De manière générale, les difficultés rencontrées dans la zone euro, dans laquelle même les pays habituellement moteurs de la croissance marquent le pas, et les incertitudes liées à la dette publique

américaine engendrent un risque de récession. Afin d'éviter une telle issue, les experts du FMI estiment essentiel que la Banque centrale européenne continue à intervenir avec fermeté pour maintenir l'ordre sur les marchés de la dette souveraine et que la Réserve fédérale américaine soit prête à déployer des moyens exceptionnels pour soutenir la croissance et ramener la dette à un niveau viable à moyen terme.

2. Economie suisse

En Suisse, après un premier semestre 2011 convaincant, les signes d'un ralentissement conséquent sont apparus dès l'été et se sont confirmés durant le dernier trimestre. La conjoncture internationale et la force du franc suisse rendent la situation difficile. Les entreprises exportatrices, bien que toujours en phase de croissance, ont été les plus touchées. La demande est toujours présente et les carnets de commande ne désemplassent pas, ce qui est positif, mais la pression sur les prix est très forte et les entreprises sont contraintes de réduire leurs marges. La fixation d'un cours plancher à 1 fr. 20 entre le franc suisse et l'euro (après la quasi-parité atteinte au mois d'août) a permis d'enrayer l'envolée du franc suisse et de relâcher quelque peu les pressions sur les exportateurs. Le franc suisse reste toutefois fort, freinant la réalisation d'investissements dans le pays.

Ainsi, la croissance économique suisse devrait être freinée en 2012. Les experts du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont légèrement révisé leurs prévisions pour 2011 et tablent désormais sur une croissance du PIB de 1,9 % (2,1 % auparavant). Les prévisions pour 2012 ont quant à elles été nettement revues à la baisse et la croissance devrait avoisiner les 0,5 % (1,5 % auparavant).

Le marché du travail a bénéficié dans un premier temps du bon début d'année mais les premiers signes d'une évolution négative sont apparus durant l'été. Les principaux indicateurs du marché du travail annoncent un ralentissement de l'embauche et la situation devrait selon toute vraisemblance se dégrader durant l'année 2012. Le chômage devrait ainsi augmenter en 2012, pour la première fois depuis 2009. Le taux de chômage en 2011 s'élève à 3,1 %, ce qui le place parmi les trois meilleurs résultats des neuf dernières années. Les experts du SECO prévoient une augmentation du taux à 3,4 % en 2012.

3. Economie fribourgeoise

Le canton de Fribourg, suivant le trend national, a bien résisté durant la première partie de l'année, mais a vu sa croissance s'affaiblir en 2011. Cette situation devrait se traduire par une augmentation du PIB de 0,2 % en 2011 selon l'Institut Créa d'économie appliquée de la Haute école de commerce (HEC) de l'Université de Lausanne, institut qui envisage même une régression de 0,8 %

2011

du PIB cantonal en 2012. Hormis les denrées alimentaires, toutes les branches industrielles ont été touchées par cette évolution. La dégradation a été particulièrement marquée dans la métallurgie et l'industrie du bois.

La majorité des chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête conjoncturelle du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF) sont inquiets quant à la situation bénéficiaire de leur entreprise. Ils sont par ailleurs de plus en plus nombreux à considérer que leurs effectifs en personnel sont trop élevés. La plupart des indicateurs sont passés au rouge et la majorité des entrepreneurs sont désormais pessimistes quant à l'évolution à court terme.

Malgré la force du franc suisse qui les pénalise fortement, les exportations du canton ont progressé de 14 % à fin septembre 2011 (5,8 milliards contre 5,1 milliards à fin septembre 2010). Ces chiffres doivent toutefois être nuancés car fortement influencés par les exportations horlogères (près de 40 %), dont la majorité des produits ne sont pas produits dans le canton mais uniquement comptabilisés. Le secteur des machines et des appareillages électroniques a notamment beaucoup souffert.

Les effets du ralentissement devraient se répercuter sur le taux de chômage, qui s'élève à 2,6 % en moyenne annuelle dans le canton de Fribourg en 2011 (3,9 % en 2010), et se situe ainsi au-dessous du taux de chômage national (3,1 %). Fribourg connaît une fois de plus le taux de chômage le plus bas de Suisse romande, devant le Jura (3,5 %) et le Valais (3,8 %).

III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

1. Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg

1.1 Poursuivre l'harmonisation de l'école obligatoire

L'harmonisation intercantonale de la scolarité obligatoire est passée de l'état de projet à celui de la réalisation concrète et de la mise en œuvre progressive au cours de l'actuelle législature. En 2011, le canton de Fribourg, qui a adhéré tant à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) qu'à la Convention scolaire romande (CSR), a pleinement participé aux travaux intercantonaux liés à ces accords et à leur mise en œuvre dans le canton. Très concrètement, cela signifie par exemple l'introduction par le canton de Fribourg du nouveau plan d'études

romand (PER) dès la rentrée 2011, ainsi que l'utilisation des moyens d'enseignement qui font l'objet d'une analyse concertée au niveau romand. La création de la Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse alémanique (D-EDK) en mars 2010 renforce la coordination des cantons et régions de langue allemande dans le domaine de la formation. La tâche principale de la D-EDK consiste en la préparation d'un plan d'études commun, le Lehrplan 21. Le canton de Fribourg participe pleinement à ces travaux.

L'introduction de la deuxième année d'école enfantine, votée par le Grand Conseil le 5 septembre 2008 et complétée par le règlement d'exécution du 9 décembre 2008, est devenue effective dans 48 cercles scolaires sur 107 à la rentrée 2009, dans 73 cercles scolaires à la rentrée 2010 et dans 81 à la rentrée 2011. Le délai ultime pour l'ensemble des communes échoit à la rentrée scolaire 2013.

La généralisation du pilotage des écoles enfantines et primaires par un responsable d'établissement est aujourd'hui quasiment effective, aussi bien dans la partie francophone que dans la partie alémanique. Après une phase de développement distincte entre les deux parties linguistiques, la conduite d'établissement agit sur l'ensemble du canton comme un levier précieux au bénéfice de la cohérence de l'action pédagogique.

A la suite de la vaste consultation conduite en 2010, l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire a été retravaillé afin de tenir compte au mieux des attentes exprimées par les différents partenaires de l'école. Ceux-ci ont été réunis en tables rondes dans la phase d'affinement de l'avant-projet. Celui-ci sera transmis au Grand Conseil au cours de l'année 2012. Cette future loi tracera les axes majeurs de la scolarité obligatoire pour les prochaines décennies et fournira, en les actualisant, les bases juridiques nécessaires à l'instauration et au bon fonctionnement des mesures mises en place ces dernières années.

Les différentes mesures du dispositif de suivi des élèves posant des problèmes graves de comportement sont aujourd'hui opérationnelles: une structure de coordination soutient les deux mesures cantonales clés que sont les classes relais et l'unité mobile d'intervention et d'aide aux établissements.

Sur la base du concept cantonal relatif à l'enseignement des langues à l'école, dont le Grand Conseil avait pris acte à l'automne 2010, la mise en œuvre de plusieurs mesures a démarré. Ainsi, un projet pilote de séquences d'enseignement bilingue a été introduit dans deux écoles du cycle d'orientation de langue française (La Tour-de-Trême et Morat), alors qu'une même démarche est planifiée au CO de Bulle et au CO alémanique de Morat. L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement s'est poursuivie; liée à cette introduction, une action de formation continue du personnel enseignant a été conduite. Dans la perspective de l'introduction de l'enseignement de l'anglais au degré 5P dès la rentrée 2013/14,

—
2011

les décisions ont été prises pour une première période en ce qui concerne les grilles-horaires et feront l'objet d'une évaluation.

Depuis sa création en 2008 suite à la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT), le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SE-SAM) a repris toute la gestion des écoles spécialisées et des services auxiliaires scolaires. Il coordonne depuis 2007 les travaux liés à l'élaboration du concept cantonal de pédagogie spécialisée et confiés sur mandat à un groupe de travail cantonal présidé par la Directrice de l'instruction publique. Les travaux de ce groupe, qui se basent sur l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée adopté par le Grand Conseil le 16 décembre 2009, devraient aboutir au début de l'année 2012. La procédure de consultation et de décision se poursuivra en 2012 et 2013 pour une entrée en vigueur du concept à la rentrée scolaire 2013. La DICS a maintenu au cours de cette période un dialogue ouvert avec tous les partenaires impliqués dans la réforme, que ce soit avec les logopédistes indépendants, les parents, les enseignants spécialisés ou les écoles spécialisées. Afin de répondre au mieux au nombre toujours croissant de demandes, l'offre dans le domaine de la pédagogie spécialisée, tant dans les écoles spécialisées que dans le circuit ordinaire, a continué à augmenter entre 2007 et 2011.

1.2 Moderniser les infrastructures du Secondaire II

Le chantier de rénovation et d'agrandissement du Collège de Gambach, dit Nouveau Collège de Gambach (NCG), a démarré au cours de l'été 2009 avec la démolition des anciennes installations. Le gros œuvre a débuté au printemps 2010 et la construction des trois nouveaux bâtiments B, C, D poursuit son cours. Le Collège pourra disposer de ces nouveaux bâtiments à l'été 2012. L'ancien bâtiment A, rénové en respectant les normes sismiques actuellement en vigueur, sera à nouveau fonctionnel dès la fin 2013.

Lors de sa séance du 20 décembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud.

Les travaux d'installations informatiques au Collège Ste-Croix, au Collège St-Michel ainsi qu'à la Haute Ecole pédagogique se sont poursuivis avec pour objectif l'équipement de toutes les salles d'ici la fin 2012.

La formation professionnelle, quant à elle, dispose de deux importants et nouveaux bâtiments scolaires. Le premier, appelé «Boucle» par ses concepteurs et sis sur le site «Derrière-les-Remparts», d'un coût total d'environ 55 millions de francs, comprend, outre des salles de classes et de conférences, une salle de sport triple, une salle de fitness, un restaurant et deux parkings souterrains. Le deuxième, celui de l'Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg (EMF), appelé «Eisenherz» par ses concepteurs, d'un

coût total de 42 millions de francs, a accueilli la rentrée scolaire 2011/12. Le bâtiment intègre les ateliers, laboratoires et salles de classe nécessaires pour accueillir les formations professionnelles de base de l'EMF. L'Ecole dispose désormais également d'une salle de sports.

1.3 Améliorer les instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté

Dans son rapport élaboré en 2009, la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle s'est fixé la mission suivante: proposer un dispositif et des mesures afin d'offrir aux jeunes qui en ont besoin des conditions optimales pour qu'ils puissent réussir leur intégration dans la formation post-obligatoire puis dans la vie active. L'aménagement formel et légal du dispositif d'aide aux jeunes s'est accompli par la légitimation de la Commission et de la Plate-forme Jeunes dans la loi sur l'emploi et le marché du travail.

Le travail de la Commission s'est porté en priorité sur les éléments centraux du dispositif. Une première mesure a consisté à renforcer le conseil en orientation pour les jeunes pendant la scolarité obligatoire. Le Service de l'enfance et de la jeunesse est venu compléter la Plate-forme Jeunes avec des compétences spécialisées. La Commission a élaboré des solutions concrètes aux diverses situations problématiques aboutissant à cette entité d'évaluation traitant annuellement plus de 600 inscriptions pour une solution transitoire.

Les besoins spécifiques des jeunes en difficulté ont amené la Commission et les semestres de motivation à développer des prestations et un modèle d'organisation permettant une prise en charge d'un plus grand nombre de jeunes avec des profils différents. Il s'agit notamment de structures de préformation pour l'accompagnement des jeunes dont la priorité est de résoudre des problèmes psychosociaux et d'acquérir des compétences sociales avant d'aborder la problématique de la formation professionnelle. Cette nouvelle structure est une mesure permettant à des jeunes d'être suivis tout en étant actifs au sein d'entreprises partenaires. Un financement cantonal assure l'insertion de ces jeunes en difficulté majeure.

Le Case management en formation professionnelle permet un suivi transversal des jeunes en difficultés multiples. Actifs pendant la scolarité obligatoire et la formation professionnelle initiale, les Case managers assurent le coaching des jeunes et la coordination des mesures, en particulier pendant les phases de transition jusqu'à leur intégration dans la vie active.

Les jeunes en recherche d'une orientation professionnelle bénéficient d'informations et de conseils, via notamment le Forum des métiers organisé bisannuellement. Les actions de promotion de places d'apprentissage développées par le Service de la formation

—
2011

professionnelle, la formalisation de l'encadrement des apprenti-e-s en difficulté et les mesures de soutien mises à disposition des entreprises ont permis de limiter les résiliations de contrats d'apprentissage et de mobiliser encore davantage l'économie en créant plus de 1600 places d'apprentissage.

Dans le but que chaque jeune ait une solution à la rentrée d'automne, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes met sur pied une permanence de soutien appelée Last minute. Cette mesure consiste en une permanence où un conseiller en orientation est à disposition des jeunes pour les informer des nouvelles places annoncées, les conseiller dans leurs démarches et les aider à réaliser leur postulation.

L'action Win-Win facilite la mise en relation des jeunes sans solution avec les entreprises formatrices du canton disposant encore de places d'apprentissage. Elle permet ainsi à quelques jeunes de signer un contrat encore en automne.

Une enquête annuelle permet d'évaluer la situation des jeunes en fin de formation professionnelle. Les buts poursuivis sont notamment l'amélioration de l'encadrement et du suivi des jeunes pendant leur formation ainsi que de leur proposer si besoin des mesures qui facilitent leur insertion dans le marché du travail.

1.4 Positionner les hautes écoles fribourgeoises

Une importante activité législative se poursuit au niveau intercantonal et cantonal.

Le texte définitif du projet de nouvelle convention intercantonale sur la HES-SO, soumis en 2008 au Département fédéral de l'économie (DFE) et qui a reçu l'aval définitif de ce dernier à fin janvier 2010, a été adopté par les Comités stratégiques de la HES-SO et HES-S2 le 26 mai 2011. Ce projet se trouve actuellement en phase d'adoption par les Conseils d'Etat des sept cantons partenaires de la HES-SO, avant d'être soumis aux Parlements des mêmes cantons pour ratification. En ce qui concerne le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a adopté ce projet de nouvelle convention en date du 16 novembre 2011. Sa transmission au Grand Conseil pour ratification interviendra en 2012. La Confédération exige que tous les cantons partenaires aient ratifié cette nouvelle convention au plus tard le 31 décembre 2012 de façon à ce qu'elle puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Par ailleurs, sur le plan strictement fribourgeois, le processus d'élaboration de la loi sur la HES-SO//Fribourg (LHES-SO//FR) s'est poursuivi en parallèle aux travaux de la convention susmentionnée. Cette loi prévoit de réunir les quatre hautes écoles fribourgeoises de type HES sous un toit commun qui leur conférera le statut d'un établissement autonome de droit public. Une consultation aura lieu en 2012, après quoi le dossier sera soumis au Grand Conseil. La mise en vigueur interviendra simultanément ou en léger décalage avec celle de la nouvelle convention sur la HES-SO, soit en 2013.

Grâce à la convention avec le canton de Vaud, les classes professionnelles du Conservatoire de Fribourg ont pu être maintenues à Fribourg en tant que site décentralisé de la Haute Ecole de Musique de Lausanne.

Le projet de révision de la loi sur la Haute Ecole pédagogique Fribourg sera prochainement mis en consultation.

Le projet de modification partielle de la loi sur l'Université sera également mis en consultation durant le premier trimestre 2012. Il a été élaboré sur la base du rapport final du groupe de travail formé par le Conseil d'Etat, rapport qui a précédemment fait l'objet d'une consultation interne.

Toutes les hautes écoles fribourgeoises continuent de développer leurs compétences spécifiques pour renforcer leur positionnement au niveau local, national, voire international. Plusieurs projets importants ont été réalisés ou lancés. En particulier, la troisième année de médecine humaine à l'Université de Fribourg a été mise sur pied avec succès en collaboration entre la Faculté des sciences et l'hôpital fribourgeois. La troisième volée composée de 80 étudiants est entrée en troisième année de formation à l'automne 2011. Etant donné que le taux de réussite durant les deux premières années d'études a sensiblement augmenté, la capacité de cette troisième année sera portée à 96 étudiants à partir de l'année académique 2012/13. Parmi les nouvelles offres de l'Université, celle des sciences biomédicales et celle de la science du sport et de la motricité, dont le Master est proposé en collaboration avec la Haute école fédérale de sport de Macolin, rencontrent un grand succès.

La Fondation instituée par l'industriel fribourgeois Adolphe Merkle a donné naissance à l'Institut Adolphe Merkle de recherche en nanomatériaux. Avec cet Institut et les chercheurs de différents départements de la Faculté des sciences réunis au Centre Frimat, la recherche en matériaux et en nanomatériaux à l'Université de Fribourg a pris un nouvel essor et a acquis une grande visibilité.

Les hautes écoles sont également des vecteurs d'innovation. En 2008, le Conseil d'Etat a créé un Pôle scientifique et technologique (PST) dont l'initiative revient à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) en collaboration avec l'Université et, en particulier, avec sa Faculté des sciences et l'Institut Adolphe Merkle (AMI). Ce PST joue un rôle important par rapport aux enjeux que représentent l'innovation, la recherche et le transfert technologique, spécialement pour les PME du canton. En parallèle, un bureau de Transfert de technologie (TT) qui réunit les responsables TT de l'EIA, de l'Université et de l'AMI a vu le jour.

Plusieurs constructions en cours visent la concentration des hautes écoles à proximité du Plateau de Pérolles (nouvelle construction pour la HEF-TS et la HEDS-FR sur le terrain des Arsenaux; transformation de la Clinique Garcia pour l'AMI).

2011

1.5 Projets législatifs du défi n° 1

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
1.1	Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire, révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
1.2	Loi sur l'enseignement spécialisé (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.3	Loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (nouveau)	Loi du 13.9.2007
1.4	Loi cantonale sur le sport (nouveau)	(voir 2.10)
1.5	Loi sur les bourses et prêts de formation (révision totale)	Loi du 14.2.2008
1.6	Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (révision totale)	Loi du 13.12.2007
1.7	Loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (révision totale)	Loi du 14.3.2007 Etudes préalables en cours
1.8	Loi sur l'Université (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.9	Loi sur la Haute Ecole pédagogique (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.10	Loi sur la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (révision totale)	Avant-projet de loi élaboré
1.11	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (nouveau)	Loi du 12.2.2009
1.12	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande (nouveau)	Loi du 12.2.2009
1.13	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Loi du 16.12.2009

2. Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie**2.1 Préserver et promouvoir la santé de la population**

Plusieurs projets importants pour l'avenir de la santé publique ont été mis en consultation durant l'année 2011, à savoir: le concept de prise en charge des urgences préhospitalières, qui vise à une articulation optimale des rôles entre les médecins privés et les hôpitaux, le Plan d'action en matière de promotion de la santé et de prévention, le concept de santé scolaire et la réorganisation de la médecine scolaire (ces deux derniers objets en commun avec la DICS). La mise en œuvre du projet «Poids corporel sain», qui s'adresse principalement aux enfants en âge préscolaire, s'est poursuivie, comme l'élaboration du projet «Coordination de la prise en charge des personnes dépendantes». Dans ce domaine, la DSAS a chapeauté une mise en réseau des trois institutions actives dans le canton pour les personnes dépendantes aux drogues illégales ou à l'alcool.

En ce qui concerne les personnes âgées, le Conseil d'Etat a adopté la planification des soins de longue durée pour la période 2011-2015. Celle-ci établit la nécessité de lits supplémentaires dans les EMS, mais prévoit aussi une augmentation des lits court séjour et des places en foyer de jour, ainsi qu'une augmentation des dotations dans les services d'aide et de soins à domicile, afin de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

2.2 Consolider les deux réseaux de soin

Les deux réseaux de soins continuent à remplir au mieux leur mission, en adaptant leurs infrastructures et leur organisation aux besoins de la population. Pour l'hôpital fribourgeois (HFR), cela s'exprime en particulier par le projet d'agrandissement et de transformation du site de Meyriez, qui a été élaboré en 2011 et qui sera soumis pour approbation en 2012 au peuple du district du Lac et au Grand Conseil, ainsi que par l'inauguration du nouveau bâtiment de radiologie du HFR Riaz.

Au Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), une large réflexion a été menée sur l'organisation de l'établissement. Pour plusieurs prestations, 2011 fut une année de consolidation, notamment pour la clinique de jour ouverte à Fribourg fin 2010 et pour l'Equipe mobile d'urgences psychosociales, créée en 2010, qui a apporté son soutien à des victimes lors de 60 événements traumatisants.

2.3 Unifier la gestion de la sécurité alimentaire

Les travaux de renforcement et d'harmonisation de la gestion, à la fois des domaines de l'hygiène des denrées alimentaires et des affaires vétérinaires, en vue d'assurer de manière optimale la sécurité alimentaire, se sont poursuivis, notamment par la reprise effective, par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, des analyses du domaine vétérinaire, effectuées auparavant par le Laboratoire agroalimentaire rattaché à l'établissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), ainsi que par la mise en application d'un nouveau logiciel commun à l'ensemble des cantons romands et destiné à la gestion des activités de contrôle dans le domaine alimentaire. Une nouvelle loi sur l'eau potable a en outre été acceptée par le Grand Conseil.

2.4 Revisiter le soutien aux personnes fragilisées

Sous le nom de «Fribourg pour tous», le guichet social est devenu réalité le 1^{er} septembre; au centre de la ville de Fribourg, ce bureau accueille toute personne cherchant à s'orienter dans le paysage social du canton, avec ses nombreuses institutions publiques et privées. Les administrés qui s'y sont rendus au cours des premiers mois d'existence ont rapidement apporté la preuve du besoin de cette structure d'aiguillage. Parallèlement, les travaux de modernisation de l'aide sociale se sont poursuivis, avec pour objectif une

2011

meilleure harmonisation de l'action des services sociaux régionaux.

A la suite de l'approbation par le Conseil fédéral du plan stratégique du canton de Fribourg pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap, plusieurs groupes de travail ont collaboré à sa mise en œuvre. Dans le cadre du projet Senior+, plus de 57 organismes ont travaillé à la définition des objectifs de la politique de la personne âgée et des domaines d'action des collectivités publiques. Dans le domaine de la prostitution, enfin, la loi cantonale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011; elle renforce la lutte contre la prostitution forcée et prévoit les mesures de prévention et d'encadrement sanitaire nécessaires.

2.5 Favoriser la création artistique et le sport

L'aide spécifique introduite en 2008 en vue de renforcer la diffusion des créations à l'intérieur du canton a continué à déployer ses effets en 2011.

Sur le plan international, la convention de coopération culturelle entre le canton de Fribourg et la Région Alsace signée en 2008 pour une période de trois ans a été renouvelée en 2011, après avoir fait l'objet d'une évaluation qui s'est révélée positive.

L'Orchestre de Chambre Fribourgeois (OCF) créé en 2008 a donné lieu, en 2011, à un engagement des musiciens (en constante augmentation) correspondant à un taux d'activité d'environ 30 %.

Le canton participe activement à la promotion des différents programmes mis en place par la Confédération pour l'encouragement des activités sportives, comme «l'école bouge» (145 classes fribourgeoises sur un total de 2750 pour la Suisse), «la Suisse bouge» et plus particulièrement «les communes bougent» (16 communes fribourgeoises ont participé à l'édition 2011) ainsi que «Urban Training» réalisé avec un grand succès à Bulle et à Fribourg sous l'impulsion du Service du sport et du Service de la santé publique. Jeunesse et Sport Kids, programme complémentaire à J+S pour les enfants de cinq à dix ans, est toujours en forte augmentation dans le canton. En 2011, 34 classes fribourgeoises ont participé à Bike2school sur un total de 165 classes du pays. La loi sur le sport est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et le règlement du 20 décembre 2011 sur le sport le 1^{er} janvier 2012. Le programme Sports-Arts-Formation, lancé en 2010 pour une année pilote puis déployé à la rentrée 2011, soutient les sportives, sportifs et artistes de talent dans la conciliation de leurs études et du sport ou des arts (420 jeunes en profitent en 2011). Sur le plan des infrastructures sportives, après l'ouverture de la deuxième piste de glace et de la salle omnisport sur le site sportif St-Léonard, des projets d'expansion du site avec subvention cantonale ont fait l'objet en novembre 2011 d'une décision de principe positive du Conseil d'Etat. Un inventaire de toutes les installations sportives du can-

ton a vu le jour en mai 2011, ce qui permettra l'élaboration d'un concept cantonal de promotion du sport encore mieux ciblé.

2.6 Projets législatifs du défi n° 2

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
2.1	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (révision partielle)	Loi du 4.12.2008
2.2	Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Etudes préalables en cours
2.3	Loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux (révision totale)	Projet transmis au Grand Conseil
2.4	Loi sur la santé (révision partielle)	Loi du 8.5.2009
2.5	Loi sur l'eau potable (révision totale)	Loi adoptée le 6.10.11
2.6	Loi sur la prostitution (nouveau)	Loi du 17.3.2010
2.7	Loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (nouveau)	Projet transmis au Grand Conseil
2.8	Loi relative aux personnes en situation de handicap (nouveau)	Etudes préalables en cours
2.9	Loi relative aux personnes âgées (nouveau)	Etudes préalables en cours (= n° 1.4 du programme initial)
2.10	Loi cantonale sur le sport (nouveau)	Loi du 16.6.2010

3. Défi n° 3: Mieux vivre ensemble

3.1 Consolider la politique familiale et l'égalité entre homme et femme

La conciliation entre la vie familiale et les activités professionnelles a été améliorée par l'adoption d'une nouvelle loi sur les structures d'accueil extrafamilial par le Grand Conseil le 9 juin. La réglementation d'exécution de cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} octobre et spécifie notamment la répartition des compétences entre parents, communes, canton et employeurs. Ainsi, en plus de la contribution des parents et de celle des communes, l'Etat s'engage à raison de 10 % du coût effectif moyen des structures d'accueil préscolaires. La participation des employeurs est de 0.4 pour mille des salaires soumis à contribution pour les allocations familiales. Deux fonds d'incitation, l'un pour la création de places en crèches (1,4 million de francs), l'autre pour la création de places d'accueil extrascolaires (1 million de francs) ont été instaurés.

Les travaux menés dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution ont porté en particulier sur le renforcement de la sécurité matérielle des familles. Une révision de la loi sur les allocations familiales a été mise en consultation, répondant à une volonté des constituants fribourgeois d'appliquer le principe d'une allocation pour chaque enfant, y compris pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Une augmentation des

—
2011

allocations familiales a été adoptée par les partenaires sociaux réunis le 2 septembre sous la médiation de la Direction de la santé et des affaires sociales. Un avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles économiquement modestes a été préparé pour sa mise en consultation. Enfin, l'application de la nouvelle loi sur les allocations de maternité a été organisée pour son entrée en vigueur le 1^{er} juillet, faisant de Fribourg le premier canton suisse à offrir un soutien à la maternité pour toutes les mères.

Durant cette année d'anniversaires en matière d'égalité, plusieurs contributions ont rappelé les 40 ans de suffrage féminin et les 30 ans de l'inscription du principe d'égalité dans la Constitution fédérale au travers notamment d'un concours «Elections, égalité, action!» qui visait à sensibiliser les jeunes du Secondaire II et des écoles professionnelles ainsi qu'au travers de représentations publiques intitulées «A voix égales – 40 ans de droit de vote, 30 ans d'égalité hommes-femmes». Par ailleurs différents autres projets ont été menés: une sensibilisation des jeunes et de leurs parents aux stéréotypes dans le choix d'une profession lors du Forum des métiers (8 au 13 février), la onzième édition de «Futur en tous genres» (10 novembre), l'analyse concernant les femmes et la politique dans le canton de Fribourg (élections 2011), la présentation d'un nouveau site (www.leg.ch) sur le droit de l'égalité entre les femmes et les hommes mis en ligne en collaboration avec egalite.ch (Conférence des bureaux romands de l'égalité). En outre, des travaux préparatoires ont été entamés en vue d'élaborer un plan pour l'égalité au sein de l'administration cantonale. Un effort a aussi été réalisé dans la lutte contre la violence conjugale avec l'organisation d'un colloque qui a réuni, le 18 novembre 2011, un large public. La Commission contre la violence conjugale a été dotée de moyens pour la coordination des multiples milieux intervenants dans ce domaine.

3.2 Profiler le bilinguisme comme atout du canton

Sur la base du concept cantonal, dont le Grand Conseil avait pris acte à l'automne 2010, la mise en œuvre de plusieurs mesures en faveur du bilinguisme a démarré. Ainsi, un projet pilote de séquences d'enseignement bilingue a été introduit dans deux écoles du cycle d'orientation (CO) de langue française (La Tour-de-Trême et Morat), alors qu'une même démarche est planifiée au CO de Bulle et au CO alémanique de Morat. L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement s'est poursuivie; liée à cette introduction, une action de formation continue du personnel enseignant a été conduite. Dans la perspective de l'introduction de l'enseignement de l'anglais au degré 5P dès la rentrée 2013/14, des décisions ont été prises en ce qui concerne les grilles-horaires et feront l'objet d'une évaluation.

L'Université, la HEP et la HES-SO//FR se positionnent résolument en tant qu'institutions de formation bilingues, voire plurilingues. Elles proposent toujours plus de possibilités d'effectuer

soit des cursus bilingues, soit une partie des cours dans une autre langue, et de certifier les acquis linguistiques.

En 2008, l'Université et la HEP ont donné naissance à l'Institut de plurilinguisme qui rassemble les compétences des deux institutions dans ce domaine. L'Institut bénéficie du soutien de la Fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme créé par l'Etat de Fribourg en 2007 et de la Fondation Adolphe Merkle. Cet engagement pour la recherche et la formation dans le domaine du plurilinguisme a été reconnu par le Conseil fédéral, qui a confié à l'Institut fribourgeois le Centre de compétences scientifique au sens de la loi fédérale sur les langues.

L'Université et la HEP de Fribourg, avec la HEP du canton de Berne, ont également mis sur pied la Graduate School et Master en didactique des langues étrangères, ceci dans le cadre d'une mise au concours nationale.

3.3 Intégrer les migrants

La mise en œuvre de la politique cantonale d'intégration des migrants et des migrantes a fait un grand pas en avant en 2011. En effet, le Grand Conseil a adopté, le 24 mars 2011, la loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et renforcera les mesures en faveur de l'intégration.

Les programmes des cours de langues se sont poursuivis et ont connu un développement croissant. Les communautés migrantes y participent activement. En sus, les offres de mesures spécifiques pour les personnes du domaine de l'asile se sont étoffées pour répondre aux demandes spécifiques des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, une formation pour le personnel des administrations communales sur le thème «Accueil des nouveaux arrivants dans la commune» a été offerte à une quarantaine de personnes provenant de 20 communes, dans lesquelles vivent 60 % de la population migrante du canton de Fribourg.

Dans le but d'améliorer les chances de formation et d'insertion professionnelles des migrant-e-s, la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme a remis pour la première fois, le prix «Migration et emploi» à l'entreprise de menuiserie-ébénisterie «gachet ruffieux SA», à Charmey.

La brochure «Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue», traduite en albanais, anglais, portugais et turc, a reçu un accueil enthousiaste tant par les communes que par les communautés concernées. Elle est également disponible sur le nouveau site du Bureau de l'intégration: <http://www.fr.ch/imr/fr/pub/index.cfm>.

Le projet pilote «Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde» est en phase de réalisation dans trois communes (Marly,

2011

Bulle, Düdingen). Plusieurs autres communes fribourgeoises ont signifié leur intérêt à mettre en œuvre ce projet favorisant la qualité de vie et l'intégration sociale. Dans le cadre de la stratégie cantonale Développement durable, le Grand Conseil a accepté, le 9 septembre 2011, un soutien financier qui permettra d'ancrer le projet et de l'étendre à de nouvelles communes.

Plusieurs représentants du monde politique, des chercheurs renommés et près d'une centaine de personnes représentant majoritairement les communautés migrantes du canton de Fribourg, ont assisté à la Première Journée cantonale de l'intégration, qui s'est déroulée le 28 mai 2011 sur le thème «Migrations, appartenances religieuses et intégrations».

La campagne de sensibilisation conjointe contre les mariages forcés et les mutilations génitales féminines a permis de sensibiliser plus de 500 professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, de la police, du social et du monde associatif. Des dépliants traduits dans différentes langues sont distribués de façon ciblée.

3.4 Ajuster les structures territoriales à l'évolution de la société

Le rapport du Conseil d'Etat du 16 novembre 2010 présentait plusieurs options quant à l'évolution des structures territoriales, à savoir:

- > confirmer le découpage actuel des structures territoriales;
- > redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets;
- > explorer la piste de réflexion consistant à passer de districts à de simples circonscriptions administratives;
- > mettre rapidement en œuvre un projet de redécoupage des cercles électoraux.

Suite aux débats au Grand Conseil, seule la proposition visant à procéder à la révision fondamentale de la loi sur les préfets a été validée.

3.5 Renforcer le centre du canton

L'Agglomération de Fribourg est désormais constituée. Ses statuts, adoptés par le corps électoral en 2008, prévoient que l'agglomération concrétise la collaboration intercommunale dans les tâches d'intérêt régional relevant des domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la protection de l'environnement, de la promotion économique, de la promotion touristique et de la promotion des activités culturelles. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, elle établit le plan directeur de l'agglomération et assure son suivi, d'entente avec le Conseil d'Etat.

3.6 Réduire les disparités financières entre les communes

La loi sur la péréquation financière intercommunale a été acceptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2009 puis adoptée en votation populaire le 7 mars 2010. L'ordonnance d'application a été approuvée par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2010. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le passage à la nouvelle péréquation a suscité de nombreuses questions de la part des communes, certaines d'entre elles se retrouvant dans une situation moins favorable qu'auparavant. Toutefois, le système de péréquation sera soumis tous les quatre ans à une évaluation, la première devant avoir lieu au plus tard après trois ans. Cette évaluation permettra d'adapter le cas échéant les critères retenus.

3.7 Projets législatifs du défi n° 3

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
3.1	Loi sur le régime cantonal d'allocations de maternité et d'adoption (révision totale)	Loi du 9.9.2010
3.2	Loi sur l'accueil de la prime enfance (révision totale)	Loi adoptée le 9.6.2011
3.3	Loi cantonale sur les allocations familiales (révision totale)	Etape 1 terminée (loi du 8.10.2008); étape 2 (mise en œuvre art. 60 al. 1 Cst.): avant-projet en consultation
3.4	Loi instituant un régime de prestations complémentaires en faveur des familles de condition modeste (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.5	Loi sur les pensions alimentaires (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.6	Loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs (révision totale)	Projet abandonné en février 2011 (décision du Grand Conseil)
3.7	Loi sur les préfets (révision totale)	Projet repris de manière indépendante suite à l'abandon du projet 3.6, études préalables en cours Loi provisoire du 8.9.2010; projet repris suite à l'abandon du projet 3.6, études préalables en cours
3.8	Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Loi du 16.11.2009
3.9	Loi sur la péréquation financière intercommunale (nouveau)	Loi adoptée le 24.03.2011
3.10	Loi sur l'intégration des migrants (nouveau)	Loi du 12.6.2007 (principalement)
3.11	Adaptation des lois dans les domaines touchés par le projet RPT	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Loi du 9.12.2010 + 3 lois de fusion
3.12	Loi sur les fusions de communes (nouveau)	

—
2011

4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie

4.1 Moderniser les bases légales de l'aménagement du territoire

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) est entrée en vigueur en 2010. Elle reprend les éléments de l'ancien droit qui ont fait leurs preuves, tout en optimisant les procédures. Elle fixe une exigence de qualification professionnelle pour déposer des dossiers de planification et des demandes de permis de construire. Le caractère stratégique de l'aménagement du territoire est renforcé par le biais d'une plus grande importance donnée à la planification régionale, qui reste toutefois facultative. La loi offre de nouveaux moyens aux communes pour leur permettre de mieux gérer leurs zones à bâtir. Elle tient également compte de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) auquel le canton a adhéré. On relève enfin que la LATeC introduit également un nouveau système pour l'exploitation des matériaux qui permettra d'améliorer le traitement des dossiers et le suivi des exploitations.

En 2011, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a continué à entreprendre diverses démarches pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles bases légales cantonales. Elle a notamment établi un guide sur les constructions dans lequel figurent des directives sur le contenu des demandes de permis de construire. Dans le cadre des travaux d'adaptation du guide pour l'aménagement local, elle a également émis des directives sur le contenu minimal des dossiers de plan d'aménagement local.

4.2 Protéger l'environnement et la nature

La loi sur les eaux (LCEaux) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Elle regroupe en une seule loi les dispositions de protection des eaux souterraines et superficielles et celles de l'aménagement des cours d'eau. Elle introduit la notion de gestion coordonnée des eaux avec la mise en place de bassins versants par régions. Le règlement d'exécution est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Le plan de mesures pour la protection de l'air, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, agit comme instrument de coordination dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Il institue des mesures dans le domaine des installations de combustion, des transports dans les agglomérations, de l'urbanisation et de l'agriculture. En matière de mobilité, il est étroitement coordonné avec le plan cantonal des transports et constitue une référence importante pour les plans directeurs d'agglomération. Il a été soumis à une évaluation approfondie en 2010, dont les résultats ont été publiés en 2011.

La mise en œuvre des mesures de protection contre le bruit routier fait l'objet d'une convention-programme passée entre la Confédération et le canton. Elle permet au canton de bénéficier de subventions importantes pour la réalisation des projets d'assainissement du bruit routier. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont fait l'objet d'un crédit d'engagement de 26 millions en septembre 2011, pour la période 2012–2015. Les travaux en vue de l'assainissement ont été engagés selon la planification, autant au niveau des routes cantonales que communales.

Dans le domaine des sites pollués, le canton continue la mise en œuvre des mesures requises suite à la publication du cadastre en octobre 2008. Les travaux d'investigation, de surveillance et d'assainissement sont demandés aux concernés en tenant compte de leur degré d'urgence. Les principales informations du cadastre sont disponibles sur le guichet cartographique de l'Etat. Pour sa part, le processus en vue de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila s'est poursuivi. La prochaine phase consistera à valider le projet d'assainissement.

Le Grand Conseil a adopté le 7 septembre 2011 la loi sur les sites pollués (LSites), laquelle prévoit la création d'un fonds cantonal qui servira principalement à financer les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement lorsque les responsables de la pollution ou les propriétaires des sites sont inconnus ou insolvables. Des aides cantonales sont également prévues pour les mesures liées aux anciennes décharges communales et aux stands de tir.

Le projet de loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage a été élaboré et transmis au Grand Conseil en septembre 2011. La mise en œuvre de la protection et de l'entretien des biotopes inscrits dans les inventaires fédéraux de hauts- et bas-marais, zones alluviales, prairies maigres et sites de reproduction de batraciens se poursuit telle que prévue.

Les deux parcs naturels régionaux (Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch) ont obtenu le label de «parc naturel régional» en septembre 2011.

La cartographie des dangers naturels de la partie «Plateau» a été finalisée à fin 2011.

Sous l'angle de la pratique agricole, la mise en œuvre des mesures du rapport «Agriculture et environnement 1996–2006» a suivi son cours. Des directives ont été élaborées par la DIAF et la DAEC concernant l'épandage des engrais de ferme et les dépôts temporaires de fumier, afin de prévenir des atteintes aux cours d'eau et aux eaux souterraines.

—
2011

4.3 Encourager les énergies renouvelables

Le 29 septembre 2009, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un rapport relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg. Ce rapport précise les objectifs de la politique énergétique et les mesures à mettre en œuvre. Il s'agit d'atteindre la «Société à 4000 Watts» d'ici 2030. Dans le cadre de la concrétisation du rapport, le Conseil d'Etat a tout d'abord procédé à la modification du règlement sur l'énergie (REn) afin de renforcer les mesures de soutien dans les domaines de l'assainissement des bâtiments et des énergies renouvelables (label Minergie-P, installations de chauffage au bois, installations solaires, pompes à chaleur, couplages chaleur-force, label Cité de l'énergie pour les communes et amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments).

Le 12 mai 2011, le Grand Conseil a institué un fonds cantonal de l'énergie. Ce fonds a pour but d'encourager l'utilisation économe et rationnelle de toute énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables, en application de la loi sur l'énergie. De plus, plusieurs actions d'information, notamment dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho», ont été organisées. Les professionnels et acteurs dans le domaine de l'énergie, mais aussi les écoles et la population du canton ont été sensibilisés sur les possibilités d'utiliser les ressources énergétiques de manière efficace et de valoriser les énergies renouvelables.

Le 13 septembre 2011, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur l'énergie du 9 juin 2000, dont le but est de renforcer les bases légales en vue de favoriser une efficacité plus grande encore de la consommation énergétique en vue d'atteindre les objectifs fixés par la nouvelle stratégie énergétique. Elle prévoit notamment l'obligation du certificat énergétique cantonal des bâtiments, l'interdiction à terme d'exploiter des chauffages et chauffe-eau électriques, la nécessité de passer des conventions d'objectifs avec les gros consommateurs et le renforcement de l'exemplarité des collectivités publiques. Dans ce contexte, l'Etat et les communes ont en outre comme objectif, d'ici 2015, de couvrir 25 % de leurs besoins en électricité par du courant labellisé naturemade Star. Dès lors, de nouvelles installations de production d'électricité valorisant les énergies renouvelables vont être réalisées sur le territoire cantonal. Pour l'Etat de Fribourg, cela représente une part de production de 10 GWh par année.

Parmi les projets exemplaires mis en œuvre par l'Etat, il est à relever que l'Institut agricole de Grangeneuve participe au projet Biogaz AXPO Kompogas dans le secteur de Châtillon. Cette installation de méthanisation, dont la mise en route est prévue pour 2013, sera construite sur une parcelle mise à disposition par l'Institut, qui s'engage également à livrer différents composants à méthaniser. Les Etablissements pénitenciers de Bellechasse ont également réalisé une installation de production d'électricité fonctionnant au biogaz.

4.4 Repenser la mobilité des Fribourgeois

La gestion de la mobilité prend de plus en plus d'importance. Elle a de nombreux impacts sur l'environnement, la santé et l'économie. Les structures administratives ont été adaptées pour permettre une gestion plus efficace des questions complexes liées à la mobilité, notamment par la création à la DAEC d'un Service de la mobilité, dès janvier 2012. Il sera constitué de la section Transports de l'actuel Service des transports et de l'énergie ainsi que des secteurs Mobilité, Permis de construire et Aménagements routiers, actuellement réunis dans la section Gestion du réseau au sein du Service des ponts et chaussées. Cette nouvelle organisation permettra de gérer toutes les questions liées à la mobilité au sein d'un même service.

Le projet du pont de la Poya se poursuit. Les travaux préparatoires de la galerie souterraine ont débuté le 25 juillet 2011.

Le document «Stratégie vélo» a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2011. Il fixe les lignes directrices en matière de promotion du vélo et de la mobilité douce.

L'élargissement de l'offre des transports publics constitue un élément important de l'attractivité économique et s'avère indispensable à la concrétisation d'un développement orienté vers la durabilité. La mise sur les rails du projet de RER Fribourg | Freiburg et l'augmentation très importante des moyens financiers sont des signes concrets en faveur de ce domaine. Avec le lancement du projet de RER Fribourg | Freiburg, le Conseil d'Etat a jeté les bases pour la réalisation et le renforcement d'une offre en transports publics efficace et attractive.

4.5 Créer une structure cantonale pour le développement durable

Le 3 juin 2008, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer la tâche de coordination des activités en lien avec le développement durable à la DAEC, de la doter d'un équivalent plein temps pour cette tâche et de mettre en place une structure. La personne responsable du développement durable du canton a pris ses fonctions début juin 2009. Elle a pour mission d'assurer l'application des principes de développement durable dans l'administration cantonale et d'en promouvoir les principes dans ses trois dimensions: économie, social et environnement.

La stratégie Développement durable a été validée par le Conseil d'Etat en juin 2011. Pour sa mise en œuvre, le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement de 7 713 160 francs à intégrer aux budgets des années 2012 à 2018 des différentes Directions. La stratégie porte sur un état des lieux, qui montre de manière synthétique et illustrative ce que l'Etat fait déjà de manière durable, six objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme, vingt et une actions à mettre en place dans les meilleurs délais et qui

2011

constituent un pas vers la réalisation des objectifs de durabilité, un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois et enfin un monitoring qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

4.6 Projets législatifs du défi n° 4

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
4.1	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision totale)	Loi du 2.12.2008
4.2	Loi sur la protection de la nature (nouveau)	Projet transmis au Grand Conseil
4.3	Législation sur le transport et la distribution du gaz naturel (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.4	Loi sur les routes (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.5	Loi sur les transports (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.6	Loi sur les eaux (révision totale)	Loi du 18.12.2009 (Objet ajouté au programme 2007–2011) Projet transmis au Grand Conseil
4.7	Loi sur l'énergie (révision partielle)	

5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton

5.1 Consolider le concept «High tech in the Green»

En 2011, la politique d'innovation du canton de Fribourg s'est concrétisée par le lancement du projet phare de parc technologique sur le site Cardinal: suite à l'annonce en 2010 de la fermeture du site de production Cardinal de Fribourg par la société Feldschlösschen, le canton et la ville de Fribourg ont négocié avec cette entreprise le rachat des terrains (53 000 m²) dans le but d'y réaliser le parc technologique fribourgeois. Un groupe de travail tripartite (Etat, y compris milieux académiques, Ville, EPFL) a travaillé pour confirmer la faisabilité d'un tel projet et en dessiner les grandes lignes. Un comité de pilotage (CPP) a été mis sur pied dès septembre 2011, conjointement par le canton et la ville. Ce comité a mis en place une structure de projet permettant de démarrer immédiatement les premières phases d'études du site. Le concours d'idées blueFACTORY a été lancé en décembre 2011 pour inciter les milieux associatifs et académiques, de même que privés, à apporter leurs idées dans la conception de ce projet.

L'Etat a également apporté en 2011 son soutien à deux nouveaux projets d'accompagnement aux jeunes entreprises: un incubateur régional à Morat, soutenu par le fonds NPR et un projet d'accompagnement de startups sur le site du Vivier à Villaz-St-Pierre.

Le Fonds de soutien à l'innovation a débuté en février 2011 ses activités opérationnelles et a soutenu le lancement de trois pro-

jets de recherche appliquée sous forme de projets communs entre des entreprises privées et les institutions académiques du Plateau de Pérolles. Conformément à sa mission, il a en outre permis de financer le démarrage de la structure de transfert de technologie TT-FR, commune à l'UNI-FR, l'AMI et l'EIA-FR. La Fondation Seed Capital Fribourg a également renforcé ses activités en 2011 et financé six projets d'entreprises au stade du capital d'amorçage (seed capital).

Le soutien de l'Etat, au travers de la loi sur la promotion économique et du fonds NPR, a également continué sur les structures déjà existantes de Fri Up, du Pôle Scientifique et Technologique Fribourg et de Cleantech-FR, de même qu'il a continué à collaborer à la mise en place du projet FTTH (raccordement des foyers fribourgeois par fibre optique), en collaboration avec Groupe E et Swisscom.

5.2 Pérenniser le secteur primaire

D'une manière générale les actions et les mesures évoquées dans le rapport général quadriennal sur l'agriculture ont fait l'objet d'un suivi. Sur la base dudit rapport, un état de la situation a été établi. Il en est ressorti les remarques suivantes:

- › le nombre d'exploitations fribourgeoises continue de baisser;
- › la spécialisation de l'agriculture se poursuit;
- › des investissements importants sont pratiqués dans l'agriculture;
- › le montant total des paiements directs progresse par rapport à la valeur de la production agricole;
- › les surfaces aux bénéfices de contributions OQE (ordonnance sur la qualité écologique) sont en augmentation, le taux de participation aux mesures culturelles progresse;
- › le nombre de personnes qui travaillent sur les exploitations diminue, les membres de la famille des exploitants vont de plus en plus travailler à l'extérieur.

Les mesures de soutien prévues en particulier par la loi sur l'agriculture, en particulier les aides financières à l'investissement par le Fonds rural cantonal, ainsi que celles destinées à la promotion des produits agricoles ont été très largement sollicitées.

Dans le cadre du plan cantonal de soutien de l'Etat, en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg, une cave à fromage a été construite par la Coopérative des producteurs de fromage d'alpage, à Charmey, qui permettra à la fois de renforcer l'offre et la qualité d'un produit typique d'alpage de plus en plus recherché, ainsi que l'efficacité de la production.

2011

Enfin, l'évolution de la politique agricole (PA 14–17) a fait l'objet d'une attention particulière, les nouvelles mesures proposées étant importantes pour l'agriculture fribourgeoise.

5.3 Réintégrer les demandeurs d'emploi

Le taux de chômage a diminué dans le canton, passant de 3,2 % en janvier à 2,9 % en décembre 2011. Le taux moyen s'est établi à 2,6 % de la population active (3,2 % en 2010) et se situe un demi-point en-dessous du niveau national. Fribourg a relativement bien résisté aux secousses provoquées par le franc fort et le ralentissement de l'économie mondiale.

La loi sur l'emploi et le marché du travail est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Elle permet au canton d'améliorer et de renforcer le suivi et la prise en charge des personnes au chômage, notamment les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et les personnes au bénéfice de prestations de l'aide sociale.

Dans ce sens, la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a poursuivi sa mission et s'est plus particulièrement concentrée en 2011 sur les points suivants: le développement du «Case management» et de son plan de communication; l'évolution des outils de travail de la Plateforme jeunes; l'adaptation des solutions transitoires pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté. Une nouvelle mesure inspirée de «Job Factory» fonctionne et permet déjà d'accueillir les participants auprès de différentes entreprises partenaires.

Quelques mois après la révision de la loi fédérale sur l'annonce-chômage, le Conseil d'Etat tire un bilan plutôt positif. La situation économique favorable jusqu'à l'automne, puis la bonne résistance du canton aux effets du franc fort d'une part, et les mesures cantonales en faveur des chômeurs, d'autre part, ont permis de limiter les conséquences de cette révision, qui a certes provoqué une augmentation sensible, mais ponctuelle, du nombre de personnes arrivées en fin de droit lors de son introduction. La courbe des arrivées en fin de droit a ensuite rejoint un niveau similaire aux années précédentes. Les chômeurs concernés (environ 250) ont bénéficié de la part des ORP d'un suivi particulier et d'un cours spécifique sur les techniques de recherche d'emploi. Le Conseil d'Etat a pu constater que le dispositif existant, notamment par le biais des programmes qualifiant, a ainsi pleinement joué son rôle pour les personnes en fin de droit.

5.4 Intensifier la collaboration intercantonale et internationale

En 2011, Fribourg a présidé, comme en 2010, la structure inter-cantonale CDEP-SO (Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale, qui réunit les cantons de VD, GE, NE, VS, BE, JU et FR) pour mettre en œuvre le plan

inter-cantonnel NPR, financé pour moitié par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La CDEP-SO finance les projets d'accompagnement des PME et startups au travers des deux programmes Alliance (développement de nouveaux produits technologiques) et Platinn (innovation dans les modèles d'entreprises). La CDEP-SO finance également les quatre plates-formes de promotion sectorielles BioAlps, AplCT, Micronarc et CleantechAlps. Outre les opérations normales de ces différents projets, l'année 2011 a été consacrée à la mise sur pied du prochain programme inter-cantonnel NPR 2012-2015 et à sa négociation avec le SECO. Ce nouveau plan prévoit une réduction linéaire des budgets accordés aux différents programmes, mais l'intégration progressive de Genilem et de Capital-Proximité sous le chapeau des financements CDEP-SO. Ainsi, c'est l'ensemble des financements des cantons dédiés au support des PME et startups qui est enfin regroupé sous la même coordination.

En ce qui concerne la promotion économique exogène, le canton de Fribourg collabore depuis 2010 au sein de l'association GGBa, qui regroupe les cantons de VD, GE, NE, VS, BE et FR. Les résultats de cette collaboration en 2010 et 2011 sont clairement décevants, puisque l'essentiel des résultats de la promotion économique n'est pas venu de projets obtenus au travers de GGBa. Il paraît clair que la promotion en commun de la région GGBa a profité jusqu'ici aux grands centres de l'arc lémanique et que les cantons périphériques, dont Fribourg, n'ont obtenu quasiment aucun résultat. Le modèle de prospection a été modifié en été 2011, sur demande du canton de Fribourg. Il est trop tôt pour évaluer à fin 2011 les effets de ce changement de modèle.

Le Conseil d'Etat a examiné à diverses reprises la question du positionnement du canton de Fribourg dans un contexte national et international et l'organisation des relations extérieures au sein de l'Etat. Le 22 décembre 2010, il a décidé que la responsabilité politique des relations extérieures serait transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au Directeur de l'économie et de l'emploi. Ce changement permettra d'assurer une meilleure continuité dans le traitement des affaires extérieures gouvernementales. Le Directeur de l'économie et de l'emploi représente le canton auprès de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et son bureau, pour la période 2011–2013, et assurera la présidence de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) de 2012 à 2013.

Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus au sein de la CdC en 2011, il faut citer la politique européenne, la fiscalité cantonale des entreprises, les dossiers liés à la Commission tripartite des agglomérations, le projet «Territoire Suisse» ainsi que la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches.

La CGSO s'est préoccupée de l'évolution de certains dossiers fédéraux, en particulier la politique européenne de la Suisse, le projet

—
2011

«Territoire suisse», le programme de législature 2011–2015 de la Confédération et les procédures fédérales relatives aux initiatives cantonales. Entre 2010 et 2011, la CGSO a coordonné la procédure d'adoption de la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl) dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger.

En Suisse occidentale, deux espaces de type métropolitain se dégagent, l'Arc Lémanique et la Région de la capitale suisse, autour de la ville fédérale, qui interpellent le canton de Fribourg. Le 2 décembre 2010, l'association Région capitale suisse a été fondée par cinq cantons (BE, SO, FR, NE et VS) et par une dizaine de villes et associations régionales. Organisatrice de projets communs dans les domaines des transports, de l'économie, de la santé, de l'éducation et sur le rôle que peut jouer la capitale fédérale, l'association entend contribuer au renforcement de la cohésion de la Région capitale suisse, à l'affinement de son profil économique et à l'exploitation de son réseau pour lui procurer une meilleure assise fédérale. Fin 2011 s'est également constituée la Métropole lémanique, limitée en l'état aux cantons de Vaud et Genève, mais qui devrait s'ouvrir à d'autres cantons (FR, NE et VS). Le canton de Fribourg, intéressé par ces métropoles, entend toutefois poursuivre d'autres collaborations et applique à ce titre un concept à géométrie variable.

S'agissant des relations internationales, il y a lieu de relever que le canton a accueilli plusieurs délégations étrangères dans le cadre des relations économiques bilatérales. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Directeur de l'économie et de l'emploi a assuré la représentation du canton et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à différents bureaux de cette Assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été confirmée, notamment en faveur du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange d'une dizaine de jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes.

En juin 2011, le canton de Fribourg a été l'hôte d'honneur de la province chinoise de Zhejiang, dans le cadre de la foire des produits de consommation de Ningbo (6–9 juin 2011). Une délégation du Conseil d'Etat a emmené un groupe d'entrepreneurs des domaines alimentaire et industriel. Outre la promotion des produits du terroir fribourgeois, un prolongement des contacts avec la province de Zhejiang a pu être discuté sous forme d'échanges de stagiaires dans le domaine de la promotion économique. La délégation a pu visiter le premier bâtiment zéro-carbone de Chine, situé à Ningbo. Ces contacts ont permis de conforter la vision zéro-carbone du futur parc technologique de Fribourg sur le site Cardinal.

5.5 Projets législatifs du défi n° 5

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
5.1	Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 14.12.2007
5.2	Loi sur l'emploi et le marché du travail (révision totale)	Loi du 6.10.2010
5.3	Loi portant adhésion à la Convention des conventions (révision totale)	Loi du 8.10.2010

6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante

6.1 Généraliser la police de proximité

Les résultats obtenus par la Police de proximité pour l'année 2011 ont été excellents. L'activité déployée notamment par les trois groupes d'investigations a permis de lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants et d'identifier et de dénoncer les auteurs de nombreux graffitis, d'actes de vandalisme et d'autres infractions perpétrées sur l'ensemble du territoire cantonal.

La Police de proximité a en outre été très active au niveau de la prévention, notamment par des campagnes d'information dans les centres commerciaux, les foires, etc. Dans le cadre de leur activité, les agents de Police de proximité sont amenés à entretenir des contacts avec différents partenaires (autorités cantonales et communales, acteurs de la vie sociale, associations et autres institutions, responsables de manifestations, etc.).

La Police de proximité a assuré une présence visible dans les différents quartiers, secteurs, établissements publics et a établi des rapports de situation permettant de mettre en lumière les problèmes rencontrés et les mesures à prendre. Cette proximité a permis aux agents de remédier aux problèmes concrets de certains quartiers, par exemple par l'installation d'éclairage, en partenariat avec l'autorité concernée. Cette présence rassurante des agents auprès de la population encourage également le citoyen à dénoncer les infractions constatées et renforce le lien de confiance.

En sus, un effort particulier a été mené pour limiter l'accès à l'alcool, notamment par des mineurs, lors de grandes manifestations. Un groupe de travail a été mis sur pied afin de trouver une solution au problème de consommation excessive d'alcool souvent à l'origine d'incivilités et de violences domestiques.

En 2011, en plus de son activité courante, la Police de proximité a accentué ses efforts contre les cambriolages et les vols, en particulier contre les vols à la tire.

6.2 Réorganiser la justice et unifier les procédures

Les travaux de réorganisation du pouvoir judiciaire, requis par la mise en œuvre de la Constitution cantonale et l'unification de la

2011

procédure découlant des nouveaux codes de procédure fédéraux, se sont achevés en 2010 avec l'adoption de la nouvelle législation sur la justice. Un seul volet demeure ouvert: l'adaptation de la législation cantonale au nouveau droit fédéral de la protection de l'enfant et de l'adulte, qui remplacera, dès le 1^{er} janvier 2013, l'actuel droit de la tutelle. Un avant-projet de loi, élaboré par un groupe de travail composé des divers milieux et autorités concernés, a été soumis à une large consultation de décembre 2011 à mars 2012. Cet avant-projet prévoit de conserver la compétence des justices de paix dans ce domaine; celles-ci devront toutefois répondre à l'exigence d'interdisciplinarité posée par le droit fédéral.

6.3 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

La nouvelle Maison de détention Les Falaises a été inaugurée le 15 janvier 2010 à la Prison centrale. L'exécution ordinaire et l'exécution facilitée des peines sont désormais physiquement séparées. Les Falaises hébergent jusqu'à vingt résidents et accueillent aussi des détenus d'autres cantons, en vertu du Concordat en vigueur. Son taux d'occupation a atteint quasiment 100 % dès son ouverture, le 1^{er} février 2010. Les régimes facilités permettent aux personnes condamnées à de courtes peines de conserver leur emploi et à celles purgeant de longues peines de préparer leur retour dans la société.

Aux Etablissements de Bellechasse, le bâtiment des EAP (exécutions anticipées de peines) a accueilli ses premiers détenus le 1^{er} septembre 2010. Il a une capacité d'une quarantaine de cellules pour les détenus en provenance des cantons membres du Concordat latin sur la détention pénale des adultes, ainsi qu'une salle de sport destinée à l'ensemble des Etablissements de Bellechasse. Cette infrastructure permet à des détenus d'exécuter leur peine sur une base volontaire alors même qu'ils ne sont pas encore définitivement jugés.

6.4 Prévenir les catastrophes et se préparer aux situations d'urgence

Entrée en vigueur en 2008, la loi sur la protection de la population (LProtPop) charge l'Etat d'édicter diverses normes en matière de prévention, de préparation en vue de l'engagement en cas d'événement et de formation des organes de conduite et d'intervention. Après avoir mis en vigueur en mars 2010 l'ordonnance sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention), entrée en vigueur en avril 2011. Une ordonnance sur l'information en situation extraordinaire est encore en préparation.

La constitution des organes communaux de conduite (ORCOC) arrive à son terme. Les ORCOC ont engagé leur formation dans le

cadre de cours diffusés par le Service de la protection de la population et des affaires militaires.

Les plans d'engagement «Rouge» pour les événements majeurs et «Orange» pour les événements maîtrisables au moyen d'une organisation de place sinistrée ont été validés par l'organe cantonal de conduite (OCC). Ces plans d'engagement ont été testés à l'occasion de deux exercices cantonaux.

Le plan engagement «Pandémie» du canton de Fribourg, élaboré sous la conduite de l'OCC, a été validé par le Conseil d'Etat en novembre 2011.

6.5 Projets législatifs du défi n° 6

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
6.1	Loi sur l'élection et la surveillance des juges (nouveau)	Loi du 11.5.2007
6.2	Loi sur l'organisation du Tribunal cantonal (nouveau)	Loi du 14.11.2007
6.3	Loi d'introduction de la procédure civile fédérale (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.4	Loi d'introduction de la procédure pénale fédérale (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.5	Loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (révision totale du droit de la tutelle) (nouveau)	Avant-projet en consultation
6.6	Loi d'introduction de la loi sur le Tribunal fédéral (juridiction administrative) (nouveau)	Loi du 9.10.2008
6.7	Loi portant création d'un tribunal des affaires familiales (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.8	Loi d'application du code civil suisse (révision totale)	Projet transmis au Grand Conseil
6.9	Loi sur la protection des données (révision partielle)	(voir 7.3)
6.10	Loi sur la vidéosurveillance (nouveau)	Loi du 7.12.2010
6.11	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	(voir 7.1)
6.12	Loi d'application de la législation fédérale sur les étrangers (révision totale)	Loi du 13.11.2007
6.13	Loi sur la protection de la population (nouveau)	Loi du 13.12.2007
6.14	Loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (révision partielle)	Loi adoptée le 1.02.2011 (Objet ajouté au programme 2007–2011) Loi du 31.5.2010
6.15	Loi d'organisation judiciaire (révision totale)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Intégré dans le projet 6.15
6.16	Loi instituant le tribunal des baux – révision partielle (nouveau)	

2011

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
6.17	Statut des enfants et jeunes adultes en procédure (art. 29 al. 5 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15
6.18	Assistance judiciaire (art. 29 al. 4 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15

7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité

7.1 Améliorer les prestations pour les administrés et les communes

La collaboration avec les communes pour l'harmonisation des systèmes informatiques s'est bien déroulée. En 2011, 51 communes francophones, 2 associations («CommuNet») et 16 communes alémaniques («Rechenzentrum Gemeinden Deutschfreiburg») ont été hébergées au Service de l'informatique et des télécommunications (SITel).

A l'occasion des élections cantonales et fédérales 2011 dans le canton de Fribourg, le SITel a mis à disposition, grâce à des liaisons sécurisées, son Datacenter à 356 scrutateurs de toutes les communes ainsi qu'au personnel des préfectures et de la Chancellerie d'Etat.

La plate-forme FRI-PERS du contrôle de l'habitant est désormais opérationnelle. Elle permet à plus de 440 collaborateurs de l'Etat, mais aussi à près de 160 collaborateurs des communes, d'accéder aux données de tous les habitants du canton. La fraîcheur des données est actuellement mensuelle et deviendra journalière dans le courant 2012. Cela permet aux différents collaborateurs de l'Etat et des communes un gain de temps important notamment dans la recherche des adresses correctes des administrés. L'accès aux données des habitants a été délivré en tenant compte de la protection des données et en étant strictement limité aux données nécessaires à l'accomplissement des tâches des 20 services et 100 communes qui bénéficiaient de l'accès à fin 2011.

En matière d'harmonisation des registres, les communes ont pratiquement finalisé les travaux de saisie complète des données de leurs habitants, en achevant la partie concernant l'attribution des numéros de logements, point clé en matière de données pour le recensement de la population. Fribourg continue ainsi à se placer dans les meilleurs cantons en termes de qualité des données livrées trimestriellement à l'Office fédéral de la statistique.

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives concernant les standards de la communication des solutions communales avec les registres fédéraux et entre les communes, la collaboration

proactive avec les fournisseurs de solutions communales porte désormais ses fruits et fin 2011 près de la moitié des communes recevaient déjà les mutations d'état-civil par voie électronique. La même chose vaut pour les échanges électroniques d'informations sur les personnes changeant de commune à l'intérieur du canton entre commune de départ et commune d'arrivée. Le reste des communes, soit 50%, devrait suivre dans le premier semestre 2012.

Concernant l'application informatique relative au suivi des demandes de permis de construire (projet DATEC: dossiers d'autorisation en aménagement du territoire, environnement et construction), l'application développée par une entreprise externe a dû être reprise par le SITel et a pu être stabilisée. Des évolutions supplémentaires sont prévues en 2012. Le périmètre du projet DATEC en lien avec le projet «Harmonisation des bâtiments» a été défini.

Dans le cadre des initiatives de cyberadministration, le SITel, de concert avec l'Administration des finances et la Chancellerie d'Etat, a décidé de la mise en place pour l'Etat d'une solution de paiements en ligne. Ceci permettra des ventes de prestations en ligne avec paiement par carte de crédit ainsi que le choix d'identification «anonyme» ou par la «SuisseID». Cette solution inclura également le paiement par carte de débit aux guichets. L'analyse des besoins et le choix d'une architecture cible ont été menés en 2011 afin de permettre la réalisation d'un projet pilote pour les Offices des poursuites le premier semestre 2012. Cette nouvelle offre de prestation permettra aux Offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter environ un tiers des 100 000 demandes annuelles d'extraits du registre des poursuites.

Le déploiement de la solution de cyberadministration d'échanges électroniques entre le Service cantonal des contributions (SCC) et les Offices des poursuites fribourgeois a été effectué au début janvier 2011. Cette solution permet aux créanciers d'adresser leurs réquisitions de poursuite par la voie électronique selon un format standardisé, de manière sécurisée, par le biais de la plate-forme SEDEX (Secure Data Exchange), plate-forme développée par l'Office fédéral de la statistique. Ce nouveau déploiement permet aux Offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter environ 30 % de leurs réquisitions de manière électronique (environ 30 000 sur un total d'environ 103 000). En 2011, le nombre de réquisition de poursuites électroniques émises par le SCC représente plus de 60 % des réquisitions de poursuites électroniques (environ 19 000 sur un total annuel d'environ 30 000).

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral se sont poursuivis avec, à la fin 2011, 150 308 immeubles saisis au registre foncier fédéral sur les 204 106 que compte le canton. A l'issue de ces travaux, le registre foncier jouit véritablement de la foi publique en ce sens qu'il est complet et épuré des droits obsolètes. 154 076 immeubles sont entièrement saisis dans le système infor-

—
2011

matique, ce qui d'une part les rend accessibles sur l'Internet pour consultation (Intercapi, RFpublic) et d'autre part diminue sensiblement le temps de traitement des mutations et de délivrance des extraits du registre foncier.

En outre, les Registres fonciers du canton de Fribourg participent au projet eGRIS, un des projets eGovernment de la Confédération, qui a notamment pour but la mise en place d'un portail informatique permettant, pour toute la Suisse, la consultation de données du registre foncier, le prélèvement de ces données, les transactions électroniques avec le registre foncier ainsi que l'archivage et la sauvegarde à long terme par la Confédération. Le conservateur du Registre foncier de la Sarine est l'un des sept représentants des cantons au sein du comité de pilotage du projet eGRIS.

Concernant la mise en place d'une médiation administrative, un avant-projet de loi a été mis en consultation interne durant l'été 2011. Un projet remanié fera l'objet d'une consultation externe en 2012.

7.2 Optimiser le fonctionnement interne de l'administration

Dans le domaine de la gestion de projets informatiques, 60 projets, dont 15 majeurs, sont menés afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration. Environ 200 applications métier, dont 25 développées par le SITel et cinq plate-formes logicielles génériques, mises à disposition de l'ensemble des projets et applications métier, sont maintenues.

On relève en particulier les projets/études majeurs suivants menés en 2011 qui permettront d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration:

- › Concernant le projet ARPA (Avances et recouvrements des pensions alimentaires), la solution a été mise en production en juin 2011, incluant la reprise des données historiques de tous les dossiers. Cette mise en production a ainsi contribué à l'achèvement du projet d'abandon de l'ancienne plate-forme «Mainframe» (Host).
- › Concernant le projet Tribuna V3 (Gestion des affaires du Pouvoir judiciaire), le logiciel Tribuna version 3 a été installé au Ministère public et introduit dans les sept justices de paix. La codification des nouveaux modèles, suite à l'introduction de la nouvelle procédure civile et pénale au 1^{er} janvier 2011, a été finalisée. Le Tribunal des mesures de contraintes est équipé avec cette solution et les modèles spécifiques à cette instance ont été créés. Les infrastructures informatiques pour héberger la totalité des instances du Pouvoir judiciaire ont été adaptées.
- › Le projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion administrative et le pilotage stratégique des écoles a

été initialisé en 2008. La phase d'études a duré jusqu'à fin 2010, mais des mesures ponctuelles ont dû être prises pour répondre à des besoins urgents. Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport d'études au début 2011 et, lors de sa séance du 16 novembre 2011, a adopté et transmis au Grand Conseil le projet de décret octroyant un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles.

- › Une étude a aussi été menée pour la constitution d'un centre de maintenance informatique pour les écoles (CME; niveaux secondaires 2, académique et professionnel), intégré au SITel. Un rapport d'étude a été établi en 2010. Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport d'étude au début 2011 et le projet a démarré avec la communication nécessaire auprès des parties prenantes (écoles du secondaire 2 académiques et professionnelles et la HEP). Le lancement de l'analyse des besoins pour les deux premières écoles (Collège St-Michel et la HEP) constitue le lot 1, avec l'harmonisation des standards technologiques.
- › Concernant la stratégie de continuité IT FR, les niveaux de criticité des applications ont été définis et le plan de reprise d'activité pour les services de base ainsi que leurs pré-requis ont démarré. Un pilote de plan de reprise pour trois applications de criticité 1 est en cours.
- › Concernant le projet GEVER (gestion documentaire), le projet impliquant la gestion des affaires pour la Chancellerie d'Etat et le Grand Conseil, qui repose sur la plate-forme de gestion documentaire «FileNet», a dû être recadré pour des raisons de ressources et d'incompatibilités avec une solution existante d'un autre canton. Ce projet sera repris en 2012.

Dans le cadre de l'analyse périodique des tâches, inscrite dans la Constitution du canton de Fribourg (article 82 Cst.), les unités administratives ont procédé à une mise à jour des catalogues des prestations et de la réalisation des propositions. Ces documents ont été approuvés par le Conseil d'Etat. Dans le prolongement de l'APE, le Conseil d'Etat a mandaté la Conférence des Secrétaires généraux pour procéder à l'analyse d'un système de management intégré pour l'ensemble de l'Etat.

Un net accroissement des mesures organisationnelles prises par les Directions et les unités administratives a été constaté avec, dans la majorité des cas, le soutien du Service du personnel et d'organisation. Cette assistance a surtout été réalisée par le biais de consultation, de soutien ou de coaching, voire par un soutien financier de consultants externes.

Les travaux se rapportant à l'extension de la gestion par prestations au sein de l'administration cantonale se sont poursuivis.

—
2011

7.3 Rester un employeur attractif

Afin de maintenir l'attractivité des conditions salariales, le Conseil d'Etat a octroyé, au début 2011, une revalorisation des salaires réels de l'ordre de 0,4 % en plus de l'adaptation de 0,3 % liée au renchérissement. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une revalorisation réelle complémentaire en faveur du personnel exerçant des fonctions cadres (dès la classe 21). En % de la masse salariale, cette augmentation représente globalement 0,2 %.

La loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP) a été adoptée par le Grand Conseil le 12 juin 2011. Cette nouvelle loi permet notamment une flexibilisation de l'âge de la retraite fixée entre 58 et 65 ans, ainsi que la consolidation durable du système financier avec la fixation d'un degré de couverture minimal (70 %) tout en conservant l'octroi d'une avance AVS financée en partie par l'employeur en cas non seulement de retraite totale, mais aussi de retraite partielle. En date du 28 juin 2011, le Conseil d'Etat a promulgué l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi au 1^{er} janvier 2012 et a adopté une ordonnance fixant les conditions de la retraite flexible.

7.4 Assurer un équilibre durable des finances de l'Etat

Sur le plan des résultats qu'il présente, le budget 2012 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, dans la mesure où l'objectif d'équilibre est atteint.

Il marque toutefois un tournant dans l'évolution des finances cantonales. En particulier, il enregistre une diminution importante et inattendue de la croissance de deux de ses principales ressources de financement externes, celle provenant de la part du canton au bénéfice de la BNS et celle issue de la péréquation des ressources de la RPT.

Pour permettre une amélioration, tant quantitative que qualitative, des prestations publiques, pour donner suite à certaines exigences (nouveau régime de financement des hôpitaux) et pour répondre à de nouveaux besoins (structures d'accueil de la petite enfance), l'Etat, privé d'importantes recettes courantes, a dû puiser dans diverses provisions, entamant en cela sa fortune.

Comme le phénomène paraît être appelé à perdurer, et que, par ailleurs, la crise financière actuelle devrait, selon toute vraisemblance, péjorer prochainement la progression des recettes fiscales, en particulier celles obtenues des personnes morales, il ne fait pas de doute que le canton entre dans une période de difficultés financières préoccupantes.

7.5 Abaisser la fiscalité

Pour la période législative 2007–2011, le Conseil d'Etat a mis l'accent principal sur la baisse d'impôts en ramenant les coefficients de l'impôt sur le revenu (1.1.2007: 106,6 %) et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (1.1.2007: 108,9 %) à 100 % dans la première partie de la législature. Un premier pas a été franchi lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 15 novembre 2007 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2008. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 103 % dès la période fiscale 2008. Un deuxième pas a été réalisé lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2009. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 100 %. Ainsi, dès l'année 2009, l'ensemble des coefficients sont à nouveau à 100 %.

Un autre projet en matière de fiscalité a été mené à terme en 2008 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales. Les principales modifications réalisées concernent le premier volet de la Réforme de l'imposition des entreprises II (essentiellement l'imposition partielle des dividendes), la pleine compensation des effets de la progression à froid ainsi qu'une amélioration des déductions sociales et des barèmes. L'objectif annoncé du Conseil d'Etat en matière de baisse fiscale a ainsi déjà été atteint à la mi-législature.

Un deuxième projet a été mené à terme en 2009 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 6 octobre 2009 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD). Les principales modifications réalisées concernent une diminution de 5 % de l'imposition du bénéfice et du capital de toutes les personnes morales, une réduction moyenne de 10,8 % de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance, une augmentation des déductions sociales pour enfants et des frais de garde ainsi que l'introduction du rappel d'impôt simplifié en cas de succession et de la dénonciation spontanée non punissable.

Un troisième projet a été concrétisé en 2010 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 9 novembre 2010 modifiant la LICD. Les principales modifications réalisées concernent une réduction d'environ 10 % de l'imposition du bénéfice et du capital de toutes les personnes morales, une diminution du taux du splitting de 56 à 50 % (splitting intégral), une réduction de l'impôt sur la fortune entre 5 et 10 %, la réalisation du deuxième et dernier volet de la Réforme de l'imposition des entreprises II, la modification des règles concernant la compensation des effets de la progression à froid et l'introduction de la déduction des versements aux partis politiques.

2011

Finalement il est à noter que, par la loi du 17 juin 2010, l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations a été supprimée avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

7.6 Projets législatifs du défi n° 7

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2011
7.1	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	Loi du 16.11.2009 (révision partielle)
7.2	Loi sur l'information (nouveau)	Loi du 9.9.2009
7.3	Loi sur la protection des données (révision partielle)	Loi du 8.5.2008
7.4	Loi sur les finances de l'Etat (révision partielle)	Loi du 6.10.2010
7.5	Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision totale)	Loi adoptée le 12.05.2011 Révisions partielles des 5.9.2008, 6.10.2009 et 9.11.2010; futures révisions en préparation
7.6	Loi sur les impôts cantonaux directs (révisions partielles)	
7.7	Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (révision totale)	Loi du 14.9.2007 Reprise en 2011 de l'étude préalable suite à la décision du 22.11.2010 sur la réorganisation du SIT
7.8	Loi sur la mensuration officielle (révision partielle)	
7.9	Loi modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations (nouveau)	Loi du 13.9.2007
7.10	Lois annuelles fixant les coefficients cantonaux des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (révision totale)	Lois des 15.11.2007, 5.11.2008, 11.11.2009, 10.11.2010 et 2.11.2011
7.11	Décret pour la réorientation de la production agricole aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Projet abandonné
7.12	Décret pour le réaménagement du Foyer de la Sapinière aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.13	Décret pour une buanderie pour les hôpitaux publics du canton (nouveau)	Projet de décret en cours d'élaboration Régulé par convention administrative du 1.12.2011 avec le canton de Berne et ordonnance du 20.12.2011
7.14	Accord intercantonal relatif à la surveillance des fondations (nouveau)	
7.15	Dispositions légales concernant la médiation administrative (nouveau)	Avant-projet de loi élaboré

IV. Plan de soutien à l'économie

Face à la crise économique de 2008, le Conseil d'Etat avait proposé au Grand Conseil un décret relatif au plan de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg, lequel a été adopté le 18 juin 2009. A titre de rappel, ce programme se déclinait initialement en 24 mesures articulées autour des trois axes principaux suivants: contrer les effets immédiats de la crise, apporter un soutien direct aux personnes et renforcer la compétitivité économique du canton. Une réserve de 5 195 000 francs avait également été constituée afin de compléter les crédits prévus ou pour financer d'autres mesures. Par la suite, le Conseil d'Etat a fait usage de sa compétence à prélever dans la réserve ce qui a permis d'enrichir le plan de relance de mesures supplémentaires (plan de communication, action «Win-Win» promotion des places d'apprentissage, journée intercantonale des places d'apprentissage et renforcement de l'orientation pour les jeunes en difficulté).

En 2011, le plan de relance a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour une première évaluation de ses impacts et de ses effets (Rapport n°239). Il a également été complété par deux nouvelles mesures: la première vise l'encouragement à l'engagement de demandeurs ou demandeuses d'emploi âgés de 55 ans et plus (mesure «55+»), par la réduction des coûts des charges relatives à la prévoyance professionnelle (prise en charge totale ou partielle des cotisations épargne LPP de l'employeur); quant à la seconde mesure, elle consiste en la mise sur pied d'une structure d'accompagnement des jeunes ne disposant pas de solution professionnelle (entreprise «Job Factory Fribourg»). Le plan de relance a également permis de reconduire la Journée intercantonale de promotion des places d'apprentissage, au mois de mai 2011, durant laquelle une cinquantaine de nouvelles places de formation ont été annoncées. Finalement, la «Task Force» mise sur pied dans le cadre de la crise s'est réunie à neuf reprises et a assuré le suivi de la situation économique du canton.

V. Vie du Conseil d'Etat

1. Séances

Présidé en 2011 par M. Erwin Jutzet (vice-président: Georges Godel), le Conseil d'Etat a tenu 48 séances, dont quatre entièrement consacrées à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2012, et deux journées de réflexion. Il a adopté quelque 1030 arrêtés (50 séances et 1258 arrêtés en 2010). Il a adopté 71 nouveaux règlements et ordonnances et 38 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2010: 60 et 41). Il a transmis 23 projets de loi (2010: 24), 19 projets de décret (2010: 16) et 20 rapports (2010:

2011

12) au Grand Conseil. Il a répondu à 64 questions (2010: 81), à 14 postulats (2010: 24) et à 20 motions (2010: 27) de députés. Les nouveaux instruments parlementaires (mandats, initiatives parlementaires et motions populaires) ont nécessité de sa part respectivement huit, aucune et deux réponses.

2. Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la ville de Fribourg a permis de faire le point sur les projets «Cardinal» et site sportif de St Léonard. Elle a également été l'occasion d'une discussion sur l'optimisation de la collaboration entre les Autorités de la capitale cantonale et le Conseil d'Etat. La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a permis de faire le point sur le futur projet de répartition des tâches entre les communes et l'Etat et sur la mise en œuvre de la péréquation intercommunale ainsi que sur d'autres sujets d'actualité touchant les autorités communales. La séance de travail avec les préfets, cette année dans le district de la Veveyse, a été l'occasion d'échanges sur les thèmes suivants: projet des fusions de communes, politique des agglomérations, rôle du canton de Fribourg dans la Région capitale suisse et organisation des élections communales, cantonales et fédérales. En guise de remerciement pour le travail accompli durant la législature, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à découvrir ou redécouvrir le domaine des Faverges, dans le cadre de leur rencontre annuelle. Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises fribourgeoises, cette année dans le district de la Glâne, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. Le Gouvernement a également participé, en début d'année, à Interlaken, au traditionnel séminaire pour conseillers d'Etat. Il était également représenté à la 3^e Conférence sur le fédéralisme, qui s'est tenue à Mendrisio.

3. Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal ainsi qu'aux représentants des Eglises. Il a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité à Morat, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la messe de Noël, et a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses (Cordeliers, Capucins, Abbaye d'Hauterive). Il a également participé à l'ordination épiscopale, en la cathédrale St-Nicolas, de Mgr Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Fribourg et Genève. Il a été associé aux manifestations organisées dans le cadre de la 25^e édition du Festival International de Films de Fribourg. Il a participé à la 37^e édition des Rencontres de Folklore de Fribourg. Il a participé

à la 1^{re} Fête fédérale des Sonneurs de cloches, qui a eu lieu à Bulle, ainsi qu'à la Fête fédérale des yodleurs organisée à Interlaken. Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement, les anciens chanceliers et vice-chanceliers d'Etat et leurs conjoints. Il a pris congé de M. Maurice Ropraz en qualité de préfet du district de la Gruyère et de M. Pierre Nidegger, commandant de la Police cantonale de 1996 à 2011. Une réception a également été organisée en l'honneur de différentes personnalités quittant leur mandat au sein des quatre piliers de l'économie, à savoir: MM. Gilbert Monneron et Albert Michel, respectivement président du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Fribourg de 2005 à 2011 et président de la Direction générale de 1992 à 2011. Le Gouvernement a tenu à marquer la fin de la présidence de la 65^e session de l'Organisation des Nations Unies de M. Joseph Deiss. Lors de son repas de la présidence, qui marquait également la fin de la législature 2007–2011, le Conseil d'Etat a officiellement pris congé de MM. Pascal Corminboeuf et Claude Lässer, qui arrivaient au terme de leur troisième mandat de conseiller d'Etat.

Lors de sa rencontre avec des officiers généraux, le Conseil d'Etat a abordé différents thèmes fribourgeois en lien avec l'armée. Une soirée à laquelle le Gouvernement a convié les hauts fonctionnaires proches de Fribourg a eu lieu à l'Espace Nuithonie.

Le Conseil d'Etat a associé le Tribunal cantonal, haute autorité judiciaire du canton, à l'accompagner à sa traditionnelle excursion au domaine des Faverges.

Le Gouvernement a accueilli l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique ainsi que le consul général de Suisse à Rio de Janeiro et celui de France à Genève. Il a également eu l'honneur de rencontrer M. Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'économie. Il a été invité par le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein et a reçu celui du canton de Soleure.

Le Conseil d'Etat a saisi l'opportunité de la conférence annuelle des Ambassadeurs de Suisse, que le Département fédéral des affaires étrangères avait organisée au Musée des transports à Lucerne, pour présenter le canton de Fribourg et quelques aspects de son économie.

Il a également convié à un repas les membres des commissions parlementaires fédérales qui tenaient leur séance dans le canton de Fribourg. Il s'agissait de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats, de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national et de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Le Gouvernement a également marqué la fin de la législature de la Députation fribourgeoise aux Chambres fédérales.

—
2011

Une délégation du Conseil d'Etat a participé au mois de mai à l'inauguration de l'exposition culturelle du canton de Fribourg, en marge de l'accord culturel entre l'Etat de Fribourg et la Région Alsace. Le Gouvernement était également représenté au début décembre aux manifestations organisées par le Consulat général de Suisse à Strasbourg dans le cadre du marché de Noël dont Fribourg était l'hôte d'honneur.

Lors de l'entrée dans leur 100^e année, 24 Fribourgeois et Fribourgeoises ont reçu, à l'occasion de la visite d'un membre du Conseil d'Etat, le cadeau traditionnel du Gouvernement.

4. Election d'Alain Berset au Conseil fédéral

Le mercredi 14 décembre, l'Assemblée fédérale a élu le Fribourgeois Alain Berset au Conseil fédéral, pour succéder à M^{me} Micheline Calmy-Rey. Le Conseil d'Etat in corpore a présenté le jour même ses félicitations et celles du peuple fribourgeois au nouvel élu, qui a été officiellement reçu dans son canton le jeudi 22 décembre. Après un arrêt à Flamatt, première gare après la frontière fribourgeoise, et à Belfaux, commune de domicile de l'élu, l'acte officiel s'est tenu dans les jardins de l'Université de Fribourg alors que le banquet officiel a été organisé à Forum Fribourg. Représentant-e-s des autorités fédérales et cantonales ainsi que Fribourgeoises et Fribourgeois sont venus en grand nombre témoigner leur attachement au nouveau Conseiller fédéral dans la bonne humeur, malgré, une météo plus que capricieuse.

5. Présence du canton de Fribourg à l'assermentation des nouveaux Gardes suisses pontificaux

A l'invitation du commandant de la Garde Suisse Pontificale, le canton de Fribourg a été l'hôte d'honneur de l'assermentation des nouveaux Gardes suisses pontificaux, célébrée traditionnellement le 6 mai, en mémoire du Sac de Rome de 1527. Le Gouvernement, présent in corpore et accompagné par la présidence du Grand Conseil, a été rejoint au Vatican par le Chœur St-Michel et la Jeune Garde Landwehrienne. Lagape offerte à l'issue de la cérémonie a été préparée par l'Association «Produit du Terroir du Pays de Fribourg».

Le Conseil d'Etat a saisi l'occasion de sa présence au Vatican pour rencontrer le délégué suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que l'Ambassadeur de Suisse à Rome.

6. Bilan de la législature 2007–2011

Le 26 octobre, le Conseil d'Etat in corpore a présenté lors d'une conférence de presse son bilan de la législature 2007–2011.

Construit sur la base du programme gouvernemental, ce bilan démontre que la majorité des objectifs a pu être réalisée.

Au travers d'une brochure illustrée par le dessinateur fribourgeois Marc Roulin, le Gouvernement a présenté de manière synthétique le travail réalisé durant les cinq années de la législature. Décliné en sept défis pluridirectionnels, le bilan reprend point par point les chapitres du programme gouvernemental, établi par le Conseil d'Etat en 2007. Il expose les objectifs qui ont été atteints, ceux qui sont en phase de le devenir ou ceux qui constituent l'arborescence du prochain programme législatif. A l'heure de dresser le résultat de la législature, il a été réjouissant pour le Gouvernement cantonal de faire le constat suivant: la population fribourgeoise est la plus jeune de Suisse; le système de formation est moderne et de qualité; la situation économique est enviable; les institutions du canton fonctionnent correctement et les infrastructures ne cessent de se développer. Fort de ces atouts, le canton de Fribourg peut entrevoir son avenir avec confiance et optimisme.

7. Reconstitution du Conseil d'Etat pour la législature 2012–2016

Selon la LOCEA, les membres du Conseil d'Etat entrent en fonction dès leur assermentation par le Grand Conseil. Pour faciliter la transition entre les deux législatures, le Conseil d'Etat a procédé à la reconstitution du Gouvernement avant son assermentation et avant l'élection de son président 2012 par le Grand Conseil. Les discussions, menées d'abord de manière bilatérale sous la conduite du président pressenti pour l'année 2012, M. Georges Godel, puis en plenum, ont abouti à la répartition des Directions pour la nouvelle législature. Cette répartition a été confirmée lors de la séance du 23 décembre 2011, date à laquelle le Conseil d'Etat a élu M^{me} Anne-Claude Demierre à sa vice-présidence et désigné ses Délégations permanentes pour la nouvelle législature.

VI. Relations extérieures

Le Conseil d'Etat a examiné à diverses reprises la question du positionnement du canton de Fribourg dans un contexte national et international et l'organisation des relations extérieures au sein de l'Etat. Le 22 décembre 2010, il a décidé que la responsabilité politique des relations extérieures serait transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au Directeur de l'économie et de l'emploi. Ce changement permettra d'assurer une meilleure continuité dans le traitement des affaires extérieures gouvernementales.

2011

1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières auxquelles a participé le Directeur de l'économie et de l'emploi, qui est aussi membre du bureau de la CdC, laquelle a aussi siégé à quatre reprises en 2011. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer la politique européenne, la fiscalité cantonale des entreprises, les dossiers liés à la commission tripartite des agglomérations, le projet «Territoire Suisse» et la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches.

Lors de l'assemblée plénière de la CdC du 2 juin 2011, les cantons ont réaffirmé la nécessité de procéder à des réformes internes pour consolider le fédéralisme et la démocratie directe dans la perspective d'un développement des relations bilatérales avec l'Union européenne. Dès lors, les cantons ne défendront ni n'approuveront de nouveaux accords bilatéraux que si des réformes internes sont entreprises et réalisées en même temps.

2. Fondation ch

Dans le contexte parfois conflictuel des relations entre les langues et les cultures dans le pays, la Fondation ch joue un rôle essentiel de coordination et de mise en valeur des qualités régionales. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts est membre du Conseil de fondation depuis 2000. Il siège également au Comité directeur.

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la Fondation ch a vu son activité considérablement augmenter, avec la mise en œuvre des programmes européens en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse. A cet effet, la Fondation ch gère depuis le début de l'année 2011, sous le nom de GO-CH, le Centre suisse de compétence pour les échanges et la mobilité et a mis en place un site Internet avec service de conseil (www.go-ch.ch). Cette plateforme englobe les catégories suivantes: programmes d'échange à l'intérieur de la Suisse (Pestalozzi, Rousseau, Piaget); programme d'échange hors de l'Europe (Magellan); programmes d'échanges européens, «Education et formation tout au long de la vie» (Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus, Grundtvig) et «Jeunesse en action».

La Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) s'occupe de faits de société, comme la question de la violence chez les jeunes (Programme national «Les jeunes et la violence», avec une plate-forme Internet www.jeunesetviolence.ch) ou de la drogue. Comme la Fondation ch, la CTA analyse les transformations de la société qui sont des points essentiels pour construire et renforcer l'identité de la Suisse. Le niveau d'échanges est exemplaire entre les différents participants au débat, qui représentent aussi bien les villes, les communes, les cantons que la Confédération.

3. Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Deux d'entre eux assument la présidence d'une conférence et cinq siègent au sein des comités ou bureaux des conférences nationales.

Conférences nationales des directeurs cantonaux: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2011)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Directrice ICS	Présidente
Conférence universitaire suisse	Directrice ICS	Membre
Conseil suisse des HES	Directrice ICS	Membre
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Directeur SJ	Membre
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	Directeur SJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Directeur IAF	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Directeur IAF	Membre du bureau
Conférence tripartite Confédération – cantons – villes	Directeur IAF	Membre
		Membre du bureau et de l'Assemblée plénière
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Directeur EE	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Directeur EE	Président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CDTP)	Directeur EE	Membre
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Directrice SAS	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Directeur FIN	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	Directeurs FIN et SJ	Membres
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Directeur AEC	Membre
	Chancelière d'Etat	
Conférence des chanceliers d'Etat		Membre

2011

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale.

Enfin de nombreux chefs de service de l'Etat de Fribourg président ou assument la vice-présidence de conférences intercantionales:

Conférences régionales de Suisse: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2011)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique des cantons alémaniques (D-EDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Directeur SJ	Membre
Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO)	Directeur EE	Vice-président
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP-SO)	Directeur EE	Président
Conférence OUESTRAIL	Directeur EE	Membre
Conseil des Pouvoirs Publics EOSH	Directeur EE	Président
Région capital suisse	Directeur EE	Membre
Comité stratégique HES-SO/S2	Directeur EE et Directrice ICS	Membres
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin	Directeur FIN	Membre
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	Directeur FIN	Membre
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Directeur AEC	Président
Conférence latine des chanceliers d'Etat	Chancelière d'Etat	Membre

Conférences intercantionales: participation de chef(fe)s de service du canton de Fribourg (état au 31.12.2011)	Représentation du canton de Fribourg	Fonction
Conférence romande des architectes cantonaux	Architecte cantonal	Présidence
Réseau intercantonal des délégués aux affaires extérieures et européennes	Délégué aux Relations extérieures	Présidence
Commission suisse sur l'informatique	Chef du SITel	Vice-présidence
Comité de la Conférence des délégués cantonaux aux transports publics	Chef STE	Vice-présidence
Conseil de pôle Chimie et sciences de la vie HES-SO	responsable filière chimie	Présidence
Conférence des chefs de service CDEP-SO	Directeur PromFR	Présidence
Platinn	Directeur PromFR	Présidence
Conférence des caisses publiques de chômage de Suisse et du Liechtenstein	administrateur CPCh	Présidence
Commission des caisses de chômage	administrateur CPCh	Présidence
Conférence suisse des offices régionaux de statistique	Chef SStat	Présidence
Régiostat	Chef SStat	Vice-présidence
Commission spécialisée Formation continue, Centre suisse de services pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)	Chef SOPFA	Présidence
Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO, rattachée à la CIIP)	Chef SOPFA	Présidence
Conférence des répondants J+S de la Suisse Romande et du Tessin	Chef SSpo	Présidence en alternance
Groupe de travail des Répondants des Fonds cantonaux du sport	Chef SSpo	Présidence en alternance
Association Archéologie Suisse	Archéologue cantonale	Présidence
Commission (suisse) de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (CDIP)	Secrétaire général DICS	Vice-présidence
Conférence des chefs de services cantonaux de migration de la Suisse latine	Chef SPoMi	Présidence
Commission latine de probation	Chef SProb	Vice-présidence
Association suisse de probation et de travail social dans la justice (ProsaJ)	Chef SProb	Présidence
Conférence des chefs de gendarmerie de Suisse romande, de Berne et du Tessin	Chef de la Gendarmerie	Présidence
Commission UNIMATOS de Suisse romande, de Berne et du Tessin	Chef des Services généraux	Présidence

2011

Conférences intercantionales: participation de chef(fe)s de service du canton de Fribourg (état au 31.12.2011)	Représentation du canton de Fribourg	Fonction
Fédération des établissements de privation de liberté suisse (FES)	Chef SASPP	Présidence
Conférence suisse des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CRMPPCI)	Chef SPPAM	Vice-présidence
Forum matériel de protection civile	Chef de la Protection civile	Représentant Suisse latine
Conférence latine des chefs de la protection civile	Chef de la Protection civile	Présidence
Association suisse des commandants d'arrondissement	Commandant d'arrondissement	Vice-présidence
Conférence latine des chefs de la protection de la population	Chef de la Protection de la population	Présidence
Conférence suisse des administrateurs de la taxe d'exemption	Chef du Bureau de la taxe d'exemption	Vice-Présidence
Conférence latine des chefs de la taxe d'exemption	Chef du Bureau de la taxe d'exemption	Présidence
Association des médecins cantonaux suisses	Médecin cantonal	Présidence
Commission des médecins cantonaux du Groupement des services de santé publique des cantons romands, Berne et Tessin (GRSP)	Médecin cantonal	Présidence
ARTIAS (Association romande et tessinoise de l'action sociale)	Coordinateur politique familiale SASoc	Vice-présidence
Conférence latine des directeurs des services de protection et d'aide à la jeunesse (CLDPAJ)	Chef SEJ	Présidence
Fondation Isabelle Hafen (soutien institutions pour adolescents)	Chef SEJ	Présidence
Conférence latine des chefs du personnel (Confédération, cantons romands, Berne, Tessin)	Chef SPO	Présidence en alternance
Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale	Chef SPO	Présidence en alternance
Conférence romande des offices d'aménagement du territoire	Cheffe SeCA	Présidence en alternance
Conférence romande des chefs de service de la protection de l'environnement	Chef SEEn	Présidence
Comité de pilotage ch.ch	Chancelière d'Etat	Présidence
Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO rattachée à la CIIP)	Chef SEEnOF	Présidence

Conférences intercantionales: participation de chef(fe)s de service du canton de Fribourg (état au 31.12.2011)	Représentation du canton de Fribourg	Fonction
Commission «professions de la santé» du Groupement des services de santé publique des cantons romands, Berne et Tessin (GRSP)	Chef du SSP	Présidence
Coordinateurs Asile latins	Coordinatrice Asile et réfugiés	Présidence
Association de «Futur en tous genres»	Responsable du Bureau de l'égalité et de la famille	Co-Présidence
Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse	Chef du Service de l'environnement	Présidence
Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air (Cercl'air)	Chef de la section protection de l'air	Présidence

Ce sont actuellement dix conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, qui sont en cours d'élaboration et de négociation au sein de ces conférences ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux. Chaque Direction rapporte dans sa partie sur les activités intercantionales en cours.

2011

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.11
1	Accord intercantanal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire («HarmoS»)	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Entrée en vigueur au 1.8.2009. Entrée du canton de FR au 1.5.2010, suite à l'acceptation par le peuple le 7.3.2010
2	Accord intercantanal réglant la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé	2011	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	Entrée en vigueur au 1.1.2011. Adhésion du canton de FR depuis le 1.3.2010
3	Accord intercantanal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	En phase de ratification. Adhésion du canton de FR au 1.8.2010
4	Convention intercantonale HES-SO et S2	2013	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS/DEE	HES-SO	Avant-projet adopté par les comités stratégiques en mai 2011. Projet accepté par le Conseil d'Etat le 16.11.2011. Transmission au GC de la loi d'adhésion en janvier 2012.
5A	Concordat intercantanal sur les hautes écoles	2013	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP;	Sera mis en consultation prochainement ¹
5B	Accord intercantanal sur les hautes écoles	2017 probablement	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	CDIP	En phase de discussion (en lien avec les dispositions financières de la LEHE ¹)
6	Concordat sur les services de sécurité privés	Indéterminée (1.1.2015 ou 1.1.2016)	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	Les cantons romands, dont Fribourg, n'adhéreront pas à ce concordat
7	Modification du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	Inconnue	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	Consultation des cantons sur l'AP, terminée le 12.1.2012
8	Concordat latin du 30 octobre 2009 sur la culture et le commerce du chanvre	01.01.2012	Tous les cantons latins	DSJ	CLDJP	Entrée en vigueur au 1.1.2012 pour les cantons de FR, NE et VD. 2 recours en matière de droit public ont été déposés, l'un contre la loi d'adhésion VD et l'autre contre la loi d'adhésion FR
9	Convention du 30 septembre 2011 portant révision du Concordat sur les entreprises de sécurité	01.01.2013	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DSJ	CLDJP	La convention modificatrice a été envoyée le 15.12.2011 par la CLDJP au Bureau de la CoParl, pour suite utile.
10	Convention sur l'Hôpital intercantanal de la Broye (HIB)	01.01.2013	FR, VD	DSAS	Pas de conférence	Prochaine transmission aux deux Conseils d'Etat à l'intention des commissions des affaires extérieures

¹ LEHE: Loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

4. Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réunie à quatre occasions en 2011. La CGSO s'est préoccupée de l'évolution de certains dossiers fédéraux, en particulier la politique européenne de la Suisse, le projet «Territoire suisse», le programme de législation 2011–2015 de la Confédération et les procédures fédérales relatives aux initiatives cantonales.

Entre 2010 et 2011, la CGSO a coordonné la procédure d'adoption de la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl) dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger. La CoParl renforce la participation des parlements à l'élaboration des conventions intercantionales. Elle développe également les moyens de contrôle des parlements portant sur les institutions intercantionales ou organisations communes, comme par exemple la HES-SO. Dans le can-

—
2011

ton de Fribourg, une loi sur les conventions intercantionales a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2009 et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

5. Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral est ponctuée par des rencontres régulières avec les gouvernements des cantons limitrophes. En 2011, le Conseil d'Etat fribourgeois a rencontré les gouvernements des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

Dans le cadre des rencontres régulières du Gouvernement fribourgeois avec le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, la réunion de 2011 a permis aux deux exécutifs d'effectuer un examen des projets existants et prévus entre les deux cantons et de discuter des projets centraux sur lesquels ils focaliseront leur collaboration future. Les deux gouvernements ont évoqué les projets centraux suivants: la police intercantonale sur le Lac de Neuchâtel, l'Association de la Grande Cariçaie – Rive sud du Lac de Neuchâtel, la nouvelle destination touristique «Jura & Trois-Lacs», la création d'une Centrale 144 d'appels sanitaires d'urgence commune et l'équipement en institutions sociales et éducatives.

Lors de leur rencontre, le Conseil d'Etat fribourgeois et le Conseil-exécutif du canton de Berne ont décidé de poursuivre ces prochaines années l'étroite collaboration initiée entre les deux cantons. Le projet de Région capitale suisse occupe une place prioritaire dans cette collaboration. Les deux cantons ont également décidé de renforcer leur coopération dans le domaine de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle et dans l'inspection vétérinaire. La question d'une collaboration éventuelle dans le projet Grande Cariçaie sera examinée plus en détail avant qu'une décision puisse être prise.

Le Conseil d'Etat fribourgeois a également approuvé en 2011 l'adhésion à la Convention relative à la collaboration entre les deux cantons dans le domaine de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle. Cette collaboration, conséquence des nouvelles dispositions légales fédérales touchant la surveillance de ces institutions, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le canton de Fribourg confiera à l'avenir cette tâche au canton de Berne. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) traitera les dossiers fribourgeois en français et en allemand.

Les gouvernements bernois et fribourgeois ont également donné leur aval au renforcement de leur collaboration dans le cadre de l'application de la législation fédérale en matière de produits thérapeutiques dans le domaine vétérinaire. Une convention à signer prochainement prévoit l'engagement d'un expert par le canton de Berne. Au travers de cet accord, il sera possible d'effectuer les

inspections des pharmacies vétérinaires privées dans les deux langues officielles (français et allemand). Cela permettra également d'effectuer des contrôles uniformes, répondant aux mêmes exigences et critères dans tous les cantons concernés.

Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont tenu séance en septembre 2011. Cette rencontre a permis d'évoquer plusieurs dossiers fédéraux, dont la première étape du concept Romandie et de la desserte de Palézieux/Romont. En matière de collaboration intercantonale, le renforcement de la collaboration scolaire intercantonale dans la Broye et le projet d'agglomération Rivelac ont été discutés. Les deux exécutifs cantonaux ont aussi confirmé leur intention de poursuivre et développer au cours de ces prochaines années leur étroite collaboration. Ils ont décidé de dresser d'ici à fin 2012 un inventaire des collaborations existantes et d'étudier la mise en place de nouvelles opérations.

6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les trois rencontres organisées au cours de l'année 2011 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment les investissements fédéraux pour les transports publics et privés, la péréquation financière de la Confédération, le développement du RER fribourgeois et les projets législatifs relatifs à l'aménagement du territoire.

7. Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 75 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux.

Titre	Organe consultant
Révision partielle du code des obligations (sanction en cas de licenciement abusif ou injustifié)	DFJP
Lutte contre la corruption	CdC
09.439 n Iv.pa. Assurer l'accès à une carte d'identité classique, non biométrique, sans puce, à tous les ressortissants suisses	
10.308 n Iv.ct. TG. Loi sur les documents d'identité. Modification	CIP-CN
Décision de principe quant à la reconduction de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	CdC
Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	DFAE
Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions	DFAE

2011

Titre	Organe consultant
Contre-projet direct à l'initiative populaire «Jeunesse + musique»	CSEC-CdE
Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle – modifications d'ordonnances et nouvelle ordonnance sur les fondations de placement	DFI
09.499 n Iv. pa. CEATE-N. Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects	CEATE-CN
07.419 Initiative parlementaire. Politique en faveur de la famille. Article constitutionnel	CSSS-CN
Programme commun de la Confédération, des cantons, des villes et des communes pour prévenir les comportements violents des jeunes en Suisse: désignation des instances cantonales et communales chargées des contacts avec l'OFAS pour les questions de prévention de la violence	CdC
Modification de la loi sur les banques (too big to fail, TBTF)	DFF
Maintien des exportations suisses de bétail (Initiative parlementaire 09.510 n)	CER-CN
Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle: consultation sur les modifications d'ordonnance	CdC
Rapport du Conseil fédéral sur la Charte sociale européenne révisée; consultation technique	DFAE
Modèles de géodonnées minimaux, domaine des plans d'affectation	DETEC
Projet de modification des art. 105a et ss OAMal (non-paiement des primes), 106a et ss OAMal (réduction des primes), ainsi que des art. 22 et 54a OPC AVS-AI	DFI
Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne): modification de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme	DETEC
Loi fédérale sur l'assistance administrative fiscale	DFF
Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées	DFAE
Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne): attestation d'origine, rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC), appels d'offres et contributions globales – Révision de l'ordonnance du DETEC sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité - Révision de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux): protection des cours d'eau semi-naturels	DETEC
Etat des lieux en politique européenne – réformes internes	CdC
Projet de loi sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (LSAMal)	DFI
Initiative pour l'extension du référendum en matière de traités internationaux	CdC
05.445 Initiative parlementaire. Juridiction constitutionnelle – 07.476 Initiative parlementaire. Faire en sorte que la Constitution soit applicable pour les autorités chargées de mettre en œuvre le droit	CAJ-CN CdC
09.462 Iv. pa. Libéralisation des heures d'ouverture des shops des stations-service	CER-CN
Modification de la Constitution, du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs (interdiction d'exercer une activité, interdiction de contact et interdiction géographique)	DFJP
04.439 Initiative parlementaire. Loi sur les stupéfiants. Révision	CSSS-CN

Titre	Organe consultant
11.439 é Iv. pa. Dispositions transitoires complémentaires sur l'introduction du financement hospitalier (CSSS-CE) – Prise de position	CSSS-CdE
08.314 Iv. ct. Saint-Gall. Constructions hors des zones à bâtir – Modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire	CEATE-CN ARE
10.440 é Iv. pa. Améliorer l'organisation et les procédures du Parlement (procédure applicable au traitement des initiatives déposées par un canton; objets de la procédure de consultation)	CIP-CdE CdC
Projet de territoire Suisse	DETEC
Politique agricole 2014–2017	DFE
Contre-projet direct à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille»	DFI
Motions relatives aux institutions intercantionales et commission de surveillance interparlementaires: demande du gouvernement du canton de Berne	CdC
Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence; ouverture de la procédure de consultation pour la mise en œuvre de la motion Schweiger (07.3856)	DFE
Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEne): prescription concernant les appareils et mise en circulation	DETEC
Modification de la loi sur la vignette autoroutière dans le cadre de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales	DETEC CdC
Projet de financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) comme contre-projet à l'initiative populaire «Pour les transports publics»	DETEC
Révision partielle de l'ordonnance sur la chasse	DETEC
Modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)	DETEC
Chapitre revitalisations du manuel RPT dans le domaine de l'environnement et convention programme 2011 concernant la planification stratégique de la revitalisation	DETEC
Diverses ordonnances du droit de la circulation routière (OETV, OCR, OSR, OETV 1, OETV 2 ET OETV 3)	DETEC
Projets de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du 12 avril 1995 sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie dans le cadre de la 3e actualisation de l'annexe II de l'Accord sur la libre circulation des personnes	DFI
Modification de l'ordonnance sur le système d'information central sur la migration (Ordonnance SYMIC)	DFJP
07.455 Iv. pa. Ratification de la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité	CSSS-CN
Consultation externe concernant l'ordonnance sur l'encouragement de la culture et les régimes d'encouragement selon l'article 28 de la loi sur l'encouragement de la culture	DFI
Principes régissant la future collaboration Confédération – cantons en matière de promotion de l'intégration spécifique: consultation sur le résultat de la négociation DFJP-CdC	CdC
Révision partielle d'ordonnance sur la géoinformation – annexe 1 (OGéo RS 510.620)	DDPS
Programme de législature 2011–2015 de la Confédération. Consultation interne sur les orientations et mesures prioritaires	CdC

2011

Titre	Organe consultant
Renouvellement de la convention-cadre en matière de cyberadministration	CdC
08.458 lv. pa. Investigation secrète. Restreindre le champ d'application des dispositions légales – Procédure de consultation sur l'avant-projet de la Commission des affaires juridiques du Conseil national	CAJ-CN DFJP
Programme de législature 2011–2015 de la Confédération. Consultation interne sur les orientations et mesures prioritaires	CdC
Révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)	DFI
Ordonnance sur la réduction des émissions de CO ₂ des voitures de tourisme	DETEC
Révision de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)	DFF
Modifications de l'art. 119 de la Constitution fédérale et de la loi sur la procréation médicalement assistée (diagnostic préimplantatoire)	DFI
Modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC)	DFF
3 ^e Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales	DFAE
Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence; troisième procédure de consultation concernant l'interdiction frappant la création de cartels avec possibilités de motifs justificatifs – Mise en œuvre de la décision du Conseil fédéral du 17.08.11	DFF
Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Institut fédéral de météorologie et de climatologie (Loi sur la météorologie, LMét)	DFI
Révision partielle de la loi sur la transplantation	DFI
Révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd)	DFI
Rapport final de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT)	CNPT
Demande de transfert économique de la concession de Tele Bärn	DETEC
Loi fédérale sur l'imposition internationale à la source	DFF
Code des obligations (Droit de la prescription)	DFJP
Approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)	DFJP
Collaboration en matière de cyberadministration en Suisse: renouvellement de la convention-cadre	CdC
Stratégie Biodiversité Suisse	DETEC
Loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes	DFF CdC
Modification du code pénal (CP) et du code pénal militaire (CPM) / Allongement des délais de prescription	DFJP
Ordonnance sur le mesurage et la déclaration de quantité des marchandises mesurables dans les transactions commerciales / Ordonnance sur la déclaration de quantité dans la vente en vrac et sur les préemballages	DFJP
Nouvelle loi fédérale sur le dossier électronique du patient	DFI
Modification du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	CCDJP

Abréviation	
ARE	Office fédéral du développement territorial
CAJ	Commission des affaires juridiques
CdC	Conférence des Gouvernements cantonaux
CdE ou E	Conseil des Etats
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CGSO	Conférences des Gouvernements de Suisse occidentale
CIP	Commission des institutions politiques
CLDJP	Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police
CN	Conseil national
CNPT	Commission nationale de prévention de la torture
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral de l'économie
DFI	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police

VII. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2011

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2011, le Grand Conseil s'est déterminé sur 20 projets de lois et 19 projets de décrets. Plus de 40% des dispositions discutées et admises, soit dix lois et six décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

2011**1. Concernant le compte des investissements**

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté douze décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 102 472 970 francs. Les quatre principaux objets concernent: le crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit 2012–2015 (26 000 000 francs), le crédit d'engagement pour l'acquisition et la transformation de l'immeuble de Groupe E (21 910 750 francs), le crédit d'engagement pour l'acquisition des immeubles du site Cardinal (12 500 000 francs), le crédit d'engagement pour le subventionnement de la construction, la transformation ou l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation (10 190 000 francs).

N'est pas compris dans les données susmentionnées le projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques sur lequel le Grand Conseil n'est pas entré en matière et qui aurait procuré à l'Etat des recettes nettes supplémentaires pour un montant annuel de l'ordre de 2,9 millions de francs.

2. Concernant le compte de résultats

Les répercussions des dix lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs:

- > une hausse conséquente de charges liée à la mise en œuvre de la loi relative au financement des hôpitaux et des maisons de naissance prévoyant près de 55 millions de francs supplémentaires en 2012 et auxquels s'ajouteront en 2017 encore 35 millions de francs;
- > la modification de la loi sur la Caisse de prévoyance qui aura pour conséquence financière une croissance des coûts bruts de quelque neuf millions de francs dès 2012 et de quatre millions supplémentaires dès 2014;
- > la mise en œuvre de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour qui induit des charges supplémentaires de l'ordre de 24 millions de francs sur cinq ans;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de 16,5 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2012 (environ 160 postes supplémentaires);
- > diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges additionnelles d'un million de francs et de la création de 1,6 EPT nouveau poste de travail.

Pour ce qui a trait aux charges nouvelles uniques, il y a lieu de relever que divers projets de lois nécessitent des dépenses uniques pour environ 1,6 million de francs.

En 2011, les modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat n'ont pas eu de répercussions financières.

2011

PROJETS DE LOIS ET DE DECRETS EXAMINES DURANT L'ANNEE 2011
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières	
					annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers)	223	DSJ	01.02.11		Aucune incidence financière ou en personnel	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010	230	DFIN	02.02.11		Aucune incidence financière	
D concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «FriNetz»	227	DFIN	02.02.11		Aucune incidence financière	
D relatif aux naturalisations	236	DIAF	23.03.11		Aucune incidence financière	
L sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme	224	DSJ	24.03.11		Aucune incidence financière ou en personnel	
L portant dénonciation du concordat concernant la Haute Ecole suisse d'agronomie	229	DIAF	24.03.11		Réalisation d'économies substantielles escomptée avec l'entrée en vigueur du nouveau système	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement	237	DIAF	11.05.11			Dépenses: + 2 000 000 fr.
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2010	240	DFIN	11.05.11		Aucune incidence financière	
L instituant un Fonds cantonal de l'énergie	232	DEE	12.05.11		Le fonds sera alimenté par le budget ordinaire, les contributions fédérales (2 000 000 fr.), l'allocation du Groupe E (3 400 000 fr.) et d'éventuels autres versements	
L sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP)	234	DFIN	12.05.11		Coûts bruts pour l'Etat de l'augmentation du taux de cotisation: En 2012: + 8 000 000 fr. Dès 2014: + 12 000 000 fr. Coûts bruts pour l'Etat de la diminution du montant de coordination: + 800 000 fr.	

2011

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR), sur le site des Arsenaux, à Fribourg	243	DICS	07.06.11			Dépenses: + 3 250 000 fr.
sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)	238	DSAS	09.06.11		Sur 5 ans, le coût de la loi pour l'Etat s'établira environ à 24 000 000 fr.	
modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation	245	DAEC	09.06.11		Subvention annuelle: entre 170 000 fr. et 298 000 fr.	
relatif aux naturalisations	247	DIAF	09.06.11		Aucune incidence financière	
relatif à l'acquisition des immeubles articles 7042 et 7212 de la commune de Fribourg – site Cardinal – en société simple avec la Ville de Fribourg	246	DAEC	09.06.11			Dépenses: + 12 500 000 fr. pour l'Etat
modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux)	264	DSAS	06.09.11		La nouvelle répartition de charges pour l'aide matérielle est défavorable à l'Etat pour quelque 300 000 fr.	
modifiant la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale	260	DIAF	07.09.11		Aucune incidence en personnel incidence financière: + 40 000 fr.	
sur les sites pollués (LSites)	257	DAEC	07.09.11	+ 1 EPT (SEn)	Pas d'incidence financière directe autre que la gestion du Fonds, la mise en place des nouvelles procédures et l'alimentation du Fonds lorsque les recettes des taxes ne suffisent pas à couvrir les coûts.	
portant adaptation de la législation fribourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux droits réels	255	DFIN	08.09.11		Augmentation de la charge de travail des Offices du registre foncier. Les dépenses directement liées seront soumises à la procédure budgétaire ordinaire.	

2011

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil			
				en personnel		financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées)	254	DAEC	09.09.11		Aucune incidence financière ou en personnel		
D relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2011 et suivantes	244	DAEC	09.09.11			Dépenses: + 10 190 000 fr.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2012-2015)	256	DAEC	09.09.11			Dépenses: + 26 000 000 fr.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du plan d'action et des outils définis dans la stratégie Développement durable du canton de Fribourg	261	DAEC	09.09.11			Dépenses: + 7 713 160 fr.	
L sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales	265	DSJ	05.10.11		Aucune incidence financière ou en personnel		
L portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre	259	DSJ	05.10.11		Aucune incidence financière ou en personnel		
L sur l'eau potable (LEP)	262	DI AF	06.10.11		Coût: + 260 000 fr. pour le recours à des spécialistes.		
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne-Fribourg, secteur Flamatt (crédit d'objet)	258	DI AF	06.10.11			Dépenses: + 2 109 000 fr.	
					Coût de la prise en charge totale par l'Etat des charges «prévention» et «indemnisation» se situerait, selon les chiffres des 4 dernières années, entre 28 000 et 102 000 fr.		
L modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes	266	DI AF	02.11.11		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100 % pour 2012		
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2012	284	DFIN	02.11.11		Aucune incidence financière		
D relatif aux naturalisations	283	DI AF	02.11.11			Dépenses: + 5 395 500 fr.	
D relatif à la prolongation jusqu'en 2012 du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public	263	DEE	02.11.11				

2011

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012	287	DFIN	02.11.11	+ 158.97 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires)	Nouveaux postes et postes supplémentaires: Charge brute: + 19 661 110 fr. Charge nette: + 16 547 890 fr.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia destiné à l'Institut Adolphe Merkle	276	DICS / DAEC	03.11.11			Dépenses: + 3 445 060 fr.
D relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Mortivue, sur le territoire de la commune de Semsales	279	DAEC	03.11.11			Dépenses: + 1 609 500 fr. au maximum
D relatif à l'acquisition de la parcelle article 7036 du registre foncier de la commune de Fribourg, propriété de la Banque Cantonale de Fribourg	280	DAEC	03.11.11			Dépenses: + 6 350 000 fr.
D relatif à l'acquisition et à la transformation de l'immeuble de Groupe E, route des Daillettes 6 et 6a, à Fribourg	281	DAEC	03.11.11			Dépenses: + 21 910 750 fr.
L relative à la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font	270	DIAF	04.11.11		Aide financière: 1 110 800 fr. à verser en 2013 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC	
L relative à la fusion des communes d'Ursy et Vuarmarens	271	DIAF	04.11.11		Aide financière: 483 800 fr. à verser en 2013 dans les limites des moyens mis à disposition par la LEFC	
L concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance	251	DSAS	04.11.11	+ 0.6 EPT	Charge financière supplémentaire en 2012: entre 7 600 000 et 14 200 000 fr. Charge financière supplémentaire à terme (2017): entre 43 100 000 fr. et 48 800 000 fr. Financement des cliniques privées: + 27 700 000 fr. Hospitalisations hors canton: + 19 200 000 fr.	

—
2011**VIII. Etat du personnel**

POUVOIRS – DIRECTIONS – SECTEURS	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
POUVOIRS ET DIRECTIONS	10 176.96	9 882.72	294.24
Pouvoir législatif	6.59	7.07	-0.48
Pouvoir judiciaire	278.72	263.43	15.29
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	37.88	30.07	2.25
Instruction publique, culture et sport	4 513.03	4 415.60	97.43
Sécurité et justice	851.97	833.50	24.03
Institutions, agriculture et forêts	419.42	404.76	14.66
Economie et emploi	663.31	630.04	33.27
Santé et affaires sociales	2 635.63	2 534.83	100.80
Finances	382.26	371.81	10.45
Aménagement, environnement et constructions	381.15	384.61	-3.46
SECTEURS	10 176.96	9 882.72	294.24
Administration centrale	2 491.45	2 431.94	59.51
Secteur de l'enseignement	4 867.58	4 744.85	122.73
Secteur hospitalier	2 495.32	2 397.17	98.15
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	322.61	308.76	13.85

IX. Liste des instruments parlementaires

L'article 68 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) prescrit que «le Conseil d'Etat dresse chaque année, dans son rapport d'activité, la liste des instruments auxquels il a donné suite durant l'année écoulée et fait un rapport succinctement motivé sur l'état des motions, postulats et mandats encore pendants et sur la planification prévue pour y donner suite». Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette liste un état des lieux exhaustif des instruments parlementaires en cours d'examen à un stade ou à un autre de la procédure. La situation est arrêtée au 31 décembre 2011.

Lorsque plusieurs Directions sont mentionnées dans la colonne «N° et Direction», c'est la première Direction citée qui a le leadership.

2011

1. Motions

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
1137.11 DIAF	Waeber Emanuel/Brönnimann Charly – Incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale	D: 22.12.11		Réponse en préparation.
1136.11 DEE	Kaelin Murith Emanuelle/Romanens Jean-Louis – Soutien à l'innovation et au développement technologique	D: 22.12.11		Réponse en préparation.
1135.11 DAEC	Schorderet Edgar – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)	D: 10.11.11		Réponse en préparation.
1134.11 DAEC	Mutter Christa/Duc Louis – Faciliter l'emploi des transports publics pour les familles et les jeunes	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
1133.11 DIAF	Corminbœuf Dominique/Repond Nicolas – Modification de la loi sur l'agriculture (LAgri) pour y intégrer l'interdiction des OGM	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
1132.11 DAEC	Brodard Vincent/Beyeler Hans-Rudolf – Pour des transports publics attractifs dans tout le canton / Pour un horaire cadencé intégral	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
1131.11 DFIN	Bonny David/Brodard Vincent – Déduction fiscale en faveur des enfants inscrits dans une chorale ou une société sportive, musicale ou artistique	D: 15.09.11 R: 20.12.11		Motion à prendre en considération par le GC. Rayée du registre, conformément à l'article 60 al. 4 LGC. Objet liquidé.
1130.11 DFIN	Romanens Jean-Louis/Bulliard Christine – Réduction du taux d'imposition des autres personnes morales	D: 15.09.11		
1129.11 DFIN	Bonny David/Ganioz Xavier – Les jetons de présence des magistrats représentant l'Etat doivent être reversés à l'Etat	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
1128.11 DFIN	Peiry Stéphane/Gander Daniel – Déduction fiscale pour bénéficiaires de rentes AVS et AI	D: 15.09.11 R: 20.12.11		Motion à prendre en considération par le GC.
1127.11 DFIN	Vonlanthen Rudolf – Loi sur les finances de l'Etat (LFE)	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
1126.11 DAEC	Vonlanthen Rudolf – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)	D: 18.08.11		Réponse en préparation.
1125.11 DFIN	Neuhaus Othmar/Vonlanthen Rudolf – Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)	D: 18.08.11		Réponse en préparation.
1124.11 DIAF	Piller Alfons/Waeber Emanuel – Loi sur la péréquation financière intercommunale – Adaptation de la péréquation des besoins	D: 14.07.11		Réponse en préparation. Rayée du registre, conformément à l'article 60 al. 4 LGC. Objet liquidé.
1123.11 DSAS	Bulliard Christine – Soin aux personnes âgées	D: 14.07.11		
1122.11 DIAF	Thomet René/Emonet Gaétan – Election des syndics par le peuple – Modification de la loi sur les communes (LConv)	D: 17.06.11 R: 27.09.11	Refusée le 04.11.11	Objet liquidé.
1121.11 DICS	Ganioz Xavier/Emonet Gaétan – Nuit des musées: offrir la gratuité à tous les visiteurs	D: 17.06.11 R: 13.12.11		Motion à prendre en considération par le GC.
1120.11 DIAF	Schoenenweid André/Peiry Stéphane – Révision de la loi sur les communes (LCo) et nouvelle loi sur les finances communales	D: 17.06.11 R: 03.10.11	Acceptée partiellement le 04.11.11	Un projet de loi sera soumis dans le délai légal.
1119.11 DFIN/ DEE	Collomb Eric – Soutien fiscal à la création d'entreprise	D: 17.06.11 R: 29.11.11		Motion à prendre en considération par le GC.
1118.11 DIAF	Corminbœuf Dominique/Marbach Christian – Lier la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale à la transparence du financement des partis politiques	D: 01.04.11 R: 30.08.11	Refusée le 06.10.11	Objet liquidé.

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
1117.11 DIAF	Rime Nicolas/Thomet René – Des entreprises en mains publiques transparentes	D: 01.04.11 R: 23.08.11	Refusée le 04.10.11	Objet liquidé.
1116.11 DIAF	Mauron Pierre/Burgener Andrea – Représentativité politique dans les conseils d'administration des grandes entreprises détenues par l'Etat	D: 01.04.11 R: 16.08.11	Refusée le 04.10.11	Objet liquidé.
1115.11 DIAF	Lehner-Gigon Nicole/Emonet Gaétan – Publication de la liste des donatrices et donateurs dont les versements à un parti politique dépassent 5000 francs	D: 01.04.11 R: 30.08.11	Refusée le 06.10.11	Objet liquidé.
1114.11 DIAF	Raemy Hugo/Roubaty François – Participation aux frais de campagne électorale liée à la publicité des comptes des partis politiques	D: 01.04.11 R: 30.08.11	Refusée le 06.10.11	Objet liquidé.
1113.11 DFIN	<i>Initiative cantonale:</i> Menoud Eric/Collomb Eric – Défiscalisation des allocations familiales pour enfants	D: 14.01.11 R: 15.06.11	Acceptée le 08.09.11	Le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
1112.10 DEE	Rime Nicolas – Promotion de la mobilité combinée	D: 17.12.10 R: 17.05.11	Refusée le 05.10.11	Objet liquidé.
1111.10 DSAS	Cotting Claudia/Goumaz-Renz Monique – Loi sur l'aide sociale – changement de domicile	D: 17.12.10 R: 03.10.11	Acceptée le 04.11.11	Le projet d'acte sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
1110.10 DFIN	Losey Michel/Corminboeuf Dominique – Modification du pourcentage de la déduction des frais médicaux sur la déclaration fiscale	D: 17.12.10 R: 24.05.11	Refusée le 08.09.11	Objet liquidé.
1109.10 DFIN	Girard Raoul – Plan de mobilité pour les employés de l'Etat de Fribourg	D: 19.11.10 R: 29.03.11	Retirée le 11.05.11	Objet liquidé.
1108.10 DSJ/DFIN	Collomb Eric/Cotting Claudia – Réduction de l'imposition des véhicules	D: 15.10.10 R: 23.11.10	Refusée le 01.02.11	Objet liquidé.
1107.10 DFIN	Vonlanthen Rudolf – Modification de la loi fiscale concernant le bénévolat	D: 17.09.10 R: 25.01.11	Refusée le 23.03.11	Objet liquidé.
1106.10 DSJ	Girard Raoul – Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages	D: 25.06.10 R: 11.01.11	Refusée le 01.02.11	Objet liquidé.
1105.10 DFIN	Romanens Jean-Louis/Siggen Jean-Pierre – Introduction d'une amnistie fiscale cantonale	D: 25.06.10 R: 11.01.11	Retirée le 23.03.11	Objet liquidé.
1104.10 DFIN	Siggen Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre – Baisse de l'imposition fiscale	D: 25.06.10 R: 11.01.11	Acceptée le 02.02.11	Le GC a accepté la motion fracturée conformément à la proposition du CE. Le projet d'acte concernant la baisse fiscale pour les personnes physiques et morales sera transmis dès que la situation budgétaire le permettra.
1103.10 DIAF	<i>Initiative cantonale</i> Frossard Sébastien/Page Pierre-André – Bannir l'huile de palme de nos assiettes	D: 25.06.10 R: 29.03.11	Acceptée le 11.05.11	Le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale sera transmis au GC dans le délai légal d'un an.
1102.10 DAEC	Wicht Jean-Daniel – Répartition des frais d'entretien des carrefours giratoires édilitaires	D: 25.06.10 R: 16.11.10	Acceptée le 09.12.10	Le GC, conformément à la proposition du CE, a accepté la modification de la loi sur les routes et rejeté la répartition des frais proportionnelle aux charges de trafic. Projet de loi modifiant la loi sur les routes: message 291 du 29.11.11. Objet liquidé.
1101.10 DFIN	Collomb Eric/Bourguet Gabrielle – Un enfant, une fiscalité	D: 25.06.10 R: 06.12.10	Refusée le 02.02.11	Objet liquidé.
1100.10 DIAF/ CHA	Rey Benoît – Frais d'envoi des prospectus électoraux	D: 25.06.10 R: 12.10.10	Acceptée le 11.11.10	Projet de loi modifiant la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale: message 260 du 21.06.11. Objet liquidé.
1099.10 DFIN	Gendre Jean-Noël/Schneider Schüttel Ursula – Imposition des dépenses pour les ressortissants étrangers (abrogation art. 14 al. 2 LICD)	D: 27.05.10 R: 16.11.10	Refusée le 24.03.11	Objet liquidé.

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
1098.10 DIAF	<i>Initiative cantonale</i> Glauser Fritz/Losey Michel – Maintien du haras national d'Avenches	D: 27.05.10 R: 01.03.11	Acceptée le 23.03.11	Une demande sera faite au Grand Conseil de constater que cette initiative cantonale est devenue sans objet.
1097.10 DSAS	de Roche Daniel/Bulliard Christine – Modification de l'article 34 de la loi sur la santé	D: 27.05.10 R: 23.11.10	Refusée le 03.02.11	Objet liquidé.
1096.10 DFIN	Peiry-Kolly Claire – Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile	D: 27.05.10 R: 26.10.10	Acceptée le 07.12.10	Le projet d'acte sera transmis au 1 ^{er} semestre 2012 (il n'y a pas eu d'autres modifications de la LICD en 2011).
1093.10 DEE	Crausaz Jacques/Mutter Christa – Maîtriser l'éclairage public	D: 27.05.10 R: 17.08.10	Acceptée le 08.10.10	Projet de loi modifiant la loi sur l'énergie: message 273 du 13.09.11. Objet liquidé.
1090.10 DSAS	Fasel Bruno/Beyeler Hans-Rudolf – Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Acceptée le 11.11.10	Délai prolongé au 30 juin 2012.
1087.09 DAEC	Genoud Joe – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et sur les constructions (LATEC), article 129 al. 1 et 2	D: 19.11.09 R: 11.05.10	Acceptée le 17.06.10	Projet de loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées): message 254 du 24.05.11. Objet liquidé.
1086.09 DSAS	Bourguet Gabrielle/Boschung Moritz – Prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques	D: 19.11.09 R: 12.10.10	Acceptée le 11.11.10	La concrétisation de cette motion est prévue dans le cadre des futures lois sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Délai prolongé au 1 ^{er} janvier 2014.
1083.09 DAEC/ DSAS/ DFIN/ DICS	Burgener Woeffray Andrea/Roubaty François – Modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation	D: 15.10.09 R: 09.02.10	Acceptée le 17.03.10	Le projet d'acte sera transmis dans le délai légal d'un an.
1080.09 DICS	Boschung Bruno – Adaptation de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre concernant le choix des matériaux pour la toiture des chalets d'alpage	D: 17.09.09 R: 21.12.10	Retirée le 02.02.11	Objet liquidé.
1079.09 DIAF	Duc Louis/Glauser Fritz – Création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune	D: 17.09.09 R: 23.03.10	Acceptée le 19.05.10	Projet de loi modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes: message 266 du 16.08.11. Objet liquidé.
1078.09 DSAS	de Weck Antoinette/Gobet Nadine – Loi sur un nouveau mode de financement des structures d'accueil de l'enfance	D: 17.09.09 R: 04.05.10	Acceptée le 17.06.10	Motion acceptée selon fractionnement proposé dans la réponse du CE. Projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE): message 238 du 01.03.11. Objet liquidé.
1071.09 DSJ	Commission de justice – Loi d'organisation judiciaire – suppléants du juge de paix	D: 14.05.09		Considérée comme retirée car devenue sans objet. Objet liquidé.
1070.09 DIAF	Butty Dominique – Loi sur les communes	D: 02.04.09 R: 29.03.11	Retirée le 11.05.11	Objet liquidé.
1052.08 DICS/ DEE	Ganiox Xavier/Siggen Jean-Pierre – Chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir	D: 15.05.08 R: 09.12.08	Acceptée le 12.02.09	L'expérimentation ne pouvant démarrer qu'en début 2010, une demande de report de délai du rapport a été déposée. Le Bureau accepte la prolongation jusqu'à fin mars 2012.
1038.07 DEE	Collomb Eric – Apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire	D: 22.11.07 R: 08.07.08	Acceptée le 13.11.09	Projet de loi modifiant la loi sur l'énergie: message 273 du 13.09.11. Objet liquidé.
1031.07 DICS	Grandjean Denis – Modification de la loi scolaire (gratuité des transports en cas de 10 ^e année linguistique)	D: 20.09.07 R: 24.06.08	Acceptée le 07.11.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport.

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
1027.07 DICS/ DIAF	Suter Olivier/Steiert Jean-François – Bilinguisme à l'école	D: 20.09.07 R: 06.09.10	Acceptée le 07.10.10	Réponse du CE dans rapport 206 du 06.09.10. La suite définitive sera donnée par l'article 9 de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.
1017.07 DSAS	Bachmann Albert/Clément Pierre-Alain – Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	D: 21.06.07 R: 28.10.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux): message 264 du 05.07.11. Objet liquidé.
1002.07 DFIN	Ith Markus – Loi sur les impôts cantonaux directs – Déduction de l'impôt sur le bénéfice de l'impôt sur le capital pour les sociétés de capitaux	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Compte tenu d'autres motions fiscales à mettre en vigueur et des perspectives financières dégagées par la réactualisation du plan financier, le CE n'est pas encore en mesure de prévoir à quel moment il pourra soumettre un projet au GC.
164.06 DIAF	Romanens Jean-Louis/Geinoz Jean-Denis – Loi sur les communes – Fixation du coefficient d'impôt	D: 03.11.06		Projet de réponse en préparation. Le retard est dû à l'introduction d'un nouveau plan comptable et le Service des communes souhaite examiner la question du coefficient d'impôt dans ce cadre-là. La réponse sera donnée durant le 1 ^{er} semestre 2012.
163.06 DAEC	Galley Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre – Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (parcs naturels)	D: 03.11.06 R: 11.03.08	Acceptée le 04.04.08	Projet de loi sur la protection de la nature et du paysage: message 274 du 13.09.11. Objet liquidé.
149.06 DICS	Freiburghaus Madeleine/Romanens Jean-Louis – Apprentissage de la langue partenaire	D: 15.05.06 R: 06.09.10	Acceptée le 07.10.10	La réponse du CE est incluse dans le rapport 206 du 06.09.2010. La suite définitive sera donnée par l'article 9 de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.
133.05 DICS	Collaud Jean-Jacques/Schnyder Jörg (motion reprise le 14.03.07 par Bachmann Albert) – Durée des études pour obtenir la maturité fédérale	D: 15.12.05		Rayée du registre, conformément à l'article 60 al. 4 LGC. Objet liquidé.
122.05 DICS	Fasel Bruno/Brönimann Charly – Leçon sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu	D: 13.10.05 R: 09.05.06	Acceptée le 15.05.06	Projet d'article proposé dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire.
110.01 DICS	Baudois Jacques/Garnier Bernard – Apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire	D: 09.02.01 R: 18.09.01	Acceptée le 02.10.01	La suite définitive sera donnée par l'article 9 de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.

2. Postulats

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
2098.11 DAEC	Glauser Fritz/Hunziker Yvan – Contournement de Romont, Chavannes-Parqueterie-La Halle	D: 13.10.11 R: 13.12.11		Postulat à prendre en considération par le GC.
2097.11 DEE/ DICS/ CHA	Bulliard Christine/Siggen Jean-Pierre – Echange pour apprenti-e-s avec une autre région linguistique suisse ou étrangère	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
2096.11 DFIN	Ducotterd Christian/Ackermann André – Traitement des conseillers d'Etat, des préfets, des juges cantonaux et des membres de commissions d'Etat	D: 15.09.11		Réponse en préparation.
2095.11 DEE	Waeber Emanuel/Peiry Stéphane – Développement de futures zones touristiques	D: 18.08.11	Retiré le 22.12.11	Objet liquidé.
2094.11 DEE	Waeber Emanuel/Peiry Stéphane – Sécurité d'approvisionnement en électricité	D: 14.07.11 R: 20.12.11		Postulat à prendre en considération par le GC.
2093.11 DEE	Ganioz Xavier/Schneider Schüttel Ursula – Contrôle du travail détaché: plus de moyens pour plus de contrôles	D: 17.06.11 R: 06.12.11		Postulat à prendre en considération par le GC.

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
2092.11 DSAS	Thomet René/Krattinger-Jutzet Ursula – Appartements protégés pour personnes âgées	D: 17.06.11		Réponse en préparation.
2091.11 DSAS	Repond Nicolas/Lehner-Gigon Nicole – Nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR	D: 17.06.11		Réponse en préparation. Compte tenu des impératifs liés à la mise en place de la 2 ^e étape du RER Fribourg Freiburg prévue en 2014, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte du fait que ce rapport ne pourra pas être déposé dans le délai légal.
2090.11 DAEC	Piller Carrard Valérie/Corminbœuf Dominique – Transports publics régionaux	D: 17.06.11 R: 08.11.11		
2089.11 DICS	Savary-Moser Nadia – Pénurie d'enseignant-e-s aux écoles enfantines et primaires – Mythe ou réalité?	D: 20.05.11 R: 20.12.11		Postulat à prendre en considération par le GC. Le CE propose d'accepter le postulat. En cas de prise en considération par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat ne déposera son rapport que dans environ 2 ans, soit le temps nécessaire afin de tirer les enseignements du projet pilote à Vaulruz; ce dernier sera probablement opérationnel au printemps 2012. L'examen de cet objet a été reporté à la session de février 2012.
2088.11 DAEC	Lehner-Gigon Nicole/Rime Nicolas – Places de parc pour les utilisateurs du covoiturage	D: 20.05.11 R: 27.09.11		
2087.11 DSAS	Lehner-Gigon Nicole/Hänni-Fischer Bernadette – Etude de la couverture médicale de premier recours dans le canton	D: 01.04.11 R: 16.08.11	Accepté le 05.10.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an, en commun avec le postulat 2071.10.
2086.11 DIAF	Piller Carrard Valérie/Schneider Schüttel Ursula – Représentation des femmes dans les fonctions dirigeantes des grandes entreprises	D: 01.04.11 R: 16.08.11	Refusé le 04.10.11	Objet liquidé.
2085.11 DICS	Veiz Parisima – Education civique à l'école	D: 11.02.11 R: 05.07.11	Accepté le 07.09.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2084.11 DICS/ DAEC	Suter Olivier/Ackermann André – Infrastructures et équipements cantonaux destinés à la création artistique professionnelle	D: 14.01.11 R: 03.05.11	Refusé le 08.06.11	Liquidé.
2083.10 DSAS	Collomb Eric/Menoud Eric – Prévention de l'endettement des jeunes	D: 17.12.10 R: 28.06.11	Accepté le 06.09.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2082.10 DSAS	Goumaz-Renz Monique/Schoenenweid André – Accueil extra-familial: conseils et assistance pour familles en difficulté	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
2081.10 DEE	Wicht Jean-Daniel/Morand Jacques – Lutte contre le travail au noir	D: 17.09.10 R: 29.03.11	Accepté le 07.09.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2080.10 DSJ	Rime Nicolas/Raemy Hugo – Système régissant les actes authentiques	D: 17.09.10 R: 29.03.11	Accepté le 11.05.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an. Réponse en préparation. Prolongation justifiée par la connexion de l'intervention avec la mise en œuvre de la politique criminelle (collaboration Procureur général-CE; 67 LJ) et de l'application concrète du nouveau CPP. Nouveau délai: fin 2012.
2078.10 DSJ	Peiry Stéphane – Mesures de contrainte et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes	D: 25.06.10 R: 21.12.10	Accepté le 03.02.11	
2077.10 DAEC	Menoud Eric/Romanens Jean-Louis – Etude et propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton	D: 25.06.10 R: 02.11.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera transmis jusqu'à l'été 2012 suite à l'acceptation du Bureau du Grand Conseil de la prolongation du délai légal.
2076.10 DSAS	Collomb Eric – Nouveau régime pour l'obtention de l'aide sociale	D: 25.06.10 R: 15.02.11	Accepté le 22.03.11	Le rapport sera transmis dans le courant 2012. Des directives fixant les conditions du télétravail doivent être édictées et mises en application durant au moins 3 ans. De ce fait, le rapport ne pourra pas être transmis avant 2014.
2075.10 DFIN	Collomb Eric – Utiliser le potentiel du travail à distance (teleworking) pour le personnel de l'Etat	D: 25.06.10 R: 28.09.10	Accepté le 07.12.10	

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
2074.10 DIAF/ DICS	de Roche Daniel/Thévoz Laurent – Relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg	D: 27.05.10 R: 08.11.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera transmis au mois de septembre 2012 suite à l'acceptation du Bureau du Grand Conseil de la prolongation du délai légal.
2073.10 DEE	Rime Nicolas/Marbach Christian – Raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins	D: 27.05.10 R: 26.10.10	Accepté le 09.12.10	Rapport 250 du 17.05.11. Objet liquidé.
2072.10 DSAS	Burgener Woeffray Andrea/Fasel Bruno – Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Accepté le 10.11.10	Le CE transmettra son premier rapport en 2012.
2071.10 DSAS	Boschung-Vonlanthen Moritz/Thalmann-Bolz Katharina – Promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne	D: 25.03.10 R: 22.02.11	Accepté le 22.03.11	Le rapport sera transmis en commun avec celui du postulat 2087.11.
2070.10 DSJ/DEE/ DICS	Ganioz Xavier/Mutter Christa – Formation professionnelle également accessibles aux jeunes sans papiers	D: 25.03.10 R: 24.08.10	Accepté le 07.10.10	Réponse en attente de la mise en consultation de la modification de la législation fédérale prévue à cet égard. Nouveau délai: fin 2012.
2069.10 DICS/ DIAF	Commission des pétitions – Analyse de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg d'une manière générale et des primates en particulier	D: 25.03.10 R: 17.08.10	Accepté le 08.09.10	Rapport 293 du 13.12.2011.
2068.10 DICS	Schorderet Gilles/Hunziker Yvan – Conservation du patrimoine architectural alpestre (effets de l'arrêt relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre)	D: 25.03.10 R: 21.12.10	Accepté le 02.02.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an. Le CE transmettra son rapport dès que seront connues les conclusions du rapport WIG et du rapport complémentaire GLAS ainsi que le nouveau projet de révision de la LAMal.
2067.10 DSAS	Rey Benoît/Mauron Pierre – Caisse maladie unique	D: 11.02.10 R: 16.11.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera transmis jusqu'à l'été 2012 suite à l'acceptation du Bureau du Grand Conseil de la prolongation du délai légal.
2066.10 DAEC/ DEE	Buchmann Michel/Rey Benoît – Solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-traffic routier	D: 11.02.10 R: 21.09.10	Accepté le 10.11.10	Rapport en préparation.
2065.09 DSAS	Aeby-Egger Nicole – Prise en charge des toxicodépendances	D: 22.12.09 R: 21.06.10	Accepté le 07.09.10	Le GC prend connaissance que le rapport ne pourra probablement pas être rendu dans le délai légal d'une année
2064.09 DEE	Mutter Christa – Récupération des rejets de chaleur des eaux usées	D: 19.11.09 R: 11.05.10	Accepté le 16.06.10	Le CE a donné suite directe au postulat: rapport 288 du 25.10.11. Objet liquidé.
2063.09 DSAS	Brodard Jacqueline/Bourguet Gabrielle – Réinsertion professionnelle des mères ou des pères qui ont quitté leur emploi pour s'occuper de leurs enfants	D: 19.11.09 R: 25.10.11		
2062.09 DICS	Bulliard Christine/Fasel Josef – Intégration des compétences de la vie quotidienne – Economie familiale en tant que branche obligatoire	D: 15.10.09 R: 23.03.10	Accepté le 15.06.10	Rapport 290 du 16.11.11. Objet liquidé. La stratégie «Développement durable» jointe au message 261 du 21.06.11 fait office de rapport au postulat. Objet liquidé.
2061.09 DAEC	Ganioz Xavier/Burgener Woeffray Andrea – Engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables	D: 15.10.09 R: 09.02.10	Accepté le 17.03.10	Rapport 253 du 17.05.11. Objet liquidé.
2060.09 DAEC	Etter Heinz – Planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat	D: 15.10.09 R: 23.02.10	Accepté le 17.03.10	
2058.09 DEE/ DAEC	Chassot Claude – Analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC	D: 17.09.09 R: 21.12.10	Accepté le 02.02.11	La réponse est considérée comme rapport. Objet liquidé. Vu l'importance des travaux d'analyse à réaliser, il ne sera pas possible de déposer le rapport dans le délai légal d'une année puisque celui-ci sera intégré dans une étude plus étendue.
2057.09 DAEC	Dorand Jean-Pierre/Clément Pierre-Alain – Etude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg	D: 17.09.09 R: 27.04.10	Accepté le 15.06.10	

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
2054.09 DIAF/ DFIN	Boschung Moritz/Glardon Alex – Gouvernance d'entreprise publique (public corporate governance)	D: 14.05.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Rapport 267 du 16.08.2011. Objet liquidé.
2050.09 DEE	Wicht Jean-Daniel/Ackermann André – Contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics	D: 19.02.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Rapport 248 du 17.05.11. Objet liquidé.
2048.09 DSAS	Krattinger-Jutzet Ursula/Marbach Christian – Programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg	D: 19.02.09 R: 15.03.10	Accepté le 20.05.10	Le rapport sera présenté dès que les conclusions du projet «Voltigo» seront connues.
2047.09 DEE	Ducotterd Christian/de Reyff Charles – Concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise	D: 19.02.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Rapport 249 du 17.05.11. Objet liquidé.
2046.08 DFIN	Peiry Stéphane/Mauron Pierre – Système de contrôle interne	D: 12.11.08 R: 17.02.09	Accepté le 25.03.09	Rapport 233 du 31.01.11. Objet liquidé.
2045.08 DAEC	Suter Olivier/Crausaz Jacques – Aménagement du territoire respectueux du développement durable	D: 12.11.08 R: 20.01.09	Accepté le 24.03.09	Rapport 181 du 09.02.10. La stratégie «Développement durable» jointe au message 261 du 21.06.11 complète ce rapport. Objet liquidé.
2040.08 DEE/ DSAS	Wicht Jean-Daniel/Ducotterd Christian – Stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle	D: 11.09.08 R: 17.05.11	Accepté le 07.09.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2039.08 DEE	Grandjean Denis – Réalisation de centrales hydroélectriques dans le canton de Fribourg	D: 11.09.08 R: 29.09.09	Accepté le 13.11.09	Les résultats de l'étude seront intégrés au plan directeur cantonal. Objet liquidé.
2038.08 DAEC	Weber-Gobet Marie-Thérèse/Bachmann Albert – Inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques	D: 17.07.08 R: 28.10.08	Accepté le 16.02.09	Rapport 231 du 25.01.11. Objet liquidé.
2034.08 DIAF	Boschung Moritz/Ackermann André – Soutien du canton aux communes bilingues	D: 26.06.08 R: 08.02.11	Accepté le 23.03.11	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2032.08 DSAS	Raemy Hugo/Tschopp Martin – Egalité hommes-femmes dans l'administration	D: 15.05.08 R: 11.11.08	Accepté le 11.02.09	Rapport 252 du 17.05.11. Objet liquidé.
2029.08 DICS	Collomb Eric – Création de structures de «Sports-Arts-Etudes» dans le canton de Fribourg	D: 15.05.08 R: 22.12.09	Accepté le 03.02.10	Rapport en préparation.
2024.07 DEE	Collomb Eric – Héberger l'innovation par la création d'un parc technologique	D: 12.12.07 R: 16.12.08	Accepté le 16.02.09	Rapport 268 du 16.08.11. Objet liquidé.
2023.07 DSJ	Grandjean Denis – Règlement concernant les objets trouvés	D: 11.12.07 R: 11.03.08	Accepté le 03.04.08	Projet de loi d'application du code civil suisse (LACC): message 269 du 23.08.11. Objet liquidé.
2021.07 DAEC	Zurkinden Hubert/Suter Olivier – Développement durable	D: 21.08.07 R: 03.06.08	Accepté le 13.02.09	Rapport 181 du 09.02.10. La stratégie «Développement durable» jointe au message 261 du 21.06.11 complète ce rapport. Objet liquidé.
2018.07 DSAS	Bulliard Christine/Steiert Jean-François – Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles	D: 11.05.07 R: 27.10.09	Accepté le 16.12.09	Rapport en préparation.
2015.07 DEE	Haenni Charly – Politique cantonale des transports	D: 08.05.07 R: 26.08.08	Accepté le 05.11.08	Rapport 250 du 17.05.2011. Objet liquidé.
2008.07 DICS/ DSAS	Raemy Hugo/Krattinger Ursula – Tâches de travail social dans l'école durant la scolarité obligatoire	D: 16.03.07 R: 23.10.07	Accepté le 13.02.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport. Le rapport sera inclus dans un message relatif au concept cantonal de l'enseignement spécialisé et accompagnant un projet de loi y relatif, dont la consultation est planifiée pour 2011.
322.06 DICS/ DSAS	Morel Françoise/Masset André – Services auxiliaires scolaires	D: 03.11.06 R: 08.05.07	Accepté le 27.03.07	Rapport 242 du 05.04.11. Objet liquidé.
273.05 DSJ	Berset Solange/Bapst Markus – Prévention des séismes dans le canton de Fribourg	D: 03.02.05 R: 21.06.05	Accepté le 22.06.05	Rapport 242 du 05.04.11. Objet liquidé.

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
268.04 DSAS	Keller-Studer Catherine – Structures d'accueil de la petite enfance	D: 16.12.04 R: 26.04.05	Accepté le 23.06.05	Projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (message 238 du 01.03.11). Le rapport sur ce postulat a été intégré dans le message. Objet liquidé.
257.04 DFIN	Gardon Alex/Haenni Charly – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D: 16.09.04 R: 25.01.05	Accepté le 16.03.05	Ce postulat a été pris en compte dans la nouvelle loi du 12.05.11 sur la CPPEF. Objet liquidé.
255.04 DICS	Krattinger Ursula – Ecole de jour et temps-blocs aux écoles publiques	D: 16.09.04 R: 06.09.05	Accepté le 13.10.04	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport.
253.04 DFIN	Berset Solange – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D: 16.06.04 R: 07.09.04		Ce postulat a été pris en compte dans la nouvelle loi du 12.05.11 sur la CPPEF. Objet liquidé.
251.04 DIAF	Steiert Jean-François/Haenni Charly – Fusion de communes	D: 16.06.04 R: 01.02.05	Accepté le 03.02.05	Les préfets doivent présenter un projet de plan de fusion sur la base de directives qui seront établies par la DIAF jusqu'à la fin février 2011. Le rapport ne pourra être rédigé qu'une fois ces directives établies.
223.03 DSJ	Josef Fasel – Dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques	D: 12.02.03 R: 24.06.03	Accepté le 24.06.03	Un rapport sera soumis au Grand Conseil dans le courant du 1er semestre 2012. Rapport 277 du 20.09.11. Objet liquidé.

3. Mandats

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
4030.11 DFIN/ DICS/ DSAS	Losey Michel/Waeber Emanuel/Zadory Michel/ Page Pierre-André/Schorderet Gilles/Broenimann Charles/Piller Alfons/Johner-Etter Ueli (remplace Binz Joseph)/Thalmann-Bolz Katharina (remplace Rossier Jean-Claude)/Schuwey Roger – Modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et du règlement sur les bourses d'études	D: 10.11.11		Réponse en préparation.
4029.11 DEE	Hänni-Fischer Bernadette/Mutter Christa (remplace de Roche Daniel)/Lehner-Gigon Nicole/Repond Nicolas (remplace Aebischer Bernard)/Bonny David/ Raemy Hugo/Schneider Schüttel Ursula/Bapst Markus/Badoud Antoinette/Rime Nicolas (remplace Menoud Eric) – Formation continue pour les professionnels et spécialistes du domaine des énergies renouvelables	D: 17.06.11		Réponse en préparation.
4028.11 DAEC	Geinoz Jean-Denis/Page Pierre-André/Clément Pierre-Alain/Mauron Pierre/Thürler Jean-Pierre/ Gobet Nadine/Feldmann Christiane/Etter Heinz/ Burkhalter Fritz/Peiry Stéphane – Décharge de la Pila: de vraies options destinées au Grand Conseil pour décision	D: 17.06.11 R: 16.11.11		Mandat à prendre en considération par le GC.
4027.11 DEE	Rime Nicolas, Brunner Daniel, Roubaty François, Schneider Schüttel Ursula, Hänni-Fischer Bernadette, Raemy Hugo, Repond Nicolas, Ganioz Xavier, Burgener Woeffray Andrea, Jelk Guy-Noël – Halte au gaspillage de l'électricité	D: 20.05.11 R: 11.10.11		Mandat à prendre en considération par le GC.
4026.11 DAEC/ DICS	Morand Jacques, Page Pierre-André, Bapst Markus, Siggen Jean-Pierre, Jendly Bruno, Geinoz Jean-Denis, Cardinaux Gilbert, Romanens Jean- Louis, Thévoz Laurent, Mauron Pierre – Institut Adolphe Merkle – sous-sol	D: 20.05.11	Retiré par ses auteurs le 03.11.11	Objet liquidé.

2011

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
4025.11 DAEC/ DICS	Morand Jacques, Rime Nicolas, Page Pierre-André, Bapst Markus, Siggen Jean-Pierre, Jendly Bruno, Geinoz Jean-Denis, Cardinaux Gilbert, Thévoz Laurent, Mauron Pierre – Institut Adolphe Merkle – étage supplémentaire	D: 20.05.11 R: 20.09.11	Refusé le 03.11.11	Objet liquidé.
4024.11 DIAF	Mauron Pierre, Piller Carrard Valérie, Lehner-Gigon Nicole, Repond Nicolas, Ganioz Xavier, Thomet René, Corminbœuf Dominique, Roubaty François, Rime Nicolas, Berset Solange – ALPIQ	D: 20.05.11 R: 16.08.11	Refusé le 04.10.11	Objet liquidé.
4023.11 DEE	Mutter Christa/Rey Benoît/Raemy Hugo/Schneider Schüttel Ursula/Suter Olivier/Thévoz Laurent/Rime Nicolas/de Roche Daniel/Aeby-Egger Nicole/Marbach Christian – Requête au Conseil fédéral concernant la centrale nucléaire de Mühleberg	D: 01.04.11 R: 05.09.11	Refusé le 05.10.11	Objet liquidé.
4022.11 DIAF	Losey Michel/Page Pierre-André/Glauser Fritz/Johner-Etter Ueli (remplace Genoud Joe)/Zadory Michel/Schorderet Gilles/Frossard Sébastien/Gander Daniel/Burkhalter Fritz/Peiry Stéphane (remplace Bachmann Albert) – Demande d'adhésion du Gouvernement fribourgeois à l'Association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort (ASSAF)	D: 01.04.11 R: 16.11.11		Mandat à prendre en considération par le GC.
4021.10 DICS	Suter Olivier/Aeby-Egger Nicole/Beyeler Hans-Rudolf/de Roche Daniel/Rey Benoît/Chassot Claude/Thévoz Laurent/Duc Louis/Marbach Christian/Girard Raoul – Respecter la volonté de Jean Tinguely	D: 17.12.10 R: 03.05.11	Refusé le 08.06.11	Objet liquidé.
4020.10 DEE	Ganioz Xavier/Brodard Vincent/Thomet René/Hänni Bernadette/Repond Nicolas/Girard Raoul/Rime Nicolas/Mauron Pierre/Burgener Woeffray Andrea/Aebischer Bernard – Sauver nos lignes régionales	D: 17.09.10 R: 08.02.10	Retiré le 23.03.11	Objet liquidé.
4019.10 DSAS	Ducotterd Christian/Lauper Nicolas/Bourguet Gabrielle/Jordan Patrice/Andrey Pascal/Menoud Eric/Kaelin Murith Emmanuelle/Waeber Emanuel/Fasel Josef/Bulliard Christine – Modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et le règlement sur les bourses d'études	D: 25.06.10 R: 03.10.11	Acceptée le 04.11.11	La suite sera donnée par le CE dans le délai légal d'un an.
4018.10 DAEC	Wicht Jean-Daniel/Cotting Claudia/Kolly René/Kuenlin Pascal/Hunziker Yvan/Vial Jacques/Siggen Jean-Pierre/Gobet Nadine/Savary Nadia/Genoud Joe – Délais de paiement dans la construction	D: 25.06.10 R: 26.10.10	Accepté le 03.02.11	Accepté selon les propositions du CE. Le CE a pris les mesures nécessaires. Objet liquidé.
4017.09 DSAS/ DICS/ DFIN/ DAEC	Burgener Woeffray Andrea/Jelk Guy-Noël/Raemy Hugo/Marbach Christian/Roubaty François/Tschopp Martin/Krattinger Ursula/Mauron Pierre/Piller Carrard Valérie/Girard Raoul – Financement initial de la création de places d'accueil extrascolaire	D: 15.10.09 R: 03.05.11	Accepté partiellement le 07.06.11	Le mandat a été accepté selon la proposition du CE: pt. a) accepté, pt. b) refusé. La suite sera donnée par le CE dans le délai légal d'un an.
4009.08 DAEC	Losey Michel/Collomb Eric/Duc Louis/Piller Valérie/Bachmann Albert/Corminbœuf Dominique/Zadory Michel/Hänni Charly/Collaud Elian/Glardon Alex – Gens du voyage	D: 09.05.08 R: 14.10.08	Accepté le 05.12.08	Une solution a été proposée par la DAEC et acceptée par la Confédération qui est en charge à présent de la réalisation. Objet liquidé. Objet liquidé.

2011

4. Motions populaires

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2011
1513.11 DEE	Parti Vert'libéral – Pour un réel encouragement de la production d'énergie solaire dans le canton de Fribourg	D: 24.11.11		Réponse en préparation.
1512.11 DIAF/DICS/ DEE	Conseil des Jeunes du canton de Fribourg – Journée du bilinguisme	D: 02.09.11		Réponse en préparation.
1511.11 DIAF	Jeunes libéraux-radicaux fribourgeois – Pour un assujettissement facultatif des personnes morales aux impôts ecclésiastiques	D: 29.08.11 R: 13.12.11		Motion à prendre en considération par le GC.
1510.11 DEE	Parti chrétien-social – Plus de démocratie en matière nucléaire	D: 08.06.11 R: 03.10.11		Motion à prendre en considération par le GC.
1509.10 DEE	Jeunesses socialistes fribourgeoises – Gratuité des transports publics pour les jeunes du canton de Fribourg	D: 07.01.11 R: 21.06.11	Refusée le 09.09.11	Objet liquidé.
1505.07 DSAS	Parti chrétien-social – Des logements appropriés et bon marché pour nos aîné(e)s	D: 20.11.07 R: 13.04.10	Acceptée le 20.05.2010	Le CE donnera suite à cette motion dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les personnes âgées, qui doit entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2014.

5. Questions

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3422.11 DAEC/DICS	Chassot Claude – Château d'Attalens, site historique, touristique et culturel du canton de Fribourg?	D: 07.12.11
3421.11 DICS	Goumaz-Renz Monika/Cotting Claudia – Piscines pour les cours scolaires <i>Les auteures de cette question ne faisant plus partie du Grand Conseil, la question est rayée du registre. Le Conseil d'Etat se garde le droit de tout de même y répondre.</i>	D: 07.11.11
3420.11 DAEC	Gander Daniel/Cotting Claudia – Giratoires	D: 07.11.11
3419.11 DEE	Cotting Claudia – Service de la formation professionnelle <i>L'auteure de cette question ne faisant plus partie du Grand Conseil, la question est rayée du registre. Le Conseil d'Etat se garde le droit de tout de même y répondre.</i>	D: 03.11.11
3418.11 CMAG	Corminbœuf Dominique – Rôle des assesseurs et assesseurs suppléants dans le système judiciaire fribourgeois	D: 02.11.11
3417.11 DAEC	Brunner Daniel – A12 – Avenir du viaduc de Flamatt	D: 28.10.11
3416.11 DEE/DAEC	Suter Olivier/Thévoz Laurent – Développement des énergies solaires thermique et photovoltaïque – Energies renouvelables	D: 13.10.11
3415.11 DICS	Suter Olivier – Aide à la création; commission culturelle cantonale; règlement sur les affaires culturelles	D: 13.10.11 R: 20.12.11
3414.11 DAEC/DEE	Wicht Jean-Daniel – Aménagements paysagers autour des bâtiments de l'Etat de Fribourg	D: 10.10.11 R: 13.12.11
3413.11 DICS	Peiry Stéphane/Page Pierre-André – Projection du film «Vol spécial» dans les écoles fribourgeoises	D: 10.10.11 R: 20.12.11
3412.11 DSJ	Brönnimann Charles – Situation d'un requérant d'asile débouté	D: 06.10.11 R: 13.12.11
3411.11 DSAS	Menoud Eric/Romanens Jean-Louis – Suppression du bassin médical de la Fondation HorizonSud à Marsens <i>Les auteurs de cette question ne faisant plus partie du Grand Conseil, la question est rayée du registre. Le Conseil d'Etat se garde le droit de tout de même y répondre.</i>	D: 05.10.11
3410.11 DEE	Ganioz Xavier/Siggen Jean-Pierre – Demande de force obligatoire de la CCT des magasins de stations-service du canton de Fribourg	D: 28.09.11 R: 20.12.11
3409.11 DEE/DSJ/ DIAF	Glauser Fritz – Vente d'abricots au bord des routes	D: 26.09.11 R: 20.12.11

2011

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3408.11 DEE	Mutter Christa – Insuffisance du refroidissement d'urgence de la centrale nucléaire de Mühleberg	D: 12.09.11
3407.11 DAEC	Mutter Christa – Actions en faveur de la biodiversité – Objectifs 2020	D: 12.09.11 R: 16.11.11
3406.11 DSAS	Roubaty François – Financement du jardin d'enfants spécialisé «La Coccinelle»	D: 08.09.11
3405.11 DFIN	Schnyder Erika – Loi sur les impôts communaux – Harmonisation au droit fédéral – Imposition des pères divorcés à la retraite	D: 29.08.11 R: 22.11.11
3404.11 DICS	Page Pierre-André/Peiry-Kolly Claire – Diplôme d'enseignant en cours d'emploi	D: 25.08.11 R: 20.12.11
3403.11 DEE	Jendly Bruno – Le Programme Bâtiments	D: 25.08.11 R: 22.11.11
3402.11 DSAS	Peiry Stéphane – Fermeture provisoire de la maternité de l'Hôpital cantonal	D: 19.08.11
3401.11 DSAS	Fasel-Roggo Bruno – Mesures à l'Hôpital cantonal – Gynécologie (obstétrique)	D: 18.08.11
3400.11 DICS	Corminbœuf Dominique – Fonctionnement du Gymnase Intercantonal de la Broye	D: 16.08.11 R: 22.11.11
3399.11 DIAF	Fasel-Roggo Bruno – Loi sur la détention des chiens (LDCh)	D: 02.08.11 R: 11.10.11
3398.11 DEE	Cotting Claudia – Service Public de l'Emploi (SPE)	D: 11.07.11 R: 16.08.11
3397.11 DSJ/DAEC	Brönnimann Charles – Exploitation de locaux pour le marché des voitures d'occasion	D: 16.06.11 R: 16.08.11
3396.11 DFIN/DEE	Schorderet Edgar – Réduction fiscale en relation avec des investissements destinés à économiser ou à produire de l'énergie et à ménager l'environnement (Modifications de la LICD)	D: 14.06.11 R: 23.08.11
3395.11 DEE	Berset Solange – Formation professionnelle	D: 09.06.11 R: 30.08.11
3394.11 DEE	Bonny David – Examen des tarifs du Groupe E après l'annonce du coût exorbitant de leur nouveau bâtiment	D: 09.06.11 R: 23.08.11
3393.11 DEE	Bussard Christian – Recensement des œuvres d'art acquises par le Groupe E	D: 07.06.11 R: 05.07.11
3392.11 DIAF	Hänni Bernadette – Situation de l'apiculture dans le canton de Fribourg	D: 30.05.11 R: 13.12.11
3391.11 DIAF/DAEC	Bapst Markus – Pollution des eaux par des engrais de ferme	D: 24.05.11 R: 23.08.11
3390.11 DICS	Aeby-Egger Nicole – Repas et heures d'étude dans les CO durant les pauses de midi	D: 12.05.11 R: 16.08.11
3389.11 DSAS	Johner-Etter Ueli – Surveillance par l'Etat des fondations, en particulier la Fondation du District du Lac pour Personnes handicapées adultes, SSEB	D: 12.05.11 R: 06.12.11
3388.11 DEE	Waeber Emanuel – Développement de futures zones touristiques	D: 11.05.11 R: 23.08.11
3387.11 DAEC	Mauron Pierre – Giratoire du centre du village à Riaz	D: 11.05.11 R: 06.06.11
3386.11 DIAF	Duc Louis – Pêcheurs et cormorans: quel avenir?	D: 29.04.11 R: 16.08.11
3385.11 DEE	Ducotterd Christian – Construction d'une gare ferroviaire à Avry	D: 26.04.11 R: 28.06.11
3384.11 DFIN	Waeber Emanuel – Fluctuation du personnel et développement du personnel	D: 26.04.11 R: 05.07.11
3383.11 DSAS	Ganizox Xavier – Troubles du comportement alimentaire (TCA): traitement et accompagnement des personnes souffrant d'anorexie/boulimie dans le canton de Fribourg	D: 21.04.11
3382.11 DEE	Hänni Bernadette – Problématique des lignes à haute tension et du courant nucléaire	D: 11.04.11 R: 15.06.11
3381.11 DFIN	Mauron Pierre – ALPIQ	D: 08.04.11 R: 15.06.11

2011

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3380.11 DEE	Wicht Jean-Daniel – Contrôle qualité d'un objet subventionné par le Programme Bâtiments	D: 04.04.11 R: 15.06.11
3379.11 DIAF	Duc Louis – Répartition inéquitable dans les conseils d'administration	D: 04.04.11 R: 16.08.11
3378.11 DEE	Wicht Jean-Daniel/Siggen Jean-Pierre – Exigences du canton de Genève à l'égard des entreprises fribourgeoises travaillant pour des privés	D: 01.04.11 R: 03.05.11
3377.11 DEE	Goumaz-Renz Monique/de Roche Daniel – Ligne à haute tension Yverdon-Galmiz	D: 31.03.11 R: 17.05.11
3376.11 DAEC/DEE	Thévoz Laurent – Surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques	D: 30.03.11 R: 31.05.11
3375.11 CHA	Studer Albert – Disfonctionnements du système Votel	D: 28.03.11 R: 31.05.11
3374.11 DIAF	Vonlanthen Rudolf/Piller Alfons – Mesures d'accompagnement concernant les mesures de régulation du trafic routier sur les routes forestières et alpêtres: quand la situation juridique des aires de stationnement sera-t-elle réglée?	D: 24.03.11 R: 31.05.11
3373.11 DICS	Jelk Guy-Noël/Suter Olivier – Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse	D: 24.03.11 R: 12.04.11
3372.11 DAEC	Peiry-Kolly Claire – Bâtiment anciennement Clinique Garcia	D: 18.03.11 R: 17.05.11
3371.11 DEE	Waeber Emanuel – Sécurité d'approvisionnement en électricité pour le canton de Fribourg	D: 17.03.11 R: 21.06.11
3370.11 DEE	Rime Nicolas – Quelle est la politique des TPF et du Conseil d'Etat vis-à-vis du Carsharing	D: 16.03.11 R: 31.05.11
3369.11 DSJ	Zürcher Werner – Direction des Etablissements de Bellechasse – gestion du personnel	D: 28.02.11 R: 19.04.11
3368.11 DEE	Binz Josef – Convention collective de travail (CCT) des professionnels de l'automobile du canton de Fribourg	D: 25.02.11 R: 17.05.11
3367.11 DEE	Collomb Eric – Parc technologique mort-né?	D: 21.02.11 R: 05.04.11
3366.11 DIAF	Romanens Jean-Louis – Nouvelle péréquation intercommunale	D: 10.02.11 R: 17.05.11
3365.11 DEE	Ganioz Xavier – Effets et conséquences de (la votation sur la révision de) la LACI sur les chômeurs-euses et demandeurs-euses d'emploi du canton de Fribourg	D: 02.02.11 R: 05.04.11
3364.11 DSAS	Schnyder Erika – Bénéficiaires de PC qui ne paient pas leurs cotisations à la caisse-maladie	D: 27.01.11 R: 01.03.11
3363.11 DEE/DAEC	Rey Benoît – Dépôt intermédiaire pour déchets hautement radioactifs aux portes de Fribourg	D: 18.01.11 R: 21.03.11
3362.10 DAEC	De Weck Antoinette – Remise en état de la grange du site de la Commanderie de Saint-Jean à la Planche-Inférieure, à Fribourg	D: 17.12.10 R: 08.02.11
3361.10 DAEC/DEE	Bapst Markus – Projet de centrale hydroélectrique sur la Singine chaude	D: 15.12.10 R: 15.03.11
3360.10 DSAS	Lehner-Gigon Nicole – Prestations complémentaires et subsides aux caisses maladie	D: 13.12.10 R: 01.03.11
3359.10 DEE	Rime Nicolas – Distribution du courrier par la Poste le 8 décembre 2010	D: 13.12.10 R: 08.02.11
3358.10 DEE/DSAS	Aeby-Egger Nicole – Infirmiers assistants et infirmières assistantes et la VAE de la procédure de qualification collective	D: 13.12.10 R: 05.04.11
3357.10 DEE	Corminbœuf Dominique – Desserte en transports publics dans la Basse-Broye	D: 09.12.10 R: 15.02.11
3356.10 DEE	Collomb Eric – Ecole professionnelle intercantonale (EPIB)	D: 01.12.10 R: 15.03.11
3355.10 DIAF	Haenni Bernadette – Etat de la mise en œuvre de la Constitution	D: 22.11.10 R: 08.02.11
3354.10 DSAS	Grandjean Denis – Téléalarme pour les personnes âgées, à mobilité réduite et vivant seules dans leur domicile dans notre canton de Fribourg	D: 18.11.10
3353.10 DFIN	Losey Michel – Traitement physique et suivi des déclarations d'impôt pour les personnes physiques	D: 16.11.10 R: 25.01.11

2011

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3351.10 DICS	Peiry-Kolly Claire/Page Pierre-André – Accès aux universités et écoles polytechniques	D: 15.11.10 R: 31.05.11
3349.1 DFIN	Waeber Emanuel – Vue d'ensemble des prestations de service et des consultations de tiers pendant les 4 dernières années (période de législature courante)	D: 12.11.10 R: 31.01.11
3348.10 DAEC	Waeber Emanuel – Procédure de permis de construire et attestations d'aptitude	D: 12.11.10 R: 18.01.11
3347.10 CHA	Butty Dominique/Thévoz Laurent – Organe de médiation	D: 12.11.10 R: 28.06.11
3346.10 DEE	Emonet Gaétan/Raemy Hugo – Elaboration de la prise de position du canton relative à la procédure d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires	D: 12.11.10 R: 31.01.11
3345.10 CHA	Brodard Vincent/Rime Nicolas – Propagande de votation pour le scrutin du 28 novembre 2010	D: 12.11.10 R: 15.02.11
3344.10 DEE	Rime Nicolas/Gendre Jean-Noël – Efficacité énergétique et énergies renouvelables plutôt que nucléaire	D: 10.11.10 R: 31.01.11
3343.10 DAEC	Jordan Patrice – Création d'une place de covoiturage	D: 03.11.10 R: 08.02.11
3340.10 DIAF	Schorderet Gilles – Golf de Pont-la-Ville – Contrôle des fermages par l'Autorité foncière cantonale	D: 05.10.10 R: 15.03.11
3339.10 DSAS	Krattinger Ursula – Indemnisation des samaritains et samaritaines	D: 16.09.10 R: 25.01.11
3335.10 DIAF	Boschung Moritz – Stratégie contre les néophytes	D: 06.09.10 R: 21.03.11
3328.10 DIAF	Brönnimann Charles – Application du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles	D: 28.07.10 R: 15.03.11
3320.10 DSAS	Duc Louis – Que se passe-t-il à l'Hôpital Interkantonal de la Broye (HIB) à Payerne?	D: 28.06.10 R: 15.02.11
3302.10 DSAS/DICS	Burgener Woeffray Andrea – Incitation financière de la Confédération pour l'accueil extrascolaire	D: 24.03.10 R: 06.06.11
3295.10 DIAF	Collaud Elian – Haras fédéral d'Avenches	D: 02.03.10 R: 01.03.11
3293.10 DIAF	Duc Louis – Dissolution à court terme du Haras fédéral d'Avenches	D: 01.03.10 R: 01.03.11
3260.09 DEE	Wicht Jean-Daniel/Siggen Jean-Pierre – Exigences du canton de Genève à l'égard des entreprises fribourgeoises travaillant sur le territoire genevois	D: 13.10.09 R: 01.03.11



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

[WWW.FR.CH/DICS](http://www.fr.ch/dics)

—
2011

I. Direction et Secrétariat général	1	VIII. Haute école de santé Fribourg	49
1. Missions	1	1. Missions	49
2. Activités	1	2. Activités	49
3. Collaboration intercantonale	4		
4. Affaires contentieuses	5	IX. Haute école fribourgeoise de travail social	52
5. Législation	5	1. Mission du service.....	52
		2. Activités	52
II. Service des ressources	6		
1. Missions	6	X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	53
2. Activités	6	1. Missions du service	53
		2. Orientation	53
III. Services de l'enseignement obligatoire	7	3. Formation des adultes.....	55
1. Missions	7		
2. Activités	8	XI. Subsidés de formation	56
		1. Missions	56
IV. Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	26	1. Activités	57
1. Missions	26		
2. Activités	26	XII. Service du sport	57
3. Collège Saint-Michel.....	28	1. Missions	57
4. Collège Sainte-Croix	31	2. Activités courantes	58
5. Collège de Gambach	32		
6. Collège du Sud	35	XIII. Service de la culture	60
7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF.....	36	1. Promotion de la culture: missions et activités	60
8. Gymnase intercantonal de la Broye	39	2. Institutions culturelles: missions et activités.....	64
		3. Archives de l'Etat.....	64
V. Service des affaires universitaires	40	4. Bibliothèque cantonale et universitaire	67
1. Missions	40	5. Conservatoire.....	75
2. Activités	41	6. Musée d'art et d'histoire.....	78
		7. Musée d'histoire naturelle	81
VI. Université	43	8. Château de Gruyères.....	84
1. Missions	43	9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre.....	85
2. Activités	44	10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle	86
		11. Musée romain de Vallon	86
VII. Haute école pédagogique	46		
1. Missions	46	XIV. Service archéologique	87
2. Activités	46	1. Missions	87
		2. Activités	87
		3. Evénements particuliers	91

XV. Service des biens culturels **92**

1. Missions 92

2. Activités 92

3. Evénements particuliers 94

XVI. Etat du personnel **95**

2011

I. Direction et Secrétariat général

1. Missions

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) est compétente pour les domaines suivants (OADir, RSF 122.0.12): l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire, l'enseignement du degré secondaire 2 de formation générale, l'enseignement professionnel tertiaire dans les domaines santé-social et arts, la formation professionnelle du personnel enseignant, les affaires universitaires, l'orientation scolaire et professionnelle, la formation des adultes, l'octroi de subsides de formation, la promotion des activités culturelles, les institutions culturelles de l'Etat, la conservation des sites archéologiques et des biens culturels, l'éducation physique et la promotion du sport. Le site Internet de la DICS (www.admin.fr.ch/dics) fournit une multitude d'informations sur les tâches et activités de la Direction.

La DICS a été dirigée en 2011 par M^{me} Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat.

Le Secrétariat général de la DICS a été conduit par M. Michel Perriard.

La mission du Secrétariat général (SG-DICS) consiste en l'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, au support logistique aux unités administratives de la Direction, ainsi qu'à certaines tâches de représentation (art. 50 LOCEA, RSF 122.0.1). Les quatre domaines de tâches principaux dévolus au Secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS, qui inclut notamment la communication, la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, auxquels une partie des compétences est déléguée, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. La Directrice ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de traiter des questions de principe et de veiller au suivi des dossiers. Le détail des activités courantes est intégré ci-après dans les chapitres respectifs des unités.

Le Secrétariat général, quant à lui, accomplit des tâches d'état-major pour la Directrice ICS et apporte également sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière comptable, de traductions, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale, politique d'information de la DICS). En 2011, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de révision totale de la loi sur la scolarité obligatoire. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, à la commission des subventions, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés ici pour l'année 2011, même si certains d'entre eux sont repris de manière plus détaillée dans d'autres chapitres du rapport d'activité.

2.2.1 Révision totale de la loi scolaire

Les résultats de la consultation menée en 2010 sur l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire ont été présentés au Conseil d'Etat, puis aux médias, en mai 2011. Prenant acte de ceux-ci, le Conseil d'Etat a donné mandat à la DICS d'entreprendre des discussions avec les principaux partenaires concernés afin de proposer une éventuelle autre solution dans les domaines suivants: rôle et compétences des responsables d'établissement, en lien avec le rôle des inspectrices et inspecteurs, collaboration école-parents, définition des cercles scolaires et gestion des effectifs scolaires, organisation des transports scolaires, répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes. Des Tables rondes ont ainsi été organisées durant l'automne, à la suite desquelles le texte de l'avant-projet a pu être retravaillé. Il est prévu que le texte soit transmis au Grand Conseil en 2012.

2011

2.2.2 Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

C'est à la suite de la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) qu'a été créé le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) au 1^{er} janvier 2008.

Outre la reprise de l'ensemble des activités du domaine de la pédagogie spécialisée par la DICS, le canton doit aussi élaborer un concept cantonal, qui soit applicable au plus tôt depuis le 1^{er} janvier 2011. Une organisation de projet a été mise en place à cet effet et ses travaux ont permis de déboucher en 2011 sur des rapports partiels à partir desquels un concept cantonal est en cours de rédaction. Il fera ensuite l'objet d'une consultation. Le site Internet www.resonfr.ch informe sur l'avancement du projet.

2.2.3 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé, à une très large majorité, la révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation. La collaboration entre les cantons et entre les cantons et la Confédération est par conséquent devenue un principe constitutionnel visant à assurer la qualité et la perméabilité du système éducatif; l'harmonisation de certains paramètres devient une obligation et l'ensemble du domaine des hautes écoles doit être piloté conjointement par la Confédération et les cantons.

Dans le secteur de la scolarité obligatoire, les cantons doivent dorénavant harmoniser l'instruction publique, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, sans quoi la Confédération légifère à leur place. Le 12 février 2009, le Grand Conseil a voté l'adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande (CSR). Alors que la CSR, qui reprend l'essentiel de HarmoS tout en approfondissant certains domaines de collaboration, n'a pas été contestée, une demande de referendum a en revanche abouti contre l'adhésion fribourgeoise à l'accord HarmoS. A l'issue du vote populaire du 7 mars 2010, l'adhésion fribourgeoise est ainsi devenue effective au 1^{er} mai 2010. La mise en œuvre des diverses mesures d'harmonisation fait l'objet de précisions dans le chapitre «Services de l'enseignement obligatoire».

2.2.4 Concept cantonal d'enseignement des langues

Le Concept cantonal d'enseignement des langues, destiné à favoriser l'acquisition de la langue partenaire et d'autres langues

étrangères de l'école enfantine au cycle d'orientation, avec des prolongements vers le secondaire II, a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Porté par un souci de concrétisation, ce plan montre la volonté de saisir toutes les opportunités d'apprendre afin d'améliorer les connaissances linguistiques. Projet mobilisateur pour un canton qui pratique deux langues, ce concept en neuf propositions poursuit l'objectif de l'acquisition d'une langue partenaire – ou étrangère – utile, utilisable et utilisée. Le Grand Conseil a traité cet objet dans sa séance du 7 octobre 2010 et sa mise en œuvre a maintenant débuté. Par exemple, des premiers projets d'enseignement par séquences bilingues au niveau du cycle d'orientation ont été lancés à La Tour-de-Trême et à Morat. D'autres précisions sont disponibles dans les chapitres des services de l'enseignement.

2.2.5 Harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles

La phase d'étude du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles (HarmAdminEcoles), qui implique la DICS, la DIAF, la DEE, la DSAS et la DFIN, s'est terminée. Elle a permis de présenter une vision d'ensemble des performances attendues du système et d'en chiffrer les coûts. Un projet de décret a été transmis au Grand Conseil à la fin de l'année 2011. Par ailleurs, le centre de maintenance informatique pour les écoles secondaires 2 (CME), intégré au SITel, a commencé son activité en 2011.

2.2.6 Les résultats de l'enquête PISA 2009 confirment les résultats des tests 2000, 2003 et 2006

A la suite des résultats internationaux de l'enquête PISA 2009, publiés en 2010, les résultats du complément d'analyse permettant de comparer les résultats des cantons francophones entre eux ont été rendus publics le 5 décembre 2011. Il ressort de cette étude que la Suisse romande et le canton de Fribourg voient leurs résultats se confirmer dans les trois domaines testés: la lecture, les mathématiques et les sciences.

Pour une population totale de 2572 élèves en 9^e année, l'échantillon fribourgeois comptait 856 élèves qui ont passé les épreuves PISA en mai 2009, alors que 1036 élèves de quinze ans avaient participé au volet international du test. Les élèves ont été tirés au sort dans les treize établissements du cycle d'orientation (CO) francophone du canton. On dénombrait 370 élèves en classes pré-gymnasiales (PG), 350 en classes générales (G) et 136 en classes à exigences de base (EB).

En lecture, épreuve particulièrement étudiée dans l'édition PISA 2009, la performance moyenne des élèves fribourgeois (520) est l'une des plus élevées parmi celles des cantons suisses (502). Il faut encore souligner le petit nombre d'élèves (7 %) se trouvant en dessous du seuil acceptable (que l'OCDE a fixé à 407 points)

—
2011

pour accomplir sans péril la scolarité obligatoire puis aborder la vie professionnelle. En revanche, ils sont 34 % d'élèves à obtenir un niveau 4 (sur un maximum de 6), c'est-à-dire un score d'au moins 550 points, ce qui correspond à d'excellentes compétences dans le domaine.

Comme dans les enquêtes précédentes, les élèves fribourgeois montrent des compétences élevées et une forte stabilité des résultats en lecture. 237 points séparent les élèves les plus faibles des élèves les plus forts, toutes filières confondues. Cet écart est le plus faible comparé à la dispersion des résultats des autres cantons suisses. Il est aussi intéressant de constater que l'écart entre les élèves issus de milieux socioéconomiques peu élevés et élevés a diminué de même que celui entre les élèves natifs et non natifs.

En mathématiques, la performance moyenne des élèves fribourgeois est de 558. C'est la moyenne la plus élevée des cantons romands (530); elle est également très supérieure à la moyenne suisse (536). Ces résultats sont aussi parmi les plus élevés en comparaison internationale, même si l'échantillonnage testé n'est pas exactement comparable. Comme en lecture, on constate une faible dispersion des résultats: les élèves les plus faibles ont une moyenne d'environ 425 points et les plus forts, une moyenne de 680 (écart de 255 points).

En sciences, la moyenne pour le canton de Fribourg est de 519; c'est l'une des plus élevées parmi celles des cantons romands (500) et légèrement supérieure à la moyenne suisse (517). Les différences entre les moyennes des trois types de classes sont importantes: 560 en classes PG, 500 en classes G et 455 en classes EB. Plus des trois quarts des élèves des classes PG et plus de la moitié des élèves des classes G ont des résultats supérieurs à la moyenne des cantons romands. Il convient cependant de noter une baisse des résultats fribourgeois entre le test de 2000 et celui de 2009. Il conviendra d'apporter une réponse à cette baisse, notamment à travers la mise en œuvre du Plan d'études romand (PER) et des adaptations prévues à la grille horaire.

De manière générale, il faut relever les bons résultats fribourgeois dans les trois disciplines même si les écarts de moyenne se resserrent entre les cantons romands depuis la première enquête en 2000. Un quart des élèves des classes les moins exigeantes se situe encore au-dessus de la moyenne romande et plus de la moitié des élèves des classes générales la dépassent. Enfin, il convient de souligner l'excellente performance des élèves des classes pré-gymnasiales, ce d'autant plus que ceux-ci représentent le 43.2 % de l'échantillon fribourgeois. En mathématiques, seul un pourcentage très faible d'élèves se situe en dessous du niveau 2 (5 %), seuil minimal de connaissances, et un pourcentage élevé d'élèves se trouve aux niveaux supérieurs 5 et 6 (27 %). C'est aussi le cas en lecture et en sciences.

Parmi les variables contextuelles analysées sur l'ensemble des résultats de l'enquête 2009, dans les trois domaines considérés, la moyenne obtenue par les filles est de 532, alors que celle obtenue par les garçons est de 507 (écart important surtout en PG). Si cette différence est nette en lecture, voire en mathématiques (mais en faveur des garçons), elle l'est nettement moins pour les sciences (légèrement en faveur des garçons). Avec une moyenne de 493, les élèves allophones (13 % de l'échantillon total) du canton de Fribourg ont les meilleurs résultats parmi ceux de Suisse romande.

La confirmation des résultats du test de PISA 2006 est accueillie avec satisfaction. L'école fribourgeoise tend ainsi à démontrer qu'elle parvient à amener un nombre important de ses élèves non seulement à développer de solides connaissances et compétences, mais aussi à appliquer celles-ci dans des situations complexes. On peut donc raisonnablement en déduire que l'école fribourgeoise a su s'adapter pour répondre aux défis et aux attentes de la société contemporaine.

Les experts de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), qui signent le rapport intitulé «PISA 2009. Compétences des jeunes Romands» avancent quelques éléments pour expliquer les résultats fribourgeois, et notamment la faible dispersion des résultats: «L'hypothèse que nous posons est que, dans ce canton, au CO, il existe une bonne circulation des directives entre les responsables scolaires et les directions d'établissement, ainsi que des contacts directs et réguliers, permettant des échanges constructifs pour les établissements. Dans le même sens, un rapport positif à l'école de la part de tous ses partenaires semble prévaloir, à même de susciter un travail serein et efficace dans les classes.»

Entre esprit d'ouverture et valorisation de l'expérience, ces résultats sont donc un encouragement pour tout le corps enseignant et tous les intervenants qui œuvrent au sein de l'institution scolaire. Ils indiquent également la direction afin de bien négocier les orientations actuellement en cours, à l'heure où plans d'études, méthodes, moyens et contenus d'enseignement sont actualisés. A l'heure, également, où la loi scolaire fait l'objet de discussions entre tous les partenaires.

2.2.7 Initiative de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise pour une approche intercantonale de l'organisation de l'école obligatoire dans la région de la Broye

Par lettre du 4 juillet 2008, les préfets de la Broye fribourgeoise et de la Broye-Vully vaudoise, co-présidents du groupe de travail décidé par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois le 13 avril 2005 à la suite des sollicitations des communes de la région, avaient livré leur rapport intermédiaire au 30 juin 2008 aux deux Conseils d'Etat sur la situation actuelle et la possibilité

2011

d'organiser la fréquentation de l'école obligatoire de manière intercantonale. Après un examen approfondi du dossier, les deux Conseils d'Etat ont demandé, lors de leur rencontre du 13 janvier 2009, que les initiants de la démarche organisent une consultation des communes et de la population concernées. Celle-ci a eu lieu durant le printemps 2009. A la suite du rapport complémentaire qui leur a été adressé, les deux Conseils d'Etat ont, en juillet 2010, défini le cadre et pris les dispositions en termes de ressources pour que des travaux complémentaires puissent être effectués. Ceux-ci ont débouché en 2011 sur la préparation d'un projet de cadre juridique permettant aux communes qui le souhaitent d'entrer dans une telle démarche.

2.2.8 Gestion centralisée des paiements relatifs aux écolages extracantonaux

Constatant la complexité croissante des flux intercantonaux, la nécessité d'en avoir une vision globale et la difficulté de coordonner plusieurs organes décentralisés qui ne pouvaient s'en occuper chacun qu'à temps très partiel, le Conseil d'Etat a décidé en juin 2011 de centraliser auprès d'un bureau cantonal unique la gestion de toutes les conventions intercantionales relatives à la fréquentation d'une école dans un autre canton que celui du domicile pour les niveaux de formation allant de la scolarité obligatoire aux études tertiaires, y compris la formation professionnelle. Intégré au Secrétariat général de la DICS, celui-ci sera pleinement opérationnel dès la deuxième moitié de l'année 2012. La nouvelle structure facilitera la gestion financière des accords susmentionnés ainsi que les relations avec les personnes et institutions concernées, à l'intérieur et à l'extérieur du canton. Le contenu des conventions intercantionales, les listes des filières concernées, ainsi que, cas échéant, les autorisations individuelles de fréquenter l'école dans un autre canton continueront à relever des compétences des Directions respectives, DICS, DEE ou DIAF.

2.2.9 Autres événements particuliers en bref

Le canton de Fribourg et la Région Alsace ont renouvelé le 20 mai 2011 à Strasbourg la convention de coopération culturelle qui lie les deux régions. En plus du domaine des arts de la scène, la nouvelle convention concerne également la musique instrumentale et vocale professionnelle. Des précisions sont disponibles dans le chapitre «Service de la culture».

Le concept «Sports-Arts-Formation» (SAF), appliqué à titre expérimental dès la rentrée 2010 pour un nombre réduit d'activités, a été généralisé à la rentrée scolaire 2011.

3. Collaboration intercantonale

La DICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la

culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2011, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: standards nationaux de formation, transition scolarité obligatoire – degré secondaire II, projet de «Profil d'exigences professionnelles» de l'Union suisse des arts et métiers, hausse des taxes d'études perçues par les hautes écoles, développement de la maturité gymnasiale, message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2013–2016, politique culturelle de la Confédération. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est Présidente de la CDIP depuis le 1^{er} juillet 2006 et a été réélue pour la période courant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et de la Commission des secrétaires généraux. Le secrétaire général siège en tant que vice-président à la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2011, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: réaménagement des règlements et des organes de la Conférence à la suite de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007 entrée en vigueur au 1^{er} août 2009, moyens d'enseignement romands, articulation entre les maturités spécialisées et les HES santé et social, création d'une fondation romande pour le cinéma. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP.

2011

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux. Le 25 novembre 2011, la CIIP l'a élu à la présidence de la nouvelle Commission de gestion de la CIIP.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Au cours de l'année 2011, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, a délégué une grande partie de ses tâches à la nouvelle D-EDK, en ce qui concerne tout particulièrement l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. La NWEDK, quant à elle, a notamment traité des sujets spécifiques à la région, en particulier ceux relatifs au RSA (Regionales Schulabkommen). Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK.

Le secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK.

4. Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys d'examens et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 89 (86) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2011, 73 (68) concernant l'enseignement de langue française et 16 (18) concernant l'enseignement de langue allemande. 10 (4) recours ont été déclarés irrecevables, 11 (9) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 3 (12) ont été admis, 2 (0) partiellement admis, 57 (55) ont été rejetés et 6 (6) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 1 (5) recours a été déposé contre une décision de la Direction. Il a été rejeté.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Décret du 7 juin 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR), sur le site des Arsenaux, à Fribourg.

Décret du 3 novembre 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la transformation de l'immeuble de la Clinique Garcia destiné à l'Institut Adolphe Merkle.

5.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 11 janvier 2011 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2011/12.

Ordonnance du 15 mars 2011 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2011/12.

Ordonnance du 17 mai 2011 concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.

Ordonnance du 17 mai 2011 modifiant le règlement sur les bourses et les prêts d'études.

Ordonnance du 3 octobre 2011 concernant la taxe d'inscription et les taxes d'études pour la formation bachelor et les modules complémentaires à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 11 octobre 2011 limitant le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2012/13.

Ordonnance du 25 octobre 2011 modifiant l'arrêté instituant une Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants.

Ordonnance du 8 novembre 2011 concernant les taxes d'inscription et d'études à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Ordonnance du 8 novembre 2011 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2012/13.

Règlement du 13 décembre 2011 concernant la passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires.

2011

Ordonnance du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté fixant les taxes d'examens finals des écoles du secondaire du deuxième degré.

Règlement du 20 décembre 2011 sur le sport (RSport).

II. Service des ressources

1. Missions

Issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS en 2002, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2003. Il comprend quatre domaines d'activités: la gestion administrative du personnel dépendant de la DICS (personnel enseignant et administratif de toutes les unités à l'exception de l'Université), la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires, la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun») et la gestion des conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves. A noter que, depuis cette année, le personnel des institutions rattachées au Service de la culture est également géré par le Service des ressources.

Cheffe de service: M^{me} Christiane Brühlhart.

2. Activités

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	491	316
Enseignement primaire	2018	1349
Cycle d'orientation (CO)	1284	898
Ecoles du secondaire II	588	424
Haute Ecole pédagogique	94	56
Haute Ecole de santé	55	43
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	50	30
Total	4580	3116

2.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		%femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	349	1	141	100 %
Enseignement primaire	245	1226	75	472	84 %
Cycle d'orientation (CO)	381	518	162	223	58 %
Ecoles du secondaire II	236	178	89	85	45 %

2.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2010/11, on a enregistré 9 (13) démissions au degré préscolaire dont 3 pour raison d'âge, 107 (84) dont 31 (41) pour raison d'âge au degré primaire, 54 (69) dont 24 (31) pour raison d'âge au cycle d'orientation, 19 (24) dont 6 (17) pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 250 (200) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont 110 à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais, cette année, les candidats diplômés se sont fait plus rares et il a fallu parfois procéder à plusieurs mises au concours successives pour un même poste. Une vingtaine de personnes en cours de formation ont été engagées à temps partiel. Il est également difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 72 (77) postes ont été mis au concours dont 26 (17) à plein temps. La pénurie de personnel enseignant diplômé persiste, tout particulièrement dans le domaine des langues étrangères, en économie familiale et en activités créatrices dans la partie francophone et dans les domaines scientifiques dans la partie alémanique. Les CO francophones ont pu engager plusieurs personnes en possession des titres requis pour le degré secondaire supérieur, qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans les gymnases. Il a fallu en plus faire appel à des étudiants et étudiantes n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ou d'autres personnes qui ont été engagées pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 39 (25) postes ont été mis au concours dont 7 (3) à plein temps. Les nouveaux engagés sont en principe soit porteurs des titres requis soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2011/12, près de 1300 (1300) contrats de travail ont été établis, entérinant les nouveaux engagements et les changements de statut: 218 (225) nouveaux contrats à durée indéterminée et 314 (307) à durée déterminée, 278 (265) reconductions, 109 (119) changements de postes et 355 (426) changements notables de taux d'activité.

2011

2.2 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2011/12 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2010/11 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2011 s'élève à 669 605 (523 553) francs pour l'école enfantine, 6 253 670 (5 755 783) francs pour l'école primaire et 1 417 103 (1 407 435) francs pour le cycle d'orientation.

Dans le cadre des travaux relatifs à la révision de la loi scolaire, différentes variantes de financement des transports scolaires (participation forfaitaire du canton, communalisation des frais) ont été étudiées et seront reprises dans le projet définitif de la loi ainsi que dans son règlement d'exécution.

2.3 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité enfantine et primaire pour l'exercice 2010. Au terme du deuxième contrôle, l'exactitude du décompte 2010 a pu être certifiée. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, a analysé les composantes des comptes 2010 et du budget 2012 en novembre 2011. Pour l'année 2011, la répartition a été effectuée selon les principes de la nouvelle péréquation financière; à savoir une répartition du 65% des frais afférents à la scolarité enfantine et primaire uniquement basée sur la population légale de chaque commune. Un nouveau programme DCOM a été développé par le SITel afin d'automatiser cette répartition. Lors de sa séance du 20 décembre 2011, sur la base d'un avis positif des organes concernés, le Conseil d'Etat a décidé la dissolution du groupe d'accompagnement du pot commun du fait de la simplification de la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire (abandon des calculs péréquatifs). Des contrôles auront toutefois lieu dans le cadre des révisions ordinaires et périodiques des centres de charge.

2.4 Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions

Dans le cadre de la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich, le canton a déboursé, cette année, 1 956 725 (1 741 635) francs pour 128 (98) élèves, étudiantes et étudiants scolarisés dans d'autres cantons.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 432 456 (1 434 440) francs pour l'accueil de 119 (132) élèves, étudiants ou étudiantes extracantonales dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes accueillant des élèves extracantonales conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

En juin 2011, le Conseil d'Etat a décidé de centraliser auprès d'un bureau cantonal unique la gestion de toutes les conventions intercantionales relatives à la fréquentation d'une école dans un autre canton que celui du domicile pour les niveaux de formation allant de la scolarité obligatoire aux études tertiaires, y compris la formation professionnelle. Intégré au Secrétariat général de la DICS, celui-ci sera opérationnel dès la deuxième moitié de l'année 2012. La nouvelle structure facilitera la gestion financière des accords susmentionnés ainsi que les relations avec les personnes et institutions concernées, à l'intérieur et à l'extérieur du canton.

III. Services de l'enseignement obligatoire

1. Missions

Les deux Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande sont responsables de l'organisation générale de l'école obligatoire et de son fonctionnement; à cette fin, ils assurent la conduite de l'enseignement dispensé à l'ensemble des élèves des classes enfantines, primaires et du cycle d'orientation (CO). Ils ont pour mission de veiller particulièrement à la qualité de cet enseignement et des apprentissages des élèves. A leurs côtés, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide assure la même fonction auprès des élèves suivant un enseignement spécialisé ou bénéficiant d'appuis renforcés en raison d'une déficience attestée ou de difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires. Au total, les trois Services regroupent l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire qui totalisent un effectif de 37 114 (36 781) élèves à la rentrée d'août 2011.

Ainsi, les Services de l'enseignement obligatoire jouent à la fois le rôle de prestataires de service et de contrôleurs de la qualité des prestations fournies. Pour répondre à cette double finalité, des cadres intermédiaires, inspecteurs et inspectrices des écoles, directeurs et directrices des écoles du CO, conseillers/conseillères et collaborateurs/collaboratrices pédagogiques, responsables d'établissement primaires sont rattachés aux Services de l'enseignement. Leur tâche est d'encadrer l'activité profession-

2011

nelle du corps enseignant engagé à l'école obligatoire (quelque 3500 personnes) et dans l'enseignement spécialisé (environ 300 personnes enseignantes). Les principaux dossiers, chantiers ou thèmes traités en 2011 sont développés dans le cadre du bilan d'activités établi selon les différents degrés de la scolarité obligatoire; ceux qui se rattachent à l'enseignement spécialisé et aux services auxiliaires le sont dans le chapitre spécifique qui leur est consacré.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF): M. Léon Gurtner.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA): M. Reto Furter.

Cheffe du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM): M^{me} Fouzia Rossier.

2. Activités

2.1 Généralités

2.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever:

Avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire: à la suite de la large consultation conduite en automne 2010, une analyse détaillée des observations, remarques et propositions a été effectuée dans la première partie de l'année 2011 afin de mettre en évidence les points de convergence et les options opposées. Dans la seconde partie de l'année un travail approfondi des thèmes faisant l'objet d'appréciations divergentes a réuni les délégués des principaux acteurs de l'école: autorités communales, commissions scolaires, parents, délégués syndicaux des enseignants, responsables d'établissement, inspecteurs primaires et directions de CO, tant pour la partie francophone que pour la partie alémanique. L'avant-projet a ainsi fait l'objet d'une réécriture importante.

Ecole enfantine: la loi scolaire modifiée avec effet au 1^{er} août 2009 donne les bases de la mise en place d'une 2^e année d'école enfantine. A la rentrée 2011, ce sont 5321 (5187) enfants (3962 francophones et 1359 alémaniques) qui fréquentent désormais l'école enfantine. Au préalable, les enseignantes des classes 1 + 2 EE ont suivi la formation continue spécialement mise sur pied à cette occasion. Les communes qui n'ont pas introduit les deux années d'école enfantine ont été sollicitées une nouvelle fois au mois de décembre pour annoncer leur détermination sur le calendrier de mise en œuvre portant, au plus tard, sur la rentrée scolaire 2013/14.

Réforme de l'enseignement spécialisé: élaboration du concept cantonal et poursuite de projets-pilote.

Enseignement des langues: les travaux de mise en œuvre du concept général des langues que le Grand Conseil a approuvé en automne 2010 se sont poursuivis. Les écoles du cycle d'orientation de La Tour-de-Trême et de Morat ont collecté de premières expériences de séquences d'enseignement bilingues. Par ailleurs, une plate-forme Internet dédiée aux échanges d'élèves et de classes a été mise en place.

Promotion de la santé à l'école, prévention des comportements à risque et nouvelle organisation de la médecine scolaire: une fois terminées les enquêtes conduites sur les sites pilotes, le rapport y relatif décrivant l'état de santé des enfants et des jeunes fribourgeois (plus de 3000 élèves questionnés) a servi de base pour la DICS et la DSAS à l'écriture du concept cantonal de santé à l'école comprenant également un projet de réorganisation de la médecine scolaire. Les propositions des deux documents ont été mises en consultation générale en automne 2011.

Dispositif de soutien aux établissements dans la prise en charge des élèves présentant des difficultés comportementales: engagement de travailleurs sociaux scolaires en ville de Fribourg et Singine et renforcement des mesures internes par le biais de décharges supplémentaires accordées aux responsables d'établissement (EP) ou aux adjoints de direction (CO). Au cours de l'année scolaire 2010/11, les trois classes relais ont accueilli 29 élèves, dont 3 issus de l'école primaire. 18 élèves ont réintégré l'école à la fin de leur placement; 5 ont poursuivi leur scolarité en classe relais à la rentrée. Il a fallu trouver d'autres solutions pour 6 élèves (stages de formation préprofessionnelle, placement thérapeutique ou extracantonal). L'unité mobile d'intervenants (francophones et alémaniques) a traité 112 situations issues pour un tiers du degré primaire et deux tiers du degré secondaire; un tiers pour des élèves alémaniques et deux tiers francophones. Plus de la moitié des prestations relèvent du conseil, de l'analyse ou du soutien; un tiers sont des prises en charges socio-éducatives.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE): élargissement du portail pédagogique Internet Friportail sur lequel les ressources d'enseignement et d'apprentissage sont désormais proposées en ligne.

2.1.2 Partie francophone

Tout d'abord, il convient de relever la publication des résultats de l'enquête internationale PISA 2009 dont les données ont été exprimées au niveau régional (romand) et cantonal. Ce test a permis d'évaluer les compétences en lecture, mathématiques et sciences des élèves de dernière année au CO. Les résultats se

2011

sont situés au dessus de la moyenne suisse et de l'OCDE; ils ont été globalement bons, particulièrement en mathématiques. Les moyennes obtenues par les élèves allophones ou provenant de milieux socio-culturels moins favorisés sont réjouissantes.

Les thèmes traités durant l'année 2011, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 2.1.1, ont concerné les points suivants en toute priorité:

- conduite des établissements scolaires de l'école primaire: la structure de pilotage destinée à assurer l'organisation et le fonctionnement des établissements primaires est désormais pleinement opérationnelle. Sur les 93 établissements primaires de la partie francophone, 74 ont à leur tête un ou une responsable d'établissement à la rentrée 2011/12; de plus, 11 écoles de petite taille leur sont rattachées fonctionnellement. Les principales missions remplies par les responsables d'établissement sont décrites dans un texte d'orientation.
- formation des cadres du SEnOF, inspecteurs/directeurs de CO/responsables d'établissement primaire/adjoint de direction: c'est le consortium romand de la FORDIF constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la CIIP qui assume désormais les différentes volées de cette formation de cadres. Pour le SEnOF, en 2011, 18 personnes suivaient le certificat (CAS) ou le diplôme (DAS) en gestion d'institutions publiques.
- plan d'études romand (PER): validé au printemps 2010 par décision de la CIIP, le plan d'étude a été remis à l'ensemble des enseignants de la scolarité obligatoire au début 2011. Selon le plan de formation et de mise en œuvre élaboré par le SEnOF, tous les enseignants ont reçu d'abord une information de base. Ceux d'entre eux qui ont charge d'enseignement à l'école enfantine, en 3P-4P et en 1^{re} du CO ont suivi une préparation plus spécifique, étant donné que le nouveau plan d'étude a été mis en application dans leurs classes à la rentrée 2011. Les autres degrés échelonneront cette mise en application lors des prochaines rentrées scolaires, 2012, 2013 et, pour le dernier degré, à la rentrée 2014.
- collaboration et concertation pédagogiques intercantionales: la double impulsion liée à l'Accord intercantional HarmoS et à la Convention scolaire romande a eu comme effet une augmentation des travaux conduits au niveau régional. Il s'agit notamment du plan d'études romand (voir ci-dessus), du choix des nouveaux moyens d'enseignement, de l'élaboration de ressources pédagogiques et d'évaluation commune à la Suisse francophone. Les collaborateurs pédagogiques du SEnOF et les présidents des groupes de travail des principales disciplines (CO) ont ainsi pris part de manière régulière aux séances des commissions romandes traitant les différents objets actuellement en chantier.
- médiation scolaire: fin de la volée de formation 2009-2011 qui comptait 13 candidats issus du secondaire I, 4 du secondaire II général et 8 du secondaire II professionnel. Au terme de leur formation, la plupart d'entre eux ont obtenu leur certificat, quatre d'entre eux doivent effectuer des travaux complémentaires. Une nouvelle volée de formation 2011-2013 a été mise sur pied pour répondre aux besoins manifestés dans les établissements. Celle-ci comprend à nouveau des candidats du degré primaire (6), du CO (9), des gymnases (3) et de l'enseignement professionnel (3); le leadership en est désormais attribué à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg qui a validé le processus de formation sous forme de CAS.
- interventions du dispositif «Education générale»: aide à la résolution de conflits, aide à la conduite de classe difficile, relations Ecole-Famille, vécu de situation difficile (deuil, accidents graves, ...), ces interventions ont été proposées tant aux classes du degré primaire qu'au CO. Une trentaine d'enseignantes et enseignants ont bénéficié du soutien individualisé organisé et assumé par le dispositif d'éducation générale.
- concept cantonal des langues: engagement auprès du SEnOF d'un chef de projet pour la promotion et la mise en œuvre des neuf propositions du nouveau concept cantonal ainsi que de deux collaboratrices chargées de la formation didactique des enseignants chargés de l'anglais en 5P et 6P.
- scolarisation des enfants allophones: une harmonisation du dispositif d'accueil des élèves primo-arrivants et de scolarisation des élèves allophones est en cours d'élaboration: procédure d'accueil systématisée, désignation d'un responsable d'accueil au sein des établissements scolaires, pratique d'évaluation, critères de prise en charge et objectifs adaptés au public allophone et/ou plurilingue, relation école-famille et formation aux enseignants concernés. Dans le cadre d'une mise au concours de projets relatifs à la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première, la DICS a obtenu de l'Office fédéral de la culture (l'OFC) l'octroi d'un montant pour le financement du projet «Modèle de Collaboration entre Enseignant-e-s Réguliers-ères et Enseignant-e-s de Langue et de Culture d'Origine» (MOCERELCO). Ce projet a pour but de favoriser une meilleure reconnaissance des langues d'origines des élèves issus de la migration au sein de l'enseignement obligatoire des deux parties linguistiques du canton. Il a débuté en juillet 2011 et sera mené sur plusieurs années, la première consiste à offrir une meilleure visibilité et accessibilité de ces cours au travers du site internet de la DICS avec un lien vers le site Friportail. Ce projet est mené conjointement par les deux coordinatrices pour la scolarisation des enfants de migrants du DOA et du SEnOF.

2011

2.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a particulièrement mis l'accent sur les thèmes suivants, en plus des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 2.1.1:

- > mise en œuvre progressive du concept de qualité «Développer ensemble une école de qualité». Dans le domaine de l'évaluation des performances, plus particulièrement, d'importants travaux de développement ont été élaborés à l'attention du corps enseignant;
 - > adaptation de la procédure de passage existante du degré primaire à l'école du cycle d'orientation et introduction de la procédure révisée à partir de l'année scolaire 2011/12. La nouveauté concerne la prise en considération équivalente des quatre éléments d'évaluation que sont la note, l'avis de l'enseignant ou de l'enseignante, l'avis des parents et l'épreuve de référence;
 - > collaboration dans le cadre du projet «Lehrplan 21», l'élaboration d'un nouveau plan d'études pour tous les cantons de Suisse alémanique. Il a été décidé que le canton de Fribourg prenne part à l'élaboration d'un plan d'études complémentaire pour le latin;
 - > mise en œuvre progressive des objectifs du projet «Passepartout – Langues étrangères à l'école publique», projet linguistique intercantonal (Berne, Bâle Ville et Campagne, Fribourg, Soleure et le Valais); introduction générale du nouveau moyen de français «Mille feuilles» en 3^e année primaire; suivi des trois classes expérimentales qui testent le nouveau moyen d'anglais «New World»; mise en place de la grille horaire adaptée pour l'école primaire; poursuite de la formation continue méthodologique et didactique et de branche du personnel enseignant; préparation de la mise en place de projets au cycle d'orientation;
 - > fin de la formation de deux responsables d'établissement (Schulleiter) de l'école enfantine et de l'école primaire;
 - > formation continue des nouveaux membres des commissions scolaires au sujet d'importants thèmes scolaires, sous la conduite administrative des inspecteurs et des inspectrices ainsi que de spécialistes externes;
 - > mandats complémentaires donnés à deux collaboratrices administratives: coordination et accompagnement de l'offre en pédagogie curative à l'école enfantine et à l'école primaire; soutien linguistique dans les petits degrés (années de scolarité 1 à 4);
- > organisation du concours de lecture en collaboration avec la HEP Fribourg;
- > conduite du projet «Journal à l'école» du quotidien local de langue allemande;
- > scolarisation des enfants allophones:

Pour les écoles de la partie alémanique: des cours d'été (SOKU) ont à nouveau eu lieu durant les trois premières semaines des vacances d'été pour les élèves de langues étrangères. Cinq cours ont pu être organisés à Fribourg, soit deux de plus qu'une année auparavant.

Le modèle d'intégration «GuKeMu» (Gurmels-Kerzers-Murten) de la Commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrant-e-s fonctionne déjà depuis cinq ans. Dans les trois écoles, il a été démontré que les élèves primo-arrivants ont été accueillis et accompagnés avec succès grâce à ce modèle. Comme autre mesure d'amélioration, des ressources ont été préparées à l'attention des écoles du cycle d'orientation pour un «accompagnement à l'intégration sur le site». Par ailleurs, au cours de rencontres régulières des enseignants et enseignantes qui accompagnent l'intégration, des questions de branches ou d'ordre pédagogique et organisationnel sont abordées.

Le groupe de travail pour la scolarisation des élèves allophones s'est occupé, en plus des thèmes courants, plus particulièrement de la planification de la vaste offre de formation continue des enseignants et enseignantes qui donnent des cours d'allemand aux enfants allophones. Les objectifs de ces cours ont d'ailleurs été reformulés en regard de la planification du soutien et du rapport d'apprentissage.

Le canton de Fribourg a reçu le soutien financier de la Confédération pour son projet «MOCERELCO» (Modèles de collaboration entre enseignants et enseignantes de langue et culture d'origine et titulaire de la classe régulière). D'importantes premières démarches de mise en œuvre ont pu être initiées avec les personnes concernées par ce projet.

2.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants:

- > la synthèse des travaux liés à la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) avec la rédaction d'un premier projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée.
- > la formation des logopédistes, psychologues et psychomotriciens à la Classification internationale du fonctionnement, du

2011

handicap et de la santé (CIF) fondement de la nouvelle procédure d'évaluation des besoins introduite avec l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

- > l'amélioration des procédures d'annonces et de placement.
- > le renforcement de l'analyse des demandes.
- > la collaboration avec les partenaires de l'école.

2.1.5 Effectifs

Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Nombre d'élèves	3725	3962	1462	1359	5187	5321
Nombre de classes	206.5	224	77.9	76.2	284.4	300.2
Moyenne par classe	18.04	17.69	18.77	17.83	18.24	17.72

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 17.5 (+26 en 2010/11) unités et celui des élèves a augmenté de 237 (+ 579). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1.7 (-3.4) unités et celui des élèves a diminué de 103 (-60). Au total, l'augmentation des classes est de 15.8 (+22.6) unités et l'augmentation des élèves est de 134 (+519); cette progression est essentiellement due à la poursuite de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine dans la partie francophone.

Ecole primaire

Il y avait 19 745 (19 647) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2011/12, dont 15 063 (14 969) dans les classes francophones et 4682 (4678) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 7.5 (+12) unités et celui des élèves de 94 unités (+104). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 6.2 (-0.8) unités et celui des élèves de 4 unités (- 64). Au total, l'augmentation des classes est de 13.7 (+11.2) unités et l'augmentation de l'effectif des élèves de 98 unités (+40). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19.07 (19.23) et de 18.80 (18.96) en comptant les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
1 ^{re} année	2540	2575	802	779	3342	3354
2 ^e année	2428	2608	736	797	3164	3405
3 ^e année	2494	2410	770	741	3264	3151
4 ^e année	2446	2534	807	762	3253	3296
5 ^e année	2487	2446	784	820	3271	3266
6 ^e année	2574	2490	779	783	3353	3273
Total	14 969	15 063	4678	4682	19 647	19 745
Nombre de classes	780	787.5	241.6	247.8	1021.6	1035.3
Moyenne par classe	19.19	19.13	19.36	18.89	19.23	19.07

En plus des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner que 247 (258) élèves fréquentent les classes de développement, dont 175 (174) dans les classes francophones et 72 (84) dans les classes alémaniques.

Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 7.5 (+3.5) unités et le nombre d'élèves a augmenté de 231 (+105). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 6 (0) et celui des élèves a diminué de 171 (-15). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 1.5 (+3.5) unités et celle de l'effectif des élèves de 60 (+90).

Effectifs des élèves selon les années au CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
7 ^e année	2657	2756	915	839	3572	3595
8 ^e année	2665	2754	885	915	3550	3669
9 ^e année	2645	2688	1030	905	3675	3593
Total	7967	8198	2830	2659	10 797	10 857
Nombre de classes	381	388.5	159	153	540	541.5
Moyenne par classe	20.91	21.10	17.80	17.38	19.99	20.05

2011

Effectif moyen par classe selon les différents types de classe

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Prégymnasiale	24.18	24.09	20.63	19.05
Générale	22.70	22.56	20.9	20.38
A exigences de base	16.49	17.22	14.98	14.98
Cl. développement	9.18	9.03	8.22	9.13
Total	20.91	21.10	17.80	17.38

Répartition des élèves selon les types de classe sur l'ensemble des trois années au CO

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2010/11		2011/12		2010/11		2011/12	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Prégymnasiale	2901	36.41	2915	35.56	784	27.70	743	27.94
Générale	3428	43.03	3542	43.21	1254	44.31	1141	42.91
Exigences de base	1410	17.70	1498	18.27	644	22.76	629	23.66
Cl. développement	179	2.25	167	2.04	148	5.23	146	5.49
Cl. accueil	49	0.61	76	0.92	-	-	-	-
Total	7967	100	8198	100	2830	100	2659	100

Effectif des élèves effectuant une 10^e voire une 11^e ou 12^e année de scolarité

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2010/11		2011/12		2010/11		2011/12	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 ^e année	607	7.62	657	8.01	174	6.15	143	5.38

2.2 Ecole enfantine, partie francophone

2.2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2011, la Région inspectoriale Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 109 (103.5) classes enfantines; de son côté, la Région inspectoriale Sud compte 115 (103) classes enfantines. L'école enfantine totalise ainsi 224 (206.5) classes.

En raison de l'ouverture de la seconde année d'école enfantine, des changements importants sont à signaler: pour la rentrée scolaire 2011, ce sont ainsi 8 (23) cercles scolaires supplémentaires qui ont proposé cette nouvelle forme d'organisation de l'école enfantine, dont 3 (8) de la région Nord et 5 (15) de la région Sud: Bas-Vully, Haut-Vully / Belfaux, Autafond / Vernay / Hauterive / La Verrerie / Le Flon / Châtel-St-Denis / Vaulruz.

2.2.2 Répartition géographique des classes

	2010/11		2011/12	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Sarine				
campagne	67	1236	71	1296
Ville de Fribourg	17	289	15	263
Broye	31	581	32	585
Glâne	24	453	27	460
Gruyère	39	692	39	673
Lac	10.5	165	13.5	242
Veveyse	18	309	26	443
Total	206.5	3725	224	3962

2011

2.2.3 Ouvertures et fermetures de classes

Il a fallu procéder à 3 ouvertures de classes fonctionnant encore sur 1 an EE: Noréaz-Ponthaux / Châtonnaye-Torny / Gruyères.

D'autre part, 8 classes fonctionnant sur 1 an EE ont été fermées: Fribourg (Auge, Neuveville) / Fribourg (Vignettaz) / St-Aubin, Vallon / Matran / Billens, Romont-Hennens / Vuisternens-dt-Romont / Broc, Bottorens / Bulle, la Condémine, Morlon.

La mise en œuvre de la 2^e année EE a amené l'ouverture de 22.5 classes fonctionnant sur 2 ans: Bas-Vully, Haut-Vully (3) / Belfaux, Autafond / Givisiez / Châbles, Cheyres, Font / Nuilly, Les Montets (0.5) / Vernay / Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Hauterive / Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue / La Verrerie / Le Châtelard / Le Flon / Mézières / St-Martin / Ursy / Châtel-St-Denis (5) / Pont-en-Ogoz.

A la rentrée scolaire 2011/12, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 17.5 (+26) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2010/11.

2.2.4 Axe de travail prioritaire: poursuite de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine

Une fois prises les décisions de mise sur pied de la 2^e année EE par le Grand Conseil, le 6 septembre 2008, de nombreuses soirées d'informations ont été organisées pour répondre à l'attente des conseils communaux, commissions scolaires, associations de parents, parents et enseignants et enseignantes concernés. Lors de ces séances, les aspects administratifs, organisationnels ainsi que les enjeux pédagogiques et sociaux du concept d'introduction de la 2^e année d'école enfantine sont présentés aux participants.

Dans la perspective de la préparation de cette introduction, la DICS a mandaté les conseillères pédagogiques pour organiser et conduire une formation complémentaire destinée aux enseignantes impliquées. Celle-ci comprend une première session de quatre jours durant l'été précédant la rentrée scolaire, puis des après-midis de formation organisés durant les deux premières années d'introduction. Au terme de ces journées comptant environ 50 heures de formation, les enseignantes reçoivent une attestation de formation complémentaire. En juin 2011, 82 enseignantes enfantines ont obtenu cette attestation. Au cours de la formation complémentaire, les enseignantes ont exploité sous forme d'ateliers, des thématiques traitant particulièrement du mouvement, de l'écoute, de l'imagination et de la créativité par la musique et le théâtre: «**Osons la musique**» et «**Ecouter pour parler, recevoir pour donner et jouer ensemble**».

2.2.5 Encadrement et accompagnement des classes du premier cycle (1E-2E-1P-2P)

L'introduction progressive de la 2^e EE a pour conséquence un nombre croissant de classes, d'élèves et d'enseignantes. L'accueil de ces jeunes élèves avec des besoins parfois spécifiques, le partenariat constructif à développer avec les parents, demandent un accompagnement et un encadrement de qualité. Suite à ces augmentations et sensible au bon fonctionnement de ce début de parcours scolaire, la SEnOF a pu engager un EPT supplémentaire, portant ainsi à 3 EPT le nombre de conseillères pédagogiques.

2.2.6 Intégration d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou des difficultés de comportement

Trois enseignantes spécialisées ont vu leur engagement annualisé à hauteur de 2.6 équivalents plein-temps (EPT sur le poste des appuis scolaires), afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions, qui se déroulent en principe au sein de la classe, couvrent le premier cycle (jusqu'à fin 2P) dans le but de poursuivre le projet de soutien à l'élève concerné, voire pour apporter un soutien à une classe perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs élèves. Les enseignantes spécialisées participent aux réseaux animés par les conseillères pédagogiques en collaboration, au besoin, avec d'autres partenaires engagés auprès des enfants rencontrant des difficultés de développement.

2.2.7 Relations avec les partenaires de la petite enfance – école enfantine

Dans les situations particulières et avec l'objectif d'assurer la cohérence des projets pédagogiques élaborés pour les jeunes enfants, un partenariat avec différentes institutions (écoles maternelles, logopédistes, Service Educatif Itinérant (SEI), services auxiliaires scolaires, service de pédopsychiatrie, médecins, structures d'accueil de la petite enfance, Education familiale ...) a été instauré par les conseillères pédagogiques. Aussi les enseignantes enfantines participent aux réseaux «passage de témoin», afin d'assurer une transition optimale pour les familles et les enfants rencontrant des difficultés de différents ordres.

2.2.8 Collaboration au sein du cycle élémentaire (1E-2E-1P-2P)

L'idée du cycle d'apprentissage couvrant les actuelles quatre premières années du parcours scolaire de l'élève est aujourd'hui devenue réalité. Une recommandation à poursuivre les diverses collaborations entre les enseignantes enfantines et enseignant(e)s 1P-2P à l'intérieur de leur cercle scolaire est

2011

soutenue par le SEnOF. De plus, les quatre premières années de la scolarité obligatoire offrent du temps au jeune écolier de manière à respecter son développement et à lui assurer une progression adaptée dans ses apprentissages.

2.3 Ecole enfantine, partie alémanique

2.3.1 Généralités

La phase de consolidation de la mise en place des deux années d'école enfantine s'est poursuivie. Les retours d'informations en provenance des autorités scolaires, des directions d'écoles, du corps enseignant et des parents montrent clairement que le nouveau modèle d'école enfantine bénéficie déjà d'une large acceptation. Les deux années d'école enfantine n'ont pas encore pu être proposées en ville de Fribourg, à l'exception de l'Ecole libre publique, et dans la commune de Giffers en raison du manque de locaux.

14 (21) enfants avec des besoins particuliers ont été intégrés à l'école enfantine ordinaire et dans les premiers degrés de la scolarité. Parmi ceux-ci, l'intégration de 8 (11) d'entre eux a eu lieu par l'intermédiaire du foyer-école Les Buissonnets; 6 (10) enfants ont été intégrés par l'intermédiaire du Service de l'enseignement spécialisé. 14 (16) enseignantes spécialisées ont collaboré au soutien et à l'accompagnement de ces 14 enfants au total dans le cadre de l'école enfantine ordinaire.

Des cours supplémentaires «Allemand pour élèves allophones» ont été proposés aux élèves de langues étrangères en vue d'une meilleure intégration dans 25 (20) cercles scolaires. Au cours de l'année scolaire 2011/12, 270 (252) enfants de 1^{re} et de 2^e année d'école enfantine bénéficient de cette offre.

Le projet «Basisstufe / classe multi-âges» s'est poursuivi sans changement dans les trois communes de Morat, Fräschels et Barberêche.

L'essai-pilote du projet «Purzelbaum» pour plus de mouvement à l'école enfantine s'est terminé avec succès. Ce projet a maintenant été mis en œuvre dans les communes de Schmitten, Guin, Planfayon, Plasselb et en ville de Fribourg.

2.3.2 Ouvertures et fermetures de classes

La mise en œuvre de la 2^e année de l'école enfantine a provoqué 0 (2.5) ouvertures et 2.7 (4.9) fermetures de classes à 2 ans: Flamatt / Tafers (1), Gurmels (0,7).

D'autre part, une classe à 1 an a été ouverte: Freiburg Schoenberg

A la rentrée scolaire 2011/12, l'ensemble de l'opération a consisté dans la fermeture de 1.7 (3.4) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2010/11.

2.3.3 Répartition géographique des classes

	2010/11		2011/12	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de				
Fribourg (all.)	6	94	7	96
Singine	45	851	43	770
Gruyère (all.)	1	15	1	18
Lac (all.)	25.9	502	25.2	475
Total	77.9	1462	76.2	1359

*Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2011/12: 17.83 (18.77) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

50 (47) classes enfantines sont tenues par 2 enseignantes à temps partiel. 5 (5) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la conduite d'établissement.

2.3.4 Formation continue

La formation continue du corps enseignant s'est concentrée sur les aspects centraux de l'évaluation, comme par exemple la conduite d'entretiens avec les parents orientés vers le soutien et le développement de la compétence diagnostique. Par ailleurs, la planification d'offres de formations continues inter-dégrés pour les années de scolarité 1 à 4 a été abordée.

2.3.5 Admission à l'école enfantine

Les parents de 64 (83) enfants ont souhaité reporter d'une année l'entrée à l'école enfantine sur deux ans. Cela représente 9.26 % (9.45 %) des enfants qui ont atteint l'âge de la scolarité en 2011.

2.3.6 Situation de l'emploi

Toutes les places disponibles ont pu être repourvues au début de l'année scolaire. Il a cependant été clair que l'équilibre entre l'offre et la demande a tenu à très peu de chose et qu'il va probablement falloir compter sur un problème de recrutement dans un proche avenir. L'organisation de remplacements de plus longue durée a une nouvelle fois causé des problèmes délicats.

2011

2.4 Ecole primaire, partie francophone

2.4.1 Répartition géographique des classes

	2010/11		2011/12	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Sarine campagne	229.5	4471	232	4432
Ville de Fribourg	82	1404	81	1414
Broye	106.5	2067	109	2123
Glâne	83	1573	85	1571
Gruyère	169	3379	170	3370
Lac	44	762	42.5	794
Veveyse	66	1313	68	1359
Total	780	14 969	787.5	15 063

2.4.2 Ouvertures et fermetures de classes

Il a fallu procéder à 18 ouvertures de classes: Cressier (0.5) / Givisiez / Domdidier / Estavayer-le-Lac / Nuvilly, Les Montets / Avry / Villars-sur-Glâne, Rochettes / Villars-sur-Glânes, Villars-Vert / Hauterive (0.5) / Romont (2) / Bossonens / Semsales / Sorens / Vuadens / Broc, Bottorens / Bulle, La Condémine, Morlon / Bulle, La Léchère (2).

A l'inverse, 10.5 classes ont été fermées: Bas-Vully, Haut-Vully / Cressier-sur-Morat / Fribourg (Auge, Neuveville) / Léchelles, Montagny (0.5) / Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz / Le Mouret / La Roche, Pont-la-Ville / Pont-en-Ogoz / Gruyères / Haut-Intyamon / Le Pâquier.

A la rentrée scolaire 2011/12, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 7.5 (+12) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2010/11.

2.4.3 Axes de travail prioritaires

2.4.3a Pilotage d'établissement et conduite de projet

Comme cela est mentionné dans les généralités au point 2.1.2, la mise en œuvre d'une véritable conduite d'établissement a encore franchi une étape importante à la rentrée scolaire avec 74 (68) écoles comptant désormais à leur tête un responsable d'établissement et 11 écoles de plus petite taille qui leur sont rattachées. Les responsables d'établissement ont été régulièrement réunis par leur inspecteur d'arrondissement au sein du conseil éponyme. L'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire mis en consultation en 2010, puis affiné dans ses propositions en 2011, fixe les bases juridiques nécessaires à ce nouveau dispositif de conduite des établissements primaires.

Projets d'établissement: l'année 2011 a continué de voir une augmentation des écoles en projets. Actuellement, plus de 80 d'entre elles sur les 94 que compte le SEnOF, ont vu leur projet validé. Un membre de l'équipe enseignante en assume plus particulièrement la conduite, voire le responsable d'établissement lui-même, et participe à ce titre aux séances de coordination et formation conduites au niveau cantonal.

2.4.3b Enseignement du français

Durant l'année scolaire 2010/11, une présentation des moyens d'apprentissage du «lire-écrire» retenus par la CIIP «Grindelire» et «Que d'histoires» a été organisée pour le corps enseignant du premier cycle (EE-2P). Le choix entre l'un ou l'autre des moyens a été effectué par établissement en vue de leur utilisation à la rentrée scolaire 2011/12 en 1P. Les moyens retenus par la CIIP pour les classes de 3P à 6P sont testés depuis fin janvier 2011 dans six classes du canton «L'île aux mots» et «Mon manuel de français». Sur la base des éléments recueillis, le SEnOF se prononcera quant au choix définitif dans les mois à venir. Divers projets pour la promotion de la lecture sont proposés d'une manière facultative au corps enseignant de l'école enfantine et de 3P-6P dès la rentrée scolaire 2011/12. Une épreuve cantonale de référence dans le domaine du français a été réalisée en juin 2011 dans toutes les classes 4P du canton. Ayant obtenu l'aval du groupe de pilotage Friportail, la mise en place du site «français.friportail» se poursuit, en collaboration avec fri-tic.

2.4.3c Enseignement des mathématiques

Pour l'année 2011, le groupe de formation en mathématiques a poursuivi son travail de rédaction des épreuves de pré-orientation. De même, une évaluation cantonale a été proposée aux élèves de fin de 2P. De son analyse, il ressort que les résultats des élèves du canton de Fribourg révèlent un taux d'acquisition des compétences très encourageant. Avec l'introduction du nouveau plan d'étude, le groupe d'animation mathématique a rencontré les enseignantes et les enseignants du premier cycle et ceux de 3P et 4P lors de formations spécifiques pour proposer aide et conseils. Suite à la publication du fascicule «Fiches de devoirs 3P», le groupe d'auteurs s'est remis à la rédaction d'activités pour élaborer le recueil 4P.

2.4.3d Enseignement des langues allemand – anglais

Dans le cadre du concept cantonal des langues, les classes primaires sont attentives à favoriser l'ouverture aux langues de l'école enfantine à la 6P. A cette fin, l'utilisation des moyens EOLE s'est généralisée. De plus, des projets à caractère expérimental, dont certains existent depuis plus de dix ans, sont en cours dans les écoles primaires du canton de Fribourg. Il s'agit des cercles scolaires de Cressier, Belfaux, Corminbœuf, Auboranges-Chapelle-Ecublens-Rue et Barberèche. Objectifs pour

2011

suivis: favoriser la compréhension entre les deux communautés linguistiques, susciter des représentations positives de la langue partenaire, augmenter la motivation pour l'apprentissage d'une autre langue, améliorer l'intensité et la qualité de l'enseignement de la L2 dans toutes les classes, mieux coordonner les apprentissages dans la verticalité (de EE à 6P), favoriser le développement de l'autonomie des élèves.

Pour l'anglais: le choix des moyens «More», de Cambridge-Edition a été effectué par la CIIP. Ils sont testés par des classes-pilotes dans tous les cantons romands dès la rentrée 2011 en 5P, puis 2012 en 6P. Pour Fribourg, les élèves de quatre classes de la région de Morat bénéficient déjà de cet enseignement. Les deux collaboratrices pédagogiques engagées (2 x 0.6 EPT) assurent le suivi de cette phase test et préparent la formation didactique des futurs enseignant-e-s d'anglais.

2.4.3e Enseignement de la géographie, de l'histoire et des sciences naturelles

Depuis la rentrée 2011, les enseignants de 3P-4P bénéficient d'un nouvel ouvrage de géographie régionale, «Nourri-cultures» qui leur permet d'aborder le thème de l'agriculture fribourgeoise. Ce moyen est intégré dans la collection GEO|FR destinée à s'enrichir encore dans les années à venir. Au niveau romand, sous mandat de la CIIP, le canton de Fribourg participe à l'adaptation du classeur «Connaissance de l'environnement» destiné à l'EE et aux classes 1P-2P. Parallèlement, Fribourg participe à l'élaboration des futurs moyens de géographie romands 3P à 6P sous l'égide de la CIIP. Les sites à vocation pédagogique mettant en contact les élèves et le milieu naturel: la gravière de Ménières (Broye), le marais des Gurlles (Gruyère), le sentier du Flon (Glâne) et la plantation de haies (zone paysagère du Moyen Pays) ont bénéficié du soutien du SEnOF en collaboration avec des institutions privées ou d'autres services de l'Etat (Bureau de protection de la nature et du paysage en particulier).

Histoire: les animations se poursuivent à Gruyères, à Vallon et à Marly. L'offre s'est étoffée au château de Gruyères avec une nouvelle leçon consacrée aux Fêtes et aux jeux au Moyen Age. Elle a connu un franc succès. Le canton participe activement à la rédaction des moyens d'enseignement romands. Fribourg participe également à l'élaboration des nouveaux moyens d'histoire destinés aux classes 3P à 6P.

2.4.3f Education musicale

Suite aux visites de classe et aux entretiens avec les enseignants, des balises clarifiant l'utilisation de la méthodologie en lien avec le PER ont été fournies (formation continue et documents complémentaires à la méthodologie actuelle). En prolongement, l'offre en éducation musicale sur Friportail ainsi qu'à l'OCMS a été développée. Les enseignantes EE ont participé à un après-

midi de formation musicale traitant du plan d'études romand, en particulier sur la «perception» ainsi que «le mouvement». L'offre musicale offerte aux classes des cycles 1 et 2 s'est étoffée et les concerts pédagogiques de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) ont été fréquentés par près de 1500 élèves cette année.

Fribourg a participé aux travaux de la CIIP en vue d'établir un «état des lieux» des ouvrages d'éducation musicale utilisés dans les écoles romandes. Un rapport et une proposition de rédaction d'une nouvelle méthodologie et d'ouvrages d'activités vocales ont été remis à la commission d'évaluation des moyens romands (COMEVAL).

2.4.4 Classes de développement

La partie francophone compte 21 classes de développement qui accueillent 175 élèves. La région Nord en compte 12, soit 1 à Belfaux-Autafond, 7 à Fribourg, 2 à Estavayer-le-Lac et 2 à Villars-sur-Glâne. La région Sud en compte 9, soit 2 à Marly, 2 à Romont, 1 à Châtel-St-Denis et 4 à Bulle. A la rentrée scolaire 2011/12, les 12 classes de développement de la région Nord accueilleraient 95 élèves et les 8 classes de la région Sud, 80 élèves.

De plus, 44 EPT d'enseignants en classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de grandes difficultés dans leurs apprentissages, soit 23.5 postes pour la région Nord et 20.5 pour la région Sud.

2.4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée scolaire 2011/12, la région Nord dispose de 7.2 EPT et la région Sud 5.2 EPT. L'appui aux enfants allophones est organisé en fonction des besoins de ceux-ci: classe d'accueil où les élèves passent une partie de l'année avant d'être intégrés dans une classe ou cours de langue intensif individuel ou en groupe. Afin d'être toujours en adéquation avec la situation de l'établissement scolaire et les besoins des élèves, l'offre peut varier au cours de l'année.

Les cours d'été, soit des cours de français langue de scolarisation proposés aux élèves allophones durant les trois premières semaines des vacances, ont été reconduits en 2011: 6 cours ont été mis sur pied à Fribourg, 4 à Bulle. En raison des nombreuses inscriptions, de nouveaux cours ont vu le jour: 2 à Romont, 2 à Estavayer-le-Lac, 1 à Courgevax et 1 à Courtepin. Par rapport à 2010, 8 cours supplémentaires ont dû être organisés. Cette participation croissante témoigne de l'intérêt de nombreux parents à voir leurs enfants maîtriser au mieux la langue de scolarisation et à s'intégrer plus harmonieusement dans leur nouvel environnement. Le nombre de bilans en langue et culture d'origine (bilans LCO) a fortement augmenté en 2011; il est passé au nombre de 45 (9), sans compter les bilans LCO gérés directement par la commune de Fribourg.

2011**2.4.6** Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année civile 2011, les inspectrices, inspecteurs scolaires et conseillères pédagogiques se sont réunis à douze reprises, en présence du Chef de service adjoint ou du Chef de service. Ces séances ont permis de traiter de nombreux objets relatifs tantôt à la conduite et la gestion de l'école, tantôt à des aspects plus pédagogiques: aide à la mise en place des nouveaux responsables d'établissement, participation aux travaux de la RPT, mise en place du projet pilote de la région de Morat en vue de l'introduction de l'anglais en 5P, participation à l'élaboration des lignes directrices pour l'enseignement de l'anglais et révision de la grille horaire, participation aux tables rondes mises sur pied dans le prolongement de la consultation sur la nouvelle loi scolaire.

L'entrée en vigueur du plan d'études romand (PER) à la rentrée 2011 et en particulier la formation du corps enseignant y relative a largement occupé la Conférence. Un accent a été mis sur l'introduction des nouveaux moyens de français en 1P-2P, la poursuite des réflexions en lien avec les nouveaux moyens de français pour 3P-6P.

La Conférence s'est également prononcée sur le contenu des différentes épreuves cantonales organisées aux divers degrés de la scolarité primaire. Par ailleurs, la question du journal de classe et la gestion des appuis ont également fait l'objet de réflexions.

Enfin, la Conférence a établi des contacts réguliers avec la HEP-FR, cette année plus spécifiquement sur la problématique des stages, et la SPFF en date du 12 avril et 15 novembre 2011: introduction du PER, contenu du journal de classe, allègement de la charge administrative des enseignants, fonction de responsable d'établissement, projets d'établissement, qualité de la formation des mercredis après-midi, répartition des classes et des élèves, relations enseignants et services auxiliaires scolaires, visites d'évaluation ou de qualification, grille horaire et organisation EE, échanges de compétences et introduction de l'anglais, formation continue en activités créatrices, dénomination des années selon HarmoS, problème des remplacements, soutien à une formation de qualité.

2.4.7 Médiation scolaire et éducation générale

L'accompagnement éducatif assumé par le dispositif d'éducation générale (EG) et destiné aux divers partenaires de l'école a été sollicité dans plusieurs domaines de l'éducation à l'école: soutien aux corps enseignant, aux responsables d'établissement, aux élèves et à leurs parents, aux autorités scolaires locales (commissions scolaires et conseils communaux), collaboration avec l'inspection primaire et les directions de CO, gestion de situations de crises ou d'urgence, de décès ou maladies graves. Le dispositif (EG) met sur pied la supervision et la formation continue des médiateurs de l'école primaire, gère les activités du groupe

au niveau cantonal, organise et coordonne les interventions dans les établissements primaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PER, le dispositif EG est responsable de la formation du corps enseignant du primaire et du CO pour le domaine de la Formation Générale (santé, orientation, aspects éducatifs au sens large).

Prévention TKi «Etre au net»: la campagne de prévention TKi sur les dangers liés à l'utilisation d'internet et des autres moyens de communication, conduite par la police cantonale et la DICS (Dispositif EG et police cantonale), s'est poursuivie dans le canton.

2.4.8 Rencontres avec les associations professionnelles et les commissions scolaires

La Directrice ICS et les responsables du SEnOF ont pris part à l'assemblée des délégués de la SPFF et ont reçu le comité de cette association, son bureau ou son président à plusieurs reprises. Les thèmes suivants ont été traités: la fatigue des enseignant-e-s et la surcharge de travail, la planification des mercredis après-midi, l'introduction du plan d'études romand (PER), l'introduction de l'anglais et l'aménagement de la grille-horaire en 5P-6P, les effectifs des classes, les demandes de congé des parents pour le prolongement des vacances, l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire, la cantonalisation du concept d'intégration, les appuis, l'autonomie des établissements, la pénurie du corps enseignant, la revalorisation salariale, le rôle, le cahier des charges et la position hiérarchique des inspecteurs et des responsables d'établissement.

Commissions scolaires: faisant suite aux élections communales et à la reconstitution des commissions scolaires, la nécessité s'est fait sentir d'assurer une bonne information des nouveaux membres sur l'ensemble du fonctionnement de l'école. Ainsi, quatre séances d'information et d'échange ont été conduites par le Chef du Service et son adjoint au cours de l'automne 2011.

2.5 Ecole primaire, partie alémanique

2.5.1 Généralités

La mise en place du projet «Passepartout – Langues étrangères à l'école publique» (projet des six cantons de Bâle Ville et Campagne, Berne, Fribourg, Soleure et le Valais) est entrée dans une nouvelle phase au cours de laquelle le nouveau moyen de français «Mille feuilles» a été introduit pour tous les élèves de 3^e année. Le projet conduit à l'avancement du début de l'enseignement des langues étrangères et à son réaménagement méthodologique et didactique. Au centre de la démarche se situe la didactique du plurilinguisme: dans le cadre de l'apprentissage des langues, des liens doivent être établis entre les langues alors que la sensibili-

2011

sation et la réflexion à propos des langues et des cultures doivent être encouragées. Les enseignants et enseignantes ont été formés aux nouveaux moyens d'enseignement et d'apprentissage et à la mise en œuvre de la compréhension renouvelée de l'apprentissage des langues dans le cadre d'une formation continue approfondie.

2.5.2 Répartition géographique des classes

	2010/11		2011/12	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (all.)	28	519	27	504
Singine	133.8	2582	139	2626
Gruyère (all.)	3	56	3	51
Lac (all.)	76.8	1521	78.8	1501
Total	241.6	4678	247.8	4682

2.5.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2011

Il a fallu procéder à 9.7 ouvertures de classes: Tafers / JLS [Jeus, Lurtigen, Salvenach],/ St. Silvester / Flamatt (1) / Murten / Schmitten (2) / Düdingen (1.2) / Bösingen (0.5).

D'autre part, 3.5 classes ont été fermées: Plaffeien-Oberschrot-Zumholz [POZ] / FOS Freiburg / FOS Courtepin (1) / Ueberstorf (0.5).

A la rentrée scolaire 2011/12, l'ensemble de l'opération a consisté dans l'ouverture de 6.2 (-0.8) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2010/11.

2.5.4 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2011

Cercle scolaire de ABGRU (Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz) 7/28; Alterswil 4/28; Bösingen 8/28; FOS-Courtepin 6/28; Düdingen 16/28; Flamatt: 28/28; Freiburg 24/28; Freiburg FOS 2/28; Galmiz 3/28; Giffers 3/28; Gurmels 9/28; Heitenried 2/28; Jaun 1/28; Kerzers 42/28; Murten 31/28; Plaffeien 8/28; Plasselb 6/28; Schmitten 13/28; Schwarzsee 1/28; St. Antoni 2/28; St. Silvester 1/28; St. Ursen 2/28; Tafers 17/28; Ueberstorf 2/28; Wünnewil 10/28.

2.5.5 Formation continue pour le corps enseignant

De nombreux cours obligatoires ont été proposés au corps enseignant de l'école ordinaire ou spécialisée ainsi qu'aux responsables d'écoles (Schulleiter). Les thèmes d'importance particulière ont été par exemple l'encouragement à la lecture, l'apprentissage coopératif dans l'enseignement des mathématiques,

«comprendre la technique explore-it», intégration et soutien individuel.

2.5.6 Conférence des inspecteurs scolaires

La Conférence des inspecteurs et inspectrices de l'école primaire et enfantine s'est réunie à 17 reprises pour des séances auxquelles le Chef de service ou son adjoint a le plus souvent pris part. A côté des sujets récurrents, la conférence s'est occupée plus particulièrement des sujets suivants: Lehrplan 21, nouvelles lignes directrices du Service du sport, intégration dans les classes régulières et enseignement spécialisé, échanges de classes, évaluation des performances, procédure de passage, évaluation de l'offre en pédagogie curative, séances d'informations pour commissions scolaires.

Par ailleurs, la Conférence a assuré des tâches de coordination avec différents services, commissions et organisations et a participé à plusieurs consultations.

2.5.7 Classes de développement

7 (8) classes de développement sont mises sur pied durant l'année scolaire 2011/12, 3 à Guin et 4 à Chiètres. La classe appelée «classe d'introduction» à Guin, qui prend aussi en charge des élèves qui présentent des handicaps d'apprentissage, est également considérée administrativement comme une classe de développement.

L'offre d'appui en pédagogie curative (HSU) se présente de la manière suivante: 24.78 (23.61) postes à plein temps répartis entre les cercles scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösingen, Brünisried, Courtepin, Flamatt, Freiburg, FOS Freiburg, Giffers, Gurmels (Cordast-Guschelmuth, Liebistorf), Heitenried, Jaun, JLS, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schmitten, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

2.6 Cycle d'orientation, partie francophone

2.6.1 Généralités

Les 13 établissements du CO francophone enregistrent une nouvelle augmentation du nombre des élèves à la rentrée 2011, soit 231 de plus que l'an dernier (+105). Le nombre de classes a augmenté de 7.5 (+ 3.5).

2011

2.6.2 Effectifs par école du CO

	2010/11		2011/12	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Belluard	33	670	33	693
Bulle	39	789	39	840
Domdidier	19	406	19	404
Estavayer	32	681	33	691
Gibloux	19	400	19	395
Glâne	42	917	42	911
Jolimont	35	718	36	761
La Tour/Jaun	42	932	44.5	943
Marly	27	569	27	582
Morat	10	187	11	208
Pérolles	26	511	26	512
Sarine Ouest	26	535	28	573
Veveyse	31	652	31	685
Total CO	381	7967	388.5	8198

2.6.3 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation (PPO) a concerné 2624 (2514) élèves; ils sont répartis de la manière suivante dans les différents types de classes du CO au terme de l'opération:

	Élèves		Pourcentage	
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11
Prégymnasiales	830	895	33.02	34.11
Générales	1175	1213	46.74	46.23
A exigences de base	480	486	19.09	18.52
Autres solutions	29	30	1.15	1.14

2.6.4 Classes d'accueil

Au début du premier semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 76 (49) élèves. Des classes d'accueil existent dans les établissements du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les différents types de classes et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

2.6.5 Axes de travail prioritaires

L'axe prioritaire de l'année scolaire 2010/11 a été la préparation à l'introduction du plan d'étude romand (PER). Dans un premier temps, une information générale a été donnée à tous les enseignants du CO; le travail s'est ensuite poursuivi au sein des établissements scolaires pour permettre au corps enseignant d'approfondir le PER de leurs disciplines d'enseignement et préparer sa mise en œuvre en 1^{re} année à la rentrée 2011. Les

commissions cantonales de chaque discipline, constituées d'un représentant par école, ont joué un rôle charnière; elles ont en particulier élaboré des planifications annuelles fribourgeoises. De nouveaux moyens d'enseignement des mathématiques et de français ont été introduits en 1^{re} année à la rentrée 2011, chaque fois en lien étroit avec la mise en œuvre du PER.

A noter la réalisation de lectures suivies de textes d'auteurs romands (Anne-Lyse Grobéty, Agota Kristof) élaborées par des enseignants du CO en collaboration avec l'Université.

Concept cantonal des langues: un accent particulier a été mis à la rentrée 2011 sur les échanges linguistiques dans le cadre des cours d'allemand; toutes les classes de 2^e année du CO sont en lien avec une classe germanophone de Fribourg, de Suisse ou de Bavière. Trois activités sont inscrites dans le programme pour concrétiser ces échanges: présentation de la classe à la classe partenaire, description des camarades à identifier par la classe partenaire, échanges (inter)culturels (fêtes, recettes culinaires, géographie, histoire, etc.). Selon les souhaits des enseignants, ces échanges pourront se prolonger. Deux écoles du CO ont débuté le projet de classe bilingue: l'école du CO de La Tour-de-Trême a ouvert une classe de 1^{re} PG dans laquelle les cours de mathématiques, d'éducation physique et d'arts visuels sont donnés en allemand. Le nombre d'inscriptions ayant été important, le tirage au sort a été nécessaire pour départager les volontaires. À l'école du CO de Morat, les élèves de 3^e PG ont tous été volontaires pour suivre les cours d'économie familiale et d'éducation physique en allemand.

Travail personnel de l'élève: le CO francophone a maintenu son attention au développement de l'autonomie des élèves en organisant diverses formes d'aide aux devoirs et en offrant à tous les enseignants titulaires de 1^{re} année des cours de formation continue sur les stratégies d'apprentissage donnés sous la responsabilité du dispositif EG.

PréSuiFri: le dispositif EG collabore de manière active à la réalisation de moyens de prévention du suicide auprès des jeunes et des personnes qui les encadrent.

Musique: une première journée de formation intercantonale a été organisée, réunissant 150 enseignantes et enseignants vaudois et fribourgeois. Ce type de rencontre répond aux visées d'ouverture encouragées par le PER et à un réel besoin d'échange des pratiques.

Épreuves du diplôme de fin de la scolarité: comme chaque année, tous les élèves de dernière année du CO (2575 élèves) ont passé les épreuves du diplôme (français, allemand, mathématiques, anglais, latin). Un changement à relever: les épreuves orales d'allemand et d'anglais se sont déroulées pour la première fois après les écrits.

—
2011

Elèves primo-arrivants: le projet «double intégration» lancé en 2007 au CO de la Gruyère à Bulle est maintenu. Praticé depuis cinq ans dans les trois CO germanophones du Lac (GuKeMu), ce dispositif présente de nombreux avantages pour l'intégration scolaire et sociale des adolescents primo-arrivants. Inspiré des recommandations issues du suivi scientifique du projet bullois, un groupe de travail (3 directeurs de CO, représentants d'établissements à flux migratoires différents, 2 enseignants de classe d'accueil et la coordinatrice pédagogique du SEnOF), développe un modèle pouvant être implémenté dans les autres CO franco-phones du canton. Il fera l'objet d'un rapport soumis à la CDCO puis au SEnOF.

2.6.6 Conférence des directeurs (CDCO)

Pour cette année, la CDCO s'est à nouveau réunie à raison d'une fois par semaine en principe, rencontres complétées par des temps de réflexion plus longs et des séances dévolues à des thématiques plus larges. Les séances furent consacrées principalement à la mise en œuvre du PER. Un très grand travail d'appropriation et d'approfondissement a été conduit; cet effort se poursuivra les deux prochaines années. Plusieurs journées pédagogiques y ont été consacrées, selon l'objectif établi: donner du temps au corps enseignant pour découvrir le PER, ses enjeux et ses spécificités, se familiariser avec son vocabulaire et sa structure, établir des liens entre le connu et le nouveau, intégrer les capacités transversales et la formation générale dans les disciplines. Après cette première phase, il a été question d'entrer concrètement dans l'enseignement des disciplines, de s'approprier les objectifs prioritaires d'apprentissage, de les transcrire en termes de contenus de cours et de préparer les séquences d'enseignement. Des planifications annuelles fribourgeoises (PAF) devant servir de fil rouge et garantissant une certaine qualité de l'enseignement ont été élaborées.

Mesures pour élèves présentant de graves difficultés comportementales: mise au point d'un formulaire de suivi des mesures internes aux établissements. Ces ressources sont d'une aide précieuse à la gestion des établissements, de par l'apport de forces supplémentaires, d'aides à la décision et à la recherche de solutions ou d'interventions directes de l'Unité mobile. Grâce à ce concept, les travailleurs sociaux en milieu scolaire ont fait leur apparition dans cinq établissements du CO.

Contacts avec les différents acteurs du système scolaire: les directeurs ont rencontré la conférence des inspecteurs primaires, l'inspecteur de l'enseignement spécialisé et les collaborateurs de l'enseignement spécialisé, le service de l'orientation professionnelle. Des séances d'informations-échanges ont eu lieu avec la Conseillère d'Etat et le Service des ressources, la Conférence des recteurs des collèges et la Conférence des directeurs de CO alémaniques.

La CDCO participe activement à la formation des enseignants: ce sont près de cinquante étudiants accomplissant leur stage de master 1 ou 2 dans les écoles, sous la responsabilité d'enseignants formateurs. Dans le domaine du pilotage du système scolaire, la CDCO s'est intéressée aux divers outils pouvant contribuer au développement de la qualité des établissements; elle a pris connaissance avec intérêt d'un projet conduit dans une école.

2.6.7 Échanges avec les associations professionnelles

La Directrice ICS, de la culture et du sport et les responsables du SEnOF ont reçu les délégués de l'AMCOFF à deux reprises afin de traiter les thèmes suivants: organisation de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions liées à la RPT et intégration des élèves à besoin particulier, thématique des classes de développement, suite donnée à l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire, mise en place du PER, évaluation des fonctions rattachées au cycle d'orientation, en particulier des enseignants des branches spéciales, et modalités de règlement des heures d'étude, de surveillance des repas.

2.7 Cycle d'orientation, partie alémanique

2.7.1 Généralités

La formation continue obligatoire de la première semaine des vacances d'été a été reconduite. Les enseignants et enseignantes ont à nouveau participé à deux cours de didactique générale autour des thèmes «soutien individuel» et «orientation sur les objectifs dans l'enseignement». Des offres de formation continue spécifiques à la branche ont par ailleurs été proposées dans les domaines de branches «Histoire» et «Langues».

Le 1^{er} septembre, des règles communes d'évaluation des élèves sont entrées en vigueur dans les écoles du cycle d'orientation. Ces règles uniformisent des principes importants afin de garantir l'évaluation la plus équivalente possible à tous les élèves des écoles du cycle d'orientation de la partie alémanique du canton.

Les classes de 2^e et de 3^e année ont été soumises à des épreuves de référence «(Orientierungsarbeiten)» en sciences naturelles, anglais, mathématiques et français. La base de ces épreuves était constituée de cadres de références spécifiques à ces branches qui définissent les compétences attendues des élèves à un moment donné pour chaque groupe de performance.

En tenant compte du tournus défini, deux nouvelles écoles (le CO alémanique de la ville de Fribourg et celui de Chiètres) ont fait l'objet d'une évaluation externe. Sept des huit écoles évaluées disposent désormais d'un rapport détaillé d'évaluation.

2011

2.7.2 Effectifs par école

	2010/11		2011/12	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (allemand)	20	369	19	348
Düdingen	23	430	22	411
Plaffeien	23	404	22	365
Tafers	23	401	21	366
Wünnewil	17	297	18	296
Gurmels	11	196	10	180
Kerzers	18	297	18	284
Murten	24	436	23	409
Total CO	159	2830	153	2659

La procédure de passage s'est déroulée pour la dernière fois de la même manière que les années précédentes: la décision d'attribution à une section se base sur la recommandation de l'enseignant primaire titulaire de classe et sur l'épreuve de référence en allemand et mathématiques. L'avis des parents est également pris en considération de manière complémentaire pour la décision d'attribution.

2.7.3 Conférence des directeurs de la partie alémanique

Les directeurs d'établissements de la partie alémanique se sont réunis au cours de 17 séances ordinaires. En règle générale, le chef de service ou son adjoint ainsi que l'inspecteur étaient également présents. Des spécialistes y ont été régulièrement invités pour des questions spécifiques.

A côté des tâches générales de coordination et des questions de gestion des établissements, la conférence s'est occupée des thèmes principaux suivants: mise en œuvre du concept de qualité «Développer ensemble une école de qualité», prises de position dans le cadre de plusieurs consultations.

Pour l'année scolaire 2011/12, la conférence a défini les priorités suivantes: poursuite des travaux de mise en œuvre du concept de qualité, versions définitives des concepts adaptés d'évaluation interne des établissements, nouvelle organisation de la collaboration entre la conférence des directeurs et le groupe de travail enseignement, évaluation des expériences faites avec les épreuves de référence et travaux d'orientation, discussions et opportunités pédagogiques autour du développement du travail en équipe, nouveau concept pour les personnes ressources en TICE, échanges avec la conférence des directeurs francophones, accompagnement et évaluation du corps enseignant.

2.8 Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

2.8.1 Généralités

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) compte 15 collaborateurs pour un total de 10.4 EPT.

Le Service a poursuivi la coordination des travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé qui sont répartis dans les 14 sous-groupes de travail chapeautés par le groupe de travail faitier. A l'exception du sous-groupe législatif, tous les autres sous-groupes ont remis leurs rapports finaux qui ont été examinés par le groupe faitier.

Le personnel des institutions et des services auxiliaires scolaires ainsi que leur direction continuent à être associés aux travaux. Différentes séances d'information ont été organisées pour les deux parties linguistiques à cet effet. Le site bilingue consacré à la réforme (resonfr.ch) est régulièrement actualisé.

La Directrice ICS, de la culture et du sport a reçu les délégués de l'Association des logopédistes indépendantes de Fribourg (Alifr) pour aborder les thèmes suivants: augmentation des demandes, efficacité des interventions, formation des logopédistes, formation continue. Le SESAM a rencontré les directeurs d'écoles spécialisées et les directeurs de services auxiliaires scolaires à trois reprises pour aborder les thèmes suivants: procédures, formation à la procédure d'évaluation standardisée. Une rencontre a également eu lieu avec la CDCO pour présenter la mission du SESAM, ses collaborateurs et donner un bref aperçu du projet de concept cantonal de pédagogie spécialisée.

2.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie francophone		Partie alémanique		Totaux	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Nombre d'élèves	761	768	131	133	892	901
Nombre de classes	108	108	19	19	127	127
Moyenne par classe	7.05	7.11	6.90	7	7.02	7.09

Les institutions de l'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. Cette capacité est dépassée de 19.81 % avec 901 élèves en institution.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

> partie alémanique: 35 (34)
dont 32 dans le canton de BE, 2 AG, 1 OW

2011

> partie francophone: 18 (15)
dont 15 dans le canton de VD, 3 NE

rée par des enseignants de l'Institut St-Joseph par 8 personnes pour 3.45 EPT.

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

L'Institut St-Joseph assure également le soutien pédagogique pour les 20 élèves francophones souffrant d'un déficit de l'ouïe, ils sont encadrés par 9 personnes pour 4.40 EPT.

> partie alémanique 1 (1)
1 enfant du canton de BE

> partie francophone 42 (37)
29 enfants du canton de VD; 4 de NE; 7 de BE; et 2 de GE

Les enfants malvoyants ou aveugles francophones, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Ils sont au nombre de 5.

Les écoles spécialisées (y compris services d'intégration) occupent au total 417.80 (416.56) EPT dont 349.60 EPT de langue française et 68.20 EPT de langue allemande. Le service éducatif itinérant qui déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire occupe quant à lui 24.25 EPT.

Les CO francophones accueillent cette année 28 élèves suivis par le CesG.

Divers projets de co-enseignement sont poursuivis actuellement, des soutiens spécialisés et réguliers sont couplés.

Dans la partie alémanique, 59 (53) enfants et adolescents sont pris en charge par le *Schulheim* des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 8 (11) à l'école enfantine, 36 (23) à l'école primaire et 15 (19) au CO. 24 enseignants pour 11.51 EPT assurent l'intégration par le *Schulheim* des Buissonnets.

2.8.3 Corps enseignant

Le personnel enseignant dans les écoles spécialisées compte au total 317 personnes, ce qui représente 193.78 (186.64) EPT, dont 270 (255) personnes de langue française pour 163.09 (155.57) EPT et 47 (46) personnes de langue allemande pour 30.69 (30.77) EPT. L'effectif total est en hausse notamment en raison de la complexification des situations qui nécessitent des prises en charge toujours plus individualisées. Le personnel enseignant des services d'intégration de langues française et allemande n'est pas compris ici.

Les enfants malvoyants ou aveugles alémaniques, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés de la Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche de Zollikofen; ils sont au nombre de 10. Les enfants alémaniques souffrant de déficience de l'ouïe intégrés à l'école ordinaire sont suivis par des enseignants spécialisés du Pädagogische Zentrum für Hören und Sprache de Münchenbuchsee; ils sont au nombre de 10.

2.8.4 Évolution des classes

108 classes recouvrent la partie francophone du canton. Un projet de Team Teaching ainsi qu'un projet intégratif langage sont conduits dans le cadre de la réforme de l'enseignement spécialisé et évalués par l'Institut de pédagogie curative de Université de Fribourg.

De plus, des enfants atteints d'autres déficiences ou de troubles de comportement sont intégrés par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide dans les deux parties linguistiques du canton: 9 (16) à l'école enfantine, 54 (45) à l'école primaire, 15 (12) dans les classes de développement et 20 (20) au CO.

Dans la partie alémanique, le nombre de classes reste inchangé.

2.8.6 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

2.8.6a Personnel

Le tableau synoptique 2011/12 laisse apparaître une augmentation de neuf enfants dans l'enseignement spécialisé.

53 (54) psychologues pour 32.62 (32.62) EPT. 94 (89) logopédistes pour 56.75 (56.08) EPT. 26 (26) psychomotricien(ne)s pour 13.31 (13.40) EPT.

2.8.5 Intégration en classe régulière

220 (208) enfants avec une déficience cognitive fréquentent l'école ordinaire. Ces derniers sont encadrés par le service d'intégration du Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CesG) qui compte 60 personnes enseignantes pour 44.50 EPT. 20 enfants souffrant de déficiences langagières sont également intégrés dans la partie francophone du canton. Leur intégration est assu-

2.8.6b Service de psychologie scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant:

2011

Lac: 11.09 % (11.51 %), Singine: 9.81 % (9.32 %), Sarine: 9.65 % (9.78 %), Broye: 9.59 % (9.10 %), Glâne-Veveyse: 7.49 % (7.24 %), Gruyère: 6.57 % (5.80 %).

L'ensemble des 3209 (3089) élèves suivis se répartit en 1922 (1785) garçons 59.89 % (57.8 %) et 1287 (1304) filles 40.11 % (42.2 %).

184 (168) observations et 48 (49) interventions en classe ainsi que 28 (28) interventions de crise ont été effectuées durant l'année.

Les 3209 (3089) élèves pris en charge, examinés et/ou traités représentent un pourcentage de 9.01 % (8.83 %) de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du CO.

2307 (2168) élèves pour 8.65 % (8.38 %) ont été vus dans la partie francophone et 902 (921) élèves pour 10.06 % (10.11 %) dans la partie alémanique. Le pourcentage d'élèves pris en charge selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 31.01 % (33.58 %), classes enfantines: 9.08 % (9.98 %), classes primaires: 10.90 % (10.45 %), CO: 4.58 % (4.18 %) (classes pré gymnasiales: 1.63 % (1.92 %), classes générales: 3.93 % (3.67 %), classes à exigences de base: 7.79 % (6.58 %), classes de développement et accueil: 24.20 % (19.40 %).

65.81 % (65.88 %) des élèves suivis ont été signalés par le personnel enseignant, 21.78 % (20.88 %) par les parents, 4.92 % (5.28 %) par des logopédistes et les autres par des médecins et d'autres instances. 32 (42) élèves ont eux-mêmes pris contact avec les services de psychologie scolaire. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires 58.55 % (58.21 %), le domaine lié au comportement et à l'entourage familial ou social 44.28 % (45.61 %), ainsi qu'une problématique personnelle 38.08 % (35.84 %), les différentes catégories pouvant se cumuler.

Des mesures scolaires ont été proposées dans 19.69 % (20.85 %) des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 20.97 % (19.75 %) des cas. D'autres mesures telles que les conseils avec suivi (enseignants/parents) 37.15 % (35.87 %), les conseils au corps enseignant ou à la famille (travail avec système) 24.37 % (25.96 %) et le soutien psychologique 43.59 % (43.54 %), ont été plus fréquemment proposées. 7.48 % (5.37 %) des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

55.97 % des élèves signalés sont des nouveaux cas. 24.86 % des prises en charge ont débuté l'année précédente. 4.36 % des élèves ont bénéficié d'un traitement de 4 ans ou plus. 61.91 % des cas ont nécessité une intervention de 1 à 10 heures. Pour 10.77 % des élèves, la prise en charge a duré plus de 20 heures.

2.8.6c Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
francophone	2265 (2276)	8.50	1354	911
alémanique	1217 (1262)	13.57	760	457
Total	3482 (3538)	9.77	2114	1368

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	27	25	52	-
Ecole enfantine	435	365	800	15.42
Ecole primaire	1626	743	2369	12.05
Classe de développement	65	33	98	37.98
Cycle d'orientation	112	51	163	1.51
Total	2265	1217	3482	9.70

Dont en traitement durant l'année

Sarine	1159
Sarine (sans ville)	751
Fribourg Ville	408
Broye	213
Glâne	253
Gruyère (dont 17 enfants de langue allemande)	505
Lac (francophone)	104
Lac (alémanique)	348
Singine	767
Veveyse	132
Hors canton	1
Total	3482

Interventions prises en charge sous forme de mesures renforcées

> Partie francophone	1229	(1310)	soit 74.26 %
> Partie alémanique	426	(431)	soit 25.74 %
> Total	1655	(1741)	soit 47.53 %

2011

2.8.6d Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2010/2011, dans l'ensemble du canton, 730 enfants ont consulté les services auxiliaires scolaires de psychomotricité.

Partie francophone 574 (623) enfants, dont 141 filles et 433 garçons, soit le 2.15 % de la population scolaire francophone

Partie alémanique 156 (151) enfants, dont 33 filles et 123 garçons, soit le 1.74 % de la population scolaire alémanique

Total 730 (774) enfants soit 2.05% (2.21 %) de la population scolaire totale

Répartition dans les degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Préscolaire	7	0	7	-
Ecole enfantine	124	60	184	0.52
Ecole primaire	438	96	534	1.50
Classes de développement	4	0	4	0.00
Cycle d'orientation	1	0	1	0.00
Total	574	156	730	2.05

Répartition dans les districts

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (francophone)	22	56	78
Fribourg Ville (alémanique)	8	15	23
Sarine (francophone, sans Fribourg)	41	136	177
Broye	18	63	81
Glâne	23	61	84
Gruyère	15	67	82
Lac (français)	11	21	32
Lac (alémanique)	19	58	77
Singine	6	50	56
Veveyse	11	29	40
Total	174	556	730

Les statistiques de l'année scolaire 2010/11 montrent une augmentation dans les signalements dans la partie alémanique (+5) et une diminution dans la partie francophone (-49). Au total 730 élèves ont consulté les services de psychomotricité durant cette année, représentant 2.05 % de la population scolaire, soit 574 enfants pour la partie francophone et 156 enfants pour la

partie alémanique. La répartition par sexe correspond à 76.16 % de garçons et 23.84 % de filles.

87.53 % des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3^e année.

73.7 % des signalements sont effectués par le personnel enseignant, les autres demandes étant formulées par les psychologues 9.05 %, les parents 6.57 %, les logopédistes 6.57 %, et divers professionnels 4.11 %. L'analyse des nouvelles situations après les entretiens, les observations, les examens psychomoteurs, conduit à des conseils 36.75 %, des traitements 47.53 %, des dossiers en attentes 3.18 % et 12.54 % des signalements traités n'exigent pas de suite. Les enfants dont les difficultés nécessitent un traitement sont orientés majoritairement vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est de six mois à deux ans pour 63.15 % des cas.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 2601 élèves, employant 26 psychomotriciens répartis sur 13.31 postes (-0.10).

2.9 Échanges scolaires

2.9.1 Généralités

L'année 2011 a été marquée d'une part par le nouveau site en deux langues pour la coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg: www.fr.ch/coes – www.fr.ch/kosa, et d'autre part par le lancement de la nouvelle plate-forme pour les échanges de classes <http://eclass.friportal.ch> - <http://eclass.friportal.ch> en français et en allemand.

La coordination a assuré une nouvelle fois sa campagne d'information par des conférences et des présentations des différents programmes d'échanges tout au long de l'année au sein du canton de Fribourg et dans les autres cantons, notamment auprès de toutes les conférences du canton pour la scolarité obligatoire, post-obligatoire et auprès du Service de l'orientation professionnelle.

La mise en place et l'organisation du programme EA 8–9 (Echanges de classes-phase expérimentale) a vécu au mois de septembre 2011 à Berne son dernier séminaire de lancement et simultanément son 3^e séminaire de bilan.

La coordination a participé aux discussions préliminaires avec la région capitale suisse (RC-CH-www.regioncapitale.ch), dont le canton de Fribourg est membre, pour promouvoir les échanges linguistiques dans cette région. Le coordinateur des échanges scolaires du canton de Fribourg, mandaté par la DICS et la

2011

Chancellerie d'Etat, fait partie du groupe de travail B3 (Echanges linguistiques).

2.9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s s'élève pour 2010/11 à 201 élèves et pour 2011/12 à 211 élèves placés. Une augmentation de dix élèves a pu être constatée. Le rapport entre alémaniques (69 en 2010/11 / 70 en 2011/12) et francophones (123 en 2010/11 / 141 en 2011/12) n'a toujours pas trouvé l'équilibre; il a même un peu augmenté. Par conséquent, la répartition des places provoque toujours des problèmes d'organisation. 32 élèves en 2010/11 et 50 élèves en 2011/12 ont choisi l'échange réciproque (variante 2), ce qui est vraiment très réjouissant à constater. Le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves est toujours d'actualité.

2.9.3 Echanges élèves/classes (EEEC)

Les échanges de classes annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2010/11 un nombre quasiment identique qu'en 2009/10; au total pour tout le canton, la coordination a enregistré tout degré confondu, 31 classes annoncées. Les classes francophones ont été nettement plus nombreuses que celles de la partie alémanique, 9 pour la partie alémanique, 22 pour la partie francophone.

Il est à remarquer que le nombre d'échanges est certainement supérieur du fait que certains échanges directs entre les établissements scolaires se déroulent en dehors de la coordination. Une information à ce sujet a été donnée aux directions des écoles.

2.9.4 Echanges individuels pendant les vacances (EIV)

La coordination a dû constater une stagnation de la participation, voire un net recul pour les alémaniques, avec 41 franco-phones placé-e-s (37 en 2010), dont 3 au Tessin, et 8 alémaniques placé-e-s (21 en 2010), dont 3 au Tessin. Le total de participant-e-s fribourgeois (alémaniques et francophones) se porte dès lors pour l'année 2011 à 49 (2010: 58 élèves). Il apparaît à nouveau un écart en faveur des francophones placés.

Le système électronique n'a toujours pas montré sa pleine efficacité. Il sera à nouveau amélioré pour l'édition 2012 par la Fondation ch à Soleure qui ouvrira ce programme à partir de l'édition 2013 aux 26 cantons. Actuellement y participent tous les cantons romands, le Tessin et les cantons de la NW-EDK.

2.9.5 Echanges de classes, degré 8-9 (EA 8-9)

Un nouveau programme d'échanges de classes (EA 8-9) à titre expérimental pour quatre ans a vu le jour dans le courant du printemps 2008, porté conjointement par NW-EDK et la CIIP.

Le coordinateur fribourgeois des échanges est le chef de projet EA 8-9 pour la CIIP, la coordinatrice argovienne pour la NW-EDK. 10 classes y ont participé pour la première année en 2008/09. Les cantons concernés fournissent 1 classe, les cantons bilingues 2 classes. Le séminaire de bilan 3 et le séminaire de lancement 4 ont eu lieu en septembre 2011 à Berne. La 3^e volée 2010/11 comporte 12 classes et fonctionne sur le même principe des années précédentes. La dernière volée pour 2011/12 n'a pas connu le succès escompté. Un rapport final en 2012 va clore cette expérience qui aura duré quatre ans (2008-12).

2.9.6 Fondation ch

Depuis le 1^{er} janvier 2011 la Suisse est partenaire de l'UE en matière d'échanges et de mobilité par le biais de la Fondation ch, centre de compétence, basée à Soleure. Cette fondation gère les différents programmes d'échanges au niveau national, européen et mondial et ceci pour les différents publics-cibles (www.ch-go.ch). Elle garde également un lien étroit avec tous les responsables cantonaux pour les échanges linguistiques, l'OFFT, l'OFC et les acteurs engagés dans le cadre des échanges et de la mobilité.

2.9.7 RC-CH (Région Capitale Suisse)

Des pourparlers ont été engagés pour promouvoir les échanges linguistiques au sein de la région capitale suisse (www.regioncapitale.ch). Actuellement, les discussions portent sur la faisabilité d'échanges (partenariats d'écoles entre communes, membres de la RC-CH), pour élèves et corps enseignant à tous les degrés (école obligatoire et post-obligatoire, écoles professionnelles et spécialisées) par le groupe de travail ad hoc (Avant-projet B2, B3). La coordination participe à ces discussions.

2.9.8 Divers

En novembre 2011 a eu lieu le congrès national sur les échanges à Lucerne. Avec plus de 280 participantes et participants et intervenantes et intervenants, il s'est taillé un franc succès. Il a été décidé d'organiser la manifestation pour 2012 en novembre à Gstaad/BE. La coordination a également participé en février 2011 avec un stand à Start, Forum des métiers à Forum Fribourg. La fréquentation fut très bonne et la coordination a pu renseigner bon nombre de personnes, élèves comme adultes, sur les différents programmes d'échanges linguistiques existants. La coordination fut également présente avec un stand au rendez-vous bilingue à Fribourg (RDV Bilingue), le 4 juin 2011, manifestation organisée sur la place Georges Python à Fribourg.

2011

IV. Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré

1. Missions

Le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) est responsable de la gestion administrative et pédagogique des filières de formation de la maturité gymnasiale, du certificat de culture générale et des études commerciales à plein temps. Il est plus précisément chargé de superviser:

- > l'organisation et la pédagogie de l'enseignement;
- > l'administration générale et financière;
- > l'engagement et la formation continue des enseignants;
- > la construction et l'aménagement;
- > la coordination cantonale et intercantonale.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants: le Collège

St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, à Fribourg, le Collège du Sud à Bulle, l'Ecole de culture générale à Fribourg. De plus, le S2 supervise, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne.

Chef de service: M. François Piccand

2. Activités

2.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2011/12, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	2010/11		2011/12			
fr.	1'647 = 42.16%	1'726 = 39.86%	2'260 = 57.84%	2'604 = 60.14%	3'907	194	20.14	4'330	197	21.98
al.	481 = 36.77%	442 = 39.53%	827 = 63.23%	676 = 60.47%	1'308	51	25.65	1'118	51	21.92
Total	2'128 = 40.81%	2'168 = 39.79%	3'087 = 59.19%	3'280 = 60.21%	5'215	245	21.29	5'448	248	21.97

Par rapport à la rentrée 2010, les effectifs des élèves du S2 ont progressé de 4.5 %. Cette hausse est due, notamment, à la création de deux classes «passerelle» au Collège St-Michel et à l'augmentation du nombre d'élèves fribourgeois au GYB.

2.2 Enseignement

2.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB. La révision partielle de la réglementation concernant la maturité gymnasiale, initiée en juin 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), est effective pour tous les niveaux.

2.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG, dans deux domaines: santé ou socio-éducatif. Son obtention offre ensuite la possibilité de poursuivre sur une maturité spécialisée reconnue au niveau national. Celle-ci donne accès soit à la Haute Ecole spécialisée des domaines de la santé ou du social, soit à la Haute Ecole pédagogique.

2.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Pour les élèves ayant commencé leur formation avant l'année scolaire 2011/12, elle conduit à un diplôme de commerce et/ou à la maturité professionnelle commerciale (MPC).

L'OFFT a engagé une réforme intitulée «Avenir des écoles de commerce», destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps, lesquelles délivreront ensuite des certificats fédéraux de capacité (CFC) d'employé-e-s de commerce et des certificats de maturité professionnelle commerciale (MPC). Depuis la rentrée 2011, cette réforme est effec-

2011

tive dans le canton. Les premiers certificats (CFC et MPC) seront délivrés en 2015.

2.2.4 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 501 élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 25 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2011 a vu la remise de 142 certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

2.2.5 Passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires

Suite à l'arrêt de l'activité de la Fondation des CIUS (Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse), la formation passerelle de la maturité professionnelle aux hautes écoles universitaires est proposée en français et en allemand par le Collège St-Michel. Cette formation dure un an et porte sur le français, l'allemand, les mathématiques, les sciences expérimentales et les sciences humaines. Elle a pour but de conférer aux titulaires d'un certificat fédéral de maturité professionnelle l'aptitude générale aux études supérieures. Les premiers certificats seront délivrés en 2012.

2.3 Conférence et commissions

2.3.1 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB, sous la présidence du chef de service S2; les recteurs et rectrice des collèges se réunissent en séances spécifiques présidées actuellement par la rectrice du Collège Ste-Croix. La conférence s'est principalement engagée pour la révision des plans cantonaux des études gymnasiales et des documents décrivant la forme et le contenu des examens de maturité gymnasiale.

2.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année, pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

2.3.3 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission

pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2^e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service S2, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est poursuivie la formation des enseignants du S2 dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Le Centre fri-tic assure aussi la formation des personnes ressources dans ce domaine.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles) et de la mise en place d'un centre de maintenance informatique pour les écoles du S2 (CME), ceci en collaboration avec le SITel. Le Chef de service représente la DICS dans l'organe de direction de projet.

2.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, désormais compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit le certificat de maturité gymnasiale, le diplôme de commerce et la MPC, ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2011. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

2.3.5 Échanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du 2^e degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

2.4 Services auxiliaires

2.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

2.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par une rencontre annuelle organisée par le S2.

2011

La formation de nouvelles médiatrices et nouveaux médiateurs est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire (SEnOF) et le Service de la formation professionnelle (SFP); le nouveau cycle de formation, débuté en automne 2009, s'est achevé en septembre 2011.

2.5 Associations

2.5.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2011, la DICS a rencontré l'Association à propos notamment de l'évaluation périodique des enseignants et de l'organisation des travaux de maturité.

2.5.2 Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents d'élèves des collèges ainsi que l'association alémanique des parents d'élèves des collèges de la ville de Fribourg.

2.6 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte.

2.7 Bâtiments et constructions

La construction des trois nouveaux bâtiments du Collège de Gambach poursuit son cours. L'ancien bâtiment A, rénové en respectant les normes sismiques actuellement en vigueur, sera à nouveau fonctionnel dès la fin 2013.

Lors de sa séance du 20 décembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'extension du Collège du Sud.

Les travaux d'installations informatiques aux Collège Ste-Croix et au Collège St-Michel, ainsi qu'à la Haute Ecole pédagogique se sont poursuivis avec pour objectif l'équipement de toutes les salles d'ici la fin 2012.

2.8 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le Chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des

services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). Il est également membre du comité de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CES-FG), instituée par la CDIP. Ces collaborations touchent plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de culture générale.

3. Collège Saint-Michel

3.1 L'école en bref

Études: maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue, Passerelle

Élèves: 1326 au total

Corps professoral: 161 enseignant-e-s (113,09 EPT)

Recteur: M. Matthias Wider

Adresse: Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

3.2 Élèves

3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Gymnase francophone	710	697	32	33
Gymnase alémanique	411	400	18	18
Classes bilingues	204	197	9	9
Classes Passerelle		32	0	2
Total	1325	1326	59	62

Domicile	2010/11	2011/12
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1319	1321
Elèves domiciliés dans un autre canton	6	5

3.2.2 Admissions

	2010/11	2011/12
Elèves admis en 1 ^{re} année (186 fr. + 147 dt.)	335	333
Elèves admis en 2 ^e année (CO Romont)	20	37
Total	355	370

2011

3.2.3 Certificats délivrés

Au total, 305 candidat-e-s, 153 en langue française, 101 en langue allemande et 51 en classe bilingue se sont présenté-e-s aux examens. Il n'y a pas eu de retrait avant inscription aux examens mais 13 échecs, 7 chez les francophones, 6 chez les alémaniques et 0 dans les classes bilingues: 292 certificats furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Anglais	1	6	3	10
Grec	6	0	0	6
Latin	7	0	0	7
Italien	22	3	7	32
Espagnol	23	19	14	56
Physique + Appl. Maths	9	12	0	21
Biologie + Chimie	39	16	1	56
Economie et droit	24	26	16	66
Arts visuels	13	9	5	27
Musique	0	7	4	11
Total	143	92	47	292

Remarque: Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 35 étudiants des Collèges de Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège Saint-Michel et 72 élèves de St-Michel ont passé les mêmes examens dans les deux autres collèges de la ville.

3.3 Marche générale de l'école

3.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2011, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re} année. Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement informés par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves au 1^{er} mi-semestre, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2011 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves et participé à l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re} et de 2^e, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin (deux séances). A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

La Direction a participé à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, elle a rencontré les co-présidentes de l'association pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

3.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
161 Enseignant-e-s au 1 ^{er} septembre 2011	64	97	113.09

11 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 8 pour moins de 12 et 3 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

2 professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite et 5 ont quitté le Collège en fin d'année scolaire.

3.3.3 Activités culturelles et éducatives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles en section francophone:

- › Opéra: Eugène Onéguine à l'Université de Fribourg et l'opérette d'Offenbach: Monsieur Choufleuri à Frison;
- › Théâtre: Toi partout (selon Ramuz) par le Théâtre de Vidy (Transhelvetia), Tartuffe ou l'imposteur par Les Arpenteurs, Les amours chagrines à Nuithonie, Monsieur Bonhomme et les incendiaires au Théâtre des Osses de Givisiez; Théâtre d'improvisation à l'Aula du Collège, La visite de la vieille dame par le Théâtre des Collèges St-Michel et Ste-Croix;
- › Cinéma: A travers les branches d'un arbre de D. Duqué (projection et discussion avec le réalisateur); Desert Flower; participation au Festival international du film de Fribourg: Sin

2011

ritorno (projection et discussion); projection avec débat de Vol spécial;

- › Conférence et discussion sur l'ONU par M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale de l'ONU.
- › En section alémanique:
- › Thème de l'année «islamisch-arabische Welt» (2010/11): cours de sensibilisation à l'arabe, film «Na putu»;
- › Conférence et discussion avec M. Joseph Deiss;
- › Conférence et discussion avec le survivant de l'holocauste Bernard Marks: deux grandes conférences en février, neuf discussions en classe en mai 2011;
- › FIFF: Présentation du film argentin «Sin Retorno», suivi d'une conversation;
- › Théâtre «Das Glas Wasser» (Theatergruppe der Freiburger Kollegien);
- › Concert de l'option complémentaire musique;
- › Lecture avec Paul Wittwer (toutes les classes);
- › Présentation «Nibelungenlied» (Travail de maturité) au Podium de Düringen pour tous les élèves de 3^e année;
- › Thème de l'année «Russland, Osteuropa und der Balkan» (2011/12): conférence de Dr. Nicola Gallina (Université de Fribourg) – films «Katja, Valentina, Marina» et «Die Welt ist gross und Rettung lauert überall»; conférence «Die Jugosphäre» und «Former Yugoslavia: challenges and perspectives»;
- › Film «Vol spécial» suivi d'une discussion.

Sous la direction de son directeur, M. Philippe Savoy, le Chœur St-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé au concours lié aux 40 ans de l'émission radiophonique «Kiosque à musique». Il a également donné un concert de Noël et chanté la Messe de minuit.

Sous la direction de M. Pierre-Etienne Sagnol, la Fanfare du Collège a donné son concert annuel et un concert de bienfaisance au profit de «Frères de nos Frères».

3.3.4 Événements particuliers

Le 12 janvier 2011 le Collège St-Michel a eu l'honneur de recevoir M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale de l'ONU, pour une journée exceptionnelle. Devant une délégation

d'élèves du secondaire supérieur fribourgeois, M. Joseph Deiss a tenu une conférence sur son rôle à la tête de l'Assemblée générale de l'ONU.

A l'occasion de l'assermentation de la Garde Suisse Pontificale à Rome, le Chœur St-Michel a accompagné la délégation fribourgeoise. Il a chanté les Vêpres au Campo Santo Teutonico ainsi que la Messe pour la cérémonie de l'assermentation à la Basilique de Saint-Pierre.

3.3.5 Échanges scolaires

Échanges individuels: en 2011/12, 44 étudiantes et étudiants passent une année dans un autre pays ou une autre région linguistique (USA, Allemagne, Amérique du Sud, Brésil, Suisse alémanique) et le Collège accueille 10 étudiants étrangers. 4 élèves de la section alémanique passent trois mois au Chili (Ecole Suisse de Santiago de Chile). Pendant ce temps, leurs familles accueillent leur camarade chilien.

D'autre part, en hiver 2011, quelques élèves de 2^e année passent deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique.

Dans le cadre des échanges scolaires, des classes ou des groupes d'élèves ont eu l'occasion de découvrir St-Gall, Amstelveen (NL) et St-Petersbourg.

3.3.6 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé aux journées SUNESCO dans la salle du Grand Conseil (cérémonie d'ouverture et allocution de M. Joseph Deiss, Président de l'Assemblée générale de l'ONU). Pendant la semaine du 11 au 15 avril, la plupart des élèves de 3^e ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Entre 20 et 30 élèves profitent de l'offre Tandem.

Cette année, le Collège compte neuf classes bilingues, deux en 2^e, quatre en 3^e et trois en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la maturité.

3.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Bâtiment principal: Rénovation partielle de deux salles de classes. Fin des travaux de rénovation de la cave en espace «Agora». Rafraichissement de la salle de conférence du rectorat.

2011

Lycée: Amélioration du laboratoire de physique des élèves.

Centre sportif: Mise en service de la salle de sport «Escalade». Changement de l'aération/climatisation de la piscine.

Ancien Internat: Installation d'une paroi pour fours micro-ondes à la cafétéria. Remplacement des fenêtres de l'appartement de fonction.

Diverses interventions ponctuelles à divers lieux du campus.

4. Collège Sainte-Croix

4.1 L'école en bref

Études: maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue

Élèves: 950 au total

Corps professoral: 130 enseignant-e-s (84,3 EPT)

Rectrice: M^{me} Christiane Castella Schwarzen

Adresse: Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.2 Élèves

4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Gymnase francophone	578	550	25	25
Gymnase alémanique	269	281	13	13
Classes bilingues	119	119	6	6
Total	966	950	44	44

Domicile	2010/11	2011/12
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	964	949
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	1

4.2.2 Admissions

	2010/11	2011/12
Elèves admis au gymnase en 1 ^{re} année (section fr. + al.)	223	244
Elèves admis au gymnase en 2 ^e année	25	31
Total	248	275

4.2.3 Certificats délivrés

En juin 2011, 244 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 232 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	0	4	0	4
Italien	4	2	2	8
Anglais	11	9	0	20
Espagnol	21	6	11	38
Physique + Appl. Maths	16	0	0	16
Biologie + Chimie	28	13	19	60
Economie et droit	33	18	7	58
Arts visuels	12	8	3	23
Musique	3	2	0	5
Total	128	62	42	232

4.3 Marche générale de l'école

4.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 18 réunions de parents pour 12 classes: participation de 59 % des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 8 réunions de parents pour 7 classes: participation de 45 % des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section bilingue: 1 réunion de parents pour 2 classes.

Assemblées des associations de parents et Commission d'école: la direction a participé à une séance.

4.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
130 Enseignant-e-s au 1 ^{er} septembre 2011	68	62	84.3

6 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, tous pour moins de 12 heures hebdomadaires.

4.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma, Café littéraire: Deutsches Theater; Nuithonie; Théâtre des Osses; Festival du film de Fribourg; Opéra-Fribourg; spectacle des Collèges Ste-Croix et St-Michel; Theater in Bern.

Orientation aux études: WINS, participation aux journées portes ouvertes à l'UNIFR.

2011

4.3.4 Événements particuliers

- > Débats politiques: réception et débat avec les candidats aux élections cantonales et fédérales;
- > Conférences: «Eau et développement durable» présentation d'Helvetas;
- > SUNESCO;
- > Exposition des travaux réalisés en arts visuels et vernissage sur le thème «La Ville»;
- > Concerts: concert de solidarité des élèves de l'option spécifique musique, concert du Jazz Band, concert du chœur à la cathédrale de Lausanne et au Victoria Hall de Genève; concert de Noël;
- > Amnesty International: action pour la journée internationale des Droits de l'Homme;
- > Connexion Café: rencontre avec M. Ridoré (Haïti);
- > Collégiades (tournois sportifs interclasses et intercollèges); GianXtour: ski;
- > Année de la forêt: exposition en collaboration avec l'inventaire forestier national (IFN), le Service des forêts du canton de Fribourg et le forestier de Galm;
- > Excursions: découverte de Rome et Naples par les élèves de latin et grec (3^e et 4^e) (6 jours); La Grèce pour les élèves de l'OS3 Grec; Italien et espagnol: journées d'étude à Sagunto (E) 7 jours et Rome 4 jours;
- > Géographie: excursion de deux jours dans le Jura (OC 3) sur le thème de la circulation des eaux dans le karst en surface et en grotte;
- > Rencontre avec un survivant de l'holocauste pour des classes alémaniques/bilingues;
- > Journées thématiques.

Les élèves des 3 premiers degrés ont participé aux journées thématiques. Celles de 1^{re} se sont déroulées par classe, celles de 2^e année se sont déroulées par ateliers – décidés par les élèves de 2^e année et par les enseignants. Les journées thématiques de 3^e année ont eu lieu dans le cadre de l'option spécifique: exemples l'ADN pour l'option biologie et chimie et la météorologie pour l'option physique et application des mathématiques.

4.3.5 Échanges scolaires

12 élèves-hôtes des USA, Allemagne, Mexique, Equateur, Costa Rica, Belgique, Islande et Canada et 21 élèves en séjour linguistique (Suisse allemande, USA, Australien, Suède, Chine, Espagne, etc.).

4.3.6 Programmes, études, bilinguisme

6 élèves francophones en section alémanique; 5 élèves alémaniques en classe francophone; 6 classes bilingues.

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 42 élèves, 21 alémaniques et 21 francophones.

Plusieurs élèves suivent soit l'option spécifique, soit l'option complémentaire dans la langue partenaire.

Tandems individuels (plus de cent) et tandems de classes (pratiquement toutes les classes de langue 2, enseignement par immersion).

Échanges avec divers gymnases de Suisse et d'Allemagne (séjours de 3 à 5 semaines).

4.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Réfection du toit de la halle de gymnastique. La signalisation des voies de fuite de la salle de gymnastique a été mise en service. Mise en place de la signalétique dans le bâtiment. Réfections de diverses salles (salle de presse, salle 412, sonorisation de la halle de sport). Mise en place de bornes à l'entrée du Collège.

5. Collège de Gambach

5.1 L'école en bref

Études: maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce avec maturité professionnelle commerciale à plein temps, formation cantonale d'assistant-e en gestion et administration (AsGA); établissement bilingue

Élèves: 658 au total, 33 classes.

Corps professoral: 97 enseignant-e-s (62,38 EPT)

Recteur: M. Pierre Marti

Adresse: Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

2011

5.2 Élèves

5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Gymnase francophone	267	283	14	14
Gymnase alémanique	205	190	9	9
Ecole de commerce francophone - diplôme	89	49	4	3
Ecole de commerce francophone - MPC	36	70	2	3
Ecole de commerce alémanique - diplôme	36	17	2	1
Ecole de commerce alémanique - MPC	21	42	1	2
Assistant-e en gestion et admin. fr.+al. (AsGA)	13	7	1	1
Total	667	658	33	33

Domicile	2010/11	2011/12
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	661	650
Elèves domiciliés dans un autre canton	4	5
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	2	3

5.2.2 Admissions

	2010/11	2011/12
Elèves admis au gymnase	138	131
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	62	51
Elèves admis à l'AsGA (ass. gestion et administration)	13	7
Total	213	189

5.2.3 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale

En juin 2011, 110 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 104 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Italien	2	2	2	6
Anglais	9	3	3	15
Espagnol	15	2	0	17
Biologie + Chimie	11	0	0	11
Economie et droit	25	33	3	61
Total	62	40	8	110

Diplôme d'études commerciales

Sur 60 candidat-e-s, 43 ont obtenu le diplôme d'études commerciales; en section francophone 36 et en section alémanique 17.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 29 candidat-e-s, 28 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 11 candidat-e-s, 11 ont obtenu le diplôme.

5.3 Marche générale de l'école

5.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en septembre 2010 pour les candidats à la formation MPC et à leurs parents.

Dix-huit réunions des parents d'élèves ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2011.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2011 pour les nouveaux élèves de chaque section et de nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction.

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

5.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
97 Enseignant-e-s au 1 ^{er} septembre 2011	43	54	62.38

10 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s à temps partiel.

La fin de l'année 2010/11 a amené 7 départs de professeur-e-s, dont 2 à la retraite et 5 pour d'autres raisons.

5.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

> Divers films dans le cadre du Festival international du film de Fribourg accompagnés de journées thématiques pour les classes intéressées;

2011

- › Divers spectacles et concerts;
- › Visites et déplacements: camp de sport, excursions dans le cadre du cours de géographie, visites d'entreprises, journées d'études, travaux pratiques en laboratoire à la faculté des sciences de l'Université de Fribourg, participation au SUNESCO;
- › Les journées thématiques: les méthodes de travail, les activités interdisciplinaires, les modules de formation MPC, la pratique professionnelle;
- › Diverses séances d'information/conférences en relation avec l'orientation professionnelle ainsi que sur de sujets d'actualité ou des thèmes de prévention (People with AIDS);
- › Trois journées consécutives polysportives et ski; diverses compétitions et tournois.

5.3.4 Échanges scolaires

Un échange d'élèves d'une dizaine de jours a eu lieu en avril avec la Harker School de San Jose (Californie). L'accueil des Américains à Fribourg s'est déroulé au mois de juin.

5.3.5 Programmes, études, bilinguisme

Réforme de l'école de commerce

Les élèves de la première volée de la nouvelle école de commerce ont commencé leur formation à la rentrée 2011. Ils ont signé un contrat d'apprentissage et étudient selon les nouveaux plans d'étude mis au point conjointement avec l'école de commerce du Collège du Sud à Bulle. Les professeurs se réunissent régulièrement pour coordonner la mise en place de la nouvelle formation. Le Groupe de travail chargé de la mise en œuvre du projet «Avenir des écoles de commerce» dans le canton de Fribourg a poursuivi ses travaux. Les efforts se sont concentrés sur les procédures de qualification, les stages de longue durée et la mise au point des règlements. Les premiers certificats conformes à la nouvelle réglementation seront délivrés en 2015.

Mentoring

Le projet de «Mentoring» mis au point par le service de médiation se poursuit. Le but de la démarche est d'améliorer l'environnement scolaire des nouveaux élèves et de faciliter la délicate transition CO - Collège. A son entrée au Collège, chaque nouvel élève est attribué à un «mentor», élève de 2^e ou 3^e année précédemment sélectionné et formé. Le mentor a pour tâche de familiariser les nouveaux élèves avec la vie de l'école en leur apportant son soutien et ses conseils pour faire face aux nouvelles

exigences de l'enseignement gymnasial. Les mentors collaborent avec les médiateurs qui assurent la supervision de l'opération.

5.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

5.4.1 Bâtiments

Depuis septembre 2009, suite à la démolition des bâtiments dans le cadre du chantier du nouveau Collège de Gambach, il ne subsiste, sur le site même de l'école, que l'ancien bâtiment appelé bâtiment principal (A). 18,5 salles de classes sont situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (bâtiment B). Les cours de musique sont dispensés au Collège Saint-Michel; les cours d'éducation physique ont lieu à l'ECGF ainsi qu'à la salle de sport de Sainte-Agnès, alors que l'Atelier de Théâtre Vertige s'exerce à l'aula du CO de Jolimont.

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus, mais la mise en service des nouveaux bâtiments mettra fort heureusement un terme à cet état de fait.

5.4.2 Aménagements réalisés en 2011

Bâtiment A: Équipement de deux salles-test selon le concept retenu pour le futur Collège. Le pupitre du maître (réglable en hauteur) comprend une tablette graphique, dont l'image est projetée par un beamer sur un écran de projection. Un tableau blanc permet d'écrire en parallèle à la projection et un visualiseur remplace le rétroprojecteur utilisé jusqu'ici.

Bâtiment B: (ELP) Équipement en ordinateurs portables (unité mobile).

5.4.3 Projet du nouveau collège

La construction des trois nouveaux bâtiments poursuit son cours. Le Collège pourra disposer de ces nouveaux bâtiments à l'été 2012. De nombreux espaces provisoires sont prévus afin d'abriter les locaux qui seront situés à terme dans le bâtiment ancien dont la rénovation débutera à l'été 2012: en particulier bureaux, salles d'informatiques, salles de professeurs.

La transformation de l'ancien bâtiment prendra plus de temps que prévu. En effet, les nouvelles normes parasismiques imposent des travaux complémentaires qui prolongeront le chantier. Celui-ci durera donc jusqu'à la fin de l'année civile 2013 et non jusqu'à l'été 2013 comme prévu initialement.

2011

6. Collège du Sud

6.1 L'école en bref

Études: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale

Élèves: 1072 au total

Corps professoral: 131 enseignant-e-s (96,08 EPT)

Recteur: M. François Genoud

Adresse: Rue de Dardens 79, Bulle

6.2 Élèves

6.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2010/11	2011/12	2010/11	2011/12
Gymnase	680	683	33	34
Ecole de commerce - diplôme	114	65	9	8
Ecole de commerce - M P C	45	60	0	0
Section ECG	222	211	11	11
MS-OP	14	17	1	1
MS-SA	9	30	0	0
MS-SO	16	6	0	0
Total	1100	1072	54	54

En raison de l'introduction du concours d'entrée, on compte une classe de moins à l'école de commerce. En revanche, l'augmentation des effectifs en 1^{re} du gymnase a nécessité l'ouverture d'une classe supplémentaire. La capacité d'accueil du bâtiment (750 élèves) est largement dépassée. L'horaire des classes a dû être prolongé en conséquence.

Domicile	2010/11	2011/12
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1098	1070
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	2

6.2.2 Admissions

	2010/11	2011/12
Elèves admis au gymnase	181	220
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	44	30
Elèves admis à l'ECG (sans ms)	92	84
Total	317	334

Certificats délivrés

Certificat de maturités gymnasiales

En juillet 2011, au total 166 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 161 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Bilingues	Total
Latin	4	1	5
Grec	5	0	5
Italien	7	1	8
Anglais	2	3	5
Espagnol	18	10	28
Physique + Appl. Maths	6	2	8
Biologie + Chimie	38	14	52
Economie et droit	33	10	43
Arts visuels	9	1	10
Musique	2	0	2
Total	120	41	161

Diplôme d'études commerciales

Sur 50 candidat-e-s, 45 ont obtenu le diplôme.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 19 candidat-e-s, 18 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Diplôme de culture générale

Sur 55 candidat-e-s, 45 ont obtenu le diplôme.

6.3 Marche générale de l'école

6.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

› Réunion des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2010; en février 2011, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années.

› Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).

› Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et en cas de réorientation.

› Séance d'information au début décembre 2011 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-Gymnase).

2011

6.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
131 Enseignant-e-s au 1 ^{er} septembre 2011	49	82	96.08

6 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 2 pour moins de 12 et 4 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

Trois professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite.

6.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- > Concerts: Orchestre de Chambre Fribourgeois; «Le Quai d'Oz», cordes;
- > Spectacles: Opéra «Hänsel und Gretel», par l'Opéra des champs; Théâtre: «Tartuffe»;
- > Film: participation au Festival international de films de Fribourg;
- > Conférences: «Bible et faits historiques», par le Père Jean-Michel Poffet; «Nains de jardin», conférences de l'écrivain romand Jacques-Etienne Bovard et de son éditeur Bernard Campiche;
- > Expositions: «La Magie du Papier», par Viviane Fontaine; «La Francophonie», exposition préparée par M. Claude Pillet et des élèves pour le Sommet international de la francophonie de Montreux; «La Fleur», exposition des professeurs d'arts visuels sur un thème commun à tous les élèves;
- > Activités thématiques: «Journée de la Résistance» organisée à l'occasion du premier anniversaire du décès de M^{me} Marguerite Plancherel, résistante et amie du Collège du Sud; visite du camp de concentration du Struthof (Alsace); visite du Parlement fédéral;
- > Activités sportives: marche d'automne, en octobre; journée à thèmes, en juin: diverses activités sportives ou culturelles.

6.3.4 Échanges scolaires

24 élèves du Collège du Sud ont fait un séjour linguistique: 12 élèves ont opté pour un séjour annuel (Allemagne, USA, Afrique du Sud et Chine), 6 pour un séjour semestriel (dont 2 qui ont séjourné à la Kantonsschule Rychenberg Winterthur, école partenaire) et 6 pour des séjours de 2 à 3 mois.

Par rapport à 2010 (16 départs), l'augmentation est importante. La tendance relevée ces dernières années se confirme: les séjours annuels sont de plus en plus prisés.

De son côté, le Collège du Sud a accueilli 21 étudiants étrangers auditeurs, dont 11 pour un séjour annuel et 8 pour un semestre. La plupart sont des élèves envoyés par AFS, YFU ou le Rotary.

Des échanges réguliers ont lieu avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec). Pour la 7^e année consécutive, 7 élèves du Collège du Sud ont participé à la rencontre entre le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain). Enfin, le partenariat établi avec l'Argentine en collaboration avec l'association «Baradero-Fribourg» se poursuit.

6.3.5 Programmes, études, bilinguisme

À la rentrée 2011, le Collège compte 185 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques. Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

6.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Agrandissement: le groupe d'études s'est réuni régulièrement durant l'année. Le Conseil d'Etat a adopté le message et le projet de décret y relatifs dans sa séance du 20 décembre 2011.

7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF

7.1 L'école en bref

Études:	Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif)
Élèves:	890 au total
Corps professoral:	90 enseignant-e-s (67,54 EPT)
Directeur:	M. Claude Vauthey
Adresse:	Avenue du Moléson 17, Fribourg

2011

7.2 Élèves

7.2.1 Effectifs

		Elèves		Classes		
		2010/11	2011/12	2010/11	2011/12	
Section francophone	1 ^{re} année	240	211	10	10	
	2 ^e année	171	199	7	7	
	3 ^e année	161	149	7	8	
	4 ^e année MS-OP 1)	47	43	2	2	
	4 ^e année MS-SA 2)	37	68	-	-	
	4 ^e année MS-SO 3)	34	38	-	-	
	Section alémanique	1 ^{re} année	62	45	3	3
		2 ^e année	54	51	2	2
		3 ^e année	48	48	2	2
4 ^e année FM-BP 1)		14	15	1	1	
4 ^e année FM-SA 2)		16	18	-	-	
4 ^e année FM-SO 3)		9	5	-	-	
Total		893	890	34	35	

1) Maturité spécialisée orientation pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

2) Maturité spécialisée orientation santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

3) Maturité spécialisée orientation social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en Institution.

Domicile	2010/11	2011/12
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	884	882
Elèves domiciliés dans un autre canton	9	8

7.2.2 Admissions

	2010/11	2011/12
Elèves admis en section francophone	372	197
Elèves admis en section alémanique	102	45
Total	474	242

7.2.3 Certificats délivrés

	Nbr de candidat-e-s aux examens	Nbr de réussites
Section francophone	156	147
Section alémanique	48	47
Maturité pédagogique, sect. fr	34	16
Maturité pédagogique, sect. al.	9	7
Maturité santé, sect. fr.	36	27
Maturité santé, sect. al.	18	6
Maturité social, sect. fr.	37	32
Maturité social, sect. al.	11	11

Aux cours de compléments de formation pour adultes, 17 adultes dont 12 femmes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO.

7.3 Marche générale de l'école

7.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- > dix soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- > quatre séances d'information concernant les maturités spécialisées mises en place;
- > deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- > deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;

La Commission d'école a tenu trois séances; de plus, son Président et le Directeur se sont réunis à six reprises.

7.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
90 Enseignant-e-s au 1 ^{er} septembre 2011	50	40	67.54

6 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 3 pour au moins 12 heures hebdomadaires.

1 professeur a pris un congé non payé d'une année.

5 professeurs ont quitté l'école en fin d'année, 1 pour un départ à la retraite, 4 pour un autre secteur de l'enseignement ou la reprise de leurs études.

2011

7.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- › Films: «Yo, Tambien»; participation au Festival international de films de Fribourg;
- › Théâtre, musique, opéra: «Jeanmaire»; «Les femmes savantes» de Molière; «La tortue de Darwin»; groupe théâtral de l'ECGF, avec le spectacle «Ballade et jeux de planches»; «Der Richter und sein Henker»; «Verbrennungen»; «Die Wirtin – Mirandolina»;
- › Visites, courses scolaires avec visites de 15 musées et sites de Suisse, excursions écologiques, visites d'expositions, de la centrale nucléaire de Mühleberg, du Séculab à l'EPAI, du Musée de la photographie et du Salon du livre;
- › Conférences: François de Closets, Joseph Deiss;
- › Journée internationale des personnes âgées, journées thématiques sur le thème de la consommation;
- › Aumônerie: activités liées à l'année liturgique, visites de 15 homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite au Simplon, vente de l'Ecu d'or, vente de mimosa et vente d'oranges;
- › Sport: tournoi de volley, matchs entre professeurs et élèves; participation aux Collégiades; camp d'hiver; journées sportives, sport de fin d'année scolaire;
- › Éducation: réalisation et présentation de films d'animation par des groupes d'élèves de l'option photo.

7.3.4 Événements particuliers

A l'occasion de la semaine spéciale «Santé-Social et Information professionnelle», 55 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation.

Lors des journées thématiques axées sur la consommation, 26 groupes de 10–13 élèves ont joué les testeurs sous la supervision de la FRC. Ils ont ausculté différents produits afin de découvrir le dessous des étiquettes et développer leur esprit critique par le biais d'un concours intitulé les «experts de demain».

7.3.5 Échanges scolaires

L'opération «Tandem», qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques, a concerné 26 participant-e-s, soit 14 francophones et 12 germanophones, répartis en 7 groupes.

2 classes de 1^{re} et 2 classes de 3^e des deux sections linguistiques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique par lettre, téléphone puis rencontre avec le gymnase du lac allemand de Bienne a été réalisé par 3 classes de 1^{re} année francophones de l'école et un échange a eu lieu entre 1 classe de 2^e francophone et 1 classe de la Kantonsschule Schaffhausen.

Un voyage linguistique de 4 jours à Edimbourg (Ecosse) a été organisé pour les élèves de l'option «English Conversation» de 3^e année germanophone.

15 élèves sont partis en échanges externes, de 3 semaines à une année linguistique dans différents pays d'Europe et d'Amérique. L'ECGF accueille 1 étudiante d'échange venant d'Australie.

Le partenariat entre le Lycée provincial de Banfora au Burkina Faso et l'ECGF, consistant en dialogue Nord-Sud, aide humanitaire et échanges pédagogiques, s'est concrétisé par un voyage de 10 élèves encadrés de 2 professeurs.

7.3.6 Programmes, études

Un audit de surveillance du système de management par la qualité s'est déroulé avec succès en avril 2011. Le certificat ISO9001 a été renouvelé.

L'introduction de la Maturité spécialisée (MS), conformément au règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 12 juin 2003, a été effective à la rentrée de l'année scolaire 2010/11. En juillet 2011, les ECG cantonales délivrent les premiers titres de Maturité spécialisée dans les domaines Santé, Social et Orientation pédagogie. Les titres de Maturité spécialisée ont été reconnus durant l'automne par la CDIP.

7.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

7.4.1 Bâtiments

Divers appareils et mobiliers ont été entretenus. Plusieurs chaises pour les salles de classe ont été livrées. L'enclenchement de l'éclairage a été modifié au sous-sol. Durant l'été, la peinture et les retouches de la façade du bâtiment B ont été refaites. Divers bureaux ont été déplacés et réaménagés. Le traitement de protection anti graffiti de l'œuvre d'art du préau a été refait sous garan-

2011

tie. L'installation de la sonorisation dans la salle de musique a été remplacée.

8. Gymnase intercantonal de la Broye

8.1 L'école en bref

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps avec maturité professionnelle commerciale post-certificat, école de culture générale, maturité spécialisée

Elèves: 995 au total

Corps professoral: 109 enseignant-e-s (78.9 EPT)

Directeur: M. Thierry Maire

Adresse: Rue du Gymnase 1, case postale 188, 1530 Payerne

8.2 Élèves

8.2.1 Effectifs

	2010/11		2011/12		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2010/11	2011/12
1 ^{re} année maturité	113	9	112	9	5	5
2 ^e année maturité	104	96	96	94	8	9
3 ^e année maturité	79	57	90	77	6	7
4 ^e année maturité	81	73	77	61	7	6
1 ^{re} année ECG (*)	57	58	57	64	5	6
2 ^e année ECG (*)	34	62	56	48	4	5
3 ^e année ECG (*)	37	39	32	59	3	4
Maturité prof. commerciale	8	7	19	7	1	1
Maturité spécialisée	8	12	15	22	2	3
Total	521	413	554	441	41	46

2 élèves hors canton sont comptés parmi les élèves vaudois (centre de l'Association suisse de football à Payerne).

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédago-

gique) et école de commerce.

8.2.2 Certificats délivrés

Au terme de l'année scolaire 2010/11, le GYB a décerné les titres suivants:

	Nbr de candidat-e-s aux examens	Nbr de réussites
Certificat de maturité gymnasiale	151	136
Certificat de culture générale (santé)	20	16
Certificat de culture générale (socio-pédagogique)	30	28
Diplôme d'études commerciales	23	20
Maturité professionnelle commerciale	16	16

8.3 Marche générale de l'école

8.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2011, il est présidé par M^{me} Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat du canton de Vaud, et a tenu deux séances. Le Conseil a adopté les comptes 2010 et accepté le projet de budget 2012 proposé par le Directeur. Il a encore accepté la structure intercantonale de mise en œuvre de la maturité spécialisée orientation santé (stages et mandat pour les modules spécifiques) ainsi que le plan d'études de la maturité spécialisée orientation pédagogie.

La Commission interparlementaire est composée de sept députés vaudois et sept députés fribourgeois. En 2011, elle est présidée par la députée vaudoise Roxanne Meyer Keller. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des comptes 2010 et du budget 2012 ainsi qu'exercer la haute surveillance sur l'institution en étant informée des éléments marquants du fonctionnement de cette dernière. La Commission interparlementaire a procédé à l'analyse des divers éléments mis en cause dans une lettre signée par un peu moins de vingt parents d'élèves (représentant une dizaine de familles), relayée par la presse au début de l'été. Elle a notamment passé en revue dans le détail les données touchant aux absences des enseignants. Dans son rapport, la Commission interparlementaire conclut: «Lors de la séance du 26 septembre 2011, les membres de la CI-GYB ont signalé leur profond désaccord avec les propos écrits des parents d'élèves de même qu'avec la démarche entreprise par ces derniers au mois de juin».

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des ensei-

2011

gnants. Ses douze membres ont été désignés par le Conseil du GYB. Elle a siégé à deux reprises sous la présidence de Monsieur Jean-Edouard Buchter. Elle a notamment évoqué le projet d'inscriptions électroniques qui est en cours de mise en place et l'attribution du prix Edgar Rouge à un séminaire de travail de maturité recueillant des témoignages de Broyards au sujet de la seconde guerre mondiale.

8.3.2 Administration et corps enseignant

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a crû de manière sensible. Cela est dû à l'augmentation du nombre d'élèves; dans certains cas, les nombres limites pour l'ouverture de classe étant atteints, il a été nécessaire d'ouvrir de nouveaux cours. Les postes de l'administration sont demeurés stables.

Le GYB poursuit la mise en place de la filière de maturité professionnelle commerciale selon le pilotage de l'OFFT dans le suivi du projet «Avenir des écoles de commerce». Il a aussi ouvert les maturités spécialisées dans les domaines santé, social et orientation pédagogie.

8.3.3 Activités spéciales, événements

Une commission culturelle composée d'enseignant-e-s anime l'Espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Dans le programme, on peut notamment relever:

- > des conférences: «Ces Helvètes qui ont fait la révolution française et la France», Alain Jacques Tornare – «Le film policier américain», Patrick Ramuz. – on peut encore noter la venue de Jean-Luc Delarue pour parler de son parcours de vie marqué par les addictions;
- > des manifestations: «Courir les rues», pièce de théâtre de Raymond Queneau par la Compagnie de l'Oranger– «Le médecin malgré lui» de Molière par la troupe du Nouveau théâtre – Concert du groupe suisse Sonalp – «Intégrale des films de Georges Schwizgebel» en présence du réalisateur;
- > des expositions et rencontres avec divers artistes à l'Espace de la Blancherie: Barbara Cardonne, Daniela de Maddalena, Eddy Mottaz, Odile Gauthier.

Le GYB a reçu le prix Edgar Rouge pour le séminaire de travail de maturité «Quand les Broyards racontent leur vie entre 1939 et 1945». Une projection publique du film – témoignage a eu lieu le 22 septembre 2011 à l'Aula, en présence des témoins.

Le GYB a encore eu l'honneur de recevoir l'assemblée annuelle des directeurs suisses de gymnase à fin mai 2011. Durant trois

jours, plus de 110 directrices et directeurs de gymnase se sont ainsi retrouvés sur le site du GYB pour traiter des nouvelles technologies.

8.3.4 Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges tandem sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à quelques élèves de partir en Allemagne ou en Suisse alémanique. Six élèves effectuent un échange d'une année dans un établissement similaire en Suisse alémanique / Allemagne, aux USA ou en Australie.

A la rentrée 2011, le GYB compte 151 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (122), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (29). Les cours donnés en allemand sont Wirtschaft und Recht, Biologie, Mathematik, Geschichte, Geografie.

8.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

8.4.1 Bâtiments

Le bon rendement énergétique du bâtiment Minergie est confirmé par les chiffres de consommation durant l'année scolaire 2011.

V. Service des affaires universitaires

1. Missions

Le Service des affaires universitaires (SAfU) fait le lien entre les hautes écoles du canton et les autorités politiques. Il exerce la haute surveillance de ces institutions au nom de la Direction, les soutient dans leur gestion administrative et est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles. Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le Service appuie la Directrice ICS dans la gestion des dossiers politiques relevant du domaine des hautes écoles.

Cheffe de service: M^{me} Barbara Vauthey Widmer.

—
2011**2. Activités****2.1 Activités courantes**

2.1.1 Domaine universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2011 quatre séances et pris deux fois des décisions par voie de correspondance, ceci, en particulier, en ce qui concerne les sujets suivants: différentes décisions relatives à la fin d'activité et à la liquidation de la fondation «Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)»; déclaration concernant l'augmentation des moyens financiers pour les universités de la part des cantons et de la Confédération, élection du président et du vice-président de la CUS pour la période 2012/13, décisions d'accréditation; financement et suivi des projets de collaboration et d'innovation.

La séance annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 27 et 28 janvier à Bâle. Elle a été consacrée aux sujets suivants: processus de Bologne et architecture des études universitaires; la valeur et le rôle des rankings dans la politique des hautes écoles.

La cheffe du service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (trois séances en 2011). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du CIUS et participe aux différents groupes de travail ad hoc.

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par la Directrice ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme, suivre son développement et la mise en place du Centre de compétence national.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé, en 2011, 53 222 183 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 18 093 862 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 35 128 321 francs (34 491 555 francs en 2010).

2.1.2 Formation des enseignants et enseignantes

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la HEP et l'Université n'a pas tenu de séance. Un groupe de travail ayant été chargé d'élaborer des scénarii de rapprochement entre l'Université et la HEP suite à un premier rapport, ce groupe a dès lors œuvré en lieu et place du Comité de gestion. Il a maintenant terminé son étude. La Direction ICS a chargé l'Uni-

versité de mettre en œuvre à l'interne une partie des conclusions de ce rapport avant de poursuivre le projet global.

La Commission HEP s'est réunie trois fois afin de préviser le budget et les comptes de la HEP, le projet de la nouvelle loi sur la HEP, la stratégie de la HEP 2011/12 et le projet de nouveau cursus de formation initiale.

La cheffe de service adjointe siège à la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. La Commission s'est penchée sur l'engagement des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche, des didacticiens et didacticiennes, sur les dossiers de reconnaissance des diplômes d'enseignement au niveau secondaire I et II de langue française et allemande. Elle a abordé diverses bases légales ayant trait au règlement d'admission au DAES II notamment avec un bachelor HES en musique, à la création d'un domaine de DAES I «arts visuels» – en collaboration avec la HEP – à la reconnaissance de crédits acquis avant l'admission au master. Elle a donné son avis sur les consultations de la CDIP notamment au sujet du diplôme d'enseignement au niveau secondaire I, et des disciplines musique, sport et arts visuels dispensées au niveau secondaire II. Elle a proposé une nouvelle fois d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II, sur la base d'une évaluation de cette procédure de sélection.

La cheffe de service adjointe participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement de la DICS.

2.1.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour les domaines santé, social et musique. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau HES-SO, la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), ainsi que, pour la musique, un lieu d'enseignement décentralisé de la Haute école de musique Vaud Valais Fribourg (HEMU Vaud Valais Fribourg).

Le Comité stratégique de la HES-SO a tenu six séances. La nouvelle convention intercantonale unique remplaçant les deux conventions actuelles, sujet principal de l'année, a été adoptée le 26 mai par le Comité stratégique (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous). La procédure de ratification y relative dans les cantons est en cours. Un autre sujet d'importance était la suppression de l'année préparatoire dans le domaine de la santé et la mise en place de la maturité spécialisée et des modules complémentaires (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous). Les autres objets qui ont été traités sont: la typologie du personnel d'enseignement et de recherche, la procédure d'admission dans le domaine travail social, le règle-

2011

ment relatif aux taxes de la HES-SO, différents dossiers de financement dont le budget et les comptes de la HES-SO, la définition des quotas pour les filières à régulation, la recherche appliquée et le développement. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé et du social sont représentés au comité directeur de la HES-SO par le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG). Les collaborations entre les Directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la HEF-TG et la cheffe de service adjointe du SAFU sont importantes.

La cheffe de service a participé au groupe de travail interdirectionnel (DEE, DICS, DIAF) qui a élaboré le projet de création d'un bureau cantonal unique pour la gestion de tous les accords intercantonaux, projet qui a été approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juin. Le bureau, rattaché au Secrétariat général de la DICS, sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2012.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Domaine universitaire

Les travaux relatifs à la révision partielle de la loi sur l'Université se poursuivent, une consultation étant prévue au premier trimestre de 2012. La mise en place de la 3^e année de médecine continue avec succès, suivie par le groupe d'accompagnement DICS/DSAS. Après que 80 étudiants ont pu entrer en 3^e année à Fribourg au semestre d'automne 2011, la capacité d'accueil a été augmentée à 96 places pour l'automne 2012. Les modalités de la collaboration entre l'Université et le HFR ont été formalisées par le contrat de prestations du bachelor en médecine humaine et le contrat de collaboration en enseignement clinique signés le 30 mars. Le manque de bureaux et de laboratoires sur le site de Pérolles I constitue actuellement le défi majeur. Les solutions provisoires réalisées en 2011 ne satisfont qu'une partie des besoins immédiats, tandis que l'étude des besoins en vue d'une nouvelle construction continue.

Plusieurs autres dossiers immobiliers sont suivis par le Service: transformation de la clinique Garcia pour l'AMI pour laquelle un crédit additionnel a été approuvé par le Grand Conseil le 3 novembre, acquisition du bâtiment de la rue de Rome 1 (CIUS) qui fait l'objet du message approuvé par le Conseil d'Etat le 13 décembre, études en vue de la construction pour la faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri.

La cheffe de service est vice-présidente du Conseil du fonds de soutien à l'innovation. Elle participe également aux travaux pré-

paratoires concernant la valorisation du site de Cardinal. Elle a présidé le groupe de travail qui les a initiés.

Au niveau financier, deux dossiers ont fait l'objet de travaux particuliers. D'une part, la décision de la Confédération de synchroniser les subventions de base aux universités en omettant une année de subventionnement a fait l'objet de différentes démarches entreprises de concours avec les autres cantons concernés. D'autre part, le suivi des dossiers de l'AIU a été renforcé.

2.2.2 Formations des enseignants et enseignantes

En collaboration avec la HEP, le Service a poursuivi la révision des bases légales de l'institution: nouveau projet de révision partielle de la loi (LHEP), règlement d'études, ordonnance d'admission à la HEP, ordonnance sur les taxes de cours et d'examens, sur les indemnités des jurys, etc. Le projet de nouvelle LHEP sera mis en consultation.

Il a mis le nouveau cursus de formation de la formation initiale de la HEP en consultation restreinte après des partenaires concernés.

Le projet de refonte globale de formation continue du canton à disposition des enseignants et enseignantes a été poursuivi en collaboration avec la HEP et les services concernés de la Direction ICS. Dans la perspective de gérer au mieux ce domaine, le service de la formation continue de la HEP a été repensé, et un nouveau secteur «formation continue» a vu le jour. La HEP compte donc désormais trois secteurs: formation initiale, formation continue et ressources, recherche et développements pédagogiques. La HEP a poursuivi sa collaboration avec les autres HEP romandes: une formation continue romande en économie familiale et activités créatrices a été mise sur pied.

La cheffe de service adjointe a participé à l'élaboration du règlement d'exécution de la maturité spécialisée orientation pédagogie à l'Ecole de culture générale (ECG).

L'intégration du Centre fri-tic à la HEP a suivi son cours. Ce dernier, devenu centre de compétence cantonal, a été rattaché en 2009 déjà au rectorat de la HEP. Le processus d'intégration a initialisé de nouvelles formes de collaborations internes, mais également requis des adaptations de divers ordres qui sont toujours d'actualité.

La cheffe de service adjointe a présidé un groupe de travail ayant pour objectif la mise sur pied d'un domaine d'études de DAES I «arts visuels». Un diplôme joint entre la faculté des lettres de l'Université et la HEP est prêt à être proposé aux étudiants et étudiantes à la rentrée académique 2012.

—
2011

2.2.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

Le Comité stratégique de la HES-SO a adopté le 26 mai le texte final de la nouvelle convention sur la HES-SO. La Commission interparlementaire ad hoc chargée d'examiner l'avant-projet en faisait de même le 30 juin à la quasi unanimité. Le Conseil d'Etat a formellement approuvé le projet de convention dans sa séance du 16 novembre. Il traitera en 2012 le projet de message relatif à l'adhésion à cette convention qu'il transmettra au Grand Conseil pour ratification.

Le projet de loi HES-SO//Fribourg a été ajusté au texte final de l'avant-projet de convention sur la HES-SO. Le projet de loi prévoyant entre autres une direction générale HES-SO//FR est en train d'être finalisé. Il sera mis en consultation au début 2012.

Vu les travaux au niveau de la HES-SO (établissement d'une typologie pour le personnel d'enseignement et de recherche), le projet d'ordonnance concernant le personnel d'enseignement et de recherche des hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO n'a pas été poursuivi. Le projet de loi sur la HES-SO//FR, en particulier le chapitre sur le personnel, sera complété sur la base de ces travaux.

Le Comité stratégique de la HES-SO a décidé le 3 février de remplacer, à partir de la rentrée 2011, l'année préparatoire des filières du domaine de la santé, d'une part, par la maturité spécialisée santé (MS-Santé) pour les détenteurs d'un certificat ECG et, d'autre part, par les modules complémentaires (MC) pour les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale. Les MC sont mis en œuvre sous la responsabilité de la HEdS-FR, la MS-Santé sous celle des écoles de culture générale du canton. Le canton de Fribourg a décidé qu'une partie des modules de la MS-Santé soit dispensée par la HEdS-FR, ceci sur la base d'un mandat attribué à cette dernière. L'année préparatoire n'est plus offerte depuis la rentrée 2011.

Le 7 juin, le Grand Conseil a accepté le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) et la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) sur le site des Arsenaux à Fribourg. Un groupe d'étude sous la direction de l'Architecte cantonal et composé des architectes lauréats du concours, de la directrice et du directeur des écoles concernées, du directeur général de la HES-SO et de la cheffe de service adjointe est en train d'élaborer le projet détaillé.

Suite à la démission du directeur de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) la repourvue du poste a été organisée avec le concours du Comité de direction de la HEF-TS. Suite à cette procédure, le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Jean-Christophe Bourquin comme nouveau directeur de la HEF-TS, avec effet au 1^{er} octobre.

La cheffe de service adjointe a collaboré à d'autres groupes de travail, notamment au groupe dirigé par le chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré sur la maturité spécialisée dans le domaine santé et à une commission intercantonale s'occupant des professions de la santé, dirigé par le chef du Service de la santé publique du canton de Fribourg.

VI. Université

1. Missions

La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université définit sa mission de manière suivante:

- a) transmettre et faire progresser les connaissances scientifiques avec objectivité et dans un esprit de tolérance,
- b) promouvoir chez les étudiants, les chercheurs et les enseignants le sens de leur responsabilité envers l'homme, la société et l'environnement, et
- c) contribuer au développement culturel, social et économique de la société.

Pour la remplir, l'Université dispense une formation de haut niveau, basée sur les connaissances scientifiques et menant aux diplômes de bachelor, master et doctorat; elle conduit une activité de recherche et veille à la diffusion de ses résultats, promeut la relève scientifique et dispense une formation continue de niveau universitaire.

L'Université est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur et de quatre vice-recteurs, élus pour une période de quatre ans.

L'équipe rectorale actuelle est composée de Guido Vergauwen (recteur), Alexandra Rumo-Jungo, Thomas Hunkeler, Titus Jenny, Philippe Gugler (jusqu'au 30.09.2011) et Jacques Pasquier (dès le 1.1.2012).

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière synthétique, dans le rapport annuel qui porte depuis 2007 sur l'année civile. Il contient, en particulier, des renseignements sur les activités d'enseignement et de recherche dans les cinq facultés, sur la formation continue ainsi que des données chiffrées et statistiques. Il peut être consulté sur la page Internet de l'Université à l'adresse: www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/.

2011

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Étudiants

		Automne 2009		Automne 2010		Automne 2011	
Total		9443	100,0 %	9466	100,0 %	9678	100 %
a)	Étudiants selon la provenance						
	Fribourgeois	2173	23,0 %	2209	23,3 %	2335	24,1 %
	Confédérés	5626	59,6 %	5581	59,0 %	5640	58,3 %
	Étrangers	1644	17,4 %	1676	17,7 %	1703	17,6 %
b)	Étudiants selon les facultés						
	Théologie	342	3,6 %	339	3,6 %	316	3,3 %
	Droit	1648	17,4 %	1570	16,6 %	1553	16,1 %
	Sciences économiques et sociales	1839	19,5 %	1797	19,0 %	1800	18,6 %
	Lettres	3980	42,2 %	4048	42,8 %	4129	42,7 %
	Sciences						
	a) sciences naturelles	1303	13,8 %	1355	14,3 %	1488	15,4 %
	b) médecine	331	3,5 %	357	3,7 %	392	4,1 %

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiants appelle les remarques suivantes:

- L'effectif total des étudiants a légèrement augmenté de 2,24 %, ce qui correspond à 212 personnes.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre d'étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 126 unités ou 5,7 % et celui des étudiants provenant des autres cantons suisses de 59 unités ou 1,06 %. Le total des étrangers a augmenté de 27 unités ou 1,61 %.
- En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, on constate une diminution dans deux facultés, avec un recul de 6,78 % en théologie et de 1,08 % en droit. Ces réductions sont compensées par les trois autres facultés dont les taux de croissance sont de 0,17 % en sciences économiques et sociales, de 2 % en lettres et une augmentation particulièrement importante de 9,81 % en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine.
- Le nombre d'étudiants nouvellement inscrits a augmenté de 10,6 %, soit 201 unités. Cette croissance touche les nouveaux inscrits de toutes les origines: le nombre d'inscriptions venant des cantons de Suisse autres que Fribourg a augmenté de 5,76 % et ceux venant de l'étranger de 13,88 %. La croissance la plus forte concerne les inscriptions des Fribourgeois qui ont augmenté de 22,25 %.
- Les chiffres des facultés sont 43 nouveaux inscrits en théologie qui est la seule faculté à subir une diminution comparée aux 51 inscriptions de 2010. On compte 328 nouveaux ins-

crits en droit (+ 10,44 %), 399 en sciences économiques et sociales (+ 23,15 %), 804 en lettres (+ 4,42 %) et 523 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (+ 15,2 %).

- Les étudiantes constituent 58,22 % du total des étudiants et 61,47 % des étudiants débutants.

A l'automne 2011, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes dans toutes les facultés, à part en théologie avec 18,6 % et dans les sciences exactes et naturelles de la faculté des sciences avec 45,9 % de femmes débutantes. Les pourcentages sont de 77,49 % en faculté des lettres et de 59,45 % en droit, pendant qu'il y a quasiment parité des sexes des nouveaux inscrits en sciences économiques et sociales avec 50,13 % de femmes. Par contre, en médecine au sein de la faculté des sciences, les femmes sont nettement majoritaires avec 63,16 % des nouvelles inscriptions.

- Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS au minimum sont considérées dans la statistique comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a légèrement baissé de 188 en 2010 à 158 en 2011.

2.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu quatre séances ordinaires et une séance de réflexion. Il a notamment traité en deuxième lecture la planification financière pluriannuelle 2012-2015 à l'intention du Conseil d'Etat et le programme de travail du rectorat 2011-2015.

2011

La séance de réflexion du 16 mai a été consacrée aux stratégies de positionnement de l'Université sur le marché des études. Lors de la séance du 19 septembre, le Sénat a élu M^{me} Ruth Lüthi en tant que présidente, succédant au Prof. Marco Borghi. Dans sa séance ordinaire du 5 décembre, le Sénat a élu le Prof. Jacques Pasquier en tant que vice-recteur en succession au Prof. Philippe Gugler, démissionnaire.

Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni à trois reprises. Il a, en particulier, accompagné le développement de compétences en éthique et du programme de formation dans ce domaine qu'il gère financièrement et qui a été renforcé par de nouvelles offres en éthique et droit, et en éthique et développement.

2.1.3 Corps professoral

Des postes de professeur-e-s ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- > en faculté des lettres: histoire de l'art, histoire générale et suisse, littérature italienne, pédagogie générale, psychologie clinique, psychologie générale, science des religions;
- > en faculté des sciences: pharmacologie, mathématiques, médecine et société, science des bionomatériaux.

Des professeur-e-s associé-e-s ont été engagés dans les domaines suivants:

- > en faculté de théologie: histoire des religions;
- > en faculté de droit: procédure civile et fondements du droit;
- > en faculté des lettres: langue médiévale anglaise et littérature, littérature allemande, logopédie, sciences de l'éducation.

Deux professeurs associées ont été promues au rang de professeur ordinaire: l'une en formation et didactique universitaire et l'autre en science des médias et de la communication.

Parmi les treize professeur-e-s ordinaires engagés en 2011, quatre sont des femmes; pour les six professeur-e-s associés, il s'agit d'une femme et cinq hommes.

Le titre de professeur-e titulaire a été octroyé à sept membres du corps enseignant, un chargé de cours et un maître d'enseignement et de recherche de la faculté de théologie, un chargé de cours de la faculté de droit, un maître d'enseignement et de recherche de la faculté des lettres, un chargé de cours et directeur de formation continue à la faculté des sciences économiques et sociales, un maître d'enseignement et de recherche et un maître-assistant et chargé de cours de la faculté des sciences.

L'âge moyen des professeur-e-s est de 50 ans et 5,7 mois (en décembre 2011). Il est de 47 ans et 5 mois pour les professeur-e-s associés et de 52 ans et 6,2 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

2.1.4 Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse (CUS), le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du 15 mars 2011, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Également sur recommandation de la CUS, le Conseil d'Etat a reconduit, en date du 8 novembre 2011, l'ordonnance concernant l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2012/13.

En vue du nombre limité de places de stages auprès des collèges cantonaux, le Conseil d'Etat a, sur recommandation du rectorat, reconduit l'ordonnance limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2012/13. Cette limitation est prévue en cas d'un nombre d'inscription excédant le nombre de places de stages. Pour l'année académique 2011/12, la limitation n'a pas dû être appliquée.

Les contraintes de sécurité des infrastructures de sport ont amené le Rectorat à proposer une limitation des places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité. Le Conseil d'Etat a donné suite à cette proposition par l'ordonnance du 11 octobre 2011 limitant le nombre de places d'études pour le bachelor en sciences du sport et de la motricité à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2012/13.

Au département de médecine de la faculté des sciences, la procédure d'accréditation de la nouvelle filière de bachelor en médecine humaine a été complétée avec succès. Sur recommandation de l'Organe d'accréditation OAQ, la Conférence universitaire suisse a pris le 1^{er} décembre 2011 la décision d'accréditer la filière.

La DICS a approuvé deux modifications de statuts et deux nouveaux statuts d'instituts.

2.2 Événements particuliers

Le développement de la faculté des sciences dans les domaines de la médecine et des sciences de la vie, ainsi que de la psychologie clinique et de la pédagogie curative et spécialisée en faculté des lettres a fait de l'Université de Fribourg un centre de compétence dans la recherche en sciences de la cognition. Ce point fort a été structuré récemment avec la fondation d'un Centre interfacultaire pour les sciences de la cognition. Le Centre regroupe actuellement neuf groupes de recherche, dont quatre de la faculté

—
2011

des sciences (en médecine) et cinq de la faculté des lettres (quatre en psychologie et un en pédagogie curative). Le travail de ce réseau de chercheurs se concentre sur quatre champs de recherche principaux: perception et action; attention et mémoire; langage et bilinguisme; apprentissage et développement. Il a pour but d'acquérir une meilleure compréhension des processus cognitifs.

La nouvelle voie d'études master en sciences du sport, initiée en 2010 en collaboration avec la Haute Ecole fédérale de sport de Macolin, a été complétée en 2011 par une nouvelle option «Santé et recherche». Cette option ouvre d'intéressantes perspectives dans la recherche et dans les professions de promotion de la santé.

L'Institut Adolphe Merkle de recherche en nanomatériaux au sein de la faculté des sciences a été consolidé par la pourvue en job sharing du poste de professeur ordinaire en bionanommatériaux par deux chercheuses. Le directeur de l'Institut et son groupe de recherche ont obtenu un prestigieux «Advanced Grant» du European Research Council ERC pour la poursuite de leurs recherches en matériaux intelligents.

L'année 2011 a été l'année internationale de la chimie et, à cette occasion, le département de chimie de l'Université a organisé une série de manifestations destinées à un large public. Elles ont suscité un grand intérêt, en particulier la «fête de la chimie» et la représentation théâtrale au sujet de la recherche scientifique en chimie.

L'expertise scientifique et la réputation internationale des chercheurs de l'Université ont donné lieu à la remise de prix prestigieux, dont notamment la nomination d'Astrid Epiney, professeure en droit, en tant que «Chevalier de la Légion d'honneur» de la République française, l'octroi du James Lindner Award à Rolf Ingold, professeur en informatique, la nomination de Philippe Deschamps, professeur en mathématiques économiques, en tant que «Fellow» par le Journal of Econometrics, ainsi que la nomination des professeurs Siegfried Weichlein, histoire contemporaine, et Simone Zurbuchen, philosophie, comme membres de l'Académie européenne des sciences et des arts.

La recherche scientifique menée à l'Université de Fribourg a conduit à de nombreuses conférences et à des publications de résultats scientifiques à large impact international.

VII. Haute école pédagogique

1. Missions

Cinq missions fondamentales sont dévolues à la Haute Ecole pédagogique (HEP-PH FR): la formation des futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire, l'organisation et la coordination de la formation continue du personnel enseignant, la contribution à la recherche et au développement en matière d'éducation et de formation, la mise à disposition des enseignants et enseignantes et étudiants et étudiantes de ressources documentaires et technologiques nécessaires à leur pratique et leur formation et la promotion et le développement du bilinguisme.

Rectrice: M^{me} Pascale Marro.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Secteur «Formation initiale»

A la rentrée académique 2011/12, la HEP-PH FR a vu son effectif croître de près de 40 %, tant du côté alémanique que francophone.

La formation initiale de la HEP-PH FR compte 409 (2010: 384) étudiants et étudiantes répartis entre les filières:

- > «Formation préscolaire et primaire»: 354 étudiants et étudiantes dont 235 étudiants et étudiantes pour la filière francophone, 67 étudiants et étudiantes pour la filière alémanique et 52 étudiants et étudiantes pour la filière «Diplôme bilingue».
- > «Formation DAES I» dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I en économie familiale ou activités créatrices): 49 étudiants et étudiantes dont 31 en «Économie familiale» et 18 en «Activités créatrices».
- > «Formation complémentaire en économie familiale ou activités créatrices»: 6 étudiantes.

Sur 354 étudiants et étudiantes inscrits en «Formation préscolaire et primaire», 107 proviennent d'autres cantons suisses ou de l'étranger.

Le 23 novembre s'est tenue la remise des diplômes et certificats de fin de formation. 87 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education ont

2011

été décernés (57 francophones, 30 alémaniques et 4 «diplômes bilingues»). Deux DAESI de formation complémentaire ont également été remis.

2.1.2 Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

L'année 2011 a été marquée par l'intégration des catalogues des Centres de documentation et de l'Atelier multimédia au réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) à la mi-septembre après plus de 18 mois de travaux préparatoires. La mise en place d'un groupe pédagogique, réunissant les HEP romandes et bilingues, a permis de coordonner le traitement des spécificités du domaine pédagogique au sein du catalogue RERO. De plus, ces spécificités ont fait l'objet de deux développements: les réservations à dates fixes dans le système VIRTUA ainsi qu'une interface de recherche pour les appareils audiovisuels.

Centres de documentation pédagogique / Didaktisches Zentrum (CFDP/DZ)

Documentation, prêts, services:

	Centre de documentation (CD) et Atelier multimédia (ATEM)	Dokumentationszentrum (DZ)	
Etat du catalogue	54 000	35 700	exemplaires
Catalogage	2500	1700	exemplaires (y compris mallettes de lecture, sans renouvellement de prêt)
Prêts	82 000	61 900	

Diverses collaborations ont permis la publication de nouveaux moyens d'enseignement:

- > Les œuvres d'art moderne d'une vingtaine de communes de la partie alémanique du canton font désormais l'objet d'un site Internet pédagogique publié sur le portail pédagogique des enseignants et enseignantes fribourgeois (Friportail) sous le titre «Neuere Kunst in Deutschfreiburg entdecken und erleben».
- > Publié sur Friportail avec le soutien du club Soroptimist, un site Internet propose aux enseignants et enseignantes et aux élèves d'explorer le monde du Landart en découvrant des œuvres et des démarches d'artistes, en observant la nature et en jouant avec elle, en créant et en présentant ses créations.
- > Une nouvelle mallette consacrée à l'artiste fribourgeois Bruno Baeriswyl permet aux élèves d'expérimenter trois techniques de l'artiste et de découvrir son œuvre.

> Le moyen d'enseignement pour l'économie familiale «Hauswärts» a été traduit en français sous la direction de la HEP-PH FR et publié aux éditions Schulverlag plus AG sous le titre de «Croqu'Maison».

> Un film produit par l'Atelier multimédia analyse et met en évidence les spécificités de l'enseignement collaboratif.

Secteur de la formation continue francophone et alémanique

Les deux services, à savoir: «FoCo» de la section francophone et «WeiLe» de la section alémanique, ont fusionné fin 2010 pour ne créer qu'un seul service dénommé «Formation continue – Weiterbildung». La première année fut donc dévolue en priorité à cette fusion au niveau administratif surtout.

Toutes les procédures-clés ont été décrites, analysées et certifiées selon les normes ISO et un nouveau logiciel conséquent a pu être implanté. Une augmentation nette d'efficacité et de qualité du service a été perçue.

Plusieurs professeur-e-s de la HEP-PH FR sont mandatés pour aider le Service au niveau de la conceptualisation et du développement des offres de formation continue.

Toutes ces démarches visent à atteindre l'objectif décrit dans les directives du 18 octobre 2009 relatives à la formation continue dispensée par la HEP-PH FR au corps enseignant du canton de Fribourg, qui visent à assurer une formation continue cohérente et de qualité pour les enseignants et enseignantes et les chef-fes d'établissement, du degré primaire au secondaire II. Elles s'appliquent à tous les types de formation continue qui prendront la forme de mandat de prestations remis par la DICS à la HEP-PH FR.

Le nombre total de 1500 inscriptions pour 273 offres facultatives est plus faible que celui de l'année précédente (2526). Au vu des importants changements au sein du secteur (réorganisation du service et utilisation d'un nouveau système informatique de gestion de la formation continue induisant un comptage différent du nombre d'inscriptions) et des réformes cantonales (introduction des responsables d'établissements qui organisent des cours de formation continue de manière décentralisée par ex.), le nombre réduit d'inscriptions cette année représente une correction statistique par rapport aux chiffres des années précédentes.

En revanche, le nombre de formations obligatoires liées à l'introduction du Plan d'étude romand (PER), à l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement du français au cycle 1 et dans le cadre du projet Passepartout-Sprachen, a été important. Les demandes de cours à la carte (32) ont diminué contrairement

2011

aux cours décentralisés (32) sollicités par les responsables d'établissements qui ont augmenté.

Service de la recherche francophone et alémanique

Pour le service francophone, un important projet financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique a démarré. Ce projet comporte deux volets: le premier vise à mesurer l'évolution des pratiques d'intégration des TICE (technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement) et le second tente de déterminer les modalités de formation les plus efficaces. Initié en collaboration avec le Centre fri-tic et la Haute Ecole pédagogique BEJUNE, avec l'accord de la DICS, les collaborateurs et collaboratrices du Service s'activent actuellement à la collecte des données (regroupant près de 1000 enseignants et enseignantes et près d'une centaine de classes).

Le responsable du Service est actif dans la recherche en éducation musicale et a initié un projet de recherche en collaboration sur l'utilisation d'un smartphone dans la formation instrumentale des étudiants et étudiantes de la HEP-PH FR. Cette étude se poursuit durant l'année 2012 et sera présentée au Canada en automne 2012.

Dans le domaine de l'évaluation, le Service a publié un rapport scientifique sur le suivi de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement du lire – écrire à l'école enfantine et primaire. Cette publication marque la fin d'un projet financé en partie par la DICS et initié en 2008. Par ailleurs, le responsable du Service a décroché l'organisation du congrès annuel de l'ADMEE (Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation) – Internationale à Fribourg.

Le responsable de la partie francophone siège au Conseil d'administration de l'ADMEE-Europe et dans des différents conseils scientifiques celui notamment des JFREM (Journées francophones de recherche en éducation musicale). Il est rédacteur en chef de la revue *Formation et pratiques d'enseignement en questions* et préside l'Association suisse romande de recherche en éducation musicale (ASRREM).

Pour le Service germanophone, les expertises en matière de recherche se manifestent principalement à travers trois projets. Financé par le Fonds national, le projet LiFUS «Lire en famille et à l'école», est désormais achevé. Partant des données traitées dans cette étude, les résultats ont permis de faire une analyse intéressante des performances en lecture des élèves de 4P du canton.

Un autre projet traite de l'enseignement mutuel en mathématique. 15 classes expérimentales et 15 classes contrôles participent à cette expérimentation. Dans ce cadre, une formation continue a été proposée aux enseignants et enseignantes.

Un troisième projet concernant la pratique du mentorat a démarré à la HEP-PH FR. Une formation spécifique auprès des maîtres et maîtresses de stage et un suivi spécial des étudiants et étudiantes a permis le développement de compétences en différenciation. L'analyse de ces données est actuellement en cours.

Le responsable du Service participe en outre à un groupe international composé de six personnes qui envisage de lancer un projet de formation pratique pour la formation des enseignants et enseignantes en Allemagne, en Autriche et en Suisse. La conduite de ce projet sera assurée par la Suisse. Le responsable représente la HEP-PH FR à la Commission – recherche de la COHEP (Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques). Il est également co-éditeur et rédacteur en chef de la revue «Beitrag zur Lehrerbildung», une revue scientifique suisse publiée par la Gesellschaft für Lehrerbildung.

2.1.3 Centre fri-tic

Au cours de l'année scolaire 2010/11, quelque 60 enseignants et enseignantes de l'enseignement spécialisé ont suivi la formation en média et technologies de l'information et de la communication (MITIC) et élaboré un scénario pédagogique pour démontrer leurs compétences acquises. La base de données accessible sur www.fri-tic.ch compte près de 3050 scénarios pédagogiques.

Sur mandat de la DICS, la mise en place du volet MITIC du Plan d'études romand (PER) a été réalisée pour les degrés concernés en 2011/12. Un dispositif de soutien PERMITIC a été constitué et mis à disposition du corps enseignant par un site web, afin de faciliter la mise en œuvre de ces nouveautés. Le Centre fri-tic a produit une liste de logiciels recommandés pour le travail avec les MITIC en classe et acquis des licences cantonales au besoin. Parallèlement, des recommandations en matière d'équipements (ordinateurs, réseaux, tableaux blancs, etc.) ont été diffusées auprès des communes et associations de communes, afin de diminuer la grande hétérogénéité qualitative et quantitative de l'équipement informatique dans les écoles obligatoires. Une salle de démonstration et de formation pour les technologies interactives a été équipée à cet effet dans les locaux de la HEP-PH FR.

Le portail cantonal de ressources pédagogiques «Friportail», piloté par le Centre fri-tic en collaboration avec les Centres de documentation, continue son développement. Il comprend actuellement environ 300 ressources numériques soigneusement cataloguées, ainsi que l'accès à des bases de données encyclopédiques. Dans le cadre de la collaboration intercantonale, Friportail référence les ressources numériques de tous les cantons romands et destinées à être accessibles depuis la plateforme du PER.

Le Centre fri-tic a développé à la demande de la DICS la plateforme «Eclass» pour les échanges scolaires du canton de Fri-

—
2011

bourg. Il a développé un nouvel outil de création de sites web gratuit pour les écoles. Environ 25 écoles profitent déjà de cette nouvelle prestation. Il a pris part à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'Internet, en collaboration avec la Police cantonale et la DICS. Depuis 2003, il gère et assure le support pour le réseau pédagogique cantonal parrainé par Swisscom, qui comprend environ 240 bâtiments scolaires.

2.2 Événements particuliers

La HEP-PH FR a obtenu la certification ISO (ISO 9001: 2008) en juin.

La réflexion en vue de la mise sur pied d'un nouveau cursus de formation initiale à l'enseignement préscolaire et primaire s'est poursuivie avec la création d'un Conseil académique composé de la rectrice, des doyens de la formation initiale et de professeur-e-s HEP-PH FR. Ce Conseil académique permettra notamment la finalisation, puis la mise en œuvre de ce nouveau curriculum d'études actuellement en consultation restreinte auprès des partenaires directs de la HEP-PH FR.

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP-PH FR participe activement aux groupes de travail et commission de la COHEP. La rectrice, membre du comité de la COHEP, représente également les HEP-PH FR dans le groupe national réunissant les trois types de Hautes Ecoles (la-rkh.ch) et a été nommée au sein du Conseil de Fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

VIII. Haute école de santé Fribourg

1. Missions

Dans un environnement bilingue, la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) a pour mission d'offrir une formation et un développement ancrés dans la pratique et la recherche, au service de soins de qualité. Elle déploie également des activités dans les domaines de la recherche appliquée, de la formation continue et des prestations de services dans plusieurs domaines d'expertise.

La première année de fonctionnement de la nouvelle équipe de direction a été marquée par d'importants travaux préparatoires liés à la décision de la HES-SO de supprimer l'année préparatoire dès la rentrée 2011 – cette décision a entraîné une augmentation conséquente du nombre d'étudiants et étudiantes – ainsi qu'à l'adaptation du PEC (plan d'études cadre) en soins infirmiers qui entrera en vigueur à la rentrée 2012.

Directrice: *M^{me} Susanna Weyermann-Etter*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Conseil de direction

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à trois reprises. Il a notamment examiné les comptes et le rapport 2010 ainsi que le budget 2012; préavisé les engagements et pris acte des démissions du personnel; pris connaissance de projets prévus avec les partenaires de la HEdS-FR; pris connaissance de la suite du projet de construction HEF-TS – HEdS-FR sur le site de l'ancien Arsenal à Fribourg; pris connaissance de l'état d'avancement des travaux législatifs au niveau de la HES-SO et de la HES-SO//FR; été informé des travaux en lien avec le bachelor of science HES-SO, le master en sciences infirmières, la maturité spécialisée Santé (MS-Santé) et les modules complémentaires (MC). Il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux filières HES.

2.1.2 Programmes

Au 31 décembre 2011, la HEdS-FR comptait 433 personnes en formation (2010: 332) réparties comme suit: 260 pour la filière Bachelor HES-SO en soins infirmiers, 127 pour la maturité spécialisée Santé et 46 pour les modules complémentaires.

Durant cette année, environ 570 périodes de formation pratique ont été organisées (17 750 journées), réparties sur 70 institutions de soins dont 22 institutions hors canton, ce qui représente une augmentation d'environ 14 % par rapport à 2010.

A l'occasion de la remise des titres le 1^{er} décembre, 61 nouveaux infirmiers et nouvelles infirmières ont reçu le bachelor of sciences HES-SO en soins infirmiers (46 en français, 10 en allemand et 5 diplômés bilingues) tandis que 18 professionnel-le-s de la santé se voyaient remettre un certificat d'études avancées (CAS) en psychogériatrie (11 francophones et 7 germanophones) et 13 autres un CAS HES-SO «in Pflegequalität und Beratung».

2.1.3 Formation initiale

Selon la décision de la HES-SO, l'année préparatoire est remplacée par la maturité spécialisée santé (MS-Santé) pour les détenteurs et détentrices d'un certificat ECG et par les modules complémentaires (MC) pour les titulaires d'une maturité gymnasiale. Le fait que les étudiants et étudiantes effectuent la MS-Santé dans leur canton de domicile, quelle que soit la filière Santé choisie explique la progression du nombre d'inscrits. Le succès des formations professionnalisantes dans le domaine de la santé va de pair avec une augmentation de la demande d'ouverture de

2011

places de stages (+ 87 % par rapport à l'année précédente). A l'invitation de la Directrice ICS et la Directrice SAS, une rencontre avec les institutions fribourgeoises du domaine de la santé a été organisée le 27 juin afin de les sensibiliser à l'augmentation importante du nombre d'étudiants et étudiantes et par conséquent à la nécessité d'augmenter le nombre de places de stages pour les accueillir.

2.1.4 Formation continue et postgrade

L'offre comprend des diplômes et certificats postgrade (DAS et CAS), reconnus par la HES-SO, s'adressant aux professionnel-le-s diplômés des domaines santé et travail social, ainsi que des formations continues courtes de niveau HES et non HES.

Pour mieux répondre aux attentes des professionnel-le-s des soins et de poursuivre le travail en partenariat avec les institutions de soins, l'année 2011 a été riche en développements de nouvelles offres de formations continues qui seront offertes en 2012:

- > CAS HES-SO en cardiologie en partenariat avec l'HFR, le CHUV et les HUG;
- > CAS HES-SO en gestion des symptômes en partenariat avec l'HFR, le CHUV, l'Etablissement Hospitalier de la Côte à Morges et la Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne;
- > CAS HES-SO en évaluation clinique en partenariat avec la Haute Ecole de la Santé La Source à Lausanne et le CHUV;
- > CAS HES-SO in Diabetespflege en partenariat avec les associations professionnelles, l'Inselspital Bern et la Berner Fachhochschule (BFH);
- > CAS HES-SO in Diabetesberatung en partenariat avec les associations professionnelles, l'Inselspital Bern et la Berner Fachhochschule (BFH).

La HEdS-FR a également poursuivi sa coopération avec la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en vue de développer des offres communes de formation continue en allemand. Les offres de la HEdS-FR sont d'ores et déjà présentes dans le catalogue de la BFH.

2.1.5 Prestations de services

De nombreux mandats de prestations de services ont été confiés à la HEdS-FR par des institutions de soins et des organisations actives dans le domaine santé-social. En outre, des prestations sont fournies à des institutions de formation professionnelle et universitaire, ainsi qu'à d'autres hautes écoles spécialisées.

Les prestations de la HEdS-FR sont sollicitées pour:

- > des journées de formation in situ répondant aux besoins spécifiques d'institutions;
- > des analyses de pratique et l'acquisition de compétences nouvelles par les professionnel-le-s travaillant dans différents secteurs de la santé;
- > l'accompagnement méthodologique de projets, de nouvelles tâches ou de mises en place d'outils destinés / modèles innovants à la démarche de soins dans une institution ou un service de santé;
- > des prises de positions et expertises effectuées à la demande d'institutions;
- > des supervisions individuelles ou de groupe;
- > des bilans de compétences port-folio;
- > l'enseignement dans d'autres institutions de formation: hautes écoles spécialisées de Suisse alémanique et sites de la HES-SO, aux Universités de Fribourg et Lausanne, au centre de formation des infirmières et infirmiers de l'Association Suisse des infirmières et infirmiers à Zurich, dans des écoles professionnelles et des associations.

La HEdS-FR remplit également différents mandats spécifiques qui lui sont confiés par la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO): représentation à la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH), dans sa Conférence spécialisée Santé (CSS), référent pour la mise en place et la conduite du master en sciences infirmières, responsable romand de la filière soins infirmiers.

2.1.6 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Sept projets de recherche correspondant aux orientations susmentionnées ont été conduits. Huit autres projets sont actuellement en préparation. La HEdS-FR mène entre autres des recherches dans le domaine de la coordination entre infirmiers et infirmières et autres professionnel-le-s du milieu hospitalier, et l'insertion des nouveaux infirmiers et nouvelles infirmières diplômés bachelor en milieu hospitalier. Ces études ont été financées par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (programme DORE). La HEdS-FR a coopéré à la première mesure nationale de prévalence des chutes et des escarres de décubitus (sur mandat de l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques ANQ), ainsi qu'à la l'étude de l'OBSAN «Migration du personnel de santé en Suisse au niveau des assistants et assistantes en soins et brain waste». En outre, et parfois sous forme de travaux de mas-

2011

ter, différents projets visant à l'amélioration de la prise en charge de personnes atteintes d'un cancer ou de HIV ont été réalisés.

Au total 13 articles ont été publiés par des professeur-e-s, des professeur-e-s spécialisés et des étudiants et étudiantes de la HEdS-FR dans des revues scientifiques, des revues destinées aux professionnel-le-s de la santé ou aux patients et patientes.

En outre, 14 contributions scientifiques ont été présentées à différents congrès nationaux et internationaux. Afin de promouvoir et d'approfondir durablement la pratique basée sur des évidences scientifiques, le premier projet «Focus Escarres» a été initié, dans le cadre du Partenariat entre académie et pratique conclu entre la HEdS-FR et l'HFR.

2.1.7 Relations internationales

La HEdS-FR est reconnue dans la formation en soins infirmiers au niveau international. Suite au changement de fonction de l'ancien responsable des relations internationales, une nouvelle personne a été nommée.

Les échanges internationaux pour les étudiants et étudiantes poursuivent leur développement; la HEdS-FR a signé des accords avec l'Université de Nottingham (GB) et l'Évangélique Fachhochschule Berlin (DE) qui ont permis à trois étudiants d'étudier auprès de ces hautes écoles. La HEdS-FR a accueilli trois étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (CA), tandis que 14 étudiants et étudiantes ont choisi d'effectuer huit semaines de stage à l'étranger.

2.1.8 Collaboration avec la HES-SO

La directrice a participé aux séances des conseils de domaine santé et santé-social de la HES-SO. La directrice et d'autres membres de la direction, notamment le doyen formation, ont participé aux diverses activités concernant le développement de la filière bachelor en soins infirmiers, au développement du master en sciences infirmières et aux travaux en lien avec la maturité spécialisée Santé (MS-Santé) et les modules complémentaires (MC).

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Stratégie et objectifs

La nouvelle équipe de direction a, dans un premier temps, défini sa vision et sa stratégie par missions avant de les faire adopter et partager par l'ensemble de l'institution.

2.2.2 Manifestations et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par le site Internet de la HEdS-FR, ainsi que par des séances d'information et la participation à diverses manifestations:

- › Stand commun aux HES fribourgeoises au Forum des métiers Start du 8 au 13 février;
- › Stand commun des HES Santé de Suisse romande au congrès annuel de l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI);
- › Contribution au projet HES-SO à Paléo;
- › Participation à la 4^e édition de la journée nationale des hôpitaux au HFR;
- › Accueil d'une quinzaine de garçons pour la journée «Futur en tous genres».

La traditionnelle exposition, intitulée «Le marché des formations», s'est tenue les 26 et 27 janvier en collaboration avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants et étudiantes de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Le 6 mai, la HEdS-FR accueillait Monsieur Joseph Deiss, ancien Conseiller fédéral, Président de l'Assemblée générale de l'ONU, pour une rencontre avec les étudiants et étudiantes des HES fribourgeoises.

Le 11 octobre, l'Association des Alumni de la HEdS-FR a organisé une soirée conférence pour le personnel infirmier diplômé de l'école sur le thème de la douleur.

Le 21 novembre, la HEdS-FR a organisé, conjointement avec l'Institut Universitaire de Formation et de Recherche en Soins (IUFRS) de Lausanne, un forum de recherche présentant les résultats d'une étude de faisabilité pour développer, implanter et évaluer une unité hospitalière basée sur le concept «nurse-led» pour patients et patientes à haut risque bio-psycho-social et faible risque médical.

La remise des Bachelors of Science HES-SO en soins infirmiers et des Certificates of Advanced Studies HES-SO (CAS), ainsi que l'assemblée annuelle de l'Association des Alumni de la HEdS-FR se sont déroulées le 1^{er} décembre.

2.2.3 Sécurité et protection de la santé au travail

Le 16 novembre, le Conseil d'Etat a pris acte du plan cantonal d'engagement pandémie, plan auquel a participé la HEdS-FR, au

—
2011

travers de son correspondant santé-sécurité, essentiellement de 2009 à 2011. Ce plan fera prochainement l'objet d'une communication officielle de la part du Conseil d'Etat.

Le service de conseil psychologique et social aux étudiants et étudiantes, ainsi qu'au personnel des quatre HES fribourgeoises, a poursuivi ses activités: en 2011, 83 personnes ont bénéficié de soutien psychologique, ce qui représente 700 heures d'activité pour la personne chargée de ce service.

IX. Haute école fribourgeoise de travail social

1. Mission du service

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) a pour mission principale d'offrir une formation professionnelle de niveau universitaire en travail social. Celle-ci repose sur les principes de l'apprentissage par alternance et du développement des compétences professionnelles. La HEF-TS dispense ainsi des formations initiales de niveau bachelor et master qui correspondent aux exigences énoncées dans la loi et des ordonnances fédérales sur les HES ainsi qu'aux normes européennes fixées dans la Déclaration de Bologne. Conformément au cadre légal, la HEF-TS développe également des formations continues et post-grades, des recherches appliquées, des prestations de service et des échanges internationaux. Jusqu'au 31 août 2011, l'école était dirigée par M. Dimitri Sudan. Durant le mois de septembre 2011, l'intérim a été assuré par M. Jean-Louis Korpès.

Directeur: M. Jean-Christophe Bourquin (dès le 1^{er} octobre 2011).

En 2011, la HEF-TS s'est dotée d'un plan stratégique pour la période 2011-2014. Ce plan vise à affirmer la double vision qu'elle poursuit: s'ancrer dans la pratique professionnelle et développer ses compétences par la recherche. Cinq axes sont tracés: consolider les acquis et développer le potentiel en matière de formation en travail social; développer les spécificités en tant que site fribourgeois, concevoir des connaissances renouvelées par la recherche et favoriser le transfert; renforcer l'investissement dans les réseaux internationaux; assurer la qualité de vie collective. Ces axes se déclinent en objectifs institutionnels et départementaux, ainsi qu'en mesures concrètes. Le Collège de direction de la HEF-TS a adopté ces mesures à la fin 2011. Leur mise en œuvre s'étendra sur les trois années à venir.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Formation initiale

La HEF-TS propose une formation de niveau bachelor en travail social avec les orientations de service social et d'éducation sociale. L'orientation en animation socioculturelle n'est pour l'instant pas enseignée à Fribourg. La HEF-TS participe également activement au master développé par le domaine travail social de la HES-SO. En automne, 28 étudiants et étudiantes ont débuté le master.

Au 15 octobre, l'effectif total des personnes immatriculées en vue de l'obtention du titre de bachelor, toutes orientations confondues, s'élève à 484 étudiants et étudiantes dont 363 femmes (75 %) et 121 hommes (25 %). 324 étudiants et étudiantes suivent la formation à plein temps (66.94 %), 148 en emploi (30.58 %) et 12 à temps partiel (2.48 %).

En ce qui concerne l'admission en formation, le nombre de candidats et candidates ayant obtenu un certificat d'admission s'élève à 160. A la rentrée académique 2011, 101 étudiants et étudiantes ont été accueillis. C'est sensiblement plus que les années précédentes. L'école atteint là sa capacité maximale d'accueil, en fonction des places disponibles dans les modules de formation pratique, du nombre d'enseignants et de la taille des locaux actuels.

Enfin, 32 titres de bachelor et de diplômes HES ont été décernés lors de la remise du 15 juin.

2.1.2 Missions élargies HES

Les activités relatives aux missions élargies restent fidèles aux valeurs et aux lignes développées par la HEF-TS depuis plusieurs années. Elles s'inscrivent dans les domaines de spécialisation suivants: les problématiques et enjeux liés aux confins du social et de la santé, aux handicaps et personnes en situation de handicap, à l'insertion sociale et professionnelle, à la prévention et promotion de la qualité de vie et aux violences et comportements auto-dommageables. Ces missions représentent environ 20 % du volume total des activités de la HEF-TS.

2.1.3 Activités du Comité de direction

Le Comité a siégé à cinq reprises. Il a notamment approuvé les comptes 2011 et a été tenu au courant de l'évolution du budget 2011. Il a examiné le budget 2012, approuvé le plan stratégique 2011-2014. Il a pris connaissance de l'adoption de diverses législations. Il a pris acte des non-renouvellements de mandat au sein du Comité de direction; de la démission de M. Dimitri Sudan

2011

du poste de directeur de la HEF-TS et a donné son préavis pour l'engagement de M. Jean-Christophe Bourquin à ce poste.

2.2 Événements particuliers
2.2.1 Égalité des chances entre femmes et hommes

La HEF-TS s'est engagée dans les activités favorisant l'égalité des chances entre femmes et hommes. Une journée *Work in progress* a permis de découvrir les recherches récentes de la HES-SO intégrant une perspective de genre. Par ailleurs, l'école a participé à la journée nationale «Futur en tous genres». Il y a été proposé à des garçons de 2^e année du cycle d'orientation de découvrir le métier de travailleur social et ses différentes facettes. Une visite à la Fondation Les Buissonnets a eu lieu en deuxième partie de la journée.

2.2.2 Préparation et participation à l'accréditation du master en travail social

La HEF-TS a participé activement à la préparation et à l'accréditation du master HES-SO en travail social.

2.2.3 Concrétisation de la collaboration avec l'Institut régional du travail social (IRTS) de Franche-Comté

La HEF-TS a signé une convention de partenariat avec l'Institut régional du travail social (IRTS) de Franche-Comté. Cette convention a pour objet d'établir une collaboration scientifique, technique et pédagogique entre les deux institutions dans les domaines du travail social et du développement. Le but est de favoriser: l'échange d'enseignants chercheurs et d'enseignantes chercheuses, de formateurs et formatrices pour des missions d'enseignement, de recherche et de formation de courte et moyenne durée; la réalisation de recherches en commun; l'organisation commune de manifestations scientifiques et techniques. Cette collaboration s'est concrétisée par deux journées d'études portant sur le thème «Handicap et vieillissement» qui ont eu lieu à Belfort en mai et à Fribourg en novembre.

2.2.4 Participation à la manifestation «START»

La HEF-TS a participé activement à la manifestation START 2011 qui a connu un vrai succès populaire. Lors de cette édition, la HEF-TS s'est assurée la participation active de ses étudiants et étudiantes afin d'aller à la rencontre des jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises en quête d'orientation professionnelle.

2.2.5 Année de l'ONU, visite de M. Joseph Deiss à la HES-SO Fribourg

Le 6 mai, dans le cadre de l'année de l'ONU, les étudiants et étudiantes des quatre écoles HES-SO Fribourg ont eu le privilège de

pouvoir rencontrer le Président de la 65^{ème} Assemblée Générale de l'ONU, M. Joseph Deiss, et de lui poser des questions.

2.2.6 Remise des attestations «Intervention dans le cadre des accueils extrascolaires AES IV 2009–2011» au CO de Jolimont, Fribourg

Le 25 mai, 23 attestations ont été remises aux personnes ayant suivi cette formation, organisée par la HEF-TS. La cérémonie officielle a été précédée d'un spectacle offert à tous les enfants des accueils du canton. 224 personnes ont participé à cette occasion dont une centaine d'enfants, ainsi que des intervenantes, des employeurs et des personnalités politiques.

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

1. Missions du service

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle, une voie d'étude ou à établir un parcours de carrière. Il les informe sur les possibilités existantes, les conseille dans leur choix et les soutient dans leur projet de formation ou d'insertion. Il favorise une approche éducative et continue lors de la phase du premier choix professionnel.

Chef de service: M. Marc Chassot.

2. Orientation

2.1 Activités

2.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1966 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, un classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

2011

2.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est effectuée avec les moyens utilisés suivants:

- > information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- > information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- > moyens audio-visuels (disques CD-Rom, DVD);
- > sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- > visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- > stages d'information professionnelle.

12 932 (13 587) dossiers ou documents ont été prêtés.

Suite à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2011 est de 1570 (1639). Grâce aux moyens de transmission électronique des informations, les places d'apprentissage sont annoncées tout au long de l'année. Cela permet une meilleure diffusion de l'offre.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site Internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2011.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une édition en allemand intitulée «Schulzeit-Berufswelt» a également été publiée en parallèle.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 103 (104) fiches UNI INFO, 50 (52) fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 55 (50) fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 741 (846) offres de perfectionnement ont été introduites sur le site www.orientation.ch.

2.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 26 842 (27 749) visiteurs ont été recensés, dont 12 508 (10 380) ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

2.1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le SOPFA dispose d'un site Internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et celle des prestations proposées. Il renseigne sur les délais d'inscription dans les différentes voies de formation et permet l'accès au site national qui informe sur toutes les places d'apprentissage disponibles.

2.1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- > Le nombre de cas suivis est resté stable. Le nombre d'entretiens a diminué de 399 par rapport à la période précédente, ce qui représente une diminution de 3,7 %;
- > Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1490 (1462), ce qui correspond à 25,7 %;
- > Les consultants de 20 ans et plus représentent 25,3 % du total des consultations, soit 1472 (1316) personnes.

Statistique des consultants:	2011			2010
	H.	F.	Total	Total
Nombre de personnes conseillées	2383	3425	5808	5907
Nombre d'entretiens d'orientation	4386	6025	10411	10 810
Age des consultants				
jusqu'à 19 ans	1855	2481	4336	4474
20 ans et plus	528	944	1472	1433

2.1.6 Orientation des adultes

162 (131) demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

2011

2.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2011, 3688 (3485) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %:	2011			2010
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	58,8	29,3	44,2	43,0
écoles du degré secondaire supérieur	25,1	44,1	34,5	37,1
autres écoles	2,3	2,5	2,4	1,9
travail rémunéré	0,1	0,0	0,1	0,3
dixième année linguistique	3,8	5,3	4,5	4,4
solutions transitoires ou inconnues	3,5	12,8	8,1	7,6
cours préparatoire ou cours d'intégration	6,4	6,0	6,2	5,7

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 44,2 % (43,0), cela représente 1632 (1500) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a augmenté de 1,2 %. On constate une augmentation de 3,3 % chez les garçons et une diminution de 1,2 % chez les filles. Cette croissance s'explique par une plus grande attractivité de la formation professionnelle et par l'élargissement des voies de formation par apprentissage.

L'augmentation de l'offre des places d'apprentissage a conduit un plus grand nombre de jeunes à commencer en apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire. L'analyse du marché des places d'apprentissage démontre que le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles reste plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation, par contre les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Dans le cadre d'un projet financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, un programme de soutien aux jeunes en difficultés appelé «Case Management» a été initié. Il consiste à intervenir de manière précoce auprès des élèves du cycle d'orientation susceptibles d'être confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire et de les suivre de manière plus intensive jusqu'à la fin du cycle d'orientation.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. 120 jeunes ont fait appel à ce service et 150 entretiens ont été menés dans ce cadre.

La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a mis en place les mesures prévues par le Conseil d'Etat afin de favoriser la transition à la fin de la scolarité obligatoire.

Un renforcement des ressources pour l'orientation des jeunes en difficulté a été permis grâce à un financement du plan de relance.

3. Formation des adultes

3.1 Activités

3.1.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu quatre séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la DICS.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- › en coordination avec le Délégué à l'intégration des migrants, la Coordination cours de langues migrant-e-s Fribourg et le Centre de perfectionnement interprofessionnel, un nouveau cours de formation continue pour les formateur-trice-s en français langue seconde ou de cours d'intégration a été mis sur pied;
- › dans le cadre d'un projet national intitulé «GO – développement des compétences de base», la commission a mis sur pied un groupe de travail interinstitutionnel qui a établi un état des lieux de cette thématique dans notre canton;
- › Les 9 et 10 septembre a eu lieu le Festival de la formation. La Commission a soutenu une manifestation de promotion de la formation continue à l'attention du grand public.

Un montant de 25 400 (21 700) francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

3.1.2 Université populaire

En 2010/11, 3586 (3545) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 51 165 heures/participants (49 652). 599 (577) cours ont été proposés et 424 (411) ont été lancés.

2011

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 158 465 fr. 20 mais une clause du contrat de prestations prévoit que le subventionnement pour le nombre d'heures/participants ne peut pas excéder la somme de 102 000 fr. La subvention versée est donc de 153 000 fr.

 > Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons	84,74%	(83,98%)
-----------------------------------	--------	----------

 > Subventions

Canton	14,32 %	(15,07 %)
--------	---------	-----------

Communes	0,95 %	(0,95 %)
----------	--------	----------

Total des subventions	15,26 %	(16,02 %)
-----------------------	---------	-----------

3.1.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

3.1.4 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 16 000 francs.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Service des ressources) qui s'applique.

3.1.5 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire. 74 personnes ont débuté la procédure pour obtenir un certificat fédéral de capacité

pour cette profession. 41 personnes, dont 25 provenant d'autres cantons, se sont inscrites à une procédure semblable pour la profession de logisticien-ne.

3.2 Evénements particuliers

3.2.1 Forum des métiers

La troisième édition du Forum des métiers s'est déroulée du 8 au 13 février 2011 à Forum Fribourg. Tous les élèves de 7^e et 8^e années des cycles d'orientation, soit près de 7200 jeunes, ont participé à la visite sur leur temps de classe et ont pu découvrir près de 200 métiers et voies de formation. En tout, près de 18 000 personnes ont visité la manifestation en fin de journée et le week-end. Le Forum des métiers était organisé de manière totalement bilingue.

3.2.2 Passeport-métiers

Durant les vacances d'automne, le Passeport-métiers a permis aux élèves de 8^e année des écoles du cycle d'orientation de participer à des visites d'entreprises ou à des stages d'une journée. 487 visites ont été proposées par 116 entreprises ou institutions de formation et 604 élèves se sont inscrits pour les différentes activités proposées.

XI. Subsidés de formation

1. Missions

L'objectif du domaine des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation en octroyant des bourses et des prêts d'études. La mission du Service des subsides de formation consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts d'études. De plus, il informe le public cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions d'octroi. Le Service est également l'organe exécutif de la Commission des subsides de formation dont il assure le secrétariat.

Chef du service: M. Beat Schneuwly (jusqu'au 31.08), M. Pierre Pillonel (dès le 1.09).

2011

1. Activités

1.1 Activités courantes

1.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et six fois en séance de sous-commission. Elle a examiné 32 réclamations et trois cas spéciaux.

La Commission a approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2010/11.

1.1.2 Bourses cantonales

La comparaison avec l'année 2009/10 montre que le nombre de demandes a augmenté.

Année scolaire	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2009/10	3381	1879	1502	44,42 %
2010/11	3479	1809	1670	48,00 %

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2011. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II:		
Ecoles de maturité gymnasiale	395	1 478 548
Autres formations générales	265	994 048
Ecoles professionnelles (à plein temps)	266	1 078 286
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	594	2 064 842
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	77	246 393
Secteurs du tertiaire:		
Formations professionnelles supérieures	55	366 102
Hautes Ecoles spécialisées	280	1 598 866
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	445	2 558 583
Total	2377	10 385 668

1.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile, 62 (41) demandes ont été examinées, dont 61 (38) ont été admises. 501 811 (403 800) francs ont été utilisés. Le budget prévu s'élevait à 450 000 (450 000) francs. S'agissant

des remboursements de prêts, 457 730 (472 880) francs ont été comptabilisés en 2011, alors que 400 000 (400 000) francs étaient inscrits au budget.

1.1.4 Subventions fédérales

Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 853 000 francs.

1.2 Evénements particuliers

1.2.1 Forum des métiers

Le Service des subsides de formation a participé à la troisième édition de START ! Forum des métiers qui s'est déroulée du 8 au 13 février 2011.

1.2.2 Modification du règlement sur les bourses et les prêts d'études

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} août 2010 de la loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études du 18 juin 2009, le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur les bourses et prêts d'études par ordonnance du 17 mai 2011. Ainsi, dès le 1^{er} septembre 2011 (année de formation 2011/12), le montant maximal d'une bourse est passé de 11 000 francs à 12 000 francs pour une personne en formation du secondaire du deuxième degré et de 14 500 francs à 16 000 francs pour une personne en formation du degré tertiaire. Pour tenir compte de cette adaptation, le budget 2011 des bourses cantonales a augmenté de 300 000 francs par rapport à celui de 2010 pour se situer à 11 200 000 francs.

XII. Service du sport

1. Missions

La mission principale du Service du sport est la promotion du sport dans le canton. Il accomplit les tâches et exerce les compétences que les législations fédérale et cantonale attribuent au canton en matière de sport et qui ne sont pas réservées à d'autres autorités. Il veille à la coordination des activités de l'Etat dans le domaine du sport et de l'éducation physique, le sport scolaire, le mouvement «Jeunesse + Sport», le programme pour sportifs de talent, les infrastructures sportives et les aides disponibles pour l'encouragement du sport. Il assure et développe l'information de la population, des autorités scolaires et des milieux sportifs.

2011

Dans le domaine scolaire, le Service organise des cours de formation continue pour les enseignantes et enseignants d'éducation physique et sport, coordonne les activités du sport scolaire facultatif, conseille les sportives et sportifs de talent en matière scolaire, coordonne le programme Sports-Arts-Formation et préavise les demandes d'aménagements scolaires et de prise en charge d'écolages hors canton.

En matière Jeunesse+Sport, le Service organise des cours de formation et de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs. Il assure également l'administration des cours et camps J+S et J+S Kids organisés par les sociétés sportives, les fédérations sportives, les associations de jeunesse ainsi que les écoles.

Concernant la LoRo-Sport, le Service veille à la répartition réglementaire des bénéficiaires en étroite collaboration avec l'organe de répartition (Commission cantonale LoRo-Sport).

Chef de service: M. Benoît Gisler

2. Activités courantes

2.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2011, la Commission, présidée par M. Henri Baeriswyl, s'est réunie à six reprises. Elle a:

- > collaboré avec le Service du sport à l'élaboration du Concept cantonal du sport;
- > examiné l'avant-projet de règlement d'application de la loi sur le sport;
- > donné son avis sur les trois projets d'ordonnances fédérales en rapport avec la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'éducation physique;
- > démarré une étude des équipements des salles de sport;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Julie Pantillon, 13 ans, de Sugiez (gymnastique rythmique sportive) et à Pascal Ungersböck, 17 ans, de Riaz (Athlétisme);
- > suivi 16 sportifs fribourgeois dans leur préparation afin d'obtenir une sélection pour les Jeux Olympiques ou les Paralympics, suite à l'Action JO de la Commission LoRo-Sport;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2011, les champs d'activités principaux ont été les suivants:

2.2.1 Formation continue du corps enseignant

—
Formation continue obligatoire:

Plus de 350 enseignantes et enseignants de tous les degrés ont pris part aux nombreux cours de recyclage organisés pour répondre à l'obligation d'une mise à niveau bisannuelle du brevet de sauvetage.

Formation continue facultative:

Le maintien de la majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

De nombreuses demandes de cours à la carte ont été déposées et plus de 140 enseignantes et enseignants ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines avec un accent particulier sur le thème de la sécurité dans l'enseignement du sport scolaire.

2.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

Les directives concernant l'éducation à la sécurité dans l'enseignement du sport en milieu scolaire ont subi une légère mise à jour en 2011. Un accent particulier y a été mis lors des cours de formation continue dans les sports aquatiques (cours de sauvetage).

2.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif a continué à s'étoffer. Les cours proposés à tous les niveaux d'enseignement ont permis à près de 4 200 élèves de pratiquer une heure supplémentaire de sport par semaine.

2.2.4 Tournois scolaires

L'année 2011 a vu les élèves du degré primaire se mesurer dans les disciplines suivantes: ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Au niveau du secondaire I, le millésime 2011 a vu à nouveau de très nombreuses classes participer à ces joutes très appréciées. Au menu: basketball, handball, hockey sur glace, unihockey,

2011

triathlon, course d'orientation, football ainsi que volleyball et rencontres chorégraphiques.

Au niveau gymnasial, le GiantXTour et les «collégiades», attirent toujours plus les jeunes. Ces deux manifestations, organisées cette année par le Collège de Ste-Croix, ont rassemblé près de 700 étudiants.

2.2.5 Journées suisses du sport scolaire

Les vainqueurs des tournois scolaires cantonaux ont représenté avec succès le canton de Fribourg lors des journées suisses de sport scolaire à Soleure/Olten. Le canton de Fribourg était représenté par 26 équipes dans 10 disciplines sportives différentes.

2.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2011, 420 jeunes sportives, sportifs et artistes de talent ont bénéficié d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive ou artistique.

Si l'application des dispositions légales actuelles permet à un grand nombre d'athlètes, parents, associations et clubs sportifs de trouver des solutions satisfaisantes en matière de conciliation entre études et sport ou art, il y a cependant lieu de mettre en place un cadre plus précis dans le canton dans le domaine «Sports-Arts-formation» (SAF). Le groupe de travail mandaté par la DICS, en collaboration avec la DEE, et présidé par M. Yvan Girard, Directeur du cycle d'orientation de Sarine Ovest, a rendu un rapport à la fin 2010 qui a permis à la DICS de mettre sur pied un «projet pilote» avec les centres cantonaux de formation. Celui-ci ainsi que l'évaluation du projet pilote ont permis la mise en place d'un programme SAF pour la rentrée 2011/12.

2.3 Jeunesse+Sport

L'année 2011 a permis de stabiliser les offres du nouveau programme «J+S-Kids» en faveur des enfants de 5 à 10 ans. Avec ce programme, 8 (12) jours de formation et 8 (6) jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant et cela démontre bien l'intérêt du programme.

2.3.1 Activité et perfectionnement des experts

193 (192) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 27 (33) experts ont participé au cours central cantonal de ski à Zermatt et 9 experts ont suivi le 1^{er} cours central cantonal J+S-Kids.

2.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

632 (606) monitrices et moniteurs ont été formés dans 25 (22) cours cantonaux de formation de moniteurs. 1190 (971) monitrices et moniteurs ont complété leur formation dans 40 (38) cours cantonaux de perfectionnement. 9 (10) cours et modules de perfectionnement ont été annulés pour manque d'inscription (les cours de moniteurs J+S karaté, tennis, volleyball et 2 cours de moniteurs J+S-Kids, le cours d'introduction entraîneurs J+S-Kids, les modules de perfectionnement hockey-sur-glace, sport de camp et trekking, ainsi qu'un module de perfectionnement Coach J+S).

2.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive à Finhaut a réuni 13 (15) jeunes. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 156 (152) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a réuni une nouvelle fois 23 (26) jeunes.

2.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 27 985 (24 040) jeunes dans les disciplines suivantes: camp d'endurance, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, football, gymnastique, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, gymnastique artistique, handball, hockey inline, ju-jitsu, judo, canoë, karaté, kids, sport de camp et trekking, athlétisme, VTT, course d'orientation, polysport, équitation, natation de sauvetage, lutte, aviron, rugby, natation, lutte suisse, voile, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, escalade sportive, squash, danse sportive, tchoukball, tennis, tennis de table, unihockey, volleyball, sports équestres, cyclisme, rollhockey, plongeon, canoë-kayak régaté, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coach J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 294 797 francs (2 031 356).

2.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 2 617 (2 497) jeunes en suivant le concept J+S Kids qui demande une polysportivité importante.

2011

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coachs J+S ainsi que leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 229 319 (194 288) francs.

2.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle ordonnance (RSF 463.11) réglant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg pour le domaine du sport, a officialisé les débuts de la Commission cantonale LoRo-Sport, chargée notamment de fixer le cadre et la procédure de traitement des requêtes, d'instruire les demandes et de proposer des décisions y relatives au Conseil d'Etat. Son premier président est M. Henri Baeriswyl.

Pour l'année 2011, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 568 632 francs (2 458 759).

> Ce montant a été réparti comme suit:	Fr.
Aide au sport de performance et de loisirs	879 177
Constructions et achats de matériel	443 446
Aide pour l'activité sportive extraordinaire	217 890
Aide aux sportifs de pointe ou de talent	212 400
Manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	318 810
Commissions	8 310
Dépenses administratives diverses	37 324
Publicité	9 668
Action LoRo-Sport	32 767
Taxe de la police du commerce	164 144
Attribution au fonds de réserve	244 696
Total	2 568 632
Aide aux sportifs de pointe ou de talent, Promotion JO (par fonds de réserve)	96 000
Sport scolaire facultatif (50% de 215 044) (par fonds de réserve)	107 522

71 (71) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2011, valable jusqu'en 2013.

2.5 Inventaire cantonal des installations sportives

Une collaboration entre le Service du sport, le Centre de compétence SIT (Système d'information du territoire fribourgeois) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg a débouché sur la réalisation d'un inventaire des installations sportives situées dans le canton de Fribourg.

Les données publiées sur ce site ont été fournies par les communes du canton. Certaines informations peuvent manquer ou paraître incomplètes. Afin de palier à ce problème, les communes ont la possibilité d'enrichir ou de corriger ces informations en contactant le Service.

Même s'il doit encore être enrichi par certaines données, cet inventaire est disponible sur le site du Service depuis le 2 mai 2011.

2.6 Evénements particuliers

Dans le cadre de la Nuit du mérite du 16 décembre, le Prix sportif de l'Etat a été remis à Jean-Daniel Gachoud, multiple champion et formateur dans la lutte. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous point 2.1 y ont aussi été remis.

Grâce à l'impulsion et au soutien du Service du sport, du Service de la santé publique (DSAS) via le programme «Poids corporel sain» et de la LoRo-Sport, le projet «Urban Training» a pu être réalisé avec les communes, de mai à septembre 2011, dans les villes de Fribourg et de Bulle.

XIII. Service de la culture

1. Promotion de la culture: missions et activités

Le Service a pour mission de traiter, au sein de l'Etat, l'ensemble des questions qui relèvent de la promotion des activités culturelles et d'assurer la mise en œuvre de celle-ci.

Chef de service: M. Gérald Berger.

2011

1.1 Commissions

1.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission a pour tâche de procéder à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et d'examiner les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie à une reprise.

1.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 182 (183) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. Elle a proposé au Conseil d'Etat – qui a approuvé cette proposition – la reconduction pour les années 2012 à 2014 de huit aides pluriannuelles à la création destinées à soutenir les activités de groupes de créateurs et créatrices professionnels dans les domaines de la danse, du théâtre et de la musique et celles d'opérateurs culturels qui ont pour objectif de produire des créations professionnelles originales. Elle a proposé une définition plus précise de la notion de créateur/trice professionnel/le et elle a préavisé de nouvelles dispositions concernant l'octroi de subventions en faveur de manifestations à caractère répétitif qui ont été adoptées par le Conseil d'Etat. Elle a poursuivi ses réflexions concernant la mise en place d'un concept de soutien aux musiques actuelles. Compte tenu du nombre toujours plus important de demandes concernant la création théâtrale, elle a examiné l'opportunité d'introduire un concept d'aide sélective dans ce domaine.

1.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 600 000 francs.

1.2.1 Éléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 79 % des subventions attribuées, respectivement 21 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

théâtre:	42,2 %
festivals/manifestations culturelles:	17,1 %
musique:	17,0 %
danse:	11,7 %

arts visuels:	8,8 %
littérature / édition:	2,6 %
cinéma / vidéo:	0,6 %

Le site Internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à plus de 34 000 reprises.

1.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création pour un montant global de 1 490 000 francs: Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie de danse Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando Fribourg, Compagnie Drift (Fribourg / Zürich).

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide financière semblable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et la Fondation Equilibre et Nuithonie (concept Rési-Danse Fribourgeoise). Le montant versé à la Fondation Equilibre et Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence à l'Espace Nuithonie les créations de deux troupes de danse fribourgeoises: la Compagnie Fabienne Berger (Promasens) et la Compagnie Da Motus (Fribourg).

1.2.3 Aides à la création ponctuelles

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 713 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Musique, chant, rock, jazz:

Chœur Symphonique de Fribourg, CantaSense, Fribourg Jazz Orchestra Big Band, Collegium Vocale Seeland, Orchestre de chambre fribourgeois (Fribourg), Attack Vertical, Société de musique L'Alperose de Montbovon, Dan Ottiger, Monoski, The Roxanne, Chœur de Jade, Arnaud Francelet, Divertimento Vocale, Talamani, Fête fribourgeoise des chorales, Concerts de la Semaine Sainte, Sébastien Peiry, Chœur de mon Cœur, Maîtrise de Fribourg, Les Enchanteurs de Ste-Thérèse, Dominique Schaffer, Pierre-Bernard Sudan, Benoît Gisler, Chœur-Mixte L'Espérance de Vuadens, Brass Band Fribourg, Les Marmousets de Fribourg, Chœur de chambre Zeugma, Enigmatik, Nenuphar is what we are;

Littérature / édition:

Editions MétisPresse, Association des Amis du Musée Gruérien, Editions La Sarine, Verein O.S.K.A.R., Claudia Chinezu, Editions L'Âge d'Homme, Editions Xénia, Biro & Cohen Editeurs, WOA Verlag, Editions Cabédita, Société cantonale des patoi-

2011

sants fribourgeois, Xylon Suisse, Editions Favre SA, Editions Faim de Siècle, Editions de l'Hèbe, Bernard Campiche Editeur, Association Histoire;

Danse:

Danse Créations, Action-Danse;

Théâtre:

Eva-Maria Bertschy, Kunos Circus Theater, Le Guignol à Roulettes, La Joli Compagnie, Théâtre de l'Ecrou, L'Aire du Théâtre, Talman Ensemble, Théâtre On M'Ladit, Chacun son Tour, Compagnie Les Ânes Volants;

Cinéma / vidéo:

PS Productions, Productions JMH;

Arts visuels / photographie:

Guy Oberson, Marie Vieli, Katharina Wyss, Jean-Marc Schwaller, Jean-Michel Robert, Schau! Fenster, Hafis Bertschinger, Jacques Gutknecht, Jean-Luc Cramatte, Stiftung akku Emmen, Mélanie Rouiller, David Brülhart, Camille von Deschwanden, Lauris Paulus, Audrey Brohy, Martine Aeschlimann.

1.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 556 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Chanson du Pays de Gruyère, Verein Kultur Pur (Schmitten), Schweizerische Trachtenvereinigung (Bubikon), Fiebre Latina (Marly), Association Up Jazz (Cudrefin), Chœur de chambre de l'Université de Fribourg, Suisse Diagonales Jazz (Berne), Concours choral de Fribourg, Union des Théâtres Romands (Genève), Rencontres théâtrales de Bulle, Corps de musique de la ville de Bulle, Association Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Lè Tserdziniolè (Treyvaux), Dimanche-Musique (Corpataux-Magnedens), Chœur de May (Bulle), Opéra Louise (Fribourg), Association ADMA (Fribourg), Académie d'orgue de Fribourg, Prix interrégional des jeunes auteurs (Charmey), Association Guitare Passion (Fribourg), Fête du livre et du papier (Gruyères), Association des amis de l'orgue du collège St-Michel (Fribourg), Maîtrise L'Annonciade (Romont), Fantoche Internationales Festival für Animationsfilm (Baden), Nuit des Musées (Fribourg), Association Rencontres Guitares (Bulle), Fondation Edith Moret/Château de Mézières, FriScènes (Fribourg), Association Guitare et Luth (Gruyères).

1.2.5 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 191 000 francs à 33 sociétés et groupements cultu-

rels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.2.6 Dons de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 910 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Les Francomanias de Bulle, Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission a aussi soutenu, pour un montant global de 672 500 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes: Bubic (Romont), Théâtre Equilibre (Fribourg), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

1.2.7 Bourse d'encouragement à la création littéraire

Pour permettre à des écrivains fribourgeois de pouvoir se consacrer exclusivement à l'écriture pendant un certain temps et pour dynamiser la création littéraire, la DICS accorde tous les deux ans une bourse d'encouragement. Pour l'édition 2011, quinze candidatures (9 en français et 6 en allemand) ont été envoyées. Sur la proposition du jury, une bourse de 15 000 francs a été accordée à Mélanie Richoz, domiciliée à Bulle, pour lui permettre l'écriture de son prochain roman.

1.2.8 Enquête photographique fribourgeoise

La 8^e Enquête photographique fribourgeoise a été lancée en septembre 2010. A l'échéance du délai, 18 projets provenant de toute la Suisse et de l'étranger ont été déposés. Le jury a porté son choix sur le projet Matthieu Gafsou, domicilié à Lausanne, pour son projet intitulé «Liturgies». L'Enquête fera l'objet d'une exposition dans le courant de l'année 2012.

1.2.9 Fonds Pierre et Renée Glasson

Institué en 1995, le Fonds Pierre et Renée Glasson a pour but de contribuer au financement d'une formation post-grade d'un/e

2011

jeune musicien/ne fribourgeois/e dans une Haute école de musique en Suisse ou à l'étranger. Après audition des candidat/e/s, par un jury d'experts, une bourse de 5 000 francs a été octroyée à Sylvain Tissot, accordéoniste, pour lui permettre de poursuivre ses études supérieures à Berne.

1.2.10 Infrastructures culturelles

Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'Etat, une subvention de 1 000 000 francs a été octroyée pour la construction du Théâtre Equilibre à Fribourg (4^e tranche sur 5).

Par convention du 18 décembre 2009, la Société fribourgeoise d'animation touristique SA, détentrice de la concession du Casino Lucien Barrière à Granges-Paccot, s'est engagée à verser à l'Etat de Fribourg, à certaines conditions, une contribution annuelle en faveur d'infrastructures culturelles sises à l'extérieur des communes formant l'Association Coriolis Infrastructures. En accord avec la Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture, la DICS a versé, pour l'année 2011, un montant global de 170 000 francs réparti entre l'Association CO2 à Bulle, l'Association Bicubic à Romont, l'Association Kultur im Podium à Düdingen, l'Association culturelle de Châtel-St-Denis et la Commission culturelle staviacoise.

1.2.11 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

Le canton de Fribourg a adhéré à la Fondation romande pour le cinéma par laquelle tous les cantons de Suisse romande et les villes de Genève et de Lausanne soutiennent désormais la création cinématographique. A l'avenir, tous les projets fribourgeois concernant la production cinématographique sont soutenus par ladite fondation, le canton participant à son financement selon une clef de répartition fixée dans son règlement.

La Conférence des délégués aux affaires culturelles de Suisse romande (CDAC) a proposé à la CIIP la création de «Label+ Théâtre romand» dont le but est de favoriser la production de projets d'envergure en Suisse romande et de leur assurer une large diffusion tant en Suisse qu'à l'étranger. Choisis sur la base d'un concours annuel, deux lauréats bénéficient chacun d'une aide maximale de 200 000 francs financés par les cantons membres de la Conférence. Le chef du Service a été désigné pour participer aux travaux du jury pour les éditions 2011 et 2012.

Le canton de Fribourg et la Région Alsace ont renouvelé le 20 mai 2011 à Strasbourg la convention de coopération culturelle qui lie les deux régions. En plus du domaine des arts de la scène, la nouvelle convention concerne également la musique instrumentale et vocale professionnelle. Grâce à cet accord, quatre productions alsaciennes ont pu être accueillies à Fribourg, ainsi que trois créations fribourgeoises à St-Louis, Kingersheim et Altkirch. La Compagnie de danse Act2 a terminé à Fribourg sa résidence de création commencée en 2010. Grâce aux liens privilégiés qu'entretiennent les deux régions, le canton de Fribourg s'est présenté dans une exposition intitulée «Fribourg, un canton suisse se dévoile», qui s'est déroulée du 20 mai au 24 juin dans la Maison de la Région Alsace à Strasbourg. Du 20 au 28 mai, un «village fribourgeois» a été installé par l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) et l'Association fribourgeoise des Produits du Terroir sur la place Gutenberg à Strasbourg. L'Ensemble Orlando Fribourg a été invité à animer le concert officiel organisé le 1^{er} décembre à Strasbourg par la Confédération, à l'occasion de sa présidence de la Commission du Rhin supérieur.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein des conseils de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, dont il assume la vice-présidence, et de la Haute Ecole de Musique (HEMU) Vaud/Valais/Fribourg.

Les cantons de Fribourg et de Genève partagent, dès 2011, une résidence d'artiste située à Berlin (Wedding). Guy Oberson, artiste visuel, domicilié à Lentigny, en a été le premier résident et il y a séjourné durant six mois.

1.2.12 Culture et école

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme d'environ 60 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, le Service a accordé un soutien financier à douze musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et des animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une quarantaine d'ateliers ont été proposés.

Enfin, il a soutenu financièrement un projet pilote d'atelier de sensibilisation des élèves aux arts de la scène, élaboré par l'Association Découvertes Théâtre.

Les subventions accordées en 2011 pour le programme «Culture et école» s'élèvent à 163 745 francs au total.

1.2.13 Patrimoine culturel immatériel

En 2008, les Chambres fédérales ont ratifié la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immaté-

 2011

riel. La Confédération a confié aux cantons la mission d'établir l'inventaire de leur patrimoine culturel immatériel en vue d'arrêter une liste qui sera soumise à l'UNESCO. La DICS, par son Service de la culture, a confié au Musée gruérien la mission de dresser cet inventaire. Sur la base des propositions d'un groupe de référence constitué par le Musée, le Conseil d'Etat a soumis à l'examen de l'Office fédéral de la culture (OFC) les huit propositions suivantes:

- › les savoir-faire fromagers pour la fabrication de Gruyère (et de vacherin fribourgeois) en alpage, y compris les traditions qui y sont liées comme la désalpe, les thèmes alpestres dans le répertoire choral, le port du costume d'armailli;
- › le chant du Ranz-des-vaches en patois gruérien et en français (y compris sa représentation par les Fribourgeois à la Fête des Vignerons de Vevey);
- › la peinture de montées à l'alpage / poyas peintes;
- › la fondue comme repas (en partage avec le canton de Neuchâtel);
- › le savoir-faire des tavillons (en partage avec le canton de Vaud);
- › la fête de la Saint-Nicolas à Fribourg;
- › la bénichon/Kilbi, fêtée à dates fixes dans tout le canton;
- › la pratique du secret et l'activité reconnue des guérisseurs (en partage avec le canton du Jura).

En l'état, toutes les propositions du canton ont été retenues.

1.3 Evénements particuliers

Le chef du Service a participé aux travaux du comité de pilotage de «Enjoy Switzerland» lancé par l'UFT.

Il a été invité à donner deux conférences sur la politique culturelle cantonale à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande et auprès d'une délégation de magistrats et hauts fonctionnaires provenant des Régions françaises frontalières de la Suisse.

2. Institutions culturelles: missions et activités

Le Service a pour mission d'exercer la surveillance des institutions culturelles de l'Etat, d'arrêter leur programme général d'activités et de veiller à la coordination de celles-ci.

2.1 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales, ainsi qu'une séance plénière avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune des institutions. Il a participé aux séances des commissions (bureau et commission plénière) de chacune d'elles.

Le groupe de travail chargé d'établir un rapport en vue de la délocalisation du Musée d'histoire naturelle a déposé celui-ci, muni de propositions, auprès de la Directrice ICS.

Le chef du Service est membre de la commission de construction chargée de l'extension du Conservatoire (étape 2) mise sur pied par la Caisse de prévoyance de l'Etat. Il a présidé le groupe de travail chargé de la rédaction d'une nouvelle législation sur l'archivage et les Archives de l'Etat, lequel a déposé un avant-projet auprès de la Directrice ICS.

3. Archives de l'Etat

3.1 Mission

Les Archives de l'Etat (AEF) ont pour mission principale d'évaluer, de classer, de conserver et de rendre accessibles au public les documents d'archives appartenant à l'Etat et à ses établissements, à l'administration centrale et aux services décentralisés. Elles veillent au préarchivage des documents par les services. Elles conseillent les communes, les paroisses et les personnes privées dans la gestion de leurs archives. Elles offrent au public, aux étudiants et aux chercheurs leurs ressources documentaires, des conseils ainsi que des possibilités particulières d'information et de recherche. Elles contribuent par leurs recherches et leurs publications à la connaissance de l'histoire fribourgeoise.

Archiviste cantonal: M. Alexandre Dafflon.

3.2 Activités

3.2.1 Commission des Archives

La Commission des Archives s'est réunie à deux reprises en 2011. Elle a examiné le budget 2012, traité de l'épuisement prochain des capacités de stockage des AEF, a pris connaissance de l'avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat et du rapport d'activités 2011.

3.2.2 Bases légales

Le groupe de travail constitué par la DICS et chargé de la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de

—
2011

l'Etat a travaillé à l'élaboration d'un texte qui doit encore être finalisé.

3.2.3 Bâtiments et équipements

Comme signalé depuis quelques années, les capacités de stockage d'archives seront épuisées d'ici la fin 2013. Dès lors, les AEF ne seront plus en mesure ni de collecter les archives des autorités et de l'administration cantonale ni de poursuivre le traitement des fonds déjà versés. Il convient donc de trouver urgemment une solution.

3.2.4 Informatique et nouvelles technologies

La base de données des AEF a fait l'objet d'une migration dans la version 5.0.0.3 de *scopeArchiv*, plus performante et conviviale. Les usagers d'internet ont accès au site des AEF selon sa nouvelle formule et muni de la nouvelle identité visuelle de l'Etat. La numérisation et le microfilmage systématiques des 12 000 plans de dîmes se sont poursuivies durant l'année 2011 et près de 6500 prises de vue ont été réalisées. *L'Institut für Erziehungswissenschaften* de l'Université de Berne a numérisé une série de questionnaires conservés aux AEF concernant l'enquête Stapfer (1799). Les AEF ont néanmoins commencé à évaluer des solutions, afin d'assurer la sécurité et la conservation à moyen terme des données électroniques déjà produites, acquises ou reçues.

3.2.5 Relations avec les producteurs d'archives

32 (35) services de l'administration ont été visités: Secrétariat général de la DSAS; Secrétariat général de la DAEC; Service des ressources; Université de Fribourg; Musée d'histoire naturelle; Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes; Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande; Inspection des écoles enfantines et primaires Tafers; Haute Ecole pédagogique; Service de probation; Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments; Service de la protection de la population et des affaires militaires; Service de la justice; Etablissement de Bellechasse; Service de la population et des migrants; Service de surveillance des fondations de prévoyance professionnelle; Institut agricole de l'Etat de Fribourg; Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires; Préfecture de la Veveyse; Service de la faune et des forêts; Service d'action sociale; Haute Ecole de santé; Service de l'enfance et de la jeunesse; Service du personnel et d'organisation; Administration des finances; Service de l'environnement; Service des ponts et chaussées; Section lacs et cours d'eau; Service du registre du commerce; Tribunal cantonal; Tribunal d'arrondissement de la Sarine; Tribunal d'arrondissement de la Singine.

22 (23) tiers ont également sollicité des conseils: famille de Vevey à Fribourg; commune de Gruyères; commune de Bulle; Syndicom; Office AI; commune de Grolley; Fondation d'Affry à

Givisiez; commune d'Avry-sur-Matran; Les Greffons, commune de Vuippens; commune de Salvagny; commune de Kerzers; paroisse de Romont; famille von der Weid à Villars-sur-Glâne; société d'étudiants AV Goten; famille Mauroux à Estavayer-le-Lac; paroisse de Châtel-Saint-Denis; paroisse de Vaulruz; commune de Léchelles; commune de Vuadens; paroisse de Promasens; commune d'Arconciel.

3.2.6 Accroissement des fonds d'archives

Les fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat ou par des collectivités publiques pour un total de 387.30 mètres linéaires (ml) (500,40 ml):

Chancellerie d'Etat:

Protocoles du Conseil d'Etat, bulletins des séances du Grand Conseil, registre des naturalisations (1994–2010, 1 ml).

DSJ:

Centrale d'alarme de la Police cantonale; journaux d'information (2010, 0.45 ml); Service d'application des sanctions pénales et des prisons; dossiers personnels et fichiers de détention (1942–2001, 9 ml); Police cantonale, rapports d'activités journalières des postes de police (2005, 2.10 ml); Service de la justice, 5 sceaux de notaire; Service de la protection de la population et des affaires militaires, qualifications des officiers, 3 registres, (XIX^e siècle, 6.70 ml).

DICS:

Service des biens culturels, autorisations de permis de construire, district du Lac (1897–1916, 0.80 ml); Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, dossiers (1966–2009, 3.20 ml); Service de la culture, convention collective des musées fribourgeois du 24 janvier 1976.

DIAF:

Secrétariat général, dossiers divers (1952–2010, 13 ml).

DSAS:

Service d'action sociale, dossiers par personnes (1969–2007, 3.3 ml); Service de l'enfance et de la jeunesse, dossiers par personne (2000, 1.50 ml).

DFIN:

Service du personnel et d'organisation, dossiers personnes (1984–1999, 58 ml); Planification financière et du contrôle budgétaire, comptes par Direction et services (2010, 0.25 ml).

DAEC:

Service des constructions et de l'aménagement, dossiers sur les gravières et photos (1850–1980 environ) et dossiers des constructions (1995, 37 ml); Service des ponts et chaussées, dossiers des routes (1895–2009, 4 ml).

2011

Pouvoir judiciaire:

Tribunal cantonal, section administrative, cours des assurances sociales, cours fiscale, cours administratives (année 1999, 15 ml); Tribunal de la Veveyse, dossiers des affaires civiles (1971–1980, 8,5 ml), dossiers et correspondance des chambres d'accusation, tutelles (1950–2000, 114 ml), section administrative, «Tribunal administratif», dossiers de la 1^{re}, 2^e et 3^e cour administrative, de la cour fiscale, de la cour des assurances sociales, actes judiciaires et correspondance, (2000, 13 ml); Tribunal des mineurs, dossiers par personnes (2001–2004, 31 ml); Tribunal d'arrondissement de la Sarine, dossiers pénaux (XX^e siècle, 151 ml).

Divers:

Commune de Gruyères, divers livres, (1930–1946, 0.60 ml); commune d'Avry-sur-Matran, divers registres et plans (1829–1989, 1 ml); M^e Hermann Bürgi, minutes, certificats d'héritiers, actes en brevet (1968–2010, 9.40 ml); M^e Theodor Schwab, minutes, répertoires et registres de cautionnements (1965–1984, 2.50 ml); M^e Michel Torche, 1 répertoire (1975–2004).

Les AEF ont reçu 64,05 (51,40) ml d'archives provenant de personnes privées parmi lesquelles des documents de Fri Art CAF (2006–2010, dépôt); des compléments de documents à insérer dans le fonds de Vevey (XIX^e et XX^e siècles, dépôt); divers documents concernant Cugy et Vesin dont une grosse des reconnaissances appartenant à François-Joseph Reyff, avoyer d'Estavayer et seigneur de Cugy et Vesin, (1720–1902, don); des archives de l'Ordre des avocats (2001–2008); des papiers de la duchesse Colonna – Marcello (XIX^e siècle, dépôt); les archives de l'association de renaissance rurale «les Greffons» (1942–1962 environ, dépôt); 51 volumes de «Rapports annuels de la Société fribourgeoise d'économie alpestre» (1947–2009, don); divers documents provenant du château de Belfaux (1794–1917, don); les archives de Syndicom, syndicat de la communication (1893–1999, dépôt); les archives de la société d'étudiants AV Goten (1930–2010, dépôt); un livre de raison de François Nicolas d'Ammann (1842–1851, don); des compléments d'archives de la société d'étudiants Neu Romania (dépôt); des archives de la paroisse de Vaulruz, parchemins, documents et registres (XIV^e–XX^e siècles, dépôt); le fonds de Roger de Diesbach (dépôt), une documentation généalogique de la famille Gaillard (don); des documents ayant appartenu à M. Gaston Demierre, antiquaire à Estavayer-le-Lac (don).

Les AEF ont acquis les documents originaux suivants:

Un important fonds d'archives ayant appartenu à l'antiquaire Gaston Demierre, d'Estavayer-le-Lac, contenant de nombreuses pièces concernant essentiellement les familles Wild, Debiers, Gady, Schaller ainsi que la République Helvétique et le château de Pérolles (1360–1938); un brevet de capitaine au régiment de Vigier au Service de France, signé d'Affry, en faveur du lieutenant Risler (1790); une attestation de rente d'invalidité du roi de France en faveur de Nicolas Grangier, signée par le curé de Lentigny et authentifiée par le bailli de Montagny (1789); 20

documents sur papier et un en parchemin concernant la communauté de Crésuz (1663–1782); un acte notarié en parchemin signé par le notaire Théobald Loys et concernant un échange de maisons et de terres à Kerzers et Morat (1431); deux parchemins concernant la famille Thorimbert de Grangettes (1665 et 1718); un lot de sept parchemins concernant des terrains appartenant aux familles Genoud, Chilliez, Cardinaux et Bossallier et situés à Châtel-St-Denis et à Maudens (1638–1768).

3.2.7 Travaux de classement et d'inventaires

Les travaux suivants ont été achevés: répertoire de la collection de plans (XVII^e–XX^e siècles); répertoire du fonds cartes et plans CP I (1644–2008); répertoire du fonds concours Université-Plateau Pérolles-Fribourg (1997); répertoire du Fonds de famille de Forestier (1670–1945); répertoire du Fonds de famille de Vevey CA; répertoire du fonds du Syndicat de la communication section Fribourg poste, (1893–2009); classement du Registre foncier de la Gruyère (1833–1971); classement des Dossiers incendies de l'ECAB; classement d'un fonds de la Préfecture de la Sarine (1910–2009); classement des archives du Ministère public (1999–2006); description et reconditionnement du fonds Traités et contrats (XIII^e–XVIII^e siècles); classement du fonds Gaston Demierre (don); classement du fonds d'Affry (Boccard); reconditionnement du fonds Reynold de Cressier; cotation de volumes de l'Etat civil du district de la Sarine; intégration de Titres de l'Etat (2010–2011).

En outre les données suivantes ont été intégrées dans la base de données: Secrétariat général de la DSAS (199 entrées); dossiers pénaux du Tribunal d'arrondissement de la Sarine (13 657 entrées); Commission d'expropriation (144 entrées), Juge de paix du district de la Singine (82 entrées), Tribunal de la Veveyse (673 entrées); Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (10 866 entrées); Tribunal administratif (1620 entrées); Service de l'action sociale (416 entrées); Service de l'enfance et de la jeunesse (348 entrées); Service des ponts et chaussées (87 entrées); Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (122 entrées); Tribunal administratif (1623 entrées); Ordre des Avocats Fribourgeois (134 entrées).

Parmi les importants travaux en cours, il convient de signaler les classements d'environ 60 000 dossiers pénaux du Tribunal d'arrondissement de la Sarine, des archives de l'ECAB, des dossiers de détenus de Bellechasse, du fonds Stadtsachen B, des fonds de l'ancien Département militaire cantonal et de fonds du Service des ponts et chaussées.

3.2.8 Conservation, restauration, reliure et microfilmage

Suite à l'étude menée en 2009–2010 par un spécialiste en conservation préventive et en restauration de documents, il a été décidé d'entreprendre une série de mesures en ce qui concerne les fonds

2011

anciens. Le reclassement et le reconditionnement du fonds «Traités et contrats» a été conçu, dans ce contexte, comme opération pilote pour la suite des travaux sur les fonds anciens des Archives de l'Etat. Reconditionné et reclassé en 2010–2011, le fonds «Traités et contrats», est le premier d'une série d'anciens fonds qui doivent être réinventoriés et reconditionnés dans les prochaines années et décennies. L'atelier de microfilmage de l'Etat a procédé au microfilmage de 174 registres et documents, principalement des registres de paroisses, des livres de justice et des répertoires manuscrits du XIX^e siècle.

3.2.9 Service au public: communication, visites, expositions

Selon un nouveau système de comptages, établi sur la base des recommandations émanant de la Conférence des directeurs d'archives suisses, 10 076 (9212) documents ont été consultés par 713 (819) lecteurs représentant 2340 (3086) passages. Les AEF ont transmis 622 (579) dossiers aux services de l'administration. Le secrétariat des AEF a répondu par écrit ou par téléphone à de très nombreuses demandes de renseignement portant, le plus souvent, sur des recherches généalogiques. En outre, 50 (60) croquis d'armoiries ont été délivrés.

Les AEF ont accueilli de nombreux groupes pour des visites commentées et des leçons, à savoir 15 (15) visites pour 253 (258) personnes. Par ailleurs, la Nuit des Musées du 29 mai a permis aux AEF d'accueillir près de 848 (750) visiteurs, non comptés dans les statistiques de fréquentation.

Les AEF ont présenté trois petites expositions dans le cadre de la Nuit des Musées: «Procès et exécutions en chaîne au Moyen Âge (les origines fribourgeoises de la guillotine)», «Les lieux d'enfermement fribourgeois aux XIX^e et XX^e siècles: des prisons de la ville à l'hospice de Marsens», «Les dossiers pénaux du tribunal de district de la Sarine, XIX^e–début XX^e s.».

En outre, les AEF ont prêté des documents pour plusieurs expositions: «Sculpture 1500. Fribourg au cœur de l'Europe» (Musée d'Art et d'Histoire, 14 octobre 2011 – 19 février 2012), «Enrico VII e gli Astigiani. Il sogno italiano del casato di Lussemburgo» (Archivio della città di Asti, Italie, 8 octobre 2011 – 3 février 2012).

3.2.10 Recherche scientifique et publications

Les AEF ont apporté leur concours à plusieurs recherches à caractère historique, scientifique ou technique. La série des fiches signalétiques «Connaissez-vous? / Schon bekannt?» s'est enrichie de trois nouveaux numéros: «L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments: une histoire «brûlante» / Die kantonale Gebäudeversicherung: eine «brennende» Geschichte», «Sous le feu des archives, enquêtes sur 10 000 incendies en terre

fribourgeoise / Feuer im Archiv, 10 000 Branduntersuchungen im Kanton Freiburg» et «Les dossiers pénaux du tribunal d'arrondissement de la Sarine / Die Strafakten des Gerichtes des Saanebezirks». Les collaborateurs des AEF ont prononcé de nombreuses conférences et ont notamment publié: «Mes Aïeux! Guide de recherches généalogiques et biographiques aux Archives de l'Etat de Fribourg», Fribourg: Société d'Histoire du Canton de Fribourg, 2011, 144 p.; «Une famille bulloise: Antoine Mathey» dans: La Gruyère dans le miroir de son patrimoine, Neuchâtel, 2011, t. 2, p. 56; «Les débuts du cinéma à Bulle» dans: La Gruyère dans le miroir..., t. 5, p. 71–72; «Tobie de Buman, un bailli au château de Bulle (1787–1792)», dans: La Gruyère dans le miroir..., t. 3, p. 45–47; «Une prise d'intérêts peu amicale, mais bien préparée: la faillite du dernier comte de Gruyère (1554)», dans: La Gruyère dans le miroir..., t. 3, p. 29–33; «Neuchâtel, ses gouverneurs et le refuge huguenot dans la première moitié du XVIII^e siècle», dans: Association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot. Bulletin 28 (2007–2008), p. 6–22.; «Notariat und Historiografie. Die Freiburger Notarsfamilie Cudrefin und die Anfänge der freiburgischen Historiografie (Mitte 15. Jahrhundert)», dans: Freiburger Geschichtsblätter, 88 (2011), p. 9–51.

3.2.11 Collaborations

Les AEF ont participé aux activités du Forum des archivistes – Fribourg: une journée de formation sur les plans catastrophe pour les archives, une séance consacrée à l'élaboration d'une nouvelle loi cantonale portant sur l'archivage et une journée de réflexion sur la conservation et la mise en valeur des archives paroissiales.

Les AEF ont collaboré avec les autres institutions culturelles de l'Etat, les musées privés et les sociétés savantes à l'organisation de la Nuit des Musées. Cette manifestation, axée sur le thème «crimes et châtements: dans le secret des Archives» a été un succès pour les AEF, avec près de 848 visiteurs.

Les AEF ont mis en place une collaboration avec la Fondation des Sources du droit de la Société suisse des juristes, dans le but de relancer un programme d'édition de sources du droit fribourgeois. Il s'agit de l'édition du premier registre de notaires du canton de Fribourg, le Registrum Lombardorum (1356–1359), dont les travaux ont débuté dans le courant 2011.

4. Bibliothèque cantonale et universitaire

4.1 Missions

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission principale d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public et aux membres de la communauté universitaire des livres, des périodiques et d'autres supports d'information nécessaires à la culture générale, à l'enseignement universitaire et à

—
2011

la recherche scientifique. Elle conserve les publications et des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire du canton, notamment en sauvegardant le patrimoine livresque et en assurant l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public. Elle contribue au développement de la lecture publique et de la vie culturelle. La BCU fournit des prestations bibliothéconomiques et assume des tâches de coordination et de formation en faveur d'une trentaine de bibliothèques universitaires et associées.

Directeur: M. Martin Good.

4.2 Activités

4.2.1 Commission

Au cours des deux séances de l'année, la Commission a pris connaissance des comptes 2010 et préavisé favorablement le budget 2012. Les membres ont apprécié la qualité du programme culturel, la fin de l'opération de recatalogage et le lancement du prêt en libre service à la Médiathèque. Certains thèmes ont retenu leur attention, comme le projet d'extension et de réaménagement des locaux et l'acquisition des licences pour les ressources électroniques. Concernant les aspects cantonaux, la Commission s'est penchée sur l'intégration des bibliothèques de la HEP-Fribourg et sur le document réglant la collaboration avec les bibliothèques associées.

4.2.2.a Direction et services généraux

Le directeur ou la directrice adjointe a participé aux travaux des organes et associations suivantes:

- › Association romande des bibliothèques patrimoniales;
- › Comité de l'Association des bibliothèques fribourgeoises ABF-VFB;
- › Comité de pilotage du projet E-lib.ch;
- › Commission de la BCU;
- › Commissions des bibliothèques décentralisées sises à l'Université;
- › Conférence des bibliothèques universitaires suisses CBU (le directeur de la BCU assumait le rôle de réviseur du Consortium);
- › Conférence suisse des bibliothèques cantonales;

- › Conseil stratégique RERO et Bureau du Conseil stratégique RERO (organe de conduite provisoire, en vue d'une nouvelle gouvernance du réseau);

- › Switch AAI Advisory Committee;

- › Université de Fribourg / Service de la Formation continue (collaboration à l'organisation du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque).

L'organigramme des trois secteurs s'occupant des collections spéciales a été revu: suppression du «Département collections spéciales et activités culturelles» et dans son sein fusion des secteurs «Documents imprimés» et «Documents audiovisuels», pour former un nouveau secteur appelé «Collections fribourgeoises et activités culturelles». Ce dernier dépend dorénavant directement de la direction, tout comme le secteur «Manuscrits, incunables et archives».

4.2.2.b Bâtiments, équipements, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments (cf. 4.2.11), plusieurs projets ont été réalisés en plus des tâches courantes d'entretien, en particulier les travaux de maintenance ou de remplacement des appareils de climatisation (magasin des livres très précieux, etc.) et la première étape des travaux de réfection du bâtiment 1910 pour les locaux pas touchés par le projet d'agrandissement, principalement dans la Rotonde entièrement rénovée (sol asphalté, peinture à l'ancienne, etc.) tout comme la Réception, dans la Salle de lecture principale, dans la Salle des expositions et dans la Cafétéria publique (remplacement des ventilo-convecteurs et des caissons).

4.2.2.c Formation professionnelle

Deux apprenties AID (Assistants en information documentaire) ont terminé leur formation initiale, alors que quatre autres la poursuivent. Deux nouveaux apprentis AID ont été engagés: un apprenti en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg et un apprenti en partenariat avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle. Dans le cadre de la formation de spécialiste HES en information et en documentation, deux personnes ont effectué un stage d'immersion. Deux personnes ont été engagées pour des stages pré-HEAB et pré-MAS: un stagiaire pour le master of advanced studies in archival, library and information science de l'Université de Berne et une stagiaire pour le bachelor de la Haute Ecole des arts de Berne, en conservation et restauration. L'apprenti médiamaticien poursuit sa formation.

La cinquième volée du certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque s'est terminée avec la remise officielle des certificats à tous les participants (19 profes-

—
2011

sionnels). Cinq autres personnes ont suivi des modules isolés. La sixième volée a été lancée.

4.2.2.d Coordination avec l'Université

L'année a été marquée par la nomination du Prof. Titus Jenny en qualité de vice-recteur chargé des bibliothèques (succession Prof. Astrid Epiney). Les discussions du Groupe de coordination ont porté notamment sur la planification financière 2013–16, le budget 2012, la gestion du crédit «Projets du Groupe de coordination» (engagement de personnel), le statut du futur centre de documentation du plurilinguisme, l'avancement de l'intégration du catalogue de l'Institut du fédéralisme, ainsi que l'extension Miséricorde.

4.2.2.e Coordination des bibliothèques associées

La coordination des bibliothèques associées s'est occupée de 17 bibliothèques. La bibliothèque des Archives de l'Etat de Fribourg (AEF) a adhéré au réseau fribourgeois et a démarré le catalogue de ses fonds. Les trois centres de documentation de la Haute Ecole pédagogique (HEP) sont entrés dans le réseau après que leurs catalogues ont été convertis et chargés dans le catalogue RERO. Le catalogage et le prêt sont opérationnels. Des «Principes de coordination locale RERO par la BCU» et un nouveau modèle de calcul des coûts ont été établis et diffusés à toutes les bibliothèques associées. Les rapports préliminaires pour deux éventuelles intégrations ont été réalisés (Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire en 2012 et Couvent des Cordeliers en 2013).

4.2.2.f Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

L'ABF-VFB a poursuivi sa contribution à la formation continue des bibliothécaires. Elle a réalisé un sondage auprès de ses membres afin de connaître les besoins en formation des bibliothécaires et d'y répondre au mieux. Elle a organisé plusieurs cours dont certains ont été subventionnés par la DICS; celle-ci soutient également les cours de base, les cours pour responsables et certains cours de perfectionnement. L'ABF-VFB a informé les communes de l'augmentation des cours de base et de responsable et les a encouragées à soutenir la formation continue. L'ABF-VFB a proposé, dans le cadre de la Soirée des bibliothèques, une conférence de la directrice de la Bibliothèque nationale «L'Avenir des bibliothèques et des bibliothécaires». La Loterie Romande (LoRo) a versé un don de frs. 132 750.60 entièrement redistribué aux bibliothèques de lecture publique et aux bibliothèques mixtes.

4.2.2.g Publications

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, ou dans le cadre de collaborations, la BCU a publié les documents suivants:

- > «Les grands travaux des Mülhauser, Grossbaustellen der Mülhauser: Rossens, Schiffenen, Madeleine», catalogue d'exposition;
- > Carnet de 18 cartes postales (photos Mülhauser);
- > «La bibliothèque de Castella de Delley. Son histoire et son catalogue» par Alain Bosson, édité par Silvia Zehnder-Jörg;
- > «Chronique fribourgeoise 2010»;
- > Des feuillets thématiques complétant le prospectus BCU;
- > Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- > Prospectus Programme culturel 2011 et Programme culturel 2011/12;
- > Programmes Cinéplus printemps 2011 et 2011/12;
- > «BCU Info», n^{os} 65–66.

4.2.2.h Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Un projet «Organisation et gestion des masses documentaires» a été lancé. Il s'agit de mener jusqu'à fin 2012 une réflexion sur l'organisation et la gestion des documents stockés en magasins ou en libre accès, tant pour les fonds généraux que pour les fonds patrimoniaux, en tenant compte de l'utilisation rationnelle et du fonctionnement des espaces à disposition et des équipements nécessaires. Cette réflexion doit prendre en compte la situation actuelle et prévoir la phase transitoire y compris pour le manque de place, ainsi qu'établir les bases pour les décisions à prendre concernant l'utilisation des espaces futurs prévus dans le cadre de l'agrandissement et de la restructuration des bâtiments. Elle doit prévoir les mesures à prendre (délocalisation, désherbage, déstockage, etc.), permettre de conceptualiser les futurs nouveaux magasins y compris pour les équipements, les conditions de conservation et de sécurité, en tenant compte des ressources humaines et financières à disposition ou à prévoir.

Le projet issu du concours d'architecture a été analysé à fond et un document résumant les propositions de la BCU a été établi en vue de l'étude de détail. Un groupe de travail a préparé le choix d'une classification thématique pour les fonds en libre

2011

accès. Le système RFID destiné à équiper le libre accès afin de permettre une automatisation du prêt a été testé avec succès à la médiathèque et fonctionne à satisfaction. La BCU a collaboré à l'élaboration des différents dossiers de subvention.

4.2.3 Activités culturelles

4.2.3.a Expositions

- > «Les grands travaux des Mülhauser». 100 photographies sur les barrages de Rossens et de Schiffenen et sur le Pont de la Madeleine (19.11.11–10.03.12);
- > «Jacques Devillers (1921–2008), graphiste de l'invisible». Fondateur de l'Atelier Jade, il réalisa la conception graphique de périodiques, livres, pochettes, affiches et logos (17.9.2011–05.11.2011);
- > «Guy Le Querrec: JAZZ de J à ZZ» (dans le cadre du FIFF). 72 photographies réalisées entre 1964 et 2004. Vernissage en présence du photographe (19.03.11–21.03.11);
- > «Werner Bischof (1916–1954). Photographe». Quelque 80 tirages extraits des principaux voyages et reportages réalisés dès 1946 (26.11.10–05.03.11).

4.2.3.b Animations, conférences

Soirées de la Rotonde

- > Visites commentées des expositions «JAZZ de J à ZZ», «Jacques Devillers, graphiste de l'invisible» et «Les grands travaux des Mülhauser»;
- > «la Revue Durable», rencontre avec son créateur et rédacteur-responsable, Jacques Mirenowicz;
- > «L'Association Histoires d'ici» (qui dépose à la BCU ses premiers documents), présentation de l'ouvrage «Dans le temps en Gruyère» par Danielle Aeby et l'éditeur Jean-Bernard Repond;
- > «Autour de la Revue des deux mondes», rencontre avec son directeur Michel Crépu, écrivain, critique littéraire et chroniqueur;
- > «Seislertütsche Aabe. Besonderheiten der Freiburger Dialekte» avec Pascale Schaller et Alexandra Schiesser, auteures du cahier «Freiburgerdeutsch» de la collection «Sprachen und Kulturen»;

> «Hergé, Tintin et la Castafiore. Entre fiction et réalité, une présentation qui réhabilite la cantatrice d'Hergé!» par Frédéric Wandelère;

> «Je dis tu à tous ceux que j'aime», soirée poétique pour la Saint-Valentin animée par la Société Fribourgeoise des Ecrivains (SFE);

> «Unterwegs» (1987, 50'), documentaire de Marco Bischof et René Baumann relatant les trois grands reportages de Werner Bischof en Extrême Orient (Cinémas Rex);

> «Gepreyßt soll werden das Kunstreiche Werck der Truckerey» sur le premier imprimé fribourgeois et sa langue, avec Walter Haas (dans le cadre Im Rahmen der Vorträge des Deutschen Geschichtsforschenden Vereins);

> Le livre ancien à Fribourg par Alain Bosson et Silvia Zehnder-Jörg.

Midis de la Rotonde

> Visites commentées de l'exposition «Werner Bischof, photographe (1916-1954)», «Jacques Devillers, graphiste de l'invisible», «Les grands travaux des Mülhauser».

4.2.3.c Cinéplus – activités cinématographiques

Pour sa 34^e année, quelque 1107 (1264) spectateurs ont pris part aux projections de 26 (25) films, inédits et rares, en unique projection à Fribourg.

4.2.3.d Collaborations

> Collaboration au site «Notre Histoire.ch».

4.2.4 Secteur Collections spéciales: manuscrits, incunables et archives

4.2.4.a Dons et acquisitions

Aimé Chiffelle, «Journal». Ms. autogr. 1879–1880; incunable: Bible. Ancien Testament. [Lyon, Guillaume Le Roy, 1479-1480]; Terrier des cisterciennes de la Fille-Dieu. Ms. XV^e s.; Pierre-Henri Simon, ««Sagesse» de Paul Verlaine». Ms. autogr. XX^e s.; Guillaume de Techtermann, Projet de «Municipale». Ms. autogr. fin XVI^e s.; lot de documents sur Paul Ducotterd (1898–1957), missionnaire en Chine; lot de documents ms. du père Jean de Menasce (1902–1973); Archives des Amis suisses de la Céramique; Fonds Charles Jauquier (1920–1998); 1 lettre autogr. de saint François de Sales à Sébastien Werro, 12.8.1598 (achat); 2 albums de dessins de Charles de Castella (1737–1823), 1789 et 1796 (achat); coupures de presse sur le décès de Georges de

2011

Montenach († 1925); Fonds Jean Crotti/Gian-Carlo Bertoli; lot de documents ms. de Mgr Hubert Savoy (1869–1951) (achat); collection d'images mortuaires et de faire-part, XIX^e–XXI^e s.; Gebetbuch. Ms. XVII^e siècle; François-Joseph de Lagrange-Chancel, «Les Philippiques». Ms. XVIII^e s.; Ernest Duvillard, «Récits de voyages». Ms. autogr. 1867–1868 (achat); Livre d'or du pavillon d'information de Corgevaux (Service des autoroutes). Ms. 1991–1996.

4.2.4.b Traitement

Classement des nouvelles acquisitions: L 2137–2152; Z 310–311; Fonds Charles Jauquier (1920–1998); Fonds Bernard Sansonnens (1952–2000); Archives de la famille de Castella de Delley.

4.2.4.c Restaurations

Ms. L 320: Petrus Riga, Aurora, XIV^e s. (2^e et dernière phase); ms. L 383/10: Recueil de documents des XV^e–XVI^e s.; ms. L 25: Reconnaissances pour Jehan IV d'Estavayer, fin XIV^e s.

Archives de la famille de Castella de Delley: divers documents dont un tableau généalogique de 1779.

4.2.4.d Microfilmage / Numérisation

Numérisation des dessins de Charles de Castella (1737–1823) et du ms. L 509 (en partie).

4.2.4.e Collaboration et autres activités

> exposition du 20^e anniversaire de «La Spirale», Grangeneuve;

> exposition «Meisterwerke des frühen Buchdrucks. Inkunabeln aus der Kantonsbibliothek Thurgau», 28 août 2011–29 janvier 2012, chartreuse d'Ittingen.

4.2.5 Secteur Collections spéciales: documents imprimés

4.2.5.a Acquisitions

	2011	2010
Monographies (total)	1 347	1 938
Dépôt légal	332	723
Mémoires UNI + HES	372	589
Achats	361	626
Dons	282	589

555 (503) affiches et 7 (21) cartes de géographie ont été collectées.

Périodiques fribourgeois reçus en dépôt légal	2011	2010
Fascicules reçus et bulletins	1 701	1 368
Nouveaux périodiques reçus (titres)	72	46

4.2.5.b Bibliographie fribourgeoise (BF)

Traitement annuel	2011	2010
Notices pourvues d'indexation BF	756	2 877
Documents imprimés	420	603
Documents audiovisuels	217	1 365
Notices analytiques	119	909
Notices d'autorité	246	499
Total cumulatif des notices:	34 247	33 491

Les baisses dans les chiffres reflètent une baisse temporaire des forces de travail (absences maladies de longue durée et entrée en fonction de la nouvelle responsable à 100 % qu'au mois d'avril).

4.2.5.c Traitement et consultation

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit: 1966 (2572) documents y ont été consultés dont 465 (1091) manuscrits, et 749 (745) visites ont été enregistrées, dont 195 (343) pour des manuscrits. Dans le cadre du catalogue des imprimés anciens, 423 (643) titres, représentant 623 (716) volumes, dont 304 titres de la bibliothèque de Castella de Delley, ont été catalogués. L'élaboration du catalogue «La bibliothèque de Castella de Delley», sorti le 25 novembre, a mobilisé de grandes forces de travail au dépens du catalogage.

4.2.5.d Conservation et reliure

	2011	2010
Reliures	360	421
Brochages (bindos)	200	350
Réparations de volumes endommagés	204	284
Boîtes (fabrication et réparation)	96	nouvelle rubrique
Passe-partout	171	44
Restauration	64	nouvelle rubrique
Expositions (montage et démontage, en heures de travail)	215	nouvelle rubrique

Les relieurs ont collaboré à la gestion des journaux et périodiques de la salle de lecture (Ronde). Ils ont également assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 370 (349) commandes de reproductions représentant un total de 5981 (5847) photocopies, 33 (31) commandes de fac-similés de numéros complets de journaux fribourgeois et 15 (pas de chiffre pour 2010) commandes de scannage de livres anciens.

2011

Le microfilmage des principaux journaux fribourgeois de l'année en cours a été géré selon les normes de l'Office fédéral de culture. Une sélection de revues fribourgeoises («Freiburger Volkskalender», «Annales fribourgeoises») et d'imprimés fribourgeois anciens a été numérisée (26 249 pages).

4.2.5.e Manifestations et collaborations

- › Mise à disposition d'imprimés fribourgeois anciens pour l'exposition du Musée d'art et d'histoire (MAHF) «Chasse, des hommes, des bêtes, des fables» du 22.10.2010 au 27.02.2011.
- › Mise à disposition d'imprimés fribourgeois anciens pour l'exposition du Musée Gutenberg «Lac de Schiffenen – la vallée de la Sarine endormie» du 14.09.2011 au 31.11.2011.
- › Mise à disposition de documents et collaboration à l'exposition du Musée singinois «Humor los?!» du 14.05.2011 au 13.08.2011.
- › Collaboration au projet e-rara en envoyant 36 documents (10 684 pages) pour la numérisation à la bibliothèque de Genève.
- › Collaboration au projet de numérisation de la «Gazette de Berne» par la Bibliothèque universitaire de Berne (prêt de 9 exemplaires de 1770 à 1797).
- › Publication d'Alain Bosson, «La bibliothèque de Castella de Delley: son histoire et son catalogue.» Fribourg, BCU, 2011. Vernissage le 25 novembre 2011.

4.2.6 Secteur Collections spéciales: documents audiovisuels

4.2.6.a Acquisitions

Documents audiovisuels reçus en dépôt légal	2011	2010
Documents audio	205	141
Documents vidéo	49	45
Cédéroms	3	0
Total	257	186

Enregistrements patrimoniaux	2011	2010
audio	104	41
vidéo	36	43
Total	140	84

Les collections photographiques se sont enrichies du Fonds Albin Carrel, gendarme à Tafers (772 négatifs), des photos des EEF (291) et d'un reportage sur «L'espace Boxal» avant démo-

lition par Primula Bosshard; le fonds des cartes postales a été augmenté de 2065 pièces (151). Un total de 1969 photos – issues des fonds Mülhauser, Bernard Daguét, EEF-GroupeE, Louis Jaeger – ont été numérisées et partiellement cataloguées. L'archivage du fonds Mülhauser se poursuit ainsi que les inventaires complets des fonds Rast, Thévoz, CIRIC et de la collection de cartes postales. Ont été conditionnés et inventoriés également les fonds Schwaller, Bernard Daguét, Albin Carrel, Louis Jaeger, EEF-GroupeE, De Zurich, Chopard et CASM.

La collection d'affiches fribourgeoises s'est enrichie de 97 (8) documents, notamment avec les affiches du Théâtre des Osses, et 140 (104) ont été numérisées.

335 (524) documents ont été transférés ou copiés afin de les préserver. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 850 (1120) heures.

4.2.6.b Services rendus

650 (669) documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

4.2.7 Secteur informatique

Projets principaux:

- › migration à la version 2010.4 de Virtua;
- › ancien catalogue sur fiches numérisé: fin de l'opération de rétroconversion;
- › participation à l'introduction de la technologie RFID à la Médiathèque;
- › participation à la numérisation et à la mise à disposition du public de plusieurs documents fribourgeois;
- › engagement important dans le cadre d'une réflexion sur le développement de la bibliothèque électronique;
- › participation à l'étude en vue du choix d'un nouvel OPAC RERO.

2011

4.2.8 Secteur acquisitions

4.2.8.a Statistiques

Documents	2011	2010
Achats sur le budget de la Centrale	14 885	12 277
Achats sur le budget de l'Université	19 475	16 736
Achats sur crédits spéciaux	922	685
Dons	3 292	3 288
Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	1 388	1 660
Echanges	455	531
Dépôts	365	355
Périodiques: nouveaux abonnements	185	79
Périodiques: numéros spéciaux	347	416
Total	41 314	36 027
Périodiques		
Etat de la collection	5 032	4 984
Périodiques électroniques (titres)		
abonnés via le Consortium	12 344	9 665
abonnés hors Consortium	780	723
gratuits référencés	32 000	26 812
Bases de données (cédéroms et en ligne)	398	394

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 24 055 fascicules.

4.2.8.b Acquisition de ressources électroniques

La BCU a continué sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. L'essentiel des 10 000 périodiques disponibles en ligne sur le campus et dans le bâtiment de la BCU est abonné via le Consortium. Elle a notamment adhéré à un contrat consorcial pour les produits suivants: ArtStor, Physik Online, Thieme Bilddatenbank Anatomie, Benezit Dictionary of Artists. En collaboration avec d'autres universités romandes, elle a acquis la collection numérique «The Making of the Modern World II», les banques de données Europresse, International Aristotle Bibliography Euromonitor, Communication Abstracts. Elle a également acquis les e-books des collections suivantes: Bibliothèque des lettres (Garnier), Brockhaus Duden Nachschlagewerke, Biblioteca Italiana Zanichelli et Blackwell Reference Online.

4.2.8.c Reliure

Volumes reliés par des entreprises extérieures: 8733 (8627).

4.2.9 Secteur catalogage

4.2.9.a Catalogage formel

Volumes	2011	2010
Nouveau catalogage	52 375	42 091
Recatalogage	189 016	95 824
Divers	5 384	7 853
Total BCU	246 775	145 768
Bibliothèques associées	105 597	13 767
Total	352 372	159 535

4.2.9.b Catalogage matières

	2011	2010
Volumes indexés par la BCU	16 863	15 776
Volumes indexés par une autre bibliothèque	76 481	34 508
Volumes non indexables	235 314	77 896
Notices d'autorité et de concordance	3 329	3 600
Total	331 987	131 780

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant 5 % (17 %) pour le catalogage formel et 43 % (40 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 44 % (51 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 82 % (69 %) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

En ce qui concerne les bibliothèques associées, il faut relever l'intégration dans RERO des fonds de la HEP, ce qui représente 78 665 volumes.

La BCU recense dans son catalogue 1 618 239 (1 353 306) notices bibliographiques, ce qui correspond à 2 262 225 (1 936 921) volumes.

4.2.9.c Recatalogage

Le traitement des fonds de la Bibliothèque du Département de mathématiques (MATH) et du Séminaire de linguistique générale (SLG) s'est terminé. Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

> à la Centrale 186 533 volumes (85 631), dont 178 187 par un prestataire de service;

2011

> à l'Université 2483 volumes (10 193).

De 1985 à 2011, 947 142 volumes ont été recatalogués dont 189 016 cette année (95 824).

Le prestataire mentionné a saisi en 2010 et 2011 les 207 909 fiches non traitées de l'ancien catalogue, arrêté en 1984, qui comptait plus d'un million de fiches. Depuis le recatalogage de la dernière fiche en octobre, cet outil centenaire – y compris la version numérisée en ligne – est devenu obsolète.

4.2.10 Secteur public

4.2.10.a Statistique

Documents:	2011	2010
prêtés à domicile y compris la médiathèque	366 221	329 675
<i>dont médiathèque uniquement</i>	<i>102 890</i>	<i>85 311</i>
prêtés en salle de lecture	5 512	14 537
prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	72 501	71 984
reçus d'autres bibliothèques	9 772	9 916
envoyés à d'autres bibliothèques	9 765	9 683
photocopiés envoyés	1 114	1 076
photocopiés reçus	519	399
Total	465 404	437 270
Envois de copies commandées de journaux fribourgeois	398	362
Traitement des demandes par e-mail:	4 948	nouvelle rubrique
Nombre d'accès au WLAN par le public non-universitaire	2 357	nouvelle rubrique

4.2.10.b Accès aux ressources électroniques

Plus de 196 000 (209 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés dans les 25 bouquets de journaux. Plus de 266 000 (285 000) recherches ont été effectuées dans les 398 (394) bases de données qui ont fait l'objet d'un abonnement par la BCU.

4.2.10.c Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 56 (45) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 576 (507) personnes. Plus de 750 (750) étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

4.2.11 Secteur logistique

4.2.11.a Stockage des documents en magasins, fourniture et reproduction de documents

En plus des tâches courantes (cf. 4.2.10a pour les statistiques), le secteur a lancé le projet OGMD (cf. 4.2.2.h).

4.2.11.b Équipement des documents

Documents	2011	2010
Volumes cotés ou recotés	55 965	63 050
Volumes magnétisés	19 739	21 256
Volumes équipés avec une puce RFID	59 500	nouvelle rubrique

L'équipement des documents avec le nouveau système de gestion basé sur la technologie RFID a débuté pour les documents de la Médiathèque et des espaces publics (antivol, prêt autonome des documents, etc.). La production des étiquettes de la Réserve des imprimés a été informatisée.

4.2.11.c Courriers, transports, déménagements

4944 paquets (4521) ont été envoyés. Outre les transports réguliers pour les bibliothèques sises à l'Université et pour les bibliothèques associées, des nombreux transports spéciaux ont été effectués.

4.2.11.d Infrastructures et économat

La CampusCard est désormais utilisable par les usagers en tant que porte-monnaie électronique. Les nouveaux appareils RFID ont été installés (portique antivol, plaques pour le prêt et l'enregistrement, etc.). La téléphonie fixe analogique a été entièrement remplacée et passe par le réseau informatique (VoIP) ainsi que la téléphonie mobile via le réseau GSM.

4.2.12 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Signalons parmi les activités de Constellation (groupe des responsables des bibliothèques à l'Université) la préparation de quatre séances plénières (deux avec les Vice-Recteurs chargés des bibliothèques, deux avec les cadres de la BCU), la création d'un document servant à la présentation des unités de documentation aux nouveaux professeurs, l'introduction de BibUp (application gratuite développée par le Centre NTE de l'Université permettant de scanner, au moyen d'un iPhone, les codes ISBN des livres ou des parties de texte, afin de les intégrer à un travail écrit après les avoir téléchargés via le Web) dans quelques bibliothèques-test, la préparation d'une enquête auprès des étudiants (prévue au printemps 2012). Un projet visant la mise à niveau des équipements informatiques a été entamé. Le Rectorat a octroyé un crédit pour le financement de la formation continue

 2011

de Constellation. A l'occasion de la Semaine internationale de l'Open Access, le GT ad hoc a publié et diffusé deux documents; il recherche un-e correspondant-e pour les questions de droit d'auteur.

5. Conservatoire

5.1 Missions

Le Conservatoire a pour but l'enseignement de la musique vocale et instrumentale, de la danse et de l'art dramatique aux degrés amateur et préprofessionnel. Cet enseignement est décentralisé dans chaque district.

Directeur: M. Giancarlo Gerosa.

5.2 Activités

5.2.1 Commission du Conservatoire

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2010 et préavisé favorablement le budget 2012. Elle a traité notamment des thèmes suivants: filière préprofessionnelle, concept «Sports-Arts-Formation», construction du nouveau bâtiment pour la danse et l'art dramatique à Granges-Paccot, rentrée scolaire 2011/12.

5.2.2 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2011.

Art dramatique

› Doyen: Yann Pugin; nombre d'élèves 47; répartition par degré: cours d'introduction I, II, III 23; certificat amateur I, II, III 18; certificat préprofessionnel 6; nombre de professeurs: 10; lieu d'enseignement: Fribourg.

Classe des bois

› Doyen: Christophe Rody; nombre de cours 865: flûte à bec 211, flûte traversière 298, clarinette 163, saxophone 140, hautbois 33, basson 20; répartition par degré: inférieur 520, moyen 199, secondaire 85, certificat amateur 43; filière préprofessionnelle 6; nombre de professeurs: flûte à bec 14, flûte traversière 12, clarinette 6, saxophone 6, hautbois 1, basson 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les 7 districts.

Classe de chant

› Doyen: Nicolas Pernet; nombre de cours 190; répartition par degré: inférieur 90, moyen 44, secondaire 30, certificat ama-

teur 13; filière préprofessionnelle 3; nombre de professeurs: 9; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

Classe des cordes

› Doyen: Pierre-Bernard Sudan; nombre de cours 425: violon 311, violoncelle 99, alto 7, contrebasse 8; répartition par degré: inférieur 229, moyen 105, secondaire 53, certificat amateur 24; filière préprofessionnelle 4; nombre de professeurs: violon 15, violoncelle 4, alto 1, contrebasse 1; lieux d'enseignement: violon (Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Guin, Morat, Romont, Villars-sur-Glâne, Wünnewil); alto (Fribourg); violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil); contrebasse (Fribourg).

Classe des cuivres

› Doyen: Laurent Carrel; nombre de cours 587: trompette 380, euphonium 69, tuba 12, cor 25, trombone 47; répartition par degré: inférieur 318, moyen 174, secondaire 74, certificat amateur 13; filière préprofessionnelle 5; nombre de professeurs: trompette 15, tuba et euphonium 3, cor 2, trombone 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 41 succursales réparties dans les 7 districts.

Classe de danse

› Doyenne: Corinne Held; nombre d'élèves 67; répartition par degré: certificat amateur 52; filière préprofessionnelle 12; nombre de professeurs: 5; lieu d'enseignement: Fribourg.

Classe de guitare

› Doyenne: Jacqueline Sudan; nombre de cours 429; répartition par degré: inférieur 297, moyen 85, secondaire 35, certificat amateur 7; filière préprofessionnelle 2; nombre de professeurs: 13; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

Classe de jazz

› Doyen: Christophe Tiberghien; nombre de cours 410: piano 135, guitare 94, batterie 90, keyboard et synthétiseur 30, chant 28, guitare basse 12, clarinette et saxophone 12, cuivres 6, contrebasse 3; répartition par degré: inférieur 226, moyen 101, secondaire 35, certificat amateur 18; filière préprofessionnelle 5; nombre de professeurs: 16; lieu d'enseignement: Fribourg.

Classe de piano

› Doyen: Philippe Morard; nombre de cours 1346; répartition par degré: inférieur 828, moyen 274, secondaire 144, certificat amateur 45; filière préprofessionnelle 4; nombre de profes-

2011

seurs: 51; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 33 succursales réparties dans les 7 districts.

Autres branches

- > Accordéon: nombre de cours 41; répartition par degré: inférieur 22, moyen 11, secondaire 6; certificat amateur: 2; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- > Clavecin: nombre de cours 4; répartition par degré: moyen 4; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- > Culture musicale: formation initiale et amateur: nombre de cours pris 76; répartition par degré: niveau I: 19; niveau II: 19; niveau III: 14; niveau IV: 15; niveau V: 9; formation préprofessionnelle: nombre de cours pris 23, répartition par degré: niveau I: 4; niveau II: 9; niveau III: 10; nombre de professeurs: 2; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.
- > Direction chorale: degré certificat amateur, nombre d'élèves 8; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- > Direction d'ensembles à vent: filière préprofessionnelle, nombre d'élèves 10; nombre de professeurs: 2; lieu d'enseignement: Fribourg.
- > Eveil à la musique: nombre d'élèves: 172; répartition par discipline: initiation musicale 53, rythmique Jaques Dalcroze 68, méthode Orff 51; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.
- > Improvisation à l'orgue: nombre de cours 9; répartition par degré: inférieur 5, moyen 3, secondaire 1; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- > Orgue: nombre de cours 14; répartition par degré: inférieur 10, certificat amateur 4; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.
- > Percussion classique: nombre de cours 77; répartition par degré: inférieur 45, moyen 23, secondaire 7; certificat amateur: 2; nombre de professeurs: 2; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

5.2.3 Classification par degré

Degré inférieur 2611 (2611); moyen 1030 (1064); secondaire 477 (455); certificat amateur 176 (212); filière préprofessionnelle 62 (80).

5.2.4 Classification par âge et par sexe

- > 2395 (2549) cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans;
- > 1343 (1432) cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans;
- > 791 (755) cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans;
- > 568 (569) cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans.

5.2.5 Certificats décernés

- > 36 (24) certificats amateur: art dramatique, chant, clarinette, danse classique, direction chorale, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, guitare, guitare basse jazz, percussion classique, piano, saxophone, trompette, violon, violoncelle.
- > 5 (5) certificats préprofessionnels: chant, danse classique, piano, saxophone.

5.2.6 Examens

Durant l'année scolaire 2010/11, 1102 examens ont eu lieu dans les trois domaines (musique, art dramatique et danse).

Musique

1024 examens répartis comme suit: entrées en degré moyen: 509; entrées en degré secondaire: 261; entrées en classe de certificat: 69; examens intermédiaires certificat amateur: 50. Culture musicale et solfège (examen final), certificat amateur: 24; Examens finaux (certificat amateur): 31 (4 chant, 2 clarinette, 2 direction chorale, 2 flûte à bec, 3 flûte traversière, 1 guitare jazz basse, 2 guitare, 1 percussion classique, 5 piano, 3 saxophone, 4 trompette, 2 violoncelle).

Art dramatique

35 examens répartis comme suit: examens d'admission certificat amateur 9; examens de passage certificat amateur 8; examens finaux certificat amateur 4; examens d'admission en filière préprofessionnelle: 14 (6 admissions).

Danse

43 examens répartis comme suit: formation initiale et amateur 9 (entrées en degré moyen: 2; entrées en degré secondaire: 5; entrées en classe de certificat amateur: 1; examens finaux certificat amateur: 1); filière préprofessionnelle 34 (examens d'admissions: 5; entrées en degré secondaire: 3; entrées en classe de certificat: 6; examens intermédiaires: 19, examens finaux: 1).

2011

5.2.7 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2010/11, 194 (193) professeurs ont assuré en moyenne 2947 (2934) heures d'enseignement hebdomadaire (113 EPT). Le Conservatoire accueille les étudiants des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique ainsi que les étudiants de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU), site de Fribourg, pour la formation pratique du deuxième instrument et de la discipline principale «Musique à l'école».

5.2.8 Activités culturelles

Les activités culturelles du Conservatoire se manifestent par de nombreuses auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2010/11, 180 auditions à Granges-Paccot et 120 dans les succursales) et par des concerts. Principaux événements:

- > le 21 janvier, concert des professeurs et film, thème: le Ladakh, avec Jean-Claude Charrez et Olivier Lattion, piano, Guy-Philippe Ayer, musique électronique;
- > les 4 et 5 février, concert par les élèves de l'atelier collectif des classes de chant, direction: Romy Rudolf von Rohr, Monique Volery, Marie-François Schuwey;
- > le 12 février, concert des professeurs avec Bruno Luisoni, hautbois, Stéphane Mooser, cor, Olivier Lattion, piano;
- > le 2 avril, journée Portes ouvertes à Bulle;
- > le 9 avril, concert dans le cadre des 25 ans de la Spirale avec Paolo Fresu, trompette, Ralph Towner, guitare;
- > le 24 septembre, congrès de l'ESTA Suisse (European String Teachers Association), thème: une pédagogie du violon, de la méthode à la liberté d'expression;
- > le 8 septembre, concert des professeurs avec François Theis, violon, Mathias Clausen, piano;
- > le 4 décembre, concert avec Thomas Grossenbacher, violoncelle, Keiko Tamura, piano.

5.2.9 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- > le 5 février, cours de maître avec Etienne Crausaz, tuba;

- > le 8 février, cours de maître avec Claude-Alain Barmaz, trompette;

- > les 21 et 22 février, cours de maître avec Finghin Collins, piano, en collaboration avec l'Orchestre des Jeunes de Fribourg;

- > les 9 avril et 28 mai, cours de maître avec Thomas Grossenbacher, violoncelle;

- > le 17 juin, cours de maître avec Cyril Regamey, percussion et rythmique jazz;

- > le 30 août, formation continue pour les professeurs de cordes avec Haïda Housseini, thème: écouter autrement;

- > le 30 août, formation continue pour les professeurs avec le Dr Florian Lang, thème: les troubles de l'ouïe chez les musiciens, acouphène et prévention;

- > le 31 août, formation continue pour les professeurs de piano avec Jean-Claude Charrez, thème: la musique contemporaine;

- > le 1^{er} septembre, formation continue pour les professeurs avec Mattia Piffaretti, thème: aspects mentaux dans l'approche musicale, apports pratiques de la psychologie du sport;

- > le 2 septembre, formation continue pour les professeurs de cuivres avec Anne Vuistiner de Sybourg, thème: professeur, élève, un duo complice;

- > le 2 septembre, formation continue pour les professeurs de cordes avec Noémie Robidas, thème: renouveler sa boîte à outils pédagogiques, motivation, créativité, improvisation;

- > le 31 octobre, formation continue pour les professeurs de jazz avec John Abercrombie, guitare;

- > le 19 novembre, cours de maître avec Laurent Estoppey, saxophone;

- > les 11,12, 18 et 19 novembre, cours de maître avec Michel Brodard, chant;

- > les 10 et 24 septembre, 8 octobre, 5 et 26 novembre, 3 décembre, cours de maître pour les élèves de chant avec Monique Deléglise, thème: l'expression corporelle.

5.2.10 Filières préprofessionnelles

En mars 2009, le Grand Conseil a approuvé la modification de la loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE). Désormais, le Conservatoire offre un enseignement de la musique vocale et instrumentale, de l'art dramatique et de la danse aux degrés

2011

amateur et préprofessionnel. Adopté en mai 2010 par la DICS, le plan d'études pour la filière préprofessionnelle Musique (classique et jazz) est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Au terme de l'année scolaire 2010/11, le Conservatoire délivre pour la première fois des certificats préprofessionnels dans les filières musique et danse.

5.2.11 Nouveau bâtiment pour la danse et l'art dramatique

En juin 2010, le Conseil d'Etat a autorisé l'extension du Conservatoire à Granges-Paccot pour l'enseignement de la danse et de l'art dramatique. Actuellement, cet enseignement est dispensé dans les locaux de Villa Gallia à Pérolles. La commission de bâtisse s'est réunie à huit reprises. Le calendrier de réalisation du nouveau bâtiment prévoit le commencement des travaux en février 2012 et la mise à disposition des classes du Conservatoire dès la rentrée scolaire 2013/14.

5.2.12 Information et communication

Le site Internet du Conservatoire a été consulté à 60 000 reprises et a été restructuré afin de mieux répondre aux besoins des internautes. Plus de 500 inscriptions et demandes de modifications sont parvenues via le site Internet. Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires et incluant désormais la nouvelle identité de l'Etat, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire.

6. Musée d'art et d'histoire

6.1 Missions

Le Musée d'art et d'histoire (MAHF) offre au public, aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs la possibilité de connaître le patrimoine artistique et historique du canton ainsi que les diverses formes de création, anciennes et contemporaines dans le domaine des arts visuels. Il complète, recense et conserve les collections artistiques et historiques de l'Etat.

Directrice: M^{me} Verena Villiger Steinauer

6.2 Activités

6.2.1 Commission

La Commission et son bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2012.

6.2.2 Personnel

Engagement temporaire de sept civilistes et de trois assistantes scientifiques collaborant à la préparation d'expositions et à la réinventorisation de la collection. Deux étudiantes universitaires ont suivi des stages muséologiques de six mois, trois étudiantes des stages de trois semaines.

6.2.3 Expositions temporaires et permanente

Chasse – Des hommes, des bêtes, des fables (22 octobre 2010 – 27 février 2011) / Passage – J-Marc Schwaller & Marcel Mathys (06 mai – 14 août) / Sculpture 1500 – Fribourg au cœur de l'Europe (14 octobre 2011 – 19 février 2012).

Les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 13 702 (14 587) visiteurs dont 174 (136) classes représentant 2914 (2105) élèves; la Nuit des Musées (le 28 mai) a été visitée par 1003 (1248) personnes. Moyenne journalière de 44 (47) visiteurs.

6.2.4 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris les «Culture de saison», voir ci-dessous) est de 95 (84).

«Culture de saison»: quatre dimanches par an, au gré des saisons, le MAHF invite à la (re)découverte de son exposition permanente. Pendant la visite, un atelier créatif est proposé aux enfants.

6.2.5 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les «Découvertes du mardi», voir ci-dessous) a été de 39 (45).

«Découvertes du mardi»: présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

«Histoire du Kino chez nous»: la Société d'histoire et le MAHF, associé au Festival international du film de Fribourg, ont consacré leur cycle d'histoire régionale au média du XX^e siècle, soit 6 soirées et 12 conférences.

«Atelier d'écriture» par François Jolidon dans la salle des combles (5 séances de 2h30).

11 (5) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

2011

6.2.6 Réinventorisation complète de la collection du MAHF; nouvelles réserves

L'opération d'inventaire et de conservation (dépôts/réserves) des collections du MAHF (2008–2013) est en cours. Cette année, 6525 (9161) œuvres/objets ont été inventoriés.

6.2.7 Activités scientifiques et publications

Le MAHF poursuit sa participation au groupe de travail trinational «Sculpture médiévale dans les Alpes» (Italie / France / Suisse).

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs: Chasse – Des hommes, des bêtes, des fables / Passage – J-M Schwaller & Marcel Mathys / Sculpture 1500 – Fribourg au cœur de l'Europe / Skulptur 1500 – Freiburg im Herzen Europas / Die Freiburger Skulptur des 16. Jahrhunderts, Herstellung, Funktion und Auftragsgeberschaft.

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru (97 fiches parues depuis 1997).

Plusieurs articles sur les collections du MAHF rédigés par les collaborateurs du MAHF, ont été publiés dans des revues.

Un mémoire de master sur l'histoire du MAHF a été accompli, trois autres sont en cours (Université de Neuchâtel).

6.2.8 Site Internet

Le site Internet du MAHF a été consulté à 66 439 reprises. Il permet, entre autres, de consulter actuellement un nombre croissant d'œuvres de la collection, actuellement 1164 œuvres (928).

6.2.9 Dons

Peinture: M^{me} Monique de Castella de Delley: Inconnu, Revue du régiment Castella, 2^e moitié du XVIII^e siècle, huile sur toile.

Sculpture: M. Marcel Bongard: Inconnu, Buste de Mgr Marius Besson (1876–1945), plâtre, 2^e quart XX^e s.

Arts graphiques et imprimés: M. Jean Demierre et M^{mes} Françoise Demierre, Anne Schmitt-Demierre: François Bonnet, 5 carnets de croquis, milieu XIX^e s., crayon, plume, lavis, fusain sur papier. Idem: François Bonnet, Rumilly, vers 1840, crayon sur papier. Hermann Schöpfer: Inconnu, Angelot de Noël, 1^{er} quart du XIX^e s., gouache sur papier. Idem: Inconnu, Ange gardien protégeant deux enfants jouant au bord d'une falaise, XIX^e s., chromolithographie. Idem: Inconnu, Ange gardien au chevet d'une fillette malade, XIX^e s., chromolithographie.

Arts appliqués: M^{me} Madeleine Ansermet: Manufacture fribourgeoise, 6 lots incomplets de catelles de poêle, dernier quart du XVIII^e s. et début du XIX^e siècle, céramique. M. Raphaël Carnat: Travail de couvent, Sainte Trinité et putti sur des nuées, peinture et broderie de fils de soie et d'argent sur tissu, XVII^e et XX^e s. M. Jean Demierre et M^{mes} Françoise Demierre, Anne Schmitt-Demierre: Paravent, XVIII^e – XX^e s., soierie à bouquets de roses. M. Urs Grütter: Nappe et 12 serviettes, XIX^e s., lin blanc damassé. M. Marcel Guhl, Partie inférieure d'une plaque de poêle avec Adoration des Rois mages, après 1521, fonte. Paroisse de Promasens, Corbillard hippomobile, vers 1900, bois peint en noir, tissu, métal. Mano Renevey: Simone Codourey, Robe d'enfant, travail de diplôme d'apprentissage de couturière, vers 1938, tissu de batiste de coton blanc, broderie de fil de coton bleu clair, dentelle aux fuseaux, dentelle au crochet, nacre. M^{me} Charles-Henri de Roten: Châtelaine ayant appartenu à M^{me} Jeanny Daguet-Ody, 2^e moitié du XIX^e s., métal moulé. M^{me} Anne Schmitt-Demierre: Chasuble jaune, et accessoires, XVIII^e et XIX^e s., soie. Anciens membres de la Société de tir du Grütli, par l'intermédiaire de M. Albert Grand: Drapeau de la Société de tir du Grütli avec hampe, 1895, broderie de fils de soie de couleurs sur soie verte, bois, laiton, et fourreau, 1987, coton, cuir. M^{me} Anne-Marie Yerly: Bredzon et pantalon ayant appartenu à Romain Steinauer, Fribourg, XX^e s., coton.

Legs

Peinture: Legs de M. Francesco Giambonini: Mauro Poretti (1970), 24 peintures, 2003–2007, dont 22 sur le thème des gares ferroviaires du Tessin; idem: M. Towae, Nature morte, vers 1957, huile sur toile.

Sculpture: Legs de M. Francesco Giambonini: Inconnu, Christ de crucifix, XV^e s., bois polychromé.

Arts graphiques et imprimés: Legs de M. Francesco Giambonini: Mauro Poretti, 4 dessins au fusain, 2003–2007; idem: Edy Borrakoki, Frise de têtes autour de Mauro Poretti, 2005, 2 grands dessins au fusain; idem: Francesco Giambonini, Paysages, 8 photographies en noir et blanc; idem: Inconnu, planche anatomique (squelette vu de dos), milieu du XVI^e s., taille-douce; idem: Daman, graveur non identifié, Cortège aquatique avec Cérès, satyres et ménade, XVIII^e s., taille douce; idem: Daman: Planche d'histoire naturelle (insectes), XVIII^e s., taille-douce.

Arts appliqués: Legs de M. Francesco Giambonini: Ensemble composé d'un bahut et de 3 panneaux peints sur le thème de la vanité, XIX^e s., huile sur bois; idem: Inconnu, fontaine, XVIII^e et XIX^e s., étain gravé.

Remis

Peinture: Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg: Marie Vieli, Sans titre, série «Jardin», 2011, acrylique sur toile. Idem: Guy Oberson, Fragments d'arbre, 2010, huile.

2011

Sculpture: Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg: Camille von Deschwanden, *Osmoses*, Diptyque, 2011, papier à la cuve et fibres lumineuses.

Arts graphiques et imprimés: Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg: Marie Vieli, *Sans titre*, 2011, pastel sec et crayon de couleur. Idem, Marie Vieli, *Sans titre*, 2011, pastel sec et crayon de couleur. Idem: Lot d'estampes d'artistes fribourgeois, années 1990, taille-douce, lithographie, gravure sur bois.

6.2.10 Dépôts

Peinture: Monastère de la Visitation: 74 tableaux, sujets religieux, portraits des fondateurs, saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, et de sœurs visitandines, XVII^e–XX^e s. huile sur toile ou panneau; idem: sujets religieux, XVIII^e s., 7 peinture sous verre.

Sculpture: M^{me} Ursi Luginbühl: Bernhard Luginbühl, *Venus von Mötschwil*, 2005, fer. M. Theo Nussbaumer: *Sainte Barbe*, vers 1505, bois de tilleul, restes de polychromie; idem: *Vierge à l'Enfant*, milieu du XV^e s., bois polychromé. Monastère de la Visitation: *Saint Meinrad (?)*, XVII^e s., statue ronde-bosse, bois naturel.

Arts graphiques et imprimés: Monastère de la Visitation: 64 estampes encadrées, sujets religieux, portraits des fondateurs, vues de Fribourg, XIX^e s., taille-douce, lithographie, chromolithographie; idem: Sœur Marie Scholastique de Reding (1860–1927), 9 vues de Fribourg, pastel.

Arts appliqués: Monastère de la Visitation: 44 crucifix, XVII^e–XX^e s., ivoire, os, bois, métal. 5 reliquaires et 7 cadres (de reliquaires), XVII^e–XIX^e s., bois naturel, bois doré; idem: Travail de couvent, 2 bouquets de fleurs d'autel dans boîte de rangement, XIX^e s., tissu, fils de fer, papier peint; idem: 2 vases d'autel, appliqués, XVIII^e s., bois doré; idem: inconnu, *Vue aérienne de la Visitation prise à l'occasion du 3^e centenaire du monastère*, 1935, photographie en noir et blanc; idem: *Tableau nominatif des couvents de la Visitation dans le monde*, XVII^e–XX^e s., bois peint; idem: 10 fourres à objets liturgiques, XVIII^e–XX^e s., soie, coton, lin.

6.2.11 Acquisitions

Peinture: Inconnu, *Revue du régiment Castella*, 2^e moitié du XVIII^e siècle, huile sur toile. Idem, *Portrait de Marie-Elisabeth de Boccard de Grangettes*, vers 1700, huile sur toile. Idem, *Portrait de Jean-Antoine I de Castella de Delley* (1655–1724), vers 1700, huile sur toile. Idem, *Portrait de François-Joseph II de Castella de Delley* (env. 1658–1725), 1700–1710, huile sur toile. Idem, *La lactation de saint Bernard aux armes Castella*, XVIII^e s., peinture sous verre. Idem, *Le miracle de la main coupée de saint*

Jean de Damas aux armes Castella, XVIII^e s. peinture sous verre. Idem, *Portrait de Mgr Jean-Baptiste Odet*, 1795, huile sur toile. Gottfried Locher, *Portrait de François-Pierre-Prosper de Castella de Delley* (1744–1810), 1775, huile sur toile. Wojtek Klakla, Pierre-Alain Morel, n^o 2 de la série «2 in 1», 2010, acrylique sur toile. Louis-Michel Vanloo, *Portrait de Rodolphe II de Castella* (1705–1793), milieu du XVIII^e s., huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: François Bonnet, carnet de croquis, milieu XIX^e s., crayon, lavis, fusain, aquarelle. Louise Bouteiller, *Portrait de Nicolas-Antoine-Xavier de Castella de Berlens*, 1^{er} quart du XIX^e s., lithographie. Charles de Castella, *Ferme ou projet pour la reconstruction de Bulle après l'incendie de 1805*, vers 1805, aquarelle et gouache sur papier. Emmanuel Curty, *Carnet d'études*, vers 1800, crayon et lavis. Philippe de Fégely, *Album de 300 dessins*, 1820–1830, crayon, gouache, aquarelle, encre de Chine. Inconnu, *Portrait d'Anne-Catherine-Sophie von der Weid de Seedorf* (1777–1858), 1809, pastel sur papier. Inconnu, *Vue fantaisiste de Fribourg, prise des Neigles avec le pont suspendu*, vers 1850, crayon et lavis. Pierre Mariette, 4 cartes de géographie (Europe, Asie, Afrique, Amérique), 1666, gravure au burin. Aloïs Müller, *Château de Delley, promenade «La Nouvelle Angleterre»*, 1796, aquarelle sur papier; idem, *Château de Delley, le jardin chinois vu de l'Orient*, 1796, aquarelle sur papier; idem, *Château de Delley, partie du jardin chinois vue du couchant*, 1796, aquarelle sur papier; idem, *Château de Delley, «Vue de la promenade de la Motta au-dessus du Village de Portalban»*, 1796, aquarelle. Jean-Marc Schwaller, *Jardin d'eau*, 2011, aquarelle sur papier. G. Wetstein d'après Charles Le Brun, *Cycle de 5 batailles d'Alexandre*, XVII^e s., gravure au burin. Travail de couvent, 9 canivets aquarellés, *Saint Joseph et l'Enfant*, *Saint Jean l'Evangéliste*, *Sainte Claire*, *Saint François d'Assise*, *Sainte Marie-Madeleine*, *Adoration des Bergers*, *Adoration des Mages*, Charlemagne, 2^e moitié du XVIII^e s. et début du XIX^e s. Lot d'imprimés, mode masculine/féminine provenant de la succession Tiefnig, couturier à Fribourg, 1931–1957.

Arts appliqués: Matrice biface: Carlo Bianchi, *Conclusiones Theologicae de Fide, Spe, et Charitate*, 1633, cuivre gravé au burin; Inconnu, *scène de bal*, 1640–1650, cuivre gravé au burin. Perriard, Fribourg, *Pistolet à silex aux armes Castella*, 1^{er} tiers du XVIII^e s., acier, bois, monté argent, gravé. Armoiries provenant du monument funéraire de Louis Wallier et d'Anne d'Erlach, peu avant 1650, bronze. Coffret aux armes d'Antoine-Tobie de Castella (1698–1757) et de Nicolas-Constantin de Castella de Montagny (1700–1747), vers 1700, marqueterie de diverses essences de bois, ivoire ou os. Tapisserie aux armes de Castella, XVIII^e siècle, application de motifs en laine rouge et en lin beige sur fond bleu en laine. Tapis d'autel provenant de la chapelle de Delley, XVIII^e s., soie rouge brodée. Voile de baptême aux armes de Castella, soie beige brodée. Deux boîtes à perruques avec scènes galantes, XVIII^e s., peinture sur soie, broderie de fil de soie et d'argent. Manufacture de François Gendre, *Assiette, décor au chinois*,

2011

4^e quart du XVIII^e s., faïence réverbère. Nicolas Raemy, Lampe de sanctuaire miniature, vers 1680, argent. Inconnu, Vase de lampe de sanctuaire miniature, vers 1680, argent. Inconnu, Vierge au buisson ardent, 4^e quart du XVIII^e s., verre, plomb, grisaille. Inconnu, La Sainte Famille entre saint Nicolas et sainte Elisabeth, XVII^e s., verre, plomb. Inconnu, Saint Antoine et la Vierge entre saint Nicolas et un saint évêque, XVII^e s., verre, plomb. Inconnu, Bahut aux armes de Reyff, 1^{ère} moitié du XVII^e s., bois marqueté. Frère Emmanuel Python OFC, Cabas de jouet, 2011, tissu de laine pour bures, dentelle industrielle. Manteau et costume de dame de Fribourg, XX^e s., laine, soie, dentelle aux fuseaux.

6.2.12 Médiation culturelle

Le service de médiation culturelle est un travail de projet, qui a deux tâches principales: la création et le développement de concepts et de documents – afin de visiter le Musée de manière différente – et l'accueil de groupes. Création de documents ludiques et instructifs pour visiter les expositions, création d'un happening durant la Nuit des Musées «Souriez, vous êtes photographiés», création d'un jeu informatique «Créez votre retable», disponible dans le Musée durant l'exposition «Sculpture 1500» ainsi que sur le site. Participation à la conception d'objets pour la boutique du MAHF (T-shirts et autres).

Avant tout, la médiation culturelle propose aux groupes de visiteurs des ateliers: une façon de découvrir une exposition de manière interactive et adaptée. Le but est de permettre une relation entre les œuvres/les artistes et le vécu de chacun. Le service de médiation culturelle est à disposition de tout groupe (privé, enfants et adultes) intéressé par le Musée et répond volontiers aux demandes particulières.

La médiation culturelle a effectué 89 ateliers/animations (56) pour env. 1500 personnes. Les 89 ateliers ont été 82 groupes d'enfants (dont 66 classes de l'école obligatoire du canton), 6 groupes d'adultes et 1 groupe tous âges.

Thématiques: 54 ateliers ont traité de l'exposition permanente et 25 ateliers des expositions temporaires; les thématiques ont été: 7x «Moi et le portrait»: quels sont les «habitants» du musée?; 4x «De la mouche au dragon»: nombre d'animaux habitent les œuvres anciennes et modernes de la collection; 37x «La vie de Château»: parcours de l'Hôtel Ratzé jusque dans ses recoins les plus cachés, en découvrant la vie de Fribourg; 3x «Sculpture» dans la collection; 9x «La collection, en général»; 2x «Exposition Chasse»; 23x «Sculpture 1500»; 4x «Comment aller au musée avec des élèves»: formation d'adultes HEP.

6.2.13 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux

d'exposition permanente et temporaire. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes par l'établissement d'expertises technologiques et de conseils techniques. Il a consacré 25 % de son activité au «Projet inventaire». Il a accueilli deux étudiantes de l'école de restauration de Berne pour des stages en cours de formation et accompagne deux travaux de diplôme (1 x bachelor et 1 x master) d'étudiants de cette même école. L'atelier a participé à la planification des nouvelles réserves pour les collections du MAHF (Daillettes) en évaluant l'adéquation des locaux prévus, ainsi qu'en établissant une première étude des contraintes et des coûts liés à l'aménagement de ces derniers. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des expositions temporaires. Dans ce cadre, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur divers objets de la collection.

6.2.14 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé onze fois, la Conférence du personnel deux fois.

6.2.15 Divers

Le MAHF a participé le 28 mai à la Nuit des Musées, le 15 mai à la Journée internationale des Musées et les 10 et 11 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

Le Congrès annuel d'ICOM–Suisse / AMS a eu lieu au MAHF du 24 au 26 août.

7. Musée d'histoire naturelle

7.1 Missions

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHN) veille à la conservation, à l'entretien et à la valorisation de ses collections qui possèdent une valeur naturelle patrimoniale, scientifique et esthétique. Il s'adresse à un large public et à divers milieux intéressés en leur proposant une clé de compréhension rationnelle, positive et moderne de leur environnement naturel et en répondant à leurs attentes par des services adaptés.

Directeur: M. André Fasel.

7.2 Activités

7.2.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2010 et examiné le projet de budget 2012. Elle s'est préoccupée des problèmes de locaux et a été informée de l'avancement du projet de délocalisation du Musée.

2011

7.2.2 Visiteurs

En 2011, 60 112 (59 342) personnes ont visité le Musée, dont 7129 (7083) élèves provenant de 457 (422) classes.

Le site Internet du MHN a migré sur la plate-forme CONTENS de l'Etat de Fribourg. Durant l'année, 131 491 visiteurs ont été recensés.

7.2.3 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 229 (227) objets les plus divers à 91 (101) personnes. Ce service s'est en outre enrichi d'une valise pédagogique sur le thème de l'ADN. Cette valise a été empruntée à six reprises par les établissements du secondaire II pour une durée totale de cinq mois.

4 (4) dossiers pédagogiques ont été proposés au corps enseignant: deux en lien avec les expositions permanentes «Vertébrés du Monde» et «Minéralogie» et deux élaborés dans le cadre des expositions temporaires «Taupe & Co» et «Chauds les marrons!».

En 2011, 4 (4) nouveaux ateliers ont été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole»: deux sur des thématiques abordées dans les expositions permanentes (la migration des oiseaux et la géologie) et deux dans le cadre des expositions temporaires «Taupe & Co» et «Chauds les marrons!». Au total, le MHN a proposé huit ateliers différents qui ont été suivis par 91 (65) classes, soit 1574 (1158) élèves.

Des visites guidées des expositions temporaires ont été organisées à l'intention du corps enseignant fribourgeois et un cours pour «Apprendre à reconnaître les oiseaux de chez nous» a été dispensé dans le cadre des activités de l'Université populaire.

Quant à la salle des «Vertébrés du Monde», elle a fait l'objet de plusieurs visites guidées pour les étudiants de biogéographie, de biologie et des sciences de l'environnement de l'Université de Fribourg.

7.2.4 Animations diverses

23 (12) visites guidées, 36 (13) conférences, animations et films, et 3 (6) excursions ont été organisés, en particulier lors des expositions temporaires et de la troisième édition fribourgeoise de la Nuit des Musées.

Pour les plus jeunes, 8 (9) animations ont été proposées dans le cadre des Passeports-vacances: 3 (5) Parcours découverte, 2 (1) ateliers sur la «Faune régionale» et 3 «Sur les traces de la Cigogne Max». Au total, 110 enfants y ont pris part. Quant aux activités de «bricolage du mercredi», elles ont donné lieu à 33 (45) séances

qui ont permis de sensibiliser 378 (469) enfants à 8 (8) thématiques des sciences naturelles.

7.2.5 Station de soins

Le MHN est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 206 (232) animaux blessés ont été apportés; 74 (68) ont été soignés et relâchés; 130 (146) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 2 (18) animaux étaient encore en soins.

7.2.6 Collaborations diverses

Les représentants du MHN ont siégé au sein de plusieurs commissions: la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, les Commissions des marais de Düdingen et de Rechthalten/St. Ursen et le Comité de Fribourg Tourisme.

Le MHN s'est aussi impliqué dans deux projets d'envergure internationale:

- > Dans le cadre d'un projet de recherche international sur la diversité biogéographique et la conservation de la flore tertiaire, le MHN collabore avec l'Institut de botanique de Bakou (Azerbaïdjan) et le Jardin botanique de Berlin-Dahlem (Allemagne). Le directeur adjoint et le conservateur des collections botaniques du Musée se sont rendus en Azerbaïdjan afin de compléter la documentation en vue d'une exposition temporaire et de publications. En contrepartie, une délégation d'Azerbaïdjan a été accueillie à Fribourg par les représentants du MHN afin de coordonner et organiser la suite des travaux.
- > En collaboration avec l'Union internationale de la conservation de la nature (IUCN), le MHN a participé à l'élaboration de la liste rouge des plantes vasculaires d'Europe.

Reconnu comme établissement d'affectation du service civil, le MHN a accueilli 3 (4) civilistes pour une durée totale de 10 mois et demi (14). Il a aussi collaboré avec la Fondation Intégration pour tous et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière en permettant à 3 (2) personnes d'effectuer un stage en entreprise, ainsi qu'avec les Offices régionaux de placement en accueillant 7 (7) stagiaires. Il a également accueilli 2 (3) stagiaires postuniversitaires pour une durée totale de 12 (24) mois.

L'inventaire de la bibliothèque du MHN s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

7.2.7 Expositions temporaires

- > «Des sangliers et des hommes» (13.11.2010 – 13.02.2011)
- > «Agate et Jaspe» (09.10.2010 – 08.05.2011)

2011

- > «Poussins» (26.03.2011 – 01.05.2011)
- > «Chauds les marrons!» (18.06.2011 – 05.02.2012)
- > «Taupe & Co» (02.07.2011 – 08.01.2012)

7.2.8 Expositions permanentes

Depuis le mois de novembre, le squelette d'Ichthyosaure découvert en 1870 au pied ouest de Teysachaux, est présenté dans la salle d'exposition consacrée à la géologie. Cette pièce a été prêtée au MHN par le Musée d'histoire naturelle de la Bourgeoisie de Berne pour une durée indéterminée.

Avec le soutien de sa Société des Amis, le MHN a pu acquérir trois léopards des neiges provenant de différents zoos. Naturalisés, ces trois spécimens sont exposés dans la salle d'exposition permanente des vertébrés du monde.

Dans la salle de la faune régionale, onze poissons naturalisés, deux canards chipeaux, un grèbe à cou noir et un sanglier ont été remplacés par des pièces récentes. Plusieurs espèces d'animaux encore non représentées sont désormais aussi visibles dans cette salle, en particulier un hibou des marais, un busard des roseaux et une perche soleil.

La salle des amphibiens – reptiles – batraciens présente désormais une nouvelle espèce de requin: le requin à pointe noire.

7.2.9 Prêt d'expositions temporaires

L'exposition «Hermine & Belette» a été présentée au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds du 19 septembre 2010 au 28 août 2011, tandis que l'exposition «Arctica» a été montrée au CO de la Gruyère à La Tour-de-Trême du 24 janvier au 21 février. Enfin, l'exposition «Des sangliers et des hommes» a été prêtée du 5 novembre 2011 au 22 avril 2014 au Naturmuseum d'Olten.

7.2.10 Collections

273 (282) personnes ont fait don au MHN de 489 (1096) animaux ou objets. La donation par Muriel Cormier de l'importante collection de sciences naturelles de feu Christian Cormier de Fribourg, mérite tout particulièrement d'être relevée ici. Cette collection comprend des pièces relevant des sciences de la Terre, des échinodermes et des mollusques marins.

Tout au long de l'année, les inventaires des différentes collections du MHN se sont poursuivis.

Les collections de géosciences se sont enrichies de 190 (73) échantillons, et en particulier des pièces suivantes:

> un squelette d'oiseau fossile (*Diomedeoides brodkorbi*) de l'Oligocène provenant de Rheinweiler, Allemagne.

> 20 fragments de mâchoires de primates du Tertiaire provenant de France et d'Allemagne. Ces échantillons font l'objet d'une étude scientifique par le Département de géosciences de l'Université de Fribourg.

> 5 cristaux de roche issus d'une fissure alpine et une cyanite taillée (qualité pierre précieuse) provenant de l'Himalaya népalais; un agrégat de plusieurs cristaux d'aigue-marine provenant de Namibie; un cristal de roche avec albite et tourmaline ainsi qu'un quartz fumé fenêtré du Brésil; un échantillon de quartz fumé avec spessartine de Chine; une milarite, une chabazite et une apatite des Alpes et, en donation de Walter Schäfer de Châtillon, un cristal d'améthyste namibien.

> un lot de 85 fossiles des Préalpes fribourgeoises qui documente le rapport de stage post-master de Bertrand Yerly sur les sites fossilifères fribourgeoises.

> 32 fossiles de plantes du Tertiaire provenant d'Allemagne et de Tchéquie.

> 3 plaques du Dévonien comprenant des fossiles de lys de mer, d'étoiles de mer et d'une plante (*Drepanophycus sp.*) provenant du massif schisteux de Rhénanie, en Allemagne.

> 30 fossiles, dont deux mésosauriens (*Mesosaurus brasiliensis*) du Brésil, ainsi que divers poissons, oursins, ammonites et trilobites. Ces pièces proviennent de la donation Cormier.

> 1 crâne de crocodile (*Elosuchus cherifiensis*) du Crétacé inférieur provenant du Maroc et offert au MHN par la Société des Amis du Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

> 4 grandes agates des Etats-Unis et du Zimbabwe, remis en don par Carmen et feu Hansruedi Brun de Zoug suite à l'exposition temporaire «Agate et Jaspe».

La collection zoologique compte désormais 158 (729) pièces supplémentaires, dont 37 (662) provenant d'un don de l'Université de Fribourg «Ecologie et Evolution». Plusieurs pièces ne figuraient pas encore dans les collections du MHN, comme un ibis rouge, un cacatoès à rectrices blanches et un amazone sasabé.

La collection de mollusque s'est enrichie de 158 lots de gastéropodes marins, 98 lots de bivalves et 379 lots de gastéropodes terrestres. Les oursins provenant de la donation Cormier n'ont pas encore été déterminés et inventoriés.

En botanique, l'intégration des herbiers du MHN à l'*Index herbariorum* géré par le Jardin botanique de New York mérite tout

2011

particulièrement d'être relevée ici. Cet index regroupe toutes les institutions d'une certaine importance et recense les herbiers publics les plus significatifs sur le plan international.

L'informatisation des inventaires des planches d'herbiers s'est poursuivi tout au long de l'année (continuation de la banque de données *Herbarium Friburgense*). Au 31 décembre, l'inventaire comprenait 22 560 (21 322) planches d'herbiers, ce qui correspond à plus de 30 % des collections botaniques du Musée.

L'inventaire sur le terrain et l'herborisation des plantes aquatiques et de marais du canton de Fribourg a continué. Cette collection compte désormais quelque 500 (200) planches d'herbiers.

Le Musée a aussi initié un nouvel herbier concernant les arbres reliques du Tertiaire. En 2011, 200 planches d'herbier ont été collectées par le MHN ou obtenus dans le cadre d'échanges avec des partenaires internationaux.

La collection mycologique s'est enrichi de 110 (184) nouveaux lots de champignons grâce à la collaboration de la société mycologique de Fribourg.

7.2.11 Projets scientifiques

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche Max et du Milan royal se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site Internet du MHN et 4610 (4226) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique.

Le MHN a poursuivi le projet consacré aux milieux aquatiques. Dans le but de compléter la base de données iconographiques, les responsables de ce projet ont réalisé plus que 3000 clichés de plantes aquatiques et de plantes des marais, dont 2160 macrophotographies sur le terrain et 940 prises de vue dans le laboratoire photo du MHN.

7.2.12 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien du MHN, et en particulier pour la transformation de locaux techniques en salle de réunion.

7.2.13 Projet de délocalisation du Musée

Le groupe de travail pour la délocalisation du Musée a poursuivi sa réflexion. Suite aux propositions formulées par la DICS, il a retravaillé et complété le programme des locaux qui a ensuite été approuvé par celle-ci.

8. Château de Gruyères

8.1 Missions

La Fondation du Château de Gruyères, présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale d'assurer, au nom de l'Etat, la restauration, la conservation, l'aménagement, la surveillance et la mise en valeur des bâtiments, des terres et des meubles du château de Gruyères.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservateur: M. Raoul Blanchard.

8.2 Activités

8.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni deux fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni deux fois.

8.2.2 Expositions

- > Noël au Château: Les crèches de Naples (13 novembre 2010 au 9 janvier);
- > Chantal Michel: Photographies et installations vidéo (22 janvier au 15 mai);
- > Carl Bucher: Sculpture et peinture (28 mai au 6 novembre);
- > Noël au Château: Les crèches d'Autriche et du Tyrol du Sud (19 novembre au 8 janvier 2012).

Le Château a contribué aux événements et réceptions:

- > Tournage: La télé pour l'émission «Visibilis» (29 mars);
- > Tournage: Télévision Suisse Romande pour l'émission «Passe-moi les jumelles» (4 mai);
- > «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec la compagnie Saint Georges, 18 et 19 juin);
- > Rencontre de travail entre les Gouvernements fribourgeois et bernois (28 juin);
- > Atelier de musique ancienne. Construction d'une copie de harpe Renaissance avec Renzo Salvator. Trois concerts à l'église paroissiale de Gruyères et une rétrospective 2010 au Calvaire à Gruyères (21 au 28 août);

2011

- > Enregistrement RTS/Espace 2 sur le pianoforte Braschoss pour l'émission «Musique en mémoire» (30 et 31 août);
- > Visite de l'Association des secrétaires généraux de Parlement (18 octobre).

376 (403) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 186 760 (176 963) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 512 (485) visiteurs.

8.2.3 Collection

- > Restauration du tableau «L'âge d'or» de Marco Salerni, 1998, salle d'art fantastique;
- > Réparation du vitrail héraldique Fivaz-König von Mohr, 1699, salle des baillis;
- > Consolidation de la sculpture «Harpe» de Hafis Bertschinger, 2010, esplanade.

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé.

8.2.4 Bâtiments

Achèvement des travaux de rénovation à l'ancienne serre. Réfection des murs de l'enceinte. Première étape des travaux de réfection du chemin de ronde «Jehan l'Eclopé». Restauration du four à pain et remise en fonction. Test pour le renouvellement de l'éclairage extérieur du Château.

8.2.5 Informatique

Le site Internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté à 182 254 reprises.

8.2.6 Dons, acquisitions

Don: Madame Lucia Aebischer, Fribourg: Chantal Michel, «Pour Auguste», 2011, photographie.

Acquisition: Gros de Michel, comte de Gruyère, 1552, alliage cuivre et argent.

8.2.7 Service pédagogique

Durant l'année, 512 (466) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 12 (13) classes des 5^e et 6^e années primaires

du canton de Fribourg. 5 (5) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

9.1 Missions

La Fondation Vitrocentre Romont a pour mission principale d'effectuer et de soutenir des recherches sur les arts du vitrail, de la peinture sous verre et du verre, sur le plan historique, technique et de la conservation. Le Vitrocentre rassemble des documentations et des collections d'étude, dont notamment le Fonds Ruth et Frieder Ryser. Il soutient la formation en ce domaine et collabore avec le Vitromusée Romont, Musée suisse du vitrail et des arts du verre.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Directeur: *M. Stefan Trümpler*.

9.2 Activités

9.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget et a examiné la planification des projets de recherche en cours et à venir.

9.2.2 Activités de recherche

La recherche fondamentale du Vitrocentre sur le patrimoine verrier suisse s'est poursuivie par trois recensements scientifiques concernant les cantons de Fribourg et Berne (vitraux du XVI^e au XVIII^e siècle, Corpus Vitrearum) ainsi que Genève (vitraux depuis 1940). Pour Fribourg, il s'agit des études de synthèse dans le cadre d'un projet du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Deux autres projets thématiques soutenus par le FNS sont en cours, consacrés aux «Média en mutation» (Pôle de recherche national) et au vitrail du XIX^e siècle en Suisse par l'oeuvre de l'atelier Röttinger. L'étude avec la Haute Ecole des Beaux Arts de Berne sur la conservation des peintures sous verre est terminée. Dans le domaine de la conservation, un nouveau projet est consacré aux verrières de protection et leurs aspects énergétiques, projet mené avec l'EMPA Dübendorf et l'Association professionnelle suisse du vitrail. Le Vitrocentre a élaboré et déposé auprès de la Confédération (SER) une étude stratégique ainsi qu'une requête pour une subvention fédérale pour la période 2013–16.

Des mandats et expertises pour la conservation de vitraux et de peintures sous verre ont été assumés dans les cantons d'Argovie,

2011

Berne, Genève, Jura, Valais, Vaud et en France (Ripaille). Dans le canton de Fribourg, les églises des Cordeliers et des Augustins à Fribourg ainsi que la collégiale de Romont ont fait l'objet d'études.

L'étroite collaboration avec le Vitromusée Romont, la participation active lors de colloques en Suisse et à l'étranger, l'accueil de chercheurs et les engagements dans l'enseignement universitaire suisse ont permis au Vitrocentre de partager et de communiquer ses activités.

10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

10.1 Missions

La Fondation Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle a pour mission principale d'entretenir un espace permanent consacré à une partie significative de l'œuvre de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle et d'y établir les conditions favorables pour la rendre accessible au public.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservatrice: M^{me} Caroline Schuster Cordone, Directrice adjointe du MAHF.

10.2 Activités

10.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget; en outre il a arrêté le programme des expositions et des animations.

10.2.2. Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes pendant lesquelles se sont déroulées de nombreuses manifestations (vernissages, visites, entretien d'artistes): Bernhard Luginbühl (26.11.2010-27.03.2011) / Niki de Saint Phalle – Animal (25.05 – 21.08.2011) / La collection (16.09.2011 – 09.04.2012). Dans le cadre de l'exposition, le théâtre (Special Event) «Best of Luginbühl» ! a été présenté à deux occasions. L'anniversaire de Jean Tinguely a été fêté le 22 mai en même temps que le vernissage de l'exposition «Animal». Une «Découverte du mardi» a été consacrée à l'une des œuvres majeures de l'Espace: le Retable de l'Abondance occidentale et du Mercantilisme totalitaire. Un concert a eu lieu dans le cadre du Festival international de la guitare de Fribourg. L'Espace a été visité par 23 597 (14 746) personnes dont 185 (125) classes représentant 3626 (2070) élèves; il a participé à la Nuit des Musées 1750 (2331 visiteurs); il a été loué à 27 (30) reprises pour diverses manifestations. Au total 49

(42) visites commentées et 48 (23) animations pédagogiques y ont été organisées.

11. Musée romain de Vallon

11.1 Missions

La Fondation «Pro Vallon» a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le site archéologique de Vallon, en particulier par l'exposition permanente des mosaïques découvertes, ainsi que par des expositions temporaires, des animations et des publications.

Présidente du Conseil de fondation: M^{me} Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservatrice: M^{me} Carmen Buchillier, Archéologue cantonale.

11.2 Activités

11.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni une fois. Il a adopté les comptes et a en particulier assuré le suivi des travaux d'entretien du bâtiment (façades) et pris acte des travaux de suivi des mesures de protection des mosaïques entrepris par le SAEF.

11.2.2 Expositions et animations

Le Musée a accueilli 5721 (6163) visiteurs. Au total, 59 (61) visites guidées et 43 (59) animations pédagogiques ont été organisées. L'exposition «2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue! Le Musée romain de Vallon fête ses 10 ans», inaugurée en novembre 2010, s'est poursuivie pendant toute l'année et durera jusqu'au 4 mars 2012. Le public a pu profiter de visites guidées gratuites de l'exposition («Dimanche au musée»).

Une nouvelle collaboration avec le Village lacustre de Gletterens a vu le jour. Les deux institutions ont proposé une animation commune, soit un atelier «mosaïque à la romaine» au Musée de Vallon et un atelier «peinture préhistorique» au Village lacustre.

La traditionnelle Fête romaine au Musée s'est déroulée le 4 septembre à l'enseigne du raisin, des vendanges et du vin («Vinalia»).

Le Musée a participé à plusieurs événements culturels (Römertag à Vindonissa/Brugg, Journée Internationale des Musées, Ludimania'k à Estavayer-le-Lac, Römerfest à Augst, Journées Européennes du Patrimoine).

—
2011

Le Musée, ses mosaïques et ses activités, ont fait l'objet de présentations publiques et d'articles parus dans des revues spécialisées et dans la presse grand-public.

Le deuxième fascicule de la série pour enfants «Les guides à pattes» a été publié sous le titre «Cortex présente... Vallon, vivre à la campagne au temps des Romains».

XIV. Service archéologique

1. Missions

La mission du Service archéologique consiste à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets) en fonction de critères locaux, régionaux et nationaux. Le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique et met en œuvre les moyens pour réaliser des fouilles et, le cas échéant, préserver des vestiges. Une fois terminée la documentation descriptive, graphique et visuelle des biens culturels archéologiques (sites et objets), celle-ci est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du grand public. Afin d'informer et de sensibiliser les divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles et des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les activités de formation (cours Université/Hautes Ecoles, tutorat, fouilles-écoles).

Sur le plan administratif, la poursuite de la mise en œuvre de la Gestion par prestations (GpP) du Service a impliqué divers acteurs et l'introduction, en fin d'année, de la saisie des temps informatisée pour tous les collaborateurs.

Cheffe de service (Archéologue cantonale): M^{me} Carmen Buchillier.

2. Activités

2.1 Fouilles et études de bâtiments

Des fouilles de sauvetage ont été effectuées à Arconciel/La Souche (poursuite de la fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Belfaux/La Sauge/Pré-St-Maurice (nécropole médiévale); Bossonnens/St-Claude (poursuite de la fouille-école dans le bourg médiéval); Grolley/Au Gros Praz; Montagny-la-Ville/La Cabuche; Vallon/Sur Dompière (pour-

suite de la fouille-école des jardins de l'établissement gallo-romain).

De nombreux édifices médiévaux publics ou privés ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation à Bulle/Grand-Rue 61; Châtel-st-Denis/Château; Chavannes-sous-Orsonnens/Chapelle Saint Jean-Baptiste; Estavayer-le-Gibloux/Eglise St-Clément; Estavayer-le-Lac/Grand-Rue 35/Grand-Rue 36/Grand-Rue 56/Ruelle de la Fausse Porte 6/Place de l'Eglise 10/Rue du Musée 8/Eglise St-Laurent; Fribourg/Cathédrale/Commanderie de St-Jean/Court-Chemin 22/Couvent-Eglise des Augustins/Grand-Rue 64/Rue des Forgerons 28/Rue de la Grand-Fontaine 13-15/Rue de la Grand-Fontaine 29/Karrweg 2/Rue de la Samaritaine 28/Rue de la Samaritaine 40; Gruyères/Rue du Bourg 7; La Neirigue/Chapelle St-Garin; Montbrelloz/Eglise (cimetière); Murten/Rathausgasse 29/Ryf 41/Hauptgasse/Deutsche Kirche/Deutsche Kirchgasse 24/Hauptgasse 13/Rathausgasse/Schaalgasse 4/Schlossgasse 16; Posieux/Abbaye d'Hauterive; Romont/Rue des Moines 68-70/Grand-Rue 19; Rue/Château; Wünnewil-Flamatt/Sensebrück.

2.2 Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique ou réalisation de carottages) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Ces investigations, qui rendent possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, ont permis de localiser quelques nouveaux sites et de préciser les particularités de sites déjà recensés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation du canton durant le Mésolithique, des campagnes de prospections ont été effectuées dans les vallées de la Singine et de la Glâne, à la Brendelspitz et au Petit Mont.

Appliquant une stratégie préventive, le Service a réalisé des sondages d'évaluation, sous forme de tranchées et de carottages, à Autavaux/La Crasaz; Châtillon/La Vuarda; Chavannes-les-Forts/La Pierraz; Delley/Rte du Port; Enney/L'Auge; Franex/Roche à Manien; Montagny-les-Monts/Fin des Esserts; Murten/Löwenberg; Porsel/Champ Dessus; Posieux/Bois de la Rappaz; Rueyres-St-Laurent/A Rueyres.

L'équipe subaquatique est intervenue en début d'année à Munte-lier/Schloss/Steinberg (documentation de sites lacustres).

2011

Le Service a également pris des mesures de protection sur les sites d'Ecuvillens/Pra Novy (pose de treillis et remise en état) et Jaun/Euschels point 12 (pose d'une clôture).

Des visions locales sur 363 chantiers ont été effectuées sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé: Alterswil; Arconciel/Es Nés II; Bas-Vully-Sugiez/Les Grantès; Bösinggen/Dorfplatz/Kirche/Freiburgstrasse; Bulle/Au Dally; Courgevoux; Bussy/Champ au Doux; Cournillens/Cormérod; Düdingen/Schiffenengraben; Ecuvillens/Pra Novy-Château; Font/L'Epenex; Fribourg/Parc de la Poya; Gurmels; Kerzers; Ménières; Montagny-la-Ville/La Cabuche; Prez-vers-Noréaz/Moulin de Prez; Rue-Ursy; Ville-neuve/Le Pommay. D'autres sites ont fait l'objet d'un suivi régulier: Estavayer-le-Lac/Corbière; Enney; Forel; Gletterens; Montet/Villardin; Neyruz; Treyvaux; Vallée de la Jogne.

2.3 Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que dans quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg (par exemple, couvent et église des Augustins à Fribourg, cathédrale St-Nicolas, commanderie de St-Jean).

2.4 Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 579 préavis (633 en 2010) ont été formulés à l'attention du Service des constructions. 61 (85) préavis ont été donnés à des demandes anticipées, la plupart dans le district de la Gruyère. 58 (40) dossiers de plans d'aménagement locaux (PAL) ainsi que 21 (16) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail (PAD) ont en outre été préavisés.

30% (24%) des requérants se sont conformés à la requête du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début du chantier concerné.

Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 19 (13) communes a été mis à jour.

2.5 Elaboration et publications

Outre les travaux courants (préparation d'articles, de rapports préliminaires, etc.), le projet concernant les peintures murales des Cordeliers «Découverte d'une œuvre majeure: les fragments de peintures murales de l'Eglise des Cordeliers à Fribourg» s'est poursuivi. Concernant le FNS, deux requêtes pour de nouveaux

projets ont par ailleurs été élaborées, l'une autour de la tracéologie et de la technologie des industries lithiques de la fin du Mésolithique (en collaboration avec Ph. Della Casa, professeur à l'université de Zurich), l'autre concernant l'arrière-pays d'Avenches (en collaboration notamment avec le Site et Musée romains d'Avenches). Les travaux préparatoires pour l'exposition temporaire «Unesc...eau. Un label mondial pour cinq palafittes fribourgeoises» ont débuté en automne.

2.5.1 Monographies

Aucune monographie n'est parue en 2011.

2.5.2 Articles

C. Agustoni – C. Buchillier – N. Terrapon, «Archéologie et muséologie: préserver ou présenter?», *Forum* 17, 2011, 32-38.

C. Agustoni – J. Monnier – C. Buchillier, «2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue! Le Musée romain de Vallon fête ses 10 ans», *Archéologie suisse* 34, 2011, 40-41.

C. Agustoni – C. Wolf – C. Buchillier, «Rapport d'activités 2010 du Musée Romain de Vallon», *CAF* 13, 2011, à paraître.

C. Benoît – F. Lagger – N. Terrapon, «Réflexion et méthodologie: autour d'une prise d'empreinte en papier», *Conservation, exposition, restauration d'Objets d'art* 6, 2011, s. p. (on line depuis le 31.05.2011: <http://ceroart.revues.org/2106>).

G. Bourgarel, «La basilique Notre-Dame: vingt ans pour lui redonner son lustre et mieux la connaître!», *CAF* 13, 2011, à paraître.

G. Bourgarel – Ch. Kündig, «Fribourg/Forgerons 28, une maison qui justifie bien le nom de sa rue!», *CAF* 13, 2011, à paraître.

Gilles Bourgarel, «Architecture civile urbaine des cantons de Berne et Fribourg (1150-1350)», in: *Archäologie Schweiz – Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit – Schweizerischer Burgenverein (Hrsg.), Siedlungsbefunde und Fundkomplexe der Zeit zwischen 800 und 1350, Akten des Kolloquiums zur Mittelalterarchäologie in der Schweiz (Frauenfeld, 2010), Basel 2011, 197-211.*

Gilles Bourgarel, «Céramique en milieu urbain dans le canton de fribourg: 1150-1350», in: *Archäologie Schweiz – Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit – Schweizerischer Burgenverein (Hrsg.), Siedlungsbefunde und Fundkomplexe der Zeit zwischen 800 und 1350, Akten des Kolloquiums zur Mittelalterarchäologie in der Schweiz (Frauenfeld, 2010), Basel 2011, 427-447.*

2011

- C. Buchillier (avec une contribution de M.-F. Meylan Krause et la collaboration de B. Kaufmann et V. Trancik Petitpierre), «Vuadens/Le Briez au cours des siècles à la fois lieu de vie et ultime demeure», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- C. Buchillier, «Sites palafittiques autour des Alpes: un dossier gagnant à l'Unesco!», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- C. Buchillier, «Les réseaux d'échange de la Préhistoire au Moyen Âge», in: Ch. Mauron – I. Raboud (dir.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 1. Des armaillis et des ouvriers*, Neuchâtel 2011, 8-9.
- C. Buchillier, «La Gruyère gallo-romaine: un territoire apprivoisé», in: Ch. Mauron – I. Raboud (dir.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 2. Entre ville et campagne*, Neuchâtel 2011, 24.
- C. Buchillier, «Vestiges des débuts de la christianisation», in: Ch. Mauron – I. Raboud (dir.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 4. Sous le signe de la croix*, Neuchâtel 2011, 9.
- C. Buchillier, «Les antiquités gruériennes au XIX^e siècle. Une affaire de lettrés et d'ecclésiastiques», in: Ch. Mauron – I. Raboud (dir.), *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine 5. Une région en représentation*, Neuchâtel 2011, 18–22.
- J.-P. Graf, «La soutane, la plume et la truëlle ou les trois vies d'Othmar Perler», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- G. Graenert (mit einem Beitrag von N. Pöllath), «Mittelalterliche Siedlungsreste von Schmiten Schlossmatte», *FHA* 13, 2011, in Vorbereitung.
- G. Graenert – K. König, «800–1350: Funde aus Landsiedlungen der Kantone Bern, Solothurn und Freiburg», in: Archäologie Schweiz – Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit – Schweizerischer Burgenverein (Hrsg.), *Siedlungsbefunde und Fundkomplexe der Zeit zwischen 800 und 1350*, Akten des Kolloquiums zur Mittelalterarchäologie in der Schweiz (Frauenfeld, 2010), Basel 2011, 399-404.
- D. Heinzelmann, «Der Schimmelturm der Murtener Stadtbefestigung: neue Ergebnisse zur Baugeschichte», *FHA* 13, 2011, in Vorbereitung.
- K. König – G. Graenert, «Spurensuche zwischen 800 und 1350: Landsiedlungen der Kantone Bern, Freiburg und Solothurn», in: Archäologie Schweiz – Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit – Schweizerischer Burgenverein (Hrsg.), *Siedlungsbefunde und Fundkomplexe der Zeit zwischen 800 und 1350*, Akten des Kolloquiums zur Mittelalterarchäologie in der Schweiz (Frauenfeld, 2010), Basel 2011, 161–172.
- M. Mauvilly, «Alterswil/Flue, ein neu entdeckter Lagerplatz unter einem Felsschutzdach aus dem Mesolithikum», *Freiburger Volkskalender* 2012, 2011, 35–41.
- M. Mauvilly, «Une roue néolithique à Delley-Portalban», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- M. Mauvilly – F. McCullough, «La gestion des déchets dans un abri mésolithique, une affaire complexe...», *Nike* 6, 2011, 35–37.
- M. Mauvilly – L. Kramer – R.-M. Arbogast, «Alterswil/Flue, ein neu entdeckter Lagerplatz unter einem Felsschutzdach aus dem Mesolithikum», *FHA* 13, 2011, in Vorbereitung.
- M. Mauvilly – M. Ruffieux – L. Dhennequin – A. Rast-Eicher – T. Uldin (avec une contribution de Ch. Favre et la collaboration de L. Dafflon), «Deux nouvelles tombes à arme hallstattiennes dans le canton de Fribourg», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- J. Monnier, «Un temple sort de terre. Mise en valeur du *fanum* d'Estavayer-le-Gibloux», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- E. Mouquin – E. Rossier (avec une contribution de B. Bär), «Les haches miniatures du canton de Fribourg», *CAF* 13, 2011, à paraître.
- B. Pradervand, «Une œuvre gothique majeure à l'Eglise des Cordeliers de Fribourg», *CAF* 13, 2011, à paraître.

2.5.3 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2010», *CAF* 13, 2011, à paraître.

AAS 94, 2011, *passim*.

2.6 Graphisme et dessin

2.6.1 Mise en valeur

- > Mise au net de plans et de dessins d'objets archéologiques pour les rapports préliminaires des chantiers Routes nationales.
- > Réalisation de posters et de panneaux (colloque international sur la conservation de la pierre à Morens, Journée portes ouvertes à Bulle, Estavayer-le-Gibloux, Vallon, basilique Notre-Dame de Fribourg).
- > Réalisation de panneaux d'informations (Fribourg/Notre-Dame, Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours).

2011

2.6.2 Collaborations à diverses publications, conférences et articles

- › Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 11 (divers auteurs).
- › Illustrations destinées à la réalisation de publications, d'études scientifiques, de panneaux ou de documents muséographiques.

2.6.3 Mise en page / layout

- › Monographie sur la nécropole de Lully/La Faye (parution en 2012).
- › Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 11 (parution début 2012).
- › Suite des travaux préparatoires pour la monographie «Vallon/Sur Dompierre. Histoire et archéologie d'un établissement romain dans la Broye fribourgeoise» (parution 2012).

2.7 Photographie et infographie

- › Nombreuses réalisations pour des publications, expositions et conférences, et reproductions de clichés sollicitées par différents chercheurs et institutions.
- › Réalisation d'ortho-photographies dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée romain de Vallon.
- › Collaboration avec le team des graphistes dans le cadre des publications.

2.8 Conservation et restauration (LCR)

Le Laboratoire de conservation-restauration a réceptionné et provisoirement conditionné tous les lots/fragments d'objets provenant des interventions de terrains.

Il a accueilli, pour un stage, Madame Gaëlle Liengme (introduction aux méthodes de traitement de la céramique, recherche de collages sur les enduits peints de Murten/Combette). En outre, avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, il a également collaboré avec de nombreux intervenants externes (étudiant/es, restaurateurs/trices, consultant/es, scientifiques, musées, etc.), pour des conseils, des démonstrations, des discussions/échanges d'informations ou encore pour la prise en charge d'objets à restaurer ou à lyophiliser. Il a également effectué le suivi climatologique des dépôts, réalisé des emballages spéciaux et conditionné du matériel archéologique pour transport.

2.8.1 Traitements

- › Les restaurateurs/trices ont nettoyé, consolidé, restauré et conditionné de nombreux objets métalliques de toutes périodes mis au jour notamment à Bossonnens/Château, Estavayer-le-Lac/Eglise St-Laurent, Montagny-la-Ville/Chemin de la Cabuche, Fribourg/Augustins, Cathédrale/Notre-Dame/Commanderie de St-Jean, Franex/La Roche à Manien, Muntelier/Steinberg, Murten/Hauptgasse 37, Vallon/Sur Dompierre. Du mobilier provenant de divers sites (Bussy/Pré de Fond/Praz Natey, Estavayer-le-Gibloux/Au Village, Marsens/En Barras, Meyriez/Merlachfeld, Riaz/Tronche-Bélon, Morens/Le Curtillet, Schmitten/Schlossmatte) a fait l'objet du dégagement nécessaire à leur identification et à leur étude. Certains objets ont été repris après dessalaison (Bösingen/Fendringenstrasse, Vallon/Sur Dompierre) et d'autres ont été «dérestaurés» pour étude (Gumefents/Sus Fey, Riaz/Tronche-Bélon).
- › Le LCR a nettoyé, préventivement conservé et restauré de nombreuses monnaies issues des fouilles de Bossonnens/Château, Fribourg/Cathédrale/Commanderie de St-Jean/Notre-Dame, Estavayer-le-Lac/Grand-Rue 35, Vallon/Sur Dompierre.
- › Les travaux de nettoyage, de conditionnement et de remontage du matériel en verre, en céramique et en terre cuite ont concerné plusieurs sites. Pour le verre, il s'agit de Vallon/Sur Dompierre, Fribourg/Commanderie de St-Jean/Rue de la Neuveville, Estavayer-le-Gibloux/Au Village, Bulle/Condémine, Grolley/Au Gros Praz; en outre, vitraux, flacons et bouteilles provenant de plusieurs sites (Arconciel/Es Nés, Fribourg/Cordeliers, Fribourg/Samaritaine, Rue/Chapellenie) ont été reconditionnés. S'agissant de la céramique et de la terre cuite, elle provient d'Albeuve/Place des Tilleuls, Arconciel/La Souche, Bussy/Pré de Fonds/Praz Natey, Bossonnens/Château, Fribourg/Cathédrale/Commanderie de St-Jean/Rue des Forgerons/Rue de la Neuveville 5/Criblet, Gumefents/Sus Fey, Marsens/En Barras, Schmitten/Schlossmatte, Grolley/Au Gros Praz, Montagny-la-Ville/Chemin de la Cabuche, Murten/Speichergasse/Schlossgasse 16, Vallon/Sur Dompierre, Villeneuve/Le Pommay, Pont-en-Ogoz/La Chavanne/Vers-les-Tours, Rueyres-les-Prés/Sur le Pasquier, Muntelier/Schloss/Steinberg. Les urnes funéraires de Bösingen/Fendringenstrasse ont été restaurées, tandis qu'une dérestauration minimaliste et un reconditionnement d'urgence ont été réalisés sur du matériel de Murten/Combette et Bussy/Praz Natey.
- › S'agissant de la pierre, outre le nettoyage, le marquage et la recherche de collages (Fribourg/Augustins/Rue de la Neuveville, Murten/Combette, Vallon/Sur Dompierre), on notera le nettoyage et la consolidation de la dalle de Pierre Dives mise au jour à la basilique Notre-Dame de Fribourg. En outre, des éléments d'architecture provenant de l'église de Vallon/Cari-

—
2011

gnan ont été consolidés et fixés afin qu'ils puissent être photographiés, dessinés et étudiés.

- › Au Musée romain de Vallon, le LCR a poursuivi ses travaux autour des deux mosaïques (traitements algicides et stérilisation, tests de fongicides, traitements biocides des tapis et des structures architecturales modernes, tests de résistance, ortho-photographie). Il a également réalisé une étude climatologique (cartographie, analyse des données) et installé un monitoring à distance.
- › Les enduits peints ont surtout fait l'objet de tri, de nettoyage, de marquage, de recherche de collages et de rangement (Fribourg/Cordeliers/Notre-Dame, Murten/Combette). Des prélèvements de mortier ont été effectués pour Fribourg/Notre-Dame et les briques peintes de Fribourg/Augustins ont été nettoyées.
- › Concernant les matériaux organiques, d'importants lots ont fait l'objet de conservation préventive ou curative (Arconciel/La Souche, Bossonnens/Château, Fribourg/Commanderie de St-Jean/Grand-Fontaine 29/Neuveville, Grolley/Au Gros Praz, Meyriez/Chemin du Village, Muntelier/Steinberg/Schloss, Vallon/Sur Dompierre, Murten/Vorder Prehl/Pantschau, Delley/Rte du Port). La pirogue de Forel a subi un traitement de conservation préventive. Les bois mis au jour à Fribourg/Grand-Fontaine 29 ont en outre été restaurés.
- › La réalisation de moulages d'objets destinés d'une part à la documentation des originaux en cas de perte ou de déprédation, d'autre part à la mise à disposition d'objets dans le cadre de manifestations ne pouvant assurer les conditions climatiques exigées a été effectuée: bracelets de Gempenach/Forstmatte et Chandossel (Museum Murten), lampe paviforme et fibules de Murten/Combette, tuile avec estampille de Haut-Vully/Le Rondet, hachette votive de Riaz/Tronche-Bélon (Musée gruérien Bulle), carapace de cistude de Vallon/Sur Dompierre, corne à boire de Muntelier/Fischergässli (Laténium).

2.9 Collections, dépôts et inventaire

Les cartons de mobilier archéologique en verre nouvellement conservés dans un local adéquat du Service ont été rangés et étiquetés. Le dépôt de Cugy devant être libéré, les éléments y entreposés (matériaux de construction, sédiments, etc.) ont été triés et intégrés à nos collections.

Concernant les interventions liées à la muséographie, on mentionnera les premiers préparatifs en vue de l'exposition temporaire «Archéoquiz» qui sera vernie au MAHF en 2012.

La poursuite des corrections et de l'uniformisation des fiches de mobilier se trouvant dans la base de données FRINARC s'est

faite en fonction du temps disponible de la responsable de l'inventaire et de l'informaticien.

2.9.1 Prêt d'objets

Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux) ont été prêtés au Museum Murten pour sa nouvelle exposition permanente inaugurée en mars, ainsi qu'au Musée gruérien de Bulle pour son exposition permanente qui sera vernie en 2012.

2.10 Archivage

Afin de mettre sur pied un système d'archivage, une archiviste-documentaliste a été engagée; divers travaux ont débuté concernant tant les documents informatiques que le plan de classement. En collaboration avec la BCU, le fonds Othmar Perler, inédit, a été dépouillé; les documents concernant l'archéologie ont été inventoriés, classés et scannés. En vue de leur microfilmage, de nombreux plans non vectorisés ont été scannés.

3. Événements particuliers

3.1 Visites guidées, médiation, animations, portes ouvertes

- › Visites guidées du Service archéologique (ateliers, etc.) pour les classes et des groupes d'adultes.
- › Visites guidées de la vieille ville de Fribourg.
- › Visites guidées au Musée romain de Vallon.
- › Visites guidées des fouilles de Vallon/Sur Dompierre et Arconciel/La Souche lors de diverses manifestations.
- › Passeport vacances Fribourg Ville.
- › Accueil de classes sur les fouilles (Arconciel/La Souche, Vallon/Sur Dompierre, Belfaux/Pré St-Maurice).
- › Préparation d'objets et de documents provenant des tumuli de Bulle/Le Terraillet pour les portes ouvertes organisées par Glasson Matériaux.
- › Journée portes ouvertes accompagnée d'animations pour les enfants à Estavayer-le-Gibloux.
- › Participation aux Journées Européennes du Patrimoine (10-11 septembre) sur les sites d'Arconciel/La Souche, de Vallon/Sur Dompierre ainsi qu'au Mont Vully.

—
2011**3.2 Cours, conférences de presse, présentations à divers colloques**

- › Orientation professionnelle (information bilingue) pour les futur(e)s étudiant(e)s en archéologie.
- › Poursuite de la collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (cours intitulé «Archéologie fribourgeoise»), visites de fouilles (Vallon/Sur Dompière, Châtillon-sur-Glâne, Arconciel/La Souche) et du Musée romain de Vallon.
- › Encadrement et suivi des travaux effectués par les étudiant/es travaillant sur du mobilier fribourgeois et les assistant/es scientifiques en stage au SAEF.
- › Cours sur la taille du silex dans le cadre des cours blocs d'archéométrie (Institut de minéralogie et pétrographie de l'université de Fribourg).
- › Cours à l'Université de Fribourg (en remplacement du titulaire d'archéologie préhistorique).
- › Conférences de presse, interviews et communications à divers colloques par l'Archéologue cantonale ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs du Service.

3.3 Manifestations, expositions et autres

- › Fribourg, Nuit des Musées «Enigmes et mystères» (28 mai): organisation de visites et d'animations, démonstrations.
- › Collaboration aux «Vinalia» du Musée romain de Vallon (4 septembre): animations, démonstrations.
- › Présentations, conférences et excursion guidée par différents intervenants du Service dans le cadre des apéritifs archéologiques de l'Association des Amis de l'archéologie et du Site et Musée romains d'Avenches ainsi que dans le Vully (à l'invitation de l'association Pro Vistiliaco) et au Musée romain de Vallon (à la demande de l'association des Amis du Musée romain de Vallon).
- › Finalisation de la préparation du dossier des sites fribourgeois retenus dans le cadre de la candidature des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes au Patrimoine mondial de l'UNESCO; organisation de conférences et de séances d'information à ce sujet. Les délégués à l'UNESCO ayant inscrit les sites palafittiques le 28 juin 2011 au Patrimoine mondial, le Service a organisé la célébration de cet événement, qui a eu lieu le 16 septembre au Village lacustre de Gletterens.
- › Participation à la commission d'examen de l'Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA).

XV. Service des biens culturels

1. Missions
—

Le Service des biens culturels a pour mission de protéger et conserver les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels par des publications, des actions de sensibilisation et l'entretien d'une documentation.

Chef de service: M. Claude Castella.

2. Activités
—**2.1 Recensements des biens culturels**

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur leur valeur patrimoniale.

Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement des communes concernées doit être mis à jour. Il a été révisé dans onze localités, soit sept communes: Arconciel, Châtillon, Corpataux-Magnedens, Fräschels, Le Glèbe (Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St-Laurent, Villarod et Villarsel-le-Gibloux) et Lurtigen. Sur 2591 immeubles considérés, 346 ont été recensés et évalués.

Le recensement des biens culturels meubles des édifices religieux des communes des communes d'Arconciel, Granges et Le Glèbe (Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-Saint-Laurent, Villarod) a été réalisé. 247 objets ont été recensés.

2.2 Mise sous protection des biens culturels

Sur la base du recensement, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels immeubles lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a émis 79 préavis pour des programmes de révision, des modifications partielles, des révisions générales de plans d'aménagement local ou des plans directeurs régionaux.

—
2011

Chaque année, des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

2.3 Demande de permis

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant des conseils aux propriétaires.

Toute phase de procédure confondue, le Service a émis 1550 préavis pour des demandes de permis de construire. Depuis 2007, le nombre de préavis émis a augmenté de 36 %. Les préavis, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 42 %, constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 54 %, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 4 %.

2.4 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. L'équilibre entre les engagements et les crédits budgétaires est aujourd'hui réalisé. Dès 2009, le montant au budget a pu être réduit de 1 900 000 à 1 700 000 francs. Les engagements en 2011 ont été inférieurs à la moyenne annuelle calculée sur les dix dernières années. La tendance à la baisse des engagements observée depuis 2007 se confirme.

Les subventions versées représentent un montant de 1 261 125 francs. Elles ont été destinées pour 82 % à des privés et pour 18 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 1 308 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 74 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 26 %.

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 42 528 francs.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 1 028 070 francs, dont 507 896 francs en faveur de l'Etat de Fribourg pour la restauration de la Cathédrale et de l'église Saint-Maurice à Fribourg et pour des mesures archéologiques.

2.5 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

L'archivage des rapports et dossiers de restauration se poursuit: 155 pièces ont été archivées. Le classement et le tri d'anciennes photographies a permis l'identification de près de 2000 tirages qui sont venus enrichir la photothèque du Service. Un fonds de plans privé consacré au château et au domaine de la Poya, riche de 630 pièces, a été recensé et photographié. En outre, plus de 1000 coupures de journaux ont été versées dans la documentation fribourgeoise. En relation avec l'indexation du volume 4b du futur Guide artistique de la Suisse, 1599 notices d'artistes ont été rédigées dans la base de données des «auteurs» liée à celle du recensement des biens culturels immeubles. La bibliothèque s'est enrichie de 243 ouvrages, monographies et numéros de revues.

2.6 Publications et actions de sensibilisation

Les ressources ont été affectées en priorité à la révision du volume 4b du Guide artistique de la Suisse couvrant les cantons de Fribourg et du Valais. Plus de 2400 objets y sont mentionnés, dont quelque 205 manoirs et châteaux, 171 églises et 258 chapelles. La ville de Fribourg sera traitée en 2012 et les textes publiés dans le courant de l'année. Ce projet a permis d'établir une documentation photographique minimale de tous les objets retenus, soit plus de 55 000 clichés qui offrent ainsi un instantané du patrimoine fribourgeois le plus important (valeur A ou B au recensement).

Aucun numéro de la revue Patrimoine fribourgeois, ni série de fiches sur l'architecture de la ville de Fribourg n'ont paru. Faute de moyens financiers, un projet de publication sur les manoirs et château du canton, en partenariat avec Domus Antiqua Helvetica section Fribourg, a été abandonné mais la monographie consacrée au manoir Chollet de Grolley a été publiée comme hors-série de la revue du Service.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées européennes du patrimoine au plan cantonal. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, le Service a organisé la sixième édition des Printemps du patrimoine en présentant le chantier de restauration de la Commanderie des hospitaliers de St-Jean à Fribourg. Divers collaborateurs ont assuré des actions de promotion du patrimoine par le biais de visites, de conférences et de collaboration à l'enseignement. Le Service a poursuivi sa collaboration avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg en assumant un module d'enseignement consacré à la conservation du patrimoine architectural bâti.

2011

2.7 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 20 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois, numérisation et microfilmage de plans géométriques des Archives de l'Etat, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle, inventaire des archives communales et paroissiales de Romont.

2.8 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse» éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS).

Le travail de rédaction, engagé en 2008, s'est poursuivi. Il a été accompagné par des observations complémentaires sur le terrain et des datations de constructions à l'aide d'analyses dendrochronologiques. Des dépouillements complémentaires d'archives ont livré une abondante information sur de nombreux édifices tant à Estavayer que dans les villages de la Broye.

2.9 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu huit séances; le bureau de la Commission des biens culturels, seize séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, une séance; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse», une séance.

3. Evénements particuliers

Le Service a collaboré avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg à l'élaboration d'un projet de recherche consacrée aux conditions de conservation et réhabilitation du patrimoine architectural rural. Il participera à la réalisation de la recherche en 2012.

En relation avec la révision du Guide artistique de la Suisse (mandat de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse), le Service a entrepris dès 2008 un recensement rapide des édifices majeurs du canton. Le travail s'achèvera début 2012.

Le Service a accueilli un civiliste qui a poursuivi son projet d'étude des remplages aveugles et des modénatures gothique tardif de la ville de Fribourg.

2011

XVI. Etat du personnel

POUVOIRS - DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT		4413.03	4415.60	97.43
ADMINISTRATION CENTRALE		230.87	224.58	6.29
3200 / IPCS	Secrétariat général	21.00	20.61	0.39
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	43.55	40.08	3.47
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	7.81	7.48	0.33
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	26.40	25.18	1.22
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2.59	2.49	0.10
3265 / CULT	Service de la culture	2.61	3.00	
3270 / ARCH	Archives de l'Etat	5.50	5.83	
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	48.33	48.22	0.32
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	14.82	15.37	
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	10.39	10.47	
3280 / SACF	Service archéologique	28.25	27.09	
3281 / BIEN	Service des biens culturels	14.17	13.63	
3291 / JSPO	Jeunesse et sport		2.58	
3292 / SPOR	Service des sports	5.45	2.55	
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT		4282.16	4191.02	91.14
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	305.10	282.41	22.69
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1343.16	1314.65	28.51
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	18.55	16.04	2.51
3210 / CORI	Cycle d'orientation	910.22	894.98	15.24
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.89	1.84	0.05
3230 / ECDD	Ecole de degré diplôme	67.06	63.76	3.30
3235 / CGAM	Collège de Gambach	66.77	66.56	0.21
3240 / CSCR	Sainte-Croix	91.88	91.88	-
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	123.25	121.97	1.28
3249 / CSUD	Collège du Sud	103.15	99.92	3.23
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	97.75	98.08	-0.33
3258 / HESS	Haute école spécialisée santé	56.83	57.07	-0.24
3259 / HETS	Haute école fribourgeoise de travail social	45.46	44.77	0.69
3260 / UNIV	Université	924.17	913.55	
3272 / CONS	Conservatoire	126.92	123.54	3.38



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

WWW.FR.CH/DSJ

I. Direction et Secrétariat général	1	VII. Service de probation (SProb)	33
1. Missions	1	1. Missions	33
2. Activités	1	2. Activités	34
3. Conférences intercantionales	3	3. Evénements particuliers	37
4. Affaires contentieuses	4		
5. Législation	4	VIII. Service de la justice (SJ)	38
		1. Missions	38
II. Police cantonale	6	2. Activités	38
1. Mission	6		
2. Gendarmerie	6	IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)	40
3. Police de sûreté	10	1. Mission	40
4. Services généraux	12	2. Activités	40
5. Ressources humaines (RH)	13		
6. Service de presse	14	X. Office de la circulation et de la navigation (OCN)	41
7. Bureau des armes et explosifs (BAE)	15	1. Missions	41
8. Bureau des entreprises de sécurité	16	2. Activités	42
III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	16	XI. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	42
1. Missions du service	16	1. Missions	42
2. Protection de la population	16	2. Activités	42
3. Protection civile	18		
4. Administration militaire	20	XII. Etablissements de Bellechasse (EB)	42
5. Intendance des bâtiments	23	1. Missions	42
		2. Activités	42
IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)	24		
1. Missions	24	XIII. Etat du personnel	43
2. Police des étrangers	24		
3. Domaine de l'asile	25		
4. Main-d'œuvre étrangère	25		
5. Passeports et cartes d'identité suisses	26		
V. Service de la police du commerce (SPoCo)	26		
1. Mission	26		
2. Activités	26		
VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	28		
1. Missions	28		
2. Application des sanctions pénales	28		
3. Prisons	31		

2011

I. Direction et Secrétariat général

Conseiller d'Etat-Directeur: *Erwin Jutzet*

Secrétaire générale: *Claudine Godat*

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, la police des étrangers et la police du commerce, l'intégration des migrants, la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, ainsi que la protection de la population et l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) et les Etablissements de Bellechasse sont rattachés administrativement à la DSJ.

2. Activités

Parmi les activités de la Direction en 2011, il convient de relever les aspects suivants:

2.1 Activités courantes

Le secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Poursuite de la politique d'intégration

Les efforts dans le domaine de l'intégration des migrants et des migrantes dans le canton de Fribourg se sont poursuivis et intensifiés en 2011.

Dès 2014, la Confédération mettra en place une nouvelle politique d'intégration. Dans cette perspective, la DSJ, conjointement avec la Direction de la santé et des affaires sociales, a entrepris d'élaborer un Programme d'intégration cantonal global. A cet effet, un mandat a été confié à une institution spécialisée pour dresser l'état des lieux et analyser les besoins dans le domaine de l'intégration: intégration en général, domaine de l'asile, prévention des discriminations.

Le programme «Langue et formation» a été reconduit avec succès en collaboration avec l'Office fédéral des migrations. Près d'une vingtaine de projets ont été soutenus et une journée d'in-

formation et d'échanges, portant notamment sur les premières expériences faites avec l'instrument «Feedback d'apprentissage» aux porteurs et porteuses de projets, a été organisée au printemps 2011.

En outre, la collaboration avec les communes a été fortement développée. S'inspirant du projet «Marly Sympa», lauréat du Prix suisse de l'intégration 2009, le Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes a développé «Communes Sympas-Gemeinsam in der Gemeinde», avec le soutien financier de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Plusieurs communes (Bulle, Guin, Estavayer-le-Lac) ont d'ores et déjà décidé ou prévu de mettre en œuvre ce projet.

Afin d'approfondir la collaboration avec les communes, la 3^e Conférence des communes pour l'intégration s'est tenue le 13 octobre 2011 sur le thème du travail et de la migration. A cette occasion, le Bureau de l'intégration a offert d'accorder un soutien actif aux communes voulant mettre en place des séances d'information destinées aux nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, notamment par la préparation d'un modèle de présentation d'une séance d'accueil type.

Pour permettre un accès facilité aux informations pratiques, le site Internet de l'intégration a été mis en ligne à fin mars 2011. Il permet de rendre le Bureau plus visible et d'améliorer l'accès à toutes les informations utiles, notamment pour les nouveaux arrivants dans le canton. Par ailleurs, la brochure d'accueil *Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue* a été diffusée en six langues: le français, l'allemand, l'albanais, l'anglais, le portugais et le turc.

La première Journée cantonale de l'intégration a eu lieu le 28 mai 2011 à Fribourg. Organisée par la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et contre le racisme (CMR), elle s'est articulée autour des thèmes «Migrations, appartenances religieuses et intégrations». De nombreuses personnalités du monde politique, ainsi que trois chercheurs de renommée ont participé à cette manifestation.

Quant à la nouvelle loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme, elle fournit un nouveau cadre aux activités actuelles, sans remettre en question la répartition des compétences pratiquée depuis plusieurs années. La loi confirme le rôle central joué par les communes dans ce domaine.

Sur le plan institutionnel, le Bureau de l'intégration, rattaché à la DSJ, est l'interlocuteur de l'Office fédéral des migrations et se charge de la coordination des mesures d'intégration au niveau du canton. Le Service de l'action sociale, qui est ratta-

2011

ché à la Direction de la santé et des affaires sociales, est quant à lui compétent pour le domaine spécifique de l'intégration des réfugié-e-s et des personnes admises provisoirement.

2.2.2 Coopération au développement et aide humanitaire internationales

En 2011, le canton de Fribourg s'est doté d'une loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales. Cette loi met en œuvre l'article 70 de la Constitution cantonale, selon lequel l'Etat encourage la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, ainsi que le commerce équitable et les échanges entre les peuples.

En se dotant de cette loi, le Conseil d'Etat a voulu soutenir les efforts des pays en développement pour améliorer les conditions de vie de leur population. La loi affirme les principes de l'action de l'Etat en la matière et renforce l'assise de la politique de coopération au développement et d'aide humanitaire.

La DSJ a repris le dossier de la coopération en 2011 de la Chancellerie d'Etat. Les compétences en matière d'aide humanitaire restent du ressort de la Direction des finances (DFIN). Le Conseil d'Etat, sur proposition de la DFIN, a ainsi réservé début 2011 100 000 francs pour des projets d'aide humanitaire à Nova Friburgo.

2.2.3 Application du code civil suisse

Le projet de loi d'application du code civil suisse (LACC) a été transmis au Grand Conseil à la fin 2011. Il s'agit d'une mise à jour notable, en particulier dans le domaine des droits de voisinage. Conçues jadis pour une société essentiellement rurale, ces normes légales sont désormais adaptées à un canton à dominante urbaine et périurbaine. Le droit des successions a aussi été adapté en fonction de la professionnalisation de la justice de paix, qui se trouve ainsi qualifiée pour assumer de nouvelles tâches.

Le droit de la tutelle – ou de la protection de l'adulte, selon la terminologie du nouveau CCS – fera pour sa part l'objet d'une loi d'application indépendante, qui sera soumise au Parlement cantonal en 2012.

2.2.4 Age de la retraite pour les agents et agentes de la force publique

Le Conseil d'Etat a adopté une ordonnance qui fixe dès 2012 l'âge limite de la retraite à 60 ans pour les agents de la force publique. Auparavant en vigueur pour les policiers, l'âge de la retraite obligatoire à 60 ans est ainsi étendu aux agents de détention de la Prison centrale et des Etablissements de Bellechasse, ainsi qu'aux gardes-faune.

Cette décision se base sur la loi sur la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et qui conserve la compétence du Gouvernement de fixer un âge limite de la retraite différent suivant les catégories de personnel. Les agents de police (gendarmerie et police de sûreté) bénéficiaient déjà de la retraite à 60 ans, en vertu d'un règlement ad hoc abrogé le 31 décembre 2011.

2.2.5 Conseil cantonal de prévention et sécurité (CCPS)

Le Conseil cantonal de prévention et sécurité (ci après: CCPS) est un organe consultatif du Conseil d'Etat regroupant des représentants de la Police cantonale, des préfetures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées, ainsi que, à partir de 2012, du Procureur général.

Présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice, le CCPS a défini au printemps 2011, dans son premier rapport au Conseil d'Etat, six objectifs stratégiques prioritaires pour renforcer la sécurité de proximité: faire du citoyen un partenaire de la sécurité, prévenir et combattre la violence, maintenir les espaces publics accueillants, restreindre la consommation d'alcool, réduire les incivilités et faire échec aux cambrioleurs.

Au début de la prochaine législature, l'adoption de la politique cantonale de lutte contre la criminalité, élaborée par le Ministère public en collaboration avec le Conseil d'Etat, permettra également de donner un cadre clair et fort à la lutte contre les atteintes à la sécurité.

2.2.6 Rapport sur la sécurité sismique dans le canton de Fribourg

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport faisant suite au postulat Berset-Bapst (N° 273.05) sur la sécurité sismique dans le canton de Fribourg. Alarmé par un rapport national estimant que Fribourg pourrait connaître des séismes d'une magnitude allant jusqu'à 6, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ci-après: ECAB), centre de compétences en la matière, avait chargé le professeur Jon Mosar, expert internationalement reconnu du Département de géosciences de l'Université de Fribourg, d'étudier de manière approfondie la tectonique et la sismicité du territoire cantonal. Les principaux résultats de ces études indiquent que le risque pour le canton ne devrait pas dépasser une magnitude de 4,5, ce qui correspond à la moyenne suisse.

En pratique, l'aléa sismique permet surtout de définir le niveau des mesures de prévention. Il s'agit surtout de renforcer la sécurité des bâtiments, de prévenir et de sensibiliser, de préparer l'intervention et de couvrir les dommages.

2011

A Fribourg, la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) rend obligatoire l'observation de normes parasismiques pour les nouvelles constructions. Le canton a également intensifié son action d'information et de sensibilisation dans le domaine des séismes ces dernières années. L'intervention en cas de séisme fait en outre partie des engagements planifiés et exercés par l'organe cantonal de conduite.

2.2.7 Départ en retraite du commandant de la police cantonale et nomination du nouveau commandant

Le 29 novembre 2011, le Conseil d'Etat in corpore a officiellement pris congé du commandant de la Police cantonale, M. Pierre Nidegger, dont le départ en retraite intervient au 31 décembre 2011. Le Conseil d'Etat exprime sa profonde reconnaissance et ses chaleureux remerciements à M. Nidegger, qui durant seize ans a assumé la responsabilité de la sécurité de toute la population fribourgeoise. C'est en effet le 1^{er} février 1996 que Pierre Nidegger, alors chef de la police de sûreté depuis déjà quatorze ans, a accédé au commandement de la Police cantonale. Durant seize ans, il a construit une police stable, efficace, reconnue. En ayant fait une priorité de l'excellence de la formation délivrée par l'Ecole d'aspirants de police, il lègue à ses successeurs un précieux outil pour assurer la haute qualité du travail policier.

Pour succéder à M. Nidegger, le Conseil d'Etat a nommé M. Pierre Schuwey, chef de la gendarmerie depuis 1993 et vice-commandant de la Police cantonale depuis 1996.

2.3 Conduite de projets

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous le point 5.

Elle a également poursuivi un certain nombre d'autres projets, portant notamment sur les objets suivants:

- › Institution d'un groupe de travail interdirectionnel pour le projet de centre sports-loisirs au camp du Lac-Noir: dans quelques années, l'armée devrait réduire notablement son occupation du camp du Lac-Noir, pour lequel il faudra dès lors trouver de nouvelles affectations civiles. Le groupe de travail interdirectionnel avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, a pour objectif de trouver des solutions pour optimiser l'occupation non-militaire du camp à l'horizon 2016 et est chargé d'étudier la faisabilité de la transformation des bâtiments militaires en un centre sports et loisirs au Lac-Noir.
- › Prise en charge sanitaire des condamnés pénaux et avenir du Foyer La Sapinière aux Etablissements de Bellechasse: dans le canton de Fribourg comme dans l'ensemble de la Suisse, de plus en plus de détenus présentent des problèmes psychiques et font l'objet non pas d'une simple peine de prison, mais d'une me-

sure pénale thérapeutique. La mise en œuvre de telles mesures nécessite des infrastructures et un suivi psychiatrique pointu.

Pour faire face à ce nouveau défi, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail pluridisciplinaire et interdirectionnel avec la Direction de la santé et des affaires sociales, chargé d'élaborer les bases conceptuelles et juridiques de la prise en charge médicale (somatique et psychiatrique) des détenus et des condamnés à une mesure pénale dans le canton de Fribourg. Il a également pour tâche d'étudier la faisabilité, sur le site du Foyer La Sapinière des Etablissements de Bellechasse, d'une institution spécialisée pour les délinquants présentant des problèmes psychiques au sens de l'article 59 CP.

- › Mise en œuvre du projet interdirectionnel de l'harmonisation des registres des personnes (projet HarmPers): ayant pour but d'uniformiser les pratiques en matière de contrôle des habitants dans toutes les communes du canton, la plate-forme Fri-Pers est accessible à l'administration cantonale depuis le 17 juin 2011. La plate-forme contient les données harmonisées de toutes les personnes habitant dans les 167 communes du canton. En outre, un guide conçu par un groupe de travail des communes et du canton a été mis à disposition des personnes préposées au contrôle de l'habitant.

3. Conférences intercantionales

3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP présidée par la Conseillère d'Etat Karin-Keller Sutter (SG), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité en particulier des objets suivants:

- › *Evolution de la situation dans le domaine de l'asile*
- › *Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte-enlèvement au niveau suisse, en collaboration avec la Confédération*
- › *Mise en consultation des modifications du Concordat instituant des mesures contre la violence lors des manifestations sportives*

Le Directeur SJ préside la Commission des affaires juridiques pénales (auparavant: Commission de la criminalité économique et de la criminalité organisée / CECO), qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. Cette commission est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux thématiques liées à la coordination de questions de portée intercantonale ou à la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération.

2011

3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

La CDMP a tenu sa conférence annuelle à Winterthur (ZH) le 27 mai 2011. En sus des affaires statutaires, les membres de la Conférence ont été informés sur la situation politique en matière de sécurité par le Conseiller fédéral Ueli Maurer et sur la situation dans le domaine de l'armée par le Commandant de corps André Blattmann, Chef de l'armée).

3.3 Autres Conférences

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a tenu deux séances plénières en 2011.

Les membres de la Conférence latine des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population se sont rencontrés le 1^{er} décembre 2011 à Lausanne

4. Affaires contentieuses

4.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remises d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, etc.). La situation pour 2011 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes en 2011 ou avant 2011)	39
Décisions prises (mesures/décisions négatives/décisions positives/irrecevables)	32
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	2
Recours au CE	3
Recours au TC	3
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2011	5

4.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants: Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2011 est la suivante:

Recours déposés en 2011	32
Dont	
Admis	0
Rejetés	25
Irrecevables	2
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	3
Procédure pendantes à la Direction le 31 décembre 2011	2
Recours au TC	3

4.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2011 est la suivante:

Requêtes pendantes au 1 ^{er} janvier 2011	1
Requêtes déposées en 2011	2
Requêtes liquidées en 2011	2
Requêtes pendantes le 31 décembre 2011 (déposées en 2011 ou avant 2011)	1

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Loi du 1^{er} février 2011 modifiant la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers)

Loi du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention contre le racisme

Loi du 5 octobre 2011 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales

Loi du 5 octobre 2011 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre

2011**5.2 Ordonnances et tarifs**

- Ordonnance du 18 janvier 2011 concernant les moniteurs et les écoles de conduite
- Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Corminboeuf la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Givisiez la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Granges-Paccot la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- Ordonnance du 15 février 2011 déléguant à la commune de Villars-sur-Glâne la compétence d'infliger des amendes d'ordre
- Ordonnance du 22 février 2011 sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention)
- Ordonnance du 15 mars 2011 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers
- Ordonnance du 15 mars 2011 modifiant l'ordonnance concernant les profils d'ADN
- Ordonnance du 15 juin 2011 modifiant le règlement sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers)
- Ordonnance du 15 juin 2011 modifiant le règlement sur les normes d'octroi de subsides pour les dépenses concernant les mesures de prévention et de défense contre l'incendie
- Ordonnance du 15 juin 2011 modifiant le règlement concernant l'organisation, l'exploitation et le subventionnement des centres de renfort pour la défense contre l'incendie
- Ordonnance du 23 août 2011 sur la vidéosurveillance
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordres à la commune de Fribourg
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Marly
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Bulle
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Gruyère
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Morat
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Romont
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune d'Estavayer-le-Lac
- Ordonnance du 13 septembre 2011 renouvelant la délégation de compétence d'infliger des amendes d'ordre à la commune de Châtel-St-Denis
- Ordonnance du 25 octobre 2011 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles
- Ordonnance du 22 novembre 2011 modifiant l'ordonnance instituant un Conseil cantonal de prévention et de sécurité
- Ordonnance du 22 novembre 2011 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2012
- Ordonnance du 29 novembre 2011 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2012 pour l'assurance des bâtiments
- Ordonnance du 29 novembre 2011 concernant les conditions de retraite des agents et agentes de la force publique
- Ordonnance du 13 décembre 2011 sur la culture et le commerce du chanvre
- Ordonnance du 20 décembre 2011 concernant la surveillance des fondations
- Ordonnance du 20 décembre 2011 relative à la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle
- Ordonnance du 20 décembre 2011 adaptant d'urgence la législation sur la protection civile
- Ordonnance du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté concernant le tarif de ramonage

2011

II. Police cantonale

Commandant: Pierre Nidegger

1. Mission

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

2. Gendarmerie

2.1 Missions

La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes de police de proximité décentralisés. Ces derniers assurent notamment, depuis le 1^{er} juillet 2009, des contacts permanents avec la population et les diverses institutions publiques. La gendarmerie comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation routière et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

2.2 Activités courantes

2.2.1 Affaires traitées

	2010	2011
Rapports de police établis	13 705	13 282
Plaintes pénales enregistrées	9 911	9 316
Réquisitions traitées	24 145	21 459
Transports de détenus et prévenus	3 707	3 579
soit dans le canton	3 057	3 047
soit hors canton	650	532

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2010	51	117	168
2011	35	115	150

2.2.3 Circulation et navigation

En 2011, l'ange Franky a poursuivi son action «Slow Down. TAKE IT EASY» dans le cadre d'une action pour les motards en particulier. Deux journées de prévention se sont déroulées sur

le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes».

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Sarine	687	592	318	296	2	4
Singine	190	192	119	118	2	4
Gruyère	325	305	141	138	3	4
Lac	175	157	99	91	1	3
Glâne	99	73	50	33	0	1
Broye	144	109	56	70	3	0
Veveyse	99	61	52	28	0	1
Total	1 719	1 498	835	774	11	17

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 498 (1 719 en 2010), est en diminution de 12,9 %. Le nombre de personnes blessées, soit 774 (835 en 2010) est en diminution de 7,3 % et le nombre de personnes tuées, soit 17 (11 en 2010) est en augmentation de 54,6 %.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0,5 ‰ a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2011, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de personnes contrôlées		Conducteurs en état d'ivresse	
	2010	2011	2010	2011
Total	19 196	15 121	4,9 %	7,1 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2010	2011
Saisies du permis de conduire	1 106	1 174
Contrôles de vitesse	3 750	4 239
Fuites après accident	801	725
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	241	223
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 6 396 834	Fr. 6 355 329
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	48	32
Accompagnements de transports spéciaux	193	229
Accidents de navigation	0	1
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	5	12
Engagements du groupe des plongeurs	10	6

2011

2.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2011, les activités suivantes:

	2010	2011
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 156	1 083
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 371	1 426
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	512	486
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 382	1 466
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	9	9

2.2.5 Chiens de police

	2010	2011
Nombre de chiens	20	20
Nombre d'engagements	684	674
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	49	41
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	54	52
dont des recherches de personnes	67	49
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	3

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

2.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2011, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 37 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (26 interventions en 2010). Ces personnes sont demeurées 114 jours dans le canton (89 jours en 2010). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant un terrain d'accueil, il sied de préciser que le Conseil fédéral a approuvé un concept pour la réalisation d'un réseau de places d'accueil le long des routes nationales. Dans ce cadre, il a soutenu le projet de la création d'une aire multifonctionnelle sur l'A12, à Sâles, une aire qui pourra accueillir les gens du voyage. L'aire de repos déjà existante, au lieu-dit La Joux des Ponts, sera agrandie et permettra d'accueillir les gens du voyage.

2.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 26 services de protection rapprochée en 2011 (28 services en 2010), dont 23 à l'encontre de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2011, les agents de la Police cantonale ont procédé à 8 reprises (8 en 2010) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 19 gendarmes, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1 162 agents ont été engagés à 33 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 15 matchs de hockey sur glace (13 pour le HC Gottéron et 2 pour les rencontres Düdingen-Martigny), 5 matchs de football, 7 manifestations diverses, 5 procès et 1 protection de personnalité. Pour ces événements, les agents ont totalisé 8170 heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 21 interdictions de stade et 24 interdictions de périmètre ont été prononcées.

Sous l'égide du GMO, 11 agents ont été engagés à Davos dans le cadre du WEF (World Economic Forum). 10 agents se sont déplacés, à Berne, pour renforcer le GMO dans le cadre d'un congrès de l'UDC. Au total, 21 agents ont effectué 1308 heures d'engagement.

2.3 Evénements particuliers

2.3.1 Actions de prévention

2.3.1.1 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région,

2011

elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

«AU CONTACT DU CITOYEN»	Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Action permanente.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 86 engagements, d'une durée totale de 366 heures, ont été effectués. 406 agents ont participé à cette action.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 461 agents ont effectué 159 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 22 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 23 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 10 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

ACTIONS REGIONALES

Région Centre:

«ORDRE PUBLIC»	Présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à: <ul style="list-style-type: none"> - prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et dans les espaces propices aux rassemblements; - contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers; - empêcher le développement de la mendicité; - prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire; - veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids; - veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants; <p>- renforcer le sentiment de sécurité de la population. 1628 agents ont été engagés dans le cadre des 754 actions menées. 44 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 39 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.</p>
«ANGEL»	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors des 129 efforts effectués, 264 agents ont assuré une présence de 621 heures.
«ATTENTION AUX VOLEURS!»	Dès le printemps 2011, sur la base de constatations de la police, il est apparu que de nombreux vols et infractions à la loi sur les stupéfiants étaient commis au centre-ville de Fribourg. Sur la base de ces constatations, une campagne de prévention a été mise sur pied par la police de proximité de la région Centre. Elle a démarré au mois de mars 2011. Plus de 700 affiches ont été distribuées et apposées. Quelque 5000 flyers ont été distribués auprès de nombreux commerces, établissements publics et citoyens au centre-ville.
«EDEN»	La task-force «EDEN» a été mise sur pied durant la période du 1 ^{er} juin au 15 septembre 2011 pour lutter contre un phénomène émergent de troubles à l'ordre et à la sécurité publics, au centre-ville de Fribourg, en particulier dans les zones commerçantes, les places et les jardins publics. Constituée de 6 agents de la Police cantonale, la task-force «EDEN» permet, grâce à son action ciblée tant préventive que répressive, une nette diminution du phénomène. 18 plaintes ont été élucidées, 8 arrestations, 131 contrôles et 77 auditions ont été effectués. 88 rapports de dénonciation concernant des vols, des dommages à la propriété et des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers ont été rédigés. Durant la période indiquée, 243 g de haschisch, 52 g de marijuana, 28.4 g de cocaïne et 3.3 g d'héroïne ont été séquestrés.

2011

Région Nord:

«STAND BY» Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rues commerçantes. Dans le cadre de cette action, les agents ont effectués 100 présences.

Région Sud:

«ROSSO» Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, centres-villes, parcs publics, aux abords des cycles d'orientation, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages). Ce même effort permet aussi de porter une présence préventive auprès des banques et des stations-service, de porter une présence préventive et répressive dans les centres-commerciaux, en particulier contre les vols divers (porte-monnaie, sacs à mains, etc.) commis notamment par des ressortissants de l'Est.
1149 efforts effectués, 2 201 agents, représentant 1383 heures. 192 personnes suspectes ont été identifiées et 19 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 55 usagers de la route ont fait l'objet de dénonciations pour des infractions LCR. 8 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

22.08 – 09.09 Rentrée scolaire Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 26 conducteurs ont été dénoncés.

13.04 Action «Merci» Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur remettre une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. Sur les 1230 automobilistes contrôlés, 1127 conducteurs ont reçu une plaque de chocolat et 103 ont été dénoncés.

10.11 Journée de la lumière Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail

11. – 26.11 Action Eclairage «Sécurité par la visibilité» ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. L'action Eclairage débutait par cette campagne suisse. 627 flyers et 268 brassards ont été distribués. 93 conducteurs ont été dénoncés et 473 fiches techniques ont été délivrées.

2.3.1.2 Circulation

01.01 – 31.12 La ceinture pour la vie Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 4393 AO/DR ont été délivrés. Action permanente.

01.01 – 31.12 TECO Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 1855 automobilistes ont été dénoncés. Action permanente.

11.04 – 31.12 Action comportement et équipement des deux-roues – contrôles radar motards Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 278 motocyclistes dénoncés. Action permanente.

11.04 – 31.12 Action comportement et équipement des 2-roues – contrôles de circulation 675 motards et cyclistes ont été dénoncés. 449 fiches techniques ont été délivrées.
Deux journées de prévention se sont déroulées sur le circuit de Bresse, en France, avec le slogan «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes». Durant cette action, le nombre de motards victimes a diminué:
- blessés: – 13 % (127 en 2010 à 111 en 2011);
- tués: – 60 % (5 en 2010 à 2 en 2011).

2.3.2 Police de proximité

Le 1^{er} juillet 2009 a eu lieu le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du canton. Lors de ce déploiement, trois groupes d'investigations (GIP) ont été créés dans les régions de gendarmerie et affectés à la répression judiciaire de proximité (deals de rue, tags, délits connexes, etc.). Dans le cadre de cette activité permanente, les agents ont interpellé 497 personnes suspectes en 2011 (559 en 2010). 81 auteurs d'infractions (107 auteurs en 2010) ont été placés en arrestation provisoire ou incarcérés pour les besoins de l'enquête. 323 personnes ont fait l'objet de rapports de dénonciation quant à des infractions à la loi sur les stupéfiants (306 personnes en 2010). De surcroît, 101 dénonciations ont été établies pour des infractions contre le patrimoine (85 en 2010) et 35 pour des dommages à la propriété (20 dénonciations en 2010). Durant ces actions, les agents ont notamment séquestré: 138.5 g d'héroïne (151 g en 2010), 172 g de cocaïne (122 g en 2010), 203 g de haschisch (1.2 kg en 2010), 6.3 kg de marijuana (12.6 kg en 2010) et divers autres produits stupéfiants (pilules thaï, pastilles d'ecstasy, LSD, speed, etc.). Les diverses enquêtes menées ont notamment permis la découverte de 9 cultures indoor (32 cultures découvertes en 2010) et le séquestre de 2290 plants de chanvre (4757 plants en 2010). 1 culture outdoor a été découverte sur une surface de 4500 m². Les plants de chanvre ont été distillés sur place sous contrôle policier.

2011

3. Police de sûreté

3.1 Missions

La police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Ses missions générales sont les constats sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au procureur.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Affaires traitées

	2010	2011
Rapports de police établis	1 945	1 072
Plaintes pénales enregistrées	117	86
Réquisitions traitées	2 333	1 441
Identifications par le SIJ	251	297
soit par empreintes digitales	77	129
soit par ADN	124	106
soit par traces de semelles	50	51
soit par traces d'oreille		11
Relations par traces de semelles		207
Relations par ADN	134	266
soit internes	17	29
soit avec d'autres cantons	117	237
Prises ADN sur la personne	991	1 084
Effacements de profils ADN	1 652	570
Personnes dactyloscopiées	1 110	1 016

3.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2010	40	190	230
2011	35	134	169

3.2.3 Stupéfiants

	2010	2011
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	27 347	754
marijuana (en grammes)	43 837	48 662
héroïne (en grammes)	166	158
cocaïne (en grammes)	2 490	641
pastilles thaï, LSD, ecstasy	12	53
amphétamines (en grammes)	145	9
Morts par surdose	4	2

	2010	2011
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	12	12

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2010	2011
Champs	1 (superficie d'env. 2000 m ²)	1 (superficie d'env. 2000 m ²)
dont en Sarine	0	0
dont en Singine	1	1
dont en Glâne	0	0
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	0	0
dont en Broye	0	0
dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	4413 plants dont: - 3792 en culture indoor - 621 en culture outdoor	4173 plants dont: - 2572 en culture indoor - 1601 en culture outdoor
Cultures indoor	32	27
Enquêtes pénales	0	1

3.3 Evénements particuliers

L'entrée en vigueur du nouveau CPP au 1^{er} janvier 2011 représente un moment important en particulier pour la police. De manière générale, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes à la suite des événements marquants suivants:

Homicides	Riaz	26.03.2011: assassinat d'un homme âgé de 24 ans, au volant de son véhicule stationné devant le domicile des beaux-parents de l'auteur. L'auteur, interpellé quelques jours plus tard en Valais à la suite d'un contrôle routier, a fait feu à huit reprises, avec un pistolet Parabellum de calibre 7.65 mm Para, sur l'amant de sa femme. Huit douilles et sept projectiles ont été prélevés sur les lieux.
	Chénens	20.11.2011: homicide par arme à feu d'une femme âgée de 53 ans, à son domicile, par son ex-petit ami. Quatre coups de feu ont été tirés dans la chambre, probablement avec une carabine de chasse à répétition manuelle munie d'un silencieux. Deux projectiles ont atteint la victime à la tête, ce qui a causé son décès.

2011

	Neirivue	03.12.2011: homicide d'un homme de 69 ans, tué par un fusil de chasse, a la suite d'une querelle de voisinage qui avait tourné au drame. A la suite d'une altercation verbale, l'auteur, fortement alcoolisé, s'est muni d'un fusil de chasse à deux canons juxtaposés et a fait feu sur la porte de l'appartement de la victime. La charge de grenaille de la cartouche de chasse a transpercé la porte et a blessé mortellement la victime qui se trouvait derrière. L'auteur s'est ensuite rendu.	Incendies	Canton	Intervention dans 66 cas d'incendies. Causes: intervention humaine, technique, naturelle, indéterminée. Dispositif de surveillance à la suite de trois incendies de tas de bois dans la vallée de la Jogne et un début d'incendie d'un rural à Charmey.
	Bulle	28.12.11: un père âgé de 34 ans fait feu sur ses 2 enfants et tue son bébé de 2 mois. L'enfant de 6 ans est grièvement blessé. L'auteur s'est par la suite donné la mort en se tirant une balle. La fillette de 6 ans est décédée 2 jours après des suites de ses très graves blessures.	Enquêtes LStup	Canton	L'enquête menée pour trafic de cocaïne en ville de Fribourg a permis de remonter jusqu'au canton de Berne et d'interpeller 3 trafiquants africains. Les perquisitions ont permis de séquestrer environ 350 g de cocaïne. La Police cantonale bernoise a effectué 2 arrestations et le séquestre d'environ 115 g de cocaïne. Le volet fribourgeois a révélé un trafic portant sur environ 160 g de cocaïne. En 2010, la police d'Annemasse/F a procédé à plusieurs interpellations dans le cadre de 2 affaires de trafic de marijuana portant sur plus de 100 kg. Les éléments recueillis ont permis d'établir que la drogue provenait de la région de Fribourg, cela depuis 2002 déjà. L'enquête préliminaire a permis d'émettre des soupçons à l'encontre de 2 habitants de Düdingen. Sur commission rogatoire, intervention, le 29.11.11, au domicile des précités. Les importantes perquisitions menées ont permis le séquestre d'environ 25 kg bruts de marijuana conditionnée pour la vente en gros, d'environ 50 000 francs ainsi que de différents objets utiles à l'enquête. L'enquête en cours tentera de déterminer la provenance de la marchandise.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 73 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (homicide, mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.			
Brigandages	Canton	Cas où les auteurs ont été identifiés et confondus: 18.05.11: Domdidier, domicile privé (instigation, induire la justice en erreur) 27.05.11: Fribourg, bijouterie «Le TRES'OR» 06.06.11: Fribourg, boutique PKZ 30.06.11: Givisiez, banque Raiffeisen 23.07.11: Romont, Station shop AVEC 28.10.11: Villars-sur-Glâne, On The Run			
Séries de vols par effraction	Canton et hors canton	Plus de 2 000 cas de vols par effraction, tentatives de vol par effraction ou d'introductions clandestines enregistrés. Arrestations de plusieurs bandes en flagrant délit par la police de sûreté et la gendarmerie. Les auteurs sont, en majorité, originaires de pays d'Europe de l'Est et des Balkans. Interpellation d'un trio de Roumains, auteur d'une soixantaine de vols à la tire dans toute la Suisse, dénoncés pour vols en bande et par métier, utilisations frauduleuses d'un ordinateur, infractions LEtr et blanchiment d'argent.	Pornographie Mœurs		8 cas de pornographie illégale ont été détectés. Introduction de la nouvelle loi sur la prostitution au 1 ^{er} janvier 2011. 278 contrôles de salons de massage. 243 prostitué(e)s recensé(e)s et 25 prostitué(e)s dénoncé(e)s.
Vols à la tire			Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées. Identification, par ADN, de l'auteur d'un viol commis en 2002 à Fribourg. Les infractions liées à l'utilisation d'Internet sont toujours d'actualité. 83 auditions filmées ont été effectuées.
Skimming	Canton	224 cas de skimming enregistrés. Interpellation de deux Bulgares, auteurs de poses d'appareils de skimming dans différents cantons suisses.	Prévention	Canton	Poursuite de la Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» – «wer bisch» lancée en 2007. Prévention dans les écoles par le chargé de prévention auprès de la BMI: 420 classes primaires et CO visitées. Participation à 104 réunions de parents, de professeurs et d'autres.
Dommages à la propriété sur des véhicules	Grandvillard	29.09.2011: 9 véhicules, appartenant à des soldats et stationnés sur le parking extérieur du camp militaire, fortement vandalisés et 4 jeux de plaques volés. Les dégâts commis par 2 auteurs mineurs qui ont reconnu les faits pourraient se chiffrer à environ 80 000 fr.			

2011

4. Services généraux

4.1 Missions

Les services généraux regroupent les services de soutien de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils comprennent les secteurs suivants:

- > le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel);
- > l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données, transmission, équipement technique);
- > l'Info-Centre (gestion du système central d'information, conservation et archivage des données, diffusions cantonales et nationales, établissement de statistiques, office de filtrage Recherches informatisées de police (ci-après: RIPOL) cantonal);
- > la comptabilité;
- > l'habillement, l'équipement et l'armement;
- > l'intendance;
- > le garage.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Affaires traitées

	2010	2011
Rapports de police établis	8 440	1 995
Plaintes pénales enregistrées	2	2
Réquisitions traitées	1 425	474
Appels téléphoniques entrants	227 950	286 312
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 416	90 365
Alarmes traitées	2 350	2 652
soit pour incendie	628	718
soit pour effraction/agression	1 722	1 934

La baisse du nombre des rapports et des réquisitions s'explique par un changement interne dans le flux des documents.

4.2.2 Informatique et télécommunications

- > maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);
- > maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

4.2.3 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2010	2011
Voitures	201	210
Motos	9	9
Bateaux	5	5

4.2.4 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, plus de 1000 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, panne, etc.) ont été effectuées. 18 déménagements ou mutations internes et 52 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés.

4.2.5 Habillement, équipement et armement

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

4.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 19 933 factures (20 601 en 2010) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 260 093 francs (4 253 007 francs en 2010) a été facturé.

4.3 Événements particuliers

4.3.1 Informatique et télécommunications

- > POLYCOM: lancement des procédures de demandes de permis de construire, installation d'une 1ère série de véhicules de service avec l'équipement POLYCOM, personnalisation des paramètres des terminaux avec le groupe de travail utilisateurs;
- > système central d'information Zephyr: développement du module automatique d'archivage et de suppression des données, adaptation et intégration des nouveaux formulaires pour l'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse (CPP), migration des applications / modules et tests, développement de l'interface SwissPol Index pour la Confédération;
- > migration Win 7 et Office 2010: analyse et tests;
- > mise en place du système de déploiement SCCM.

2011

4.3.2 Intendance

Principaux projets:

- > étude et fin du projet concours du nouveau bâtiment de commandement;
- > étude du nouveau poste du Mouret;
- > mise en vente des postes de Cugy – Le Mouret – Chevrières – Schmittens;
- > assainissement complet des postes de Prez-vers-Noréaz et Châtel-St-Denis, assainissement partiel du poste de Porsel;
- > réaménagement des locaux de la police pour intégrer les exigences liées au CPP;
- > assainissement des bureaux de la brigade criminelle et création d'une salle mixte de commandement/formation.

4.3.3 Habillement

- > collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement du nouvel uniforme de représentation;
- > renouvellement du gilet pare-balles collectif et des pare-coups MO (maintien de l'ordre);
- > changements des parois et de l'éclairage de la première cave de tir.

5. Ressources humaines (RH)

5.1 Missions

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute en quantité et qualité les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants et aspirantes de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue, ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs et collaboratrices qui en ont besoin et des prestations de conseil à la hiérarchie.

5.2 Affaires courantes

5.2.1 Formation de base et formation continue

Le 3 janvier 2011, 30 personnes ont débuté l'école d'aspirants de police (ci-après: EAP). En cours d'année, quatre aspirant-e-s ont

quitté l'EAP et un ancien élève (EAP 2009) l'a rejointe. Au terme de leur année de formation, 27 candidat-e-s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 16 décembre 2011, 22 gendarmes et 4 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés à la Cathédrale.

32 aspirants, à savoir 24 aspirant-e-s pour la gendarmerie et 8 aspirant-e-s pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2012.

En outre, le centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention, collaborateurs et collaboratrices du Ministère public).

5.3 Evénements particuliers

5.3.1 Cellule «relations humaines»

Le Chef de brigade Germain Collaud ayant fait valoir son droit à la retraite, le nouveau responsable de la cellule a été désigné en la personne de l'adjudant Charles Baeriswyl. Il suit actuellement une formation d'«approche centrée sur la personne». Il a également été nommé membre de la commission cantonale contre la violence conjugale, en remplacement de son prédécesseur qui en assurait la coprésidence.

La cellule «relations humaines» a été sollicitée pour la prise en charge d'un certain nombre de cas particuliers. Le responsable de cette cellule a collaboré à la formation de base des aspirants à l'école de police et a mis en place un concept d'appui psychologique, pour ces derniers, durant leur stage pratique.

5.3.2 Psychologie du travail

Suite aux expériences favorables, l'horaire flexible qui avait été introduit à titre d'essai en novembre 2010 a été déployé définitivement au sein de la Police cantonale. Ainsi, le nombre de collaborateurs et collaboratrices concernés a passé de 130 à 350.

Le processus de sélection des aspirants de police a été actualisé. Désormais, les candidats s'inscrivent au processus de sélection via le site Internet de la Police cantonale. Ils peuvent ensuite s'inscrire à une demi-journée de tests. Outre les compétences linguistiques, de nouveaux tests mesurent les aptitudes cognitives, la motivation, les compétences sociales, l'intégrité et l'esprit pratique.

Dans le cadre de leur formation de base d'une année, les aspirants policiers suivent 80 heures de cours de psychologie. Un groupe de travail, principalement composé des psychologues des corps de police romands, est en train de revoir complètement le manuel du cours, d'ici à la fin 2012.

2011

6. Service de presse

6.1 Missions

Le service de presse et de prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et met à jour le site Internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité. Par ailleurs, il assure la communication interne de la Police cantonale.

6.2 Affaires courantes

6.2.1 Activités médiatiques

En 2011, le service de presse et de prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

- > 759 communiqués de presse;
- > 6 conférences de presse et points-presse;
- > 531 réponses à des questions des journalistes;
- > 19 messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours.

Par ailleurs, 173 647 visites sur le site Internet ont été recensées, soit un peu plus de 475 par jour.

6.2.2 Activités de relations publiques

En 2011, les activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de nombreux stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le service de presse a contribué aux manifestations suivantes:

10.04	Slow Up de Morat;
28. – 29.05	Rencontre suisse des fanfares de police;
10.07	Slow Up de la Gruyère;
7. – 16.10	Foire de Fribourg;
20. – 23.10	Expo Schmitt.

Du 1^{er} juillet au 31 août 2011, 18 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

Des visites des différents sites de la Police cantonale ont également été effectuées tout au long de l'année.

6.2.3 Activités de prévention

En 2011, le service de presse et de prévention a soutenu les actions de prévention suivantes:

> 6 actions médiatiques de prévention:

- Action «Deux-roues»;
- Action «Merci» sur les routes du canton;

Action «Rentrée scolaire»;

Action «Eclairage»;

Action «Angel».

> 21 concepts de sécurité à domicile (visite et conseils d'un policier spécialisé).

6.3 Evénements particuliers

6.3.1 Action motards 2011

La Police cantonale, avec le soutien financier de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) et de la section Fribourg du TCS, a lancé une action de sensibilisation originale auprès des motards. Elle entendait passer un message simple: «Ressens la vitesse, mais pas sur nos routes».

Afin de permettre aux adeptes des deux-roues de vibrer au guidon de leur propre machine, elle les a invités durant une journée sur un circuit de vitesse en France. Sous la direction de personnes compétentes, les motards ont eu tout loisir de rouler sans risque de se faire flasher par un radar. 176 motards ainsi que 14 motards de la police se sont retrouvés sur le circuit de Bresse à Frontenaud en France les 17 et 18 mai 2011.

6.3.2 Action «Attention aux voleurs!»

Cette action a été lancée par un point-presse organisé le 23 mars 2011. Depuis le début de l'année, de nombreuses personnes avaient été victimes de vols à la tire notamment en ville de Fribourg. Afin de sensibiliser le public à ce phénomène, la Police cantonale a lancé cette action de prévention: flyers et affiches ont été distribués dans les commerces. Des messages de prévention ont été diffusés par haut-parleurs dans un centre commercial du centre-ville. Une diapositive a également été projetée avant les séances dans les cinémas de la ville. L'action devait être très ponctuelle, elle s'est finalement déroulée sur plusieurs mois.

2011

7. Bureau des armes et explosifs (BAE)

7.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application de la loi sur les armes, mais également pour l'application de la loi sur les explosifs. Le BAE délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bonnes mœurs pour le requérant d'un permis minage, les cartes européennes d'armes à feu pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentes d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosibles et d'engins pyrotechniques séquestrés. Enfin, le BAE gère le local de séquestre d'armes et d'explosifs, effectue des contrôles de collectionneurs d'armes, de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries et d'armoires servant au stockage d'explosifs et procède aux enquêtes préliminaires dans le cadre de mesures administratives. Fait nouveau, depuis le printemps 2011, toutes les acquisitions d'armes par des étrangers, les décisions de refus d'octroi d'un permis d'acquisition et les retraits d'armes par les autorités cantonales sont mentionnées dans une banque de données fédérale nommée «ARMADA».

7.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour l'année 2011 a été, entre autres, la suivante:

	2010	2011
Permis d'acquisition d'armes (civil)	505	617
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	228	518
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	56	56
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	28	10
Permis de port d'armes	46	24
Carte européenne d'armes à feu	77	87
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	16	26
Contrôle armureries	8	0
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	6	4
Permis d'acquisition de matières explosives	16	15
Contrôles d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	11	2
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques (fêtes de fin d'année)	74 (5)	79 (2)
Saisies d'armes	225	270
Enquêtes administratives	106	143

	2010	2011
Préavis pour mesures administratives	44	15
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	31	22
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	21	16
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	10	6
Destruction d'armes	355	348
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	79	18
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 250	env. 150
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	640	10
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	80	20
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 10 LArm	30	20

En raison de la modification de l'ordonnance du DDPS sur le tir hors service, le nombre de permis d'acquisition d'armes à feu a sensiblement augmenté. Tout soldat libéré du service militaire ainsi que toute personne civile voulant obtenir une arme militaire en prêt doivent dorénavant être en possession d'un permis d'acquisition d'armes.

Dû à l'augmentation importante des permis d'acquisition d'armes, le BAE a été passablement chargé avec l'enregistrement dans la banque de données cantonale des armes acquises.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes furent séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

7.3 Événements particuliers

7.3.1 Contrôle de tous les magasins de vente de feux d'artifice

Le BAE a procédé au contrôle de tous les magasins de vente de feux d'artifice du canton. Il a été constaté que la gestion de la plupart de ces magasins était conforme à la loi sur les explosifs. Des rapports de dénonciation ont été rédigés à l'encontre de deux vendeurs. En outre, quelques vendeurs ont fait l'objet de remarques du fait d'irrégularités concernant les mesures de sécurité sur le stand de vente.

2011

7.3.2 Destruction d'armes, de munitions, de feux d'artifice et d'explosifs

Le BAE a éliminé une quantité importante d'armes et de munitions, cela à la suite de décisions pénales, de retraits d'armes par les autorités cantonales et de dépôts volontaires d'armes. Le BAE a également détruit une quantité considérable de feux d'artifice en état défectueux découverts dans les déchetteries et d'explosifs devenus inutilisables.

8. Bureau des entreprises de sécurité

8.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application du concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité. Elle est chargée notamment de délivrer les autorisations régies par le concordat et par l'article 6 de l'arrêté d'exécution du concordat (autorisation d'employer du personnel de surveillance), de reconnaître les autorisations et les certificats de capacité ou d'aptitude délivrés par les cantons non concordataires et d'approuver le matériel utilisé par les agents de sécurité.

8.2 Activités courantes

En 2011, ont été délivrées:

- > 108 autorisations d'engager du personnel;
- > 171 autorisations d'exercer;
- > 3 autorisations d'exploiter.

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 13 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

On compte actuellement 12 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef: Daniel Papaux

1. Missions du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et d'assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

2. Protection de la population

2.1 Mission

La protection de la population vise à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide lors d'événements extraordinaires ou de situation d'urgence. C'est ainsi qu'elle:

- > établit l'analyse des risques et l'actualise régulièrement;
- > assure la coordination des mesures de prévention;
- > garantit la préparation à l'engagement;
- > coordonne tous les moyens à l'engagement;
- > poursuit ses activités de coordination jusque dans la remise en état.

2.2 Activités courantes

Conformément aux prescriptions prévues dans la loi sur la protection de la population (LProtPop), l'ordonnance sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention) du 22 février 2011 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population, MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et la Région territoriale 1.

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal. De plus, cette analyse a été optimisée par une automatisation des relevés grâce

2011

à la mise en place par le Service de l'informatique et des télécommunications (ci-après: SITel) d'une page web dédiée.

En collaboration avec le SITel, qui en assure la direction, le projet pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF» s'est poursuivi. Cette interface informatique doit notamment servir de plate-forme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'Organe cantonal de conduite) et comme outil de gestion électronique des documents. Ces travaux se poursuivront en 2012.

Les travaux en vue de l'acquisition d'un «véhicule de commandement» ont débuté en 2010 en collaboration avec la Police cantonale. Ce véhicule est destiné à servir de poste de commandement installé sur la place sinistrée. Il sera opérationnel à partir du début 2012.

Dans le cadre des modifications apportées par la LProtPop à la loi sur la santé (LSan), la protection de la population a participé aux travaux du groupe de projet «Organe de conduite sanitaire (ORCSan)», dirigé par le Service du médecin cantonal, ceci dans le but d'instituer un tel organe de conduite pour gérer le domaine sanitaire lors d'un événement extraordinaire.

La protection de la population a été intégrée par la COREB dans la rédaction du plan d'intervention de l'aéropôle de Payerne, en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploitation par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).

Suite à la décision de Swisscom de résilier les réseaux Infranet, le système de commande de déclenchement des sirènes doit être remplacé d'ici fin 2012. En étroite collaboration avec l'Office fédéral de la protection de la population, la protection de la population a démarré les travaux en y intégrant notamment la protection civile et le Groupe E.

Dans le cadre d'un projet conduit par le Service des forêts et de la faune (SFF), la protection de la population a assuré le lien avec les organes communaux de conduite dans le but de mettre à disposition des conseillers en dangers naturels.

Sous la présidence du chef du secteur de la protection de la population, la Commission latine des responsables de la protection de la population, subordonnée à la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire (CLSCM), a notamment préparé une prise de position pour la CLSCM sur le rapport «Stratégie protection de la population et protection civile 2015+».

L'Organe cantonal de conduite s'est réuni six fois durant l'année 2011 dans le cadre de ses séances ordinaires. Il a notamment

validé différents plans d'engagement (Plan ORANGE, Plan ROUGE, Plan cantonal d'engagement pandémie, Plan Anthrax).

Sous la forme d'une demi-journée de formation, l'Organe cantonal de conduite a approfondi ses connaissances du rythme de conduite pour le travail en état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

Dans le cadre de l'exercice fédéral de l'Office vétérinaire fédéral «NOSOS», l'OCC a été exercé pendant 3 jours (du 28 au 30 juin 2011) sur le thème d'une épizootie de fièvre aphteuse.

Sur mandat de l'Organe cantonal de conduite (OCC), la protection de la population a démarré la rédaction du Plan d'engagement «Pénurie d'approvisionnement électrique», en intégrant des représentants de divers horizons (Confédération, canton, communes, entreprises privées).

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le jeudi 26 mai 2011, à l'occasion duquel ils ont été informés sur les nouveautés au sein de la protection de la population, notamment sur les organes communaux de conduite (ORCOC). De plus, ils ont suivi une formation d'une demi-journée dispensée par des instructeurs de l'OFPP le 13 décembre 2011.

Les communes, chargées d'instituer jusqu'à fin 2009 un organe communal de conduite, ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population.

En fonction de la constitution des ORCOC, la protection de la population a pu poursuivre en 2011 leur formation de base. Au total, 17 organes communaux ont suivi cette formation, ce qui représente 76 participants.

Le rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Grangeneuve le 1^{er} juillet 2011. Il a permis de réunir tous les chefs en dehors des cycles de formation.

Un séminaire d'une demi-journée a été organisé le 8 avril 2011 afin d'orienter les chefs ORCOC sur les mesures de planification à effectuer ainsi que sur celles à prendre lors de l'engagement dans les zones de danger de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Un exercice Plan ORANGE a eu lieu à Estavayer-le-Lac le 31 mai 2011, dont les objectifs étaient notamment d'entraîner le fonctionnement du Plan ORANGE ainsi que de tester la chaîne de secours sanitaire. Sur la base du scénario de l'effondrement d'un toit de salle de gym sur deux classes d'école, quelques 150 membres des formations d'intervention et une cinquantaine de figurants ont été engagés.

—
2011

2.3 Événements particuliers

La protection de la population a été renforcée par un nouveau collaborateur, transféré de la protection civile. Ce collaborateur, en tant qu'instructeur, a pour mission prioritaire de former les ORCOC.

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie a été finalisée. Le plan cantonal d'engagement pandémie, accepté par l'Organe cantonal de conduite le 14 avril 2011, a été présenté par le chef OCC et le médecin cantonal au Conseil d'Etat le 16 novembre 2011. Le Conseil d'Etat en a pris acte avec notamment la décision de décharger le Comité de pilotage et le groupe de projet.

Sous l'impulsion du service des forêts et de la faune (SFF), l'OCC a érigé une interdiction de faire des feux lors de la sécheresse persistante du printemps. Cette intervention a été mise en vigueur par les préfets le 20 avril 2011 et levée à la mi-mai.

3. Protection civile

3.1 Mission

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Administration

3.2.1.1 Administration informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectués au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées de manière complètement satisfaisante.

3.2.1.2 Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne du secteur de la protection civile a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

3.2.1.3 Gestion des constructions protégées et des sirènes

L'application de gestion des constructions de la protection civile, développée par l'entreprise OM Computer-Support AG à Cham (ZG), est maintenant opérationnelle. Toutes les données de l'ancienne application ont pu être reprises moyennant un important travail de contrôle manuel. L'interface avec l'application du SeCA ainsi qu'avec la plate-forme informatique cantonale FRI-PERS est réalisée. Le coût final de l'application s'élève à 157 932 francs, alors que la planification initiale prévoyait un montant de 299 000 francs. L'économie provient notamment de la possibilité offerte d'acquérir une application informatique existante (OM Computer-Support AG à Cham) répondant pleinement aux besoins. Le secteur de la protection civile dispose ainsi d'un outil très performant pour la gestion des constructions protégées et pour la perception des contributions de remplacement.

82 nouvelles sirènes d'alarme ont été installées en 2011 dans le canton de Fribourg, qui dispose désormais d'un réseau de sirènes fixes de dernière génération couvrant l'ensemble de son territoire (248 sirènes fixes). Le coût total du renouvellement des sirènes fixes existantes, de l'installation de 82 sirènes sur de nouveaux emplacements et l'installation, pour des besoins d'instruction, de trois sirènes (une par fournisseur) au centre d'instruction de protection civile à Sugiez, s'est élevé à 3 318 571 francs. Ce montant a été entièrement pris en charge par la Confédération. Selon la planification de la Confédération, le déclenchement à distance des sirènes depuis le centre d'engagement de l'alarme de la Police cantonale (CEA) ne sera cependant réalisée, pour les dernières 82 sirènes installées durant l'année 2011, qu'en 2015 par le biais du système POLYALERT.

3.2.1.4 Affaires disciplinaires

	2010	2011
Défaillants aux cours de protection civile	69	68
Renoncations après enquête pénale préliminaire	29	29
Avertissements (cas de peu de gravité)	10	3
Dénonciations pour infraction à la LF	30	31
Sanctions/décisions	24	24
Amendes et/ou peines prononcées	23	24
Non-lieu	1	0
Renvoi au juge de répression	0	0
En cours	6	7
Instructions pénales préliminaires en cours	0	5

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, une seule a fait l'objet d'une opposition.

2011

3.2.2 Instruction

Le personnel d'instruction, administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez représentait, au début de l'année 2011, 7.1 EPT (2010: 7.1 EPT). Suite au transfert d'un instructeur dans le secteur de la protection de la population, l'effectif du personnel du centre d'instruction s'élève, à partir du 1.8.2011, à 6.1 EPT.

Écoles de formation de base (EFB)

Douze écoles de formation de base de deux semaines (2010: 13) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	Participants	TOTAL
Préposé à l'assistance	39	
Pionnier	134	
Collaborateur EM	22	195
	2010:	250

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez et dans les centres d'instruction d'autres cantons, à savoir Grône VS, Spiez (BE, d), Köniz (BE, d), Couvet (NE) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	4		4	Bernex, Couvet
Chef de groupe appui	12		12	Bernex, Couvet, Spiez
Chef de section assistance	6	7	13	Sugiez, Spiez
Chef de groupe assistance	15	11	26	Sugiez, Spiez
Chef d'élément logistique	2		3	Grône
Préposé aux constructions	13	3	16	Sugiez
Préposé au matériel	4	2	11	Sugiez, Spiez
Spécialiste PBC	11	9	20	Sugiez, Köniz
Comptable	2	4	6	Sugiez
Fourrier	12		12	Sugiez
Chauffeur	25		25	Sugiez
Cours de la Confédération	11		21	Schwarzenburg

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Cours pour personnel d'instruction	1		2	Schwarzenburg
TOTAL	118	36	154	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2011 une occupation de 5 994 journées (6 047 en 2010).

3.2.3 Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2012 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Les commissions régionales ont d'autre part été consultées sur le renouvellement des cadres supérieurs des compagnies d'intervention en vue de leurs nominations pour la nouvelle période administrative 2012-2015. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des services axés sur la répétition des connaissances de base acquises, mais aussi pour respecter le rythme imposé des contrôles périodiques des abris, des travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier le montage et le démontage de cantines, ont dû être refusés. A noter cependant, que les demandes pour l'engagement de la protection civile dans de tels travaux sont en nette diminution.

Un nouveau véhicule 4x4 capable de tracter jusqu'à 2,8 tonnes a été acquis. La flotte de la protection civile comprend dix véhicules de transport à neuf places et six véhicules tout terrain.

Recrutement

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	20	75	151	246
Centre de recrutement Sumiswald (d)	14	15	48	77
Total	34	90	199	323
			2010:	332

Cours de répétition

331 (2010: 345) cours de répétition représentant 7250 jours/homme (2010: 6786) ont été accomplis en 2011. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été déposé. Sur les 3775 (2010: 3818)

2011

convocations établies, 780 dispenses (2010: 729) ont été accordées et 81 refusées. 23 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 85 astreints ne sont pas entrés en service.

3.2.4 Constructions et matériel

Contrôles et inspections du matériel

Le corps local de Fribourg a fait l'objet d'une inspection. Celle-ci a porté sur le contrôle du matériel de six sections et sur le retrait du matériel de cinq sections. Ce contrôle a démontré que le matériel est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt pour l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations liées à l'entretien des constructions et au matériel.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions de Riaz (UHP), La Tour-de-Trême (po att II*) et Bulle (PC I et po att I) ont été contrôlées. Ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 3 sirènes fixes sur 167 et 31 sirènes mobiles sur 215 ont présenté des défauts qui ont été corrigés dans les meilleurs délais.

Constructions

> Abris privés

+ Constructions annoncées en 2011:	55
+ Places protégées	2 809
+ dont 23 abris privés communs	1 354
+ Constructions liquidées en 2011:	88
+ Places protégées	3 892
+ dont 55 abris privés communs	2 824
+ Dossiers en cours:	335
+ Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics:	3 518

> Abris publics

+ Projets approuvés en 2011:	0
+ Dossiers liquidés en 2011:	1
+ Places protégées:	204
+ Terminés et payés en 2011: Montet (Glâne)	
+ En cours de construction:	0
+ Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation: Châtel-Saint-Denis	
+ Subventions versées:	
+ Confédération	0 francs
+ Canton	0 francs

> Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

+ Installation payée en 2011:	aucune
+ Installation terminée et reconnue en 2011:	aucune
+ Installation en construction:	aucune
+ Installation en projet:	aucune
+ Subventions d'entretien versées:	
+ Confédération:	198 700 francs
+ Canton:	0 francs

4. Administration militaire

4.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales et administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Promotions d'officiers

100 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2011 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit six colonels, neuf lieutenants-colonels, dix majors, quatorze capitaines, vingt-six premiers-lieutenants et trente-cinq lieutenants.

4.2.2 Service d'instruction des formations

En 2011, 1 165 demandes ont abouti à 983 déplacements de service (92 %) ainsi qu'à 82 refus (8 %).

2011

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3.2 %
Etudes	37.5 %
Professionnel	24.0 %
Perfectionnement professionnel	8.1 %
Séjour à l'étranger	4.4 %
Raison médicale	6.4 %
Autres raisons	8.7 %

4.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2011	Nominations des membres pour la période administrative 2012-2105
1 FR Sarine et Glâne	maj EMG Frédéric Gaillard M ^{me} Marie-Eve Gaillard-Chassot	plt Michel Bondallaz, président col Roger Stalder lt Sébastien Gillard adj EM Christophe Rapin sgt Jérôme König app chef Julien Meuwly
2 FR Singine		cap Dominik Clément, président cap Raphael Marro plt Pascal Aebischer adj sof Alois Sauterel sgtm Peter Buntschu
3 FR Gruyère et Veveyse		maj EMG Cédric Menoud, président cap Julien Grand cap Grégoire Santschi lt Ludovic Charrière adj sof Gilles Bardet adj sof Grégory Magnin
4 FR Lac		maj Fritz Herren, président col Franz Schär adj maj Niklaus Goetschi adj EM Edouard Aegerter app Walter Meer
5 FR Broye		maj Yvan Baechler, président cap Didier Banderet cap David Girod plt Alexandre Carrard plt Yannick Verdon adj EM Christian Wagner

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2011	7 751	5 458	811	1 671
2010	8 208	5 758	843	1 867
2009	8 321	5 636	854	1 767

Nombre de jeunes tireurs

2011	568
2010	600
2009	701

Dispenses de tirs obligatoires

2011	63
2010	65

4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

686 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 581 décisions disciplinaires.

Sept (2010: 6) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Ils ont été rejetés.

Onze conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

44 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 8 pour un deuxième défaut, 3 pour un troisième défaut et 4 pour un quatrième défaut. 5 conscrits ont été déferés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

4.2.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1993 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la Commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1109 conscrits de langue française et des 406 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

2011

Conscrits francophones de la classe d'âge 1993

Année	Printemps	Eté	Automne
2012	1.9 %	4.2 %	10.1 %
2013	6.8 %	17.5 %	33.2 %
2014	7.8 %	8.2 %	7.3 %
2015	0.0 %	1.5 %	1.5 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1993

Année	Printemps	Eté	Automne
2012	2.7 %	3.5 %	8.6 %
2013	9.3 %	12.3 %	44.8 %
2014	4.2 %	3.2 %	8.9 %
2015	0.0 %	0.8 %	1.7 %

Organisation du recrutement

En 2011, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1 143	465
Aptes au service militaire	698 (61.1 %) dont 135 service long	296 (63.7 %) dont 44 service long
Aptes au service PCi	233 (20.4 %)	63 (13.5 %)
Inaptes au service	122 (10.7 %)	59 (12.7 %)
Inaptes au service in abs	50 (4.4 %)	21 (4.5 %)
Ajournés au recrutement compl.	34 (2.9 %)	24 (5.2 %)
Ajournés d'une année	5 (0.4 %)	2 (0.4 %)
Ajournés de deux ans	1 (0.1 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Six demandes pour un service sans arme ont été présentées. Deux ont été acceptées, trois ont été refusées et une n'est pas encore traitée.

4.2.6 Libération de service

741 militaires des classes d'âge 1977 (solde), 1978, 1979, 1980 et 1981 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2011. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires, les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 695 militaires armés, 61 (8.8 %) ont demandé la

cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1961, les capitaines de la classe d'âge 1969 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1975, soit au total 32 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

La révision des bases légales fédérales, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, a eu des répercussions sur la taxation 2011: augmentation de la taxe minimale de 200 à 400 francs, suppression de la déduction pour mariés, suppression de l'avantage de la réduction de la taxe, nouvelle manière d'assujettir les astreints appartenant à des détachements d'exploitation et des recrues accomplissant partiellement leur école de recrue (ci-après: ER).

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) a encore progressé cette année pour atteindre le nombre de 9 771, soit une augmentation de 611 assujettis par rapport à l'année précédente. Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont les raisons certaines de cette évolution.

1168 astreints au service ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas effectué le service militaire (1016) ou le service civil (152) qui leur incombait en 2010.

1146 décisions de remboursement de taxes représentant 546 242 francs ont été établies, soit 45 % de plus qu'en 2010.

Les versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2^e pilier et pilier 3a) sont pris en considération dans le calcul du revenu soumis à la taxe. La consultation de 180 dossiers répertoriés par le Service cantonal des contributions a débouché sur 30 taxations.

Une décision sur réclamation (une en 2010) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Le groupe de travail des dix cantons utilisateurs de l'application informatique de la taxe s'est réuni à trois reprises. L'extension, le développement et la migration de Windows XP à Windows 7 ont constitué les principaux objets de décisions.

2011

Perception de la taxe dans le canton

	2011	2010
Taxes payées par les assujettis	6 416 932.30	6 590 062.35
Remboursements (remplacement de service)	546 242.00	346 370.25
Produit net de la perception	5 870 690.30	6 243 692.10
Part de la Confédération (80 %)	4 696 552.25	4 994 953.70
Part du canton (20 %)	1 174 138.05	1 248 738.40
Intérêts moratoires portés en compte	66 169.55	62 501.40
Intérêts sur montants à restituer	2 158.75	1 679.20
Solde des arriérés	2 342 053.89	2 036 898.95
Montant des actes de défaut de biens	137 275.15	151 574.70

Statistiques

	2011	2010
Nombre de décisions de taxation	12 665	10 410
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	2 803	1 723
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	639	560
Montant des taxes abandonnées	24 452.52	23 881.73
Montant des taxes remises	35 738.25	31 538.70
Arrangements de paiements	1 059	929
Sommations/rappels avant poursuite	2 453	2 453
Réquisitions de poursuites	568	636
Décisions de remboursements	1 146	786
Décisions de restitutions	619	717

5. Intendance des bâtiments

5.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales. Elle gère et conduit le personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du camp de Schwarzsee et de la place d'armes de Fribourg.

Pour le camp de Schwarzsee, l'intendance des bâtiments gère l'occupation du camp par les civils ou les militaires.

5.2 Activités courantes

5.2.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

> Entretien courant sur tous les bâtiments de la caserne

> 2^e et dernière étape de l'assainissement de l'infirmierie du bâtiment 3. L'infirmierie a été remise à l'utilisateur en juin 2011. Le total des coûts de ces travaux s'est élevé à 980 000 francs et a été reparté à raison de 35 % à la charge de la Confédération et de 65 % à la charge du canton. Le budget de ces travaux a été respecté.

5.2.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés:

> Entretien courant sur tous les bâtiments du camp de Schwarzsee

> Renforcement de la structure de la halle de gymnastique

> Réfection du sol et pose d'un nouveau revêtement à la halle de gymnastique

> Remplacement du matériel de gymnastique, suite à la réfection du sol

> Remplacement de 38 mélangeurs des douches au bâtiment B

> Une étude pour l'assainissement du chauffage prévu pour 2015 est en cours

Achat de matériel et appareils

> Achat de 2 écrans TV plats, 106 cm, y.c. tuner satellite digitale

Achat de literie et de lingerie

> Renouvellement courant de la literie nordique

Journées d'occupation

2010	2011
39 710	32 080

Sur les 32 080 journées, 23 043 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 6674 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 2363 journées.

5.3 Événements particuliers

5.3.1 Site «ancien Arsenal de Fribourg»

Suite à la réorganisation du Service, les travaux suivants ont été réalisés sur le site de «l'ancien Arsenal de Fribourg» en collabo-

—
2011

ration avec le Service des bâtiments et diverses entreprises du secteur privé:

- › Réorganisation et changement de secteur des places de parc destinées aux collaborateurs du Service.
- › Adaptation de l'ensemble de la signalétique extérieure et intérieure du service.

5.3.2 Place d'armes de Fribourg

Dans le cadre des travaux du Pont de la Poya, la place d'armes de Fribourg est actuellement concernée par des activités touchant le périmètre de la caserne (arbres coupés, modification du terrain) et du parc de la Poya.

L'intendant des bâtiments militaires est membre d'un groupe de travail dirigé par armasuisse, qui a pour but de trouver une nouvelle forme d'indemnisation pour les places d'armes cantonales à partir de 2014. Ce groupe de travail a rendu fin 2011 son rapport intermédiaire à l'intention du comité de pilotage de la Confédération. Le groupe de travail poursuit son activité en 2012.

5.3.3 Camp de Schwarzsee

L'intendance des bâtiments militaires participe aux travaux du groupe de projet chargé de proposer des solutions d'avenir pour le camp. L'intendance des bâtiments assume le secrétariat du groupe de projet.

IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef: Patrick Pochon

1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) met en œuvre les prescriptions de police des étrangers réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers. Il traite les demandes des citoyens suisses en établissement de passeports et de cartes d'identité. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par la législation sur le contrôle des habitants.

2. Police des étrangers

2.1 Activités courantes

2.1.1 Permis délivrés

	2010	2011
Autorisations d'établissement	1 725	1 976
Autorisations de séjour	3 639	4 838
Autorisations de séjour de courte durée	410	476
Autorisations frontalières UE/AELE	152	281
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	11 712	7 397

2.1.2 Autre prestation

Visas de retour en Suisse	242	275
---------------------------	-----	-----

2.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2010	2011
Avec autorisations d'établissement	31 743	32 899
Avec autorisations de séjour	17 924	20 319
Avec autorisations de courte durée >=12 mois	570	680
Totaux	50 237	53 898

2.1.4 Mesures administratives

	2010	2011
Auditions effectuées par le Service	229	204
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	59	63
Décisions de renvoi	260	211
Injonctions de départ selon directive européenne	-	48
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	48	46
Refus d'autorisations de séjour en tant que décisions incidentes	2	3
Révocations d'autorisations d'établissement	10	14
Menaces de refus ou de révocation	19	13
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	151	190
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	115	156
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	16	15
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	61	62
Renoncations à la procédure orale par le TMC	41	31

2011

	2010	2011
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	24	66
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	45	40
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	86	63
Recours admis, totalement ou en partie	8	8
Affaires rayées du rôle	10	5

2.2 Evénements particuliers

L'immigration en provenance des Etats de l'UE a atteint en 2011 un nouveau sommet dans le canton. Le solde migratoire positif sur une année des bénéficiaires de la libre circulation s'est ainsi monté au 31.12.2011 à 3251 personnes. La population étrangère résidente permanente du canton a en conséquence, plus encore que les années précédentes, fortement augmenté (+7,3 % sur une année au 31.12.2011).

L'exécution de nombreux renvois de Suisse a nécessité quant à elle davantage de mesures de contrainte du droit des étrangers (+35 % par rapport à 2010). La proportion de ces cas relevant de l'asile et soumis à une réadmission dans d'autres Etats européens, en application de l'Accord d'association à Dublin, est restée très élevée (53 %). Ces renvois forcés, y compris ceux fondés sur l'Accord de Dublin, ont dû répondre à des exigences toujours plus sévères, en particulier sur le plan médical.

3. Domaine de l'asile

3.1 Activités courantes

	2010	2011
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	7	6
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	422	709
Autorisations de travailler accordées	229	241
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	59	23
Personnes admises provisoirement	133	71
Décisions positives rendues par l'ODM	94	102
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	418	358
Décisions d'application de l'Accord de Dublin	152	164
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	277	460
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	397	545
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	776	797

3.2 Evénements particuliers

Les bouleversements qu'a connu l'Afrique du Nord ont entraîné une recrudescence des demandeurs d'asile en Suisse, en particulier en provenance de Tunisie. En conséquence, les requérants d'asile nouvellement attribués au canton en 2011 n'avaient plus été aussi nombreux depuis 2002 (+68 % par rapport à 2010).

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1 Activités courantes

4.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2010	2011
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 448	2 283
pour travailleurs détachés	1 414	1 558
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	348	1 024

4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-8/UE-2

	2010	2011
Autorisations de longue durée	42	32
Autorisations de courte durée	358	168
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	267	42
Autorisations pour artistes de cabaret UE	37	269

4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2010	2011
Autorisations de longue durée	32	23
Autorisations de courte durée	64	41
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	53	65
Autorisations pour artistes de cabaret	445	0
Autorisations pour autres artistes (musiciens)	112	67

4.1.4 Autres décisions

	2010	2011
Refus d'autorisation	224	208
Décisions sur réclamation	34	13

4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se

2011

voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2010	2011
Avertissements	22	18
Sommations/menaces	75	80
Suspensions/rejets	45	57

4.2 Événements particuliers

Depuis le 1^{er} mai 2011, les ressortissants de l'UE-8 (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Estonie, Lituanie et Lettonie) bénéficient à leur tour de la libre circulation complète des personnes en Suisse. En conséquence, leur accès au marché du travail ne fait plus l'objet d'un contrôle préalable du respect de la priorité de la main-d'œuvre indigène, ni des conditions de salaire et de travail. Ces conditions restent exigées pour les ressortissants de l'UE-2 (Roumanie et Bulgarie).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le canton ne délivre plus d'autorisations de séjour et de travail pour les danseuses de cabaret ressortissantes de pays avec lesquels la Suisse n'a pas d'accord de libre circulation des personnes (pays tiers).

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1 Activités courantes

5.2 Documents délivrés

	2010	2011
Passeports ordinaires non biométriques	3 190	0
Passeports ordinaires biométriques	10 425	14 406
Cartes d'identité	26 296	26 875
Passeports provisoires	587	585
Documents de voyage biométriques pour étrangers	195	264
Titres de séjour biométriques pour étrangers	0	7 293

5.3 Événements particuliers

2011 est la 1^{re} année complète durant laquelle aucun passeport ordinaire non biométrique n'a été délivré. Depuis le 1^{er} mars 2010, ce type de document n'est plus confectionné.

Depuis le 24 janvier 2011, en raison d'exigences découlant de l'Accord de Schengen, les ressortissants étrangers autorisés à demeurer en Suisse, mais ne bénéficiant pas de la libre circulation des personnes, reçoivent un nouveau titre de séjour biométrique. Les données nécessaires à sa production sont également recueillies auprès du centre de biométrie du service, au moyen

des mêmes équipements que ceux destinés aux documents pour ressortissants suisses.

V. Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef: Alain Maeder

1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et de la prostitution. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Etablissements publics

En 2011, ont été délivrées:

nouvelle patente A d'hôtellerie	1
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	15
nouvelle patente C d'établissement sans alcool	1
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	11
nouvelles patentes spéciales H	11
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	9
nouvelles patentes T de traiteur	6
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	180

Le Service en outre procédé au renouvellement de 566 patentes, autorisé 34 changements de dénomination d'établissement et accordé 36 extensions de patente.

2011

Il a de plus procédé au retrait d'une patente et ordonné la fermeture de quatre établissements.

Enfin, il a pris acte de la conformité de 80 fumoirs mis en exploitation dans le canton et a enregistré l'abandon de 41 projets.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2011 est le suivant:

Etablissements hôteliers	164
Etablissements avec alcool	607
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	22
Bars d'hôtel	16
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	108
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	475
Etablissements parahôteliers	106
Traiteurs	53
Total	1 569

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, cinq cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont quatre en langue française et un en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 129 et 26 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 84 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 26 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Gastro Fribourg a par ailleurs organisé deux cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par douze personnes de langue française et quatre personnes de langue allemande.

2.1.2 Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2011, 476 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

2.1.3 Loteries et collectes

En 2011, 106 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 115 en 2010. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

104 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 99 prévues au calendrier de la fondation ZEWO, ont été autorisées.

2.1.4 Contrôle des cinémas

Les directeurs de salles de cinémas ont annoncé 325 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 325.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.1.5 Appareils de jeu et salons de jeu

En 2011, ont été délivrées:

313 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse et 224 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement trois salons de jeu dans le canton.

2.1.6 Commerce itinérant

En 2011, ont été délivrées:

20 cartes de légitimation pour commerçants itinérants et 2 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.1.7 Crédit à la consommation

En 2011, neuf autorisations d'exercer à titre professionnel l'activité de courtier en crédit ont été renouvelées.

2.1.8 Poids et mesures

En 2011, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	753
balances non destinées à la vente directe au public	1135
balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	27
balances spéciales	61
balances à fonctionnement automatique	20

2011

instruments de pesage étiqueteurs de prix	230
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1017
distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	2
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	33
mesures de longueur	2
appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	427

Par ailleurs, 636 contrôles de préemballages de même quantité nominale et 458 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 102 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

2.2 Événements particuliers

Un événement mérite d'être tout particulièrement relevé ici pour l'année 2011.

Le 1^{er} janvier 2011 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'exercice de la prostitution.

Tout au long de l'année 2011, le Service de la police du commerce a engagé des procédures relatives à des demandes d'autorisations pour la mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution. Concrètement, ces demandes ont porté sur 27 lieux (20 en Ville de Fribourg, 4 en Ville de Bulle, 2 en Ville de Châtel-St-Denis et 1 à Flamatt).

Quatre de ces demandes ont été rejetées; une est devenue caduque.

Au 31 décembre 2011, 22 procédures étaient encore pendantes.

VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service: Thomas Freytag

1. Missions

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, ministère public). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à l'internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et les mesures ambulatoires. Il gère en outre les prisons (Prison centrale à Fribourg dont la Maison de détention «Les Falaises» et la prison de Romont) et le casier judiciaire.

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937;
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007;
- > Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales;
- > Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP);
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées;
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes);
- > Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire;
- > Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes

2011

successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1 Peines privatives de liberté et mesures

2.1.1 Nombre de jugements reçus (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

En 2011, 264 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

- > 204 jugements pour des peines < 6 mois
- > 32 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an
- > 28 jugements pour des peines > 1 an

2.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les amendes converties)

- > 161 convocations en régime ordinaire ont été établies
- > 73 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche
- > 3 convocations ont été établies pour des personnes ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine

41 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons,

étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 19 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

> Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL)	745
> Interruption de l'exécution des peines	9
> Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après: RIPOL)	178
> Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	31
> Ordres de transfert	103
> Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine)	71

2.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution

	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	19 463	126
Etablissements de la plaine de l'Orbe/VD	2 306	7
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 990	6
Pénitencier de Witzwil/BE	1 641	5
Pénitencier d'Hindelbank/BE	730	2
Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	251	2
Prison de Thorberg/BE	365	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	112	2
Colonie de Crêtelongue, Granges/VS	202	2
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	196	20
Ritec, Düdingen	122	15
Coup de Pouce, Fribourg	32	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	72	11
Diverses courtes peines hors canton	1 640	108
Centre de mesures St-Jean/BE	2 001	6
Centre éducatif de Pramont/VS	414	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	457	2
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	533	3
Fondation Le Torry, Fribourg	117	1
Foyer St Louis, Fribourg	792	4
Foyer André, La Côte-aux-Fées/NE	910	3
Foyers Les Rives du Rhône, Sion/VS	67	2
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	681	2

2011

	Journées de détention	Détenu(s)
Foyer Champ Fleuri, Glion/VD	334	1
Archezürich, Zurich	395	1
Foyer Eden, Hilterfingen/BE	103	1
Casa Fidelio, Niederbuchsiten/SO	31	1
Haus Gilgamesch, Bâle	730	2
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	195	1
Total	36 882	340

2.1.4 Nombre de mesures

En 2011, 112 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 26 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures thérapeutiques institutionnelles);
- > 15 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle);
- > 18 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP;
- > 48 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- > 3 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 29 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit, voir Tableau 2.1.3.

2.1.5 Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

a) Travail externe

24 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention «Les Falaises»	878	13
Maison Montfleury/GE	231	1
Maison Le Vallon/GE	638	4
Klosterfiechten Basel	58	1
Total	1 805	19

b) Travail et logement externes

6 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

c) Libération conditionnelle et levée de mesures

Depuis le 1^{er} janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, il est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

> Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	24
> Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	12
> Refus de libération conditionnelle	11
> Levée de la mesure accordée	12
> Levée de la mesure refusée	27
> Libération conditionnelle de la mesure accordée	5
> Libération conditionnelle de la mesure refusée	22
> Libération conditionnelle de l'internement refusée	2
> Prolongation du délai d'épreuve	2
> Total	117

2.2 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution (100 francs

2011

d'amende = 1 jour de peine privative de liberté; le montant du jour-amende de la peine pécuniaire est fixé par l'autorité pénale).

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	1 613	794 562.80
Préfectures	1 647	304 149.50
Autres cantons	137	45 545.05
Tribunaux	47	13 030.00
Ville de Fribourg	1 218	8 591.90
Commune de Planfayon	11	750.75

Le total s'élève à 4673 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 1 166 630.00 francs.

104 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 58 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 3 ordonnances de conversion d'amende concernant une personne ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

> Mandats attribués à la gendarmerie	2229
> RIPOL effectués	924
> Délégations transmises aux autres cantons	1273

2.3 Arrangements de paiements accordés: travail d'intérêt général (ci-après: TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1^{er} janvier 2007, le SASPP et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2011, 382 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 42 condamnations de TIG, prononcées par d'autres can-

tons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

335 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 122 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. Dans quatre cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 114 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

117 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

2.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité un recours en grâce en 2011.

2.5 Casier judiciaire

En 2011, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 5638 jugements et délivré 4749 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

3. Prisons

En 2011, la prison de Romont n'a pas été occupée.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > Les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- > Les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- > Les détenus aux arrêts;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;

2011

- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines);
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;
- > Les arrêts militaires.

3.1 Entrées en 2011

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	123	408
Hommes – Prison de Romont	0	0
Femmes – Prison centrale	7	18
Hommes – Maison de détention «Les Falaises»	35	31
Femmes – Maison de détention «Les Falaises»	5	3
Total	170	460

3.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
- Prison centrale	1 396	59	7 663	213	9 331
- Prison de Romont	0	0	0	0	0
Détention des mineurs					
- Prison centrale	71	0	70	0	141
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
- Prison centrale	1 430	131	2 623	304	4 488
Exécution par journées séparées					
- Prison centrale	27	0	0	0	27
Exécution en semi-détention					
- Maison de détention «Les Falaises»	1 965	298	1 243	71	3 577
Exécution en régime de travail externe					
- Maison de détention «Les Falaises»	674	0	813	98	1 585

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mesures de contrainte	0	0	2 266	16	2 282
Arrêts militaires – Prison centrale	12	0	0	0	12
Totaux	5 575	488	14 678	702	21 443

3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus. Un cuisinier professionnel externe renforce l'équipe en place en raison de l'augmentation des journées de détention, suite à l'ouverture de la Maison de détention «Les Falaises», et pour que la cuisine de la prison soit exploitée du lundi au dimanche par des professionnels. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2011 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

3.4 Locaux

a) Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

> La détention avant jugement des hommes	35 places
> La détention des mineurs	4 places
> L'exécution de peines des hommes	17 places
> La détention des femmes	5 places
> L'exécution des mesures de contrainte	9 places
> Total des places à disposition	70 places

b) Les locaux de la Maison de détention «Les Falaises» sont divisés en deux secteurs, soit:

> L'exécution de régimes facilités pour les hommes	16 places
> L'exécution de régimes facilités pour les femmes	4 places
> Total des places à disposition	20 places

c) La prison de Romont:

> La détention avant jugement des hommes	5 places
> Total des places de réserve à disposition	5 places

—
2011

3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus (en 2011: 23 810 heures, soit un montant de 71 432 francs de rémunération aux détenus/es), que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment.

3.6 Assistance des détenus

Depuis juin 2011, deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 50 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes toutes les matinées de la semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine (PPL, exécution anticipée de peine, amendes, hommes, femmes, mineurs) ainsi que des détenu(e)s en régime de travail externe à la Maison de détention «Les Falaises». Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de travail externe ou de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de six mois au sein de la Maison de détention «Les Falaises».

Le surveillant-chef ou l'un des deux surveillants-chefs remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures suivant leur arrivée, avec 514 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

Quant au chef de service, il est, chaque jeudi après-midi, à la disposition des personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que par une infirmière à 70 % et un infirmier à 50 %. Au cours de l'année 2011, les médecins généralistes à la Prison centrale ont reçu 426 détenus et 199 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions.

Depuis le début 2007, le Réseau fribourgeois de santé mentale a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il assure des consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la

prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midis par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. En cas d'occupation dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement moyennant l'autorisation du Ministère public.

VII. Service de probation (SProb)

Chef de service: Philippe Pillonel

1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Le secteur de probation assure le suivi et la surveillance des personnes en situation de libération provisoire, en régime de travail externe, en régime de travail et logement externes ou placées sous mandat d'assistance de probation selon le principe de l'assistance continue. Il assume, par ailleurs, le mandat de service social pour les personnes en détention provisoire. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit en application des articles 37 et suivants et 107 du code pénal, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble des peines ou des amendes prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG).

2011

2. Activités

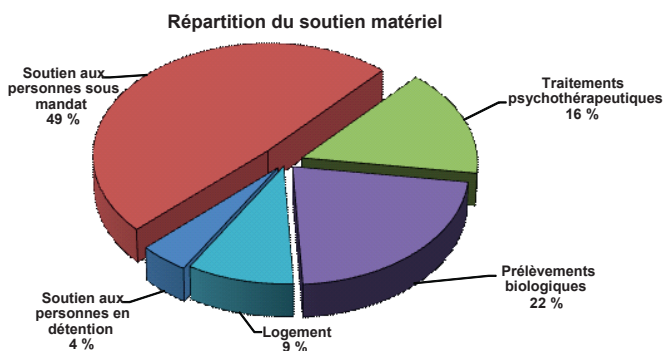
Sur le plan cantonal, les activités du Service sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes:

- › Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- › Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat latin sur la détention des adultes)
- › Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Les activités du Service se fondent également sur le document «Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse» définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation et prennent en compte la Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

2.1 Secteur administratif

Le secteur administratif a géré 471 dossiers du secteur probation et 621 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. Le secteur a en outre géré financièrement les situations de 30 personnes détenues à la maison des Falaises en régime de travail externe (TEEx).



Le soutien des personnes sous mandat a été l'engagement financier le plus important en atteignant 33 377 francs. Les prélèvements biologiques ont engendré des coûts pour 15 030 francs et les thérapies pour 10 574 francs. Après la forte progression des mandats de contrôle et de surveillance des règles de conduite confiés par les autorités judiciaires et administratives au Service

ces dernières années, ces chiffres traduisent un relatif tassement de cette demande. Le soutien aux personnes sous mandat en milieu ouvert a été accordé sous forme de bons alimentaires, de titres de transports ou de participation à diverses formations. Pour les personnes en milieu fermé, le montant à disposition a notamment permis l'achat de livres, de dictionnaires, d'articles de papeterie et timbres.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 98 % et le garde-meuble de Belfaux répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de 23 personnes se trouvant en détention.

2.2 Secteur de probation

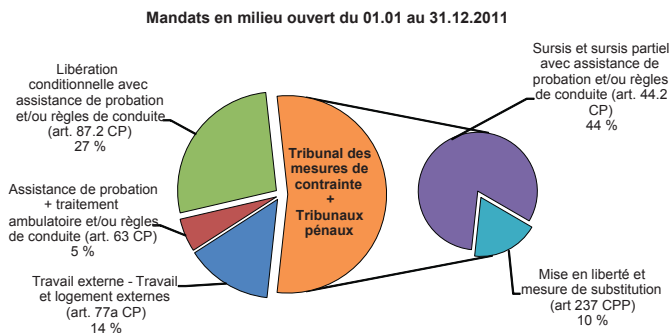
L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 du code de procédure pénale suisse et la mise en place du Tribunal des mesures de contrainte a nécessité l'adaptation des procédures. La collaboration avec cette nouvelle instance de la phase présentencielle s'est très rapidement et très agréablement mise en place. Pratiquant le principe de l'assistance continue, les agents de probation interviennent et rencontrent les personnes tout au long du processus pénal, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert. La synergie et la collaboration entre ces deux milieux, déjà mentionnées l'an dernier se poursuit, répondant en cela au code pénal qui inscrit clairement la probation dans le système de l'exécution des peines et mesures en lui confiant le même but et le même objectif, à savoir la réduction de la récidive.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des personnes suivies en milieu fermé.

Suivi des personnes en milieu fermé du 01.01. au 31.12.	2008	2009	2010	2011
Détention provisoire	182	189	196	156
Exécution anticipée de peine et de mesure	51	46	59	61
Exécution d'une mesure	35	46	45	58
Exécution d'une peine	155	123	103	80
Mesures de contrainte	9	9	6	7
Total	432	413	409	362

La diminution du nombre de personnes suivies en détention provisoire s'explique notamment par l'introduction du code de procédure pénale au 1^{er} janvier 2011. Le suivi et la surveillance en milieu ouvert représentent la part principale de l'activité du Service. Les approches centrées sur la gestion du risque et l'évaluation de la dangerosité sont au centre de tous les débats relatifs à la probation et constituent des enjeux majeurs auxquels la probation se doit d'apporter des réponses pour la prise en charge en milieu ouvert.

2011



Le schéma ci-dessus illustre la répartition des mandats en milieu ouvert selon leur nature. Il convient de relever que pour un total de 275 mandats en milieu ouvert, plus de la moitié (54 %) confiés au Service proviennent en ligne directe du Tribunal des mesures de contrainte (TMC) et des tribunaux pénaux d'arrondissement. L'autre partie est transmise par le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons. Par ailleurs, répondant en cela à l'article 95 du code pénal, le Service a rédigé 141 rapports sociaux destinés aux instances judiciaires ou aux autorités administratives (Ministère public, Tribunal des mesures de contrainte, tribunaux pénaux d'arrondissement, Tribunal cantonal, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, justices de paix, etc.) afin de leur permettre de prononcer des jugements ou de prendre des décisions.

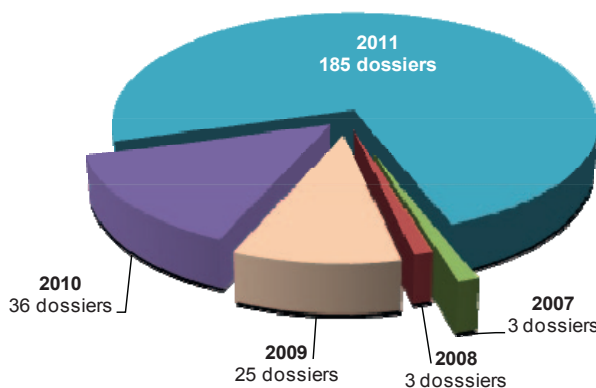
Ainsi que cela a déjà été relevé dans le secteur administratif, un tassement du nombre de mandats relatifs à la surveillance des règles de conduite (art. 94 CP) est observable, notamment en ce qui concerne les prélèvements biologiques. Dans le courant de l'année, 300 tests ont été organisés pour 46 personnes contre 347 et 365 tests en 2009 et 2010. Les collaborateurs du Service ont également organisé 10 visites d'enfants dans les établissements de détention et les visiteurs bénévoles des détenus ont rencontré 31 personnes en détention.

2.3 Secteur des peines en milieu ouvert

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1^{er} janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide.

Sur le nombre de 252 dossiers ouverts au 31 décembre 2011, 147 dossiers étaient en cours de traitement et 70 en attente. Idéalement, le secteur des peines en milieu ouvert devrait pouvoir traiter les dossiers en flux tendu. Le délai d'attente de la prise en charge des dossiers, qui était précédemment de six à neuf mois, s'est réduit à environ trois mois.

Répartition des dossiers TIG au 31.12.2011 selon la date d'entrée

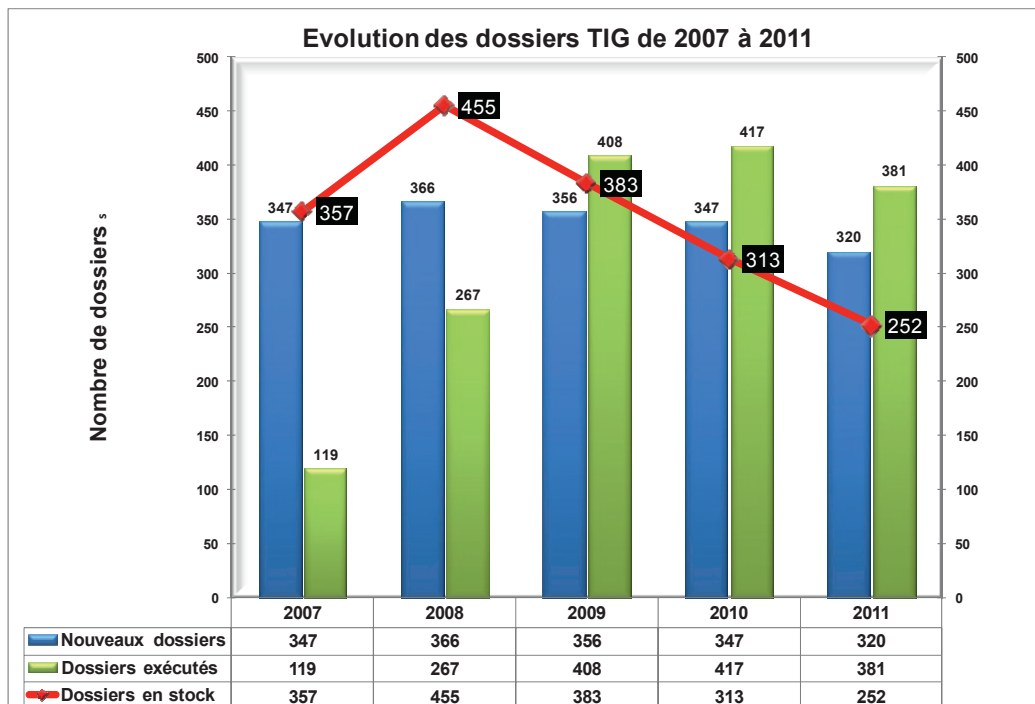


La répartition des dossiers de TIG au 31 décembre 2011 selon la date d'entrée démontre la difficulté de conduire à terme une minorité de programmes de TIG (introduction de nouveaux jugements alors que le dossier est déjà en cours d'exécution, suspension pour cause de maladie, situation professionnelle instable, difficultés psychosociales, etc.). Ainsi trois dossiers TIG débutés en 2007, trois en 2008 et 25 en 2009 sont toujours en cours d'exécution au 31 décembre 2011. La situation tend toutefois à se normaliser.

Répartition des dossiers en fonction de leur situation

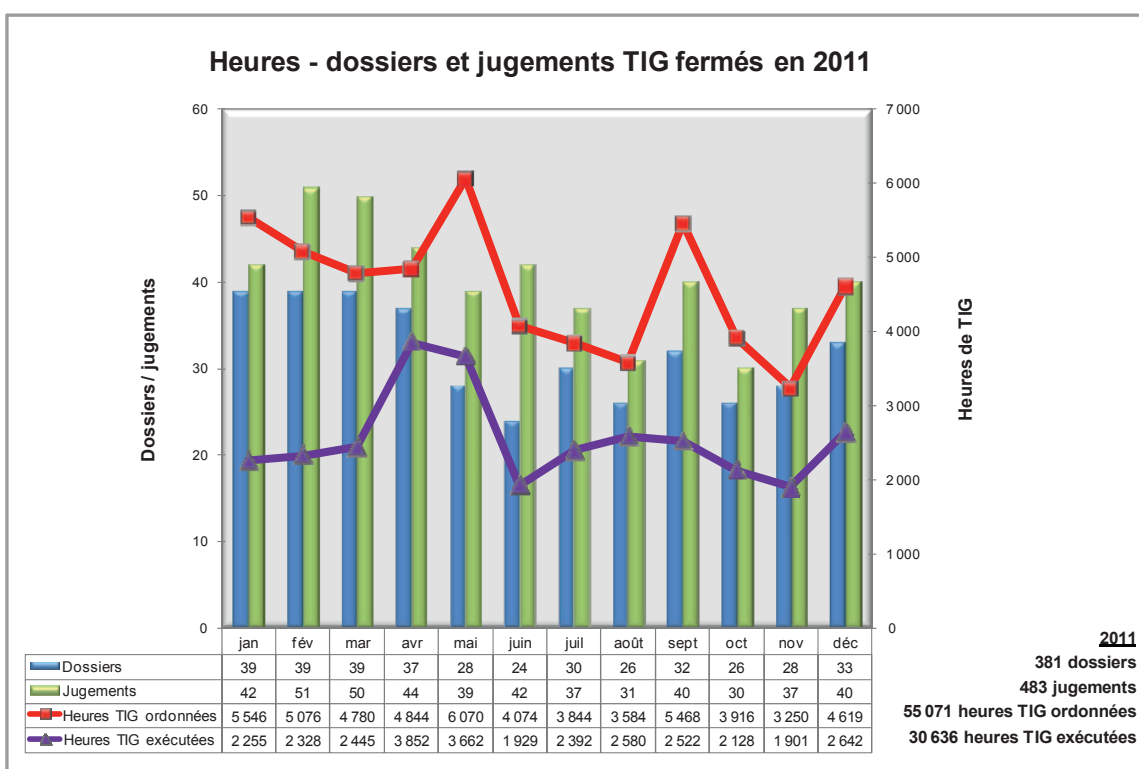
Statuts	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
en attente	62	79	77	74	67	60	48	72	65	68	51	70
en cours de traitement	234	217	201	173	167	175	167	152	154	159	172	147
avertissement	8	10	10	12	15	14	20	18	13	14	16	11
début différé	3	2	1	2	4	9	8	9	10	7	6	8
suspendu	15	9	13	17	15	19	19	18	16	17	17	16
Total	322	317	302	278	268	277	262	269	258	265	262	252

2011



Le stock des dossiers TIG est en diminution, depuis le pic de 2008 (- 44 %). Le nombre de dossiers en exécution est passé de 455 dossiers (64 886 heures TIG) en 2008 à 252 dossiers (44 330 heures TIG) en 2011.

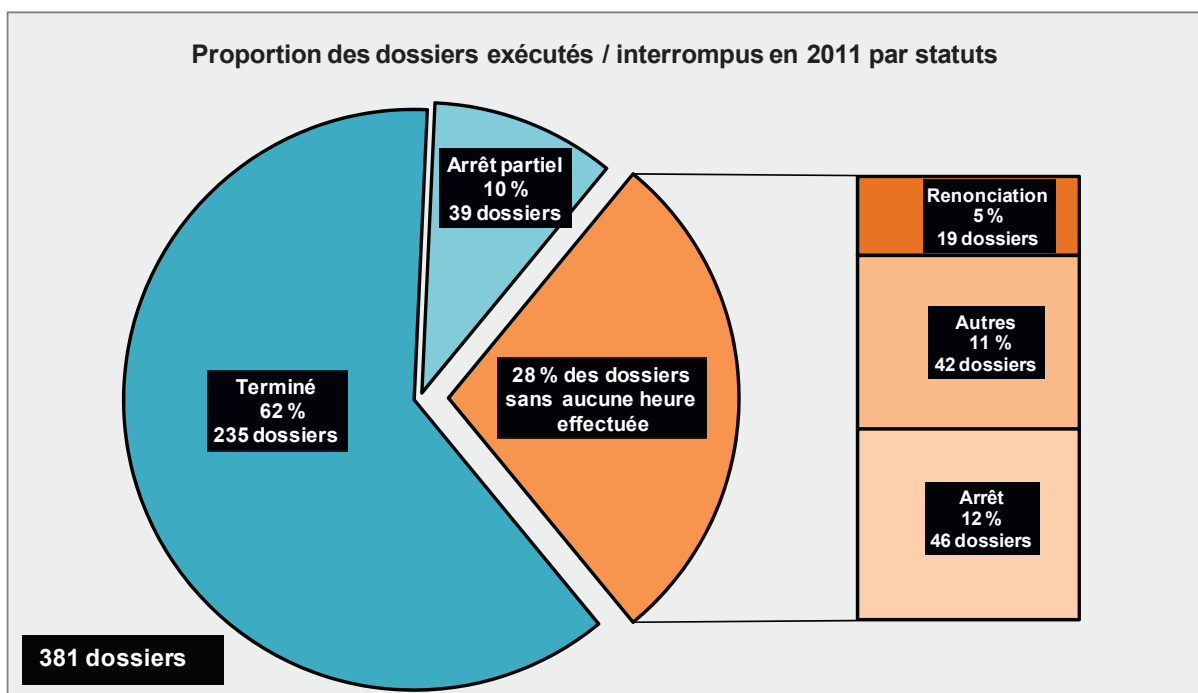
Cette évolution est d'abord la conséquence de la forte augmentation de dossiers fermés entre 2008 et 2010. Le nombre de dossiers reçus demeure plutôt stable. Ainsi, pour la troisième année consécutive, le nombre de dossiers fermés (381) a été supérieur au nombre de dossiers entrants (320).



2011

En 2011, 30 636 heures de TIG sur 55 071 ont été réalisées, soit l'équivalent de 7 659 journées de détention.

Si 44 % des heures de TIG n'ont pas pu être exécutées sous cette forme, il faut relever que 28 % des dossiers (107) n'ont comptabilisé aucune heure de travail, 10 % ont été interrompus en cours d'exécution pour différentes raisons et 62 % ont été menés à terme avec succès.



La tendance observée, dès la mise en place du travail d'intérêt général comme peine principale autonome, se poursuit à savoir que dans une proportion toujours croissante les personnes suivies présentent des problèmes psychiques, des problématiques d'addiction ou des difficultés sociales nécessitant une approche et un accompagnement soutenus. A cet égard, le partenariat mis en place avec deux associations afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives se révèle intéressant et profitable. Au 31 décembre 2011, 31 personnes ont réalisés leur TIG dans le cadre de ce partenariat, pour un total de 1 661 heures de travail d'intérêt général.

3. Evénements particuliers

3.1 Gestion des situations orientée sur l'évaluation et l'analyse du risque

L'approche relative à la gestion des risques et l'évaluation de la dangerosité occupent une part grandissante dans la pratique professionnelle des services de probation et le programme pilote ROS (Risikoorientierter Strafvollzug) est en cours d'évaluation

dans quelques cantons suisses alémaniques. Dans l'attente d'une introduction à plus large échelle de ce programme et afin de répondre à la nécessité d'une approche orientée sur le risque, le Service a élaboré à l'interne en 2010 et introduit en 2011, un processus nommé «Suivi actif». Cette approche empirique et expérimentale permet de mettre en évidence les situations considérées à risque élevé et, ainsi identifiées, de les considérer comme étant des situations «nécessitant un degré de vigilance accru» et d'adapter en conséquence la prise en charge.

3.2 Abandon de la gestion financière

L'année 2011 a vu l'abandon définitif de la gestion financière des situations des clients sous mandat de probation. L'abandon de cette prestation qui était de nature anecdotique en termes de nombre ces dernières années, et qui est reprise par les services sociaux régionaux, représente un tournant décisif dans l'activité du Service et oriente résolument la prise en charge vers un suivi en phase avec les missions dévolues par le code pénal soit la réduction de la récidive et l'insertion sociale.

—
2011**3.3 Cours de sensibilisation auprès des étudiants**

Pour la deuxième année consécutive, le Service est intervenu auprès de jeunes adultes au Collège St-Michel. Fort du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le Service s'était approché, en 2010, de la direction du Collège St-Michel qui avait réservé un accueil très favorable à ce projet et ouvert les portes de son établissement. Cette démarche originale s'est poursuivie en 2011 en collaboration avec le Ministère public et la direction du Collège St-Michel sous la forme d'une intervention sur le thème «Les délits et leurs conséquences pénales». A cette occasion, le procureur général adjoint et deux agents de probation ont rencontré l'ensemble des étudiants de deuxième année afin d'échanger, d'informer et de partager quelques réflexions. Cette expérience qui s'est révélée très riche a été largement plébiscitée par l'ensemble des participants.

3.4 Accueil de stagiaires étrangers

Pour la troisième année consécutive, le Service a accueilli des stagiaires issus du cursus de formation de directrice/directeur d'insertion et de probation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen (F). Au cours d'un stage d'une semaine, ces professionnels se rendent dans plus de vingt pays européens et c'est dans le canton de Fribourg que quatre d'entre eux sont venus découvrir ce qui se fait en Suisse dans le domaine de la probation. Cette année, leur intérêt s'est plus particulièrement porté sur le domaine de l'évaluation de la dangerosité et de la gestion du risque.

VIII. Service de la justice (SJ)

Cheffe: Maryline Boson Sulmoni

1. Missions

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les

domaines de l'organisation et la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

2. Activités**2.1 Barreau**

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Annick Achtari, Bénédicte Airiau, Ulina Bajraktaraj, Aleksandra Bjedov, Céline Brunod, Marlène Collaud, Laetitia Créatin, Catherine Faller, Joséphine Glasson, Céline Henguely, Semra Kalan, Clémence Purro, Sarah Reitze, Anne-Laure Simonet et Virginie Sonney et à MM. Marc Baur, Philippe Berset, Simon Bucheli, Vincent Corpataux, Alexandre Dafflon, Guy Deillon, Eloi Jeannerat, Nicolas Maternini, Maxime Morard, Christoph Pamberg, Christophe Sansonnens, Alessandro Sia et Marc Ursenbacher.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	14
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	2
Plaintes et dénonciations	4
Levées du secret professionnel	2
Autorisations de stage d'avocat	37
Réductions de la durée du stage d'avocat	2
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	1

Etaient inscrits au 31 décembre 2011:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	170
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	4
Avocats stagiaires	113

2.2 Notariat

Au 31 décembre 2011, il y avait 42 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2011

2.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le Service de la justice a reçu 1231 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	-	89	2	9	100
Tribunal de la Sarine	4	392	3	52	451
Tribunal de la Singine	2	73	-	12	87
Tribunal de la Gruyère	4	159	1	25	189
Tribunal du Lac	1	78	-	9	88
Tribunal de la Glâne	-	59	1	5	65
Tribunal de la Broye	2	75	-	26	103
Tribunal de la Veveyse	1	53	-	2	56
Justices de paix	-	87	1	4	92
Totaux	14	1 065	8	144	1 231

* remb. = remboursement

795 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2011 pour un montant de 2 359 936 francs (2 051 282 francs en 2010 pour 724 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Francs
Actions en divorce	1 402 684
Actions en séparation de corps	635 118
Actions en paternité ou en désaveu	48 146
Affaires tutélaires	25 518
Affaires du droit des obligations	186 807
Divers	61 663
Total	2 359 936

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de dix ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2011, un montant de 209 325 francs a été récupéré à ce titre.

2.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. La grande différence entre les chiffres statistiques de 2010 et de cette année 2011 s'explique certainement par le fait que les différentes autorités judiciaires n'ont pas transmis systématiquement au Service de la justice leurs décisions en la matière

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le Service de la justice a reçu 67 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 8 rejets.

245 listes de frais d'avocat ont été payées en 2011 pour un montant de 1 423 794 francs.

2.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le Service de la justice a reçu 93 avis d'assistance judiciaire dont 6 rejets.

94 listes de frais d'avocat ont été payées en 2011 pour un montant de 120 103 francs

2.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2011, il a traité une demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 18 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

2.7 Médiation judiciaire

2.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

La Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a été créée le 1^{er} janvier 2011. Cette Commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2011, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit 20 médiateurs et médiatrices

2011

au tableau, dont 7 autorisés à exercer la médiation familiale au sens de l'article 126/3 de la loi sur la justice.

2.7.2 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

2.7.2a Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):

Statistiques	(2010)	2011
	(119)	83

concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause):

	(169)	134
--	-------	-----

34 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause

27 affaires concernaient deux mineurs mis en cause

22 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus

2.7.2b Répartition selon le sexe

Statistiques	(2010)	2011
Garçons	(141)	109
Filles	(28)	25

2.7.2c Répartition selon la langue

Statistiques	(2010)	2011
Français	(145)	99
Allemand	(24)	35

2.7.2d Provenance

Fribourg-Ville	(18)	10
Sarine campagne	(37)	33
Gruyère	(34)	30
Broye	(23)	5
Glâne	(13)	9
Veveyse	(10)	4
Singine	(5)	17

Lac	(24)	19
Autre canton	(5)	6
Autre pays	(0)	1

2.7.2e Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(84)	79
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(20)	18
Processus en cours au 31 décembre 2011	(49)	31

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

Cheffe: Sylvie Pétremand-Besancenet

1. Mission

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, il pourvoit à ce que leurs biens soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que les institutions placées sous sa surveillance se conforment aux prescriptions légales.

2. Activités

2.1 Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

2011

Le Service a rendu 23 décisions relatives à la modification de statuts de fondations classiques pour les adapter à leur situation actuelle.

En 2011, deux fondations ont été nouvellement assujetties et trois fondations ont été radiées.

Au 31 décembre 2011, 270 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service, qui représentaient une valeur totale au bilan de l'ordre de 953 millions de francs à cette date.

En vue de rattraper le retard pris dans le contrôle des documents annuels des fondations classiques, une juriste a été engagée à partir du 1^{er} avril 2010 pour renforcer le Service. Celle-ci a terminé le traitement des dossiers de 84 fondations qui lui ont été confiés. Pour les autres fondations classiques, les travaux de rattrapage devront se poursuivre en 2012.

2.2 Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

En ce qui concerne les fondations et institutions de prévoyance actives, le Service a principalement rendu des décisions relatives à des modifications de statuts et analysé leurs documents financiers et réglementaires.

La situation financière des institutions ne s'est guère améliorée. Ainsi, douze institutions de prévoyance se trouvaient encore en situation de découvert au 31 décembre 2011.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service. Celui-ci a notamment rendu quinze décisions relatives à la liquidation de fondations et institutions de prévoyance, ainsi que douze décisions de radiation.

Des mesures de surveillance ont dû être prises dans plusieurs dossiers de fondations et institutions de prévoyance actives et en liquidation en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2011, le Service assurait la surveillance de 87 fondations et institutions de prévoyance au total, qui représentaient alors une valeur totale au bilan de l'ordre de 5,7 milliards de francs, dont 3,1 milliards de francs environ pour les institutions de droit public.

L'activité déployée par le Service en 2011 a permis de générer 268 840 francs de recettes d'émoluments, soit 160 000 francs de plus que le montant budgétisé, et ce essentiellement dans le cadre de l'examen des documents financiers des institutions de prévoyance.

Suite à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée le 19 mars 2010 par les Chambres fédérales, le canton de Fribourg a conclu une convention avec le canton de Berne, prévoyant que la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle ayant leur siège dans le canton de Fribourg sera confiée, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

X. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur: Marc Rossier

1. Missions

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public) depuis 1997, a son siège à Fribourg, ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. L'OCN compte 78,65 équivalents plein temps et réalise un chiffre d'affaires proche de 18 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière; on dénombre plus de 200 000 conducteurs et près de 225 000 véhicules dans le canton. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. Il perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 86 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

2011**2. Activités**

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

XI. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur: Jean-Claude Cornu

1. Missions

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 114 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 75,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 15 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2011, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 9,5 millions de francs.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XII. Etablissements de Bellechasse (EB)

Directeur: Philippe Tharin

1. Missions

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement

des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapi-nière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 200 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

2011

XIII. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
SECURITE ET JUSTICE	851.97	827.94	24.03
ADMINISTRATION CENTRALE	723.85	714.14	9.71
3300 / JPMS Secrétariat général	8.57	7.94	0.63
3301 / SPRD Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données		1.55	-1.55
3302 / SFPP Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	3.50	3.13	0.37
3305 / JUST Service de la Justice	5.15	4.90	0.25
3315 / MIPU Ministère public		8.51	-8.51
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.41	3.64	-0.23
3335 / PETR Service de la population et des migrants	39.60	38.71	0.89
3345 / POLI Police cantonale	593.69	576.99	16.70
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	32.34	31.55	0.791
3370 / PATR Service de probation	7.29	7.41	-0.12
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	16.81	14.55	2.267
3385 / PROT Protection civile	13.49	15.26	-1.77
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	128.12	113.80	14.32
3365 / EBEL Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	126.12	111.80	14.32
3382 / LACN Camp du Lac Noir	2.00	2.00	



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD

WWW.FR.CH/DIAF

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

—
2011

I. Direction et secrétariat général	1	IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	61
1. Missions	1	1. Missions	61
2. Activités	1	2. Activités	61
3. Relations extérieures	5		
4. Affaires contentieuses	6		
5. Législation	7		
II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)	8	X. Etat du personnel	61
1. Mission	8		
2. Activités	8		
III. Service des communes (SCom)	10		
1. Missions	10		
2. Activités	10		
IV. Service de l'agriculture (SAgri)	12		
1. Missions	12		
2. Activités	13		
V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	20		
1. Mission	20		
2. Activité	20		
3. Evénements particuliers	38		
VI. Service des forêts et de la faune (SFF)	38		
1. Missions	38		
2. Forêts	39		
3. Chasse, faune, pêche	44		
VII. Préfectures	46		
1. Missions	46		
2. Activités	46		
VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	58		
1. Missions	58		
2. Activités	58		

2011

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: Pascal Corminbœuf
Secrétaire général: Claude Yerly

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises-Etat, langues, préfetures, communes, état civil, naturalisations), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq services qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- > le Service des communes (SCom)
- > le Service de l'agriculture (SAgri)
- > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV)
- > le Service des forêts et de la faune (SFF)

ainsi que des entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- > les préfetures
- > l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

2. Activités

2.1 Activités courantes

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la pro-

motion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat, Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat, Directeur, a suivi, comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation. L'année 2011 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, de la loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme et de la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale, ainsi que par la réalisation du projet relatif au développement durable (via l'adoption d'un décret par le Grand Conseil). Le 11 octobre 2011, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport final sur la mise en œuvre d'une nouvelle Constitution cantonale. Il ressort de ce rapport, dont le Grand Conseil a pris acte le 2 novembre 2011, que sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 64, soit 84 %, ont été liquidés. Le montant total des dépenses relatives aux travaux qui n'ont pas été assumés par des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat s'est élevé à Fr. 2 197 758. L'organisation de projet mise en place par le Conseil d'Etat en 2004 a été dissoute à la fin de l'année 2011. Les Directions concernées répondront dorénavant directement devant le Conseil d'Etat de la réalisation des douze projets encore en cours.

2.2.2 Rapports entre l'Etat et les Eglises

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie est tenu par le Secrétariat général de la DIAF, en raison de la modification interne de son organisation.

En 2011, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. Pour les établissements dépendant directement de l'Etat, la phase de mise en place des nouvelles structures (conventions cadre et contrats de prestations) est pra-

2011

tiquement terminée. Une deuxième étape commence pour la Commission, qui doit désormais assurer le suivi des contrats de prestations.

Reste le mandat concernant l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI) donné à la Commission par le Conseil d'Etat, qui n'a pas encore conduit à des résultats concrets. Le but est de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés.

2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

Lors de la session de février 2011, le Grand Conseil, sur la base des propositions qui avaient été faites par le Conseil d'Etat dans son rapport du 16 novembre 2010 (rapport 10 225), s'est déterminé comme suit:

- › la conclusion consistant à confirmer le découpage actuel des structures territoriales est acceptée;
- › la proposition visant à redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets a été acceptée;
- › la demande en vue d'explorer la piste de réflexion consistant à passer les districts à de simples circonscriptions administratives a été rejetée;
- › enfin, le Grand Conseil a aussi rejeté le projet de redécoupage territorial des cercles électoraux.

La mise en œuvre en particulier de la révision totale de la loi sur les préfets a été discutée dans le cadre du projet désenchevêtrement des relations Etat/communes. Quant aux cercles électoraux, la question sera réglée dans le cadre de la modification partielle de la législation sur l'exercice des droits politiques.

2.2.4 Etat civil et naturalisations

La DIAF a élaboré un concept «intégration et mobilisation» pour les personnes se trouvant en situation d'échec dans leur procédure de naturalisation ou pour les personnes dont l'intégration est importante. Sa mise en œuvre a démarré et devra se poursuivre.

Enfin, dans le domaine de l'état civil, une attention particulière a été portée à la lutte contre les mariages abusifs et les délits d'identité.

2.2.5 Communes

L'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI), adoptée le 3 octobre 2011, fixe pour l'année 2012 les nou-

veaux paramètres concernant la péréquation des ressources et des besoins.

La loi sur l'encouragement des fusions de communes a été adoptée par le corps électoral le 15 mai 2011. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012. En application de ladite loi, les préfets ont été chargés d'élaborer des plans de fusion par district. Les travaux sont en cours.

2.2.6 Agriculture

Le suivi de l'évolution de la politique agricole fédérale (PA 2014–2017) a constitué pour le canton de Fribourg un enjeu majeur, de telle sorte que l'examen de ce dossier, dans le cadre de la procédure de consultation, a été particulièrement approfondi.

Un autre projet en cours, celui de la réalisation de caves de fromage d'alpages à Charmey a franchi une nouvelle étape, celui du début de la construction. Le début de la production dans ce nouveau site est prévu en 2012.

Enfin, plusieurs projets de mise en route ou de planification de remaniements parcellaires ont été poursuivis ou entrepris.

2.2.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Dans le cadre des travaux d'harmonisation et de renforcement du regroupement des deux entités de contrôle, respectivement de l'hygiène des viandes, à noter en particulier les cinq projets suivants:

- › l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'eau potable;
- › les travaux d'élaboration de la loi d'application sur la protection des animaux;
- › le développement d'un nouveau logiciel commun à l'ensemble des cantons romands, destiné à faciliter la gestion des activités de contrôle (analyses et inspections) dans les domaines de l'hygiène des denrées alimentaires;
- › l'élaboration d'un plan directeur informatique en vue de réévaluer les outils existants et leur adaptation aussi sous l'angle des développements dans ce domaine de projets de la Confédération et des nouvelles exigences des missions confiées.
- › l'élaboration d'un projet «inspectorat» afin de renforcer dans ces domaines la collaboration et éviter des doublons.

2.2.8 Forêts et faune

Trois thèmes méritent l'attention, soit:

2011

- > l'année 2011 a été proclamée «Année internationale de la forêt» par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les acteurs de l'économie forestière ont collaboré afin d'organiser plusieurs journées forestières dans les différentes régions du canton.
- > le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 11 octobre 2011 concernant les améliorations structurelles réalisées et encore prévues par les unités de gestion forestières et les triages forestiers dans le canton de Fribourg.
- > l'accroissement des dégâts de la faune sauvage dans les cultures agricoles, notamment par les sangliers qui a suscité plusieurs interventions parlementaires. Une coordination intercantonale, au niveau des mesures cynégétiques et des mesures de prévention, mais également en ce qui concerne les possibilités d'indemnisation, a été recherchée.

2.2.9 Analyse APE

L'analyse des prestations de l'Etat (APE) a fait l'objet d'une évaluation annuelle. Aucune adaptation majeure étant à signaler.

2.2.10 Décharge de La Pila

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila (Hauterive FR), les travaux se sont poursuivis sur plusieurs volets: le canton de Fribourg (DAEC-SEn) et la Confédération (OFEV) se sont mis d'accord sur les principes d'une expertise externe du projet d'assainissement selon l'ordonnance fédérale sur les sites pollués, remise en décembre 2010. En parallèle, les mesures préliminaires à l'assainissement, mises à l'enquête en avril 2011, ont pu débuter en été, par les travaux de captage du flux amont. D'autres volets de ces mesures (aménagement des accès et installation de chantier, installation de pompage et de traitement des eaux) ont fait l'objet de mises en soumissions et d'adjudications, selon les directives en vigueur sur les marchés publics. Des procédures d'adjudication ont également été lancées en vue de l'évacuation et de l'élimination des matériaux issus des mesures urgentes de 2009. A noter également que les travaux d'aménagement du nouveau site d'accueil des Gens du voyage, au «Bois de Châtillon», se sont achevés en avril 2011, permettant le déménagement de cette communauté entre les mois de mai et de juin 2011; ce déménagement avait été jugé indispensable préalablement à tous travaux éventuels sur le site de la décharge.

2.3 Droits politiques

Sur proposition de la DIAF, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2011.

2.3.1 Votations cantonales

- > Arrêté du 1^{er} mars 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 15 mai 2011 portant sur l'objet suivant: loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC).

2.3.2 Elections cantonales

- > Arrêté du 6 décembre 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 20 mars 2011 en vue du renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux pour la prochaine période administrative.
- > Arrêté du 17 mai 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 23 octobre 2011 en vue de l'élection de la députation fribourgeoise au Conseil des Etats.
- > Arrêté du 17 mai 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 23 octobre 2011 en vue du renouvellement de la députation fribourgeoise au Conseil national.
- > Arrêté du 5 juillet 2011 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 13 novembre 2011 en vue du renouvellement intégral du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et de l'élection des préfets.
- > Arrêté du 16 novembre 2011 indiquant le résultat de l'élection du 13 novembre 2011 pour le renouvellement intégral du Conseil d'Etat et convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 4 décembre 2011 en vue du second tour de scrutin.

2.3.3 Votations fédérales

- > Arrêté du 14 décembre 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 13 février 2011 portant sur l'objet suivant: initiative populaire du 23 février 2009 «Pour la protection face à la violence des armes».

2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

2.4.1 Conseil des jeunes

Mandat

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, le Conseil des jeunes (CJ) est rattaché administrativement à la DIAF, qui alloue les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le CJ est notamment chargé de remplir des tâches de représenta-

2011

tion des jeunes auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg.

Activités

Le 6 mai 2011, les membres du CJ ont rencontré M. Joseph Deiss, président de la 65^e Assemblée générale de l'ONU. Cet événement a permis aux jeunes du canton de découvrir le parcours d'un politicien suisse de premier plan. Pour sa part, le Bureau a poursuivi sa collaboration avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Ainsi, les 19 et 20 avril, le président du CJ s'est rendu à Orléans afin de participer à une conférence sur le thème de la mobilité des jeunes. Divers projets, comme le programme Eurodyssée, ont été présentés. En août, deux membres du CJ ont pris part à l'ARE *Summer School* à Almere, aux Pays-Bas. La semaine avait pour fil rouge la jeunesse dans une société en mouvement. Cette manifestation annuelle a pour objectif d'encourager les échanges d'idées et de développer différents contacts et partenariats entre jeunes au niveau européen.

Le 22 août, la DIAF a nommé les membres du CJ pour la période 2011–2013. La nouvelle volée compte 23 personnes. Le 24 septembre, les membres du CJ ont élu les membres du Bureau, avec notamment Leonardo Roux, qui a été reconduit pour la 2^e année consécutive à la présidence du CJ. Lors de cette journée, le Prix de la jeunesse a été remis pour la première fois. C'est *Fribourg Young Artists Association* (FYAA), un groupement à but culturel, qui a décroché cette distinction. De son côté, le Groupe bilinguisme a recueilli les signatures nécessaires à la motion populaire «Pour une journée du bilinguisme». La motion, qui demande au Gouvernement l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton, a abouti avec 316 signatures.

2.4.2 Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

2.4.2.a Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.4.2.b Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 14 (17) séances plénières avec 229 (270) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 411 (496) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural

L'AFC a enregistré 488 (537) dossiers dont:

- > 254 (314) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 157 (137) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 62 (57) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 8 (4) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).
- > 27 (22) portant sur la constatation de l'entreprise agricole (art. 7 LDFR).

Bail à ferme agricole

L'AFC a enregistré 62 (73) dossiers dont:

- > 23 (20) portant sur la durée de bail;
- > 7 (19) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 6 (8) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 19 (20) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 7 (6) oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage.
- > En outre, 5 (11) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2.4.3 Administration des vignobles

—

2.4.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2011

2.4.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	77 000 L de vin clair (74 100)
> Ogoz (uniquement du raisin blanc)	10 000 L de vin clair (10 600)
> Faverges rouge	37 400 L de vin clair (37 700)

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2010	36 480 L de vin (41 860)
> Ogoz 2010	9 700 L de vin (12 060)
> Faverges rouge 2009	19 450 L de vin (31 180)

Stock au 31.12.2011:

> Faverges blanc 2010	13 130 bouteilles (22 640)
> Faverges blanc 2010	28 430 L (27 350)
> Ogoz 2010	1 290 bouteilles (1 700)
> Faverges rouge 2009	17 470 bouteilles (16 700)
> Faverges rouge 2010	33 910 L (41 190)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2010 sera mise en bouteilles au printemps 2012 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2011 sera mise en bouteilles au printemps 2013 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	9 700 L de vin clair (10 450)
> Château de Mur blanc	11 200 L de vin clair (12 800)
> Etat de Fribourg rouge	5 200 L de vin clair (5 600)
> Château de Mur rouge	8 150 L de vin clair (8 900)

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2010	7 720 L de vin (12 030)
> Château de Mur blanc 2010	12 730 L de vin (12 240)
> Etat de Fribourg rouge 2010	2 760 L de vin (3 620)
> Château de Mur rouge 2010	1 890 L de vin (6 490)

Stock au 31.12.2011:

> Etat de Fribourg blanc 2010	3 710 bouteilles (1 240)
> Château de Mur blanc 2010	90 bouteilles (3 260)
> Etat de Fribourg rouge 2010	2 750 bouteilles (2 900)
> Château de Mur rouge 2010	9 910 bouteilles (9 930)

3. Relations extérieures**3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)**

Cette conférence s'est réunie une seule fois les 28 et 29 avril 2011 à Horn (TG). Les principaux objets de cette Conférence ont porté sur la poursuite des discussions sur la réalisation technique du transfert de la banque de données «Infostar» à la Confédération et la formation professionnelle des employés-es des offices d'état civil.

3.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

La DIAF, par son Conseiller d'Etat, Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi de son comité. Ont été traités les principaux thèmes suivants:

- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- > le développement des paiements directs;

2011

- > la stratégie en matière d'économie rurale et d'agroalimentaire;
- > l'évolution de la politique agricole fédérale avec l'examen de l'avant-projet de la loi sur l'agriculture (PA 2014–2017);
- > le système de connaissance dans le domaine agricole.

3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural a été présidée jusqu'à son assemblée générale qui a eu lieu le 21 novembre 2011, par le Conseiller d'Etat, Directeur. Ont fait en particulier l'objet de discussions:

- > la Convention de prestations avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), assurant à AGRIDEA pour une période de deux ans (2012–2013) la poursuite de son mandat de conseil et de vulgarisation;
- > la stratégie d'AGRIDEA pour 2012–2016;
- > la révision des statuts.

3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

- > le changement de statut de l'école et son agrandissement;
- > la reprise de l'école spécialisée par le canton de Berne.

3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le Conseiller d'Etat, Directeur, siège au Conseil d'administration de ladite société qui a traité des affaires courantes.

3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence dont le Conseiller d'Etat, Directeur, est membre:

- > la politique forestière de la Confédération et des cantons;
- > la forêt et l'aménagement du territoire, ainsi que la politique en matière de surface forestière;
- > la stratégie suisse pour la biodiversité.

3.7 Conférence des Directeurs cantonaux de la chasse

Ont fait l'objet d'échanges, lors des séances du 5 mai et 17 novembre 2011 auxquelles le Conseiller d'Etat, Directeur, a pris part:

- > la révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse;
- > la stratégie fédérale de la biodiversité sous l'angle en particulier de la gestion de la faune.

3.8 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Le Conseiller d'Etat, Directeur, a participé à la séance organisée le 1^{er} juillet 2011 durant laquelle les thèmes suivants ont été abordés:

- > la poursuite des discussions et la reconduction de la CTA;
- > le programme de travail 2012–2015;
- > le financement et la compensation des charges dans les agglomérations;
- > l'analyse des résultats de la Conférence nationale sur l'intégration des étrangers du 12 mai 2011.

4. Affaires contentieuses

La DIAF connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2011 sont les suivantes:

Décisions sur recours:	24
Responsabilité civile:	3
Récusations:	8
Décisions de première instance:	12
Plaintes administratives:	3
Divers:	3

2011

Affaires contentieuses en suspens devant la Direction au 31 décembre 2011:

Décisions sur recours :	13
Responsabilité civile :	2
Récusations :	0
Décisions de première instance :	2
Plaintes administratives :	1
Divers :	0

8 décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part, et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

- › Décret du 23 mars 2011 relatif aux naturalisations
- › Loi du 24 mars 2011 portant dénonciation du concordat concernant la Haute Ecole suisse d'agronomie
- › Décret du 11 mai 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'une pisciculture de remplacement
- › Décret du 9 juin 2011 relatif aux naturalisations
- › Loi du 7 septembre 2011 modifiant la loi sur la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale
- › Loi du 6 octobre 2011 sur l'eau potable
- › Décret du 6 octobre 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de mesures de protection contre les dangers naturels de la ligne CFF Berne-Fribourg, secteur Flamatt (crédit d'objet)
- › Décret du 2 novembre 2011 relatif aux naturalisations
- › Loi du 2 novembre 2011 modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes

› Loi du 4 novembre 2011 relative à la fusion des communes d'Ursy et Vuarmarens

› Loi du 4 novembre 2011 relative à la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font

5.2 Ordonnances et règlements

› Ordonnance du 10 février 2011 modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs

› Ordonnance du 29 mars 2011 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées

› Ordonnance du 5 avril 2011 fixant les conditions d'estivage

› Ordonnance du 1^{er} juillet 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin

› Ordonnance du 5 juillet 2011 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2011

› Ordonnance du 19 août 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes

› Ordonnance du 16 novembre 2011 approuvant la révision partielle de la Constitution ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg

› Ordonnance du 29 novembre 2011 modifiant le plan de couverture des besoins en centres collecteurs de déchets animaux

› Ordonnance du 30 novembre 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts prolongeant la chasse du sanglier

2011

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: Jean-Pierre Coussa

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du SECiN est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants.

2. Activités

Durant l'année 2011, le SECiN a traité les objets ci-après:

2.1 Domaines de l'état civil

2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

> transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1218 (1195)
> transcription refusée	0 (1)
> transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	111 (86)
> transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1986 (2104)
> transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	80 (73)

2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

> examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	261 (398)
> dossiers de procédure de mariage retirés	14 (12)

2.1.3 Partenariats

> examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	2 (8)
> dossier de procédure de partenariat retiré	1 (0)

2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

> examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	46 (71)
---	---------

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

> rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	16 (41)
> rectification refusée	1 (0)
> instructions diverses relatives au Service de l'état civil	88 (136)
> traitement des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)	
+ a) prononcées par la DIAF	19 (29)
+ b) demandes retirées	3 (1)
> changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)	
+ a) accordés par le SECiN	183 (188)
+ b) demandes retirées	13 (24)
+ c) refusée	0 (0)
> déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP)	326 (359)
> déclarations concernant le nom	1 (2)
> changement de sexe	0 (1)

2011

2.1.6 Droits de cité		> naissances	2570 (2391)
En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités:		> reconnaissances	744 (664)
		> mariages	1458 (1345)
		> décès	2084 (1850)
> contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		> divorces	656 (684)
+ a) selon art. 21, 23 et 58 LN	10 (8)	> partenariats	18 (16)
+ b) selon art. 21 LDCF	5 (3)	> dissolutions du partenariat	4 (2)
> naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	399 (356)	> déclarations de nom	247
> naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	252 (358)		
> naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	9 (11)		
> naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	73 (72)		
> naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	4 (8)		
> conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	5 (1)		
> bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF)	0 (0)		
> pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	9 (3)		
> pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	2 (4)		
> libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	6 (11)		
> libération du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	4 (7)		

2.1.7 Divers

A signaler les activités suivantes:

> autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	21 (31)
> renseignements divers aux particuliers	30 (80)
> recherches d'un membre de la famille	17 (6)

2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil

En 2011, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2011, le Service des naturalisations a enregistré 1026 nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 198 (285) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:	
1 Algérie	19 Kosovo
23 Allemagne	1 Lettonie
1 Autriche	9 Macédoine
1 Belgique	1 Madagascar
3 Bosnie-Herzégovine	1 Malaisie
1 Brésil	1 Maroc
1 Cambodge	1 Mexique
1 Cameroun	1 Moldavie
1 Canada	5 Non éduquée
2 Cap-Vert	1 Pérou
2 Chili	3 Pologne
4 Colombie	65 Portugal
9 Croatie	10 République démocratique du Congo
1 Egypte	4 Russie
2 Equateur	13 Serbie
4 Erythrée	2 Slovaquie
19 Espagne	7 Somalie
1 Etats-Unis d'Amérique	2 Sri Lanka
1 Finlande	1 Tchèque
31 France	1 Togo
1 Grèce	4 Tunisie
1 Haïti	12 Turquie

2011

3 Hongrie	3 Ukraine
1 Inde	1 Uruguay
2 Irak	5 Vietnam
1 Iran	1 Yémen
40 Italie	

Personnes confédérées: 0

Parmi ces 198 (285) dossiers de naturalisation ordinaire, 63 (119) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 332 (462) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 198 (285) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 49 (64) conjoints étrangers et 85 (113) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

En 2011, le Service a organisé quatre cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèles à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le:

- > 11 janvier 2011 à la Salle Löwenberg à Morat (118 [94] nouveaux citoyens)
- > 5 avril 2011 à la Salle Univers@lle à Châtel-Saint-Denis (115 [132] nouveaux citoyens)
- > 21 juin 2011 à la Salle de l'Hôtel-de-Ville à Romont (85 [118] nouveaux citoyens)
- > 23 novembre 2011 au Cycle d'orientation de la Gruyère à Bulle (132 [120] nouveaux citoyens)

2.2.3 Droit de cité cantonal

Le Conseil d'Etat a prononcé 4 (3) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 12 (8) libérations du droit de cité fribourgeois. Il n'y a pas eu d'octroi du droit de cité fribourgeois à des Confédérés (3 en 2010).

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, après préavis de la DIAF, a traité 322 (417) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisation facilitée se répartissent comme suit:

> 262 (329) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

> 60 (88) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un des parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

6 (8) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

12 (8) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

9 (11) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. Service des communes (SCom)

Chef de service: Gérald Mutrux

1. Missions

L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, le Service prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

2.1 Travaux législatifs

Le Service a accompagné plusieurs travaux législatifs, à savoir:

- > l'ordonnance du 3 octobre 2011 sur la péréquation financière intercommunale, qui met en œuvre la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) pour l'année 2012. Les nouveaux paramètres font l'objet d'une annexe à cette ordonnance;

2011

- › la loi sur l'encouragement des fusions de communes adoptée par le corps électoral le 15 mai 2011. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012;
- › en outre, le Service a été invité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres entités.

2.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2010.

2.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 165 communes, ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

2.5 Calcul de la péréquation financière et de la classification des communes

Bien que remplacées par la péréquation financière intercommunale, la classification et la capacité financière ont été reproduites dans l'annexe 2 de l'ordonnance sur la péréquation financière (RSF 142.11) une dernière fois, uniquement pour les répartitions de charges relatives aux actes de collaboration intercommunale de l'exercice 2012.

2.6 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 124 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2.7 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a communiquées à l'intention des destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

2.8 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service.

2.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de onze statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 98 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé les décisions d'approbation pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF.

2.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfetures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'inter-

2011

prétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.13 Cours de formation

Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD des secrétaires municipaux se sont poursuivis et élargis en 2011 avec l'adhésion des partenaires du canton de Genève. Le quatrième cycle de formation visant à l'obtention du diplôme intercantonal de cadre en administration communale comportait en 2011 le module 2 avec en particulier la branche du droit communal et l'examen y relatif. Le Service a contribué à l'enseignement et à l'examen.

S'agissant de la partie germanophone du canton, le personnel des communes pouvait bénéficier en automne 2011 d'un troisième cours de base organisé par les associations du personnel de la Singine et du Lac ainsi que par la HEG de Fribourg. Le deuxième cycle de formation de cette filière s'est achevé par la remise des diplômes en date du 30 septembre 2011. Le Service contribue tant à l'enseignement qu'aux examens de ces filières de formation.

2.14 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité pour coopérer, avec l'Association des communes fribourgeoises, à la conception et à la production des cours d'introduction pour les élus communaux qui ont eu lieu durant le mois de septembre 2011.

2.15 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et collaborateurs du Service des communes ont participé aux travaux des comités, commissions et groupes de travail suivants:

- › Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- › Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- › Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Comité de pilotage «Analyses des prestations de l'Etat»;
- › Groupe de travail «Structures territoriales»;
- › Groupe de travail «Site informatique des préfectures et Annuaire des communes»;

› Groupe de travail «Loi sur les eaux»;

› Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;

› Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;

› Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;

› Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;

› Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;

› Groupe de coordination intercantonale MCH2;

› Organe paritaire pour l'étude du financement des centres de renfort – FriFire CR.

2.16 Rapports entre l'Etat et les Eglises

Avec effet au 1^{er} janvier 2011, le secrétariat de la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie a été transféré à la DIAF. L'ordonnance y relative (RSF 190.12) a été adaptée en conséquence.

IV. Service de l'agriculture (SAGri)

Chef de service: Pascal Krayenbuhl

1. Missions

Le Service de l'agriculture (ci-après le Service) soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- › les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- › les mesures d'accompagnement social;
- › la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- › les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

2011

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAGri) des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture sont institués.

Au 31 décembre 2011, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

2.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service a traité, en 2011, 48 contrats de bail à ferme agricole dont 24 contrats de bail portant sur des immeubles étatiques, communaux ou paroissiaux. Il a formé opposition contre 43 fermages, soit 90 % des contrats traités.

2.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 804	(2 860)	90 144	(90 634)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 519	(2 576)	39 211	(39 454)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 597	(1 631)	20 339	(20 621)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 320	(1 356)	3 087	(3 102)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	14	(17)	22	(26)
Total paiements directs généraux			152 803	(153 837)
Contributions pour la compensation écologique	2 804	(2 860)	7 366	(7 117)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 000	(1 027)	2 157	(2 159)
Contributions pour la culture biologique	125	(113)	1 085	(925)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 482	(1 465)	5 866	(5 805)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 288	(2 328)	14 084	(14 233)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	564	(532)	8 581	(7 484)
Contributions pour la protection des eaux	58	(58)	412	(342)

2011

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	515	(475)	593	(514)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	786	(652)	1 592	(1 249)
Contributions pour la protection de l'air	15	(26)	180	(567)
Total des contributions écologiques			41 916	(40 395)
Contributions culture des champs			4 917	(4716)
Total des contributions fédérales			199 636	(198 948)

Contributions cantonales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à l'estivage	54	(48)	210	(200)
Contributions pour la protection des eaux	65	(58)	108	(91)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	515	(475)	148	(128)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	786	(652)	398	(313)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	69	(69)	137	(160)
Total des contributions cantonales			1001	(892)

Remarques

En 2011, il n'y a pas eu de modification importante des ordonnances et les contributions n'ont pas été modifiées. Le nombre d'exploitations avec paiements directs continue à diminuer (-56).

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Pont-en-Ogoz et de Saint-Antoine ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2011.

En vertu de l'art 24 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 105 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération. L'Office fédéral de l'agriculture a exercé un contrôle de haute surveillance portant sur les exploitations d'estivage sises sur la commune de Châtel-St-Denis. Dans les conclusions de son rapport, l'Office fédéral de l'agriculture relève que l'exécution des contrôles relatifs aux contributions d'estivage est bien organisée dans le canton de Fribourg et qu'elle est conforme aux prescriptions.

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006 respectivement son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2011 est de 210 000 francs.

Ce montant a été réparti entre 54 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2011, le volume total est de 3 140 512 kg de lait, ce qui représente 6,7 centimes par kilo de lait.

2.4 Reconnaissance des exploitations

En 2011, 67 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 14 communautés complètes ont été formées pour 24 dissoutes, 13 communautés partielles formées pour 8 dissoutes ainsi que 8 nouvelles exploitations simples reconnues.

2.5 Elevage bovin

En 2011, le canton a alloué 460 489 francs (y compris 50 000 francs pour la confrontation Holstein en 2013) pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du

2011

lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 26 et 27 mars 2011 près de 350 vaches laitières pour sa 40^e édition.
- Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 267 taureaux le 27 septembre 2011. 127 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 115 pour l'élevage et 12 pour la boucherie.
- JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 650 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 2 et le 3 décembre 2011.

Le Service collabore à la mise sur pied de la confrontation européenne Holstein 2013.

2.6 Elevage chevalin

En 2011, le canton a alloué 37 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.7 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2011, le canton a alloué 86 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2011 s'élève à 69 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 17 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.8 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.3 ha (116.4 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 8 (4) demandes de reconversion de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 14 924 m².

Pour la vendange 2011, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 1^{er} juillet 2011, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Chasselas:	1,250 kg/m ²	64°
Autres cépages blancs:	1,100 kg/m ²	70°
Pinot noir:	1,050 kg/m ²	75°
Autres cépages rouges:	1,200 kg/m ²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m ²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m ²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2011 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2011 a fourni des rendements légèrement supérieurs à la très bonne année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1 087 933 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle a été très élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	514 540	77.42
Pinot noir	211 136	101.59
Gamay	9 025	92.85
Spécialités blanches	110 684	96.51
Spécialités rouges	106 198	93.66
Cheyres		
Chasselas	45 352	70.27
Pinot noir	66 683	90.96
Spécialités blanches	7 129	92.00
Spécialités rouges	17 186	83.95

2.9 Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 55 patentes principales et 14 patentes de courtier.

Un candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une

2011

journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 29 mars 2011 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.10 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 30 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.11 Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2011:

- > 75 (111) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 74 (97) demandes en zone à bâtir, ainsi que 82 (77) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 248 (296) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 77 (86) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.12 Protection de l'environnement et de la nature

2.12.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service a préavisé 115 (148) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service a versé des contributions à 59 (69) agriculteurs pour un montant total de 140 522 (160 150) francs.

Il y a 85 contrats pour une surface de 480 (487) hectares répartis comme suit:

- > 30 contrats en vigueur (échéance 2011) pour une surface de 224 hectares;
- > 27 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 28 contrats en vigueur (échéance 2014) pour une surface de 98 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion élargi fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni à une reprise en 2011. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. La météorologie ayant été favorable, il n'y a eu que deux cas d'érosion signalés. Aucun plan pluriannuel n'a été réalisé selon la procédure cantonale.

2.12.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 515 (475) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 742 066 (642 000) francs. 786 (652) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 989 132 (1 562 000) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). Huit nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2011. Il s'agit des projets de Courlevon, Misery-Courtion, Rueyres-les-Prés, Barberêche, Plaffeien-Oberschrot, Bouley-Obere Bibera, Gletterens-Vallon, Châtonnaye-Torny-Trey. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80 % par la Confédération et 20 % par le canton.

2.12.3 Protection de l'eau

En application du règlement du 21 juin 2011 sur les eaux (RCEaux), le Service a versé des indemnités à la surface pour 65 (58) agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middel, Courgevau, Fétigny, Domdidier, Lurtigen et Gurmels. Il y a eu un nouveau projet financé par le canton en 2011 (Gurmels). Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 519 456 francs (433 711). La part cantonale des indemnités versées (~20 % du total) s'élève à 107 885 (91 229) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

2011

2.12.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Fin 2011, il y a eu 7 (18) demandes pour des pendillards, 2 (2) pour des couvertures de fosses ouvertes, 2 (0) projets pour l'affouragement des porcs avec de l'aliment appauvri en azote (535 places de porcs) et 4 (6) projets individuels. 15 (26) projets ont déjà été décomptés pour un montant de 180 383 (567 971) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 320 066 (923 681) francs.

2.13 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2011, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 615 000	1 769 600
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	2 601 313	807 973
Adductions d'eau	11 443 605	2 028 957
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	225 626	46 756
Constructions rurales et laiteries	43 816 000	6 295 460
Total 2011	63 701 544	10 948 746
Total 2010	46 217 736	8 197 809

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 586 700 francs pour 14 cas.

Le total des subventions allouées en 2011 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 868 662 francs pour un devis subventionnable de 3 060 408 francs correspondant à 48 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2011:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 516 370
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	730 878
Adductions d'eau	1 353 272
Autres améliorations foncières	42 460
Constructions rurales et laiteries	4 327 790
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2011:	8 970 770
en 2010	8 082 414

Subventions versées en 2011 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 460 362	2 060 383
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 035 590	1 154 590
Adductions d'eau	1 091 792	1 429 683
Autres améliorations foncières	294 350	220 831
Constructions rurales et laiteries	4 162 300	3 372 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2011	8 044 394	8 238 087
Total versé en 2010	8 727 810	8 180 032

Au 31 décembre 2011, 15 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2010: 6 décomptes

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2011 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2011	1 105 753
Total pour 2010	642 884

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2011 les sommes suivantes:

2011

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 887 750
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	664 420
Assainissements de terrains	181 988
Adductions d'eau	2 420 908
Autres améliorations foncières	9 605
Constructions rurales et laiteries	4 934 260
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	25 440
Total des engagements au 31 décembre 2011	11 124 371
Au 31 décembre 2010	8 427 505

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2011 s'élèvent à 1 657 461 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Deux syndicats d'améliorations foncières ont été constitués en 2011 à Lessoc (177 ha) et à Siviriez (1 484 ha). Un syndicat a eu son assemblée de dissolution à Cheyres-Yvonand.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en diminution en 2011 par rapport à l'année précédente. Un «tout ménage» pour la réfection et l'entretien des chemins ruraux a été envoyé en septembre 2011 à tous les syndicats des améliorations foncières et à toutes les communes du canton pour leur rappeler la possibilité de soutenir ces réfections avec des crédits des améliorations foncières.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2011, 14 projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2011, trois projets d'irrigation et deux projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1.1.1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 14 constructions rurales en zone de plaine en 2011 (18 en 2010).

2.14 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2011 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	3 680 000
Constructions de maisons d'habitation	560 000
Transformations de maisons d'habitation	1 242 000
Achat d'une exploitation agricole par le fermier	891 000
Construction de poulaillers	332 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	326 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	4 924 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	1 877 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	206 000
Diversifications	200 000
Petites entreprises artisanales	171 000
	14 409 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 12,1 ans	
Montant moyen par prêt: 197 384 francs.	
Total 2011	14 409 000
Total 2010	17 625 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2011

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	719 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	3 710 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	2 000 000
Installations communes destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse	670 000
Adductions et distribution d'eau	769 000
Remaniement parcellaire	1 285 000
	9 153 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9 ans	
Montant moyen par prêt: 457 650 francs.	
Total 2011	9 153 000
Total 2010	7 056 000

2011

2.15 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2011

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	479 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	360 000
	839 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 8,4 ans	
Montant moyen par prêt: 119 857 francs.	
Total 2011	839 000
Total 2010	611 000

2.16 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2011

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	8 132 000
Achats de terres et de domaines agricoles	4 014 000
Entreprises de mise en valeur	0
Chemins alpestres	35 000
Total 2011	12 181 000
Total 2010	7 749 000

2.17 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture a siégé une fois en 2011.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière en 2011.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 31 décembre 2010	4
Affaires enregistrées	en 2011	7
Affaires liquidées	en 2011	6
Affaires suspendues	au 31 décembre 2011	-
Affaires pendantes	au 31 décembre 2011	5

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année 2011, 6 fois en séance plénière et 17 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 5 intéressent le Service des bâtiments (SB)
- > 15 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 1 intéresse le réseau fribourgeois de santé mentale
- > 2 intéressent les communes
- > 2 intéressent les paroisses

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Elle a siégé à 2 reprises.

2.18 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 50 844 francs (en 2010: 34 560, en 2009: 132 744 et en 2008: 119 530 francs). De ce total, 27 084 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.19 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
versements au Fonds sur position 3425/3510.002	750 000.00
les intérêts annuels 1.5 %	20 622.60
les versements des registres fonciers	4 149 304.00
Total des recettes	4 919 926.60
Les dépenses englobent:	
versement au budget sur position 3425/4021.001	4 149 304.00
versement au budget sur position 3425/4510.002	1 100 000.00
diminution de la fortune	- 329 377.40
Total des dépenses	4 919 926.60

2.20 Evénements particuliers

Durant l'année 2011, la consolidation de la nouvelle structure du Service s'est poursuivie.

—
2011

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service s'est investi de manière importante pour les mesures n° 23 «Aides structurelles à l'agriculture» et n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service: Fabien Loup

1. Mission

La mission du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels, l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

2. Activité

2.1 Activités du Laboratoire Biologie Vétérinaire

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Laboratoire Biologie Vétérinaire (LV, anciennement dénommé laboratoire agro-alimentaire fribourgeois (LAAF-UV) et géré par l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), est rattaché au laboratoire du SAAV.

Ce regroupement découle de la modification de l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente (OAAAR), acceptée le 14 décembre 2010 par le Conseil d'Etat. La restructuration fait suite à la décision de principe, prise au mois d'août 2010, de rassembler le laboratoire du SAAV, anciennement partie intégrante du Laboratoire cantonal, et le LAAF-UV.

Avec ce regroupement, le canton de Fribourg met en place un centre de compétences apte à effectuer les analyses nécessaires aux contrôles officiels dans les domaines de la sécurité alimentaire et vétérinaire.

En 2011, le LV a occupé sept personnes (5 EPT). De plus, le laboratoire forme trois apprenti(e)s laborantin(e)s en biologie. Le laboratoire est notamment chargé d'effectuer des analyses dans le cadre de la lutte contre les épizooties. Il est accrédité en tant que laboratoire d'essais pour les analyses médicales vétérinaires dans les domaines de la microbiologie, de la sérologie et de la parasitologie selon la norme ISO/CEI 17025.

2.1.1 Analyses diagnostiques des maladies à déclaration obligatoire

Le nombre d'analyses sérologiques d'IBR/IPV, de brucellose bovine, caprine et ovine, de coxiellose, de leucose bovine enzootique (LBE), de leptospirose et d'arthrite encéphalite caprine (AEC) s'est élevé à 12 512. 2 565 analyses d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont été réalisées (2010: 2 567). 556 avortements ont été analysés par microscopie ou/et ELISA.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies porcines, 756 analyses sérologiques pour la maladie d'Aujeszky et 744 analyses pour le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) ont été effectuées. En outre, 64 poumons et 10 écouvillons avec suspicion de PE (pneumonie enzootique) ont été analysés par la méthode PCR en temps réel (2 poumons du même lot qui provenaient du canton de Berne étaient positifs). 154 poumons avec suspicion d'*Actinobacillus pleuropneumoniae* (APP) ont été analysés par bactériologie classique, dont 41 étaient positifs et confirmés par le laboratoire de référence à Berne (ZOBA).

En 2011, le nombre d'analyses pour la diarrhée virale bovine (BVD) a augmenté en raison des analyses ordonnées officiellement non seulement sur tous les arrière-faix et veaux morts, mais aussi sur des cadavres dans les centres collecteurs. 61 échantillons de sang, 520 échantillons de cadavres et 312 échantillons d'arrière-faix ou fœtus ont été analysés dans le but de rechercher l'antigène (2009: 146), au moyen de la méthode de biologie moléculaire (PCR en temps réel). Sept analyses se sont révélées positives.

Du fait de l'adaptation à la législation européenne, le diagnostic officiel des salmonelles dans la volaille n'est effectué que chez les producteurs possédant plus de 1000 animaux. 292 analyses sérologiques des œufs ont été effectuées contre 86 en 2010. Le nombre d'analyses bactériologiques s'élève à 53 (2010: 114).

Après un cas positif de salmonelles, détecté par le Laboratoire Biologie Vétérinaire, les analyses d'environnement successives ont toutes donné des résultats négatifs. Deux autres cas de suspicion de salmonelles étaient négatifs.

En 2011, un sondage de la fièvre catarrhale mouton (Bluetongue) a été réalisé dans les abattoirs chez les bovins. L'anticorps contre la fièvre catarrhale a été recherché dans 585 échantillons de sang. L'antigène de la fièvre catarrhale a été recherché dans 686 échantillons de sang, par la méthode PCR en temps réel (sondage et trafic d'animaux).

Le laboratoire a également analysé les cas de suspicion de paratuberculose chez les bovins. 12 animaux ont été analysés pour recherche d'anticorps avec la méthode ELISA et pour recherche d'antigène avec la méthode PCR. La moitié des animaux avaient

2011

des anticorps dans le sang et quatre animaux avaient des antigènes dans les fèces.

Cinq étalons et une jument ont été analysés à l'égard de la MCE (métrite contagieuse équine) avant la saillie.

2.1.2 Denrées alimentaires d'origine animale

- Analyses microbiologiques des viandes

199 analyses microbiologiques de viandes ont été effectuées après abattage (2010: 331). Conjointement à ces analyses, un dépistage systématique des substances inhibitrices est effectué. Quinze échantillons de reins ont été déclarés positifs.

Quatre analyses olfactives ont été faites pour détecter l'odeur du verat et six analyses pour dépister l'origine de la coloration jaunâtre de la viande (ictère ou lipochromatose).

- Analyses de trichines

340 analyses sur en moyenne 30 animaux (soit environ 10 200 animaux) ont été effectuées. Aucun cas positif n'a été constaté.

- Laits de mammites

L'analyse de laits mammitiques a pour but de rechercher les bactéries responsables des mammites. Leur sensibilité ou leur résistance aux antibiotiques est également testée au moyen d'un antibiogramme. 1970 échantillons de lait ont été analysés (2010: 2 253).

Dans le cadre de la recherche de substances inhibitrices lors d'abattages normaux (contrôles par sondage officiels), 729 reins de porcs et de bovins ont été analysés. 29 reins de bovins se sont révélés positifs.

2.1.3 Analyses diverses:

D'autres analyses diverses ont été effectuées pour des clients privés. Il s'agit de:

- > 57 analyses de diagnostics bactériologiques sur différents échantillons (pus, lavages bronchiques, ponctions d'infections diverses). Ces analyses ont souvent été complétées par des antibiogrammes afin d'aider le praticien quant à la thérapie à effectuer;
- > 35 recherches de parasites dans les selles dont six étaient positifs aux Cryptosporidies;
- > 49 recherches de trichines dans la musculature des sangliers;

- > 4 analyses de pseudotuberculosis avec un cas positif;

- > 127 analyses de *Listeria monocytogenes* dans le cadre d'une exportation des chèvres et moutons en Ukraine;

- > 211 analyses sérologiques de Maedi-Visna (dont 127 pour l'exportation en Ukraine).

2.1.4 Contrôles de qualité

Chaque année, le laboratoire procède à des tests inter-laboratoires nationaux et internationaux afin de maintenir une qualité qui corresponde aux exigences requises par les normes en vigueur, par le Service de l'accréditation suisse (SAS) ainsi que par l'Office vétérinaire fédéral. En 2011, il a participé aux tests interlaboratoires pour l'ESB, Bluetongue, PE, SDRP, AECIBR, Aujeszky et *Brucella melitensis*.

2.2 Echantillons de denrées alimentaires et objets usuels analysés

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses effectuées durant l'année.

L'année 2011 a été marquée par la première participation du canton de Fribourg aux campagnes régionales mises sur pied dans le cadre de l'Accord inter-cantonal romand de collaboration, accord signé en fin 2010. Celui-ci a pour but de mettre en réseau les activités des six cantons romands dans le domaine de l'exécution du droit alimentaire. Des échantillons sont ainsi échangés entre les laboratoires des cantons concernés en fonction des compétences analytiques des partenaires. Ce mode de travail nécessite des modifications des pratiques dans les cantons et engendre des problèmes logistiques qui ont toutefois pu être résolus à satisfaction. Le bilan de cette première année est très positif.

Fribourg a notamment mis à disposition des autres cantons romands ses moyens analytiques dans les domaines de l'analyse des eaux (potable, piscine), de l'analyse des objets usuels métalliques et de l'analyse chimique des préparations/produits à base de viande. En contrepartie, Fribourg a soumis des échantillons au réseau romand pour l'identification des espèces de poissons, la recherche d'OGM, le dosage des phosphates dans les produits de la mer congelés, le dosage de l'uréthane dans les spiritueux de fruits à noyau, la recherche de résidus de pesticides dans les céréales bio, la recherche de résidus de médicaments vétérinaires dans la viande de volaille, la recherche de résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais. Les éléments présentés ci-après constituent les bilans pour les échantillons prélevés dans le canton de Fribourg. Quant aux bilans pour l'ensemble de la Suisse romande, ils feront l'objet d'une publication.

2011

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eau de boisson / eaux minérales	1695	86
Eaux de source, puits, lac	1011	-
Eau de piscine – baignade	121	24*
Eaux techniques / eaux usées	97	-
Autres denrées alimentaires	902	189
Cosmétiques et objets usuels autres	231	126
Objets divers	44	-
Totaux	4101	401 + 24*

* par rapport à la législation cantonale

2.2.1 Echantillons de denrées alimentaires

- Fromages

Le lysozyme (additif E1105) permet de prévenir la fermentation butyrique pouvant survenir dans les fromages fabriqués à partir de laits d'ensilage. Les produits ciblés lors de cette campagne étaient le Gruyère AOC, le Vacherin fribourgeois AOC et le fromage à raclette. 24 échantillons ont été prélevés. Aucun ne contenait de lysozyme en concentration supérieure à la limite de détection de la méthode. Le contrôle d'autres fromages sera effectué ces prochaines années.

- Fromages sur les marchés

Le but principal de cette campagne était de contrôler la qualité microbiologique des fromages à pâte molle ou frais et des séracs vendus sur les marchés. Un but secondaire de cette campagne était de constater d'éventuelles fausses dénominations «pur chèvre» ou «pur brebis». Les produits ciblés étaient des fromages à pâte molle, des fromages frais et séracs fabriqués à partir de lait de vache, brebis ou chèvre.

Seuls trois échantillons ont été prélevés. Aucun n'a été contesté. Vu le faible nombre d'échantillons analysés, ce bilan n'est pas représentatif de la situation réelle. Cette campagne sera reconduite à plus large échelle en 2012.

- Produits à base de viande

La législation règlemente l'usage du nitrate et du nitrite dans les produits à base de viande. La maîtrise des normes en vigueur posant fréquemment problème, ces produits (ex. jambons modèles, jambon tzigane, jambon fumé, ...) font l'objet de contrôles réguliers. Douze échantillons ont été prélevés dans différentes boucheries du canton. Un produit (= 8.3 %) a été contesté en raison de sa teneur en nitrate supérieure aux exigences. Par rapport aux campagnes précédentes, le résultat s'est amélioré. Une

partie de ces échantillons a également fait l'objet d'un contrôle de la qualité microbiologique. Sur les neuf échantillons analysés, aucun n'a été contesté pour ces critères.

- Résidus de médicaments vétérinaires dans la viande de volaille

Les volailles sont le plus souvent élevées en populations importantes et confinées dans des surfaces restreintes. Cette situation augmente le risque de maladies infectieuses. C'est aussi l'une des raisons d'une médication continue par mélange au fourrage. D'autres additifs utilisés dans les fourrages ont pour effet d'augmenter la vitesse et le rendement de l'engraissement. 20 échantillons ont été prélevés chez des distributeurs spécialisés dans le commerce de viandes de volaille non transformées (poule, caille, dinde, canard d'élevages locaux ou d'importation). Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche de diverses classes d'antibiotiques, d'anticoccidiens, anti-inflammatoires, antiparasitaires, tranquillisants et aussi d'éthoxyquine (antioxydant). Les 20 échantillons analysés étaient conformes pour ces paramètres.

- Détermination des espèces de poisson

La détermination visuelle de l'espèce de poisson peut être impossible lorsque le poisson est préparé sous forme de filet et cela d'autant que la peau a été éliminée. Dès lors, le risque de confusion est élevé. A cela s'ajoutent d'importantes différences de prix selon les espèces. Les contrôles effectués ces années passées chez les détaillants et en restauration ont révélé des taux de contestation élevés. Lors de la campagne 2011, dix échantillons de poissons, poissons préparés (filets) et/ou transformés (crus, cuits, assaisonnés) ont été prélevés chez des détaillants. La détermination de l'espèce a été réalisée au SCAV de Neuchâtel à l'aide de techniques de biologie moléculaire. Pour deux (= 20 %) des dix échantillons, l'espèce déterminée ne correspondait pas à l'espèce déclarée. Ces deux échantillons ont été contestés et des améliorations de la traçabilité exigées.

- Résidus de médicaments vétérinaires dans les poissons et crustacés d'élevage

Des médicaments vétérinaires sont utilisés de manière toujours plus fréquente dans le domaine des animaux de rente. Cette tendance s'étend aussi à l'aquaculture où les maladies bactériennes menacent de plus en plus le taux de rendement. Il est dès lors impératif de vérifier, par sondage, la conformité des poissons et crustacés d'élevage. 14 échantillons ont été prélevés à cette fin. Parmi ces échantillons, il y avait 3 échantillons de truites arc-en-ciel élevées dans des piscicultures locales, 3 truites de production étrangère, 2 saumons, un omble, 2 pangasius et 3 échantillons de crustacés. Les analyses ont porté sur la présence de vert de malachite et de 11 fluoroquinolones différentes. Des traces de

—
2011

substances interdites n'ont été décelées dans aucun des échantillons prélevés. Tous les échantillons étaient conformes pour les paramètres analysés.

- Phosphates dans les produits de la mer congelés

Selon l'ordonnance sur les additifs, diverses substances phosphatées (acide phosphorique et ses sels, acides poly-phosphoriques et leurs sels) sont autorisées comme additifs dans les produits de la pêche non transformés mais congelés. Ces additifs ont pour effet de fixer l'eau, l'émulsification et la limitation des effets de la congélation sur les chairs. Pour éviter une fixation d'eau excédentaire, l'ordonnance sur les additifs limite globalement l'adjonction de tous ces additifs. Lors de cette campagne de contrôle, dix échantillons de filets de poissons congelés ont été prélevés. Tous les échantillons présentaient des résultats conformes pour ce paramètre.

- Pousses et graines germées

Cette campagne visait à faire le point de la situation sur la qualité microbiologique des pousses et graines germées (haricots mungo, luzerne, oignons, choux rouge, lentilles, betteraves, radis, tournesols, pois chiche brocolis, alfalfa, fenugrec) prêtes à la consommation et mises sur le marché dans le canton. En 2006, une campagne du SAAV/LC avait permis de déceler des *Salmonella* spp, des *Escherichia coli* et *Bacillus cereus* dans quelques échantillons de pousses d'oignons. Récemment, des cas de salmonelloses dus à des pousses de haricots contaminées ont été signalés à l'étranger. Une première série d'échantillons a été prélevée en avril, soit avant l'épidémie survenue en Allemagne, épidémie liée à la consommation de pousses de fenugrec contaminées par des *E.coli* entérohémorragique de sérotype O104:H4. La deuxième série de contrôles a été effectuée en septembre. Au total, 36 échantillons ont été prélevés dont 11 étaient déclarés «bio».

Les analyses microbiologiques se sont révélées négatives pour tous les échantillons examinés. En particulier, aucune bactérie du genre *E.coli* ou *Salmonella* spp. ou *Listeria monocytogenes* n'a été mise en évidence. La qualité microbiologique de ces produits était conforme. Il n'en reste pas moins que ces produits présentent des risques potentiels liés aux conditions de leur production.

- OGM – recherche dans des chocolats, barres protéinées et aliments spéciaux

En Suisse, l'usage alimentaire d'ingrédients issus d'OGM doit être autorisé et cette présence doit être mentionnée sur l'emballage de la denrée. L'un des produits de base génétiquement modifié, cultivé à large échelle, est le soja. Des composants du soja sont incorporés dans les denrées (lécithines dans le chocolat, dans les

denrées spéciales telles que barres protéinées et aliments spéciaux pour le contrôle du poids). Le risque de présence d'OGM étant plus élevé dans les denrées importées, ce sont ces produits qui ont fait l'objet des contrôles. 20 échantillons de chocolats et 20 échantillons d'aliments protéiques ont été prélevés. Par des techniques de biologie moléculaire, le SCAV vaudois a procédé à la recherche de matériel génétique modifié. Les 40 échantillons prélevés étaient exempts du soja OGM recherché et donc conformes aux exigences légales pour ce paramètre.

- Epices et produits à base de châtaignes

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium*. Des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérogènes de ces mycotoxines ont été prouvés expérimentalement chez l'animal. Celles-ci sont résistantes aux traitements biologiques et à la chaleur modérée (donc à la cuisson). 14 échantillons d'épices, dont 9 curry, 4 paprika, 1 mélange d'épices ainsi que 10 denrées à base de châtaignes, ont été prélevés dans les différents commerces et marchés du canton. Un échantillon de curry et un échantillon de paprika étaient contestables en raison de leur teneur en aflatoxine B1 supérieure à la valeur limite. L'échantillon de paprika non conforme présentait de plus un dépassement de la valeur limite pour l'ochratoxine, une autre mycotoxine. Aucun des produits à base de châtaigne ne contenait des mycotoxines. Compte tenu de ces résultats, la surveillance est à poursuivre, spécialement pour les épices.

- Uréthane dans les spiritueux de fruits à noyau

L'uréthane ou carbamate d'éthyle est formé dans les spiritueux par interaction de l'alcool avec l'acide cyanhydrique libéré par l'amygdaline contenu dans les noyaux des fruits à noyau. L'uréthane est une substance très toxique à effet cancérogène. La formation d'uréthane peut être limitée en gérant les paramètres de fermentation, distillation et stockage. Les consommateurs de spiritueux, denrées d'agréments, s'exposent à la toxicité de l'alcool. Cependant, la présence d'uréthane représente un danger aigu inattendu, lequel doit donc être éliminé. Dans ces conditions, le législateur a fixé, pour ces boissons spiritueuses, une valeur limite de 1 milligramme de carbamate d'éthyle par litre. Les contrôles des années passées avaient abouti à quelques constats de non-conformité de produits des distillateurs locaux. 14 échantillons ont été prélevés chez des distillateurs locaux. Les analyses ont été réalisées par le laboratoire du SCAV du Jura. Même si de l'uréthane était présent dans les 14 échantillons analysés, aucun de ceux-ci ne présentait de teneur en uréthane supérieure à la valeur limite.

 2011

- Pesticides dans les céréales bio

Ces dernières années, le SCAV GE a mis en évidence des résidus de produits non autorisés en culture biologique dans des céréales, des produits céréaliers et des graines oléagineuses «bio». Pour ces cas, la contamination ne provenait pas, le plus souvent, de la production végétale mais de produits utilisés en production conventionnelle pour la protection des denrées emmagasinées ou pour le traitement des locaux ou des installations de stockage et de transformation. En 2011, 20 échantillons ont été prélevés dans le canton de Fribourg. La répartition des points de prélèvements avait été décidée au niveau romand de manière à couvrir le mieux possible les commerces de tels produits. Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche de 400 substances phytosanitaires dans ces échantillons. Il a également procédé à l'appréciation des indications de l'étiquetage. Tous les échantillons étaient conformes pour les paramètres analysés.

- Résidus de pesticides dans les fruits et légumes frais

Lors de la production des fruits et des légumes, des pesticides sont appliqués dans le but de protéger ces plantes contre l'effet néfaste des insectes, des moisissures, champignons et ravageurs. Après la récolte, il n'est pas rare qu'on applique des produits de protection contre une rapide dégradation. Des résidus de ces substances et de leurs produits de dégradation subsistent dans la denrée consommée. Dans le but de protéger la santé du consommateur, le législateur a fixé des teneurs maximales pour chacune des matières actives autorisées. Les exigences pour les produits de dégradation ne sont que très rarement fixées précisément. Ces dernières années, la surveillance dans ce domaine a démontré que les fruits et légumes étaient souillés simultanément par un nombre croissant de pesticides. C'est le résultat de l'application de «cocktails» de ces matières actives. Avec le principe des valeurs maximales par pesticide, la législation n'est pas adaptée à cette nouvelle situation. 9 échantillons de fruits et 13 échantillons de légumes ont été prélevés dans le canton. Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche d'environ 400 substances sur chacun de ces échantillons. Des 22 échantillons soumis à ce contrôle, 1 légume (5 %) a dû être contesté pour la présence simultanée de deux résidus au-delà de la teneur maximale autorisée. A relever qu'un échantillon contenait des résidus de 5 pesticides dont les teneurs respectaient les valeurs maximales autorisées.

- Produits à base de plantes

Le commerce des denrées alimentaires à base de plantes (vendues comme compléments alimentaires, plantes à infusion, ...) a pris un essor considérable. Il n'est pas rare de trouver dans ces denrées des substances à effet thérapeutique ou même toxique. L'Office fédéral de la santé publique et Swissmedic ont élaboré conjointement une classification des substances et préparations

végétales pouvant être utilisées en tant que médicament ou denrée alimentaire. Cette classification est utilisée comme base d'appréciation par les organes officiels de contrôle. En 2011, 20 échantillons de produits contenant des plantes ou des extraits de plantes ont été prélevés chez des distributeurs spécialisés. Le laboratoire du SCAV GE a procédé à la recherche d'une centaine de marqueurs végétaux à même d'indiquer la présence éventuelle de plante à effet thérapeutique, toxique ou stupéfiant. 3 des 20 échantillons ont dû être contestés: 2 en raison d'indications non conformes sur l'étiquetage et 1 en raison de sa composition non conforme par rapport à la liste de l'OFSP/Swissmedic. Ces contrôles doivent se poursuivre ces prochaines années.

- Sénéçon jacobée

En Suisse romande, les séneçons jacobées, ou herbes de Saint-Jacques, sont des plantes de plus en plus envahissantes. Cette plante est toxique pour le bétail en raison de la présence d'alcaloïdes pyrrolizidiniques. Ces substances sont présentes dans différentes plantes et, jusqu'à présent, plus de 200 composés différents de cette famille ont pu être caractérisés. La plupart de ces composés sont toxiques pour l'homme mais pas pour les abeilles. Dans le but de mieux connaître les conséquences de la présence du séneçon jacobée à proximité des ruches, en particulier sur les teneurs du miel en ces composés toxiques, le SAAV/LC a pris contact avec un apiculteur du canton et fait analyser son miel. Celui-ci avait été récolté à partir d'une ruche située à 350 m environ en ligne directe d'un champ dans lequel il y avait 60 à 80 plants de séneçon jacobée. Il avait été récolté durant la période de floraison des séneçons jacobées. Le miel a été confié à l'OFSP pour analyse. Dans ce miel, des traces d'alcaloïdes pyrrolizidiniques inférieures au seuil de quantification ont été décelées. Ce résultat est typique pour un miel Suisse. La présence de composés toxiques dans le miel fait l'objet actuellement de nombreuses études.

- Etablissements publics

Durant l'année, les inspecteurs et les contrôleurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses microbiologiques effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Sur 386 échantillons prélevés, 76 ont été contestés soit 19.7 %. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à

2011

celui de 2010 (25.2 %). Toutefois, le taux de contestation pour les denrées traitées thermiquement reste relativement élevé: 25,6 % soit environ ¼ des échantillons appartenant à cette catégorie. Cela montre que le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication des aliments doit encore être amélioré et que le contrôle de l'hygiène des établissements publics est indispensable. Les contrôles, les mesures et les sanctions seront renforcés en 2012.

2.2.2 Echantillons d'objets usuels

- **Cosmétiques**

Lors de campagnes de contrôle organisées en 2008 et 2009, 38 % des échantillons de produits cosmétiques destinés à l'éclaircissement de la peau avaient été contestés en raison de la présence, dans leur composition, de substances interdites par la législation. Une nouvelle campagne de contrôle a été organisée en 2011.

L'hydroquinone et l'acide kojique sont des substances utilisées comme agent dépigmentant pour les taches et l'éclaircissement de la peau. Leur usage est toutefois interdit en Suisse et dans l'Union européenne. Pour d'autres substances, à l'exemple de l'arbutine, leur concentration dans les produits cosmétiques précités est limitée. 13 échantillons ont été prélevés dans différents commerces spécialisés du canton. Ils comprenaient des crèmes, gels, lotions et laits éclaircissants. Au total, trois échantillons ont donné lieu à contestation. Cela représente un taux de contestation de 23 %. Ce résultat n'est toujours pas satisfaisant. Les contrôles doivent être poursuivis ces prochaines années.

- **Encres de tatouage et de maquillage permanent**

Les années passées, des campagnes de contrôle des encres de tatouage et de maquillage permanent avaient été organisées au niveau national. Les résultats de celles-ci étaient très mauvais. Par conséquent, une nouvelle campagne a été mise sur pied en 2011. A relever que les exigences pour ces produits sont fixées dans l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain. Sept échantillons prélevés dans le canton ont été soumis au laboratoire cantonal de Bâle-Ville, laboratoire de référence pour cette campagne nationale. Les analyses ont notamment porté sur la détermination de colorants organiques, d'agents conservateurs, d'amines aromatiques, des nitrosamines et, selon les cas, à d'autres substances encore. L'étiquetage a également fait l'objet d'un contrôle. Trois (= 43 %) des sept échantillons ne répondaient pas aux exigences légales et ont fait l'objet de décisions. Vu le taux de contestation élevé, la surveillance de ce type de produit doit se poursuivre ces prochaines années.

- **Bijoux et vêtements**

Cette campagne visait à contrôler la migration de nickel et de cadmium à partir d'objets métalliques au contact étroit et prolongé avec la peau. Le contrôle était motivé par les taux de contestation élevés constatés ces dernières années. Une campagne nationale organisée en 2007 avait révélé un taux global de contestation de 21 % pour les objets usuels examinés (bracelets, boucles d'oreille, rivets et boutons sur les textiles, bagues, boucles de ceinture, colliers, bijoux fantaisie, ...). Rappelons que le nickel provoque des allergies chez de nombreuses personnes. En Europe centrale, 10 à 15 % des jeunes filles et des femmes et 2 à 5 % des hommes souffrent d'une allergie de contact au nickel. Le cadmium est, quant à lui, un métal très toxique pour l'homme. Depuis 2010, la législation fixe les quantités maximales de cadmium pouvant être libérées par les objets contenant du cadmium. En 2011, 20 échantillons ont été prélevés dans divers magasins et sur des marchés. Au total, deux échantillons ont donné lieu à contestations (10 %). A ces 20 échantillons se sont ajoutés 42 échantillons prélevés dans les cantons de Genève et de Vaud. Le taux de contestation pour l'ensemble des échantillons est de 37 %. Cette situation montre la nécessité de procéder à de nouveaux contrôles ces prochaines années.

- **«Bars à sourire»**

Suite à l'intervention de médias, le SAAV/LC a été amené à enquêter sur les produits utilisés dans une chaîne de «bars à sourire». Ces établissements, généralement des salons de soins esthétiques, proposent des traitements de blanchiment des dents. Les informations recueillies ont montré que le produit utilisé était conforme à la législation sur les cosmétiques et ne nécessitait pas d'autorisation de la part de l'Office fédéral de la santé publique. Contrairement à la publicité faite pour ces traitements, le produit en question libérait du peroxyde d'hydrogène. Le site Internet de la société proposant ces traitements ainsi que les affiches et flyers ont été corrigés. Le Service du Médecin cantonal a été associé aux démarches entreprises dans le cadre de cette enquête.

2.3 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

- **Réseaux publics**

Les distributeurs des réseaux publics sont tenus, dans le cadre de leur autocontrôle, d'élaborer un programme de surveillance de l'eau distribuée et de soumettre les échantillons d'eau au laboratoire de l'unité Laboratoire cantonal du SAAV (ci-après SAAV/LC). Ainsi, et grâce à sa connaissance des réseaux, le SAAV/LC peut prendre rapidement des mesures dès qu'il a connaissance de résultats non conformes, souvent, dès le lendemain de la remise de l'échantillon au SAAV/LC et avertir immédia-

2011

tement les responsables de la distribution. Parmi les mesures ordonnées, il peut s'agir de: l'obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, une chloration choc ou une mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. Lors des analyses effectuées en 2011, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Dans un cas, l'origine de la contamination était due à une interconnexion entre le réseau public et une source privée. Une simple vanne séparait les deux réseaux. De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet, que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites, ayant pour conséquence le mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations. Dans un autre cas, la contamination a révélé la fragilité de sources jusque-là non traitées. Dans deux cas, l'origine de la contamination par E. Coli, germes d'origine fécale, n'a pas été identifiée, mais le traitement et le suivi imposés ont permis le retour à une situation normale et maîtrisée. Une contamination par les nitrates a été constatée dans un réseau. Grâce à l'historique des analyses de ce distributeur (autre avantage du système actuel), il a pu être mis en évidence que cette contamination résultait d'une augmentation progressive et constante de la teneur en nitrate et que des mesures globales s'imposaient. Enfin, dans le cas d'un grand distributeur, la couleur de l'eau distribuée s'est révélée soudainement non conforme suite à un dysfonctionnement d'une station de traitement. Les mesures prises rapidement suite à l'analyse de la situation ont permis d'éviter que la population ne soit exposée à des risques pour sa santé.

Une campagne d'analyse des composés organiques volatils (COV) dans l'eau prélevée au robinet du consommateur a été effectuée pour une trentaine de distributeurs. Tous les résultats se sont révélés conformes aux normes en vigueur. Dans le même temps, une campagne d'analyse de quelques herbicides a été effectuée. Elle a révélé la présence, dans huit réseaux de distribution sur la trentaine, de desphenylchloridazon et méthyl-desphenylchloridazon, métabolites de produits de traitement utilisés dans la culture de la betterave. Ces résultats montrent que les eaux en question sont souillées et diminuées dans leur valeur intrinsèque et que les règles de bonnes pratiques d'utilisation de ces produits phytosanitaires ne sont pas respectées. Il est prévu une intensification des contrôles dans ce domaine ces prochaines années. Le service phytosanitaire de l'IAG a été informé de cette situation.

Les inspections régulières des réseaux de distribution publics ont repris en 2011. Huit réseaux ont subi une inspection complète dont le bilan est le suivant:

Niveau de sécurité	1	2	3	4
Nombre de réseaux	1	4	2	1

Les principaux points contestables sont: l'état général des ouvrages, qui régulièrement ne répondent plus aux règles reconnues de la technique, ainsi que la documentation d'autocontrôle, souvent incomplète.

Il a également été procédé à six visions locales ou inspections partielles. Celles-ci ont été effectuées suite à des résultats d'analyse non conformes, suite à la demande de consommateurs inquiets de la qualité de leur eau ou suite à des projets de mise à l'enquête nécessitant une évaluation locale de la situation avant l'établissement du préavis.

- Contrôle de l'eau des piscines et des plages publiques

Selon l'ordonnance cantonale concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le SAAV/LC procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe deux à quatre fois par année. Comme en 2010, les contrôles effectués en 2011 se sont limités au contrôle de la qualité de l'eau, et il n'a pas été procédé à des inspections. Sur les 64 échantillons d'eau de piscine analysés en 2011, 52 (= 81 %) répondaient aux exigences pour tous les paramètres contrôlés. Cette proportion d'analyses conformes représente une sensible amélioration par rapport à 2010 (68 % d'échantillons conformes). Les paramètres donnant le plus fréquemment lieu à contestation sont la turbidité et l'urée, chacun dans 9 % des cas. Pour la troisième année consécutive, les analyses des trihalométhanes (THM) ont été effectuées dans les eaux des piscines couvertes. Les THM se forment lors du processus de désinfection par la réaction du chlore avec la matière organique dissoute. L'un (2 %) des 43 échantillons analysés présentait une teneur en THM supérieure à la valeur maximale fixée dans la norme SIA 385/9 (8 % en 2010). Cette eau a été contestée; l'exploitant concerné doit rechercher la cause de ce résultat non-conforme et prendre les mesures pour y remédier. La nouvelle norme SIA 385/9 a remplacé l'ancienne norme 385/1 en mai 2011. Dans la nouvelle norme, la valeur de référence pour les THM a été abaissée de 0.030 à 0.020 mg/l. Pour la première fois, le programme standard d'analyse a été complété par la recherche des *Pseudomonas aeruginosa*. Aucun échantillon n'a été testé positif pour ce paramètre.

Les eaux des neuf plages de baignade publiques que compte le canton ont fait l'objet d'un contrôle microbiologique au début de la saison 2011. Les neuf plages ont obtenu la classe de qualité A. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2011

2.4 Produits chimiques / radon

• Produits chimiques

Dans l'attente d'une décision politique relative à l'organisation cantonale d'exécution de la législation sur les produits chimiques, le SAAV/LC s'est limité à des interventions ponctuelles dans ce domaine.

• Campagne de mesure du gaz radon

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le terrain, qui peut s'infiltrer par les défauts d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment et s'accumuler dans l'air ambiant. Le risque de développer un cancer du poumon chez la personne qui le respire est proportionnel à la concentration, exprimée en becquerels par mètre cube (Bq/m^3) et à la durée d'exposition. Le radon représente la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabagisme.

Suite aux mesures effectuées durant l'hiver 2009-2010 dans l'ensemble du canton, il a été décidé de procéder, en 2010-2011, à des mesures complémentaires, d'une part dans les communes dans lesquelles le nombre de mesures était insuffisant, et d'autre part, dans trois communes, à savoir Haut-Intyamont, Tentlingen, Gurmels, lesquelles présentaient une valeur moyenne supérieure à $200 Bq/m^3$ lors de la campagne de mesure précédente.

Alors que dans la majorité des communes, les dosimètres ont été posés par le personnel des communes, dans le cas de Haut-Intyamont, Tentlingen et Gurmels, ce sont des hommes de la protection civile qui ont été chargés de cette tâche (plus de 500 bâtiments ont été contrôlés) opération réalisée grâce au soutien financier de la Confédération.

Au terme de ces deux campagnes de mesures, 119 communes (71 %) sont classées en zone à risque en radon léger (moyenne communale inférieure à $100 Bq/m^3$), alors que dans 49 communes (29 %) le risque peut être considéré comme moyen (moyenne communale entre 100 et $200 Bq/m^3$). Aucune commune ne présente une moyenne supérieure à $200 Bq/m^3$.

Ces trois dernières années, plus de 3000 bâtiments, principalement des maisons unifamiliales, ont été contrôlés dans le canton de Fribourg à l'occasion de la campagne radon. Quatre bâtiments mesurés durant cette période ont présenté un dépassement de la valeur limite de $1000 Bq/m^3$. L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, qui tient le rôle de centre de compétence technique pour le radon en Suisse romande, suit ces cas afin d'abaisser la concentration à un niveau inférieur à la valeur directrice de $400 Bq/m^3$. L'OFSP actualisera les données statistiques concernant le canton de Fribourg sur son site Internet au début de l'année 2012. Pour rappel, les résultats de chaque com-

mune peuvent être consultés sur le site Internet de la Confédération à l'adresse:

<http://www.ch-radon.ch>.

2.5 Denrées alimentaires et objets usuels

A côté de tâches de prélèvement d'échantillons (voir paragraphes ci-dessus), l'inspectorat des denrées alimentaires procède à des inspections dans les divers établissements du secteur alimentaire.

• Sécurité des établissements fribourgeois du secteur alimentaire

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

niveau 1: sécurité assurée:	pas de lacunes;
niveau 2: sécurité amoindrie:	lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
niveau 3: sécurité compromise:	lacunes et erreurs importantes;
niveau 4: sécurité non assurée:	graves lacunes.

En 2011, un nombre plus faible d'inspections a été effectué par rapport aux années précédentes suite à diverses mutations au sein de la section «inspectorat des denrées alimentaires». Le bilan des inspections d'établissements du secteur alimentaire est le suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	0	0	0	0	0
Artisanat	53	45.3	37.7	7.5	9.4
Commerce de détail	162	72.2	21.0	4.3	2.5
Restauration	472	44.1	43.2	10.8	1.9

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité alimentaire.

• Contrôle des indications du pays de production des fruits et légumes

En 2010, une campagne nationale de contrôle des indications du pays de production des fruits et légumes avait révélé de nombreuses lacunes. Une nouvelle campagne, à laquelle Fribourg a participé, a eu lieu en 2011. Selon la clé de répartition établie

2011

au niveau national, huit établissements devaient faire l'objet de contrôles à ce sujet. Sur les 68 produits contrôlés dans ces établissements, seul un n'était pas conforme (indication erronée du pays de production) – soit 1.5 % des produits contrôlés. On constate ainsi une nette amélioration par rapport à la campagne de 2010, lors de laquelle 20 % des indications avaient été contestées dans le canton de Fribourg.

- Contrôle de la vente des poissons et autres produits de la mer

Le contrôle de la vente de poissons et produits de la mer est d'un grand intérêt, car il concerne autant la sécurité alimentaire que des éléments de tromperie. En effet, les produits de la pêche sont très fragiles et exigent une hygiène et des conditions de détention exemplaires. Du point de vue de la tromperie, il existe des problèmes liés à la mention des espèces ou à certains critères de qualité. Les inspecteurs des denrées alimentaires ayant suivi une formation sur ces thèmes en 2010, une campagne nationale a été mise sur pied en 2011 afin d'obtenir une vue globale de la qualité de ces produits au front de vente. Sept entreprises de distribution devaient être contrôlées dans le canton de Fribourg, et cela à la suite d'une formation spécifique organisée par le SCAV Genève. Lors de ces contrôles, la traçabilité des produits, leur fraîcheur, les conditions de stockage, l'état des constructions, équipements et appareils, ainsi que l'aspect de tromperie devaient être vérifiés. Dans les sept établissements inspectés, les 31 poissons et autres produits de la mer étaient conformes pour ce qui concerne leur fraîcheur (organoleptique). Des manquements ont été constatés au niveau des infrastructures dans cinq établissements et au niveau des processus dans trois établissements. La traçabilité des produits était assurée dans tous les cas contrôlés et un produit a été contesté pour tromperie (dénomination de l'espèce de poisson).

- Inspection des stands lors de manifestations temporaires

Des inspections de stands remettant des denrées alimentaires lors de manifestations temporaires ont à nouveau été effectuées en 2011. La brochure «Instructions concernant la remise de denrées alimentaires lors de marchés ou de manifestations temporaires», élaborée par le SAAV/LC, sert de document de référence pour les responsables de stands. Ce document est notamment connu des préfetures, des administrations communales et il est, entre autres, accessible sur le site du SAAV/LC. Avant certaines manifestations de grande envergure, le personnel du SAAV/LC a en outre rencontré les responsables des manifestations, voire également les personnes responsables des stands, pour leur expliquer les exigences minimales en matière de sécurité alimentaire et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication.

56 inspections ont été effectuées à l'occasion de manifestations. De manière générale, la situation s'est améliorée par rapport à celle rencontrée en 2010, principalement chez les exploitants de stands qui avaient déjà fait l'objet de contrôles cette année-là. Les principaux points contestés concernent la documentation insuffisante en matière d'autocontrôle et de bonnes pratiques de fabrication, le réglage non-conforme des températures, l'équipement insuffisant pour l'hygiène des mains et les infrastructures inadaptée (étalages mobiles manquant de protection contre les contaminations). Ces contrôles se poursuivront en 2012.

- Etablissements de restauration

Les établissements de restauration constituent la part la plus importante des établissements soumis au contrôle. Depuis quelques années, le nombre de mutations (changement de détenteur de la patente) enregistrées durant l'année est élevé (plus de 30 %). De plus, la législation cantonale sur les établissements publics prévoit la possibilité, pour les personnes n'ayant pas encore suivi les cours organisés par Gastro-Fribourg, de bénéficier de patentes provisoires d'une durée limitée. Ces personnes n'ont, pour la plupart, que des connaissances sommaires voire très lacunaires des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication et méconnaissent les exigences légales. A cela s'ajoutent fréquemment des difficultés linguistiques. Cette situation est préoccupante pour les organes de contrôle car il en va de la santé des consommateurs.

- Chalets d'alpage

Suite aux constats faits lors des inspections des chalets d'alpage effectuées en 2009 (date de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la transformation hygiénique du lait dans les exploitations d'estivage), des mesures d'assainissement (état des locaux et des équipements et installations, accès aux locaux, etc.) avaient été ordonnées par l'inspectorat des denrées alimentaires dans les chalets disposant d'un numéro d'autorisation. Les ouvrages servant à leur approvisionnement en eau avaient également fait l'objet de décisions d'assainissement. En 2011, comme en 2010, il a été convenu avec le Service de l'agriculture (SAGri) que lorsque le propriétaire d'un chalet lui annonçait l'exécution des travaux, le SAGri en informait l'inspectorat des denrées alimentaires, lequel procédait uniquement à un contrôle des travaux réalisés. 22 inspections des assainissements réalisés suite aux mesures ordonnées ont été effectuées.

- Mesures ordonnées lors de contrôles

Lors du constat de non-conformités, les organes de contrôles ordonnent des mesures visant à protéger la santé des consommateurs et à éviter la tromperie. Il arrive ainsi qu'ils prononcent des décisions de destruction de marchandises. En 2011, plus d'une tonne de fromage et plusieurs centaines de kilogrammes de viande, de préparation de viande, de produits à base de viande

2011

et d'autres denrées ont dû être éliminées en raison notamment de températures de conservation inadéquates, d'altération, de date limite de consommation échue. Depuis 2010, l'inspecteurat des denrées alimentaires participe également à des actions conjointes avec la Police cantonale lors de contrôles routiers. Selon les constats faits lors de ces contrôles, des mesures (y compris la destruction de marchandise) sont prononcées. Lorsque des infractions concernent à la fois le code de la route et le droit alimentaire, les dossiers de dénonciation sont adressés simultanément au Ministère public.

- Etablissement de préavis

En 2011, l'inspecteurat des denrées alimentaires a émis 101 préavis relatifs à des demandes de permis de construction concernant des établissements alimentaires.

- Intoxications alimentaires

Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'exécution, le SAAV/LC est appelé à procéder à des enquêtes en cas de toxi-infections alimentaires. Chaque année, des particuliers font appel au SAAV/LC suite à des troubles de santé (gastro-entérites, ...) qu'ils attribuent à la consommation de denrées. Il est rare que la cause de ces troubles soit trouvée car les restes de denrées ne sont souvent pas à disposition ou dans un état ne permettant pas de tirer des conclusions.

En début d'année 2011, le Service a été appelé à intervenir dans un établissement car plusieurs personnes avaient annoncé avoir été victimes de gastro-entérites après l'avoir fréquenté. Il n'a pas pu être établi de relation formelle entre cet établissement et la survenue des troubles de santé chez ces consommateurs. Pour mémoire, les norovirus sont l'une des causes fréquentes de gastro-entérites. Ces virus présentent un risque élevé de propagation. La maladie commence de manière aiguë avec des vomissements en jet, suivis ou accompagnés par des diarrhées. Des mesures d'hygiène strictes doivent être respectées pour éviter la propagation de l'épidémie. L'Office fédéral de la santé publique a publié un document très utile à ce sujet. Celui-ci est accessible sur le site de cet office.

Au cours de l'année 2011, le Service du Médecin cantonal et le SAAV/LC se sont rencontrés pour échanger des informations sur la gestion de situations de type «intoxication alimentaire».

- Annonces RASFF

Dans le cadre du système d'alerte rapide européen (RASFF: Rapid Alert System for Food and Feed), la Confédération est informée lorsque des produits pouvant présenter un risque pour la santé des consommateurs ont été importés en Suisse à partir d'un pays de l'UE. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

informe immédiatement les organes cantonaux auxquels il revient de procéder à des enquêtes/vérifications et à ordonner, le cas échéant, des mesures. En cas d'annonce, l'inspecteurat des denrées alimentaires doit faire preuve d'une très grande disponibilité; il s'agit de réagir rapidement pour protéger la santé des consommateurs. En 2011, le SAAV/LC a eu à intervenir dans une dizaine de cas. Le système fonctionne également dans l'autre sens, à savoir lorsque des entreprises suisses ou des organes de contrôle suisses constatent qu'une denrée ou un objet usuel présente un danger pour les consommateurs et que ces produits sont susceptibles d'avoir été exportés vers l'UE, ils ont l'obligation d'en informer l'OFSP qui se charge de transmettre cette information à l'UE.

- Soirée d'information pour la section fribourgeoise de la Fédération romande des consommateurs

A la demande de la section fribourgeoise de la Fédération romande des consommatrices, une conférence a eu lieu en novembre sur le thème «Sécurité et tromperie dans le domaine alimentaire». A cette occasion, des cas concrets de situations rencontrées par le SAAV/LC ont été présentés et expliqués. Le rôle des divers intervenants (entreprises, autorités, consommateurs) a été précisé. L'évolution de la législation a également été présentée.

- Dénonciation au Ministère public

29 responsables d'entreprises et commerces du secteur alimentaire ont été dénoncés pour divers motifs au Ministère public. Ce nombre est identique à celui de 2010. Les constats faits dans certains établissements démontrent que les responsables méconnaissent les règles de base de l'hygiène ou les négligent gravement au point que la santé des consommateurs est mise en danger. Dans de telles situations, les organes de contrôle interdisent momentanément ou définitivement des locaux/appareils/infrastructures. Durant l'année 2011, plusieurs décisions de ce type ont malheureusement dû être prises. Une autorisation de production a même été suspendue durant deux mois jusqu'à l'assainissement de la situation.

2.6 Transformation viandes et abattoirs

- Activité dans les abattoirs

En 2011, la coordination des emplois du temps des collaborateurs du contrôle des viandes sur les deux grands sites d'Estavayer et Courtepin a pu être maintenue. La présence de l'effectif obligatoire sur la ligne de production a pu être assurée, malgré les absences prolongées pour cause de maladies ou d'accidents. Les employés ont montré un grand engagement, en assurant plus de service et en travaillant sur des sites différents. La charge pour

2011

les collaborateurs est élevée, les formations générales et les formations continues ont dû être repoussées.

En ce qui concerne les formations continues internes assurant la polyvalence des collaborateurs et collaboratrices, la situation s'est améliorée. Leur capacité à travailler sur les différents sites facilite l'organisation générale. Les collaborateurs et collaboratrices apprécient le changement et la coopération régulière favorise l'esprit d'équipe.

Cette année encore, le Service a reçu et traité de très nombreuses annonces, provenant du contrôle des viandes, pour des infractions à la législation sur la protection des animaux et la législation sur les épizooties. Lorsque ces annonces concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire compétent était informé. Le contrôle des viandes a prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

La nouvelle ordonnance sur la protection des animaux lors de l'abattage est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2010. Afin de vérifier la mise en application des exigences légales par les abattoirs, un projet a été créé par notre secteur. Une attention particulière a été portée sur l'hébergement des animaux à l'abattoir ainsi qu'aux caractéristiques techniques d'étourdissement appliquées. L'étroite collaboration entre les abattoirs et le contrôle des viandes a permis d'obtenir un premier aperçu des spécifications d'étourdissement appliquées. Malgré la période de transition de 5 à 10 ans prévue par l'ordonnance, certains dispositifs non conformes ont déjà été remplacés.

- Abattages des animaux de boucherie (bovins, caprins, porcins, équins, oiseaux coureurs, gibier d'élevage, etc.)

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées.

- Abattages ordinaires

518 137 (538 213) animaux ont été abattus. La viande de 516 282 (536 845) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1855 (1368) animaux a été déclarée impropre à la consommation. Total des abattages par espèces: bovins = 102 360 (110 346), ovins = 5823 (6102), caprins = 699 (575), porcins = 408 987 (420 910), équins = 164 (194), gibier d'élevage = 83 (86), lapins = 12, lamas = 3, sangliers = 6.

- Abattages d'animaux malades ou accidentés

432 (549) animaux ont été abattus. La viande de 306 (405) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 126 (144) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

- Abattages d'animaux provenant de l'étranger

1961 (2043) animaux ont été abattus. La viande de 1958 (2041) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 3 (2) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

- Abattages de la volaille domestique

23 889 881 (23 336 687) animaux ont été livrés. La viande de 23 638 192 (23 105 002) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 251 689 (231 685) a été déclarée impropre à la consommation.

- Abattages à la ferme

Les métiers agricoles se sont beaucoup diversifiés ces dernières années, ajoutant à l'activité de base l'abattage à la ferme, la transformation et la vente de denrées alimentaires à la ferme. Bien que ces activités soient effectuées sur une exploitation privée, elles sont réglementées.

Dans ce cadre, le projet «abattage à la ferme» a été élaboré et mis en place dans le courant de l'année 2011. Le premier objectif de ce projet est d'informer les exploitants des prescriptions légales en vigueur réglant les activités d'abattage, de transformation et de vente de produits carnés à la ferme. Le deuxième objectif est de veiller à l'application des prescriptions légales en instaurant des contrôles par sondage ou continus.

Onze cas d'abattage à la ferme ont été traités dans le courant de l'année 2011.

- Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

Sarcosporidiose: 3 (3) cas de provenant du canton ont été décelés.

Cysticercose: sur 207 (157) cas de décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 6 (2) carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

Trichine: aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

Substances inhibitrices: 44 (38) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 18 (18) avertissements et 5 (1) dénonciations.

2011

Lavage des véhicules: 1 (8) avertissement a été formulé pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé le véhicule.

- Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, papier officiel qui a son utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les épizooties. Les animaux malades ou accidentés dans les dix derniers jours doivent être annoncés au contrôle des viandes. Ces informations sont indispensables, la transparence et la traçabilité étant la base d'un produit de qualité.

Il y a eu 29 (37) avertissements pour des documents mal remplis, 47 (55) avertissements et 8 (5) dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés et 1 (7) avertissement pour la non-identification de l'animal.

207 frottis de cloaque ont été analysés pour les campylobacters (et 155 échantillons de foie pour les résidus et substances étrangères.)

- Production carnée et détermination des espèces animales

Aucune activité de contrôle n'a été entreprise dans ce domaine.

2.7 Production primaire

- Contrôles hygiène en production laitière

La nouvelle ordonnance (OCL, RS 916.351.0) a été appliquée, soit l'analyse de 24 échantillons par an et par exploitation au lieu des 14 effectuées jusqu'à fin 2010.

En 2011, 545 exploitations de production laitière du canton (soit environ un tiers) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les inspections de suivi et les inspections extraordinaires.

Pour 13,2 % des contrôles, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient des lacunes dans l'inscription du test de Schalm, des concentrations en cellules trop élevées et un équipement de traite mal nettoyé. Les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans le système SISVET et Acontrol (renommé ASAN).

Onze interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées. Deux interdictions ont été prononcées pour le même producteur. Un producteur dont la livraison du lait a été suspendue n'a plus coulé de lait depuis lors. Le nombre d'interdictions en 2011 a été supérieur à celui relevé toutes ces dernières

années. Plusieurs producteurs estimaient que les contestations étaient mises à zéro au 1^{er} janvier 2011. D'importants efforts doivent encore être fournis dans ce domaine. On a constaté une hausse du nombre d'échantillons de lait présentant des résultats élevés en cellules.

Une suspension pour problème de germes a été prononcée.

Dix-huit cas de substances inhibitrices ont été annoncés. Ce résultat est supérieur à celui observé en 2010 (24 analyses par an), ce qui est à relativiser puisque basé sur dix résultats d'analyses supplémentaires par producteur.

En plus des contrôles en assurance qualité du lait, la surveillance relative à la production primaire est de la responsabilité du SAAV. Cependant, les ressources humaines à disposition étant limitées, aucun contrôle n'a encore été effectué dans ce sens. Un nouveau collaborateur a été engagé début 2011 pour assurer une partie de ces contrôles. Une formation continue a également été donnée par l'Office vétérinaire fédéral en décembre 2011 pour mentionner l'évolution des check-listes prévues pour 2013.

Le retard pris ces années précédentes au niveau des contrôles hygiène en production laitière a été compensé; le Service assure à nouveau la fréquence d'un contrôle tous les quatre ans.

- Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2011, 159 contrôles bleus ont été effectués, dont 157 dans des exploitations avec production laitière et deux dans des exploitations sans production laitière.

Pour 30 % des contrôles effectués, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient le suivi du journal des traitements, le suivi des conventions Médevet et la notification des délais d'attente sur le journal des traitements. Quelques détenteurs d'animaux résistent encore au fait de devoir identifier leurs bovins avec deux marques auriculaires officielles.

Cinquante-cinq dossiers ont été transmis pour information et éventuelles mesures administratives aux sections suivantes: santé animale et/ou protection des animaux et/ou hygiène des viandes, suite aux contrôles bleus effectués, ce qui ne représente pas moins de 34.6 % des cas.

Sept saisies de médicaments vétérinaires ont été faites durant l'année 2011.

Suite aux contrôles bleus, un seul séquestre du 1^{er} degré selon l'ordonnance sur les épizooties a été décidé, confirmé par la section santé animale.

2011

Si, du côté des détenteurs d'animaux, on constate une amélioration de la gestion des médicaments vétérinaires, il reste encore certains vétérinaires qui vendent et déposent les médicaments chez les producteurs en ne respectant pas la législation en la matière, même si là aussi, quelques améliorations ont été constatées. Des mesures devraient être prises.

Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2011 est toujours inférieur aux exigences requises. Cela s'explique non seulement par le nombre de points de contrôles toujours plus important mais aussi par le temps non négligeable consacré à la formation (nouveaux postes, professionnalisation etc.). L'engagement de vétérinaires officiels employés pour les contrôles bleus devrait également être bien évalué. En 2011, seul un vétérinaire officiel était opérationnel pour ce type de contrôles dans le canton de Fribourg.

- Contrôles AOC

Cette année, 862 contrôles AOC (nombre de check-lists) ont été effectués parallèlement aux contrôles d'hygiène dans la production laitière.

Le contrat fixant les modalités des contrôles à effectuer par le SAAV, pour le compte de l'OIC, a été adapté et semble sur le point d'être appliqué.

- Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle du lait (CL)

Le SAAV poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des prélèvements automatiques. Huitante-quatre contrôles ont été effectués. Douze contrôles se sont avérés non-conformes (4 x le même système et 2 x deux systèmes), ce qui représente plus de 13,6 % des contrôles. Ce type de contrôle a pu être facturé CHF 20'890.-.

- Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral

L'Inspectorat laitier et production primaire assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

2.8 Santé publique vétérinaire – lutte contre les épizooties

- Epizooties hautement contagieuses

Fièvre aphteuse: un exercice national de simulation de la fièvre aphteuse (NOSOS 2011) s'est déroulé du 28 au 30 juin 2011 sous la direction de l'Office vétérinaire fédéral. Pour le canton de Fribourg, cet exercice d'état-major ne s'est pas limité qu'aux autori-

tés vétérinaires. En collaboration avec le Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) dans le cadre de l'Organisation Catastrophe Fribourg (ORCAF), un scénario multidisciplinaire d'épizootie hautement contagieuse a été mis sur pied, visant à préparer l'engagement de l'Organe cantonal de conduite (OCC) face à une telle situation de crise.

Maladie de Newcastle: début décembre 2011, la survenance d'un cas positif de la maladie de Newcastle (NCD) dans une unité de détention de volailles du canton de Neuchâtel a également eu des conséquences pour le canton de Fribourg. Ainsi, quatre exploitations ont dû être placées momentanément sous séquestre simple de second degré. Heureusement, tous les échantillons prélevés se sont révélés négatifs et les derniers séquestres d'exploitations ont pu être levés peu avant la fin de l'année.

- Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins n'a été signalé.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Dans le canton, 210 (180) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 140 (118) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 44 (40) concernant la brucellose ovine et 26 (22) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky se sont faits, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin. D'autre part, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums des porcins exploitée par l'IVI, simultanément à l'échantillonnage de l'Aujeszky.

Dans le cadre de la surveillance de la diarrhée virale bovine (BVD), tous les veaux nouveau-nés et mort-nés doivent être examinés quant à la BVD dans les cinq jours qui suivent la naissance. Cette mesure sera prolongée pour l'année 2012. Conformément aux pronostics, les cas positifs ont une nouvelle fois considérablement diminué. La part des animaux infectés permanents se situait, fin octobre 2011, à 0.046 % au niveau national. Ainsi, dans toute la Suisse il y avait à ce moment 379 exploitations (0.88 % des détentions de bovins) qui n'étaient pas «libres de BVD». Dans le canton, de tous les veaux nés après le 1.10.2010, 0.15 % ou 119 animaux (moyenne CH: 0.1 %) ont été testés positifs. Le nombre d'échantillons vides prélevés à partir du 1.10.2010 s'élève à 1'514 échantillons ou 1.95 % (moyenne CH: 1.91 %). Durant la phase de surveillance, il s'agit d'éliminer d'éventuels nouveaux cas

2011

positifs et de déterminer le plus précisément possible les éventuelles sources de réinfection, afin de tenter d'enrayer au mieux une nouvelle propagation de la maladie. Ce travail se fait au moyen d'enquêtes épidémiologiques laborieuses, menées sur les exploitations concernées. Pour empêcher des réinfections de BVD, il est par ailleurs très important que les animaux qui se trouvent en interdiction de déplacement ne quittent pas l'exploitation d'origine et que tous les veaux mort-nés qui sont éliminés dans les centres collecteurs pour cadavres d'animaux soient testés quant à la BVD. Dans ce contexte, plus de 5'000 cadavres de bovins livrés dans les centres collecteurs ont été contrôlés et plus de 500 échantillons ont été analysés, dont sept résultats se sont révélés positifs quant au virus de la BVD. Divers cas de non-respect des exigences légales ont dû être constatés (la plupart du temps il s'agissait de mouvements d'animaux en interdiction de déplacement), ce qui a nécessité des avertissements et quelques dénonciations 35 (35) auprès du Ministère public.

- Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'arthrite/encéphalite caprine (AEC) est classée comme maladie à combattre. Dans le cadre des enquêtes par sondage 2010/2011, 15 (79) détentions de chèvres ont été contrôlées. Ce nombre est nettement inférieur à celui des années précédentes, vu que le système de testage a été modifié dès la période d'hiver 2011/2012. Nouvellement, la totalité des effectifs caprins de Suisse sera contrôlée tous les quatre ans à l'égard de l'AEC. La première campagne de testage a débuté fin 2011 et se prolongera jusqu'à fin mai 2012. Les chiffres concernant ces contrôles AEC ne pourront ainsi être publiés que dans le rapport d'activité 2012. Parmi les analyses de 2011, des chèvres de quatre exploitations se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant des mesures de séquestre et l'élimination des animaux positifs.

Dans le canton, aucun cas de salmonellose de la volaille n'a été diagnostiqué. Par contre, un troupeau de bovins était atteint de salmonelles (*S. enterica* subsp. *enterica* serovar *typhimurium*) qui a demandé une intervention de la part du Service.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, 5 (6) exploitations se sont révélées positives à l'actinobacillose du porc (APP), nécessitant une mise sous séquestre des porcheries en question.

1 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire a été détecté, l'exploitation placée sous séquestre et des mesures d'assainissement décidées.

En ce qui concerne les épizooties des abeilles dans le canton de Fribourg, la situation est nettement plus confortable comparée à celle du canton de Berne: 2 (4) ruchers atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité des mesures de séquestre et la destruction de colonies.

Maladie de la langue bleue: la vaccination des troupeaux de bovins et moutons n'était plus obligatoire en 2011. Dans le cadre des analyses par sondage, des prélèvements ont été effectués fin 2011 sur des bovins directement à l'abattoir. Selon les résultats actuellement disponibles, aucun cas de maladie de la langue bleue n'a été détecté.

- Epizooties à surveiller

Les cas suivants ont été constatés:

15 (22) cas de cryptosporidiose.

11 (18) exploitations touchées par la coxiellose.

0 (2) cas confirmés d'avortement enzootique (chlamydie) chez les petits ruminants.

15 (3) cas confirmés de paratuberculose chez des bovins.

3 (3) cas de néosporose des bovins.

1 (3) cas de pseudotuberculose sur des petits ruminants (chèvres et moutons).

1 (0) cas de *Listeria monocytogenes* chez des ovins.

Vers la fin de l'automne 2011, des dégâts très importants causés par un petit acarien qui parasite les abeilles appelé *Varroa* ont dû être constatés. Sur tout le territoire du canton comme pour le reste de la Suisse, il faut s'attendre à d'énormes pertes de colonies d'abeilles d'ici le printemps 2012.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 683 (704) bovins de 31 (34) exploitations ont ainsi été vaccinés. Aucun (1) cas de charbon symptomatique n'a été annoncé durant l'année.

- Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

Dès juillet 2011, la collecte et la valorisation de déchets et restes de repas, provenant de restaurants et autres ménages collectifs, comme aliment pour les porcs, est définitivement interdite au niveau fédéral. Dorénavant, les restes de cuisine et de repas peuvent être utilisés pour la production de biogaz et le risque

2011

d'épizootie lié à ce genre de déchets est réduit au minimum. Pour assurer une meilleure information, le SAAV, en collaboration avec le Service de l'environnement (SEn), a élaboré une brochure intitulée «que faire avec les restes d'aliments?» destinée aux différents acteurs concernés.

- Autorisations d'exploitation d'une installation de Biogaz

Aucune (1) nouvelle autorisation pour l'exploitation d'une installation de Biogaz n'a été octroyée cette année.

- Autorisations d'inséminer dans sa propre exploitation

13 (14) détenteurs de bovins ou porcins ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation pour la pratique de l'insémination artificielle dans leur propre exploitation ou celle de leur employeur. Durant l'année, il a également été procédé au renouvellement de 4 (17) anciennes autorisations arrivées à échéance.

- Autorisations pour techniciens-inséminateurs

4 (4) nouvelles autorisations, ainsi que 2 (18) renouvellements d'autorisations déjà existantes ont été établies pour les personnes pratiquant l'insémination artificielle à titre professionnel au bénéfice d'un certificat de capacité fédéral de technicien-inséminateur.

- Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhumant dans le canton.

- Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitations et de BDTA

De nombreux conseils ont été donnés et, dans certains cas, des avertissements se sont avérés nécessaires dans le cadre d'annonces de naissances inexistantes, d'historiques d'animaux incorrects, de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification au moment du transport et de l'abattage ou autres cas spéciaux. Quatre cas particulièrement récalcitrants ont été dénoncés au Ministère public.

- Importations

Comme pour les années précédentes, divers animaux ont été importés en 2011, parmi lesquels: 54 (75) bovins et 62 (10) chèvres. Tous ces animaux ont été placés sous surveillance vétérinaire officielle. Suite à des incertitudes liées à son état de santé, un chien a dû être placé sous surveillance vétérinaire après son importation. Dans aucun des cas, il n'a été constaté des irrégularités

ou des problèmes d'épizooties. D'autre part, 131 locaux ont été inspectés par des vétérinaires officiels et autorisés pour l'importation des poussins d'un jour.

Volaille: 70'306 animaux soumis à une surveillance vétérinaire et 49'950 animaux non soumis à une surveillance vétérinaire ont été importés en 2011. Il est à noter que le nombre de poussins d'un jour pour l'engraissement est en constante diminution, vu que les entreprises préfèrent de plus en plus importer en lieu et place des œufs à couver.

Poissons et œufs de poissons (pisciculture): 1000 kg de poissons de différentes tailles ainsi que 424'000 œufs ont été importés. Dans les deux cas, il s'agit de truites arc-en-ciel et d'ombles chevaliers.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, il a notamment été importé: 70 chats, 97 chiens, 75 chevaux, 82 rongeurs, 8 tupaïas, 3 mammifères divers, 31 oiseaux de diverses espèces et 9 serpents.

Concernant les produits génétiques, 25 lots de semence bovine, 28 doses de semence équine et 121 embryons bovins ont été importés en 2011.

Des réactifs biologiques et du sang animal destinés aux analyses, ainsi que divers types de sous-produits animaux et divers parasites utilisés dans le cadre de recherches scientifiques ont également été importés. Dans tous ces cas, aucune irrégularité ni aucun problème d'épizooties n'ont été constatés.

- Exportations

En matière d'exportations, 131 certificats ont été délivrés pour des produits laitiers.

Durant l'été 2011, l'estivage en France a impliqué 429 bovins, avec des mesures au départ et au retour.

Des attestations ou certificats ont été délivrés par le Service pour les exportations, notamment pour 124 chevaux, 23 bovins, 29 chèvres, 91 moutons, 40'730 poules pondeuse (pour abattage en France), 38 chiens (majoritairement d'exportation temporaire), 4 chats, 12 mammifères divers, 28 rongeurs (souris et rats), 25 oiseaux d'ornement, 10 milans royaux (pour un programme de repeuplement en Italie), 4 reptiles ainsi que pour 91 échantillons de sang de chien (à des fins de recherches scientifiques) et 77 embryons bovins.

- Médicaments vétérinaires

Aucune inspection des pharmacies vétérinaires privées n'a été effectuée parce que le Service n'est pas accrédité dans ce do-

—
2011

maine. En revanche, les transactions avec le canton de Berne, dans le cadre de l'Accord intercantonal des cantons romands, ont avancé. En effet, le Service vétérinaire bernois a engagé deux vétérinaires qui exécuteront les inspections pour les cantons signataires de la convention. Le contrat devrait être signé en début d'année 2012. La gestion des autorisations d'exploitations des pharmacies vétérinaires privées sera grandement facilitée par les programmes Frimedreg «Personnes» et Frimedreg «Entreprises», mis en place par la DSAS. Il faut noter que, dans ce contexte, le vétérinaire cantonal est responsable des inspections et donne le préavis à la DSAS pour l'élaboration d'une autorisation. Il est donc impératif que les services concernés aient un accès commun à une même banque de données. Les données de base de Frimedreg sont tirées du système de la Confédération «Medreg». Une étude attentive des ordonnances prescrites par les vétérinaires ainsi qu'un contrôle minutieux en production primaire permettent d'améliorer l'utilisation des antibiotiques. C'est le reflet d'une volonté très nette de diminuer les résidus médicamenteux dans les produits.

2.9 Protection des animaux

Après une année 2010 notamment consacrée à la mise en place d'une nouvelle organisation interne et la formation des collaborateurs et collaboratrices concernés, l'année 2011 a permis d'éprouver l'efficacité de cette réorganisation. La section a pu faire face efficacement à ces tâches et améliorer encore son fonctionnement en supprimant certaines procédures devenues trop lourdes. Dans ce rapport, la nouvelle organisation se reflète surtout dans les domaines dans lesquels il n'existe pas encore de chiffres comparatifs.

La problématique des chats sauvages ou abandonnés, abordée dans le rapport d'activité de l'année précédente, a été traitée fin 2011. A l'initiative du Service, une commission a été mise en place. Cette commission regroupe des représentants de tous les milieux intéressés (société des vétérinaires, société de protection des animaux, garde-chasse, représentants communaux, ainsi que des représentants du Musée d'histoire naturelle agissant en tant qu'experts en ornithologie et en matière animaux sauvages indigènes non chassés).

En conclusion, il est important de relever que le secteur ne peut faire face au volume croissant de travail que grâce à une bonne organisation interne et à une équipe très motivée.

2.9.1 Détention d'animaux

- Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

824 (863) exploitations agricoles touchant des paiements directs ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux, au

niveau des PER (prestations écologiques requises), par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 92.8 % (91.3 %) de ces exploitations, soit 765 (788), étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 7.2 % (8.7 %) des exploitations contrôlées, soit 59 (75), présentaient des manquements. Les manquements qualitatifs (veaux attachés, manque de propreté des animaux, dressees-vaches non conformes, manque d'éclairage, surdensité d'animaux) représentent la majorité des manquements. Pour le manque de propreté des bovins, il s'agissait dans 69 % des cas de bovins détenus à l'attache et dans 31 % des cas de bovins en stabulation libre.

Sur mandat du SAAV, 64 (62) exploitations agricoles ne touchant pas de paiements directs ont été contrôlées par l'AFAPI. 53 (57) exploitations étaient conformes et 11 (5) avaient des manquements.

51 exploitations agricoles contrôlées par l'AFAPI étaient en ordre, mais des remarques jugées importantes dans le cadre du respect de la protection des animaux ont dû être annotées au rapport d'inspection.

Les résultats de contrôle avec manquements ont tous été introduits dans Acontrol, une nouvelle banque de données de la Confédération. Afin d'aider au lancement de ce nouvel outil de gestion des données, l'enregistrement des résultats de contrôle a été réalisé au sein du SAAV. Cette opération sera répétée en 2012. A partir de la campagne 2013, elle sera entièrement prise en charge par les instances effectuant les relevés de contrôle (AFAPI).

2.9.2 Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 139 (142) dossiers de construction au SAAV, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 79 (77) dossiers concernaient une demande pour des bovins, 40 (41) pour des équidés, 9 (13) pour des volailles et le solde, soit 16 (30) dossiers, concernaient des porcs, chèvres, chiens, lamas, lapins, chats et pigeons. Comme un dossier peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse 139 dossiers.

En plus des 139 dossiers touchant le secteur de la protection des animaux, le SAAV a reçu 7 (5) demandes de permis de construire pour le secteur de l'IPTA et de l'apiculture.

2011

2.9.3 Animaux de rente

Intervention sur animaux vivants

39 (47) attestations de participation des agriculteurs à un cours et/ou confirmations de l'instruction à l'animal, transmises par leur vétérinaire sont parvenues au Service. 3 (7) concernaient l'écornage ou la castration de veaux et 1 (20) la castration de porcelets.

Contrôles touchant la protection des animaux

Les collaborateurs du secteur PA du SAAV ont traité 272 cas en 2011, dont 154 ont pu être clos durant l'année et 118 sont encore en traitement. 156 visites sur le terrain ont été nécessaires pour l'accomplissement de ce travail. Les bovins étaient concernés dans plus du tiers des cas, les porcs et les équidés apparaissent dans 14 % des cas chacun. A cinq reprises, le Service a dénoncé des cas au Ministère public.

Parmi les cas traités, 21 concernent des infractions à la législation sur la protection des animaux lors de livraisons de volaille aux abattoirs.

Dans le cadre de l'inventaire des détenteurs de chevaux non agriculteurs du canton, 36 écuries ont été visitées en 2011.

2.9.4 Animaux sauvages

Demandes d'autorisation

Dans le canton de Fribourg, 112 autorisations de détention d'animaux sauvages définitives et six provisoires ont été établies.

11 (5) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service. Elles concernaient les furets (4), cervidés (3), serpents (2), psittacidés de grande taille (1) et wallabies (1). A part les nouvelles demandes, 39 (35) demandes de renouvellement lui sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (17), des furets (11) et des psittacidés de grande taille (3). Le solde des demandes de renouvellement concernait des bisons, des rapaces nocturnes, des psittacidés, des iguanes, des sangliers, des serpents, des caméléons, des suricates et des téjus.

Plaintes

11 (7) plaintes pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

- Commerces zoologiques, expositions et bourses d'animaux sauvages

Neuf commerces zoologiques, ainsi que quatre magasins de fournitures pour animaux ont été contrôlés au moins une fois.

Deux expositions d'oiseaux et une bourse de reptiles ont fait l'objet d'un contrôle.

Une visite de surveillance des apprenti-e-s du Papiliorama a été effectuée sur demande du Service de la formation professionnelle SFP.

- Attestations des compétences

Deux évaluations des conditions de détention des psittacidés, en vue de l'attribution d'attestations de compétences ont été effectuées.

2.9.5 Expériences sur animaux

- Commission cantonale des expériences sur animaux

La Commission cantonale des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2011. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

> 46 (82) demandes d'autorisation pour expériences causant des contraintes aux animaux ont été examinées;

> Aucune (1) demande n'a été refusée; 13 (4) demandes ont été renvoyées pour révision;

> 32 (77) autorisations ont été données par le Service sur préavis favorable de la commission. Pour la plupart des demandes, la commission a toutefois dû requérir des informations plus détaillées auprès des scientifiques;

> 9 (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales;

> 6 (5) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont été effectuées par des membres de la commission.

Pour la nouvelle législature, les membres de la Commission cantonale des expériences sur animaux ont été nommés pas le Conseil d'Etat. Il est difficile de trouver des personnes qualifiées, prêtes à s'engager dans cette commission.

2011

- Tâches du SAAV

Toutes les demandes soumises à la commission ont été préalablement vérifiées par le Service, ceci afin d'éviter de soumettre à la commission des demandes incomplètes ou irrecevables. De plus, le secrétariat de la commission est assuré par le Service.

17 demandes qui ne causent pas de douleurs ou d'anxiétés aux animaux (degré de sévérité 0) ont été autorisées par le Service sans les soumettre à la commission.

En application de la nouvelle législation en matière de protection des animaux, toute détention d'animaux d'expérimentation est soumise à une autorisation du Service. Après une vérification approfondie des dossiers et une inspection des lieux, deux nouvelles détentions ont été autorisées.

Un autre point fort de l'année 2011 a été la poursuite de l'introduction de l'application Internet pour l'expérimentation animale. Il s'agit d'un nouvel outil informatique, développé par la Confédération, destiné à la gestion de toutes les procédures administratives liées à l'expérimentation.

2.9.6 Animaux de compagnie

- Chats et chiens

9 (13) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention de chats. Toutes les plaintes ont été transmises par des particuliers. En ce qui concerne les chiens, depuis que le secteur des «Affaires canines» regroupe également la protection des animaux des chiens, le rapport est intégré sous le point 2.9.7.

- Animaux trouvés et perdus

290 animaux (111 chiens (85) et 177 chats (195) et aucun autre animal (0)) ont été trouvés et inscrits dans la banque de données cantonale (www.animal-trouve.ch). Il y a lieu de mettre en évidence que seulement 27 chiens et 129 chats ont été signalés comme perdus dans la banque de données www.animal-perdu.ch. Cet état de fait montre que la population n'est pas suffisamment au courant des moyens qui sont à sa disposition pour trouver leur animal perdu.

2.9.7 Affaires canines

En 2011, le secteur a poursuivi son travail lié à la détention des chiens de races listées, tout en garantissant prioritairement la prise en charge des annonces de morsures et d'agressions.

- Dangerosité

Ont été déposées:

> 77 annonces de morsures sur humains, contre 70 en 2010;

> 24 annonces de morsures sur animaux, contre 34 en 2010;

> 12 annonces de comportement d'agression (formellement annoncés), contre 10 en 2010.

Le Service a procédé à:

> 20 inspections à domicile suite à des annonces de morsures et comportement d'agression;

> 36 expertises de chiens ayant mordu ou agressé, sans inspection;

> 34 procédures administratives;

> 23 classements de cas en raison d'un manque d'informations sur les documents d'annonces (pas d'indications sur les détenteurs des chiens agresseurs).

- Chiens de races listées

265 chiens de races listées sont vivants et répertoriés sur le canton.

148 chiens ont été évalués par le Service.

25 chiens ont été évalués par des éducateurs canins formés à cette tâche par le Service.

238 chiens ont quitté le canton ou sont morts.

83 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention avec charges.

90 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention sans charges.

2 chiens ne sont pas annoncés et posent problème.

- Détention de plus de deux chiens adultes

40 détentions sur 525 (relevé ANIS) ont été contrôlées par le Service.

41 détentions sur 525 (relevé ANIS) ont été contrôlées par des mandataires du Service.

135 autorisations ont été délivrées.

Au total, 209 autorisations sur 525 détentions de plus de deux chiens ont été délivrées depuis l'entrée en vigueur de la loi.

2011

- Auditions

13 détenteurs ont été auditionnés (chiens listés, agressions, plus de deux chiens).

- Séquestres d'urgence

8 opérations de séquestre d'urgence pour un total de 57 chiens ont été remis à la fourrière en raison de conditions de détention mettant en péril la survie des animaux.

- Dénonciations

23 dénonciations ont été transmises au Ministère public

- Protection des animaux chiens

Le SAAV a reçu 97 (97) plaintes dénonçant de mauvaises conditions de détention de canidés engendrant un mal-être chez l'animal dont 14 graves;

64 plaintes provenant de particuliers dont 22 de manière anonyme;

12 plaintes annoncées par la Société protectrice des animaux (SPA);

21 plaintes provenant d'autres services de l'Etat;

Dans tous les cas, une procédure administrative a été ouverte afin de vérifier le bien-fondé des plaintes. Seules dix plaintes étaient au premier échange d'écriture dénuées de tout fondement.

Le suivi des dossiers permet également de préciser que:

6 dossiers ont été transmis au Ministère public pour dénonciation pénale;

3 décisions d'interdiction de détention de chiens sur tout le territoire suisse ont été prononcées dont 2 font l'objet d'une procédure de recours auprès du Tribunal cantonal et ne sont pas entrées en force de chose jugée; 1 décision de détention limitée à deux chiens;

60 dossiers sont encore en cours de procédure;

26 inspections ont été effectuées, les autres sont en cours de procédure.

3. Evénements particuliers

- **Accord intercantonal de collaboration dans le domaine de compétence des chimistes cantonaux et des vétérinaires cantonaux:**

Une conférence de presse a eu lieu le vendredi 21 janvier 2011, à Granges-Paccot, en vue de présenter l'Accord de collaboration intercantonal. Cette collaboration, qui inclut désormais tous les cantons romands, vise une utilisation optimale des moyens en personnel, techniques et financiers existants dans les domaines du contrôle des denrées alimentaires et objets usuels et des affaires vétérinaires. Les conseillers d'Etat en charge des Services des chimistes et vétérinaires cantonaux de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud étaient tous présents.

VI. Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service: Walter Schwab

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (ci-après le Service) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par prestations qui sont liées aux domaines suivants:

- > domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification;
- > domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt;
- > domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique et de leurs habitats; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche;

—
2011

> domaine des forêts domaniales: gestion des forêts domaniales et d'autres propriétés confiées au Service.

Le Service met en œuvre ses missions principalement par son organisation territoriale, à savoir les arrondissements forestiers et les triages forestiers, régions de surveillance faune avec les gardes-faune.

2. Forêts

2.1 Défrichements

La DIAF a délivré dix autorisations de défrichement, sur proposition du Service.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

> puits de captage et conduite d'eau potable (1 projet)	2 400 m ²
> routes (traversées locales et modération du trafic, 2 projets)	500 m ²
> exploitation de matériaux (1 carrière et 1 gravière)	9 600 m ²
> assainissement décharge (1 projet)	60 300 m ²
> protection contre les crues, revitalisation de cours d'eau (3 projets)	11 905 m ²
> changement d'affectation d'un dépôt de munition (1 projet)	610 m ²
> Total	85 315 m ²

2.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 27 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3 Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu huit décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 335 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 48 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6 Diversité biologique en forêt

La convention-programme 2008–2011 a été achevée.

En 2011, des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 34 ha. Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 66 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 935 000 francs.

La convention-programme 2012–2015 a été préparée.

2.7 Protection contre les dangers naturels

Mesures de protection

La convention-programme 2008–2011 «ouvrages de protection» a été achevée. Au total, dix projets de mesures de protection contre les dangers naturels ont été réalisés et terminés à fin 2011. Le dernier projet selon l'ancienne législation a également été bouclé. A l'exception d'un engagement important pour la réalisation de travaux de sécurisation de la ligne CFF Fribourg–Berne traité par le Grand Conseil, d'autres nouveaux engagements pour la période suivante n'ont pas encore été pris. Le besoin financier est resté inférieur aux travaux prévus dans la convention-programme.

> Montant des travaux décomptés (arrondi, sans les propres prestations):	272 000 fr.
---	-------------

> Subventions versées (arrondi, sans les propres prestations):	191 000 fr.
---	-------------

Cartographie des dangers naturels

Les travaux pour les analyses détaillées supplémentaires encore nécessaires pour les processus d'instabilité sur le Plateau ont été attribués à trois bureaux différents. La plupart des communes du Plateau ont été invitées à participer au processus d'élaboration des cartes. Ce projet est coordonné au sein de la Commission des dangers naturels (CDN). La fin de ces travaux de production de données de base est envisagée pour le printemps 2012.

Cadastre des événements StorMe

L'année 2011 a été une année très calme. Huit événements liés aux dangers naturels ont été enregistrés. L'année a été marquée

2011

par un manque de précipitations, et c'est seulement dans les dix dernières journées que des chutes de neige importantes ont été observées.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
2009	17	3	3	8	3
2010	15	3	4	2	6
2011	8	2	3	3	0
Total	256	142	51	45	18

Préavis en matière de dangers naturels (CDN - SeCA)

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (env. 330 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (env. 100 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

Forêts protectrices

La démarche d'une nouvelle délimitation des forêts protectrices «SilvaProtect» a été achevée. Elle remplace celle de 1998 et est publiée sur le guichet cartographique. La démarche permettra de mieux adapter la gestion sylvicole en fonction des processus naturels dangereux rencontrés dans le terrain.

Les derniers projets de sylviculture B/C (ancien système) ont pu être achevés. Dès lors, tous les travaux subventionnés se dérouleront selon la convention-programme «forêts protectrices». Les objectifs fixés dans le programme 2008–2011 ont été atteints. Pour la période des quatre ans, les travaux principaux suivants ont été subventionnés dans le cadre de 27 projets.

Surface influencée par des travaux 833 ha

Infrastructures réalisées pour les forêts protectrices 3 134 000 fr.

Interventions sylvicoles 103 000 m³

Dégâts phytosanitaires 37 000 m³

En 2011, les montants suivants ont été versés aux différents par-tenaires:

> Subventions versées (ancien système, arrondi): 274 000 fr.

> Subventions versées (nouveau système, arrondi): 3 875 000 fr.

> Total 4 149 000 fr.

Infrastructures

Dans le produit cantonal, onze projets ont été approuvés pour un montant total de subventions de 1 368 000 francs. Il s'agit de neuf projets de remise en état et d'améliorations de chemins d'une longueur de 14 000 m', une nouvelle construction de 1200 m', un hangar à copeaux. Ces projets ainsi que d'autres projets approuvés auparavant ont été décomptés, avec une tendance en aug-mentation par rapport à l'année précédente. Le programme de relance économique a aidé à couvrir les besoins financiers. Un effort particulier a été mené, d'entente avec le SEn et le SAgri, afin de stopper la pratique de recyclage directe des matériaux de «fraisats bitumineux» en surface sur les chemins forestiers et agricoles. Une nouvelle directive interdit l'usage de ces maté-riels sur des chemins forestiers dès 2012.

> Montant des travaux décomptés (arrondi): 1 260 000 fr.

> Subventions versées (arrondi): 567 000 fr.

Améliorations des structures

Deux projets ont été approuvés dans le produit cantonal pour un montant de 244 800 francs.

> Montant décompté: 225 000 fr.

> Subventions versées: 101 250 fr.

2.8 Production et utilisation du bois

Soins aux jeunes peuplements

La convention-programme 2008–2011 a été achevée.

En 2011, la surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 777 ha, dont 649 ha dans le cadre de la convention-pro-gramme «économie forestière».

Le montant arrondi des subventions est de 1 329 000 francs.

La convention-programme 2012–2015 a été préparée.

2011

Promotion du câble-grue

L'utilisation du câble-grue pour le débardage de coupes de bois déficitaires est subventionnée par le canton. Le volume concerné est de 15 000 m³.

Le montant arrondi des subventions est de 178 000 francs.

Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total m ³
	m ³	%	m ³	%	
2007	185 000	67	92 000	33	277 000
2008	171 000	63	99 000	37	270 000
2009	165 000	69	75 000	31	240 000
2010	173 000	70	75 000	30	248 000

Les chiffres de l'année du rapport d'activité seront connus au mois de juin.

Le volume de bois récolté a diminué ces dernières années et se retrouve au niveau précédant l'ouragan Lothar (1999).

Selon une étude réalisée en 2008, le potentiel cantonal annuel de récolte de bois est le suivant:

m ³	Objectif annuel de récolte de bois		Forêt publique m ³	Forêt privée %	Total m ³
	%				
185 000	57		140 000	43	325 000

L'augmentation de la récolte est surtout possible dans les forêts privées et parmi les bois feuillus, ainsi que dans les forêts d'accès difficile.

Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 20 019 m³, dont 12 025 m³ dans le cadre de la convention-programme «forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 931 000 francs.

Corporations de triage

Il existe 35 triages, dont 31 constituent une unité de gestion pour les forêts publiques. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

> 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;

> 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;

> 4 unités sont formées par un seul propriétaire;

> 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part quatre triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

La stratégie cantonale d'évolution des unités de gestion forestières a fait l'objet du rapport numéro 286 du 11 octobre 2011 du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

Promotion du bois

En collaboration avec Lignum-Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2.9 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délasserment sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue quatre catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2011, l'aide cantonale totalise 1 123 000 francs. Cela correspond à environ 4 fr. 10 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2008 = 273 189 habitants).

2.10 Formation

Apprentissage de forestier-bûcheron

Examens de fin d'apprentissage

19 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 15 francophones et 4 alémaniques.

19 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 1 répétant.

17 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 2 échecs.

2011

En juin 2011, un apprenti de formation élémentaire a reçu son attestation.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 631.

Examens intermédiaires

15 apprentis de 1ère année (14 francophones et 1 alémanique) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 15 apprentis ont été promus en 2^e année.

11 apprentis de 2^e année (10 francophones et 1 alémanique) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 2 ont échoué. Une séance, avec eux, leurs formateurs et leurs parents, ont eu lieu pour discuter de leur situation. En 2^e année, il n'y a pas d'examen scolaire dans les branches générales et les connaissances professionnelles.

Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2011, 19 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 15 francophones et 4 alémaniques.

3 nouveaux contrats de formation élémentaire ont été signés.

Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} janvier 2011

1 ^{re} année:	16	(14 F et 2 A)
2 ^e année:	10	(9 F et 1 A)
3 ^e année:	19	(15 F et 4 A)
Formation élémentaire:	1	(1 F)
Total:	46	(39 F et 7 A)

Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débarquement, de sylviculture et de secourisme ainsi que le cours de génie.

Formation continue

> Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

- > Journée de formation continue sur le thème «Risikoverhalten Forst»
A Rüti b. Riggisberg, le 11.11.2010, avec 5 participants.

- > Atelier d'échange d'expérience entre enseignants des connaissances professionnelles aux écoles professionnelles
A Grangeneuve, le 12.11.2010, avec 6 participants.

- > Cours de formation continue «IPFE, risques et compétences»
Au Mont-sur-Lausanne, les 24.11, 1 et 8.12.2010, avec 68 participants.

- > Cours «Sensibilisation au maniement de la tronçonneuse»
A Grangeneuve, le 25.11.2010, avec 5 participants.

- > Cours de formation Module 1 «Préparation et commercialisation du bois-énergie: de la forêt au radiateur»
A Lausanne, le 8.03.2011, avec 6 participants.

- > Cours M2 «Optimisation de l'exploitation»
A Châtel-St-Denis, le 24.03.2011, avec 6 participants.

- > Cours Seilkraneinsatzleiter Modul E24
A Maienfeld, du 2. au 6.05.2011, avec 1 participant.

- > Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier
A Grangeneuve, les 4 et 5.05.2011, avec 20 participants.

- > Cours Module H2 «Cours pour formateurs»
A Lyss, du 23 au 27.05.2011, avec 2 participants.

- > Cours Wartung von Forstmaschinen Modul E10
A Hohenrain, du 6. au 15.06.2011, avec 1 participant.

- > Grundlagen für Praktiker
A Riedholz, du 27.06 au 1.07.2011, avec 1 participant.

- > Cours «Hirsch heute»
A Lyss, le 18.08.2011, avec 2 participants.

- > Séminaire «Que faire des néophytes envahissantes forestières?»
A Aubonne, le 23.08.2011, avec 5 participants.

- > Journée d'échanges
Des journées d'échanges d'expériences entre le personnel forestier et les gardes-faune ont eu lieu dans les arrondissements.

Autres formations

Brevet fédéral

1 personne a terminé sa formation de conducteur d'engin forestier.

1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

2011

1 personne a terminé sa formation de garde forestier.

Stagiaires

1 personne fait son stage préliminaire dans une entreprise formatrice pour pouvoir entrer à l'HES.

1 étudiant de l'Ecole de gardes forestiers de Lyss a effectué un stage dans un arrondissement.

1 diplômé de l'Ecole d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès de la centrale SFF.

2 étudiants de l'EPFZ ont effectué un stage dans un arrondissement.

4 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et allemands de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage.

2.11 Relations publiques

Le Service a été très sollicité pour réaliser des journées d'information sur les thèmes de la forêt, des dangers naturels, de la nature, de la faune, de la chasse et de la pêche. Les manifestations organisées dans le cadre de l'année internationale de la forêt, en particulier, ont nécessité une forte présence des collaborateurs du Service.

Ce sont 2595 heures qui ont été effectuées dans le cadre des relations publiques pour un montant d'environ 750 000 francs.

2.12 Cartographie des stations forestières

En 2011, cinq lots représentant une surface totale de 2605 ha de forêt répartis sur trois arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2011, 39 973 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 94 % de l'aire forestière du canton (surface totale 42 400 ha).

2.13 Plans de gestion

Les plans de gestion suivants ont été approuvés en 2011:

Arrondissement 1: plan de gestion de la Petite Sarine; plan de gestion du Lac de Pérolles; plan de gestion des forêts et boisés naturels de la Ville de Fribourg.

2^e arrondissement: aucun.

3^e arrondissement: aucun.

4^e arrondissement: aucun.

5^e arrondissement: plan de gestion du Forstbetrieb Region Murtensee.

6^e arrondissement: plan de gestion de la Corporation du triage forestier Glâne-Sud; plan de gestion de la Corporation forestière La Neirigue.

2.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56.5 %)	18 500 ha (43.5 %)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	97	env. 12 000	env. 12 100

Des 97 entreprises forestières publiques, 44 ont une taille inférieure à 50 ha, 19 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

2.15 Crédits d'investissements

Au total, 36 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour deux crédits d'un montant total de 332 000 francs ont été conclus. Douze contrats ont été clôturés. Durant la période, 46 remboursements d'un montant total de 1 705 000 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, deux versements d'un montant total de 332 000 francs ont été effectués. Le niveau d'endettement vis-à-vis de la Confédération a été baissé à 3 659 000 francs à fin 2011 par un remboursement de 612 000 francs (chiffres arrondis).

2.16 Evénements particuliers

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2011 «Année Internationale de la forêt». Un plan d'actions cantonal, complémentaire à celui organisé au niveau national, a été réalisé tout au long de l'année. Il y a lieu de relever notamment les trois actions suivantes.

> Journée des milieux politiques: le 8 septembre 2011, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, les élus fédéraux et les préfets ont participé à une journée thématique en forêt lors de laquelle les travaux indispensables au maintien des fonctions de la forêt ont été commentés.

> «Sylva-spots»: de courts messages filmés appelés «Sylva-spots» ont accompagné les courriels envoyés par le Service durant l'année. A travers ces «Sylva-spots» des professionnels de la

2011

forêt, des élus politiques et des visiteurs de la forêt ont exprimé un point de vue concernant le domaine de la forêt.

› Mise en évidence de la ressource bois: en collaboration avec l'Association fribourgeoise d'économie forestière et Lignum-Fribourg, une trentaine de bancs hexagonaux, composés de rondins pour un volume de 3 m³ symbolisant le bois produit par la forêt fribourgeoise en trois minutes, ont été réalisés. Ces mobiliers publics ont été placés par les unités de gestion forestières publiques à des endroits fréquentés.

3. Chasse, faune, pêche

3.1 Législation

Le 5 juillet 2011, le Conseil d'Etat a approuvé l'ordonnance concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2011 et, le 30 novembre 2011, l'ordonnance prolongeant la chasse du sanglier en plaine.

3.2 Formation

Cinq gardes-faune ayant suivi la formation de base de quatre fois une semaine ont passé avec succès l'examen en 2011.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'association suisse des gardes-pêche, a eu lieu à Zermatt; dix personnes y ont pris part.

3.3 Rapports de dénonciation

En 2011, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

20	rapports en matière de chasse et de protection de la faune;
52	rapports en matière de la loi sur les routes;
20	rapports en matière de pêche;
40	rapports en matière de protection des eaux.

3.4 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 19 septembre au 1^{er} octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 19 septembre au 15 octobre; le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi. Dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 22 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1^{er} septembre. De plus, la chasse

du sanglier a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2012 en plaine, à l'exception des réserves et réserves partielles. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 19 septembre au 8 octobre. 25 cerfs devaient être tirés selon le plan de tir du cerf. Avec le tir de 25 animaux (17 dans les trois premiers jours), ce but est atteint. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 3 au 8 octobre; elle était destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral Hochmatt-Motélon et ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois du 15 octobre au 14 décembre.

Pour la chasse d'automne 2011, le nombre de chasseurs était de 758. Durant cette chasse, 1474 chevreuils (dont 454 jeunes), 323 chamois (dont 61 jeunes), 25 cerfs (dont 7 jeunes) et 5 bouquetins ont été abattus.

3.5 Statistique des permis de chasse délivrés en 2011

336	permis A (chasse en montagne)
697	permis B (chasse générale en plaine)
91	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
133	permis pour la chasse du cerf
547	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
33	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
5	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
3	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
14	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 758.

2011

3.6 Statistique du gibier abattu l'automne 2010 et l'hiver 2010/2011

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant:

Chamois	321	Blaireaux	13
Chevreaux	1483	Fouines	18
Bouquetins	3	Martres	8
Cerfs	25	Chats harets	14
Lièvres	0	Bécasses	82
Sangliers	103	Colombidés	124
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	530
Renards	1441	Oiseaux d'eau	570

3.7 Animaux périss

Du mois d'avril 2010 au mois de mars 2011 ont été trouvés morts:

34	chamois (50 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
586	chevreaux (70 % tués par le trafic routier)
4	bouquetins
5	cerfs
31	lièvres bruns (74 % tués par le trafic routier)
25	sangliers (72 % tués par le trafic routier)
852	renards (67 % tués par le trafic routier)
270	blaireaux (92 % tués par le trafic routier)

3.8 Statistique des permis de pêche

En 2011, les permis suivants ont été délivrés:

> rivières et lacs cantonaux (permis A):

1365	permis annuels
209	permis de 6 mois
112	permis de 7 jours

2059	permis d'un jour
------	------------------

> rivières seulement (permis B):

229	permis annuels
28	permis de 6 mois

> lacs cantonaux seulement (permis C):

442	permis annuels
191	permis de 6 mois

> permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

887	permis annuels
215	permis de 6 mois
26	permis de 7 jours
379	permis d'un jour

> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

118	permis annuels
39	permis de 6 mois
1291	permis d'un jour

> 19 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 70 sont affermés.

3.10 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2011, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

5 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 155 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 125 permis de pêche de loisir (permis D), 109 permis additionnels «hôte», 34 permis journaliers C et 57 permis journaliers D.

—
2011

3.11 Pêche dans le lac de Morat

En 2011, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 362 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 435 permis de pêche de loisir (permis D) et 256 permis additionnels «hôte».

3.12 Événements particuliers

Collaboration structurée

Une convention de collaboration a été signée entre la Fédération des chasseurs fribourgeois et le Service. Cette convention définit les douze tâches où une collaboration intensifiée est envisageable. Durant l'année en cours, les chasseurs intéressés ont été désignés et les listes établies. Le travail peut commencer.

Evolution des dégâts causés par les sangliers

Durant l'année, les dégâts aux cultures agricoles ont à nouveau progressé. Ce phénomène concerne avant tout les rives sud du lac de Neuchâtel, mais il s'est étendu à l'ensemble du canton. Pour diminuer ces problèmes et, en collaboration avec le canton de Vaud, le Service a augmenté la pression de la chasse. En plus, suite à la prise en considération d'une motion par le Grand Conseil, la prise en charge des mesures de protection par le Fonds de la faune est renforcée.

œuvre, en vue notamment d'assurer la coordination entre les préfetures.

Présidée par le préfet de la Veveyse, la Conférence des préfets a tenu douze séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.

Elle a, entre autres, traité bilatéralement différentes affaires communes avec le Ministère public (le procureur général et, une fois au moins, les autres procureurs), le directeur de la sécurité et de la justice, celui des institutions, le nouveau commandant de la Police cantonale, le nouveau directeur de l'ECAB et l'inspecteur cantonal du feu, le Service du personnel (Perséval), le Service des communes (établissement des plans de fusion), le Service de l'enfance et de la jeunesse, relativement à l'état des lieux qu'il fait en rapport avec la nouvelle loi sur la jeunesse et son application dans les communes.

La Conférence a piloté InnoregFR, si importante pour l'indispensable développement endogène. Dans ce cadre et avec les secrétaires régionaux, elle a rencontré le nouveau patron de la Promotion économique.

Individuellement, chaque préfet a collaboré à plusieurs comités, commissions, groupes de travail, groupes de pilotage. Il a en outre eu mission de synthétiser l'avis de ses collègues pour répondre à l'une des quelque 30 consultations annuelles.

2.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: Carl-Alex Ridoré

2.2.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Les élèves des 39 communes de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français qui fréquentent les écoles du cycle d'orientation de Pérolles, du Gibloux, de Marly et de Sarine-Ouest ainsi que les élèves de l'Association scolarisés dans une des trois écoles du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg bénéficient dès la rentrée scolaire d'une nouvelle carte d'étudiant qui leur sert également d'abonnement pour les transports publics. Fruit d'une collaboration entre l'Association et les Transports publics fribourgeois, le lancement de cette carte a pour but d'encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge et de faciliter les modalités de déplacement. Conformément aux recommandations du rapport d'audit de mars 2009, l'assemblée des délégués a adopté le 30 novembre un règlement d'organisation qui fixe les compétences du comité de direction, du bureau, du président, de l'administrateur et des directeurs d'école. Elle a également adopté une nouvelle convention trisannuelle avec la Ville de Fribourg. Cette convention doit notamment permettre aux deux partenaires d'aboutir à une planification conjointe et coordonnée des infrastructures, pouvant conduire à terme à

VII. Préfectures

1. Missions

Les préfetures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1 Conférence des préfets

La Conférence, qui a siégé une fois par mois, s'est prononcée principalement sur les principaux projets, en particulier législatifs qui concernent leur domaine d'activité et leur mise en

2011

une gestion concertée de l'ensemble des cycles d'orientation de l'Association et de la Ville.

Coriolis Infrastructures. En automne, le mandat de prestations pour la période 2012 à 2014 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie et les deux communes sièges (Fribourg et Villars-sur-Glâne) a été renégocié. Ce mandat fixe les montants des subventions annuelles à la Fondation, les exigences quant à la qualité et la quantité des prestations offertes dans le cadre des saisons de la Fondation, à la mise en place des structures administratives et à l'organisation d'Equilibre et de Nuithonie, ainsi que les rapports avec les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne, qui restent propriétaires des immeubles. Le point d'orgue de l'année 2011 est sans nul doute l'inauguration d'Equilibre le 19 décembre, en présence de nombreuses personnalités du monde politique, culturel et économique. Au total, quatre représentations du ballet Cendrillon ont été offertes à la population de la région et du canton. Quatre représentations du spectacle «Les bijoux de la Castafiore» ont par ailleurs régalié petits et grands.

2.2.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et manifestations temporaires de grande importance. Le préfet de la Sarine a participé au groupe de travail chargé de la révision de la loi sur les établissements publics et la danse (LED) dont le projet de modification a été mis en consultation en fin d'année. La Préfecture organise par ailleurs régulièrement des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation des manifestations d'importance. Le préfet a en outre délivré une série d'autorisations spéciales (patentes K, cortèges) et rendu plusieurs décisions permettant la tenue d'événements majeurs qui ont marqué l'année 2011: Giron des jeunes; Fribourg Plage; désalpe des quinquas; ordination du nouvel Evêque; cortège en l'honneur de l'élection du nouveau Conseiller fédéral. Enfin, la surveillance des établissements publics, en particulier la gestion des demandes de prolongations et les contrôles en matière de police des constructions, a comme d'habitude passablement occupé la Préfecture.

2.2.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la Préfecture a été sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

Agglomération. La procédure de mandats d'études parallèles (MEP) a permis au bureau lauréat, en collaboration avec les communes membres et différentes instances administratives de l'Agglomération, d'élaborer un Projet d'Agglomération de deuxième génération (PA2) valant planification de l'aménagement régional. Le PA2 a été mis en consultation publique durant le 4^e trimestre et a été transmis à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour évaluation en fin d'année.

Conférence régionale. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a tenu trois séances en 2011 et a procédé aux première et deuxième lectures du projet de statuts de l'Association régionale de la Sarine qui a par ailleurs été soumis au Service des communes pour qu'il formule ses observations. Les principaux points qui ont fait l'objet d'une discussion en deuxième lecture concernent la composition des organes, l'alimentation du fonds d'investissement et la clé de répartition entre les communes. La troisième et dernière lecture du projet est prévue le 1^{er} février 2012.

Surveillance de communes. La surveillance régulière des communes en 2012 a conduit à l'ouverture, postérieurement aux élections communales, de deux enquêtes administratives concernant respectivement les communes de Belfaux et de Corpataux-Magnedens. Les conseillers juridiques du préfet ont été désignés comme enquêteurs dans ces affaires. Les rapports d'enquête sont annoncés pour le premier semestre de l'année 2012. Par ailleurs, dans le cadre général des élections qui ont eu lieu en 2011, la Préfecture a régulièrement informé les communes sur les devoirs et obligations existants, exerçant ainsi son devoir de surveillance de manière prospective.

Fusion des communes. En date des 19 janvier et 5 octobre 2011, le préfet a transmis aux conseils communaux des informations et ses premières réflexions sur le futur plan de fusion pour le district de la Sarine. En octobre, un questionnaire détaillé a été envoyé aux 36 communes du district avec prière d'y répondre avant le 30 novembre 2011. Les réponses à ce questionnaire permettront au préfet et à son état-major d'approfondir leurs réflexions en vue de la finalisation du projet de plan de fusions pour la fin du 1^{er} semestre 2012. De plus, les six communes membres de l'Association des communes du Gibloux (Corpataux-Magnedens, Farvagny, Hauterive, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-Ogoz) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité quant à une éventuelle fusion. L'étude se déroulera en 2012 et le rapport est annoncé pour le début de l'année 2013.

2.2.4 Domaines de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le préfet continue de représenter le district de la Sarine au sein du Comité de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

2.2.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. La Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (CODEMS) a actualisé son préavis pour le plan de médicalisation 2012–2015 et préavisé les

—
2011

années 2016–2017. Elle a également promu la reconnaissance du site Internet www.senior-sarine.ch et a participé à la création d'une unité pilote d'accueil temporaire et d'orientation à l'EMS de La Providence (ouverture prévue au printemps 2012). Elle a poursuivi ses travaux au sein du groupe de travail sur les frais financiers et les frais d'investissements et suivi avec attention les différents chantiers d'agrandissement et de rénovation des EMS du district.

ACSMS. Sous l'égide de l'Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS), le Home médicalisé de la Sarine a inauguré, en mai 2011, le premier foyer de jour de l'agglomération fribourgeoise. Cette nouvelle structure, qui s'inscrit dans la stratégie cantonale visant à encourager le maintien à domicile des personnes âgées, permet d'accueillir huit hôtes en âge AVS. Une enquête de satisfaction menée au sein du home médicalisé de la Sarine (HMS) a démontré que des mesures d'organisation et de communication interne s'imposaient pour améliorer le climat de travail au sein du HMS. Ces mesures seront mises en œuvre par la direction du home dans le courant du 1^{er} semestre 2012. L'Association a par ailleurs fêté les 20 ans du Service d'Ambulance de la Sarine par la création du film MESAventure qui démontre la responsabilité et les compétences du personnel ambulancier du district de la Sarine. Le bénéfice du film, qui a connu un très grand succès, servira à la promotion des premiers gestes de survie dans les écoles. Hôte d'honneur de la Foire de Fribourg, le SAS y a dévoilé sa future collaboration avec la Police cantonale en matière de réanimation cardio-pulmonaire.

2.2.6 Domaines de la DAEC

Ancienne décharge de La Pila. La Préfecture a continué à prêter son concours au Comité de pilotage du consortium.

Projet Poya. Le groupe de travail présidé par le préfet de la Sarine a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration et la coordination de solutions pour la gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le Plateau d'Agy. Ce secteur pose en effet des défis particuliers, en raison des différentes étapes du chantier de la Poya, du chantier de la nouvelle halte CFF et de la hausse de la fréquentation découlant de la mise en exploitation des nouvelles installations sportives.

2.3 Préfecture de la Singine

Préfet: Nicolas Bürgisser

2.3.1 Domaines de la DICS

Patrimoine. A l'occasion des «Journées européennes du patrimoine», la Préfecture a de nouveau organisé une visite guidée, qui a connu un franc succès. Cette année, le thème était «Un monde sous nos pieds», et l'hôpital souterrain de Tafers était

l'objet de la visite. De nombreux visiteurs en ont profité et ont admiré le gigantesque hôpital souterrain.

La «Regio Sense». Elle assure le secrétariat et la comptabilité de l'association des cycles d'orientation de la Singine. En tant que membre du comité, le préfet a participé à ce travail tout au long de l'année et a soutenu le comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2 Domaines de la DSJ

La collaboration entre la Préfecture et les corps de sapeurs-pompiers locaux, le poste de renfort de Düdingen et l'ECAB a été intensive et d'excellente qualité, tout au long de l'année. Pour la première fois, le rapport des commandants des corps de sapeurs-pompiers de la Singine ne s'est pas déroulé dans le district de la Singine, mais à Jaun. A cette occasion, différents aspects et problèmes concernant les sapeurs-pompiers ont été discutés avec l'ECAB.

Police et sécurité publique. En 2011 également, la police (brigade des mineurs) et le préfet se sont penchés sur l'augmentation de la consommation d'alcool chez les jeunes et les enfants en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée par des contrôles inopinés dans les bars, les restaurants et, en collaboration avec les organisateurs, lors de festivités.

Le préfet de la Singine a participé, en tant que représentant de la Conférence des préfets, au Conseil de prévention et de sécurité.

Sur invitation de la Préfecture, toutes les communes singinoises ont participé à deux séances de travail en collaboration avec la Police de proximité. Ce type de collaboration a été apprécié par tous les participants. De telles séances sont donc régulièrement organisées.

2.3.3 Domaines de la DIAF

Elections. Grâce au soutien, à la motivation et à la surveillance de la Préfecture, les élections générales se sont bien déroulées.

Durant l'année sous revue, le préfet a poursuivi les visites officielles des communes. Il a pu constater que les communes de la Singine sont, dans l'ensemble, bien gérées et bien administrées. En revanche, plusieurs recours et plaintes contre des conseils communaux ont été enregistrés. Le problème lié à la désignation du siège de l'autorité tutélaire de la Haute-Singine entre les communes de Giffers et de Rechthalten a pu être résolu.

Le préfet a assuré sa fonction de conseil et d'information des communes en organisant plusieurs séances d'information (en collaboration avec les services cantonaux) et en coordonnant les prises de position dans les procédures de consultation.

2011

Bien que la législature vienne de commencer, plusieurs démissions de membres de conseils communaux ont été enregistrées durant cette année, et même immédiatement après les élections communales. En collaboration avec l'Association des employés communaux des communes de la Singine (et du Lac), plusieurs cours ont été assurés dans l'optique d'une offre de formation.

Chasse. Dans l'ensemble, la saison de chasse 2011 s'est déroulée sans heurts, grâce à une bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et le préfet.

Chiens. A propos de l'enregistrement des chiens, les retards en termes de saisie ont pu être progressivement comblés.

Fusions de communes. D'autres séances de travail en vue de l'éventuelle fusion des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz et Brünisried ont été organisées. La volonté des communes de réaliser une telle fusion est perceptible.

2.3.4 Domaines de la DEE

Regio Sense. Egalement président de cette Association de communes, le préfet a été actif dans les domaines suivants:

Il a participé aux travaux de la commission tripartite des ORP (districts de la Singine et du Lac). A la fin de l'année, le taux de chômage en Singine était de 1,7 %.

Les communes singinoises ont versé une contribution de 1,85 million de francs aux Remontées mécaniques fribourgeoises pour le nouveau télésiège à quatre places au Kaiseregg, qui a pu être inauguré début décembre.

La «Regio Sense» a reçu le label «Cité de l'énergie» en septembre, ce qui couronne un travail intensif de plusieurs années.

Une nouvelle étape a été franchie dans la réalisation de l'installation de biogaz à Düringen: le premier coup de pioche a été donné. Deux petites centrales hydrauliques sont en phase de planification et en consultation auprès des directions concernées. La centrale éolienne du Schwyberg a déposé sa demande de permis de construire.

La «Regio Sense» continue de participer aux travaux préparatoires de la nouvelle «Région capitale suisse» en tant qu'observateur.

2.3.5 Domaines de la DSAS

Santé. Le préfet continue à s'engager dans le système de santé à titre officiel et en tant que membre de l'association de communes «Réseau-santé Singine» (anciennement l'association des

communes pour le home «Maggenberg» et le Service des soins à domicile).

Homes. Les homes singinois ont pris connaissance de la répartition des lits pour la période 2011–2015, conformément au mandat. La demande du permis de construire pour le nouveau home de Bösinggen a été déposée. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'étude relative à l'avenir des soins à domicile (démence, affectation du château, nombre de lits, etc.) est en cours.

Soins à domicile. La Commission en charge des indemnités forfaitaires a poursuivi son travail afin de faire une nouvelle évaluation de l'ensemble des cas dans le cadre des directives élaborées par la Conférence des préfets.

Asile. A propos de l'hébergement des demandeurs d'asile, le préfet a visité les locaux de la protection civile à Wünnewil avec la Direction.

2.3.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La collaboration entre le Service de l'informatique et des télécommunications (SiTel) et le Centre de calcul des communes fribourgeoises alémaniques, auquel de nombreuses communes sont désormais rattachées, fonctionne à satisfaction.

2.3.7 Domaines de la DAEC

Agglomération. Pour l'instant, la commune de Düringen a décidé de rester dans l'Agglomération de Fribourg et poursuit activement sa collaboration. S'agissant de la route de contournement de Düringen, le préfet est membre de la Commission des partenaires.

Dans son mandat, le préfet est vice-président signataire de la Commission des dangers naturels.

Aménagement du territoire. La «Regio-Sense» est dans la phase finale de la révision de sa planification régionale, qui date de 1991.

2.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: Maurice Ropraz

2.4.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. Des pourparlers sont actuellement en cours avec la commune de Riaz et l'Etat de Fribourg pour faire avancer le dossier d'un éventuel 3^e cycle d'orientation. L'extension de la zone d'intérêt général implique des problèmes à régler en raison de la proximité de l'autoroute A12. D'autre part, différents mandats d'ingénieurs ont

—
2011

été attribués dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension du cycle d'orientation de Bulle. La Commission des travaux veille également à l'attribution des différents lots aux entreprises adjudicatrices.

Collège du Sud. En collaboration avec les services concernés de l'Etat, le Collège du Sud travaille sur l'extension du site de Bulle nécessaire à l'accueil de l'effectif croissant des collégiens.

Fondation du Château de Gruyères. Malgré la crise internationale et grâce aux synergies découlant du Musée du chocolat Cailler à Broc, le site historique rencontre un grand succès auprès des visiteurs.

Classes d'enseignement spécialisé. La Fondation pour les classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère (CENSG) a fêté avec succès son 50^e anniversaire, en particulier lors d'une soirée avec l'ensemble du personnel ainsi qu'à l'occasion d'une conférence donnée par le philosophe Alexandre Jollien. Des discussions sont actuellement en cours pour déplacer les classes terminales sises actuellement à La Tour-de-Trême.

Centre Sportif Régional. L'Association Régionale la Gruyère entreprend les démarches concernant l'attribution d'un mandat en vue de l'analyse juridique et financière de son projet de Centre Sportif Régional.

2.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. La Préfecture collabore étroitement avec le Service de la police du commerce, les communes et la Gendarmerie cantonale afin d'exercer une surveillance appropriée sur les établissements publics ainsi que sur les événements festifs dans la région. Des actions de prévention ont été menées à plusieurs reprises, en particulier à l'occasion de la fête des jeunesses organisée sur le territoire de la commune de Gruyères.

Police du feu. Le préfet ou son lieutenant de préfet ont visité différents cours cantonaux pour nouveaux incorporés et de perfectionnement pour chefs d'intervention. Durant l'année écoulée, les corps de sapeurs-pompiers de Bas-Intyamon / Grandvillard, Jaun, Sâles-Vaulruz ont été inspectés.

2.4.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. La nouvelle commune de Corbières (fusion de Corbières et Villarvolard) a vu le jour en début d'année 2011. Des discussions sont à nouveau en cours en vue d'une éventuelle fusion des communes de Charmey et de Cerniat. En outre, le préfet a adressé à l'ensemble des communes du district un questionnaire relatif à la problématique des fusions. Une information complémentaire a été donnée à l'occasion de l'assemblée d'automne de l'Association Régionale la Gruyère.

Groupe de coordination Loup. La louve présente sur le territoire fribourgeois a particulièrement sévi en Singine ainsi que sur les communes de Charmey et de Jaun. Plusieurs dizaines de moutons ont été tués dans des troupeaux non protégés. Les mesures de prévention mises en œuvre démontrent que les attaques diminuent fortement, voire disparaissent lorsque le troupeau est bien protégé.

2.4.4 Domaines de la DEE

Remontées mécaniques. Les investissements prévus sur les sites de Moléson, Jaun et Charmey ont été réalisés.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). L'incubateur d'entreprise développé à Vaulruz dans le cadre de la NPR connaît un succès grandissant et permet d'accueillir régulièrement de nouveaux projets.

2.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. La CO-DEMS a préavisé favorablement un projet de foyer de jour développé par le home de la Vallée de la Jogne. Des discussions sont également en cours à ce titre avec les foyers de la Ville de Bulle. Les soins infirmiers dispensés à domicile sont également en constante augmentation dans la région.

2.4.6 Domaines de la DFIN

Pas d'information particulière.

2.4.7 Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Les travaux de cartographie se poursuivent actuellement en zone de plaine et sont régulièrement soumis à la CCDN.

Trafic urbain. Différents travaux ont été réalisés en ville de Bulle dans le cadre de la mise en œuvre du projet MOBUL.

2.5 Préfecture du Lac

Préfet: Daniel Lehmann

2.5.1 Domaines de la DICS

Ecoles. Le préfet a présidé l'Assemblée des délégués du Cycle d'orientation (CO) de la région de Morat et a activement conseillé le comité et la direction du cycle d'orientation du district. Il a représenté les communes du Haut-Lac français au comité du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Le préfet a aussi conseillé les communes de la région Nord de l'association dans le cadre des négociations du comité de l'association

2011

avec la ville de Fribourg pour le renouvellement de la convention scolaire. Enfin, il a conseillé les communes du cercle scolaire primaire de Morat en vue du renouvellement de leur convention.

Orientation professionnelle. La Commission pour l'orientation professionnelle et les plans de carrière, présidée par le préfet du Lac, a supervisé l'orientation professionnelle dans les cycle d'orientation de Morat, Chiètres et Gurmels de même que dans le Centre d'information professionnelle du district du Lac à Morat.

Culture. Le préfet a soutenu différentes activités culturelles dans son district de même que des organisations en faveur du maintien ou de la restauration de biens culturels. Une mention particulière revient au «Festival classique de Morat», qui a de nouveau connu un franc succès. En Chine, une chaîne de télévision a présenté l'un des concerts du festival, où jouait une pianiste chinoise, comme un événement culturel majeur.

2.5.2 Domaines de la DSJ

Police. La Préfecture a participé et apporté son soutien à la mise en place du concept de la police de proximité. Des échanges d'information ont régulièrement eu lieu avec le commandement de la région Nord à ce sujet.

Affaires pénales. A signaler une nouvelle fois une légère augmentation des ordonnances pénales par rapport à l'année précédente. Le nombre d'oppositions aux ordonnances pénales est resté stable. A noter aussi une forte diminution des plaintes déposées nécessitant une procédure de conciliation. Plus de la moitié des procédures de conciliation engagées l'ont été avec succès, ce qui représente une nette hausse par rapport à l'année précédente.

Etablissements publics et manifestations. Comme l'année précédente, les réclamations en lien avec les émissions dues au bruit générées par les établissements publics et les manifestations de même que les instructions données dans le cadre des procédures d'octroi d'autorisation d'activités ont représenté une charge de travail importante. Par contre, aucun nouveau problème n'est à signaler au sujet des locaux utilisés par les sociétés et des lieux officiels dans les établissements publics, bien que cette distinction constitue encore une zone grise.

Stand de tir. La Commission pour les stands de tir, présidée par le préfet, a participé à de nombreuses activités de conseil avec le Service de l'environnement et a préparé plusieurs décisions de la Direction. Elle a par ailleurs donné son préavis sur un projet de la Direction relatif aux directives concernant l'assainissement des sols pollués.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont assisté à plusieurs inspections, cours et exercices régionaux. Ils ont en outre intensifié les conseils aux communes et aux pompiers concernant les conventions de coopération ou de fusion, notamment en vue d'adapter les règlements en la matière.

2.5.3 Domaines de la DIAF

Elections et votations. La Préfecture a organisé des séances d'information pour les membres des bureaux électoraux à l'occasion des élections communales, cantonales et fédérales. Elle a surveillé la préparation et l'exécution des élections et a assuré leur déroulement sans incident dans le district. A la suite des élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux, le préfet a assermenté les élus. Pour la première fois, il a aussi assermenté les conseillers généraux.

Communes. A l'occasion d'une rencontre avec les syndicats, le préfet a présenté des propositions visant à adapter la répartition des coûts dans les associations et les ententes intercommunales, avec le soutien du Service des communes. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale, il est nécessaire d'adapter la clé de répartition dans les organisations qui se fondaient jusqu'à présent sur l'indice de capacité financière, qui n'existera plus.

Fusions de communes. Le processus d'élaboration du plan de fusions prévu dans la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes a commencé par une séance d'information destinée aux conseils communaux et la remise d'un questionnaire à l'ensemble des communes.

Association des communes du district du Lac. Cette association a pris position sur plusieurs objets importants.

Formation des conseillers communaux. Le préfet a collaboré à la formation des conseillers communaux dans un cours organisé par l'Association cantonale des communes, qui s'adressait spécialement aux conseillers communaux élus.

2.5.4 Domaines de la DEE

Nouvelle politique régionale (NPR). Plusieurs nouveaux projets de politique régionale, approuvés par les instances cantonales compétentes, ont pu être présentés pour le district du Lac, avec la participation active de l'Association régionale du Lac, présidée par le préfet. A signaler notamment l'incubateur d'entreprises Nord et le projet de politique foncière active à Chiètres. Le préfet, en tant que membre du bureau de l'Association fribourgeoise des régions en vue de la mise en place de la nouvelle politique régionale (Innoreg FR), a aussi pu s'investir pour plusieurs projets dans l'ensemble du canton.

—
2011

Région capitale suisse. L'Association régionale du Lac, comme la ville de Morat en leur qualité de membres fondateurs, ont contribué avec les autorités cantonales à profiler cette région. L'élection du préfet du Lac au comité de l'association Région capitale suisse a permis d'y renforcer la participation du canton et du district.

Promotion économique. La promotion économique régionale est coordonnée par l'Association régionale du Lac. Cette association dispose d'un conseiller économique en charge de l'élaboration de projets de développement économique et de leur réalisation. Dans sa fonction de représentant des régions en matière de promotion économique, le préfet du Lac a donné une conférence sur l'avenir et le rôle des régions dans la promotion économique cantonale à l'occasion d'une séance de la Commission cantonale des mesures d'aide en matière de promotion économique.

Tourisme. L'association régionale a activement participé au marketing coordonné du tourisme fribourgeois et a conduit avec succès plusieurs actions de promotion. A signaler en particulier la collaboration intercantonale avec la région touristique du Pays des Trois-Lacs. Le préfet a représenté les régions fribourgeoises au sein du comité de cette association. Au niveau cantonal, le préfet est aussi membre du comité stratégique et du bureau de l'Association touristique fribourgeoise.

Marché du travail. Avec le préfet de la Singine, le préfet du Lac est membre du conseil de la fondation «de Start» pour l'encouragement et la réinsertion des jeunes chômeurs. Par ailleurs, il a participé à la création d'IRIS-FR, une association visant à encourager l'intégration sociale et professionnelle des personnes sans emploi, dont il est membre du comité et vice-président.

2.5.5 Domaines de la DSAS

Mise en œuvre de la planification hospitalière. Le rejet, par le Tribunal cantonal, du recours contre l'attribution du mandat de planification pour la construction et la transformation de l'HFR Meyriez-Morat a permis de conclure le contrat de planification et d'entamer les travaux de détail. Le calendrier ambitieux des travaux de planification a pu être respecté, et les documents du projet ont été soumis au comité du Réseau de santé du Lac début novembre. Le coût global s'élève à 55,5 millions de francs, dont 53,5 millions pour la construction et la transformation du bâtiment principal et deux millions pour la mise en place d'un pavillon provisoire afin de maintenir l'activité de la permanence médicale pendant les travaux. Ces coûts seront pris en charge par les communes à hauteur de 25 millions de francs (45 %). Le 15 décembre 2011, les délégués du Réseau de santé du Lac ont approuvé le crédit demandé à l'unanimité.

Réseau de santé du Lac. Le Réseau de santé du Lac s'est attaqué à l'examen de son offre de prestations et de son organisation.

Une société de conseil externe a été chargée de réaliser une étude correspondante.

Financement et coûts d'investissement des homes. Le préfet a participé au groupe de travail cantonal pour la réglementation du financement et des coûts d'investissement des homes.

Soins à domicile. La Préfecture a assuré la présidence et le secrétariat de la Commission pour les soins à domicile, dont la tâche principale consiste dans l'octroi des indemnités forfaitaires. Parallèlement à l'étude du Réseau de santé du Lac, les quatre services de soins à domicile du district du Lac ont examiné les différentes possibilités de collaboration, sous la coordination du préfet.

2.5.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler.

2.5.7 Domaines de la DAEC

Plan directeur cantonal. En vue de la réalisation de la zone d'activités stratégique du district du Lac, un entretien de coordination s'est déroulé entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement et ceux du district et des communes. Celui-ci a permis d'examiner l'état d'avancement des travaux d'aménagement et de définir les démarches à effectuer. Dans ce cadre, à noter aussi la clarification des questions ouvertes concernant le tracé de l'H10.

Plan directeur régional. Les travaux concernant la révision du Plan directeur régional ont été provisoirement suspendus. Une discussion avec la Direction devra permettre de déterminer si les travaux peuvent être poursuivis avec des moyens raisonnables, de sorte qu'un document susceptible d'être approuvé puisse être présenté. En raison de l'absence du planificateur chargé du mandat par la région, cet entretien de coordination n'a pas encore pu avoir lieu.

Constructions. A noter une nouvelle légère diminution des demandes de permis de construire. A constater en revanche une orientation à la hausse de la complexité des procédures dirigées par la Préfecture et de la propension aux recours de la part des personnes concernées par des constructions avoisinantes. Par ailleurs, les citoyens ont de plus en plus tendance à demander à l'autorité de la police des constructions d'intervenir dans des cas qui relèvent de la compétence du juge civil.

—
2011

2.6 Préfecture de la Glâne

Préfet: Willy Schorderet

2.6.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'Orientation (CO) de la Glâne. Avec l'achèvement des travaux d'agrandissement et des transformations du restaurant, la rénovation de la cuisine et la réfection de l'enveloppe du bâtiment B et de la toiture, les élèves bénéficient d'un lieu d'accueil agréable et répondant aux besoins. Le décompte final sera présenté aux communes ce printemps.

Le comité du cycle d'orientation a entrepris les études pour la réfection du bâtiment des classes (bâtiment A). Le bureau d'architecte a été désigné. Il y aura lieu de coordonner et trouver des compromis afin de respecter les contraintes parfois antinomiques entre la protection du bâtiment, la qualité thermique ou la sécurité incendie.

L'étude devra aussi répondre aux besoins à court terme. Une solution pourrait être le déplacement de l'administration et les locaux non spécifiques à l'école dans un nouveau bâtiment; ce qui permettrait de créer quelques nouvelles classes dans le bâtiment actuel.

En parallèle, les délégués des communes devront analyser s'il y a lieu de réaliser, à moyen terme, un deuxième cycle d'orientation. A cet effet, des contacts ont été pris avec les communes du district de la Veveyse et la commune d'Oron.

Bicubic. Ce bâtiment est prisé et de nombreuses manifestations internes et externes sont organisées. Il répond aux besoins et attentes.

Après quelques années d'exploitation, le comité d'école du cycle d'orientation a constitué une commission infrastructures afin de répertorier les faiblesses du bâtiment et de définir quels travaux devront impérativement être réalisés et quelles corrections doivent être apportées. Ceci permettra de mieux faciliter la vie à l'intérieur du bâtiment en vue de le maintenir en bon état.

Vitromusée. En cette fin d'année, le Vitromusée consacre une exposition temporaire exceptionnelle sur les vitraux de Gian Casty. Le vernissage de cette septantième exposition a permis de marquer le 30^e anniversaire du Vitromusée Romont et les vingt ans d'activité de son conservateur, Monsieur Stéphane Trümpler.

Scène 9. La première séance de Scène 9 a répondu aux attentes et est une offre complémentaire bienvenue à Romont. La Loterie Romande, le canton et quelques communes ont spontanément

aidé financièrement cette mise en place et ont permis cette réussite.

2.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Dans le domaine des établissements publics ou celui de l'ordre public, il est constaté que les changements de tenancier sont importants. Le préfet a profité de la tribune qui lui était offerte lors de l'assemblée des cafetiers pour rendre attentifs les cafetiers sur leurs obligations, spécialement vis-à-vis des jeunes.

La préfecture invite systématiquement les organisateurs et les responsables des services de sécurité à des séances de coordination afin de rendre attentifs les membres des sociétés des mesures à prendre et de leurs obligations. Des exigences parfois importantes sont discutées, puis convenues avec les organisateurs. Il faut relever le succès de ces manifestations qui témoignent du dynamisme et de la volonté de bien faire des gens (fête cantonale de chant, fête des musiques, fête de jeunesses).

A relever aussi la parfaite collaboration qui existe avec la Gendarmerie, le Service d'Ambulance du Sud Fribourgeois et le Centre de Renfort de Romont.

Défense incendie. Durant 2011, la Préfecture a mis sur pied plusieurs séances afin de rendre attentives les communes aux modifications de la loi sur le feu et aux nouvelles exigences imposées aux corps locaux. Deux nouveaux regroupements de corps vont aboutir au début 2012. Il s'agit du groupement du «Gibloux» qui comptera une commune du district de la Sarine (Le Glèbe) et les communes de Massonnens et Villorsonnens. Le deuxième groupement «Glâne Nord» réunit les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Torny et Villaz-St-Pierre. Il y aura ainsi quatre groupements. De plus, les discussions entre les communes de Billens-Hennens, Mézières et Romont se poursuivent.

Protection de la population. Une entente intercommunale réunit toutes les communes du district. Le chef a été désigné en la personne de Monsieur Dominique Butty.

2.6.3 Domaine de la DIAF

Fusion de communes. Suite à l'acceptation de la nouvelle loi sur les fusions de communes, les préfets avec le Service des communes ont planifié les démarches à entreprendre et préparé un certain nombre de documents.

Le changement des conseillers communaux au printemps a demandé un engagement important du préfet pour réexpliquer les réflexions qui doivent être menées afin d'arriver à des décisions, dont tous les critères ont été analysés.

—
2011

Droits politiques. La Préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux. Lors du deuxième tour des élections cantonales, le préfet et la lieutenant de préfet ont personnellement inspecté des bureaux lors du dépouillement. Le déroulement et l'organisation des bureaux contrôlés étaient parfaits.

Annuaire des communes. Le préfet de la Glâne avec le lieutenant de préfet dans la Broye ont participé au groupe de travail pour la mise en place du nouveau programme informatique «ACom». Celui-ci est en fonction et répond aux attentes.

Projet de modification de la loi sur les chiens. Le préfet est intervenu à plusieurs reprises afin d'expliquer l'importance de la proximité et pourquoi les préfectures doivent pouvoir continuer à gérer les bases de données sur les chiens.

Assermentation. Après avoir organisé avec les communes les élections communales, la Préfecture a procédé le 16 avril à l'assermentation des nouveaux élus communaux et, pour la première fois, des conseillers généraux. La cérémonie a été l'occasion de rappeler les droits et obligations des élus, et aussi leur mission et leurs responsabilités. Ces propos, complétés par l'intervention en deuxième partie de Bernard Challandes, sur le thème de «l'esprit d'équipe», ont été appréciés par les quelques 400 personnes (élus et invitées) ayant participé à cette matinée.

Visite des communes. La Préfecture a commencé à visiter des communes. Ces visites se poursuivront en 2012 en intégrant les discussions sur les fusions.

2.6.4 Domaines de la DEE

Economie. La grande partie de l'économie de la Glâne est portée par la bonne santé des petites et moyennes entreprises. La proximité des patrons de ces entreprises avec leurs clients et la qualité des prestations fournies font le succès de ces PME/PMI.

A relever aussi les projets importants développés par quelques entreprises dont la Société CP Automation à Villaz-St-Pierre dont les travaux ont débuté au cours de l'année.

«L'Entreprise CP Automation s'inscrit particulièrement bien dans le cadre de cette offensive générale vers le développement économique durable du canton. Pour le Conseil d'Etat, CP Automation n'est en effet pas seulement une entreprise florissante. Elle est aussi un partenaire précieux puisque son domaine d'activités permet aux autres entreprises fribourgeoises d'assurer leur développement».

L'acquisition, par l'Entreprise Abadia, des terrains industriels de Romont pour réaliser «une cité de l'environnement», laisse

entrevoir de bonnes perspectives de développement dans les années à venir.

RER. L'introduction du RER «Bulle-Romont-Fribourg» a renforcé l'offre en direction de Fribourg et Berne. Par contre, selon des avis divergents de la population des autres communes, la liaison vers Genève se serait détériorée.

2.6.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). A plus de 79 %, la population de la Glâne a accepté un crédit de plus de CHF 48 000 000 pour l'agrandissement et de la rénovation des trois établissements de Billens, Siviriez et Vuisternens-devant-Romont. Suite à cette votation, le comité de direction a décidé d'entreprendre sans délai la transformation du site de Vuisternens-devant-Romont, avec la création de deux unités de psychogériatrie. Actuellement, le comité prépare un projet de concours.

Urgence pré-hospitalière. Des contacts ont eu lieu à quelques reprises avec la Direction de la santé et des affaires sociales, afin d'examiner la question de savoir si le district de la Glâne, ainsi que celui de la Veveyse ne pourraient pas bénéficier d'un service d'urgence.

Médecins. Les médecins généralistes sont peu nombreux et la majorité a plus de 55 ans. La situation est préoccupante et s'est aggravée avec le décès du Dr. Nils Gueissaz en fin d'année. Le préfet tient aussi à remercier la Directrice de la santé et des affaires sociales d'avoir contribué à ce qu'un remplaçant puisse rapidement s'installer à Romont.

Soins à domicile. Le secteur des soins et de l'aide à domicile, qui fait partie intégrante du RSG, continue de se développer d'année en année.

2.6.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La Préfecture a continué à s'engager dans l'amélioration des offres informatiques aux communes. Durant l'année 2011, quelques communes ont adhéré à l'Association et se sont raccordées à l'Etat selon la solution proposés par ComuNet.

2.6.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. Suite à la nouvelle loi sur les constructions, la Préfecture, en collaboration avec l'Association des secrétaires et caissiers du district, a organisé, à l'attention des secrétaires communaux, une soirée d'information avec des exemples concrets. Cette soirée a été suivie par l'ensemble des communes et plusieurs conseillers communaux ont également participé.

2011

Aménagement régional. Les syndicats ont confirmé leur volonté de mettre en place les outils nécessaires à la réalisation, à court terme, d'un plan d'aménagement régional.

2.7 Préfecture de la Broye

Préfet: Christophe Chardonens

2.7.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Avec l'achèvement des travaux de transformation des anciens bâtiments du cycle d'orientation d'Estavayer-le-Lac et l'inauguration des nouvelles installations en juin 2011, les écoles du cycle d'orientation de la Broye ont retrouvé leur rythme de croisière. Le respect des budgets ainsi que la qualité des infrastructures réalisées constituent de belles sources de satisfaction, quand bien même de nouveaux défis se profilent, notamment en raison de l'évolution des effectifs.

Gymnase intercantonal de la Broye. Le conseil a veillé à garantir la bonne marche de l'établissement, tout en accompagnant les projets susceptibles de favoriser son développement.

Fondation Pro Vallon. Les travaux de rénovation des façades ont redonné une nouvelle jeunesse au bâtiment. Cela étant, le conseil a poursuivi ses efforts visant à favoriser la fréquentation du Musée romain de Vallon et à garantir, à long terme, une situation financière équilibrée.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. La commission a suivi attentivement la prise en charge des élèves du district de la Broye afin que les ressources allouées permettent de couvrir efficacement les besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité et ce malgré des situations toujours plus nombreuses et complexes.

Collaboration scolaire intercantonale. Fort du soutien de la Direction et du département en charge de l'enseignement obligatoire des cantons de Fribourg et de Vaud, le projet visant à favoriser la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire a connu un nouvel élan avec la constitution d'un groupe de pilotage chargé d'élaborer un modèle de collaboration entre communes des deux cantons pour le domaine de l'école obligatoire sur la base duquel les communes intéressées pourront développer leurs projets.

2.7.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La Préfecture a suivi attentivement la situation des établissements publics du district et veillé au bon déroulement des manifestations publiques, en

collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye se poursuivent. De nouvelles fusions de corps se sont ainsi concrétisées. Toutefois, la réorganisation n'est pas encore achevée et certaines communes se doivent de poursuivre leurs réflexions.

Migrants. Le projet intercantonal «Des ponts sur la Broye», issu de la mise au concours d'un projet de «Cohabitation en milieu rural» par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) en avril 2008, est arrivé à son terme avec une magnifique fête de clôture en octobre 2011. Le bilan est positif avec la participation de cinq communes et de nombreux projets. Il est encore prévu certaines opérations dans le courant 2012 de façon à favoriser l'accompagnement et la pérennité de certains projets.

2.7.3 Domaines de la DIAF

Votations. L'année 2011 aura été une année très chargée pour le personnel de la Préfecture avec la préparation et le déroulement des élections fédérales, cantonales et communales. Il est bon de relever que l'introduction du nouveau logiciel Votel, bien qu'elle ait nécessité une grande débauche d'énergie, a grandement facilité la tâche des communes et de la Préfecture.

Fusions de communes. Les projets en cours ont connu des fortunes diverses. Ainsi, le projet de fusion des communes de Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly et Vuissens a été abandonné alors qu'il a été décidé qu'il valait mieux revoir à la baisse le projet de fusion des communes de Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Montagny, Russy, St-Aubin et Vallon. Il s'agit toutefois de se réjouir de l'aboutissement de la fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font au 1^{er} janvier 2012. Pour le reste, les travaux de mise en œuvre de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ont démarré par une soirée de lancement ainsi que l'envoi aux communes d'un questionnaire destiné à analyser leur situation et élaborer le plan de fusions.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. Le projet poursuit son expansion et s'étend désormais à l'ensemble des districts du canton de Fribourg.

2011

2.7.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, a renforcé son action visant à favoriser le développement régional d'une Broye intercantonale. Les projets ne manquent pas si bien qu'il est prévu que la COREB s'installe dans des locaux plus spacieux, situés à Payerne, dans le courant de l'année 2012 et procède à l'engagement d'un chef de projets.

Aéropôle. L'année 2011 n'a pas dérogé à la règle; elle a ainsi été le témoin d'une nouvelle vague de demandes et d'exigences de toute sorte de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). La séance qui a réuni en décembre 2011 des représentants de la COREB et de l'OFAC s'est voulue encourageante et laisse entrevoir une approbation du règlement d'exploitation civile et la concrétisation de cet ambitieux projet de parc technologique consacré à l'aéronautique dans le courant de l'année 2012. Il convient par ailleurs de se réjouir du succès du projet SolarImpulse, lequel assure à la région de la Broye une belle visibilité.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale.

2.7.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. L'année 2011 aura été essentiellement consacrée à l'élaboration de la planification des lits EMS du district de la Broye. Les communes de l'association ont ainsi pu prendre connaissance des propositions formulées et une décision devrait intervenir début 2012 sur les travaux à conduire pour adapter les EMS du district de la Broye aux attentes des résidents et satisfaire la demande. Il convient par ailleurs de se réjouir des réflexions menées par plusieurs communes sur la question des appartements protégés.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). L'établissement, après une année 2010 particulièrement mouvementée, a retrouvé une certaine stabilité. L'arrivée d'un nouveau directeur général et d'un nouveau directeur financier a incontestablement donné un souffle nouveau à l'établissement et les projets de toute sorte foisonnent. Gageons que l'année 2012 verra enfin l'adoption par les Grands Conseils des cantons de Fribourg et de Vaud d'un nouveau statut juridique et que les réflexions sur l'hôpital de demain (HIB Payerne 2) avanceront à grands pas.

COSAF. La commission a traité de nombreuses demandes d'indemnité forfaitaire, tout en suivant attentivement le développe-

ment du service d'aide et de soins à domicile du district de la Broye.

CODEMS. La commission a accompagné les réflexions sur la planification des structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées.

2.7.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La Préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers.

2.7.7 Domaines de la DAEC

Association de la Grande Cariçaie. Cette nouvelle structure vole désormais de ses propres ailes et veillera à la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles des rives sud du lac de Neuchâtel.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles des rives sud. Compte tenu de la création de l'Association de la Grande Cariçaie, la commission paritaire n'a pas siégé en 2011. Il s'agit en effet de redéfinir son rôle et sa place dans la nouvelle organisation. Elle reprendra ses travaux dans le courant de l'année 2012 de façon à favoriser les échanges entre les différents acteurs des rives sud du lac de Neuchâtel.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. La pré-étude de réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf a été présentée aux communes concernées et devrait permettre l'élaboration d'un nouveau concept.

Plan directeur intercantonal. Le dossier a été transmis aux cantons de Fribourg et de Vaud pour un dernier examen avant la mise en consultation publique. Il s'agit maintenant de préparer la dernière ligne droite avec notamment la difficile mission de convaincre les communes qu'il s'agit-là non pas d'une entrave au développement communal mais bien d'un instrument indispensable à tout développement.

Entente intercommunale pour le développement du secteur stratégique Rose de la Broye. Avec l'intégration dans le plan directeur cantonal des secteurs stratégiques, le projet a connu un nouvel élan. Les questions de la création d'une route d'accès et de l'acquisition des terrains nécessaires au développement du secteur auront été les principaux thèmes abordés durant cette année 2011.

Gens du voyage. La présence des gens du voyage est restée relativement discrète en cette année 2011.

—
2011

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, traitant notamment du règlement d'exploitation militaire et de la clôture de l'aérodrome. Il a reçu la visite du Conseiller fédéral Ueli Maurer, lequel a donné quelques précisions au sujet de l'acquisition des nouveaux avions de combat; il attend maintenant l'approbation du règlement d'exploitation militaire de façon à ce que les différents accords issus des discussions du groupe de contact soient définitivement scellés.

2.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet: Michel Chevalley

2.8.1 Domaines de la DICS

Ecoles enfantines et primaires. Trois nouvelles écoles ont été inaugurées, attestant d'un développement toujours très important.

Cycle d'orientation. A signaler la nécessité d'engager la réfection de l'ancien bâtiment et, malheureusement, de réparer certaines malfaçons dans ce qui a été réalisé plus récemment.

Association Tous unis contre la violence. Présidée par le préfet, l'Association a entrepris tout un travail en partenariat avec les organisateurs de fêtes destinées aux jeunes et où les excès sont légion.

2.8.2 Domaines de la DSJ

Ordre public. Force est de constater que les établissements de nuit dérangeant. Avec l'aide de la Police cantonale, il a fallu procéder à différents réglages pour pallier ces difficultés.

Sapeurs-pompiers. Avec la fusion de Châtel-St-Denis et Reaufens, le district a terminé sa mue et s'est parfaitement adapté aux exigences formulées dans SP 2015.

2.8.3 Domaines de la DIAF

Communes. Appelé à présider aux discussions relatives aux éventuelles fusions de communes, le préfet a participé activement aux travaux du Comité de pilotage.

La Conférence des syndicats a siégé à espaces réguliers. Elle a traité de tout ce qui concerne les communes, quand on les considère dans leur ensemble.

Chiens. Représentant de la Conférence, le préfet a fait des propositions pour tenter de clarifier le cahier des charges de chacun dans les domaines touchant aux chiens.

2.8.4 Domaines de la DEE

Développement économique. Un peu à l'étroit dans son costume, le district n'a pourtant pas eu trop à souffrir d'une année de conjoncture plutôt morose. Axé pour l'essentiel sur les secteurs secondaire et primaire, les entreprises ont tiré leur épingle du jeu.

Région et transports publics. En tant que président de la Région Glâne-Veveyse, le préfet s'est penché sur les perspectives liées au nouveau RER fribourgeois. En outre, il a participé aux travaux liés aux projets «Loisirs pour tous» (accès aux loisirs pour les personnes à mobilité réduite) et «Communes en mouvement».

2.8.5 Domaines de la DSAS

Médecine de proximité. Suite à une enquête auprès des médecins généralistes de la région, la situation préoccupante s'est confirmée. Il y a urgence à trouver des solutions.

EMS. Après plusieurs discussions, neuf conseils communaux ont adhéré finalement au projet consistant à adapter les homes aux exigences d'aujourd'hui. Coût pour les communes: plus de 30 millions de francs !

2.8.6 Domaines de la DFIN

R.à.s.

2.8.7 Domaines de la DAEC

Plan directeur régional. Les travaux de planification peinent à débiter, certaines communes souhaitant attendre d'abord les premiers résultats du projet de fusion.

Rivelac. Le préfet a siégé aux côtés des communes de la Riviera et de Châtel-St-Denis et représenté le Conseil d'Etat. Le projet d'agglomération Riviera et Haut-Lac (Rivelac), s'il est accepté comme tel par la Confédération, pourrait avoir des retombées financières intéressantes pour le chef-lieu et pour le district.

2011

2.9 Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8709 (8015)	1134 (1340)	2520 (2324)	2132 (2044)	479 (474)	984 (1167)	479 (474)
Tentatives de conciliation:	414 (445)	47 (76)	144 (153)	23 (61)	62 (71)	72 (88)	62 (71)
- ayant abouti	249 (254)	26 (48)	78 (71)	11 (19)	32 (21)	27 (36)	32 (21)
- ayant échoué	165 (185)	17 (26)	38 (44)	9 (36)	12 (39)	36 (42)	12 (39)
- en suspens	0 (6)	4 (2)	28 (38)	3 (6)	13 (11)	9 (10)	13 (11)
Ordonnances pénales	8202 (7570)	1073 (1242)	2346 (2141)	2109 (1980)	417 (403)	912 (1079)	417 (403)
- définitives	8134 (7446)	1049 (1228)	2274 (2090)	2071 (1943)	405 (386)	892 (1049)	405 (386)
- frappées d'opposition	68 (124)	24 (14)	72 (51)	38 (37)	12 (17)	20 (30)	12 (17)
Recours administratifs (enregistrés en 2011)	56 (48)	17 (18)	24 (22)	16 (29)	9 (17)	33 (35)	9 (17)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	606 (995)	363 (443)	552 (595)	319 (341)	289 (299)	406 (480)	289 (299)
Permis de chasse	360 (372)	312 (345)	604 (610)	123 (130)	197 (201)	152 (156)	197 (201)
Permis de pêche	1597 (1586)	1218 (1151)	2148 (1996)	2923 (2938)	283 (302)	815 (766)	283 (302)
Mises en bières	30 (19)	1 (1)	9 (8)	1 (1)	3 (0)	2 (2)	3 (0)
Autorisations diverses	2670 (2160)	1185 (1170)	3103 (3058)	1780 (1739)	996 (980)	1312 (1256)	996 (980)
Privations de liberté (mandats d'amener)	23 (34)	2 (4)	18 (20)	0 (0)	8 (14)	6 (6)	8 (14)

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Directrice: Geneviève Gassmann

1. Missions

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation, de prestations de service et de production, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agrocommerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale (intendance). Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources. Les activités de production jouent un rôle déterminant en tant qu'outils pédagogiques, d'essais et de démonstration et contribuent à faire de Grangeneuve un lieu attractif pour les élèves, clients et partenaires.

2. Activités

2.1 Formation professionnelle

Les centres de formation professionnelle de l'IAG, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1047 (1063) élèves.

2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	250 (180)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	56 (130)
Apprentissage forestier-bûcheron	47 (51)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	160 (165)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	66 (45)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	66 (52)

2011

Cours préparatoire au brevet fédéral horticole	20 (31)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	6 (21)

La grande variation des chiffres par rapport à l'an dernier provient principalement de la nouvelle répartition à la suite de la réforme de la formation agricole.

La réforme de la formation agricole bat son plein que ce soit à travers la rédaction de nouveaux moyens d'enseignement, le recrutement et la formation de formateurs en entreprise ou la mise en place du nouveau plan de formation. Alors qu'au niveau suisse le nombre d'apprentis agricoles diminue, les effectifs de Grangeneuve augmentent. La compétence des collaborateurs, la qualité des entreprises formatrices, le bilinguisme et les infrastructures de Grangeneuve sont les atouts déterminants de cette évolution.

Quant à la formation d'agrocommerçant et d'agrotechnicien, le processus de reconnaissance en tant qu'école supérieure a abouti. La validation par l'Office fédéral pour la formation professionnelle et la technologie couronne le travail accompli ces dernières années dans la création de ces deux filières.

JardinSuisse, l'association faitière du monde horticole a confié à Grangeneuve l'organisation des brevets pour l'ensemble de la Suisse romande. Après le brevet de paysagistes, ce sont les spécialistes de soin de gazon de sport, les floriculteurs ainsi que les arboristes qui viendront suivre leur formation supérieure à l'Institut.

L'augmentation importante des effectifs du centre de formation des métiers de la terre et la nature n'a été possible qu'avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. La mise en place d'un système de gestion d'école zéro-papier ainsi que l'informatisation croissante des processus ont permis des gains d'efficacité importants mais également une amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

2.3 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

Nombre d'élèves / candidats	
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	26 (29)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme de paysanne	8 (8)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	96 (92)
Cours interentreprises pour technologue en industrie laitière	54 (55)

Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	122 (121)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	42 (44)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	11 (11)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologues en denrées alimentaires	9 (8)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	8 (12)

26 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s.

Le nombre total d'élèves du centre de formation a légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Ce recul s'explique principalement par la diminution du nombre de candidats inscrits aux cours interentreprises pour technologues en industrie laitière francophones et l'arrêt de la formation des aides familiales en 2011.

2.4 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suiselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5 Prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2075 (2102) et de 793 (781) à la vulgarisation en économie familiale.

En 2011, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches et de taureaux à Bulle;
- > organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;

2011

- > conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations de recherche agronomiques et Swissgranum;
- > calcul des nouveaux bilans de fumure pour 2400 exploitations du canton;
- > calcul de plans de fumure parcellaire et d'affouragement de vaches laitières;
- > gestion du dossier «Autorisation de fumure sur les alpages»;
- > informations pour plusieurs projets de mise en réseau écologique;
- > conseils aux agriculteurs qui optent pour l'agriculture biologique;
- > conseils techniques aux arboriculteurs et maraîchers et à leur organisation;
- > achèvement de la campagne cantonale d'élimination préventive des cotoneasters érigés (mesure de lutte contre le feu bactérien);
- > suivi des projets «nitrates» dans le cadre de l'art. 62a de la LEaux;
- > collaboration dans le groupe de travail «sécheresse» du Service des Ponts et chaussées;
- > accompagnement de projets régionaux;
- > établissement de nombreux budgets d'exploitation utilisés en grande partie par le SAgri comme base de décision pour l'octroi des aides à l'investissement;
- > organisation de cours de formation continue sur une palette de thèmes très large pour les agriculteurs et les paysannes;
- > bouclage de 1100 comptabilités de gestion et fiscale d'agriculteurs fribourgeois;
- > établissement de statistiques sur la base des bouclages comptables;
- > taxation de perte de revenu dans le cadre des zones S;
- > estimation de valeur de rendement et conseil de remise/reprise;
- > conseil pour la création et la dissolution de différentes formes de collaboration entre agriculteurs.

2.6 Exploitations

Les faits principaux, qui ont concerné les exploitations en 2011, sont les suivants:

- > remplacement du chef d'exploitation de l'exploitation agricole à Grangeneuve qui a pris sa retraite anticipée;
- > remplacement du responsable de l'exploitation porcine de Grangeneuve qui a pris sa retraite. Cette unité est maintenant rattachée pleinement à l'exploitation agricole;
- > un travail important sur la charge de travail des collaborateurs des exploitations est en cours pour trouver des solutions qui permettent un entretien optimal du bétail et des installations tout en diminuant les heures supplémentaires;
- > à l'exploitation porcine de Grangeneuve d'importants travaux de maintenance et de renouvellement des installations ont été réalisés;
- > aménagement des locaux existants pour l'entreposage des vins de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve;
- > sur toutes les exploitations de l'Institut, des visites de conseils et rapports concernant la sécurité ont été effectuées par le SPAA (Service de Prévention des Accidents en Agriculture). Toutes les mesures correctives sont en phase terminale et un audit de contrôle aura lieu au printemps 2012 pour obtenir pour ces exploitations la distinction Agri Top;
- > réfection de la route de Sorens qui est en chantier depuis deux ans et devrait se terminer par la pose du tapis final au printemps 2012;
- > l'appartement pour les apprentis et stagiaires dans la maison de Sorens est terminé et peut dès lors être occupé par trois personnes actives sur l'exploitation à l'année;
- > une citerne de 20 000 litres achetée d'occasion a été installée dans l'ancienne ferme détruite de Chesauperey. Cette installation permet d'avoir en permanence une réserve d'eau pour les animaux et les nettoyages, ce qui limite la dépendance par rapport à l'eau du réseau;
- > réhabilitation du ruisseau près des Gros Prarys sur une distance de plus de 100 m, tronçon qui était canalisé et enterré. Ces travaux ont fait suite à l'entretien de la haie adjacente; au lieu de refaire les drainages alentour, il était plus adéquat de réhabiliter le ruisseau et de l'alimenter avec les eaux de drainage.

—
2011

Participation active de tous les collaborateurs des exploitations à la réussite de Nutri11 au mois de juin et lors de la Désalpe des Quinquas à Fribourg en septembre. L'effort soutenu des collaborateurs lors de ces manifestations gourmandes en ressources humaines a des répercussions sur l'augmentation sensible des heures supplémentaires.

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

1. Missions

Administrateur: Hubert Jungo

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS	419.42	404.76	14.66
ADMINISTRATION CENTRALE	240.45	228.88	11.57
3400 / ICAS Secrétariat général	10.68	9.85	0.83
3405 / ETCI Service de l'état civil et des naturalisations	26.95	26.80	0.15
3410 / PREF Préfectures	38.48	38.70	-0.22
3415 / DECO Service des communes	8.01	8.00	0.01
3425 / AGRI Service de l'agriculture	23.10	23.00	0.10
3430 / OVET Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	74.69	64.60	10.09
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	57.78	57.17	0.61
3460 / VILA Vignobles de Lavaux	0.76	0.76	
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	178.97	175.88	3.09
3440 / IAGR Institut agricole de l'Etat de Fribourg	159.06	154.72	4.34
3445 / SFOR Service des forêts et de la faune	18.67	19.92	-1.25
3461 / VIVU Vignobles du Vully	1.24	1.24	



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

WWW.FR.CH/DEE

Direction de l'économie et de l'emploi DEE

—
2011

I. Direction et Secrétariat général	1	VIII. Service du logement	23
1. Missions	1	1. Missions	23
2. Activités	1	2. Activités	23
3. Collaboration intercantonale	4		
4. Affaires contentieuses	4		
5. Législation	5	IX. Service de la formation professionnelle	25
		1. Missions	25
II. Promotion économique	5	2. Activités	25
1. Missions	5	3. Formation	27
2. Activités	5		
3. Nouvelle Politique Régionale	7	X. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	29
4. Mesures d'aide en matière de promotion économique	8	1. Missions	29
		2. Activités	29
III. Service public de l'emploi	9	3. Etat des fondations	34
1. Missions	9		
2. Activités courantes	9	XI. Etat du personnel	35
IV. Caisse publique de chômage	15		
1. Missions	15		
2. Activités	15		
3. Prestations versées aux bénéficiaires	15		
V. Service du registre du commerce	16		
1. Missions	16		
2. Activités	16		
3. Collaborations intercantionales	17		
4. Affaires contentieuses	17		
VI. Service des transports et de l'énergie	17		
1. Missions	17		
2. Activités	17		
VII. Service de la statistique	20		
1. Missions	20		
2. Activités	20		

—
2011

I. Direction et Secrétariat général

1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion.

Elle est dirigée par Monsieur Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat.

Le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de Monsieur Christophe Aegerter, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification, de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

Il sied de noter que, suite à la réorganisation des Directions entreprise par le Conseil d'Etat à fin 2010, le Service des transports et de l'énergie comprenant les sections transports et énergie a été dissous. Dès le 1^{er} janvier 2012, la section transports a été rattachée au nouveau Service de la mobilité (SMO), sous la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Quant à la section énergie, elle a été mutée en un nouveau Service de l'énergie (SdE), qui demeure rattaché à la DEE.

2. Activités

2.1 Activités courantes

L'exercice 2011 a été consacré à la mise en service du RER Fribourg | Freiburg, dont la première ligne (Bulle-Romont-Fribourg) a été inaugurée au mois de décembre 2011. Durant cette année, la DEE a également procédé à la modification de la loi sur l'énergie (traitée par le Grand Conseil au début 2012), par l'introduction de mesures incitatives et obligatoires visant la concrétisation de la planification énergétique cantonale établie par le Conseil d'Etat en 2009. Dans le même domaine, le Grand Conseil a approuvé, au mois de mai 2011, la loi instituant le fonds cantonal de l'énergie. Au chapitre de l'activité législative, la DEE s'est encore attachée à finaliser le projet de loi sur l'approvisionnement économique du pays, ainsi que le décret relatif à l'octroi des crédits d'engagement prévu par l'article 25a de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique, pour

la période 2012–2015 (2^e phase NPR), qui seront examinés par le Grand Conseil au début 2012. L'année 2011 a également été marquée par les négociations ayant abouti au rachat, par le canton et la Ville de Fribourg, du site de la Brasserie du Cardinal, à Fribourg. Suite à la signature de la convention de vente avec le propriétaire du site, la DEE s'est chargée de mettre sur pied une structure de travail qui aura pour tâche, durant ces prochaines années, de mener un projet portant sur l'implantation d'un parc technologique sur ce bien-fonds. Au cours de l'année 2011, la DEE a encore assuré le suivi du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise, par l'établissement d'un rapport intermédiaire sur les effets de ce dernier (mars 2011). Sur la base des analyses du groupe de travail mis en place à la suite de l'adoption du plan de relance («task force»), la DEE a proposé plusieurs mesures en vue de le compléter (mesures d'accompagnement pour les jeunes ne disposant pas de solution professionnelle et mesure «55+» visant à favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi situés dans la tranche d'âge 55 ans et plus). Parmi les événements marquants de l'année 2011, il sied également de mentionner l'organisation, par la Direction, de la participation du canton de Fribourg à la foire internationale des biens de consommation de Ningbo, en Chine, en qualité d'hôte d'honneur, ainsi que le déménagement de la majorité des services de la DEE dans ses nouveaux locaux sis au Boulevard de Pérolles 25, à Fribourg.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2011, 32 décisions, soit:

- > 12 décisions accordant l'autorisation
- > 6 décisions constatant le non-assujettissement
- > 7 radiations de charge
- > 2 constats de retrait
- > 1 acquisition complémentaire
- > 1 rejet
- > 3 reventes HLM
- > 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 2 LFAIE

2011

- > 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 let. d LFAIE (réalisation forcée)
- > 0 décision fondée sur l'art. 5 al. 2 et 3 OAIE du 01.10.1984 (exemption)

Les 15 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- > 3 autorisations de revente HLM
- > 12 logements de vacances
- > Secteur Vallée de la Jogne et Berra 7
- > Secteur Veveysse 3
- > Secteur Intyamont 2
- > Secteur Singine 0
- > Secteur Bulle 0

2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2011 des résultats «nuitées» en baisse de quelque 2,0 %. Ce bilan confirme la sensibilité du tourisme à l'économie globalisée et sa corrélation avec l'évolution des taux de change pour le franc suisse. Dans les faits – et s'agissant toujours de la seule hôtellerie –, l'OFS doit escompter, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 35,5 millions de nuitées, soit une diminution de près de 722 000 unités. Ce résultat absorbe totalement l'augmentation de l'année passée et est plus bas que celui de 2010 – année déjà difficile pour le tourisme suisse. Cette perte de l'hôtellerie est imputable à la diminution de la demande étrangère (-708 000 nuitées ou -3,5 %, la demande des hôtes suisses étant restée quasiment stable (-13 000 ou 0,1 %).

Dans ce contexte économique difficile au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise a connu une augmentation de ses nuitées hôtelières. En effet, le bilan annuel enregistre quelque 27 448 nuitées de plus qu'en 2010 (6,8 %) et renoue une fois encore avec le meilleur résultat du tourisme fribourgeois, soit 430 544 nuitées. Ce résultat s'explique d'une part par l'ouverture, l'agrandissement, la rénovation ou la réouverture d'établissements hôteliers. D'autres facteurs qui peuvent expliquer cette évolution des nuitées fribourgeoises sont l'influence relative du franc fort en raison d'une clientèle nationale se montant à 65 % des nuitées, des prix peu élevés en comparaison des destinations phares de Suisse, des packages attractifs au bon rapport prestations/

prix, une météo clémente propice aux séjours, un positionnement non seulement hiver mais également été des destinations fribourgeoises, ainsi que l'image dynamique communiquée ces dernières années par Fribourg Région.

S'agissant de la parahôtellerie – importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi un peu moins sensible à la conjoncture –, les toutes premières évaluations semblent exprimer pour 2011 une certaine stabilisation des résultats des exercices précédents. Le bilan d'ensemble du tourisme cantonal au niveau de l'hébergement peut être considéré comme exceptionnel puisqu'il dépasse encore les résultats de 2010, alors que dans la majorité des autres destinations suisses, les nuitées sont en recul.

Au niveau des lieux dits d'excursions, alors que certains mois enregistraient une belle progression, d'autres se révélaient plus difficiles, avec de fortes baisses dues à une météo peu propice aux activités en intérieur. Néanmoins, la plupart des régions et des lieux de visite du canton se sont déclarés satisfaits des résultats enregistrés.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2011, il sied par ailleurs de mentionner:

- > le lancement ou l'achèvement – en divers lieux du Pays de Fribourg: Bulle, Fribourg, Estavayer-le-Lac, Praz, Posieux – de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- > la mise en service des nouvelles remontées mécaniques sises dans les stations de Charmey, Jaun, Moléson-sur-Gruyères et Schwarzsee;
- > la continuation – à l'échelle du canton de Fribourg – du projet, dirigé par l'UFT, «Enjoy Switzerland» FRIBOURG REGION, dont les mesures réalisées entre autres en 2011:
 - + l'amélioration de l'accueil des hôtes;
 - + l'analyse de la mise en scène dans les régions touristiques;
 - + la formation du personnel touristique sur la connaissance de l'offre;
 - + la mise en évidence des «spécialités fribourgeoises», regroupant une centaine de prestataires offrant des plats typiques de notre région;
 - + l'analyse de la signalisation touristique;
 - + la sensibilisation de la population fribourgeoise au tourisme;
- > l'inauguration le 7 juillet 2011 du premier réseau touristique intercantonal de vélos en libre-service (VLS) en Suisse «Fri2bike», permettant de découvrir de manière ludique la région de Fribourg grâce à des parcours reliant les destinations munies d'une station VLS;

2011

- › l'octroi d'aides financières à fonds perdu – dans le cadre plurianuel de la Nouvelle Politique Régionale 2008-2011 – en faveur de plusieurs projets touristiques:
 - + étude de faisabilité financière pour le centre sportif de loisirs et de tourisme de la Gruyère;
 - + création d'un shop online des Produits du terroir;
 - + «Loisirs pour tous»: création d'une offre touristique pour personnes à mobilité réduite;
 - + étude de faisabilité du Centre d'astronomie du Moléson;
 - + étude de réalisation pour le projet touristique «Village Développement durable»;
 - + Papiliorama: création d'un nouvel espace extérieur «Playa y Agua»;
 - + extension de l'itinéraire cyclotouristique «Route du Cœur» entre Laupen et Lausanne avec la création d'une étape à Romont;
- › la poursuite par l'UFT de la mise en œuvre des autres mesures prioritaires de la stratégie de développement du tourisme fribourgeois «Vision 2030», dont le lancement de plusieurs projets pour la période 2011–2013;
- › l'exécution par l'UFT – en application de sa stratégie promotionnelle incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels – d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, l'Office du Tourisme du canton de Vaud et Valais Tourisme;
- › l'accueil par les services de l'UFT – en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises – de quelque 63 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment du Brésil, du Canada, du Chili, de Corée, des Etats-Unis, d'Inde, de Russie et de la plupart des pays européens;
- › la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la loi sur le tourisme en soutien aux activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);
- › la tenue en Pays de Fribourg de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres: les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;
- › l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION – Guide principal», le «Guide des Hôtels», les documents promotionnels «Meeting» et «Highlights», la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées;
- › la gestion par l'UFT des sites Internet www.fribourgregion.ch et www.skifribourg.ch; la coordination des sites des principales régions touristiques du canton au profit de l'offre touristique fribourgeoise dont les travaux préparatoires au redesign de la plateforme prévue en 2012 et à la migration vers un nouveau système d'exploitation;
- › l'extension par l'UFT – en collaboration avec les offices de tourisme régionaux – de la plateforme TOMAS (Touristic Online Management System) par des modèles pour la parahôtellerie et les offres forfaitaires;
- › la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- › l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2011, de treize (des dix-huit) sociétés de développement;
- › le renouvellement de la reconnaissance des organisations touristiques régionales (OTR) et des sociétés de développement pour la période 2012–2017;
- › l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre;
- › la conduite et l'achèvement de la révision de l'inventaire du réseau pédestre cantonal;
- › la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à titre d'exemple l'«Image du Canton de Fribourg», dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à titre d'exemple pour un «Système national unique de réservation» par la Conférence des directeurs régionaux d'offices de tourisme et Suisse Tourisme);
- › la reprise de la direction de l'institution faîtière cantonale par Thomas Steiner, le 1^{er} octobre 2011, suite à la démission de Nicolas Zapf.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion tou-

2011

ristique régionale – à laquelle se sont ajoutés plus de 1 350 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2011, un actif de 1 600 000 francs –, il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 953 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- > Hôtel Aux Remparts à Fribourg: transformation d'une ancienne usine en un hôtel ***;
- > Les Bains de Charmey en Gruyère: prolongation de l'aide;
- > Hôtel Ermitage aux Paccots: prolongation de l'aide;
- > Hôtel Alpha à Fribourg: rénovation et agrandissement;
- > Remontées mécaniques fribourgeoises: Télécabine Charmey-Les Dents Vertes SA en Gruyère pour le déplacement de la station aval du télésiège «La Scie-Vounetz».

3. Collaboration intercantonale

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de trois conférences intercantionales et en préside deux, à savoir la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2011 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 10 novembre. Elle a notamment traité:

- > du Masterplan Cleantech en Suisse;
- > de la promotion de la place économique suisse;
- > de la révision de la prestation pour la promotion de la place économique avec l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC);

- > de la cherté du franc suisse;
- > de la révision de la loi sur l'assurance-chômage;
- > de la stratégie de l'énergie 2050 du Conseil fédéral;
- > des perspectives de l'économie et du marché du travail pour 2012.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie trois fois en 2011 et a notamment traité:

- > du programme de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2012–2015;
- > de diverses questions relatives au secteur des cleantechs;
- > de l'importance économique des énergies renouvelables en Suisse.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

L'assemblée générale de l'EnDK a siégé deux fois en 2011, alors que le Bureau s'est réuni à six reprises, et a organisé deux téléconférences. Ces instances ont traité notamment:

- > des lignes directrices de l'EnDK et de sa réorganisation;
- > des données nouvelles (conséquences et mesures à prendre) de la politique énergétique suisse après l'accident de Fukushima;
- > de divers projets de lois ou de mesures envisagés par la Confédération (loi sur le CO₂, Cleantech, Stratégie Biodiversité);
- > du Programme Bâtiments;
- > du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB);
- > de Swissgrid SA, de la coopération avec EnergieSuisse et des relations avec des tiers comme swisselectric, l'Association des entreprises électriques suisses (AES) ou la SIA.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2011 est la suivante:

2011

Recours déposés	32
Recours traités	29
Dont	
Admis	0
Partiellement admis	2
Rejetés	22
Recours sans objet ou retrait du recours	4
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1 ^{er} janvier 2012	12

Ces recours concernent les services suivants: Service public de l'emploi, Service du logement, Service des transports et de l'énergie, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Haute Ecole de gestion et Service de la formation professionnelle.

5. Législation
5.1 Lois et décrets

Décret du 3 novembre 2011 relatif à la prolongation jusqu'en 2012 du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public.

Loi du 12 mai 2011 instituant un Fonds cantonal de l'énergie.

5.2 Ordonnances et règlements

Règlement du 24 mai 2011 relatif à la mise sur pied d'une mesure d'accompagnement pour les jeunes ne disposant pas de solution professionnelle.

Ordonnance du 21 juin 2011 modifiant le règlement sur l'énergie.

Ordonnance du 16 août 2011 relative à la population dite légale.

Ordonnance du 16 août 2011 indiquant les effectifs au 31 décembre 2010 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg.

Règlement du 11 octobre 2011 relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (RPens DEE).

Règlement du 8 novembre 2011 d'exécution du plan de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg

(encouragement à l'engagement de demandeurs ou demandeuses d'emploi âgés de 55 ans ou plus).

Ordonnance du 6 décembre 2011 modifiant l'organisation de l'administration cantonale (transports, énergie et autoroutes).

II. Promotion économique

1. Missions

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à la création et l'implantation de nouvelles entreprises ainsi que l'extension des activités des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (au niveau cantonal).

La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par Monsieur Jean-Luc Mossier, chef de service.

2. Activités
2.1 Activités à l'étranger

La Promotion économique a soutenu en 2011 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une douzaine de nouvelles entreprises étrangères, pour la plupart en provenance des marchés mûrs (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne), mais aussi, comme l'année précédente, des marchés BRIC (Russie et Inde). La totalité de ces implantations provient soit d'activités de démarchage, soit de contacts directs de l'entreprise ou par l'intermédiaire d'un consultant.

Ces nouvelles entreprises étrangères implantées dans le canton de Fribourg prévoient de créer à terme plus d'une centaine de nouveaux emplois, dont un peu plus de la moitié dans des activités de services.

2.1.1 Activités de démarchage

La mise en place d'un modèle exclusif de démarchage dans le cadre de l'association intercantonale de promotion économique exogène Greater Geneva Berne Area (GGBa), réunissant les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Berne, n'a pas produit les résultats escomptés, raison pour laquelle le modèle de collaboration a été revu au troisième trimestre de 2011. Les cantons ont désormais la possibilité de mettre en avant leurs

2011

propres atouts lors des missions de prospection avec un représentant GGBa sur les marchés couverts (Etats-Unis, France, Allemagne, Italie, Brésil, Russie, Inde et Chine). Ils ont surtout la possibilité de suivre désormais les projets en direct une fois qu'une rencontre a eu lieu lors d'un démarchage dans le pays concerné ou lors d'une visite en Suisse.

Les responsables de marché de la Promotion économique ont effectué 13 missions de démarchage sous l'égide de GGBa; ils ont également participé à des événements organisés par l'Office suisse d'expansion commerciale (Invest in Switzerland) et à des séminaires professionnels.

Plus de cent nouveaux responsables d'entreprises ont ainsi été rencontrés par la Promotion économique sur les différents marchés prospectés en collaboration avec GGBa. A ces rencontres s'ajoutent plusieurs dizaines de contacts reçus en direct ou par des intermédiaires, ainsi que des démarchages directs sur d'autres marchés et des suivis sur les marchés GGBa.

De grands efforts ont été accomplis pour rendre plus efficace la collaboration au sein de GGBa, malheureusement sans résultat pour Fribourg en 2011 au travers de cette association. D'autres mesures ont ainsi été décidées par les six cantons partenaires et vont être mises en place en 2012 pour augmenter les chances de succès, avec notamment la prospection de marchés moins saturés par les démarchages de promotions économiques concurrentes mais néanmoins prometteurs, selon les analyses effectuées par GGBa.

La Promotion économique a organisé en 2011 les visites de 55 entreprises en provenance de 14 pays dans le canton de Fribourg, dont une vingtaine par l'entremise de GGBa. Malgré l'absence de résultats (implantations) au travers de GGBa, le principe d'une collaboration intercantonale n'est pour l'instant pas remis en cause. Cependant, la Promotion économique est d'avis de poursuivre l'évolution du modèle de collaboration entamée en 2011 en distinguant dorénavant le type de collaboration à appliquer en fonction de la maturité et de la proximité des marchés.

2.1.2 Accompagnement d'entreprises déjà implantées

Des efforts soutenus ont été consacrés au développement des activités d'entreprises étrangères dont l'implantation avait été gagnée durant les années passées. En effet, le travail de la Promotion économique ne s'arrête pas au gain et à la réalisation d'un projet, mais il se poursuit à très long terme avec le suivi des entreprises établies dans le canton. Cet accompagnement permet d'influencer positivement la réalisation des projets annoncés et le développement de nouveaux projets, en aidant à la résolution de problèmes, en facilitant les contacts avec les différentes administrations, en mettant en relation les entreprises

avec des partenaires économiques, académiques, financiers ou en fournissant des conseils.

Un projet d'extension industrielle a pu être décidé dans ce contexte, en bénéficiant d'une part de la compétence et de l'engagement du management local et d'autre part du soutien du canton et des consultants partenaires de la promotion économique, pour faire pencher la balance en faveur de l'investissement dans un nouveau centre de compétences en Suisse plutôt que dans le pays d'origine de l'entreprise.

Les entreprises établies continuent à jouer un rôle déterminant pour convaincre de nouveaux investisseurs à choisir le canton de Fribourg comme lieu d'implantation. La promotion économique peut donc compter sur le soutien des responsables de ces entreprises, lesquels ont accepté de servir de références et de consacrer du temps pour faire part de leurs expériences aux entreprises accueillies en visite durant l'année écoulée.

2.2 Activités dans le canton

2.2.1 Promotion économique endogène

En 2011, la Promotion économique du canton de Fribourg a soutenu douze projets d'extension et d'implantation d'entreprises endogènes (fribourgeoises ou suisses). Cela représente presque la moitié des projets accompagnés et menés à leur terme.

De plus, 44 sociétés ont été renseignées dans le cadre de leur recherche de terrains ou locaux appropriés dans le canton de Fribourg.

2.2.2 Guichet d'entreprises

Plus de 150 entreprises et porteurs de projets ont été conseillés et orientés vers les partenaires adéquats par le guichet-entreprises de la Promotion économique. L'association Fri Up et l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand jouent un rôle particulier dans ce contexte, en veillant à proposer aux sociétés intéressées des solutions adaptées à leurs besoins.

2.2.3 Analyses des turbulences monétaires

Le redressement économique s'est poursuivi en 2011, la majorité des entreprises s'appuyant sur des carnets de commandes pleins. Cette évolution positive a toutefois été assombrie par les turbulences monétaires. La force du franc suisse a posé problème à de nombreuses entreprises exportatrices et de sous-traitance.

Afin de mieux comprendre et évaluer l'influence du franc fort sur les entreprises locales, la Promotion économique s'est entretenue avec de nombreuses sociétés. Cette analyse a révélé une situation très hétérogène: les impacts du franc fort ont été

2011

très différents selon les entreprises, de sorte qu'aucune tendance générale ne peut être identifiée. L'influence du franc fort est ainsi dépendante de facteurs propres à chaque société, tels que la répartition du marché, le domaine d'activités, la situation concurrentielle ou les relations avec les clients et les fournisseurs.

2.2.4 Task Force de la DEE

La Task Force de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), qui a été mise sur pied dans le cadre de la crise économique en 2009 et dont fait partie la Promotion économique, a poursuivi son travail de baromètre économique. La Task Force a pour objectif d'anticiper les développements économiques du canton et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant.

2.2.5 Cautionnement Fribourg

La coopérative de cautionnement CRC-PME Fribourg, renommée «Cautionnement Fribourg», a pour mission de cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement à hauteur de 500 000 francs au maximum afin de favoriser la création, la reprise ou la croissance d'entreprises.

La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente, conjointement avec l'Union Patronale du canton de Fribourg et la Chambre de Commerce Fribourg, les intérêts du canton au sein du Conseil d'administration de Cautionnement Romand.

Treize entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par le biais de Cautionnement Fribourg en 2011. De nombreuses sociétés ont en outre été informées sur les critères et conditions appliqués par l'association Cautionnement Romand.

2.2.6 Capital Risque Fribourg SA

Capital Risque Fribourg SA peut financer des entreprises innovantes en phase de création ou d'extension. L'engagement financier peut se monter au maximum à 750 000 francs par société.

En 2011, Capital Risque Fribourg SA a analysé quatorze demandes de financement et a répondu de manière positive à deux d'entre elles.

Afin de pouvoir poursuivre son activité de soutien à de prometteuses entreprises innovantes, Capital Risque Fribourg SA a procédé en 2011 à une augmentation de capital de 3 666 000 francs.

2.2.7 Seed Capital Fribourg

La Fondation Seed Capital Fribourg, qui a débuté ses activités durant le premier semestre 2010, a pour mission de soutenir

financièrement des entreprises en phase de création, particulièrement des spin-offs des Hautes écoles et de l'Université, par le biais de prêts (maximum 200 000 francs).

Trois entreprises ont pu bénéficier d'un tel soutien durant l'année 2011.

2.2.8 Fonds d'innovation du canton de Fribourg

Le Fonds d'innovation du canton de Fribourg, créé en 2010, est doté de 3 millions de francs et vise à promouvoir des projets d'innovation scientifiques et technologiques.

En 2011, trois premiers projets ont pu être soutenus par ce biais.

3. Nouvelle Politique Régionale

La mise en œuvre du programme cantonal pluriannuel de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour les années 2008–2011 s'appuie sur la loi sur la promotion économique et distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier.

Dans le cadre de la stratégie cantonale, plusieurs projets contribuant à développer l'offre touristique du canton de Fribourg ont été approuvés, parmi lesquels, d'une part, le projet d'extension du Papiliorama, à Chiètres, qui vise la création d'un nouvel espace extérieur offrant des activités de découverte ludiques autour du thème de l'eau pendant les beaux jours, et, d'autre part, le projet de la Fondation «Loisirs pour tous», qui a pour objet le développement d'une offre d'activités de loisirs dans la région des Paccots spécifiquement adaptée aux personnes à mobilité réduite. La NPR soutient également l'Association des produits du terroir pour la création d'un magasin de vente en ligne, dont l'objectif est notamment d'améliorer la promotion des produits du terroir fribourgeois au-delà des frontières cantonales.

Dans le domaine du soutien à l'innovation, les régions du Lac et de la Singine lancent au titre de la NPR un incubateur d'entreprises dans le nord du canton afin de répondre à une demande toujours croissante de la part des créateurs d'entreprises pour des locaux adaptés et pour un accompagnement approprié. Dans l'incubateur d'entreprises, des bureaux et des espaces communs sont mis à disposition des start-up (entreprises en phase de démarrage) et l'hébergement est lié obligatoirement à un accompagnement compétent par les coachs de l'association Fri Up.

En matière de politique foncière active, les communes de Chiètres et de Châtel-St-Denis ont pu bénéficier d'un soutien NPR sous forme de prêts pour l'acquisition et l'équipement de terrains visant la mise à disposition rapide de surfaces de qualité pour l'implantation d'entreprises à valeur ajoutée, voire à haute valeur ajoutée.

2011

Quatre projets pilotes dans le domaine de l'écologie industrielle ont été lancés en 2011 dans le périmètre des zones d'activités à Guin, à Romont et à Bulle, ainsi que dans la zone d'activités en planification de la Rose de la Broye à Lully. L'écologie industrielle a pour objectif de trouver des solutions concrètes et innovantes pour optimiser la gestion de ressources des activités économiques dans le périmètre d'une zone d'activités donnée. Elle cherche à détecter les synergies potentielles entre entreprises afin de valoriser les flux sortants des uns (matière, eau et énergie) pour en faire une ressource pour les autres. Que cela soit pour la planification de zones vierges ou la gestion de zones d'activités existantes, l'écologie industrielle cherche, d'une part, à favoriser un développement qualitatif du territoire, aspect primordial pour l'image des entreprises et d'une région, et, d'autre part, à accroître la performance environnementale des entreprises tout en consolidant leur compétitivité économique.

Le volet intercantonal a été poursuivi en 2011. Il s'intègre dans l'initiative commune de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO). Grâce à ce volet intercantonal, les entreprises et les instituts de formation supérieure du canton de Fribourg ont bénéficié de quatre plateformes de promotion sectorielle (Bioalps, Micro-narc, Alp icT et CleantechAlps), ainsi que de deux plate-formes de soutien à l'innovation d'affaires et au transfert de technologies (Platinn et Alliance). Pour rappel, la plate-forme CleantechAlps dédiée aux cleantech est coprésidée par les cantons de Fribourg et du Valais. En 2011, un effort particulier a été déployé pour préparer le programme de la période 2012–2015 visant la continuité des prestations tout en améliorant l'efficacité, la coordination et les synergies entre les diverses plateformes.

Dans le volet transfrontalier, deux nouveaux projets ont été approuvés dans le cadre d'Interreg IVB «Programme Espace Alpin». Le projet Alps4EU vise à unir les différents clusters de

l'Espace alpin dans le but d'atteindre une masse critique et d'accroître leur visibilité sur la scène européenne. Les partenaires suisses sont le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg et Euresearch. Le second projet est ALPlastics, qui a pour but de créer des instruments pour l'animation et la gestion de clusters et de développer en particulier la coopération et le réseautage dans le cluster alpin de la plasturgie. Le Réseau plasturgie Fribourg, l'IWK Rapperswil et l'Association suisse des matières plastiques sont les partenaires suisses.

Enfin, l'année 2011 a été marquée par des travaux intensifs en vue de la préparation du programme de mise en œuvre de la NPR pour la période 2012 à 2015. Des discussions ont eu lieu avec la Confédération pour préparer la nouvelle convention-programme et fixer le budget de la deuxième phase de la NPR qui sera financé, pour la part cantonale, par le solde disponible de la première phase de la NPR, et un crédit d'engagement complémentaire, sous réserve d'approbation par le Grand Conseil.

4. Mesures d'aide en matière de promotion économique

4.1 Nouvelle Politique Régionale

Depuis l'introduction de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) en 2008, le canton de Fribourg a pu contribuer à hauteur de près de 25 millions de francs à l'amélioration des conditions-cadre en vue du développement économique du canton et de ses régions. La première phase de la NPR se termine avec un solde de près de 4,3 millions de francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 5,8 millions de francs sous forme de prêts. Il est prévu de transférer la part des fonds cantonaux encore disponibles de la période 2008–2011 au budget de la deuxième phase de la NPR qui portera sur la période 2012 à 2015.

4.1.1 Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2008-2011: Financement et engagements au 31.12.2011 (en Fr.)

	Confédération	Canton	Total financement	Approuvé	Solde disponible
Contributions financières					
Stratégie cantonale	4 100 000	9 500 000	13 600 000	9 860 218	3 739 782
Stratégie intercantonale	1 400 000	1 400 000	2 800 000	2 800 000	0
Stratégie transfrontalière	600 000	600 000	1 200 000	672 860	527 140
Total	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922
Prêts remboursables					
Stratégie cantonale	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000
Total contributions et prêts	11 000 000	22 161 000	33 161 000	23 058 078	10 102 922
Mesures de stabilisation conjoncturelle	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0
Total programme cantonal pluriannuel	11 939 000	23 100 000	35 039 000	24 936 078	10 102 922

2011

4.2 Soutien aux entreprises

Au cours de l'année 2011, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné quatre demandes, lesquelles ont été acceptées. De plus, quatre demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

4.2.1 Etat des cautionnements

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant Fr.
Etat au 31.12.2011	6	5 119 500

4.2.2 Contributions au service de l'intérêt en faveur des entreprises

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées depuis 1987 jusqu'à fin 2010:	23 717 943
Contributions au service de l'intérêt versées en 2011:	3 606 610
Total	27 324 553

III. Service public de l'emploi

1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail.

Il est dirigé depuis le 1^{er} juillet 2011 par Monsieur Charles de Reyff.

2. Activités courantes

L'activité du SPE a été principalement marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), dont l'objectif est de consolider et d'améliorer les outils que le canton utilise pour réguler le marché de l'emploi et lutter contre le chômage. Les principales modifications apportées sont: l'introduction de mesures de contraintes administratives dans les domaines de la sécurité et la santé au travail, du travail détaché et du travail au noir; le renforcement du suivi et de la prise en charge des jeunes en difficulté pour leur intégration sur le marché de l'emploi; le renforcement de la prise

en charge des demandeurs d'emploi au bénéfice de prestations de l'aide sociale et l'inscription des demandeurs d'emploi auprès des ORP (prévue pour 2012). Le Service s'est également préparé aux modifications induites le 1^{er} avril 2011 par la 4^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI).

2.1 Section chômage

2.1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a diminué dans le canton, passant de 3,2 % en janvier à 2,9 % en décembre. Le nombre de personnes inscrites au chômage a très sensiblement diminué jusqu'en juin (-1 %); le taux a ensuite augmenté légèrement, suivant en cela une courbe saisonnière. Quant au taux moyen de chômage, il s'est établi pour 2011 à 2,6 % de la population active (3,2 % en 2010). Fribourg affiche ainsi le meilleur taux de Suisse romande et se situe en-dessous de la moyenne nationale. La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance, passant de 5,6 % en début d'année pour aboutir à 5,3 % en décembre. En 2011, 1376 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (957 en 2010).

2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'améliorer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'instauration d'un service centralisé de traitement des postes vacants.

2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins: cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET), etc. L'année 2011 a été marquée par la création du nouveau programme d'emploi temporaire IRIS, de la mesure «Tandem langues» ainsi que de «Job Factory», mesure cantonale d'accompagnement pour les jeunes ne disposant pas de solution professionnelle.

2.1.3 a Mesures d'emploi

Les programmes d'emploi temporaires (PET) visent à faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable des assurés. Ils portent sur des activités proches de la réalité et répondent le mieux possible à la formation et aux aptitudes des

2011

assurés ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. En 2011, 2338 PET ont été octroyés (3066 en 2010), dont 61 % auprès de fournisseurs subventionnés par le SPE, 20 % auprès d'associations à but non lucratif et 19 % auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton. Le programme d'emploi temporaire Frima 1606, géré par le SPE, a accueilli 68 assurés.

Les semestres de motivation (SeMo) ainsi que les structures offrant des PréFo, qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation. Durant l'année scolaire 2010-2011, 289 jeunes (249 en 2010) ont suivi un SeMo/PréFo qui dure en moyenne six mois.

50 mesures d'emploi (52 en 2010) se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec la profession et le monde du travail.

2.1.3 b Mesures de formation

Les plate-formes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 3910 mesures de ce type (3976 en 2010) ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 47 %; langues: 28 %; informatique: 9 %; autres: 16 %). L'Atelier TRE, géré par le SPE, propose aux demandeurs d'emploi un module coaching et un module CV-Flash. En 2011, 781 inscriptions y ont été enregistrées.

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée. Deux EPCO fribourgeoises sont gérées par le SPE: FRee Trading et free win. Elles ont accueilli respectivement 115 et 78 assurés (112 et 35 en 2010) durant l'année.

743 stages de formation ou d'orientation (779 en 2010) ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

2.1.3 c Mesures spécifiques

Parmi les 536 mesures spécifiques octroyées (611 en 2010), 60,5 % constituent des allocations d'initiation au travail, 7 % des allocations de formation, 8 % des contributions aux frais de déplacement et enfin 24,5 % des soutiens à une activité indépendante.

2.1.3 d Répartition du budget MMT

Le budget MMT englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spéciales géré directement par le SECO. En 2011, 36 % du bud-

get MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 41 % aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 23 % aux semestres de motivation (SeMo).

2.1.3 e Programmes d'emploi qualifiant (PEQ-LEMT)

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit en leur offrant une occupation qualifiante au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association à but non lucratif. 97 contrats PEQ-LEMT ont été octroyés dont 69 % auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 31 % auprès d'entreprises privées. La durée moyenne par contrat est d'environ trois mois. Trois personnes ont pu être engagées sous forme de contrat PEQ-LEMT encadrement auprès de fournisseurs subventionnés.

2.1.4 Médiation

La médiation est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique notamment. 118 interventions ont été recensées, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

2.1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

De plus en plus de personnes cumulent des problèmes (santé, chômage, difficultés sociales) rendant compliqué leur retour sur le marché de l'emploi. Ceci peut engendrer précarité et exclusion sociale. Pour aider ces personnes, les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune: la collaboration interinstitutionnelle (CII).

En 2011, les ORP ont eu recours à la CII et à son outil informatique de gestion de cas (CaseNet) pour 39 situations, dont 27 situations complexes (12 situations complexes en 2010). Les cas complexes sont traités dans les espaces de coordination CII, qui réunissent un délégué de chacun des trois dispositifs partenaires de la CII ainsi qu'un médecin.

La Commission cantonale de la CII a poursuivi ses travaux. Pour favoriser le travail de collaboration, la Commission a organisé au mois d'octobre une journée cantonale qui a regroupé les professionnels du canton.

2.1.6 Aide pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Le SPE appuie la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle dans sa mission: le déploiement du dispositif et le développement des mesures d'aide. Le

—
2011

Service met notamment à disposition de la Commission un chef de projet pour le pilotage des groupes de travail, ainsi qu'une personne pour la gestion administrative.

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. En 2011, le travail de la Commission s'est concentré sur les mesures principales suivantes: le développement du «Case management» et de son plan de communication; l'évolution des outils de travail de la Plate-forme jeunes; l'adaptation des solutions transitoires pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté. Une mesure inspirée de «Job Factory» permet déjà d'accueillir les participants auprès de différentes entreprises partenaires.

La Commission a rédigé son 2^e rapport portant sur la situation et l'évolution des jeunes en difficulté du canton. Il sera complété d'un plan financier complet permettant d'évaluer les besoins financiers pour les prochaines années.

2.1.7 Organisation et projets

En 2011, la section s'est impliquée dans le suivi de six projets: inscription des demandeurs d'emploi dans les ORP, concept de stand de promotion pour le Service, mise en œuvre d'un système de contrôle interne (SECO), harmonisation de la formation des apprentis, évaluation d'une intervision pour le SPE, développement durable. Les collaborateurs en charge de projets ont reçu une formation sur les différents outils et méthodes utilisés dans la gestion de projets.

Le système de management de la qualité du SPE s'est complété avec la formalisation des activités de l'unité de surveillance du marché du travail.

Les collaborateurs ont contribué au développement du concept de la Plate-forme ORP-SSR. Cette plate-forme, inscrite dans la LEMT, a pour but d'optimiser la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi sans droit au chômage et bénéficiant ou ayant bénéficié de l'aide sociale.

A la demande de la «task force» chargée du plan de relance cantonal, la section a conçu une nouvelle mesure s'adressant aux entreprises engageant un demandeur d'emploi âgé de 55 ans et plus, avec la prise en charge partielle ou totale par le canton de la part employeur des cotisations à la caisse de prévoyance professionnelle.

2.2 Section Marché du travail

2.2.1 Inspection du travail

Par son activité et ses actions (contrôle, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos pour un collectif de près de 120 000 emplois à plein temps dans le canton.

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 369 visites d'entreprises en 2011 (275 en 2010), partiellement ou intégralement rémunérées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). L'Inspection a également effectué 17 audits selon le système MSST (Médecins et spécialistes de la sécurité au travail), portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de la problématique de l'amiante, l'Inspection a élaboré, conjointement avec la SUVA, le Service de l'environnement (SEn) et le Service de l'aménagement du territoire et des constructions (SeCA), une nouvelle procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Ainsi, il sera obligatoire de soumettre un diagnostic des bâtiments érigés avant 1993, transformés ou démolis, lors de la procédure de mise à l'enquête.

L'Inspection du travail a effectué des investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) dans des domaines aussi variables que les poussières, le formaldéhyde et les composants volatiles organiques (COV), l'amiante et le climat des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

Dans le cadre de ses compétences, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 22 demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés en 2011.

L'Inspection du travail a repris une activité qui était auparavant effectuée par le SECO. Il s'agit de la tenue à jour du registre des entreprises industrielles. Quatre assujettissements, 18 libérations et 27 modifications d'assujettissement ont été effectués.

2011

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2010	2011	2010	2011
Travail de nuit	86	79	196	120
Travail du dimanche	156	150	193	102
Travail en continu	2	0	14	18
Travail en 3 équipes	3	5	-	-
Total	247	234	403	240

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2010	2011
Agrandissements (transformations) industriels	24	29
Autorisations d'exploiter	19	17
Entreprises non industrielles	564	584
Total	607	630

2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- Plaquette trimestrielle sur les indicateurs de l'évolution du chômage en Suisse romande par branche économique (janvier, avril, juillet, octobre 2011);
- Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2011);
- Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2011);
- Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2011);
- Evolution du travail intérimaire en Suisse (octobre 2011);
- Données prévisionnelles dans le cadre de l'introduction de la nouvelle LACI (février-mars 2011);
- Actualisation de l'enquête ORTE Chômage et Age 2005 (décembre 2011).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé sur l'ensemble de l'année au groupe RA Viador, qui a continué à développer de nouvelles requêtes dans le cadre de l'introduction du nouveau système informatique de gestion du chômage NC Plasta et a optimisé les requêtes existantes. Il a également participé à différents projets (MMT, mesure 55+, comparatif salaires FR-CH).

2.2.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

L'OCAE a mis sur pied une formation destinée aux grandes communes de plus de 10 000 habitants. En effet, ces communes doivent être en mesure de déployer efficacement les plans de rationnement des aliments, de l'huile de chauffage et des carburants dans le délai prévu de trois mois. Elles doivent en outre maîtriser le logiciel qui est fourni par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Le projet de loi sur l'approvisionnement économique du pays (LAE) a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil.

2.2.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT s'est réuni à trois reprises pour intervenir dans deux conflits entre partenaires sociaux. Monsieur Michel Pittet, ancien conseiller d'Etat, a repris la présidence de l'Office en octobre 2011.

2.2.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspection de l'emploi contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 352 contrôles portant sur 1128 travailleurs ont été réalisés.

L'Inspection a également contrôlé 12 agences de travail temporaire et examiné les dossiers de 89 intérimaires. Si les salaires sont généralement conformes aux CCT étendues, trois cas isolés de salaire abusif et des carences dans le paiement des heures supplémentaires ont été constatés. Aucune infraction n'a été découverte en ce qui concerne le séjour des étrangers.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 104 200 francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

2011

L'Inspection a traité 4590 annonces (en 2010: 2973) pour 6202 travailleurs (en 2010: 4094), dont 2623 travailleurs détachés, 2565 prises d'emploi en Suisse et 1014 prestataires de services indépendants. Ces 6202 travailleurs soumis à l'annonce obligatoire (<90 jours par année) ne représentent toutefois que 823 équivalents plein-temps, soit 0,7 % de tous les emplois recensés dans le canton de Fribourg.

2.2.6 Lutte contre le travail au noir

Le SPE est l'autorité d'exécution cantonale de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN).

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendants de l'Association fribourgeoise de contrôles. Le SPE a délégué à cette commission les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 429 contrôles concernant 1458 travailleurs. Parmi ces contrôles, 152 entreprises pour 365 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Une rencontre avec les autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été organisée. Différents aspects relatifs à la collaboration fructueuse entre le SPE, la Police cantonale, l'Office des juges d'instruction, le Service de la population et des migrants, la SUVA, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Service cantonal des contributions ont été abordés.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

2.2.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 57 autorisations en 2011: 30 pour le placement privé et 27 pour la location de services. Huit autorisations ont été supprimées suite à la cessation d'activité ou de fusions avec d'autres entreprises et une suite à une faillite d'une entreprise de location de services.

Elle a préavisé favorablement 25 demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et/ou le placement privé intéressant l'étranger auprès du SECO.

Par ailleurs, la section a mené des investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services.

Entre septembre 2010 et novembre 2011, douze agences de placement et de location de services ont été contrôlées. Toutes les agences ont pu fournir des attestations certifiant qu'elles étaient en règle avec le paiement des charges sociales (AVS, AI, APG, AC, AF, LPP) et des primes d'assurances (LAA, APG maladie). Les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment les décomptes de salaires erronés, la déduction illicite des frais d'équipements de protection ou de loyers, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques. L'horaire de travail n'avait pas été correctement convenu ou alors les travailleurs n'avaient pas été payés correctement sur la base de l'horaire de travail convenu. De plus, nombre de contrats contenaient une clause rendant le travailleur seul responsable des heures manquantes et reportant ainsi le risque d'entreprise, qui incombe uniquement à l'employeur, au travailleur. Les salaires fixés par les CCT étendues ont été respectés dans la grande majorité des missions contrôlées. Néanmoins, on constate que les agences sont généralement réticentes à payer des heures supplémentaires et interprètent les CCT en leur faveur. A relever qu'aucune agence n'a été prise en défaut quant à l'obligation d'annonce (travailleurs en provenance de l'UE) ou la possession d'une autorisation de séjour et de travail.

En 2010, 685 personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 6199 personnes, ce qui correspond à 3 033 228 heures de mission. La partie d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 61,3 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne suisse (59,9 %).

2.3 Section juridique

2.3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 6077 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

> Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité:	4293
> Aptitudes au placement et autres décisions:	356
> Remises de l'obligation de restituer:	53
> Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail:	1375

Durant l'année 2011, la section juridique a également enregistré 422 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 330 décisions sur opposition, dont 62,7 % ont

2011

été rejetées ou déclarées irrecevables, 27,88 % ont été admises, 6,97 % ont été partiellement admises et 2,45 % ont été rayées du rôle. En 2011, 21 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 33 affaires. Le Tribunal cantonal a rendu 25 arrêts. 64 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 8 % ont été admis, 16 % ont été partiellement admis et 12 % ont été rayés du rôle.

2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries (RHT)

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2010	2011	Suisse	2010	2011	Suisse
Janvier	1107	243	7628	51 916	13 232	433 335
Février	903	372	7065	38 873	15 786	388 309
Mars	579	251	6213	28 639	10 952	361 449
Avril	905	227	5982	31 439	11 501	304 306
Mai	585	214	5436	21 321	9644	296 945
Juin	141	208	4821	8687	8145	226 973
Juillet	261	55	3237	9872	2721	167 927
Août	92	52	836	4321	2498	146 379
Septembre	140	76	4493	7273	5121	216 040
Octobre	315	499	6406	10 385	27 008	321 733
Novembre	122	460	7061	5215	22 626	360 942
Décembre	133	149	5926	6266	8744	304 627

2.4 Section Services généraux

2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le Service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site. Le SPE a élaboré un concept de communication externe décrivant les rôles et responsabilités du Service et de la DEE en la matière.

2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique (en particulier les imprimantes multifonctions) et a procédé à la centralisation de ses principaux serveurs auprès du Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL). Il a également effectué le raccordement de l'entreprise de pratique commerciale FRee Trading au réseau informatique de l'Etat.

Les mises à jour et les tests se sont poursuivis pour garantir le fonctionnement du système de gestion électronique des documents, ainsi que du système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA), installés en 2009.

2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, de 21,9 millions de francs. En outre, 1 228 323 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 497 231 francs, les PEQ associations 498 931 francs et les PEQ canton et communes 232 161 francs. Au 31 décembre 2011, le capital du Fonds se montait à 15,3 millions de francs.

—
2011

IV. Caisse publique de chômage

1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par M. Dominique Schmutz, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité. La Caisse dispose depuis 2010, d'une certification formelle et réussie de son système de management par la Société générale de surveillance (SGS), selon la norme 9001: 2008.

2. Activités

2.1 Activités courantes

L'introduction de la 4^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) au 1^{er} avril 2011 a impliqué de manière considérable le personnel de la Caisse notamment dans la phase d'information et d'explication aux assuré/es. De plus, le Parlement fédéral a corrigé quelque peu, avec effet au 1^{er} janvier 2012, l'incidence de cette révision et a décidé d'abaisser de 24 à 22 mois la durée de coti-

sations minimales donnant droit au nombre maximum de 520 indemnités journalières pour certaines catégories de personnes.

Comme à chaque modification des dispositions légales, les autorités d'exécution doivent renseigner les assuré/es et vulgariser l'information afin d'en clarifier la compréhension. En effet, la Caisse est tenue notamment par la loi sur la partie générale des assurances sociales (LPGA) et dans les limites de son domaine de compétence de renseigner les personnes intéressées sur leurs droits et obligations.

Dans ce sens, l'année 2011 a été un exercice important en terme de communication soit auprès des assuré-es mais également des partenaires (ORP, services sociaux, administrations communales, etc.). Ce travail a été effectué à la satisfaction des client-es confirmant ainsi la bonne qualité des prestations offertes.

Sur le plan des prestations de chômage, la bonne santé de l'économie notamment dans sa plus grande partie de l'année a permis de réduire le nombre de versement des indemnités. Ceci devrait permettre au fonds de l'assurance-chômage d'établir une année profitable en termes de résultat financier.

La Caisse poursuit sa collaboration avec le Service public de l'emploi, notamment dans la gestion de différentes mesures du plan de relance (Allocation d'insertion professionnelle des jeunes ayant achevé leur formation, perte de gain pour les demandeurs d'emploi et formation continue dans les entreprises en RHT).

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 2261 décisions de Caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 34 cas pour examen.

3. Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2010	2011	Variation en %
Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)			
Nombre d'assurés	5365	5032	-6,21 %
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	5360	4663	-13 %
Nombre d'indemnités journalières versées	466 552.6	381 695.7	-18,19 %
Demandes d'indemnités en cas d'intempéries			
Nombre d'entreprises annoncées	90	44	-51,11 %
Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises annoncées	47	13	-72,34 %
Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité			
Nombre d'entreprises	46	34	-26,09 %

2011

Indemnités versées	2010 Fr.	2011 Fr.	
Chômage complet (IC)	69 278 700.35	58 826 480.70	-15,09 %
Allocations familiales	1 566 337.00	1 160 453.80	-25,91 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	4 310 295.00	3 637 414.90	-15,61 %
Coût afférent au projet (organisateur)	16 754 159.50	19 894 246.95	18,74 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	8 653 091.25	3 774 179.95	-56,38 %
Insolvabilité	775 006.60	834 372.55	7,66 %
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	32 034.50	55 205.35	72,33 %
Total	101 69 624.20	88 182 354.20	-13 %

V. Service du registre du commerce

1. Missions

L'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411) attribue au Service du registre du commerce la mission de servir à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

En application de l'ordonnance du 3 décembre 1954 sur les émoluments en matière de registre de commerce (RS 221.411.1), le Service du registre du commerce perçoit auprès des entités juridiques les émoluments dus pour toute inscription et fourniture de prestations.

Le Service du registre du commerce est sous la responsabilité de la Préposée, Madame Urška Kozomara Yao, depuis le 1^{er} décembre 2008.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Service du registre du commerce a procédé dans le courant de l'année 2011 à un total de 6568 inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1393 inscriptions de nouvelles entités, 935 radiations et 4240 modifications d'entités déjà existantes. Le total d'inscriptions a ainsi baissé de 387 par rapport à l'année 2010. Toutefois, le nombre d'inscriptions demeure très élevé depuis 2009, et il doit être considéré comme exceptionnel (voir événements particuliers du rapport d'activité 2010).

2.2 Événements particuliers

Le Service du registre du commerce a participé à une séance de la Conférence des autorités suisses du registre du commerce, en octobre 2011, qui avait notamment pour but de préparer les registres du commerce à l'introduction de la réquisition électronique, imposée par l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC). Ainsi, le Service du registre du commerce devra, d'ici à la fin du délai légal transitoire au 31 décembre 2012, adapter son logiciel aux nouvelles exigences légales en matière de communication électronique. Pour ce faire, il poursuivra sa collaboration avec ses registres partenaires de Vaud, Genève et Neuchâtel, ainsi qu'avec leur fournisseur du logiciel commun.

Le Service du registre du commerce a contribué à la formation de deux notaires-stagiaires.

2.3 Statistiques

2.3.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2011, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant:

Entreprises individuelles (EI)	5679
Sociétés en nom collectif (SNC)	356
Sociétés en commandite (SC)	26
Sociétés anonymes (SA)	6839
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	4085
Etablissements de droit public (EDP)	21

2011

Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	593
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	164
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	349
Associations (ASS)	188
Fondations (FOND)	488
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Total	18 797

2.3.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2011, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante:

Total des sociétés actives inscrites en langue française	14 632
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4165

2.3.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal, l'évolution des nouvelles sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit:

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32

3. Collaborations intercantionales

Le Service du registre du commerce a participé aux séances de travail habituelles et communes aux registres du commerce de plusieurs cantons alémaniques. Ces séances portent essentiellement sur des questions juridiques.

4. Affaires contentieuses

Pour l'année 2011, aucune affaire contentieuse n'est à signaler par le Service du registre du commerce.

VI. Service des transports et de l'énergie

1. Missions

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes ainsi que de la promotion d'une utilisation économe et rationnelle de l'énergie.

Il était dirigé par Monsieur Martin Tinguely, chef de service, jusqu'au 31 décembre 2011. Suite à la réorganisation des Directions décidée par le Conseil d'Etat en décembre 2010, le STE a été dissous à cette même date. La section transports du Service a été intégrée au nouveau Service de la mobilité (SMO), rattaché à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Quant à la section énergie, elle est devenue un service à part entière (Service de l'énergie; SdE). Ces mutations sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu deux séances. La mise en place du RER Fribourg|Freiburg, le projet d'horaire 2012, les défis et les perspectives des Transports publics fribourgeois ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Les travaux relatifs à la création du RER Fribourg | Freiburg ont été poursuivis. La première étape a vu le jour le 11 décembre 2011. La deuxième étape est fixée au changement d'horaire 2014.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg (Agglo-FR) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

2011

2.1.2 Plan cantonal de soutien (plan de relance)

Conformément à la mesure no 18 du plan de relance, le Service a engagé un montant de 1 978 391 francs pour l'assainissement des passages à niveau, l'accessibilité et l'interconnexion des installations de sécurité entre certaines gares empruntés par le futur RER fribourgeois.

Conformément à la mesure no 19, le Service a engagé la totalité du montant, soit 305 300 francs, pour le remplacement d'installations sur la voie étroite et la réfection de sites et de quais.

Conformément à la mesure n° 20, le Service a engagé un montant de 235 346 francs pour le financement de la part du canton à la prise en charge des frais d'étude de construction de la future halte ferroviaire de Fribourg/St-Léonard.

2.1.3 Horaires

Suite à la procédure de consultation du projet d'horaire 2012, le Service a analysé les 327 requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2012, les autres des requêtes qui serviront de base de planification pour les prochaines périodes horaires.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2011 et 2012.

2.1.4 Rail 2030

Le Service a suivi les travaux de planification de Rail 2030.

2.1.5 Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- > le renouvellement de la voie sur le tronçon Kerzers–Müntschemier;
- > le renouvellement du poste de distribution de la gare de Chénens;
- > la stabilité du mur de soutènement au km 28.900, commune de Rue;
- > les dangers naturels au km 83.0–86.3, commune de Flamatt;

> le renouvellement de la voie et la création d'un réseau de drainage, communes de Villaz-St-Pierre, La Folliaz, Chénens;

> le projet de radio GSM-Rail, tunnel de Villangeaux, commune d'Ecublens;

> la ligne de contact 132-kV Puidoux–Kerzers, section Kleinbörsingen–Ried;

> le projet de radio de manœuvre GSM-Rail au point de desserte de la gare d'Estavayer-le-Lac;

> l'assainissement et le prolongement du débarcadère de Môtier;

> le renouvellement de la ligne de contact sur le tronçon «Les Cases–Les Sciernes»;

> l'installation d'antennes radio TETRA sur un mât adjacent au local de l'ancien réservoir d'eau, commune de Neyruz;

> l'installation de barrières automatiques au passage à niveau Miroir, commune de Mézières;

> l'installation de barrières automatiques au passage à niveau St-Anne, commune de Romont;

> l'installation de barrières automatiques au passage à niveau Halte de Mézières, commune de Mézières (FR).

2.1.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour quatre demandes d'octroi, cinq demandes de modification, trois demandes de renouvellement, une demande de transfert et une demande d'annulation de concession automobile.

Le Service s'est également prononcé sur quatre demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré vingt-sept autorisations pour le transport de voyageurs.

2.1.7 Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé une autorisation d'exploiter un mini-téléski. Il a transmis plus de vingt rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis.

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour

2011

la construction du télésiège La Scie-Vounetz et du télésiège Schwarzsee-Kaiseregg.

2.1.8 Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile dix-sept annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et une annonce de démontage.

2.2 Activités concernant l'énergie

2.2.1 Généralités

La Commission cantonale de l'énergie a tenu une séance consacrée principalement à la procédure de consultation pour la réalisation de nouvelles centrales nucléaires et à l'approvisionnement en électricité de la Suisse à long terme.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, le Service a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Le Service a organisé plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment. Il a également tenu un stand d'information au salon Energissima à Fribourg, du 13 au 16 avril 2011.

Par ailleurs, il a poursuivi son action d'information dans les écoles à l'aide du concept d'information destiné aux classes primaires francophones et alémaniques du canton. Durant l'année scolaire, 2010–2011, 60 classes ont été visitées, ce qui équivaut à 1274 élèves.

En matière de projets pilotes et de démonstration, le Service a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire et de l'isolation des bâtiments.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

2.2.2 Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé quatre autorisations.

2.2.3 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 50 promesses de subvention représentant un montant de 1'332'648 francs pour une puissance de 26'473 kW.

2.2.4 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 363 promesses de subvention représentant un montant de 875 940 francs pour une surface totale installée de 3568 m².

2.2.5 Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie-P

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 21 promesses de subvention représentant un montant de 210 716 francs.

2.2.6 Pompes à chaleur en substitution d'un chauffage électrique

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 94 promesses de subvention représentant un montant de 492 000 francs pour une puissance de 1 224 kW.

2.2.7 Pompes à chaleur en substitution d'une énergie fossile *

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 38 promesses de subvention représentant un montant de 210 000 francs pour une puissance de 452 kW.

2.2.8 Réseau hydraulique (distribution de chaleur)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 42 promesses de subvention représentant un montant de 127 500 francs.

2.2.9 Programme bâtiments

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 684 promesses de subvention représentant un montant de 2 106 570 francs. La part nationale promise par le Programme Bâtiments pour le canton de Fribourg représente quant à elle un montant de 6 650 485 francs.

2.2.10 Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques *

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré une promesse de subvention représentant un montant de 94 000 francs pour une puissance total des bâtiments nouvellement raccordés de 750 kW.

2011

2.2.11 Couplage chaleur-force *

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré une promesse de subvention représentant un montant de 250 000 francs pour une puissance totale installée de 740 kW (électricité) et 870 kW (chaleur).

* *Nouvelles mesures de promotion en matière d'énergie selon règlement modifié le 1^{er} juillet 2011.*

2.2.12 Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- › Commune de Belfaux–Rte de l'Eglise–Laiterie;
- › Commune de Belfaux;
- › Communes de Bulle et Vuadens–Rue de l'Industrie–Rte de la Pâla;
- › Commune de Hauterive;
- › Communes de Matran et Neyruz;
- › Commune de Romont;
- › Commune de Kerzers–Sud–Industriestrasse;
- › Commune de Kerzers–Nord–Papillorama;
- › Commune de Fribourg–STEP;
- › Communes de Courgevax et Greng;
- › Commune de Villaz-St-Pierre.

Il a également autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA:

- › Commune de Rue;
- › Commune de La Folliaz;
- › Communes de Rue et Ursy;
- › Communes d'Ecublens (FR) et Rue;
- › Commune de Surpierre;
- › Commune de Prévondavaux;

› Commune de Auboranges;

› Commune de Tornay.

2.2.13 Lignes haute tension

Le Service a donné son préavis pour les projets suivants:

- › Commune de Bulle (Groupe E);
- › Commune de Jaun (EW Jaun Energie AG);
- › Commune de Jaun (BKW FMB Energie AG Gstaad).

VII. Service de la statistique

1. Missions

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service de la statistique se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou «STAT-FR».

Le Service de la statistique est dirigé par Monsieur Pierre Caille, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Statistique de la population

2011 aura été une année charnière dans le domaine de la statistique de la population. Pour la première fois, les effectifs annuels de la population ont en effet été établis uniquement sur la base des registres harmonisés de personnes, selon la méthode développée dans le cadre du nouveau concept de recensement de la population. La nouvelle statistique annuelle, baptisée

2011

STATPOP, résulte d'une étroite collaboration entre les communes, les cantons et la Confédération. L'ancienne statistique basée sur une enquête auprès des communes et dénommée ESPOP a quand même été produite en 2011 par sécurité et pour fournir les mouvements migratoires, lesquels n'ont pas encore pu être établis par STATPOP.

La nouvelle méthode a entraîné de légères adaptations des définitions utilisées. Les nouvelles définitions et les effectifs de la population au 31 décembre 2010 ont fait l'objet de deux ordonnances du Conseil d'Etat, l'ordonnance du 16 août 2011 relative à la population dite légale et, respectivement, l'ordonnance du 16 août 2011 indiquant les effectifs au 31 décembre 2010 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg.

2.1.2 Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2010/2011 dans l'annuaire statistique 2012 ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale. Le relevé pour l'année scolaire 2011/2012 a eu lieu en novembre 2011 auprès de toutes les écoles du canton.

Le Service de la statistique participe en outre au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles (projet «HAE»). Lorsque ce système sera mis en fonction, il sera possible d'en tirer directement la quasi-totalité des informations nécessaires aux statistiques fédérales et cantonales du domaine de la formation et de renoncer par conséquent au traditionnel relevé par enquête auprès des élèves.

2.1.3 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans «Conjoncture fribourgeoise» et sur le site Internet «Statistique Fribourg».

Pour le compte de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête réalisée auparavant par sondage auprès des communes est désormais exhaustive et coordonnée avec le processus de mise à jour du Registre des bâtiments et logements. Il en va de même de l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à

jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. En raison de l'imbrication des registres des bâtiments et logements dans les processus d'harmonisation et de mise à jour des registres de personnes détenus par les communes, la tenue d'un registre cantonal pose désormais davantage de problèmes qu'elle n'apporte d'avantages. Sous réserve des besoins qui pourraient découler du projet cantonal d'harmonisation des registres administratifs de bâtiments et de logements, le Service cantonal de la statistique et l'Office fédéral de la statistique ont donc décidé de planifier le passage à une solution centralisée à la Confédération.

2.1.4 Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de Commerce Fribourg. En 2011, le test a été étendu à l'industrie chimique et pharmaceutique. Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel «Conjoncture fribourgeoise», sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

2.1.5 Publications

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de «Conjoncture fribourgeoise», qui compte environ 600 abonnés. Cette publication a par ailleurs fait l'objet, en 2011, d'une révision complète de son contenu et de sa présentation.

L'édition 2012 de l'«Annuaire statistique du canton de Fribourg» a été publiée au début janvier 2012. La production de cet ouvrage implique la réalisation de nombreuses enquêtes auprès de différents producteurs de statistiques et de données administratives. L'édition 2012 contient pour la première fois un chapitre intitulé, conformément à la nomenclature des domaines statistiques en vigueur dans toute la Suisse, «21 Développement durable».

Le mémento gratuit «Le canton de Fribourg en chiffres», édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en janvier 2012 et joint à l'envoi de l'annuaire.

En janvier 2012, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont publié la quatrième édition de la nouvelle mouture de la publication «Perspectives de l'économie fribourgeoise» réalisée avec la collaboration du Créa, à Lausanne.

Le site «Internet Statistique Fribourg» (www.stat-fr.ch) est mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations. En 2011, est apparue une rubrique «Laboratoire» destinée à recueillir des expériences et des réactions des utilisateurs sur de nouvelles formes de diffusion des informations statistiques.

2011

2.1.6 Renseignements

Comme chaque année, le Service de la statistique a été sollicité en 2011 pour environ 1000 demandes de renseignements. Ces demandes entraînent une charge de travail dont la durée peut varier de cinq minutes à deux semaines. Elles émanent principalement des services internes de l'Etat, de communes, de chercheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

2.1.7 Coordination

En tant que partie intégrante de ce qu'il est convenu d'appeler le «système statistique suisse», le Service de la statistique relaie de nombreuses enquêtes fédérales, auxquelles il collabore sous diverses formes (harmonisation des nomenclatures, collecte, validation, vérification, diffusion des résultats, conseil, etc.). Outre les domaines de la démographie, de la formation et de la construction, déjà mentionnés, on citera par exemple la statistique trimestrielle de l'emploi, la statistique des salaires ou le recensement des entreprises.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique participe au projet d'harmonisation et de centralisation des données issues des registres communaux des habitants (projet «HarmPers»). Un nouveau système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations dont ils ont besoin sur les personnes, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permet d'ores et déjà d'extraire les données exigées par la Confédération dans le cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Le Service de la statistique est chargé de conduire le sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments. L'ensemble du projet est placé sous la présidence de la Direction de la sécurité et de la justice et est porté par une structure interdirectionnelle.

En 2011, les collaborateurs/trices du Service de la statistique affectés à ce projet ont soutenu les communes dans leurs travaux d'apurement et de mise à niveau de leurs registres, permettant à Fribourg de figurer parmi les premiers cantons à satisfaire aux exigences fédérales en matière de qualité des données figurant dans les registres. Ainsi, le volet statistique du projet HarmPers peut être considéré comme étant entré en phase de production.

2.2.2 Mesure du progrès véritable des sociétés

Le Service de la statistique conduit une réflexion sur la faisabilité d'un instrument de mesure du progrès véritable des sociétés au niveau régional. Cette réflexion fait l'objet d'une collaboration avec la société Paola Ghillani & Friends. Les premiers résultats de cette étude ont été présentés en séance plénière des Journées suisses de la statistique le 24 octobre 2011.

2.3 Activités diverses

Le Service de la statistique participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, le comité de pilotage du projet d'harmonisation des registres de bâtiments, la Task force sur la situation économique et conjoncturelle du canton, l'Observatoire de l'économie fribourgeoise et son groupe de travail. Enfin, le Service de la statistique fournit régulièrement du soutien méthodologique pour différentes enquêtes ou activités d'autres services de l'Etat.

2.4 Collaboration avec les autres cantons et la Confédération

Le chef de service a été membre du comité scientifique des Journées suisses de la statistique 2011 qui se sont déroulées du 24 au 26 octobre à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR), sur le thème de la mesure du bien-être et du développement durable. Ces Journées, qui ont rassemblé plus de 200 personnes de toute la Suisse et des pays voisins, ont été organisées par un comité local composé de représentants du SStat et de l'EIA-FR.

Le chef du Service de la statistique a en outre présidé en 2010 et 2011 la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). A ce titre, il a également été membre de la Commission fédérale de la statistique. Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

2011

VIII. Service du logement

1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement.

A la suite du réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions décidé par le Conseil d'Etat et de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice, la gestion administrative des commissions de conciliation en matière de bail à loyer a été confiée à la Direction de la sécurité et de la justice depuis le 1^{er} janvier 2011.

La nouvelle répartition des tâches entre les Directions a aussi eu pour conséquence que Monsieur *Martin Tinguely*, chef du Service du logement mais également chef du Service des transports et de l'énergie, est devenu chef du Service de la mobilité depuis le 1^{er} janvier 2012, service qui n'est pas rattaché à la Direction de l'économie et de l'emploi mais à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Depuis le 15 décembre 2011, le Service du logement a par conséquent un nouveau responsable en la personne de Monsieur *Marcel Godel*. Celui-ci prend en charge cette nouvelle fonction en plus de celle qu'il occupe déjà en tant que conseiller économique auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Comme la plupart des services rattachés à la Direction de l'économie et de l'emploi, le Service du logement, qui était situé à la Rue Joseph-Piller 13 à Fribourg, a déménagé le 13 décembre 2011 au Boulevard de Pérolles 25 à Fribourg.

2. Activités

2.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2011, 994 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 144 unités de moins que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2010, a diminué de 0,92 % à 0,77 %. Le district de la Gruyère connaît la plus nette dégradation de son taux de vacances (de 0,84 % en 2010 à 0,39 % en 2011). La construction de nouveaux logements a permis de couvrir partiellement l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1 %, sauf dans le district de la Singine.

	2010	2011
Sarine	1,21 %	0,98 %
Glâne	0,73 %	0,31 %
Gruyère	0,84 %	0,39 %
Broye	0,49 %	0,60 %
Veveyse	0,25 %	0,33 %
Singine	1,23 %	1,14 %
Lac	0,60 %	0,84 %

La répartition des logements vacants est la suivante:

	2010	2011
1 et 2 pièces	17 %	17 %
3 pièces	28 %	30 %
4 pièces	37 %	37 %
5 pièces et plus	18 %	16 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 85 % (83 % en 2010) sont à louer et 15 % (17 % en 2010) sont à vendre.

2.2 Encouragement à la construction de logements

La nouvelle loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne pouvaient plus être appliqués, et en février 2007, la Confédération a définitivement renoncé aux prêts directs.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrièr-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat romand est à Lausanne) ou auprès de la Centrale d'émission pour la construction de logements d'utilité publique (CCL). L'octroi de l'aide fédérale au titre de la LOG est cependant soumis depuis 2009 au respect de critères en matière énergétique (standard Minergie, prescriptions MoPEC) lors de la construction ou de la rénovation.

—
2011

2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

- › a) mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 729 764 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 116 085 francs;
- › b) contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale (environ 4000 logements auxquels s'ajoutent environ 4000 logements bénéficiant uniquement de l'aide fédérale). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

Le Service du logement a mis en service en 2010 son nouveau logiciel de gestion des aides au logement. Durant l'année 2011, cette application a fait l'objet d'adaptation et de mise au point. Ce nouveau logiciel comprend une mise à jour des outils de paiement et l'implémentation des outils d'aide à la décision. Désormais, une seule application est utilisée dans le traitement des demandes pour les logements subventionnés par le canton.

2.4 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2011, cinq immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ce remboursement s'est élevé à 21 880 francs. Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux

de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche est entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction a été approuvé en 2010.

2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif

A la suite du réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions décidé par le Conseil d'Etat, les autorités de conciliation qui traitent des contestations de locataires en matière de loyer, de frais accessoires ou de protection contre les congés, ont été transférées de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de la sécurité et de la justice depuis le 1^{er} janvier 2011. Ce transfert fait également suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice.

2.7 Réserves de terrains

En 2011, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2011, le Service a été saisi de:

- › aucune demande d'autorisation d'acquisition/construction
- › trois demandes d'autorisation de revente.

2.9 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La Commission s'est réunie le 12 décembre 2011.

2011

IX. Service de la formation professionnelle

1. Missions

Le Service de la formation professionnelle (SFP), dirigé par Monsieur *Fritz Winkelmann*, chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale sur la formation professionnelle et des accords et autres conventions intercantonaux y relatifs. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle en incitant notamment les partenaires à former des apprentis et à permettre ainsi l'intégration des jeunes dans la formation professionnelle puis dans la vie active, tout en contribuant à assurer la relève professionnelle. Il informe, conseille et encadre ses partenaires et les personnes en formation. Il est chargé aussi d'assurer le bon fonctionnement des six centres de formation professionnelle, des 60 commissions d'apprentissage, des 55 commissions de qualifications et des 31 commissions de cours interentreprises ainsi que du secrétariat de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC).

2. Activités

2.1 Activités courantes

Durant l'année 2011, le SFP a connu une nouvelle augmentation globale de 265 apprentis, ce qui porte à 8796 le nombre de personnes en formation dans le canton. Le démarchage pour créer de nouvelles places d'apprentissage, les demandes d'autorisation de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprentis sont répertoriés comme suit:

	2010	2011	Evolution
Nouvelles autorisations de former accordées	375	302	-19.5 %
Entreprises formant actuellement	2401	2433	+1.3 %
Apprentis par entreprise, nombre moyen	3.6	3.7	+2.8 %
Entreprises autorisées de former	3665	3680	+0.4 %
Entreprises avec 1 ^{re} autorisation de former	151	107	-29.1 %
Entreprises avec autorisation(s) supplémentaire(s) de former	146	147	+0.7 %
Entreprises contactées dans le but de créer des places d'apprentissage	1598	1472	-8 %

Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 26 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 8 pour les apprentissages de deux ans menant à l'attestation professionnelle fédérale (AFP) et 18 pour les apprentissages de trois et quatre ans menant au certificat fédéral de capacité (CFC). Impliqué au niveau national dans l'élaboration de ces ordonnances, le

SFP s'est prononcé sur toutes les consultations pour notamment limiter l'impact sur les coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du SFP, depuis 2007, obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2011, quatre communications ont été adressées à plus de 4500 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser aux nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés. Les statistiques du site Internet du SFP démontrent qu'environ 13 500 accès sont effectués par mois.

24 cours pour formateurs en entreprise ont été organisés, dont 5 en allemand. Plus de 450 personnes ont obtenu leur attestation fédérale. Un cours privé, allégé de 5 à 2 jours, a été organisé pour une grande entreprise. Les participants à ce cours ont obtenu un certificat de participation. L'expérience positive sera reconduite en 2012 avec la même entreprise.

Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée. Il s'agit d'un programme très dynamique lui permettant de contribuer aux échanges européens pour des jeunes et de nouer des contacts, voire des partenariats, avec d'autres régions. Sept stagiaires ont été accueillis en 2011 et deux jeunes fribourgeois ont fait l'expérience d'un stage à l'étranger. Outre le programme Eurodyssée, d'autres stages professionnels et linguistiques, organisés dans le cadre du programme SOL Leonardo da Vinci et des centres de formation professionnelle, ont eu lieu. Au total, 85 jeunes fribourgeois ont effectué un stage en Suisse ou à l'étranger.

Dans le courant du printemps, le SFP a contribué aux démarches quant à la mise sur pied, dans le canton, du projet novateur de l'Association Région capitale suisse (RC-CH) qui consiste en des échanges linguistiques entre apprentis des administrations cantonales et communales des cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais.

Par l'acquisition en 2011 du système d'enseignement des langues, appelé «Campus Tell-Me-More®», les élèves du degré secondaire II ainsi que leurs enseignants se lanceront dans l'expérience de l'apprentissage des langues assisté par ordinateur.

Dans sa séance du 11 octobre, le Conseil d'Etat a adopté le règlement relatif au personnel enseignant dépendant de la Direction de l'économie et de l'emploi (RPens DEE). Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} septembre.

Dans le courant du printemps et de l'été, trois actions de promotion de places d'apprentissage, dont la journée intercantonale du 4 mai, ont été conduites par le SFP en collaboration avec l'ensemble des partenaires; celles-ci ont généré plus de

 2011

160 annonces de places d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2011, 150 pour la rentrée scolaire 2012 et 75 nouvelles autorisations de former sont en cours. La collaboration du SFP avec le patronat (Chambre de Commerce et Union Patronale) s'est parachevée dans la publication d'un article de promotion de la formation professionnelle paru dans les magazines *ECHO* et *Info* patronale (éditions de juin) dans le but de signaler un fort potentiel de formation auprès des moyennes et des grandes entreprises fribourgeoises qui, d'après les statistiques, forment environ deux fois moins que les micros et les petites entreprises.

L'année scolaire 2010–2011 a été marquée par l'entrée dans la phase opérationnelle du «Case management» pour la formation professionnelle. La structure mise en place permet aux centres de formation professionnelle, au SFP, mais également à d'autres partenaires tels que les services sociaux ou le patronat d'annoncer les jeunes touchés par des difficultés, en particulier celles pouvant fortement préteriter la réussite d'une formation professionnelle. L'encadrement standard, tant au niveau des écoles que du SFP, permet d'assurer une part très importante du suivi. Seuls les jeunes en difficultés multiples, nécessitant la mise en place de mesures adaptées, peuvent se voir octroyer un suivi de type «case management».

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à la parité des représentations. Elle a adopté le budget et approuvé les comptes du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI). Elle a également préavisé la politique de la formation professionnelle.

2.2 Événements particuliers

2.2.1 Plan cantonal de soutien à l'économie

Durant l'année scolaire 2010–2011, une somme de 1 745 000 francs a été versée aux entreprises formatrices, comme subvention supplémentaire pour les cours interentreprises, dans le cadre de la mesure n° 1 du plan cantonal de relance. Cette mesure, octroyée à 2090 entreprises, a été plébiscitée par les milieux concernés.

2.2.2 Validation des acquis (VAE)

La procédure de mise en œuvre de la validation des acquis (VAE) a nécessité l'établissement d'un concept fribourgeois en matière de culture générale spécifique à ce type de procédure de qualification. Cette structure est appliquée dans les deux procédures actuellement en cours, les assistants en soins et santé communautaire CFC (ASSC) et les logisticiens CFC (LOG). Ces deux

offres ont fait l'objet de séances d'informations ciblées et ont suscité un grand intérêt auprès des quelque 200 personnes présentes. La procédure concernant la profession d'ASSC a suscité 73 inscriptions de personnes, dont 69 ont établi et déposé un bilan de compétences. Ce sont environ 40 personnes qui attendent une séance d'information pour une deuxième session. Pour la deuxième profession, la phase 1 (Information et conseil) est en cours et les premières inscriptions ont été déposées auprès du portail d'entrée du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

2.2.3 Année onusienne

Le 12 janvier, le canton a eu l'honneur d'accueillir le président de l'Assemblée générale de l'ONU, Monsieur Joseph Deiss. L'organisation de cet important événement, regroupant des jeunes de tous les types et niveaux de la formation, s'est déroulée sur trois jours et a donné lieu à une expérience inédite d'échanges sur les thèmes du Millénaire de l'ONU. Un blog événementiel, intitulé «The 3 UN Days 11/12/13 January 2011», a été créé et permettra de conserver une empreinte historique de cette importante manifestation.

2.2.4 Forum des métiers START

Dans le cadre du Forum des métiers START, qui s'est déroulé du 8 au 13 février, le SFP a organisé deux événements, à savoir une séance d'information concernant les «Directives pour les commissions d'apprentissage» et une conférence, suivie d'une table ronde, avec, pour thème «L'insertion des jeunes et la relève professionnelle: une responsabilité socio-économique des entreprises». Ces deux événements ont rencontré un vif succès, tant par le taux élevé de participation que par la pertinence des échanges.

2.2.5 50 ans de l'ACPC / fin des travaux d'aménagement «Boucle» / inauguration de l'œuvre d'art

Le 14 septembre, l'ACPC a fêté ses 50 ans d'existence, consacrant ainsi le succès et l'efficacité du partenariat privé-public. Cette date historique a également marqué la fin des travaux d'aménagements de la construction «BOUCLE» et l'inauguration de l'œuvre d'art «QUILT» dédiée à cet édifice.

Depuis 1961, l'ACPC a investi quelque 140 millions de francs pour ses constructions et a réalisé des bâtiments comme, par exemple, l'école professionnelle artisanale et commerciale de Bulle, l'école professionnelle commerciale de Fribourg et l'école professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg. Les dépenses effectives pour la réalisation du bâtiment «Boucle», se sont révélées moins élevées que les quelque 55 millions initialement prévus. La brochure, éditée à l'occasion de ce jubilé, présente en outre les étapes de la première construction jusqu'à ce jour.

2011

2.2.6 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF), entrée en jouissance des locaux et inauguration

Le 29 août, la rentrée scolaire s'est déroulée dans le nouveau bâtiment de l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF), sis au Chemin du Musée 2. Le nouveau bâtiment de l'Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg, appelé «Eisenherz» par ses concepteurs, a été officiellement inauguré le 4 novembre. Il complète les infrastructures de formation du Plateau de Pérolles. Le bâtiment intègre les ateliers, laboratoires et salles de classes nécessaires pour accueillir les formations professionnelles de base de l'EMF. L'Ecole dispose désormais également d'une salle de sports.

Les locaux de l'Arsenal restent provisoirement à la disposition de l'EMF, en attendant de pouvoir disposer des nouveaux locaux sis à la Route des Daillettes 6. Ces derniers, en voie d'acquisition, accueilleront la phase de professionnalisation des formations.

3. Formation

3.1 Formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant:

	Personnes en formation		Certificats et Attestations délivrés			
	2010	2011	2010		2011	
Maturité professionnelle post-CFC	289	293	1939	390	2005	497
Apprentissage (avec la maturité professionnelle intégrée)	7508	7700				
Auditeurs	226	270	98		110	
Formation pratique	17	12	13		14	
Formation élémentaire	93	94	47		40	
Préapprentissage	70	59				
Cours préparatoire (SeMo)	240	265				
Cours d'intégration	88	103				
Total	8531	8796	2487		2666	

Pour 2011, le taux de réussite est de 89,7 % (en 2010 = 90,2 %) (en 2009 = 88.87 %).

1436 élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 227 en écoles de métiers.

Il est à relever que le SFP et les Centres de formation professionnelle forment 17 apprenti-e-s.

3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans cinq écoles professionnelles, qui accueillent aussi 222 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces écoles.

Ecoles professionnelles	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2551	719	3270
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	730	395	1125
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	495	71	566
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	1146		1146
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	421	33	454
Autres Ecoles et Institutions du canton	989	86	1075
Total	6332	1304	7636

L'Ecole professionnelle commerciale (EPC) a offert, dès la rentrée scolaire 2011-2012 et pour la première fois, la formation maturité professionnelle commerciale post CFC à plein temps en allemand. La deuxième volée d'élèves en formation pour la maturité professionnelle commerciale post CFC bilingue en emploi (2 ans) a passé les examens en juin 2011 avec un taux de réussite de 80 %. Cette année, une nouvelle classe a pu être ouverte.

—
2011

L'École professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) a pu ouvrir pour la première fois une classe de maturité professionnelle santé-social homogène post-CFC en allemand. De plus, elle accueille, pour la première fois également, des apprentis spécialistes en restauration.

L'École professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC) s'est dotée de cinq systèmes d'apprentissage et de simulation pour la logistique et le stockage, destinés aux apprentis logisticiens fribourgeois. L'EPAC, en tant que centre de compétences, engagera également ces nouveaux équipements dans le cadre de la procédure de validation des acquis (VAE) pour les candidats francophones. Enfin, l'EPAC a mis sur pied, pour les apprentis et les enseignants francophones un cours de langue suisse-allemande, afin de rapprocher les deux principales communautés linguistiques du canton et de favoriser ainsi les échanges interculturels.

L'École professionnelle santé-social (ESSG) avec la filière «Santé» des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) a introduit l'apprentissage dual, en parallèle au système école-stage. La formation raccourcie de deux ans destinée aux adultes a ouvert pour la première fois une classe duale alémanique. L'ESSG a participé activement à la mise en œuvre des cours interentreprises en vue de leur transfert à l'Organisation du monde du Travail (OrTra). Une convention a été signée entre le SFP, l'OrTra et l'ESSG. Par ailleurs, une nouvelle volée d'aides soignantes s'est vue remettre le certificat de la Croix-Rouge Suisse. La filière «Social» d'assistant socio-éducatif poursuit sa croissance. En 2006, elle comprenait 2 classes et 29 apprentis; actuellement, elle en compte 157, répartis sur 8 classes. Le succès du système de type dual pour la profession de la santé est grandissant et n'a pas affecté le nombre de places total cumulé avec celui de l'école-stage. A la fin juin 2011, l'ESSG a obtenu la certification ISO 9001: 2008.

La formation d'aide familiale a pris fin, alors qu'elle était enseignée depuis de nombreuses années au Centre de formation pour les métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg. Les compétences des aides-familiales sont désormais intégrées dans celles des assistants en soins et santé communautaire CFC ou des gestionnaires en intendance CFC.

Les centres de formation professionnelle, soucieux du bien-être de leurs apprentis ainsi que de leurs collaborateurs, ont réalisé, en début d'année, un sondage auprès de ces personnes, puis ont défini des projets. Ces derniers portent sur des questions liées à la santé et sur un plan d'action afin de lutter en particulier sur les effets du stress. Ces démarches leur ont permis d'obtenir le label d'«Ecoles en santé».

3.3 Cours interentreprises

7352 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2010–2011. 156 d'entre eux fréquentent ces cours directement au sein de leurs entreprises formatrices.

3.4 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) a enregistré 3588 inscriptions réparties dans quelque 467 cours organisés durant l'année scolaire 2010/2011. Cela représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Concernant les formateurs, ils ont été 135 à collaborer avec le CPI sur une durée moyenne de 86 périodes de formation par formateur et un taux de satisfaction de 99 % selon les évaluations des participants.

Avec un budget de fonctionnement de 2 853 888 francs, le CPI a réalisé en 2010 un bénéfice d'exploitation de 38 835 francs. Le volume d'affaires a ainsi progressé de 16 % entre 2009 et 2010. Il faut relever en outre un bénéfice extraordinaire de 610 585 francs issu de l'abandon d'une créance de l'ACPC.

3.5 Bibliothèques des Arts et Métiers (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

En février, la Bibliothèque des Arts et Métiers a pris possession de ses locaux sis dans le nouveau bâtiment «Boucle». Cette nouvelle implantation a été accueillie avec enthousiasme par les nombreux usagers qui, pendant la période transitoire sans libre-accès, ont dû se contenter d'un service destiné en priorité aux élèves pour l'établissement de leurs travaux personnels ainsi qu'aux enseignants. La bibliothèque a acquis 2719 ouvrages. Le nombre de prêts pour l'année a été de 6324, le nombre de lecteurs inscrits au 31 décembre était de 9297. La fréquentation de la bibliothèque a été de 9125 personnes.

La bibliothèque de l'EPAC a acquis 343 nouveaux ouvrages et a réalisé 2756 prêts. 5301 personnes l'ont visitée et 2034 lecteurs y sont inscrits à ce jour. Une entière révision de la bibliothèque a pu être entreprise dans le cadre de la formation continue de l'une des collaboratrices. Dans le cadre de cette mise à jour, 544 ouvrages ont été offerts aux usagers et le solde a pu être acheminé en Afrique.

—
2011

X. Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Missions

La HEF-TG, dont le chef de service est M. *Jean-Etienne Berset*, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux Hautes Ecoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

2. Activités

2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR, mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le fait marquant de l'année 2011 pour la Haute école spécialisée de suisse occidentale (HES-SO) a été l'acceptation du projet de convention intercantonale par les membres des Comités stratégiques HES-SO et HES-S2, en date du 26 mai. Après des années d'efforts, cette HES se dote donc d'un acte juridique unique qui remplacera, d'une part, le Concordat HES-SO de 1997 et la Convention HES-S2 de 2001 et, d'autre part, intégrera de nouveaux domaines d'études (Design et Arts visuels/Musique et Arts de la scène) ainsi que la Haute école de théâtre de Suisse romande (HTSR). La mise en vigueur de la nouvelle Convention est prévue pour le 1^{er} janvier 2013, ce qui présuppose qu'à cette date-là, tous les Conseils d'Etat des cantons partenaires auront approuvé ce document et tous les Parlements des mêmes cantons ratifié cette nouvelle Convention intercantonale. Relevons qu'en ce qui concerne le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a approuvé ce document en date du 16 novembre 2011. L'avancée significative du dossier «Nouvelle Convention intercantonale HES-SO» exposée ci-dessus autorise à penser que celui de la loi sur la HES-SO//FR (LHES-SO//FR), en gestation depuis plusieurs années, pourra, lui aussi, connaître son aboutissement en 2012.

Durant l'année 2011, la direction générale a poursuivi ses objectifs visant à optimiser la performance des quatre hautes écoles fribourgeoises concernées, confrontées qu'elles sont à la concurrence des écoles équivalentes des autres cantons partenaires. Depuis plusieurs années déjà, ces activités se déclinent

selon les axes suivants: qualité (enquête de satisfaction réalisée par un organisme externe auprès de l'ensemble du personnel de la HES-SO//FR de mars à avril 2011 et audit de surveillance du système de gestion par la qualité au mois d'avril 2011); égalité des chances (acquisition du label «Modèle f» par deux filières de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg); «Académie d'été en éthique» de la HES-SO//FR (reconduite en 2011).

Monsieur Lucien Wuillemin, directeur de la HEG-FR et Monsieur Michel Rast, directeur de l'EIA-FR ont fait valoir leur droit à la retraite en 2011, le premier pour le 31 octobre et le second pour le 31 décembre. Pour les remplacer à la tête de ces deux écoles, le Conseil d'Etat a nommé, en date du 24 mai 2011, Monsieur Olaf Meyer au poste de directeur de la HEG-FR et Monsieur Jean-Nicolas Aebischer à celui de l'EIA-FR.

2.2 Activités de l'EIA-FR

L'année 2011 a été une année de transition à plus d'un titre: d'une part, l'école a dû faire face à un nouveau changement en filière architecture, le responsable nommé ayant donné sa démission en cours d'année. L'engagement d'une nouvelle responsable de filière a donné l'occasion de plancher sur un nouveau plan d'études pour la filière, plan d'études qui sera opérationnel dès l'année académique 2012-2013; un groupe d'experts accompagne le travail de définition des objectifs de formation, garantissant ainsi un profil ajusté aux besoins exprimés par les professionnels engageant les diplômés. D'autre part et comme mentionné ci-dessus, le directeur de l'EIA-FR a annoncé à fin janvier la démission de son poste pour le 31 décembre. La première partie de l'année a vu se dérouler le processus de mise au concours du poste, et le choix du Conseil d'Etat s'est porté sur Monsieur Jean-Nicolas Aebischer, professeur en filière de chimie et ancien responsable de la filière du même nom. Ce choix ayant été annoncé en juin déjà, l'automne a permis de procéder à une passation en douceur des dossiers de l'ancienne à la nouvelle direction.

2.2.1 Enseignement

L'EIA-FR continue à attirer beaucoup d'étudiant-e-s. Avec une augmentation de 7 % à la rentrée 2011, le nombre d'immatriculations n'a jamais été aussi élevé. Plus d'un-e étudiant-e sur quatre est inscrit-e en filière d'architecture. L'attrait de cette voie d'études se poursuivra l'année prochaine au vu des candidatures déjà enregistrées.

En matière de bilinguisme, il faut noter dans toutes les filières une augmentation du nombre relatif d'étudiant-e-s francophones profitant de l'offre de cours bilingue. La part d'étudiant-e-s alémaniques, quant à elle, tend à se stabiliser, voire à diminuer légèrement. Ceci n'est pas le cas en filière de génie mécanique où un étudiant sur trois est germanophone. Toutes les filières proposent un cursus francophone ou bilingue, à l'exception de celle

2011

d'architecture qui devrait toutefois introduire le bilinguisme à la rentrée 2012.

2011 a vu l'autorisation d'ouverture du Master en Ingénierie du Territoire (MIT), formation consécutive aux bachelors de géomatique et génie civil, ce dernier étant proposé dans notre école. La mise en place du MIT clôt ainsi le processus de création de masters dans le domaine Ingénierie & Architecture. Rappelons que le cycle master est organisé au niveau de la HES-SO et qu'il implique des enseignements sur les différents sites de l'institution. L'EIA-FR est fortement engagée à ce niveau.

2.2.2 Formation continue

Pour déployer l'offre de formation continue dans l'ensemble des domaines technologiques couverts par les filières bachelor et master, l'EIA-FR a assuré le développement de celle-ci. En technologies de l'information et de la communication, les activités se sont centrées sur la sécurité informatique, l'architecture des réseaux et la cyberadministration. L'offre comprend un MAS (Master of Advanced Studies) en technologies de l'information et de la communication et des cours certifiés dans les cadres de la Networking Academy, de la sécurité des infrastructures et des applications (IT Security Academy) et de la cyberadministration.

En technologies industrielles, le CAS (Certificate of Advanced Studies) en produits plastiques a démarré en 2011 et sera complété au printemps 2012 par un CAS en ecoplasturgie.

En construction et environnement, le CAS en qualité de l'air intérieur a été autorisé pour une ouverture au printemps 2012, tandis que deux autres CAS sont en préparation: l'un en gestion de projets dans la construction, l'autre en génie ferroviaire. Deux suivants sont en préparation: un CAS en mobilité et un CAS en dangers naturels. Parallèlement, le MAS en énergie et développement durable dans l'environnement bâti s'est enrichi de plusieurs modules à option et s'est doté d'une passerelle pour élargir son bassin de recrutement.

2.2.3 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

217 projets de recherche et 51 prestations de service ont été réalisés durant l'année 2011. Le chiffre d'affaires est de 8,8 millions de francs dont 77 % correspondent à des projets de recherche et 23 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 47 % par des fonds exogènes privés, 30 % par des fonds endogènes (HES-SO) et 23 % par des fonds exogènes publics (CTI, fondations, etc.). Au total, 80 professeur-e-s (7.2 EPT) ont conduit ces activités et 173 collaborateurs scientifiques ou techniques (50.2 EPT) y ont œuvré à plein temps ou à temps partiel.

L'Institut des technologies de l'information et de la communication (iTIC) a intensifié ses activités dans le domaine des clean-tech, en particulier dans les secteurs de la gestion intelligente de l'énergie des bâtiments et dans la mobilité électrique. Ceci a été fait en collaboration étroite avec des entreprises de la région et dans un but de développement de nouveaux marchés pour ces dernières. En plus, l'institut a renforcé sa position dans les axes de recherche en sécurité IT, en cyberadministration et en systèmes embarqués et mobiles. De nombreux échanges ont eu lieu au niveau bachelor, master et doctorat avec des universités européennes et américaines.

L'Institut des technologies industrielles (iTIN) a réalisé 45 projets de recherche en 2011. Suite à un travail de positionnement de l'institut en matière de Ra&D du domaine électronique, une dizaine d'entreprises fribourgeoises ont été sollicitées afin de définir les thèmes prioritaires pour une collaboration efficace. Les thèmes retenus sont les senseurs, les techniques d'entraînement et les systèmes embarqués. L'iTIN a œuvré à la concrétisation de deux partenariats public-privé importants. En mai 2011, un partenariat entre la société Liebherr Machines Bulle et l'EIA-FR a été entériné pour la création d'une toute nouvelle option dans la filière de Génie mécanique. Dénommée Motorisation et technique d'entraînement, cette option bilingue d'un semestre sera proposée en plus des deux options actuelles dès février 2012. En décembre 2011, EOS Holding et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale concrétisent un partenariat pour réaliser des travaux de recherche dans le domaine des réseaux électriques et des technologies Smart Grids. Pour l'iTIN qui dispose d'équipements spécifiques avec un mini réseau et de larges compétences dans les aspects technologiques et économiques des réseaux électriques, des travaux de recherche seront menés dans les réseaux électriques mixtes, la maintenance et le diagnostic ainsi que dans les aspects économiques des réseaux électriques.

Avec l'autorisation délivrée par l'OFFT d'ouvrir dès septembre 2011 un nouveau master en ingénierie du territoire (MIT), et en complément au Jointmaster en architecture, la HES-SO et plus particulièrement l'Institut de la construction et de l'environnement (iCEN) étend son offre de formation spécialisée à la filière de génie civil. Avec son unité de recherche intercantonale et intersite, le MIT se donne les moyens de coordonner et de développer ses activités de recherche appliquées, en mettant à son service les unités de recherche des trois sites de Genève, d'Yverdon et de Fribourg.

Dans la ligne des enseignements qu'il dispense aux niveaux bachelor et master, l'Institut de chimie (iCHIMIE) adopte une philosophie de développement durable et de management total de la qualité dans les différents projets de chimie fine et pharma, d'énergies renouvelables, de transformations de bio-polymères et la création de nouveaux matériaux en lien avec les nanotech-

2011

nologies. Au niveau scientifique, l'iCHIMIE collabore avec l'institut Adolphe Merkle (AMI) et l'Université de Fribourg.

2.2.4 Collaborations nationales et internationales

L'EIA-FR compte actuellement trois étudiants doctorants ayant obtenus leur diplôme de master à la HES-SO. Grâce à ce diplôme, ils ont pu s'inscrire comme doctorant dans des universités suisses et européennes.

D'autre part, l'EIA-FR a initié une politique internationale d'ouverture destinée à attirer des personnes de très haut niveau et apte à participer à la recherche scientifique mondiale dans ses domaines de prédilection. Elle accueille actuellement en son sein, tous domaines confondus, une vingtaine de doctorants et de post-doctorants en provenance de plusieurs universités étrangères (Angleterre, Italie, France, Pologne, Belgique, Chine, Liban, etc.). Ces personnes participent activement au montage de projets, à l'accroissement du niveau de la recherche scientifique et à sa valorisation au travers de publications scientifiques internationales.

Tout cela contribue à la réputation de l'EIA-FR dont l'une des conséquences importantes est la reconnaissance du niveau scientifique de son corps professoral. Ceci se traduit par son implication de plus en plus fréquente dans des jurys de thèses de doctorat, dans des comités de relectures et dans des comités d'expertise de projets de recherche au niveau international.

2.2.5 Autres événements

Plus d'une cinquantaine d'exposés ont été présentés par des professeur-e-s de l'EIA-FR dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 47 articles ont été publiés dans des revues spécialisées et 42 conférences importantes sur différents thèmes ont été organisées. L'école a été très présente dans l'appel à projets CTI de l'action franc fort. En effet, elle a déposé 27 projets et était co-requérante dans deux projets supplémentaires. Dans le cadre du Call 2011 de la HES-SO sur le thème «Smart City», l'EIA-FR a obtenu quatre des cinq projets financés et participe au cinquième comme co-requérante.

Comme à son habitude, l'EIA-FR a présenté ses activités dans le cadre de forums des métiers organisés dans divers cantons, à l'attention de futur-e-s étudiant-e-s. En 2011, l'EIA-FR était présente à l'exposition START (Fribourg, 8–13 février), au salon des métiers (Lausanne, 4–9 octobre), ainsi qu'au salon des étudiant-e-s (Lausanne, 30–31 mars) et au forum Horizon (Lausanne, 17–18 février), deux manifestations qui s'adressent aux collégien-ne-s.

Avec ses partenaires de la HES-SO, l'EIA-FR a présenté certaines de ses activités de Ra&D du 13 au 16 avril 2011 dans le cadre

de l'exposition Energissima, à laquelle le domaine «Ingénierie et Architecture» était convié au titre d'invité d'honneur.

2.3 Activités de la HEG-FR

L'année 2011 fut particulière pour la HEG-FR puisqu'elle fêtait ses 20 ans. Une grande fête a couronné cette année de festivités, en date du 21 octobre 2011. Ce fut l'occasion de revenir sur les débuts de la HEG-FR et de prendre conscience du développement considérable de cette école qui compte aujourd'hui environ 650 étudiants (11 étudiants à son ouverture en 1991). Cet événement coïncidait également avec le départ à la retraite de Monsieur Lucien Wuillemin après vingt ans passés à la HEG, dont dix-sept ans en tant que directeur. Il a transmis le témoin à Monsieur Olaf Meyer, qui a repris la direction de l'école le 1^{er} novembre 2011. Divers événements liés à ce 20^e anniversaire ont ponctué l'année. La HEG-FR a notamment participé à l'organisation de la Journée nationale sur la transmission d'entreprise, en partenariat avec l'association «Relève PME».

2.3.1 Enseignement

Suite à l'introduction du système dit de «Bologne», la HEG-FR a décerné, pour la quatrième fois, des diplômes de bachelor. Ce titre consacre les efforts de 95 étudiant-e-s dont 59 ont suivi une formation en emploi, c'est-à-dire parallèlement à une activité professionnelle, durant quatre ans et 36 autres le cursus à plein temps durant trois ans. 22 étudiant-e-s ont suivi entièrement une formation bilingue en français et en allemand et ont reçu un diplôme bilingue, spécialité unique en Suisse pour ce type de formation. 9 étudiant-e-s ont échoué aux examens ou au travail de bachelor. 29 personnes étaient de langue maternelle allemande et 66 de langue maternelle française. Sur ces 95 étudiant-e-s, on compte 43 femmes et 52 hommes.

Une nouveauté a été introduite depuis l'automne 2010: le cursus trilingue, qui permet à des étudiant-e-s de bon niveau d'effectuer leurs études dans l'exacte proportion d'un tiers en français, un tiers en allemand et un tiers en anglais. De plus, afin d'offrir des cours en langue anglaise et d'attirer des étudiant-e-s étrangères-s, la HEG-FR organise un semestre en finance et banque en anglais. Une trentaine d'étudiant-e-s mexicain-e-s y sont inscrit-e-s, en moyenne.

Depuis l'automne 2008, il est possible de poursuivre des études de master (2^e cycle du système de Bologne) à la HEG-FR. Les étudiants de la deuxième volée ont reçu leur diplôme de «Master of science HES-SO in business administration, major in Entrepreneurship (Innovation & Growth)» le 11 novembre 2011. Le master de la HEG-FR est spécialisé en entrepreneuriat et innovation dans l'entreprise. Le programme comporte des options bilingues et trilingues et a une durée de quatre semestres. Les études de master permettent de pratiquer en parallèle une

2011

activité professionnelle à mi-temps. A noter que l'orientation en entrepreneuriat jouit d'une grande popularité. Pour la quatrième volée, plus de 30 étudiant-e-s se sont inscrit-e-s, ce qui constitue un succès remarquable pour cette orientation, pilotée par la HEG-FR.

2.3.2 Formation continue

En 2011, la HEG-FR aura encaissé plus de 1,4 million de francs pour l'ensemble de ses formations continues. Le succès renouvelé du EMBA (classe de 22 candidats en 2011) et des CAS phares (ex.: CAS en gestion d'entreprise, offert en français et en allemand, CAS en gestion de projet, CAS en communication et CAS en gestion durable) en sont à la base. La HEG-FR voit ainsi ses efforts récompensés. Toutes ces formations se caractérisent par une très grande proximité avec la pratique.

De plus, la HEG-FR assume depuis trois ans la formation du personnel et des cadres pour l'Etat de Fribourg. En 2011, cette activité a consisté en l'organisation de près de 30 séminaires pour les cadres, de 50 formations pour les collaboratrices et collaborateurs d'une centaine d'ateliers d'informatique et de langue. Plus de 1200 participant-e-s ont suivi ces formations animées en français ou en allemand. Le programme de formation continue de l'Etat de Fribourg est géré en étroite collaboration avec le Service du personnel et d'organisation.

2.3.3 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

L'institut Entrepreneuriat & PME a obtenu, en 2011, un projet CTI. Ce projet a une durée de dix-huit mois et s'intitule «X-Risk – Entwicklung eines Exportrisiko-Checks für international orientierte Schweizer KMU». Les partenaires en sont la HEG Coire, Contrinex, Extramet, Rieter et l'OSEC. La publication du projet GUESSS 2011 (Global University Entrepreneurial Students' Spirit Survey) est également un élément important. Après 2006 et 2008, c'est en 2011 que la troisième collecte de données internationales du projet GUESSS a été réalisée, sous la direction de l'Institut suisse de recherche pour les PME à l'Université de Saint-Gall (KMU-HSG). L'enquête a été menée dans 26 pays, où plus de 93 000 étudiant-es de quelque 500 Universités et hautes écoles ont été interrogé-e-s. En Suisse, plus de 8000 étudiant-e-s de 44 Universités et HES ont été sollicités.

Les enseignant-e-s de la HEG-FR ont également publié de nombreux articles scientifiques, participé à des congrès dont certains de renommée internationale, comme le congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation à Paris.

2.3.4 Autres événements

En 2011, la HEG-FR a initié de nombreux projets dont l'importance sera primordiale dans le futur. Parmi ces projets, il sied de mentionner les contacts internationaux en développement (USA, Chine, Mexique, Roumanie, France et Allemagne principalement), la mise sur pied d'un CAS dans le domaine public qui débutera en mars 2012 et le début de la transformation des nouveaux locaux libérés par l'Ecole des métiers. Par ailleurs, la HEG de Fribourg a obtenu, le 14 octobre 2011, l'organisation du 8ème congrès de l'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation en 2013, lors d'une récente candidature présentée à l'Université de Paris Dauphine.

2.4 Statistique des collaboratrices et collaborateurs de la HEF-TG (EIS-FR + HEG-FR)

	HEF-TG		HEG-FR		EIA-FR ¹	
	10/11	11/12	10/11	11/12	10/11	11/12
Professeur-e-s						
plein temps	78	77	8	8	70	69
temps partiel	129	143	36	37	93	106
Total	207	220	44	45	163	175
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	68	76	2	2	66	74
temps partiel	58	71	9	10	49	61
Total	126	147	11	12	115	135
Administration et direction						
plein temps	16	16	4	4	12	12
temps partiel	21	32	9	9	12	23
Total	37	48	13	13	24	35
Apprenti-e-s						
	26	28			26	28
Total général						
plein temps	188	197	14	14	174	183
temps partiel	208	246	54	56	154	190
Total	396	443	68	70	328	373

¹ Y compris l'école technique de la construction (ETC)

2011

2.5 Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2011	Master délivrés en 2011
EIA-FR								
Architecture	62	42	55	-	27	186	49	7
Chimie	35	32	20	-	-	87	19	-
Génie civil	25	24	13	-	-	62	11	-
Informatique	42	22	21	-	-	85	22	-
Télécommunications	32	19	16	-	-	67	15	-
Génie électrique	53	38	-	-	-	118	-	-
- Electronique	-	-	15	-	-	-	13	-
- Energie électrique	-	-	12	-	-	-	10	-
Génie mécanique	33	46	30	-	-	109	28	-
Total EIA-FR	282	223	182	-	27	714	167	7
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	38	73	34	-	-	145	36	-
Economie d'entreprise en emploi	100	47	89	36	43	315	59	17
Total HEG-FR	138	120	123	36	43	460	95	17
ETC								
Conduite des travaux	25	21	21	-	-	67	18	-
Total HEF-TG	445	364	326	36	70	1241	280	23
Dont niveau HES	420	343	305	36	70	1174	262	23

2.6 Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)

	HEF-TG	HEG-FR	EIA-FR	ETC
Fribourg	675	315	337	23
Berne	100	54	45	1
Genève	25	9	16	-
Jura	28	2	23	3
Neuchâtel	38	4	31	3
Tessin	80	3	77	-
Vaud	161	46	102	13
Valais	82	10	48	24
Autres cantons	26	11	15	-
Etrangers	26	6	20	-

2.7 Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) permettant aux professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une qualification équivalente d'obtenir un diplôme fédéral de degré

2011

tertiaire. Elle offre des formations qui sont en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et encourage les étudiant-e-s à développer une approche méthodologique et systémique.

Le projet «P 440 Conducteur de travaux» de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), a rendu son rapport final en décembre 2010. La SSE et les écoles supérieures (ES) formant les conducteurs de travaux en Suisse, dont l'ETC, ont décidé de poursuivre leur collaboration et de créer un «Forum de contact Conducteur de travaux». En sa qualité d'organisation du monde du travail (Ortra), la SSE soutient les ES dans leurs activités de formation de conducteurs de travaux répondant aux exigences requises et aux attentes du marché. De leur côté, les ES veillent à prendre en compte les préoccupations communes et créent la transparence nécessaire lors de la mise en œuvre de leur concept.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.4 et 2.5 ci-dessus.

3. Etat des fondations

Fondations	Etat au en fr.	
	31.12.2010	31.12.2011
Habricht del Soto	39 407.45	40 195.60
Fond James Daler	72 389.05	72 390.95
Fond Frédéric Broillet, peintre	58 061.10	59 222.30
Fond Ampelio Regazzoni, sculpteur	21 365.75	21 793.05
Fonds Placide Perroset	9 021.85	9 202.30
Fonds J.-J. Zbinden	4 780.75	4 876.35
Fondations Caisse maladie EIA-FR	95 480.76	97 390.36

Depuis longtemps, ces fonds ne sont pratiquement plus sollicités. Certains d'entre eux dont la dotation pouvait apparaître adéquate au moment de leur création qui remonte souvent à presque cent ans ne sont plus en mesure de permettre un soutien efficace aux étudiant-e-s qui en auraient besoin. D'autres présentent des critères d'application si restrictifs qu'ils ne permettent que très rarement une (modeste) attribution de fonds. Consciente de cet état de fait, et encouragée par l'Inspection des finances du canton de Fribourg, chargé de la révision des comptes de la HEF-TG, l'EIA-FR envisage de réunir l'ensemble de ces fonds en un seul, plus important. Cette opération permettrait de mettre en place une véritable politique de soutien à des étudiant-e-s ayant besoin d'une aide financière. Dans cette optique, l'EIA-FR a approché le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle pour qu'il examine la question sous l'angle juridique. Une première analyse dudit service arrive à la conclusion que, a priori, et vu les circonstances, en particulier l'ancienneté générale et la non sollicitation de ces fonds, rien ne s'opposerait à une dissolution de ceux-ci au profit de la création d'une seule et unique fondation. L'EIA-FR entend poursuivre ce dossier en 2012.

2011

XI. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
ECONOMIE ET EMPLOI	663.31	630.04	33.27
ADMINISTRATION CENTRALE	77.89	76.21	1.68
3500 / ETES Secrétariat général	7.42	7.40	0.02
3505 / PECO Promotion économique du canton de Fribourg	8.50	8.50	
3510 / OPEM Service public de l'emploi	13.21	13.20	0.01
3525 / RCOM Service du registre du commerce	5.80	5.80	
3535 / LOGE Service du logement	2.30	2.30	
3542.1 / SFPR Service de la formation professionnelle	24.46	24.12	0.34
3560 / STAT Service de la statistique	7.95	7.76	0.19
3570 / TRCE Service des transports et de l'énergie	8.25	7.13	1.12
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	585.42	553.83	31.59
3542.2 / EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	163.75	154.10	9.65
3542.3 / EPCO Ecole professionnelle commerciale	51.17	48.75	2.42
3542.4 / EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	44.73	41.84	2.89
3542.5 / EPSS Ecole professionnelle santé-social	33.11	28.15	4.96
3542.6 / EMEF Ecole des métiers	80.94	76.60	4.34
3557 / ETEC Ecoles techniques	7.29	7.87	-0.58
3558 / HESF Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	204.43	196.52	7.91



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

WWW.FR.CH/DSAS

I. Direction et secrétariat général	1	VI. Service de la prévoyance sociale	30
1. Mission	1	1. Missions	30
2. Activités	1	2. Activités	31
3. Collaboration intercantonale	3	3. Statistiques.....	33
4. Affaires contentieuses	3		
5. Législation	4	VII. Service de l'action sociale	36
		1. Missions.....	36
II. Service de la santé publique	5	2. Aide aux personnes dans le besoin	36
1. Mission	5	3. Aide aux victimes d'infractions.....	40
2. Activités	5	4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière entrée en force, aux réfugiés.....	42
3. Professions de la santé	6	5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires.....	45
4. Hôpitaux	7	6. Coordination de la politique familiale	46
5. Hospitalisations hors canton.....	9	7. Fribourg pour tous	46
6. Planification sanitaire	10		
7. Soins et aide familiale à domicile	10	VIII. Service de l'enfance et de la jeunesse	47
8. Promotion de la santé et prévention	11	1. Missions	47
9. Activités du pharmacien cantonal.....	12	2. Activités générales.....	47
10. Assurance-maladie.....	13	3. Activités des secteurs	48
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA).....	13		
		IX. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	52
III. Service du médecin cantonal	15	1. Missions	52
1. Missions	15	2. Activités	52
2. Activités	15		
3. Fusion du SMC avec le Service de planning familial et d'information sexuelle	16	X. Etat du personnel	54
4. Prévention et promotion de la santé	16		
5. Surveillance et planification du système sanitaire.....	22		
6. Information et coordination	25		
7. Echanges et collaborations	26		
IV. Service dentaire scolaire	26		
1. Missions.....	26		
2. Activités	26		
V. Service de planning familial et d'information sexuelle	28		
1. Mission	28		
2. Activités	28		
3. Données statistiques	29		

—
2011

I. Direction et secrétariat général

1. Mission

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) œuvre à une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Ses services assurent un vaste éventail de prestations en matière de santé et de social, et elle subventionne de nombreuses institutions et associations actives dans ces domaines. Trois établissements, l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) – qui présentent leur propre rapport annuel au Grand Conseil – ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille sont rattachés administrativement à la DSAS.

La Directrice de la santé et des affaires sociales est M^{me} Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat. Le secrétaire général est M. Antoine Geinoz.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la DSAS dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

2. Activités

2.1 Planification sanitaire

La planification sanitaire adoptée en 2008 par le Conseil d'Etat peut maintenant être entièrement déployée: le recours déposé contre la répartition des activités entre cliniques privées a été rejeté par le Tribunal administratif fédéral (TAF). Ce recours n'avait pas d'incidence sur l'organisation du secteur hospitalier public.

La Commission de planification sanitaire a siégé à trois reprises. Elle s'est penchée en particulier sur le projet «Urgences préhospitalières», qu'elle a préavisé avant la transmission de l'avant-projet de loi au Conseil d'Etat. La commission s'est aussi prononcée sur la planification des soins de longue durée, ainsi que sur la reconnaissance des lits médicalisés dans les EMS.

2.2 Promotion de la santé et prévention et activités jeunesse

Le Plan cantonal de prévention et de promotion de la santé 2007–2011 a été prolongé pour la période 2011–2015. La DSAS conduit

en particulier, en collaboration avec Promotion Santé suisse, le programme «Poids corporel sain», qui porte essentiellement sur les enfants en âge préscolaire. Elle mène le projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction et, dans ce cadre, a parrainé une mise en réseau des trois institutions actives dans ce domaine, Le Tremplin, Le Torry et Le Radeau. Le Plan cantonal alcool a également progressé avec l'analyse de la situation actuelle des problèmes de consommation. Dans l'ensemble des secteurs de prévention et de promotion, la DSAS subventionne de nombreuses institutions et leur confie des mandats de prestations. Elle a également soutenu 29 projets jeunesse via les délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse.

2.3 Réseau hospitalier fribourgeois

L'année 2011 a été marquée par des mutations à plusieurs postes importants du Réseau hospitalier, à commencer par l'annonce de la retraite, pour septembre 2012, du directeur général, M. Hubert Schaller. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a nommé M^{me} Pauline de Vos Bolay, de Genève. Les deux médecins-chefes du département de gynécologie-obstétrique ont démissionné au cours du printemps. Devant l'incertitude concernant leur succession, l'hôpital fribourgeois a dû annoncer en août une réduction temporaire des prestations à l'Hôpital cantonal. Finalement, grâce à l'engagement au 1^{er} octobre d'un nouveau médecin-chef et de plusieurs médecins cadres, ces mesures n'ont pas eu à être appliquées.

En fin d'année, le Conseil d'Etat a nommé les membres du conseil d'administration du HFR pour la période 2012–2015. Par ailleurs, la commission du personnel dont la création a été annoncée en 2010 s'est constituée au début 2011.

Sur le plan des infrastructures, l'évènement marquant est l'inauguration du nouveau bâtiment de radiologie au HFR Riaz, au mois de novembre. Quant au site de Meyriez-Murten, il fait l'objet d'un important projet de transformation et d'agrandissement, élaboré au cours de l'année en vue d'une votation populaire du district du Lac en février 2012 et d'une décision du Grand Conseil au printemps 2012.

La dénomination «hôpital fribourgeois» (HFR) a été introduite au 1^{er} janvier 2012 dans la loi en lieu et place de «Réseau hospitalier fribourgeois» (RHF) et sera désormais la seule appellation officielle de l'établissement.

2.4 Réseau fribourgeois de santé mentale

La quatrième année d'existence du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a été marquée par une intense activité clinique

2011

et par la consolidation des nombreuses nouvelles prestations déployées par les trois secteurs de prise en charge en fonction de l'âge des patients et des douze chaînes de soins relevant des pathologies.

Dans ce cadre, la Clinique de jour Fribourg, qui a ouvert ses portes mi-décembre 2010, a trouvé en 2011 son rythme de croisière dans la prise en charge quotidienne de 18 patients francophones et de 14 patients germanophones. Cette forme intermédiaire de prise en charge, entre l'hospitalisation et les traitements ambulatoires, se révèle très adéquate pour de nombreux patients qui peuvent ainsi éviter l'hospitalisation parfois stigmatisante ou quitter le Centre de soins hospitaliers (CSH) plus rapidement et réintégrer leur domicile avec l'accompagnement de la clinique de jour.

La Clinique de jour représente certainement l'une des causes du rétrécissement de la durée de séjour au CSH qui passe de 30 jours en 2010 à 26.5 jours en 2011, soit une baisse de 12 %.

En 2011, le RFSM a également renforcé ses plate-formes de services pour la population du canton. Mentionnons que la plate-forme d'accueil, d'indications et d'orientation du RFSM répond à tous les appels téléphoniques (026 305 77 77) des patients ou des professionnels de la santé et organise en direct les paramètres de la prestation (fixation de rendez-vous, décision d'hospitalisation, ...); la plate-forme Proches (026 305 78 00) offre soutien et programmes psycho-éducatifs aux proches de patients affectés de troubles psychiques. En 2011, cette plate-forme a ouvert un nouveau groupe pour proches de patients borderline intitulé «Connexion familiale©». Enfin, l'Equipe mobile d'urgences psychosociales (EMUPS) qui assure 24 h sur 24, 7 jours sur 7, un soutien aux victimes d'événements traumatisants en post-intervention de la police, a réalisé 60 interventions en 2011.

A côté de ce dynamisme clinique et de la consolidation des projets, le RFSM a engagé en 2011 une vaste réflexion sur son organisation interne, en particulier son organisation médicale. Un rapport d'évaluation réalisé par deux experts externes souligne le haut intérêt du projet RFSM 1.0 et ses nombreuses réalisations et apporte de précieuses recommandations organisationnelles pour renforcer les structures afin que la santé mentale poursuive son harmonieux développement dans le canton avec RFSM 2.0. L'année 2011 a également été marquée par l'annonce de la retraite du D^r Patrick Haemmerle, médecin directeur du secteur de psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, après 20 ans de service, ainsi que par celle de la retraite de la D^{resse} Graziella Giacometti Bickel, médecin directrice du secteur de psychiatrie et psychothérapie pour adultes.

2.5 Financement des hôpitaux

En application de la nouvelle législation fédérale, le canton de Fribourg a dû se doter d'une nouvelle loi sur le financement des

hôpitaux et des maisons de naissance. Le projet a été préparé au sein de la DSAS et a fait l'objet d'une consultation au tournant de l'année. La loi a été adoptée le 4 novembre 2011 par le Grand Conseil, en vue d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les prestations des hôpitaux – publics et privés – sont désormais financées par l'Etat et les assureurs selon des forfaits par cas. Les hôpitaux sont tenus d'affecter une part de cette rémunération aux investissements. Pour le patient, le choix de l'établissement devient plus libre, avec la possibilité de choisir un hôpital situé hors du canton, à certaines conditions. Cette réforme aura d'importantes conséquences sur les dépenses de l'Etat, de l'ordre d'une quarantaine de millions de francs par an d'ici 2017.

2.6 Politique familiale

La politique de la famille a franchi des pas importants durant cette année. La loi sur les allocations de maternité est entrée en vigueur le 1^{er} juillet, faisant de Fribourg le seul canton suisse offrant une allocation à toutes les mères, sans distinction. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est entrée en vigueur, elle, le 1^{er} octobre. Dans l'enchaînement, la révision de la loi sur les allocations familiales a été mise en consultation. Elle étend le régime des allocations à tous les enfants, quel que soit le statut professionnel de leurs parents. Enfin, le projet de loi sur les prestations complémentaires pour familles de condition modeste a progressé en vue d'une prochaine mise en consultation. L'ensemble de ces instruments propres à favoriser les familles et à faciliter la conciliation avec la vie professionnelle répond aux mandats de la nouvelle Constitution cantonale.

Autre innovation importante concrètement mise en place, le guichet social, appelé «Fribourg pour tous», s'est ouvert à Fribourg le 1^{er} septembre. Ce lieu d'information et d'orientation est à disposition de toutes les personnes qui cherchent à quel organisme s'adresser dans le paysage social du canton. Il a déjà accueilli de nombreux usagers durant ses premiers mois d'existence.

2.7 Politique de la personne âgée

La planification des soins de longue durée établie par la DSAS a été approuvée par le Conseil d'Etat. Elle prévoit une augmentation du nombre de lits dans les EMS sur les quatre prochaines années, mais aussi des lits court séjour, des places en foyer de jour et le renforcement des dotations dans les services d'aide et de soins à domicile, afin de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile. Dans ce cadre, la DSAS a également trouvé une solution pour les congrégations religieuses hébergeant des membres nécessitant des soins lourds. La solution passe par la reconnaissance d'une partie des lits par le canton et de l'intégration des congrégations dans la planification. Afin de répondre aux exigences de la législation fédérale, un nouvel outil d'évaluation du degré de dépendance des résidents est introduit dans les EMS. Il s'agit de l'outil RAI, qui compte douze degrés au lieu des

2011

quatre connus jusqu'ici dans le canton. Un important travail de formation du personnel a été réalisé dans ce cadre. Un recours contre l'attribution du mandat d'implémentation de RAI a été rejeté par le Tribunal cantonal.

Le projet Senior+ s'est poursuivi avec la définition des objectifs et des domaines d'action des pouvoirs publics dans la politique des personnes âgées.

2.8 Asile

La gestion de la situation de l'hébergement a été le grand défi de l'année en raison de l'augmentation du nombre de personnes attribuées au canton et des mesures prises par la Confédération pour accélérer la procédure d'asile. La DSAS a intensifié ses démarches en vue de l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement dans les districts qui n'accueillent pas encore une telle structure.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Un des principaux thèmes traités en 2011 par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) fut la nouvelle législation sur le financement des hôpitaux. Il s'agissait de préparer l'entrée en vigueur (au 1^{er} janvier 2012) de la loi fédérale, en veillant à adopter des modèles qui ne chargent pas plus lourdement les assurés à long terme. La CDS a de plus combattu avec succès une proposition des Commissions de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats visant à une modification urgente de la nouvelle loi: le gel des tarifs hospitaliers préconisé aurait entraîné le transfert de charges supplémentaires sur les cantons.

La CDS s'est prononcée pour le rejet du contre-projet à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», où elle voyait un report démesuré de compétences des cantons à la Confédération. Elle estime que les problèmes visés ne peuvent être résolus seulement par un article constitutionnel, mais que des mesures sont nécessaires dans le domaine de la politique tarifaire et de la formation des médecins. La CDS a également pris proposition sur des projets législatifs, notamment la loi sur la transplantation, la loi sur la procréation médicalement assistée et la loi sur la prévention.

Enfin, d'importantes décisions de concentration de compétences ont été prises dans le domaine de la médecine hautement spécialisée: l'organe de décision, dont fait partie la Directrice SAS, a notamment confié le traitement des accidents vasculaires cérébraux à huit centres sur le plan suisse, et celui des blessés graves à douze centres.

3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Lors de leur assemblée annuelle, les membres de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ont tiré un premier bilan réjouissant de leur programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: pour une grande part, les mesures à court et moyen terme sont déjà mises en œuvre.

Il s'agissait en particulier de sensibiliser le public au thème de la pauvreté et de l'exclusion sociale, d'améliorer la situation des familles et des travailleurs-euses pauvres, la collaboration inter-institutionnelle et les mesures favorisant l'intégration professionnelle et sociale des jeunes.

Dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants, la CDAS a émis des recommandations visant à renforcer la qualité de l'offre dans les cantons. Elle leur montre les possibilités d'action dans cet important pilier de la politique familiale, les structures d'accueil permettant de concilier vie familiale et professionnelle, donc de garantir un revenu suffisant aux familles.

La situation tendue en matière d'asile a préoccupé la CDAS, qui a appelé la Confédération à prévoir les infrastructures nécessaires et à exécuter rapidement les procédures.

La directrice SAS est membre du comité de la CDAS.

3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Comme la CDS, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) a œuvré à la préparation de l'introduction des nouvelles règles de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) sur le financement hospitalier. Elle s'est également occupée de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les soins de longue durée, ainsi que des effets pour les cantons de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) révisée.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2011 est la suivante:

Procédures pendantes au 31 décembre 2010	5
Recours déposés	15
Recours traités	15

2011

dont:

Irrecevables	3
Admis	1
Rejetés	8
Sans objet	3
Procédures pendantes au 31 décembre 2011	5

Les 15 recours enregistrés en 2011 ont été déposés en français. Ils concernent des décisions rendues par le Service de l'action sociale, ORS, le Service de la santé publique, le Service de l'enfance et de la jeunesse et, par suite de récusation de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

Loi du 5 juillet 2011 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (contentieux)

Loi du 4 novembre 2011 sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance

5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 25 janvier 2011 sur le nouveau régime de financement des soins

Ordonnance du 25 janvier 2011 sur les tarifs de soins applicables pour l'année 2011 dans les établissements médico-sociaux

Ordonnance du 15 février 2011 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus (papillomavirus humain)

Ordonnance du 22 février 2011 fixant la part cantonale pour les soins aigus et de transition

Ordonnance du 1^{er} mars 2011 approuvant la valeur du point tarifaire TARMED 2011 pour les hôpitaux somatiques publics et privés fribourgeois ainsi que pour le Réseau fribourgeois de santé mentale

Ordonnance du 1^{er} mars 2011 modifiant le tarif des émoluments administratifs

Ordonnance du 15 mars 2011 approuvant le forfait journalier 2011 pour le matériel, les médicaments et l'assistance pharmaceutique négocié entre santésuisse et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA/VFA)

Ordonnance du 15 mars 2011 approuvant la convention concernant les soins à charge de l'assurance-maladie dispensés dans les foyers de jour du canton de Fribourg

Ordonnance du 29 mars 2011 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 21 mars 2011 modifiant le règlement du 4 décembre 2001 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et l'arrêté du 4 décembre 2001 sur l'évaluation des besoins en soins et en accompagnement

Ordonnance du 12 avril 2011 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Règlement du 3 mai 2011 sur les allocations de maternité

Ordonnance du 6 juin 2011 abrogeant les arrêtés relatifs aux contributions aux frais de gestion dues à la Caisse cantonale de compensation AVS

Ordonnance du 6 juin 2011 abrogeant les arrêtés relatifs à la participation des communes au financement de l'AVS, de l'AI et des allocations familiales fédérales dans l'agriculture

Ordonnance du 15 juin 2011 fixant le tarif des émoluments relatifs à l'application de la loi sur la santé

Ordonnance du 5 juillet 2011 approuvant les annexes aux conventions tarifaires concernant le traitement hospitalier en division commune, fixant les forfaits hospitaliers 2011, passées entre santésuisse et les hôpitaux publics du canton de Fribourg

Ordonnance du 15 juillet 2011 modifiant l'ordonnance fixant la procédure sur la participation financière de l'Etat de Fribourg aux coûts de traitement de ses résidents en cas d'hospitalisation hors canton

Ordonnance du 16 août 2011 modifiant l'ordonnance du 2 mai 2006 fixant les normes de calcul de l'aide matérielle de la loi sur l'aide sociale

Règlement du 27 septembre 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour

2011

Ordonnance du 27 septembre 2011 approuvant la convention concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein passée entre la Ligue fribourgeoise contre le cancer et tarifsuisse SA

Ordonnance du 27 septembre 2011 modifiant le règlement concernant la promotion de la santé et la prévention

Ordonnance du 27 septembre 2011 fixant les montants des allocations familiales

Ordonnance du 4 octobre 2011 approuvant les forfaits hospitaliers 2011 en division commune, négociés entre santésuisse et les cliniques privées fribourgeoises

Ordonnance du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 22 novembre 2011 modifiant l'arrêté fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans les institutions spécialisées

Ordonnance du 6 décembre 2011 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2012

Ordonnance du 6 décembre 2011 sur le Conseil de santé

Ordonnance du 20 décembre 2011 sur les tarifs de soins applicables pour l'année 2012 dans les établissements médico-sociaux

Ordonnance du 20 décembre 2011 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-veilles, survivants et invalidité

II. Service de la santé publique

1. Mission

La mission du Service de la santé publique (ci-après: le Service) consiste à exécuter les tâches de planification, de gestion et de contrôle dans le domaine de la santé visant à garantir la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des

individus en particulier et de la population en général, le tout à un coût supportable individuellement et collectivement.

La direction du Service de la santé publique est assurée par M. Patrice Zurich, chef de service.

2. Activités

Les attributions du Service portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes:

- › le suivi du dossier de la planification hospitalière
- › l'établissement des statistiques cantonales dans le domaine sanitaire
- › le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention
- › la gestion financière des hospitalisations hors canton
- › la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étrangers-ères
- › la gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire
- › la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé
- › la gestion des dispenses d'affiliation à l'assurance-maladie obligatoire
- › le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants
- › la gestion du Fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents; cf. ci-dessous point 11)

—
2011

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont impliqués dans le suivi et le financement de l'hôpital fribourgeois, institué par la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (voir également ci-dessous point 4) et du Réseau de soins en santé mentale, institué par la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Les travaux relatifs à l'élaboration d'un rapport à l'intention du Conseil d'Etat et d'un avant-projet de loi et de message à l'intention du Grand Conseil sur le fonctionnement, l'organisation et le financement de la prise en charge des urgences préhospitalières se sont poursuivis. Ces documents ont ainsi pu être mis en consultation dans le courant du mois d'octobre 2011 jusqu'à fin janvier 2012. Le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil devraient pouvoir se prononcer d'ici la fin du premier semestre 2012 sur la question du fonctionnement, de l'organisation et du financement de la prise en charge des urgences préhospitalières.

En application de la loi d'application du 9 décembre 2010 de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, le Conseil d'Etat a adopté l'ordonnance du 25 janvier 2011 sur le nouveau régime de financement des soins. Par cette ordonnance, il détermine le coût des soins ambulatoires et de longue durée, tant dans les établissements médico-sociaux que pour les organisations de soins et d'aide à domicile et pour les infirmiers et infirmières, ainsi que les modalités de financement des coûts qui ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire des soins non réglées par la loi. Le Service a ensuite dû traiter un recours au Tribunal fédéral de l'Association suisse des infirmières et infirmiers Section de Fribourg et d'un infirmier indépendant contre l'ordonnance du 25 janvier 2011.

Le Service a conduit deux autres projets législatifs importants, à savoir la loi sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (cf. point 4.1) ainsi que, en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), une modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie portant sur la cantonalisation du contentieux et des adaptations procédurales en matière d'exception à l'obligation de s'assurer et en matière de réduction de primes.

Le Service a collaboré avec le Service de la prévoyance sociale sur deux projets, la planification des soins de longue durée, qui a des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile, et Senior+, politique globale de la personne âgée. Cette collaboration est appelée à continuer ces prochaines années.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le Service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), pour approbation, dix règlements communaux de cimetière et deux règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu avec l'Union européenne (UE) et la Convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). En 2011, le nombre de visites sur le site s'est élevé à 43 679.

3. Professions de la santé

3.1 Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la Direction de la santé et des affaires sociales a délivré les autorisations de pratique suivantes:

- > audioprothésiste: 10 autorisations
- > chiropraticien-ne: 1 autorisation
- > diététicien-ne: 2 autorisations
- > ergothérapeute: 3 autorisations
- > hygiéniste dentaire: 2 autorisations
- > infirmier-ière: 31 autorisations
- > logopédiste: 1 autorisation
- > médecin: 53 autorisations
- > médecin dentiste: 18 autorisations
- > médecin vétérinaire: 10 autorisations
- > opticien-ne: 10 autorisations
- > ostéopathe: 11 autorisations
- > pharmacien-ne: 26 autorisations
- > physiothérapeute: 16 autorisations
- > podologue: 2 autorisations

2011

- > psychologue-psychothérapeute: 8 autorisations
- > sage-femme: 10 autorisations
- > technicien-ne pour dentiste: 2 autorisations

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, des nouvelles directives de la Direction, les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas l'obligation d'être au bénéfice d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, tout-e professionnel-le de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut par exemple concerner des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

Les institutions concernées par ces directives sont l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), les établissements médico-sociaux reconnus, les services d'aide et de soins à domicile au bénéfice d'un mandat public, les services d'ambulances au bénéfice d'un mandat public et les services de puériculture reconnus.

De plus, en cas d'engagement d'un professionnel étranger ou d'une professionnelle étrangère par ces mêmes institutions, la demande de permis de séjour et/ou de travail est adressée au Service de la population et des migrants (SPoMi). Sous réserve de l'examen de cas particuliers sur demande du SPoMi, le Service de la santé publique ne préavise pas ces demandes.

Par rapport aux années précédentes, ces nouvelles directives ont pour conséquence que le Service ne présente plus le nombre d'autorisations de pratique sous surveillance et ne mentionne plus le nombre de cas de préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger.

3.2 Surveillance des professions de la santé (2011)

Au cours de sa 11^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 27 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2011, la Commission a liquidé 22 affaires, soit:

- > 4 par médiation
- > 7 par préavis à l'intention de la Direction de la santé et des affaires sociales
- > 4 par décision d'irrecevabilité ou de non-entrée en matière

- > 5 devenues sans objet ou ayant fait l'objet d'un retrait de plainte
- > 2 par simple courrier (réponse à une demande de renseignements; transmission à autorité compétente)

La Commission s'est réunie à dix reprises en séance ordinaire.

Une délégation de la Commission de surveillance a été particulièrement mise à contribution dans le cadre de la gestion des dossiers de patient-e-s d'un médecin ayant abandonné ceux-ci en même temps qu'il renonçait à sa pratique et quittait la Suisse (inventaire des dossiers, information des patient-e-s par voie de presse, mise sur pied du dépôt des dossiers sur un des sites du HFR, notamment).

Jusqu'à fin avril 2011, le secrétariat administratif de la Commission a été assuré par le Service et le secrétariat juridique par un secrétaire juriste francophone à 20 % et par un secrétaire juriste germanophone intervenant au coup par coup.

Depuis le 1^{er} mai 2011, la Commission de surveillance a vu le taux d'activité de son secrétaire juriste francophone passer de 20 % à 50 %. La Commission se réjouit d'un développement qu'elle appelait de ses vœux depuis un certain temps – sa visibilité s'en trouvera accrue et la semi-permanence de son secrétariat juridique améliorera sensiblement le suivi des affaires courantes.

4. Hôpitaux

4.1 Activités générales

Le 4 novembre 2011, le Grand Conseil a adopté le projet de loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance. Pour le Service, parallèlement à la réalisation de ces travaux législatifs, l'année 2011 a été essentiellement consacrée aux préparatifs liés à l'introduction au 1^{er} janvier 2012 du nouveau financement hospitalier exigé par une révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. L'élaboration du budget s'est révélée particulièrement difficile, 2012 étant le premier exercice intégrant pour le canton les conséquences financières engendrées par ce nouveau financement. Ainsi, le Service a rencontré à plusieurs reprises le HFR, le RFSM, les cliniques privées du canton ainsi que la Maison de naissance pour estimer et négocier les montants à inscrire au budget 2012 du Service et élaborer les mandats de prestations.

Les discussions avec le canton de Vaud et les travaux se sont poursuivis dans le but de définir un nouveau statut juridique pour l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Le Service a également analysé les investissements urgents demandés par le HIB au cours de l'année 2011 et a examiné les résultats de l'activité 2010 et corrigé le budget global en fonction de l'activité effectivement réalisée.

2011

En outre, le Service a répondu à différentes questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions intercantionales et fédérales.

4.2 Budget global

Pour l'année 2011, le budget global attribué par le Conseil d'Etat au HFR s'élève à 190 009 870 francs, y compris les amortissements des investissements, mais sans les recettes et les dépenses d'investissements. Finalement, le HFR a bouclé ses comptes avec un excédent du compte de fonctionnement de 189 651 871 francs.

Un montant de 400 000 francs a été prévu au budget 2011 du Service pour le subventionnement des travaux de transformation du HFR site de Meyriez-Murten nécessaires à l'accomplissement de la mission que lui confie la planification hospitalière arrêtée par le Conseil d'Etat en mars 2008. A l'aide des reports de crédit effectués sur les exercices précédents, le montant disponible sur l'exercice 2011 s'est élevé à 3 999 312 francs. Avec l'accord du Conseil d'Etat, un montant de 715 899 fr. 65 a été payé qui concerne la subvention cantonale aux frais d'études relatifs au projet de Meyriez. Le décompte final relatif aux travaux de Billens a été bouclé et le solde de la subvention, soit 2 179 515 fr. 75, a pu être versé. La Commission de planification de la transformation du HFR Meyriez continue ses travaux et un projet de décret devrait être présenté au Grand Conseil dans le courant du printemps 2012.

Les services de la santé publique des cantons de Fribourg et de Vaud se sont rencontrés à plusieurs reprises dans le but de déterminer le montant du financement de l'activité 2011 du HIB. Ainsi, un budget global de 12 036 571 francs a été accordé par le Conseil d'Etat au HIB pour l'année 2011, sur la base de l'activité estimée prospectivement.

Pour 2010, le budget global a été corrigé à hauteur de 12 169 417 francs en fonction de l'activité effectivement réalisée par le HIB auprès de la population fribourgeoise et du prix négocié prospectivement.

Le Conseil d'Etat a encore attribué un budget global de 34 513 200 francs au RFSM. Finalement, le RFSM a réalisé un excédent du compte de fonctionnement de 31 780 751 francs engendrant ainsi un bonus de 2 732 449 francs.

4.3 Statistiques

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux et les soins à domicile.

Il a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2009. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal (SMC).

Statistiques générales d'exploitation en 2011 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site)	Nombre de journées de malades (de chaque site)	Taux moyen d'occupation (de chaque site)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)	Nombre moyen de patients présents
HFR hôpital fribourgeois						
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	346	11 171	103 218	82 %	9.2	283
HFR Tafers	64	2462	19 086	82 %	7.8	52
HFR Riaz	94	4428	28 341	83 %	6.4	78
HFR Billens	45	700	14 665	89 %	21.0	40
HFR Châtel-St-Denis	46	585	15 802	94 %	27.0	43
HFR Meyriez-Murten	41	1141	14 166	95 %	12.4	39
Hôpital intercantional de la Broye						
Hôpital intercant. de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac (*)	47	701	16 016	93 %	22.8	44
Hôpital intercant. de la Broye, Site de Payerne (*)	105	4310	29 524	77 %	6.9	81
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale						
Centre de soins hospitaliers Marsens	185	2155	61 828	92 %	28.7	169
Cliniques privées de Fribourg						
	106	7990	35 808	93 %	4.5	98
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1079	35 643	338 454	86 %	9.5	927

(*) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantional de la Broye (y compris les patients vaudois)

2011

La DSAS a par ailleurs mandaté le Service pour la réalisation d'une enquête sur les données statistiques existantes, leur exploitation et les besoins des organismes partenaires. A terme, l'objectif est le développement d'un outil de pilotage du système de santé qui faciliterait le passage d'une vue sectorielle à une vue globale, permettant d'optimiser la qualité des prestations, l'utilisation des ressources et, par là, la maîtrise des coûts.

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et aux dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'une hospitalisation hors canton. Le Service de la santé publique gère la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers pour lesquels la raison médicale a été formellement reconnue et une garantie de paiement octroyée par le Service du médecin cantonal au nom de la DSAS. Le Service négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et le Tessin ainsi qu'avec l'Inselhospital à Berne. Par ailleurs, il établit et met à jour la liste, arrêtée par le Conseil d'Etat, des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Concernant les séjours 2011, environ 4500 demandes de participation financière ont été examinées. Environ 53 % des demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, les conditions fixées par la LAMal n'étant pas remplies. Ce taux est donc pour la première fois resté stable. Les décisions du SMC sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants et aux assureurs-maladie. En 2011, quatre recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre ces décisions. Trois affaires sont encore en cours.

	Financement accordé par			Financement rejeté par		Recours retiré	Affaire en cours	Total
	DSAS	Tribunal cantonal	Tribunal fédéral	Tribunal cantonal	Tribunal fédéral			
Recours 2009	8	-	-	1	-	3	2	14
Recours 2010	1	-	-	-	-	-	1	2
Recours 2011	-	-	-	-	-	1	3	4

En 2011, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 20 944 955 francs. Environ 18.6 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 2.3 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2010.

	Séjours antérieurs à 2010	Séjours 2010	Séjours 2011	Total
Comptes 2010	2 398 109	20 184 039	-	22 546 148
Comptes 2011	-37 028	2 389 550	18 592 433	20 944 955

La facturation des séjours 2011 n'étant pas achevée à fin 2011, les dernières données disponibles pour une période terminée se rapportent à l'année 2010. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre une nette prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

Catégorie d'hôpitaux	Séjours 2010	Jours 2010	Montant 2010
CHUV (VD)	690	6595	7 105 979
Hôpital de l'île (BE)	817	7346	9 947 326
Hôpitaux universitaires de Genève (GE)	106	1198	1 140 923
Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	25	384	656 634
Autres hôpitaux universitaires	34	380	694 712
Hôpitaux universitaires	1672	15 903	19 545 574
Hôpital de l'Enfance (VD)	7	61	33 311
Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)	24	74	74 692
Hôpital orthopédique (VD)	0	0	0
Autres hôpitaux spécialisés	4	189	134 629
Hôpitaux spécialisés	35	324	242 632
Hôpitaux de soins généraux	324	1568	1 104 203
Berner Klinik Montana (VS)	89	2110	687 925
Berner Reha Zentrum (BE)	38	675	201 195
Bethesda Klinik (BE)	58	1694	661 861
Institution de Lavigny (VD)	5	115	37 490
Clinique Le Noirmont, Centre de réadaptation cardio-vasculaire (JU)	0	0	0
Centre pour paraplégique (LU)	0	0	0
Autres hôpitaux de réadaptation	6	248	36 698
Hôpitaux de réadaptation Universitaire psychiatrique Dienst (BE)	196	4842	1 625 169
Autres hôpitaux psychiatriques	25	1231	456 613
Autres hôpitaux psychiatriques	35	780	275 633
Hôpitaux psychiatriques	60	2011	732 246
Total	2287	24 648	23 286 522

Il convient de rappeler enfin que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement par convenance personnelle (c'est-à-dire sans raison médicale avérée) aux services d'un hôpital situé hors canton, sans bénéficier de la contribution financière de l'Etat.

—
2011

6. Planification sanitaire

6.1 Planification hospitalière

La mise en œuvre de la planification hospitalière se poursuit, notamment avec la transformation du HFR Meyriez-Murten.

Au surplus, le rapport de planification hospitalière et la liste des hôpitaux adoptés par le Conseil en mars 2008 sont encore en vigueur. Une nouvelle liste hospitalière est en préparation et sera publiée dans le courant du mois de janvier 2012.

6.2 Soins palliatifs

Le Service est en train d'élaborer un concept de soins palliatifs, qui devrait notamment donner suite au postulat Ursula Krattinger-Jutzet/Christian Marbach (P2048.08). Ce concept sera mis en consultation dans le courant de l'année 2012.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse à ces services des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse tout particulièrement le détail des données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service analyse pour la DSAS les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

En 2011, dix services d'aide et de soins à domicile ont offert les soins et l'aide familiale à domicile, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services, qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le taux de la subvention cantonale est de 35 % pour l'aide et les soins à domicile.

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint en 2011 6 095 926 fr. 35.

Elles ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2011 (en francs)	Aide et soins à domicile
Report de crédit 2010–2011	-5 000.00
Sarine	1 357 854.05
Singine	1 125 595.00
Gruyère	1 255 393.25
Lac	375 485.95
Glâne	784 900.50
Broye	646 772.90
Veveyse	498 052.70
Association du diabète	51 872.00
Report de crédit 2011-2012	100 000.00
Total	6 190 926.35

Ce montant comprend 5 545 344 francs pour la correction des comptes des années précédentes et 550 582 fr. 35 pour le solde des comptes 2010.

Un montant de 621 700 francs a été prélevé sur ce centre de charge afin de pouvoir fournir des crédits complémentaires pour la Centrale 144 (71 700 francs), pour les écoles techniques (300 000 francs) et pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) (250 000 francs).

La participation cantonale aux autres services de maintien à domicile s'est présentée de la manière suivante:

Institutions subventionnées	Subvention cantonale (en francs)
AFAS	138 000
Pro Senectute, Service de nettoyage	80 000
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	30 000
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	8 000
Total	256 000

La DSAS avait passé un mandat de prestations valable jusqu'à la fin 2010 avec ces institutions. Ces mandats ont été renouvelés avec Pro Senectute, la Croix-Rouge et l'Association Alzheimer, afin de faire le lien avec la mise en œuvre du projet Senior+. La DSAS dispose également d'un mandat passé avec l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (AFAS), pour l'établissement des statistiques annuelles des soins et de l'aide à domicile et le développement des conditions cadres uniformes pour le fonctionnement des services.

Le nouveau financement des soins entré en vigueur en 2011 n'a pas eu d'incidence financière, car les coûts des soins ont été fixés au niveau des tarifs de l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Toutefois, un recours des infirmiers et infirmières indépendants sur cette décision est pendant

2011

auprès du Tribunal fédéral. En outre, une indemnité a été prévue dans le règlement d'exécution pour les heures effectuées la nuit, le dimanche et les jours fériés en 2011.

Un montant de 280 000 francs a été reporté sur l'année 2012, afin d'assurer le solde du paiement des décomptes relatifs à l'introduction de l'outil d'évaluation RAI Home Care, le paiement des corrections résultant des contestations sur les décomptes 2010 de la subvention ordinaire et le paiement du rétroactif éventuel concernant le nouveau financement des soins.

8. Promotion de la santé et prévention

8.1 Planification et mandats de prestations

En collaboration avec le SMC, le Service veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi, ainsi qu'à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

En 2011, le Service a finalisé et mis en consultation un Plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007 et prolongé pour la période 2011-2015). Ce plan d'action contient des objectifs, mesures, indicateurs et moyens nécessaires. Un tableau de bord a également été mis sur pied. Une conférence de presse pour présenter ce Plan d'action est prévue au début de l'année 2012.

Le Service est également chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie pendant l'année à quatre reprises dans sa forme plénière, la Commission étant également l'organe de préavis pour les demandes faites auprès du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies. En 2011, neuf projets ont ainsi été préavisés par la Commission. Une révision du règlement concernant la promotion de la santé et la prévention a notamment modifié la composition de la Commission cantonale en soulignant la nécessité de renforcer l'impact de la promotion de la santé et de la prévention auprès des différentes Directions du Conseil d'Etat.

Au budget du Service de la santé publique figurent, d'une part, les subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, les subventions allouées à des projets spécifiques. En 2011, un montant total de 2 393 700 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 321 386 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que les montants accordés par Promotion Santé Suisse (PSS) pour le Programme cantonal fribourgeois «poids corporel sain».

Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées aux institutions de prévention et de promotion de la santé dont les prestations sont subventionnées, ainsi que leurs objectifs et les prestations y relatives. Ces mandats définissent clairement la relation de l'Etat avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise. Ils permettent aussi de lier, par le biais d'objectifs, les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Ainsi, en 2011, le Service a concrétisé, pour la troisième fois, huit mandats de prestations annuels avec les principales institutions de prévention et de promotion de la santé du canton. Ce travail a abouti au développement de 19 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du plan cantonal.

8.2 Projets spécifiques

Les projets spécifiques, quant à eux, désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Un nouveau formulaire simplifié pour les demandes de subventions de moins de 10 000 francs a été mis sur pied.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2011 portent sur des thématiques variées, comme par exemple l'alimentation avec le projet Fourchette Verte (projet de labellisation de repas pour une alimentation équilibrée), l'activité physique avec Purzelbaum (projet de promotion de l'activité physique à l'école enfantine), ou encore la santé des personnes migrantes avec le projet d'Espace Femmes «Être en forme et le rester».

Par ailleurs, le Service a poursuivi la mise en œuvre et l'implantation du Programme cantonal fribourgeois «Poids corporel sain», en collaboration avec PSS. Le Comité de pilotage de ce programme, comprenant les chefs des services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande, de la santé publique, du médecin cantonal et de l'enfance et de la jeunesse, s'est réuni à quatre reprises en 2011. Au titre des réalisations principales de cette année, on peut noter:

- > coordination et soutien à différents projets en lien avec les thématiques «alimentation et mouvement»
- > mise sur pied d'un groupe d'experts
- > organisation d'une demi-journée de réseau; organisation de formations pour différents secteurs (structures d'accueil de la petite enfance, puériculture)

2011

- mise sur pied d'un concours de dessins pour la création d'une identité visuelle propre au Programme

Sur le plan de la santé scolaire, le Service a préparé la consultation, avec le SMC et les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande, d'un concept de santé à l'école. Un bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre l'avancement du concept, et qui comprend des représentants de la DICS et de la DSAS, a suivi l'avancement de divers dossiers liés au concept. Ce bureau a ainsi, en 2011:

- procédé à l'agrément de différents projets de promotion de la santé dans les écoles
- contribué à la finalisation d'une analyse secondaire des données sur l'état de santé des élèves des cycles d'orientation friburgeois
- suivi le réseau cantonal des écoles en santé
- rencontré les différentes institutions partenaires de l'école et de la promotion de la santé afin de définir les futures collaborations avec le Bureau

Afin de mener à bien le travail, quatre séances du Comité de pilotage du projet de santé à l'école et une dizaine de réunions du bureau ont été nécessaires. En parallèle, le Service a participé aux quatre séances du groupe chargé d'élaborer un concept de médecine scolaire FRIMESCO-Médecine scolaire Fribourg), concept également mis en consultation en 2011.

Afin d'assurer un meilleur pilotage des ressources de l'Etat et de se conformer à la législation sur les subventions, le Service de la santé publique, en accord avec la DSAS, a concrétisé les mandats de prestations annuels 2011 des services de puériculture.

Il faut relever qu'une collaboration développée avec le Service de l'action sociale et la Plateforme Suisse sur l'évaluation d'impact sur la Santé permettra de lancer en 2012 une évaluation d'impact sur la santé (EIS) qui portera sur l'ouverture d'un centre de requérants d'asile, le Service assumant le rôle de coordination pour la réalisation de cette EIS.

Au titre des participations à des commissions cantonales et groupes de travail, le Service est membre de la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif, qui s'est réunie une fois en 2011. Le Service est également membre du Comité de pilotage du projet «Développement durable: stratégie et plan d'action», qui s'est réuni à deux reprises en 2011. Enfin, le Service est membre d'un groupe de travail pour l'élaboration du Plan cantonal action alcool; ce groupe s'est réuni neuf fois en 2011.

8.3 Relations intercantionales

Le Service a assisté à l'Assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) ainsi qu'à d'autres séances organisées également par l'ARPS sur divers projets de promotion de la santé et prévention.

Le Service est également actif dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé (CPPS) du Groupement romand des services de santé publique (GRSP), qui s'est réunie à cinq reprises en 2011.

Le Service est membre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT), qui s'est réunie à quatre reprises au cours de 2011. Le Service a participé aux conférences suivantes: la 12^e Conférence nationale sur la promotion de la santé, les Assises de la petite enfance, la 4^e Journée de mise en réseau des programmes cantonaux sur le poids corporel sain, PAC plus Intervention précoce: du repérage à l'évaluation, la demi-journée de mise en commun des résultats des enquêtes cantonales de besoin en termes de migration et la conférence sur la santé des migrants; il a aussi participé à une formation sur le thème des compétences transculturelles en lien avec l'alimentation.

Dans le cadre du Programme national Migration et santé, en collaboration avec les cantons du Jura et de Neuchâtel, le Service a entrepris une démarche afin d'évaluer les besoins particuliers de la population migrante et, le cas échéant, de déterminer les adaptations nécessaires de l'offre dans le cadre de différents programmes cantonaux en cours et en préparation (poids corporel sain, alcool, santé psychique, tabac, dépistage du cancer du sein). Pour ce faire, le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population a été mandaté par les trois cantons.

En ce qui concerne la formation, le Service est intervenu à la Haute Ecole de Santé sur le thème de la prévention et la promotion de la santé au niveau national et dans le canton de Fribourg (cadre général et exemples de projets).

9. Activités du pharmacien cantonal

Quatre activités ont particulièrement occupé le pharmacien cantonal durant l'année 2011:

- la préparation de l'accréditation en tant qu'inspecteur des bonnes pratiques de distribution selon la norme EN 17020, avec à son terme un audit effectué par le Service d'accréditation suisse, dont le résultat a été positif
- la mise en place de processus standardisés pour la réalisation des inspections effectuées par le pharmacien cantonal

2011

> la réalisation du logiciel FriMedReg, module «entreprises pharmaceutiques», en complément du module «professionnels universitaires de la santé». Ce logiciel se caractérise par une interface de communication automatisée avec Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, de façon à permettre l'échange facile des données. Lesdites données pourront plus facilement être tenues à jour et mises à disposition des partenaires devant en disposer

> la conduite d'un projet intitulé «dossier pharmaceutique» destiné à rendre possible l'accès aux médecins hospitaliers et médecins urgentistes aux historiques pharmaceutiques des patientes et patients devant être traités, afin d'éviter des traitements inappropriés ou des erreurs de thérapie par méconnaissance de ces données

Le pharmacien cantonal a en outre veillé à sa formation continue en participant à plusieurs cours spécifiques à ses activités.

Outre son implication dans le cadre de projets ou d'activités d'information, le pharmacien cantonal effectue des contrôles concernant l'utilisation appropriée des produits thérapeutiques, notamment dans les pharmacies publiques (70), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes des médicaments (12), ainsi que dans les drogueries (13). A cela s'ajoutent les contrôles effectués dans les entreprises en tant qu'inspecteur de l'ISOPTh (32). Ce sont donc au total le contrôle ou l'inspection de quelque 174 sites que le pharmacien cantonal assure périodiquement.

En 2011, 25 inspections ont été effectuées. La plupart des inspections ont permis de vérifier que les dispositions légales sont respectées, nécessitant parfois des mesures correctrices pour permettre la poursuite de l'exploitation.

A relever par ailleurs que le pharmacien cantonal a rédigé un article consacré à l'attitude des autorités sanitaires en matière d'utilisation raisonnée des médicaments anxiolytiques et sédatifs, paru en septembre 2011 dans la revue *Dépendances*: «Défi addictions» et qu'il a soutenu, en qualité de mentor, la réalisation d'un travail de diplôme d'une pharmacienne en vue de l'obtention d'un titre FPH de spécialiste en pharmacie d'officine; le travail de diplôme a été jugé positivement.

10. Assurance-maladie

En ce qui concerne la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, le Service a traité 1362 demandes durant l'année 2011. A la demande de communes, il a également fourni 18 avis en matière de contrôle d'affiliation.

Les 85,2 % de ces demandes concernent des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et

des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 13,4 % des demandes ont été déposées par des travailleurs et 1,4 % par des rentiers.

	Accepté	refusé	En suspens	Total
Formation	932	197	32	1161
Travailleurs	119	63	0	182
Rentiers	11	8	0	19
Total	1062	268	32	1362

Pour la première catégorie de personnes, le taux d'acceptation des dispenses est de 80,3 %. Concernant les travailleurs, ce taux est de 65,4 % et 57,9 % de dispenses accordées à des rentiers. Les variations du taux d'acceptation des requêtes entre ces catégories de personnes s'expliquent par une réglementation légale différente. En effet, les travailleurs doivent d'une manière générale conclure une assurance-maladie au lieu de travail, alors que les personnes rattachées à des établissements scolaires peuvent, en principe, prétendre à l'octroi d'une dispense sur la base de la présentation d'une carte européenne d'assurance-maladie ou d'une couverture d'assurance équivalente à celle offerte par un assureur LAMal.

Les données relatives à la réduction des primes accordées aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

11.1 Activités courantes

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents (ASA), le Service de la santé publique est en charge de la liquidation des cas en cours, pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, ainsi que de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date.

11.2 Prestations

Les prestations versées par le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA concernent:

> les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006

> des contributions financières en faveur de familles d'enfants accidentés en cas de rigueur

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge de la suite des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsi-

2011

diaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'ASA en date du 31 août 2006, les frais sont aussi encore pris en charge, mais uniquement jusqu'à cinq ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école enfantine, primaire, secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'université et de l'apprentissage).

La répartition des prestations versées en 2011, selon l'année de survenance de l'accident et le type de frais, est la suivante:

Accident	Cas	Frais dentaires	Frais médicaux	Frais transport	Frais appareils	Total	% total
1991-1995	1	2668.05	0.00	0.00	0.00	2668.05	28.48 %
1996-2000	5	3358.55	0.00	0.00	0.00	3358.55	35.85 %
2001	1	53.80	0.00	0.00	0.00	53.80	0.57 %
2002	4	354.10	306.75	0.00	0.00	660.85	7.05 %
2003	1	1516.75	0.00	0.00	0.00	1516.75	16.19 %
2004	4	431.90	666.25	0.00	0.00	1098.15	11.72 %
2005	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00 %
2006	1	13.00	0.00	0.00	0.00	13.00	0.14 %
Total	17	8396.15	973.00	0.00	0.00	9369.15	100.00 %
		89.6 %	10.4 %	0.0 %	0.0 %		

La répartition des prestations par classe d'âge est la suivante:

Classe d'âge	Cas	% cas
6-10 ans	1	5.9 %
11-15 ans	0	0.0 %
16-20 ans	7	41.2 %
21-25 ans	9	52.9 %
26 ans et plus	0	0.0 %
Total	17	100.0 %

En ce qui concerne la possibilité de versement d'une contribution financière prélevée sur le Fonds et destinée à améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1^{er} septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable, aucune demande n'a été déposée en 2011. Ceci est en partie dû à la subsidiarité de la contribution financière, qui ne peut être envisagée qu'à défaut d'intervention d'une autre instance (caisse maladie, assurances autres, AI, etc.).

Une estimation de la situation est en cours et des propositions de prise de mesure, voire d'éventuelles réaffectations seront présentées dans le courant 2012.

11.3 Réassurance

Les indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité concernant les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006 sont réassurées auprès de la Nationale Suisse Assurances. Tout les cas ont été liquidés et le dossier clos.

11.4 Comptabilité

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat.

Pour l'exercice 2011, il faut notamment relever que les prises en charge des frais de traitement (frais dentaires, médicaux, de transport et pour appareils) ont diminué de 9369 fr. 15 la provision de traitements garantis et que la provision des frais de restructuration a été diminuée de 55 702 fr. 30. La Nationale a transféré à l'ASA le solde final de participation au bénéfice d'un montant de 33 819 fr. 70. Le bénéfice de l'exercice 2010, d'un montant de 51 140 fr. 30, a été attribué au capital courant qui, lui, a donc augmenté à 937 245 fr. 60.

L'exercice 2011 se solde par un résultat d'exploitation négatif de 6545 fr 95.

2011

Les comptes d'exploitation 2011 et le bilan au 31 décembre 2011 sont les suivants:

Compte d'exploitation	2011	2010
Recettes		
Intérêts des capitaux	229.15	344.75
Participation bénéficiaire – La Nationale	33 819.70	113 330.25
Recettes diverses	332.50	--.--
Excédent de dépenses	6545.95	--.--
Total	40 927.30	113 675.00
Dépenses		
Frais d'administration	40 927.30	62 534.70
Contributions financières cas rigueur	--.--	--.--
Excédent de recettes	--.--	51 140.30
Total	40 927.30	113 675.00

Bilan	2011	2010
Actifs		
Compte Postfinance	133 367.45	204 033.05
Trésorerie d'Etat	5 923 102.05	5 923 102.05
Actifs transitoires	200.85	120.65
Mobilier	1.00	1.00
Total	6 056 671.35	6 127 256.75
Passifs		
Passifs transitoires	1032.00	--.--
Capital courant	937 245.60	886 105.30
Provisions traitements garantis	3 262 697.90	3 272 067.05
Provision cas de rigueur	1 234 606.60	1 234 606.60
Provision restructuration	227 635.20	283 337.50
Réserve de sécurité	400 000.00	400 000.00
Bénéfice / Perte	-6545.95	51 140.30
Total	6 056 671.35	6 127 256.75

Au 31 décembre 2011, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un montant de 6 056 671 fr. 35.

III. Service du médecin cantonal

1. Missions

Le Service du médecin cantonal (SMC) est en charge des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérale et cantonale.

Le SMC est le centre de référence pour toutes sortes de questions liées à la santé publique et contribue au maintien et à l'amélioration de la santé de la population fribourgeoise. Dans ce but, il collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux, et coordonne ses activités pour fournir les informations et conseils nécessaires au Conseil d'Etat et à la DSAS.

Le SMC assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnels, les institutions et établissements publics ou privés. Il demeure attentif aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la santé publique.

Le SMC bénéficie d'un système de gestion de la qualité. Les processus et prestations du service sont décrits dans des documents, avec pour objectifs d'assurer une manière de travailler ordonnée, organisée, économique et efficiente, d'assurer la fiabilité des résultats, de détecter les erreurs et les faiblesses au sein de l'organisation et de proposer des améliorations. A quelques exceptions près, toutes les activités et prestations du service sont définies par des procédures. Dans le but de maintenir un système actuel et efficace, un audit interne est organisé et réalisé par les collaborateurs, une fois par année.

La direction du Service est assurée par le Dr Chung-Yol Lee, médecin cantonal.

2. Activités

2.1 Prévention et promotion de la santé

- > Prise en charge des personnes dépendantes (autorisation du traitement de substitution, coordination de la prise en charge interprofessionnelle, intercantonale et avec la Confédération)
- > Prévention et contrôle des maladies transmissibles (gestion des déclarations obligatoires des maladies transmissibles, préparation à une pandémie de grippe et le cas échéant, gestion sanitaire de celle-ci, enquêtes épidémiologiques, vaccinations et prophylaxies médicamenteuses, informations)

2011

- › Prévention des maladies non transmissibles (registre des tumeurs, programme de dépistage du cancer du sein, plan cantonal et d'action de promotion de la santé et de prévention, santé et sécurité au travail, santé à l'école)
- › Organisation de la médecine scolaire, y compris les vaccinations dans les écoles
- › Protection de la santé de la population en cas de situation d'urgence et de catastrophe (en collaboration avec d'autres partenaires dans le cadre de l'organe cantonal de conduite et du Service sanitaire coordonné de la Confédération)
- › Gestion de la promotion de la santé (en collaboration avec le Service de la santé publique).

2.2 Surveillance et planification du système sanitaire

- › Contrôle des institutions de soins (surveillance des soins et placement avant l'âge AVS en EMS, garantie de paiement pour hospitalisation hors canton)
- › Préavis médicaux et évaluations de prestations (exploitation d'un établissement, levée du secret médical, sépulture)
- › Participation à la planification sanitaire du canton (planification hospitalière, urgences préhospitalières, médecine de premier recours, attribution des lits dans les EMS et psychogériatrie)

2.3 Information et coordination

- › Renseignements et informations diverses concernant la santé publique et réponses aux questions provenant de l'administration cantonale, du grand public et des médias
- › Traitement et fourniture de statistiques (traitement de substitution pour les stupéfiants, interruption volontaire de grossesse, services d'ambulance, statistiques hospitalières, cancers)

2.4 Echanges et collaborations

- › Participation à de nombreux groupes de travail et commissions au niveau cantonal, intercantonal et fédéral
- › Prises de position dans le cadre des consultations cantonales et fédérales touchant le domaine de la santé publique

3. Fusion du SMC avec le Service de planning familial et d'information sexuelle

En 2011, le SMC a fusionné avec le Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS) suite au départ à la retraite de la cheffe de service. Cette fusion, qui a pu être effectuée dans les meilleures conditions et dans un esprit constructif et collégial, permet de développer des synergies dans l'administration et la gestion des deux services et dans les prestations qui touchent des thématiques pour lesquelles les deux services partagent des responsabilités (p. ex. maladies sexuellement transmissibles). Cette fusion est perçue par tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices comme une chance et une opportunité.

4. Prévention et promotion de la santé

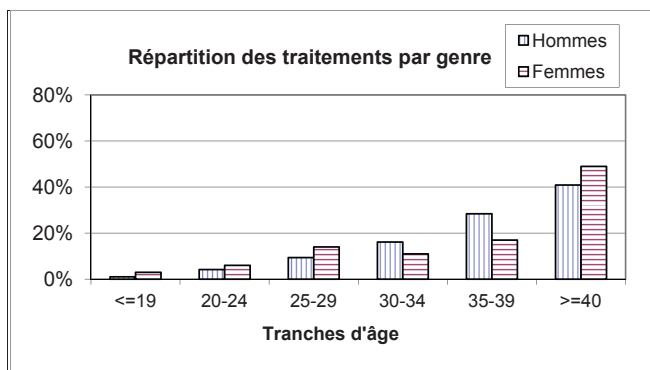
4.1 Addictions

4.1.1 Traitement de substitution des personnes toxico-dépendantes

Durant l'année 2011, 484 personnes bénéficiaient d'un traitement de substitution autorisé, dont près de 80 % d'hommes (384 hommes et 100 femmes bénéficiaires). La fourchette d'âge des patients se situait entre 19 et 68 ans. Parmi ces patients, 111 ont reçu un traitement à la Buprénorphine et 373 un traitement de méthadone. Concernant le suivi de ces patients, 164 d'entre eux étaient suivis par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), à savoir les centres de Fribourg et Bulle, tandis que 320 étaient suivis par les 103 médecins autorisés à les traiter, dont certains travaillent dans ou pour des institutions, hôpitaux et prisons.

De manière générale, les hommes ont davantage recours au traitement de substitution que les femmes.

42,5 % des patients bénéficiaires de traitement de substitution sont âgés de plus de 40 ans.



2011

Il est à noter également que le revenu de près d'un quart des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution provient d'un travail rémunéré à plein temps (120 personnes), tandis que près de 7 % des patients travaillent à temps partiel. Environ 24 % des patients sont au bénéfice d'une rente AI et près de 20 % sont au bénéfice de l'aide sociale.

Informations concernant le revenu	Hommes	Femmes
travail à plein temps	106	14
travail à temps partiel	21	14
travail occasionnel/temporaire	10	3
au chômage avec indemnités	20	2
au chômage sans indemnités	9	3
aide sociale	78	18
femme/homme au foyer	2	5
Pas de données	48	8
rente d'invalidité	84	32
Dettes	21	3

4.1.2 Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction ¹

Le dispositif fribourgeois de prise en charge des personnes souffrant d'addiction dispose de prestations variées et adaptées à beaucoup de groupes cibles. Cependant, le Conseil d'Etat, conscient que des améliorations dans la prise en charge sont à apporter, a mis sur pied, en 2008, le projet de «Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction».

En 2011, le projet est entré dans sa quatrième et, dans sa forme actuelle, dernière année d'activité.

Sur mandat de la DSAS, le projet a été coordonné par un chef de projet rattaché au Service du médecin cantonal et piloté par un comité composé de chef-fe-s de service de la DSAS et d'une représentante de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ).

Le résultat visé par le projet de coordination est la mise en place d'un dispositif cantonal de prise en charge des personnes souffrant d'addiction ayant les caractéristiques suivantes:

- > une offre de qualité adaptée aux besoins et problématiques actuels et démontrés
- > une collaboration interinstitutionnelle et interdisciplinaire
- > une chaîne thérapeutique centrée sur la personne souffrant d'addiction

¹ Appelé initialement «Projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool»

- > une utilisation optimale des ressources à disposition (efficacité et efficience)
- > un souci constant d'amélioration et d'adaptation (besoins/offres, fonctionnement, résultats)

Un groupe de projet, composé de représentant-e-s des fondations Le Tremplin et Le Torry, des associations Le Radeau et REPER, du Réseau fribourgeois de santé mentale (chaînes des addictions, chaîne de l'adolescence ainsi que chaîne de crise et de liaison hospitalière), de l'hôpital fribourgeois et des médecins installé-e-s, a élaboré des mesures à prendre pour atteindre les objectifs du projet.

Le projet a été financé par le Fonds pour la lutte contre les toxicomanies. Il a pris en considération conjointement les problématiques des addictions à l'alcool et aux drogues illégales.

Les travaux, pendant cette quatrième année, ont porté sur les domaines suivants:

- > Prestations
- > Indication et case management
- > Organisation de la fondation Le Tremplin, de la fondation Le Torry et de l'association Le Radeau
- > Structure de coordination et de pilotage

Un rapport concernant les résultats des travaux et propositions est en phase finale et sera présenté au Conseil d'Etat au printemps 2012.

Pour la suite, il s'agira d'élaborer un Plan de mise en œuvre des prestations et de concrétiser les projets proposés concernant l'indication et le case management ainsi que la structure de coordination et de pilotage.

En ce qui concerne l'organisation de la fondation Le Tremplin, de la fondation Le Torry et de l'association Le Radeau, une convention de collaboration a été signée par les trois institutions et approuvée par la DSAS. Cette convention a formellement institutionnalisé la collaboration entre ces trois institutions qui ont créé le «Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions» (RIFA).

Le RIFA a pour but d'optimiser l'efficience et l'efficacité des activités de ses associées par une collaboration dans différents domaines, tout en respectant clairement la différenciation des prestations offertes par chacune des trois institutions en regard de son public-cible.

2011

4.1.3 Projet «Plan cantonal d'action alcool»

Le projet «Plan cantonal d'action alcool» a pour but l'élaboration d'un plan qui mette en œuvre la ligne du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg.

Dans le courant de l'année 2011, une analyse de la situation dans le canton de Fribourg par rapport aux problèmes liés à la consommation d'alcool a été menée. Cette analyse a été la base pour l'élaboration d'une vision, d'objectifs et de champs d'action qui ont pour but la diminution des problèmes observés. Ces éléments mettent un cadre de référence pour le futur en ce qui concerne le domaine de la consommation problématique d'alcool et de ses conséquences. Un plan sera soumis au Conseil d'Etat durant le 1^{er} semestre 2012.

L'étape suivante, qui se déroulera en 2012, comprendra l'élaboration de mesures afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les travaux ont été menés par un groupe de projet composé de représentant-e-s du Service de la santé publique (SSP), du Service de l'enfance et de la jeunesse, du Service de l'enseignement obligatoire de langue française, du Service de la police du commerce ainsi que de la Police cantonale.

Afin d'assurer la cohérence dans le domaine des addictions, le comité de pilotage et le chef de projet du «Plan cantonal d'action alcool» étaient les mêmes que ceux du projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction (cf. ci-dessus). Le chef de projet a été secondé par un adjoint.

4.2 Maladies transmissibles

4.2.1 Relevés annuels des déclarations des maladies transmissibles

ANNEES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Hépatites B aiguës	1	2	0	2	1	0	0	6
Hépatites B total ¹	21	31	49	45	35	47	46	274
Hépatites C aiguës	0	1	1	1	1	2	0	6
Hépatites C total ¹	43	33	42	46	40	54	48	306
Chlamydirose	86	95	116	105	151	168	238	959
Gonorrhée	9	8	12	13	25	20	23	110
Syphilis	0	17	6	21	16	15	41	116
Séropositifs VIH	0	0	2	19	12	11	11	55
SIDA déclaré	0	0	0	3	4	5	1	13
Campylobactériose	131	171	181	170	204	155	209	1221
Hépatites A	9	3	5	6	7	3	5	38
Escherischia coli	6	2	0	2	0	1	1	12
Salmonelloses	43	34	41	67	26	32	44	287
Shigelloses	5	5	3	4	8	7	5	37
Listériose	0	2	1	3	1	0	0	7
Haemophilus Influenzae	2	3	1	1	3	2	4	16
Légionelloses	3	2	3	8	5	9	6	36
Pneumococcie	32	38	46	35	38	17	32	238
Méningococcie	1	0	2	1	1	3	2	10
Tuberculose	11	13	14	8	19	18	9	92
Rougeole	5	9	5	23	12	1	14	69
Encéphalite à tiques	3	10	3	1	3	3	8	31
Malaria	5	10	6	3	7	7	9	47
Total	416	489	539	587	619	580	756	3986

¹ cas aigus et chroniques

Sources:

Statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (relevés annuels de 2005 à 2010), en date du 28.12.2011

Données cantonales pour 2011 ainsi que VIH et sida de 2005 à 2011, en date du 9 janvier 2012

2011

En 2011, quelques foyers de coqueluche se sont développés en Suisse romande. Le canton de Fribourg n'a pas été épargné et des informations ont dû être transmises dans différentes structures d'accueil de la petite enfance et une enquête d'entourage a dû être effectuée dans une maternité.

4.2.2 Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV)

Depuis le début du programme cantonal de vaccination contre le HPV (cancer du col de l'utérus) fin août 2008, on estime approximativement que 8340 filles ont été vaccinées (~6380 dans le cadre de la médecine scolaire, ~1950 dans les cabinets médicaux) ce qui correspond à une couverture vaccinale d'environ 54 % parmi toutes les filles et jeunes femmes auxquelles cette vaccination est recommandée, selon les données du producteur du vaccin. L'expérience de ces dernières années démontre que la couverture vaccinale du canton de Fribourg est excellente par rapport aux autres cantons. Pour l'année scolaire 2011/12, la campagne se poursuivra dans notre canton.

4.2.3 Préparation à une pandémie de grippe

L'année 2011 a été marquée par la finalisation du Plan cantonal d'engagement en cas de pandémie. Ce plan a été élaboré sous l'égide du Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) en étroite collaboration avec le SMC. Des sous-groupes de projet thématiques, impliquant différents services de l'Etat ainsi que des associations faitières et professionnels de terrain, ont contribué au plan. Celui-ci a été soumis pour validation au comité de pilotage du projet, puis à l'Organe cantonal de conduite (OCC) au cours de l'année 2011. Enfin, le 16 novembre 2011, le Conseil d'Etat a pris acte du Plan cantonal d'engagement pandémie. Ce plan sera intégralement traduit et publié par la suite. Le SMC poursuivra les travaux de préparation à une pandémie, via notamment sa contribution à l'actualisation périodique du plan. En effet, le Conseil d'Etat a chargé le SPPAM d'actualiser le plan, en collaboration avec le SMC, en principe une fois par période législative (pour autant que l'évolution de la situation pandémique ne l'ait pas exigé auparavant).

4.2.4 Semaine européenne de la vaccination

La Semaine européenne de la vaccination a eu lieu du 23 au 30 avril 2011. Cette année, le slogan de la campagne d'information de la Suisse proposait aux parents d'offrir un cadeau durable pour le 1^{er} anniversaire de leur enfant: la vaccination contre la rougeole. Vu l'intérêt plutôt modeste de la population fribourgeoise ces dernières années pour cette Semaine européenne de vaccination, le SMC s'est contenté, en 2011, de relayer les informations de l'OFSP sur son site Internet.

4.3 Promotion de la santé et prévention des maladies non transmissibles

4.3.1 Prévention du cancer

4.3.1.a Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

En 2011, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a poursuivi, sur mandat de l'Etat, la quatrième vague de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie, qui court de mars 2010 à fin février 2012.

Durant l'année écoulée, le Centre a envoyé 15 564 invitations régulières aux femmes, dont 3119 nouvelles personnes concernées (2247 concernant les femmes entrant dans leur 50^e année).

Après correction, 14 196 femmes étaient éligibles pour le dépistage, 8906 d'entre elles ont participé et effectué une mammographie de dépistage dans le cadre du programme cantonal, ce qui se traduit par un taux de participation de 62.7 %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de participation par année	43.8 %	68.0 %	48.2 %	66.2 %	56.4 %	62.7 %
Taux de participation population total	55.9 %		57.2 %		59.6 %	

Les femmes sont invitées à participer une fois tous les deux ans. Au cours des dernières années, le centre de dépistage du cancer du sein s'est efforcé de corriger la répartition inégale du taux de participation annuel par l'adaptation en conséquence du nombre d'invitations envoyées chaque année. Le taux moyen de participation a augmenté positivement de 55,9 % en 2006/07 à 59,6 % en 2010/11.

Parmi les 3119 femmes nouvellement concernées, 1335 effectuaient leur première mammographie de dépistage (42 %) et 1135 sont âgées de 50 ans (50,5 %).

Le Centre de dépistage a traité une moyenne de 202 mammographies par semaine sur un temps opérationnel de 44 semaines.

559 femmes ayant participé ont reçu un résultat positif. Parmi celles-ci, 140 effectuaient l'examen pour la première fois. Le taux de résultat positif entraînant une convocation pour des investigations complémentaires s'élève dans ce groupe à 10.5 % et est supérieur au taux de référence des guidelines européennes (≤ 7 %).

2011

Pour les 419 autres participantes, le taux de reconvoication est de 5.5 %, juste en-dessus de la norme des taux de référence européens (EU ≤ 5 %). Le taux de rappel agréé est de 5 %.

Ce taux de rappel élevé pourrait être une conséquence de l'adaptation à la technique numérique. Il retient toute l'attention du centre de dépistage du cancer du sein qui va s'efforcer d'y remédier par les mesures de formation et de suivi de la qualité.

Les femmes dont le premier résultat s'est avéré positif ont été invitées à effectuer des investigations supplémentaires, et à ce jour, 45 cancers ont été confirmés (**chiffre provisoire**, les investigations sont en cours pour les résultats concernant les dernières semaines 2011).

A fin 2011, six des huit instituts de radiologie fribourgeois étaient entièrement compatibles avec le système de lecture numérique introduit en 2010. Ces derniers sont capables de créer, réconcilier, rapporter et envoyer les lectures de mammographie en format numérique et d'effectuer des rapports via internet. Ce processus présente de nombreux avantages pour toutes les parties concernées. Les deux autres instituts encore non compatibles rencontrent des problèmes techniques dans la réconciliation des images précédentes avec les mammographies nouvellement créées ou pour effectuer la lecture sur la console prévue à cet effet. Ces problèmes devraient être résolus dans le courant 2012.

A partir de 2012, tous les instituts de radiologie seront équipés d'appareils numériques plein champ compatibles avec la nou-

velle directive R-08-02 «Contrôle de la qualité des installations de mammographie» entrée en vigueur en 2011.

En mars 2011, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a fêté son 50^e anniversaire. A cette occasion, un colloque médical et deux conférences publiques ont été organisés au cours desquels le programme de dépistage du cancer du sein a présenté les résultats de la 3^e vague de dépistage ainsi que les avantages du dépistage précoce du cancer du sein dans le cadre d'un programme de santé publique.

Durant le mois d'octobre 2011, un riche programme d'information et de sensibilisation a rappelé aux femmes fribourgeoises l'importance de leur participation à ce programme.

4.3.1.b Registre fribourgeois des tumeurs

Pour l'année 2010, toutes localisations et tous types de tumeur confondus, le registre fribourgeois des tumeurs a enregistré, à ce jour, 2300 nouveaux cas, dont 1293 cancers invasifs (sans la peau ni les tumeurs bénignes du système nerveux central, mais avec les mélanomes).

L'analyse des données montre que la moyenne annuelle du nombre de nouveaux cas de cancer invasif se situe aux environs de 1200.

Répartition des cas de cancer invasifs, selon le sexe et l'âge, pour les années 2006 à 2009

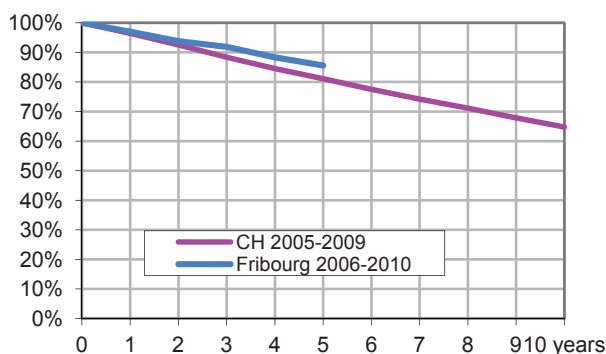
Groupes d'âge	0-19		20-49		50-59		60-69		70-79		80+		Total FR		Total H+F
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
2006	3	4	66	88	100	117	187	125	159	100	82	61	597	495	1092
2007	7	5	60	108	101	109	195	118	199	114	101	84	663	538	1201
2008	5	3	59	99	94	116	220	120	191	121	101	92	670	551	1221
2009	6	6	70	110	110	88	209	137	192	94	112	103	699	538	1237
2010	7	8	70	112	116	123	228	149	175	121	85	99	681	612	1293
Total 2006-2010		54		842		1074		1688		1466		920		6044	
Moyenne annuelle		10.8		168.4		214.8		337.6		293.2		184		1208.8	
Pourcentage		0.89 %		13.93 %		17.77 %		27.93 %		24.26 %		15.22 %		100.00 %	

2011

Le détail de l'analyse des données 2006 à 2010, avec la répartition des taux d'incidence, par tranche d'âge, pour toutes les localisations, sera publié et donc aussi disponible sur le site Internet du registre fribourgeois des tumeurs, dans le courant du premier trimestre 2012.

La refonte en profondeur du programme informatique du registre, avec intégration des données des communes, leur a permis de faire la première évaluation de la survie (la part de femmes diagnostiquées d'un cancer du sein encore en vie X ans après le diagnostic posé) dans le canton de Fribourg. Cette première analyse a porté sur le cancer du sein et, bien que ces résultats doivent encore être consolidés, il semble que la survie à cinq ans, dans le canton de Fribourg, soit légèrement meilleure que la moyenne suisse. Taux de survie en cas de cancer du sein, CH et FR

Taux de survie en cas de cancer du sein, CH et FR



Les analyses de survie des localisations les plus fréquentes seront publiées à l'avenir, selon le plan des publications qui sera adopté par le comité scientifique du registre, en janvier 2012.

La qualité des données du registre fribourgeois des tumeurs ayant été jugée excellente par l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER), le registre fribourgeois participera à la prochaine édition de «Cancer Incidence in Five Continents» de l'*International Agency for Research on Cancer* (IARC).

4.4 Canicule

Le dispositif cantonal d'informations relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs relève de la responsabilité du SMC, en collaboration avec la Protection de la population, le SSP et le Pharmacien cantonal. Toute l'année, des informations sur la canicule, dont des dépliants d'information et les liens Internet pertinents, sont accessibles sur le site Internet du SMC. En début de période estivale, le SMC informe de manière ciblée la population et les partenaires qui s'occupent de personnes à risques en cas de canicule. En cas de bulletin d'intempérie canicule de MétéoSuisse, le SMC rappelle

à la population et à ses partenaires les mesures de prévention à adopter. Un tel avis d'intempérie a été émis par MétéoSuisse le 18 août 2011, ce qui a déclenché les mesures d'informations supplémentaires mises en œuvre par le SMC prévues par le dispositif cantonal. Fort heureusement, cette vague de chaleur tardive n'a duré que trois jours.

4.5 Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, à l'école enfantine et en 5^e année primaire, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre vacciné 599 écoliers contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 1581 contre la diphtérie et le tétanos, 412 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-polio-myélite, 281 contre la diphtérie-tétanos-polio-myélite, 27 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et 5 contre la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescents dans les cycles d'orientation contre l'hépatite B a remporté un certain succès puisque environ 2490 jeunes ont été vaccinés, ce qui correspond à un taux de vaccination d'environ 69 %.

Concernant la campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV), se référer au point 4.2.2.

La médecine scolaire fait actuellement l'objet de réflexions qui visent une réorganisation du système actuel dans le cadre du projet «Frimesco», piloté par le médecin cantonal adjoint, sous mandat de la DSAS et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Le concept Frimesco, élaboré par le groupe de projet, a été mis en consultation à la fin de l'année 2011.

4.6 Activités en lien avec la protection de la santé de la population

Conformément à la législation en matière de protection de la population, l'OCC coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (police cantonale, sapeurs-pompiers, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC assure la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF). Cet organe de conduite, qui est institué par le Conseil d'Etat et lui est directement subordonné, est constitué de représentants de tous les services et renforcé selon la situation par des spécialistes. En tant que membres de l'OCC, le médecin cantonal et son adjoint ont été impliqués dans ses diverses activités, comprenant notamment ses séances bimensuelles ainsi que la participation à un exercice d'état-major de lutte contre une épizootie de fièvre aphteuse.

Dans le cadre de l'ORCAF, les médecins du service ont également participé à l'organisation d'un exercice d'entraînement des

2011

forces d'intervention en cas d'accident majeur, en l'occurrence l'effondrement de la toiture d'un bâtiment très fréquenté (exercice «Noria»).

La nouvelle loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, s'est accompagnée d'une révision partielle de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, qui a institué un Organe de conduite sanitaire (OCS) pour mieux faire face à des situations extraordinaires dans le domaine sanitaire. Le projet ORCSan, qui a démarré fin 2009, sous la responsabilité du SMC, vise à définir les détails des compétences, de la composition et du fonctionnement de cet organe, ainsi qu'un concept sanitaire détaillé. A ce stade, le projet ORCSan a impliqué essentiellement des ressources de l'administration cantonale – le SMC, le secrétariat général de la DSAS, le SSP et la Protection de la population. En 2011, les travaux ont été essentiellement consacrés à la coordination avec le projet de loi sur les urgences préhospitalières de la DSAS, qui, lui, traite des situations préhospitalières du quotidien. En effet, en cas de situations extraordinaires de type accidents, sinistres majeurs ou catastrophes, ce sont les intervenants de la prise en charge préhospitalière d'urgence qui vont être engagés, intervenants qui seront renforcés par des intervenants et des moyens extraordinaires. Le projet ORCSan doit s'achever à la fin de l'année 2012.

Le règlement intercantonal du véhicule de soutien sanitaire (VSS) stationné à l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne, cofinancé par les cantons de Vaud et de Fribourg, qui a été approuvé en 2010, a réglé une partie des questions concernant le rôle, l'intervention et le fonctionnement du Groupement d'intervention sanitaire professionnel (GISP). Les autres aspects concernant le GISP, qui restent à formaliser, le seront prochainement par voie d'ordonnance du Conseil d'Etat. Une réflexion plus globale sur les acteurs intervenant en cas de situation extraordinaire dans le domaine sanitaire est menée dans le cadre du projet ORCSan.

Le SMC est représenté dans le comité de pilotage, ainsi que dans le comité de projet et le groupe métier du projet de plate-forme ORCAF - plateforme électronique de la situation. Ce projet mené par le Service de l'informatique et des télécommunications a démarré en juin 2010. Il vise à mettre sur pied une plate-forme informatique permettant de mettre à disposition de l'ensemble des unités ou partenaires impliqués dans l'ORCAF toutes informations et données pertinentes nécessaires pour assurer et optimiser la préparation et l'aide à la conduite des opérations en cas de catastrophe (ou d'accident ou sinistre majeur), d'une façon centralisée depuis un accès sécurisé.

4.6.1 Engagement du SMC dans le cadre d'une alarme Anthrax

Comme déjà en 2010, le SMC a été engagé le 9 juin 2011 dans le cadre d'une fausse alerte Anthrax en ville de Fribourg. Le méde-

cin cantonal adjoint s'est déplacé sur les lieux. La police est intervenue sur place, peu avant 10 heures, et a tout de suite bouclé la rue St-Pierre. Elle a placé les personnes qui avaient eu contact avec le courrier suspect – neuf personnes en tout – dans un local à part. Des tests ont rapidement été effectués. Ils ont permis d'établir qu'il ne s'agissait pas d'anthrax, mais de drogue, plus précisément de cocaïne et d'héroïne. Grâce à ces tests rapides, la décontamination des personnes potentiellement exposées ainsi que la dispensation d'une chimioprophylaxie ont pu être évitées.

4.7 Gestion de la promotion de la santé

Le SMC a contribué à la gestion et au pilotage de différents projets, parmi lesquels sont mentionnés à titre d'exemple:

- > Plan d'action de promotion de la santé et de prévention (en collaboration avec la Commission de promotion de la santé et de prévention et le SSP)
- > Santé à l'école (en collaboration avec les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande et le SSP)
- > Co-évaluation des projets de prévention soumis à la DSAS pour subvention (en collaboration avec le SSP)
- > Assainissement de l'ancienne décharge de la Pila et autres questions liées à la contamination de l'environnement notamment par le cPCB

5. Surveillance et planification du système sanitaire

5.1 Autorisation d'exploiter les institutions de santé (cf. tableau en fin de chapitre)

Sur la base de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution et en collaboration avec le SSP, le SMC préavise des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des institutions de santé sur la base des critères d'exigences établis.

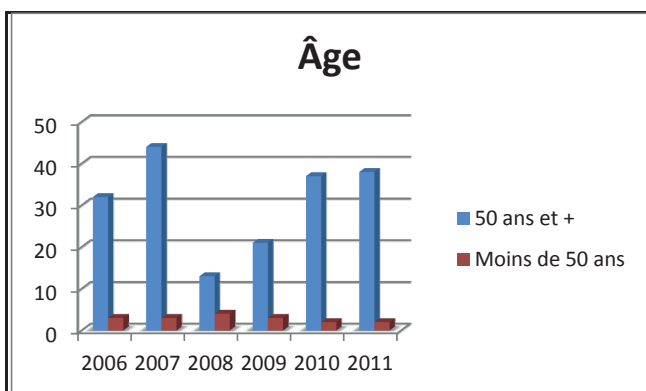
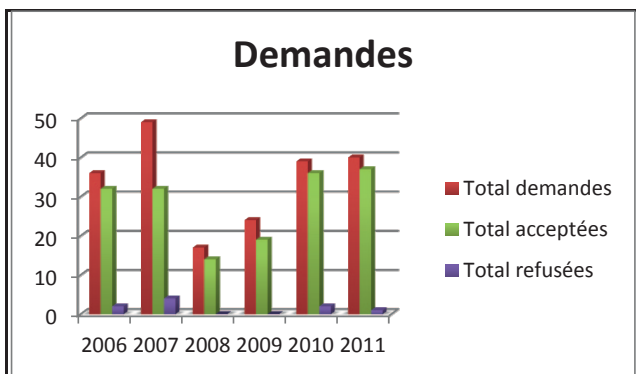
5.2 Surveillance des EMS (cf. tableau en fin de chapitre)

Dans le cadre de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution ainsi que la loi sur les EMS et son règlement, le SMC est chargé de la surveillance des EMS. Ces visites de contrôles, effectuées selon les normes d'exigences intercantionales, sont déterminantes pour l'octroi et le maintien de l'autorisation d'exploiter l'institution.

2011

5.2.1 Placement en EMS en âge non AVS (cf. tableau en fin de chapitre)

En vertu de l'art. 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. Il a dû octroyer l'autorisation à quelques personnes bien avant l'âge AVS pour qui la dépendance des soins ne permettait pas un placement dans d'autres établissements spécialisés. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des demandes de placement ainsi que l'âge des personnes n'ayant pas atteint l'âge AVS, et ceci sur les six dernières années:



5.2.2 Contestation de degré de dépendance (cf. tableau en fin de chapitre)

L'évaluation des besoins en soins et en accompagnement des personnes résidant en EMS est faite au moyen d'une grille définissant 14 domaines à évaluer selon un système de points allant de 1 à 6, en fonction du temps d'intervention des soignants. Selon le nombre de points obtenus, la personne est évaluée avec un degré de dépendance (ou niveau de soins) A, B, C ou D (degré maximal). Le degré de dépendance détermine le coût des soins

et de l'accompagnement lié à la dotation nécessaire à la prise en charge de la personne.

Les personnes résidant en EMS peuvent déposer un recours contre le degré de dépendance attribué par l'établissement. Les infirmières du SMC procèdent alors à une contre-évaluation confirmant ou infirmant le degré de dépendance attribué par l'institution. Sur la base de leur rapport, le recours est traité par la commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées, présidée par le médecin cantonal et composée d'un représentant des assureurs-maladie et d'un représentant des EMS.

5.2.3 Evaluation des formations post-grade donnant droit à une revalorisation salariale dans les EMS (cf. tableau en fin de chapitre)

En collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO), le Service de la prévoyance sociale (SPS) et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), le SMC a élaboré des directives fixant des conditions-cadre pour l'octroi de revalorisations salariales à des infirmiers et infirmières cadres ou spécialisés exerçant dans les EMS. Cette mesure vise notamment à développer des compétences en psychogériatrie et en soins palliatifs au sein des établissements et à augmenter l'attractivité des EMS comme lieux de recrutement. Afin de déterminer les types de formations à reconnaître, le SMC a procédé au recensement et à l'évaluation de formations proposées par les hautes écoles suisses, en collaboration avec le SPO.

5.3 Préavis concernant les levées de secrets professionnels

Le SMC a donné son préavis favorable à la DSAS pour 37 requêtes de levées de secrets professionnels.

5.4 Evaluations pour octroi de prestations sociales (cf. tableau en fin de chapitre)

Pour cette activité sporadique, le SMC intervient sur mandat de la Caisse cantonale de compensation AVS/AI/APG et conformément à l'ordonnance du 26 octobre 2004 désignant le SMC comme organe compétent chargé de déterminer la part des soins et des tâches d'assistance pouvant être remboursée en matière de prestations complémentaires.

Ces prestations permettent le remboursement des frais de personnel soignant directement engagé par un bénéficiaire d'une allocation pour impotence moyenne ou grave. Elles s'inscrivent dans un encouragement au maintien à domicile de personnes handicapées.

2011

Institutions de santé: résumé du nombre des prestations

Type de prestation	nombre
Préavis d'autorisations d'exploiter une institution de santé	15
Visites dans le cadre de la surveillance des EMS et homes simples	10
Autorisations de placement en EMS en âge non AVS	36
Contestation de degré de dépendance de résidents en EMS	0
Evaluations des formations post-grade	5
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	3

5.5 Projet USD (unités spécialisées en démence)

Le SMC est représenté dans le comité de pilotage et dans le groupe de travail. Le projet a démarré le 15 mars 2011. Il vise l'élaboration des critères pour la reconnaissance des unités spécialisées en démence.

5.6 Projet UATO (unité d'accueil temporaire et d'orientation)

Le SMC est représenté dans le comité de pilotage et dans le groupe de travail. Ce projet pilote a pour but d'accueillir des personnes âgées hospitalisées, en attente d'un placement ou d'un retour à domicile. L'unité a pour mission de les orienter vers les fournisseurs de prestations sanitaires et sociales les mieux adaptés. L'unité pilote est planifiée à l'EMS La Providence. Le groupe de travail a élaboré les critères de fonctionnement pour la future unité.

5.7 Implémentation d'un nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins dans les EMS fribourgeois

Le nouveau régime de financement des soins, sa loi fédérale et ses dispositions d'exécution, en particulier la modification de l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) prévoient une échelle d'évaluation des besoins en soins des résidents des EMS harmonisée au plan national. Cette échelle se déploie en 12 degrés et par tranches de 20 minutes. L'entrée en vigueur a été fixée par le Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2011. L'instrument d'évaluation RAI (Resident Assessment Instrument) a été choisi par un groupe de projet cantonal, en remplacement de l'outil fribourgeois. En raison d'un recours lors de la procédure d'appel d'offre, l'implémentation du nouvel outil RAI a été retardée. La formation du personnel n'a ainsi pu débuter qu'en août 2011, ce qui a eu pour conséquence une surcharge considérable de travail pour le personnel des établissements. A fin 2011, l'ensemble des résidents des EMS fribourgeois ont été évalués avec le nouvel outil en 12 niveaux de soins.

5.8 Groupe de travail dotation en personnel de soins et d'accompagnement

Un groupe de travail a été constitué pour définir les conditions auxquelles peuvent être inclus dans la dotation du personnel de soins et d'accompagnement des EMS des professionnels tels que les ergothérapeutes, les art-thérapeutes, les musicothérapeutes ou les animateurs. Les travaux du groupe de travail ont démarré en mai 2011 et devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2012.

5.9 Projet pilote «analyse des tâches du médecin répondant en EMS»

Il s'agit d'un projet pilote de la Société de médecine du canton de Fribourg et de l'AFIPA, mené en collaboration avec la DSAS. Il a pour but de récolter des données concernant les tâches et la rémunération des médecins référents en EMS et par la suite d'établir des recommandations pour les établissements. Sur demande des deux partenaires initiaux, le médecin cantonal préside le comité de pilotage. Le projet devrait se poursuivre durant l'année 2012.

5.10 Concept cantonal de soins palliatifs

Suite au postulat Ursula Krattinger-Jutzet/Christian Marbach, «Programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg», en février 2009, la DSAS a lancé en 2011 les travaux en vue de l'élaboration d'un concept cantonal de prise en charge dans le domaine des soins palliatifs. L'objectif premier est d'assurer l'accès aux soins palliatifs dans toutes les régions du canton. Afin de dresser un inventaire de l'offre existante, une enquête a été effectuée auprès des différents prestataires. Il s'agit maintenant d'en faire l'analyse et de proposer des mesures d'amélioration. L'approche cantonale doit s'insérer dans la «stratégie nationale en matière de soins palliatifs 2010–2012», qui prend en compte les soins, le financement, la sensibilisation, la formation et la recherche.

Le SMC participe au groupe de travail piloté par le SSP.

5.11 Projet Senior+

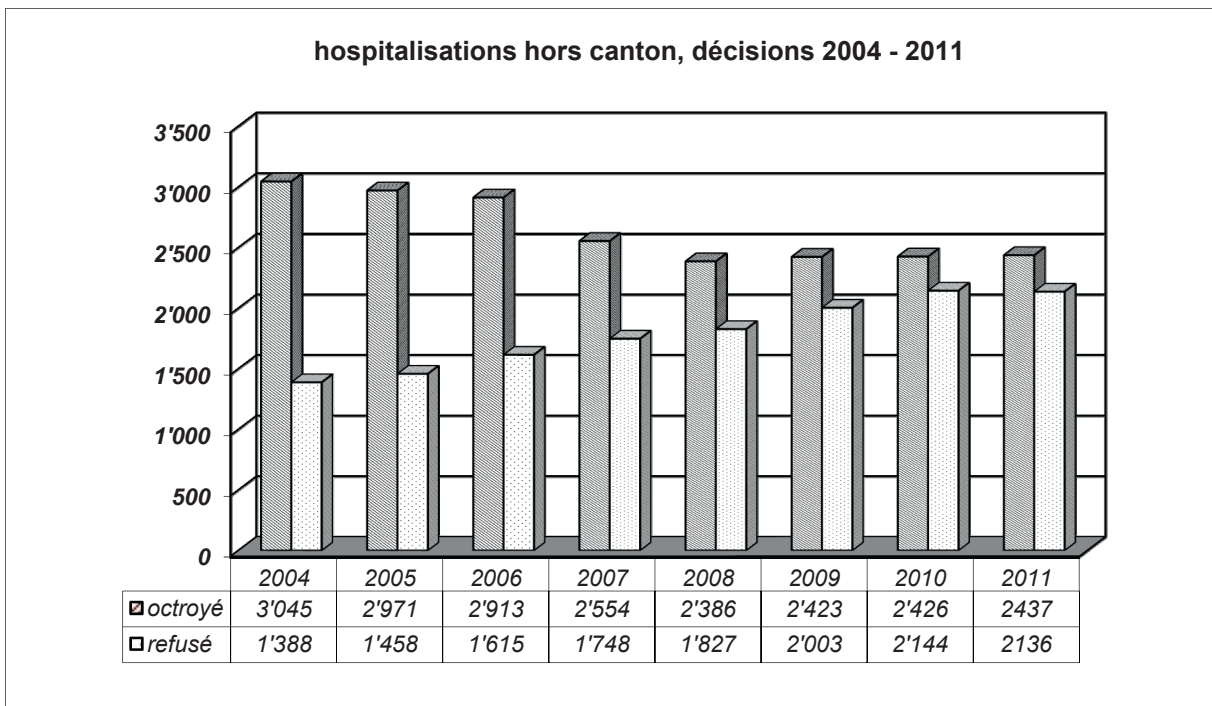
Le SMC est représenté dans le comité de projet et dans le groupe de travail du projet Senior+, qui vise l'élaboration puis l'approbation par le Conseil d'Etat d'une politique cantonale en faveur des seniors. Cette politique doit répondre aux besoins spécifiques des seniors ainsi qu'aux nouvelles réalités démographiques de la société fribourgeoise.

2011

5.12 Hospitalisations hors canton

En 2011, le SMC a traité au total 4573 demandes de garantie de paiement pour les hospitalisations hors canton, dont 2437 (53 %) acceptées et 2136 (47 %) refusées.

Le nombre total des cas ainsi que le taux des décisions négatives et positives sont relativement constants (cf. graphique 1) durant ces dernières années.



Le traitement des hospitalisations extra-cantonales représente un travail administratif considérable pour le Service. Un poste de secrétaire à 50 % est consacré à la gestion des dossiers et environ 10 % d'un médecin pour les décisions et le traitement des recours.

Depuis juin 2010, la DSAS a un contrat avec Service Sinistres SA (SSSA) pour assurer un remboursement des coûts dans le cadre des hospitalisations hors canton avec une responsabilité des tiers. Le SMC trie les dossiers avec une probabilité d'une responsabilité d'un tiers (p. ex. accidents) et transmet les noms des patient-e-s concerné-e-s à SSSA. SSSA s'occupe de la recherche d'information après déliement du secret médical par le patient, ainsi que du remboursement à l'Etat par l'assurance de responsabilité civile.

La fin de l'année 2011 est marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière du financement des hospitalisations hors canton (choix libre du prestataire) et par l'introduction d'un nouvel outil informatisé pour le traitement des

demandes et la facturation (eKOGU) ce qui nécessite une adaptation des procédures y relatives.

6. Information et coordination

Les nombreuses activités d'information dans le cadre des projets mentionnés dans le rapport et de renseignements concernent des thèmes très hétérogènes.

6.1 Statistiques

Comme chaque année, le SMC s'occupe du recueil et de la transmission des données de la statistique médicale des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers sont tenus de livrer des données conformes à *SwissDRG – Swiss Diagnosis Related Groups* – qui correspondent au nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. Depuis cette année, les Maisons de naissance, qui ont été intégrées dans la statistique médicale – confor-

2011

mément à la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) – sont également tenues de livrer leurs données.

Grâce au nouveau logiciel introduit dans les services d'ambulances en 2009, la statistique des interventions des services d'ambulances basée sur les fiches d'intervention préhospitalières IAS (interassociation de sauvetage) est désormais accessible par voie informatique de manière centralisée. L'intégralité des données 2011 sera disponible dans le courant du premier trimestre 2012.

Le SMC continue de collecter et de transmettre les déclarations des interruptions volontaires de grossesse (IVG) à l'OFS, qui fournit des analyses spécifiques au canton. En 2011, 212 interruptions de grossesse ont été déclarées. Ces chiffres restent plus ou moins stables par rapport aux cinq dernières années.

7. Echanges et collaborations

7.1 Commissions et groupes de travail

En dehors des activités mentionnées ailleurs, les collaborateurs du service ont contribué au travail de nombreux commissions et groupes de travail. Sont mentionnés ici:

- Commission cantonale en matière de planification sanitaire
- Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST)
- Commission consultative en matière d'EMS (COMEMS)
- Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées
- Commission de soins préhospitaliers du GRSP (Groupement romand des services de santé publique)
- Commission fédérale pour la prévention du tabagisme
- Comité de coordination du laboratoire régional Ouest (événements de type B, biologiques)
- Comité scientifique du registre des tumeurs
- Comité de l'inter-association de sauvetage (IAS, représentation de la CDS)
- Commission des médecins cantonaux du GRSP
- Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS)
- Commission consultative dans le domaine de la prostitution

➤ Groupe consultatif externe pour la révision de la loi fédérale sur les épidémies

7.2 Loi et ordonnance sur l'exercice de la prostitution

La loi et l'ordonnance sur l'exercice de la prostitution sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Conformément à l'article 20 de la loi sur l'exercice de la prostitution, le Conseil d'Etat a nommé les membres de la Commission consultative dans le domaine de la prostitution. Le SMC est représenté dans cette commission par une infirmière. La commission s'est réunie deux fois en 2011. Elle s'est principalement penchée sur les modalités d'annonce des professionnel-le-s du sexe auprès de la Police cantonale, sur la procédure d'autorisation des salons de prostitution et sur l'élaboration d'un flyer d'information.

IV. Service dentaire scolaire

1. Missions

La médecine dentaire scolaire s'occupe principalement des enfants en âge de scolarité obligatoire dont les parents sont domiciliés dans le canton et qui ne sont pas pris en charge par un médecin-dentiste privé. Les trois domaines de la médecine dentaire scolaire sont la prophylaxie, la pédodontie et l'orthodontie. Le Service dentaire scolaire (ci-après le Service) a pour mission de garantir des prestations dans ces trois domaines, ce sur l'ensemble du territoire cantonal.

La direction du Service dentaire scolaire est assurée par M^{me} Claude Bertelletto Küng, cheffe de service.

2. Activités

2.1 Prophylaxie

Trois éducatrices en hygiène dentaire engagées à temps partiel au Service passent dans les classes enfantines et primaires sur pratiquement l'ensemble du canton. Un taux d'activité de 165 % permet d'accomplir cette tâche sur environ quinze mois.

Le Service a mis l'accent sur la formation continue de ses collaboratrices. La modernisation du matériel didactique entamée en 2010 a permis de rendre l'enseignement plus intéressant et de faciliter les déplacements du personnel.

2011

Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 1052 classes et ont dispensé leur enseignement à 17 986 élèves.

2.2 Pédiodontie

Outre les contrôles et les soins prodigués par les médecins-dentistes du Service, qui pour la plupart travaillent selon le rythme scolaire, de nombreuses améliorations ont été apportées au fonctionnement du secteur pédiodontique. Il faut mentionner ici les importants travaux de stabilisation du système informatique en collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Le système permet de générer aujourd'hui les données statistiques mensuelles et annuelles, nécessaires à une gestion efficace des cliniques pédiodontiques. Cette modernisation permet aussi d'abandonner peu à peu les dossiers patients sous forme papier, souvent encombrants, surtout dans les cliniques mobiles. Des dossiers entièrement informatisés sont déjà introduits dans certaines cliniques. D'autres cliniques attendent encore l'installation de la radiologie numérique pour faire le pas.

Dans les deux cliniques mobiles de la Sarine et de la Broye, l'équipement médical datant de plus de 30 ans a été remplacé. Ce changement améliore considérablement l'image du Service.

Bon nombre de pratiques hétérogènes des cliniques ont été unifiées, tant au niveau de la facturation que de la commande de matériel. Ceci permet une rationalisation du travail et une diminution des coûts.

Grâce à une stabilité du personnel dès mars 2011, les tournées se sont effectuées dans les délais.

2.3 Orthodontie

L'excellente réputation des cliniques orthodontiques sises à Fribourg et Bulle ainsi que le travail efficace des orthodontistes ont permis au Service de prendre 363 nouveaux patients et patientes. 2164 enfants ont été traités, ce qui représente 9602 rendez-vous. Le chiffre d'affaires annuel se monte à plus de 2 100 000 francs.

L'équipe du personnel a subi quelques changements avec le départ puis l'arrivée d'une orthodontiste et de deux assistantes dentaires. Les périodes de transition ont été plus ou moins longues lors des changements, ceci notamment en raison des difficultés de recrutement du personnel orthodontique.

Une attention toute particulière a été consacrée à l'administration des dossiers, y compris des agendas, et au suivi des débiteurs.

2.4 Administration

Les processus suivants ont été définis, avec la contribution du Service du personnel et d'organisation, et pour certains mis en place:

- > inventaires du matériel des cliniques
- > modes de facturation des prestations
- > commandes de matériel médical
- > gestion du courrier
- > établissement informatisé de statistiques
- > formation des apprenties assistantes dentaires

Un concept très complet de stockage et d'archivage des documents du Service a été élaboré en collaboration avec les Archives de l'Etat. Il déploiera ses effets dès le printemps 2012. Des directives concernant la formation continue des médecins-dentistes et l'application du Tarif SSO en pédiodontie ont été établies.

Un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 2010 atteste d'une meilleure rentabilité du Service. Néanmoins, la plupart des améliorations internes ayant été réalisées en 2011, il est nécessaire désormais d'aborder d'autres mesures, notamment par le biais d'une révision totale de la loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires. Des travaux préparatoires de réflexion et de recherches ont été effectués en 2011 en vue de cette révision qui s'étendra de 2012 à 2015.

2011

Cliniques	1 Total des enfants ayant eu la possi- bilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	2 Nombre d'enfants contrôlés	3 Nombre d'enfants avec nettoyage	4 Nombre d'enfants avec scellements	5 Nombre d'enfants avec soins	6 Nombre d'enfants contrôlés en privé (avec attestation)	7 Montant total des factures	8 % des enfants contrôlés à la clinique
Fribourg, Les Buissonnets	2402	1450	1142	329	777	952	231 736.55	60.37 %
Fribourg, Pérolles	3880	1743	1118	287	1166	2137	276 510.50	44.92 %
Romont CO	3021	1739	1012	240	1089	1282	252 417.50	57.56 %
Sarine/Veveyse, clinique mobile	5840	1570	935	218	607	4270	164 158.95	26.88 %
Bulle, Vudalla	3645	1179	938	156	1020	2466	203 426.65	32.35 %
Broye, clinique mobile	3461	1044	859	78	281	2417	137 283.50	30.16 %
Marly (je/ve)	1755	722	389	147	351	1033	96 466.15	41.14 %
Villars-sur-Glâne (lu/ma)	1001	790	448	211	469	211	133 365.50	78.92 %
Bulle CO	2012	1367	1142	229	919	645	227 625.10	67.94 %
Guin (me/je/ve)	2515	470	512	283	289	2045	115 774.15	18.69 %
Total	29 532	12 074	8495	2178	6968	17 458	1 838 764.55	40.88 %

Les chiffres sont tirés de l'outil métier ZaWin 2011 et pour la colonne 1 du document «Effectifs classes et élèves 2010–2011» (DICS)

la nouvelle structure créée le 1^{er} octobre 2011, le planning familial et l'information sexuelle sont devenus un secteur du SMC, dont la responsable est *M^{me} Christine Noyer, cheffe de service adjointe.*

V. Service de planning familial et d'information sexuelle

1. Mission

Le Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS, ci-après: le Service) a pour mission la prévention et la promotion de la santé sexuelle, affective et reproductive dans le canton de Fribourg. Le Service offre à toute personne qui le demande information et conseil, soutien, accompagnement et orientation sur les questions de santé sexuelle et reproductive. Il comprend deux secteurs dont les activités sont complémentaires, le planning familial et centre de grossesse et l'information sexuelle. Le Service est situé à Fribourg et dispose d'antennes d'information et de conseil à Bulle et à Payerne.

La direction du Service a été assurée par M^{me} Marie Perriard, cheffe de service jusqu'au 30 septembre 2011. Elle a pris sa retraite après 25 ans d'activité au sein du Service, dont huit en tant que cheffe de service. A l'occasion de ce départ, un processus d'intégration a été conduit durant l'année pour aboutir à la fusion du Service avec le Service du médecin cantonal (SMC), qui permet d'appréciables synergies et réduit la charge administrative. Dans

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Service assume les tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et du VIH/SIDA, à la prévention des abus sexuels et des maltraitements. Il offre deux jours par semaine (12 heures) des consultations médicales assurées par un médecin-assistant gynécologue sous la responsabilité du médecin-chef du service de gynécologie et d'obstétrique du HFR. Le site Internet du Service fournit aux internautes des informations sur les prestations offertes et sur divers thèmes de la santé sexuelle et reproductive. Une adresse électronique gérée par deux conseillères permet aux usagers de recevoir en français et en allemand une réponse personnalisée à leurs questions.

2.2 Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse

Le Service a répondu aux demandes individuelles, de couples et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2011 cela représente 1079 entretiens qui se répartissent de la manière suivante: 36 % concernent la contraception, 28 % les infections sexuellement transmissibles (IST) et VIH/SIDA, 16 % la grossesse, 13 % l'éducation sexuelle et les difficultés sexuelles, 7 % d'autres questions de santé sexuelle. Par

2011

rapport à l'âge de la clientèle, 42 % des personnes sont âgées de moins de vingt ans et de ce pourcentage, 15 % ont moins de seize ans. Le Service offre aussi une consultation d'éducation sexuelle individuelle ou en couple pour les personnes handicapées (26 entretiens en 2011).

Au centre de planning familial intercantonal de Payerne, les usagers sont principalement des jeunes de moins de vingt ans au début de leur vie sexuelle.

Conformément à son mandat de centre de consultation en matière de grossesse, le Service offre des entretiens d'information, de clarification et de soutien. Il informe les personnes concernées sur l'aide privée et publique auxquelles elles peuvent faire appel pour mener la grossesse à terme et les accompagne dans les démarches. En 2011, le Service a donné 264 entretiens liés à des questions de grossesse, dont 57 concernent des demandes d'interruption de grossesse.

Le Service a une consultation de prévention des IST et VIH/SIDA. Dans le cadre d'un entretien conseil, il offre la possibilité de faire un test anonyme de dépistage VIH/SIDA à Fribourg, à Bulle et à Payerne. 460 tests ont été réalisés en 2011.

2.3 Cours, interventions et collaborations

Tout au long de l'année, le Service est sollicité pour des cours et interventions sur différents thèmes liés à la santé sexuelle et reproductive (64 en 2011). Les bénéficiaires de ces cours sont principalement des étudiants du secondaire II et de la HEdS, des jeunes en foyer et des apprentis.

Le Service collabore avec les professionnels du domaine médical, social et éducatif, le HFR Fribourg et le HFR Riaz, le Réseau fribourgeois de santé mentale, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les médecins gynécologues, les pharmaciens, les foyers et institutions pour adolescents, ORS Service AG pour les requérants d'asile, Fri-Santé et Grisélidis pour les personnes en situation de précarité, Espacefemmes et Empreinte. Le Service participe à différents groupements professionnels actifs dans la prévention et la promotion de la santé tels que le GIS (plate-forme d'information santé), le Groupement de coordination du Réseau santé et social Gruyère, le groupement fribourgeois Coordination SIDA, le Verein Sozialtätige Deutschfreiburg (VSD), le GRIMABU – association contre les maltraitances et abus sexuels sur les enfants.

Le Service a animé deux soirées d'information dans le bus de Grisélidis pour les professionnelles du sexe. Dans le cadre de la prévention des mutilations génitales féminines (MGF), il a collaboré avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s à la mise en œuvre d'une plate-forme interdisciplinaire.

Les conseillères et les formatrices en santé sexuelle ont participé à la formation continue de l'ASCPF (Association suisse des conseillères en santé sexuelle) et de l'ARTANES (Association romande et tessinoise d'éducation sexuelle). En particulier, le service a dû organiser à Fribourg cette année-ci, la journée de formation romande sur le thème «sexualité-handicap».

2.4 Information sexuelle

Le Service offre des cours de promotion de la santé sexuelle dans les écoles du canton, cours de prévention des abus sexuels à l'école enfantine, cours d'information sexuelle en 2^e, 4^e, 6^e primaire et en 2^e année du cycle d'orientation. En 2011, le nombre global d'heures d'intervention est quelque peu en diminution (-200 heures) en particulier dans la partie alémanique. Ceci s'explique par le fait que plusieurs communes alémaniques changent leur concept d'éducation sexuelle ou font appel à un intervenant masculin extérieur au service. Cette année a vu un développement de la collaboration avec le Bureau de la médiation pénale pour les mineurs pour des prises en charge de situations liées à la sexualité. Des entretiens et séance de réflexion ordonnés par le Tribunal des mineurs se sont déroulés au Planning familial pour des jeunes ayant été condamnés pour des délits liés à la sexualité.

3. Données statistiques

3.1 Consultations au service de planning familial

Entretiens individuels et entretiens de couple	1143	
Nationalité		
Suisse	55.40 %	
Etrangère	44.60 %	
Entretiens de groupes	64	
	Français	56
	Allemand	8
Entretiens téléphoniques	4660	
Consultations médicales	1054	
Domicile		
Fribourg-Ville	24.19 %	
Sarine-Campagne	16.31 %	
Singine	9.73 %	

2011

Gruyère	9.08 %
Lac	2.41 %
Glâne	1.85 %
Broye	2.97 %
Veveyse	1.58 %
Autres cantons	3.24 %

3.2 Interventions des formateurs et formatrices en santé sexuelle

Type d'intervention	
Interventions en classe	2685 heures
Soirées des parents	69 soirées
Suivi de situations	39 situations
Scolarité des participants	
Elèves de CO et apprentis	19 %
Ecoles enfantines et primaires	74 %
Classes spécialisées	7 %
Nombre de classes visitées en 2011	
Ecoles enfantines, 1 ^{re} et 2 ^e primaire (prévention des abus sexuels)	293 classes
Français	263 classes
Allemand	30 classes
Ecole primaires, 3 ^e à 6 ^e année (information sexuelle)	299 classes
Français	267 classes
Allemand	32 classes
Cycles d'orientation (information sexuelle)	130 classes
Français	124 classes
Allemand	6 classes
Ecoles professionnelles (prévention IST et VIH/SIDA)	24 classes
Français	24 classes
Allemand	---

Autres institutions		24 classes
	Français	43 classes
	Allemand	5 classes

VI. Service de la prévoyance sociale

1. Missions

Le Service de la prévoyance sociale (ci-après: le Service) est chargé de la mise en œuvre de la politique cantonale en faveur des personnes en situation de handicap adultes et du financement des institutions pour mineurs et jeunes adultes. En collaboration avec le Service de la santé publique (SSP) et le Service du médecin cantonal (SMC), il assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS).

La direction du Service est assurée par M^{me} Maryse Aebischer, cheffe de service.

1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour les personnes adultes en situation de handicap qui présentent une altération significative durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, les maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie en outre les besoins en places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

1.2 Secteur des établissements médico-sociaux

Le secteur des établissements médico-sociaux (EMS) est en charge de la planification des lits dans les établissements médico-sociaux ainsi que des places d'accueil dans les foyers de jour. Il accorde des subventions pour financer les frais d'accompagnement des personnes qui séjournent en EMS et, conformément à la législation fédérale sur le financement des soins de longue durée, prend en charge le coût résiduel des soins qui leur sont prodigués. Il contrôle les dotations en personnel de soins et d'accompagnement des EMS et participe au financement des foyers de jour. Il a été mandaté par le Conseil d'Etat pour concrétiser les

2011

articles de la Constitution fribourgeoise relatifs aux personnes âgées, en étroite collaboration avec le SSP et le SMC.

2. Activités**2.1 Secteur des institutions spécialisées****2.1.1 Activités courantes**

Les tâches inhérentes au financement des institutions spécialisées et des familles d'accueil professionnelles comprennent principalement le contrôle et la discussion des budgets avec les responsables des institutions (budgets de fonctionnement et d'investissement). Calculées sur la base des budgets adoptés par la Direction de la santé et des affaires sociales, les subventions sont versées aux institutions en trois acomptes correspondant à 80 % des budgets. L'établissement des décomptes finaux et le calcul de la subvention définitive à charge des pouvoirs publics se font sur la base des comptes révisés par les organes de révision des institutions.

Afin de planifier le nombre de nouvelles places d'hébergement et d'occupation nécessaires pour couvrir les besoins des personnes en situation de handicap, le Service a procédé en 2011 à une analyse de données provenant notamment des institutions spécialisées pour adultes ainsi que du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). L'analyse de ces données a abouti à l'élaboration d'un rapport de planification de l'offre en prestations institutionnelles pour la période 2011 à 2015. Ce rapport sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2012.

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions prévues par la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), le Service gère les demandes de placement dans les institutions sises hors canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde au prix qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère aussi les dossiers des personnes domiciliées hors canton et qui sont placées dans des institutions fribourgeoises. Il traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs. En 2011, le montant total payé par le Service pour les adultes séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 8 070 417 francs (7 160 007 francs en 2010), alors que pour les séjours de mineurs placés dans des établissements d'éducation hors canton, ce montant a atteint 4 523 379 francs (3 911 959 francs en 2010). A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année).

2.1.2 Projets et événements particuliers

Durant l'année 2011, divers groupes de travail, réunissant des représentants des milieux fribourgeois actifs dans la prise en charge et dans la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ont collaboré à la mise en œuvre des principes du plan stratégique du canton de Fribourg pour la promotion de l'intégration des personnes en situation de handicap adultes.

Un premier groupe a approfondi les questions relatives aux contributions financières des personnes vivant ou travaillant en institution. Ces contributions sont actuellement fixées dans l'arrêté du 19 décembre 2000 fixant la contribution aux frais des personnes prises en charge dans les institutions spécialisées. Les travaux du groupe ont notamment mené à l'abrogation, avec effet au 1^{er} janvier 2012, de l'article 3 al. 2 de cet arrêté qui prévoyait que les personnes handicapées qui travaillent dans des ateliers paient pour leur prise en charge 50 % de leur allocation pour impotent par journée de présence. Un deuxième groupe a travaillé à l'élaboration d'un processus ainsi que d'un outil d'indication permettant aux fournisseurs de prestations d'évaluer les besoins des personnes en situation de handicap afin de les orienter vers les prestations résidentielles ou ambulatoires les mieux adaptées à leurs besoins. Une première version de l'outil d'indication sera testée durant le premier semestre 2012. Un troisième groupe a traité des questions liées au financement des investissements dans les institutions alors qu'un quatrième groupe s'est penché sur les questions liées au développement et au financement des prestations ambulatoires fournies par les institutions.

Parallèlement à la mise en œuvre du plan stratégique, un dernier groupe a travaillé à la définition des principes de la future politique cantonale en faveur de la personne en situation de handicap. Celle-ci a pour objectif d'améliorer la reconnaissance des compétences et des besoins des personnes en situation de handicap, de promouvoir leur autonomie et de favoriser leur intégration dans notre société. Sur la base de ces travaux sera élaboré un avant-projet de loi qui sera mis en consultation en 2012.

En collaboration avec le SESAM et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), le Service a mis en place une solution informatique pour le calcul et le contrôle des subventions versées aux institutions et aux écoles spécialisées du canton de Fribourg (outil EDISES). La formation des répondants dans les institutions et écoles spécialisées s'est déroulée à la fin de l'été. L'outil EDISES sera utilisé pour la première fois lors de l'élaboration des budgets 2013.

Le groupe de travail mis en place par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) pour la mise en œuvre de la RPT (GT RPT) s'est réuni à sept reprises durant l'année 2011 en vue de coordonner les travaux de mise en œuvre des principes définis dans le rapport «Principes communs des plans

2011

stratégiques latins», du 17 novembre 2008. Dans le cadre de ces mesures de collaboration intercantonale, le canton de Fribourg a été chargé de diriger les travaux visant à mettre en place un instrument commun destiné à mesurer l'intensité des soutiens apportés aux personnes adultes en situation de handicap, vivant ou travaillant en institution. Ces travaux ont abouti à la création d'un nouvel outil nommé OLMIS (Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens) qui sera, dès 2012, implémenté dans les institutions des cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, du Valais et de Vaud.

2.2 Secteur des EMS

2.2.1 Activités courantes

Pour les 48 EMS du canton, le Service calcule le prix des soins et de l'accompagnement sur la base des dotations en personnel de soins et d'accompagnement requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3500 personnes pour environ 1900 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué par la Caisse cantonale de compensation AVS.

Au 31 décembre 2011, le canton de Fribourg comptait 2501 lits, dont 50 lits attribués durant l'année à l'Institution de santé pour les religieuses et religieux (ISRF) à Fribourg, ainsi que 51 places dans les foyers de jour.

Dans le cadre des discussions budgétaires 2012, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 40 nouveaux lits médicalisés long séjour, ainsi que 25 lits médicalisés court séjour supplémentaires. Il a aussi accepté une augmentation du nombre de places en foyer de jour de 17 unités. Ces lits et ces places ont été attribués aux districts, charge à eux de les répartir entre les établissements médico-sociaux en fonction des demandes et de leur caractère prioritaire. Cette attribution a été préavisée par la Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (CO-MEMS). La répartition proposée est la suivante:

Lits long séjour:

Sarine:	30 lits
Singine:	2 lits
Gruyère:	6 lits

Glâne:	2 lits
--------	--------

Lits court séjour:

Sarine:	21 lits
Singine:	1 lit
Gruyère:	1 lit
Lac:	2 lits

Places en foyer de jour:

Singine:	7 places
Gruyère:	7 places

2.2.2 Projets et événements particuliers

Les travaux menés au sein du projet Senior+ ont abouti à la fin 2011 à l'élaboration d'un document qui résume les objectifs de la future politique cantonale dans le domaine des personnes âgées, définit les domaines d'action des pouvoirs publics fribourgeois ainsi que les modalités d'intervention qui devront permettre d'atteindre ces objectifs. Ce document devra être avalisé par le comité de pilotage au début de l'année 2012 et servira à la rédaction d'un avant-projet de concept en faveur des seniors.

Le 12 avril 2011, le Conseil d'Etat a approuvé la planification des soins de longue durée 2011-2015. Cette planification, exigée par la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (LAMal) et par la loi cantonale du 16 novembre 1999 sur la santé, met en relation l'évolution des besoins dans le secteur des EMS (lits long séjour) et celle de l'offre de prestations en soins permettant de répondre aux besoins des personnes vivant à domicile (foyers de jour, lits court séjour et services d'aide et de soins à domicile). Il est prévu dans cette planification d'augmenter le nombre de lits long séjour de 142 unités dans les EMS fribourgeois d'ici à 2015, tout en favorisant le maintien à domicile grâce à la reconnaissance de 40 lits supplémentaires court séjour et à la création de 46 nouvelles places en foyer de jour durant cette même période. Ainsi, en 2015, le canton de Fribourg devrait compter 2729 lits long séjour dans les EMS et autres établissements accueillant des personnes âgées, 89 lits court séjour ainsi que 89 places en foyer de jour.

Pour répondre aux exigences de la législation fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, le Service a collaboré avec le Service du médecin cantonal à l'introduction d'un nouvel instrument d'évaluation du degré de dépendance des personnes prises en charge dans les EMS fribourgeois. Cet outil permettra, dès 2012, de déterminer le coût des soins et de l'accompagne-

2011

ment pour chaque EMS sur la base des douze niveaux requis par la législation fédérale, alors que jusqu'à la fin 2011, ce coût était fixé sur la base de quatre niveaux. Quant aux prix de pension considérés pour le calcul des prestations complémentaires en faveur des personnes résidant en EMS (4 prix jusqu'en 2011), le Conseil d'Etat a décidé de ne pas les adapter aux douze niveaux de soins, mais de ne fixer plus qu'un seul prix de pension dès 2012.

Le 20 décembre 2011, le Conseil d'Etat a donné son aval à la mise sur pied d'un projet pilote d'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO). Cette unité pilote comprendra 19 lits et sera située dans les locaux de l'EMS «La Providence» à Fribourg. Elle est destinée à accueillir, pour une durée maximale de trois mois et suite à un séjour en hôpital, les personnes âgées dont le retour à domicile s'avère encore problématique du point de vue de l'organisation des soins ou nécessite au préalable la mise sur pied de prestations d'accompagnement social. Cette unité accueillera aussi les personnes en attente d'un placement en EMS, mais qui ne nécessitent plus de soins hospitaliers. La mise en place de ce projet pilote vise notamment l'objectif d'offrir aux personnes âgées hospitalisées la possibilité de bénéficier d'une évaluation globale de leurs besoins et d'un renforcement de leurs compétences permettant de les orienter vers les fournisseurs de prestations sanitaires et sociales les mieux adaptées à leurs besoins.

Cette unité pilote constitue un important maillon de coordination entre l'hôpital fribourgeois et les fournisseurs de soins (EMS et services de soins à domicile) actifs dans les districts. Elle permettra aussi d'établir un premier lien avec les services communaux et les différents partenaires, organisations et bénévoles impliqués au plan communal dans l'accompagnement social des personnes âgées. L'unité pilote sera opérationnelle dans le courant du premier trimestre 2012 et fera l'objet d'une évaluation sur deux ans.

3. Statistiques

3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2011, le canton de Fribourg offre pour les personnes en situation de handicap adultes 805 places (795 en 2010) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1120 places (1113 en 2010) en atelier et centre de jour. Pour les mineurs et les jeunes adultes, le nombre de places en institution s'élève à 214, dont 178 dans des maisons d'éducation.

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg dispose de 33 places (28 en 2010) pour l'accueil de mineurs en milieu familial, réparties dans six familles d'accueil professionnelles (cinq en 2010).

Lieu de vie – handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2011			Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	42			
Home-Atelier La Colombière	Misery	35			
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		17	10	2
Home Clos Fleuri	Bulle	39	35		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Ursy	35		16	
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers		30	22	
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten		24		
La Farandole	Fribourg		24	24	4
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		16	4	
	Total des places	191	161	76	6

2011

Lieu de vie – handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2011			Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud		85	22	32	4
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg	5	37		
Applico	Schmitten				
Düdingen			12		
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			14	
Total des places		102	59	71	4

Lieu de vie – handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2011			Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	Marly / Villars-sur-Glâne	59		12	
Linde, Unité germanophone	Tinterin	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	15			
Total des places		81	0	12	0

Lieu de vie – addiction	Lieu	Situation au 31.12.2011			Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
Total des places		46	0	6	0

Lieu d'occupation - handicap mental	Lieu	Situation au 31.12.2011		Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Atelier	Centre de jour	
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	63	6	3
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		9	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten	70		
La Farandole	Fribourg	88		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Romont	50		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	5	
Total des places		556	32	3

2011

Lieu d'occupation - handicap psychique	Lieu	Situation au 31.12.2011		Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35	2	
La Traversée 3	Seiry	4		4
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	91		
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Murten, Schmiten	40		
Total des places		347	2	4

Lieu d'occupation - handicap physique	Lieu	Situation au 31.12.2011		Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Atelier	Centre de jour	
Associaiton St-Camille	Marly / Villars-sur-Glâne	163		
Total des places		163	0	0

Lieu d'occupation - addiction	Lieu	Situation au 31.12.2011		Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
		Atelier	Centre de jour	
Le Tremplin	Fribourg	20		
Total des places		20	0	0

Maisons d'éducation	Lieu	Situation au 31.12.2011	Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
Le Bosquet	Givisiez	20	
Foyer St-Etienne	Fribourg	45	
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	28	
Nid Clairval	Givisiez	17	
Foyer pour Apprentis	Fribourg	17	
La Traversée II	Corminbœuf	11	
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs	Fribourg	8	
Total des places		178	0

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Situation au 31.12.2011	Nombre de nouvelles places réalisées en 2011
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	18	3
Tagesklinik	Fribourg	10	
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8	
Total des places		36	3

2011

3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2011, le nombre de lits reconnus selon la loi cantonale sur les EMS était de 2501 (dont 2448 pour de longs séjours et 53 pour de courts séjours). En 2012, le nombre de lits reconnus sera de 2488 lits long séjour et 78 lits court séjour.

Nombre de lits reconnus long et court séjour par district

	2011		2012	
	Lits long séjour	Lits court séjour	Lits long séjour	Lits court séjour
SARINE	792	12	822	33
SINGINE	334	14	336	15
GRUYERE	469	4	475	5
LAC	259	4	259	6
GLANE	186	4	188	4
BROYE	194	11	194	11
VEVEYSE	149	4	149	4
Les Camélias, Marsens	15	0	15	0
ISRF, Fribourg	50	0	50	0
CANTON	2448	53	2488	78

Nombre de places en foyer de jour par district à fin 2011

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
SARINE	Foyer du Gibloux, Farvagny	5	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	4
SINGINE	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	8	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	10	4
LAC	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	5	4
BROYE	Foyer les Mouettes, Estavayer-le-Lac	7	4
VEVEYSE	Foyer Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	8	2

VII. Service de l'action sociale

1. Missions

La mission du Service de l'action sociale (SASoc, ci-après: le Service) est d'améliorer en permanence le dispositif cantonal d'aide

sociale, d'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, d'aide aux victimes d'infractions, d'aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires ainsi qu'en matière de politique familiale et de proposer des mesures de politique sociale. Son rôle est donc d'animer ce dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination ainsi qu'une harmonisation des pratiques en visant à faire respecter une équité de traitement entre les instances de l'action sociale et en invitant à la collaboration les acteurs publics, privés, bénévoles.

Le Service de l'action sociale est dirigé par M. François Mollard, chef de service.

2. Aide aux personnes dans le besoin

2.1 Tâches

Le Service est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantionales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons. Le Service a également pour tâche de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination et une harmonisation des pratiques en vue de garantir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Le Service veille finalement à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et avec les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du Service.

2.2 Contribution aux mesures de politique sociale

Le traitement d'objets parlementaires et de modifications concernant la LASoc et son application ont constitué l'un des points forts de l'activité du Service en 2011. Les modifications consécutives à l'introduction dans cette loi de dispositions sur la révision et l'inspection des dossiers sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Simultanément, le Service a préparé les modifications de l'art. 32 LASoc prévoyant une nouvelle répartition entre l'Etat et les communes (respectivement 40 % et 60 %) des charges d'aide matérielle et des frais des mesures d'insertion sociale, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2012. Une consultation a également été menée pour préparer la réponse à la motion des députées Cotting et Goumaz-Renz (M1111.10) portant sur le changement de domicile et proposant la suppression de l'article 9a LASoc. Parallèlement, les directives d'application

2011

des normes LASoc ont été renouvelées et leur entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2012. Enfin, le Service a préparé la réponse au postulat du député Collomb (P2076.10), proposant l'instauration d'un nouveau régime pour l'obtention de l'aide sociale, et a entamé l'élaboration du rapport donnant suite à son approbation.

La politique cantonale d'insertion socioprofessionnelle a occupé une autre part importante de l'activité du Service. Celui-ci a achevé les travaux menés dans le cadre de la Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée, dont il a assuré la présidence. Un rapport sera présenté au Conseil d'Etat. Dans le même registre, le Service a participé aux travaux de la Commission chargée de coordonner la politique cantonale face à la problématique des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Il a contribué à la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat notamment en organisant des informations et des consultations auprès des services sociaux régionaux (SSR) et à l'occasion de la journée thématique LASoc qui s'est tenue le 3 novembre 2011. Le Service a par ailleurs présidé le groupe de travail chargé de mettre sur pied, en collaboration avec le Service public de l'emploi (SPE), la nouvelle structure particulière définie à l'article 86 de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), destinée à venir en aide aux chômeurs de longue durée. Ces travaux se sont appuyés notamment sur plusieurs échanges avec les SSR et les commissions sociales. Enfin, le Service a contribué au co-rapport répondant à la question du député Ganioz (QA 3365.11) au sujet de l'incidence de la 4^e révision de la loi sur l'assurance chômage sur les chômeurs et chômeuses ainsi que les demandeurs et demandeuses d'emploi.

A travers ces engagements et sa participation au sein de la nouvelle Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail (CEMT), le Service dispose d'une bonne vue d'ensemble des problématiques liées à l'insertion professionnelle et des mesures mises en œuvre pour y répondre. L'aide sociale est toutefois témoin, dans son rôle d'ultime filet de la sécurité sociale, d'un grand nombre de situations qui, malgré ces mesures, demeurent durablement écartées du marché du travail. Le Service a suivi la réalisation du mandat confié à l'Université de Fribourg afin de mieux cerner ces situations et les limites des mesures qui leur sont appliquées. Ce mandat vise à établir comment appliquer l'article 63 de la Constitution cantonale, qui garantit un soutien aux personnes vulnérables et dépendantes.

Le Service a encore apporté sa contribution au développement d'autres mesures de politique sociale en participant à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales.

Le Service a poursuivi la modernisation du dispositif d'aide sociale et la coordination des données utilisées entre les services responsables des prestations sociales disponibles dans le canton. Ces travaux ont été entamés à la suite du projet sur le revenu

déterminant unifié (RDU), qui avait démontré le besoin impératif de renforcer la coordination et l'harmonisation au sein de l'action sociale fribourgeoise. Les tâches engagées dans ce domaine par le Service s'orientent dans deux directions: la constitution d'un répertoire des normes et procédures d'aide sociale et la centralisation du système informatique de transmission des données d'aide sociale.

Ensuite, le Service a participé aux travaux de la Commission cantonale de coordination de la collaboration interinstitutionnelle, dont il assume la vice-présidence. Cette commission assure le suivi du dispositif visant à renforcer la réinsertion socioprofessionnelle. Ce dispositif a achevé en 2011 sa troisième année de fonctionnement. Il concrétise une nouvelle manière de travailler entre les organes de l'aide sociale, du chômage et de l'assurance invalidité. Le Service assure en particulier dans ce cadre le financement des trois espaces de coordination distribués dans le canton (Nord – Centre – Sud) et veille à la bonne coordination de ce dispositif avec les services sociaux régionaux.

Afin d'encourager la création de projets sociaux en faveur de la population fribourgeoise, un Prix du social est décerné tous les deux ans par le Conseil d'Etat. Le Service est chargé de l'organisation de ce prix dont les lauréats en 2011 ont été le *Verein zur Vermittlung von Hilfsdiensten* à Schmitte et le «Festival des Soupes» organisé par l'association La Tuile à Fribourg. Le Service gère par ailleurs deux Fonds institués par le Conseil d'Etat. Le Fonds de l'action sociale a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Ce fonds est alimenté par différentes sources, telles que le produit des taxes relevant de la loi sur les loteries, les legs et dons consentis en sa faveur, le produit de la fortune du fonds, ainsi que toutes autres ressources qui peuvent lui être affectées. Grâce à ce Fonds, en 2011, 25 institutions ont bénéficié d'un soutien financier. Quant au Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif, il est alimenté par les montants provenant de l'obligation pour les loteries et paris de verser aux cantons une taxe sur la dépendance au jeu. Ce fonds a pour but principal de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. En 2011, un montant de 35 000 francs a été versé à l'association REPER afin de financer un projet de prévention, de détection et d'intervention précoce dans le domaine du jeu excessif. En outre, un montant de 42 213 fr. 20 a été alloué en tant que part cantonale aux projets menés par le Groupement romand d'études des addictions (GREA). Un autre projet portant sur la bienveillance réalisé par la Fondation Charlotte Olivier a été soutenu à hauteur de 7500 francs. Enfin, un montant de 1000 francs a été accordé pour la participation de REPER à la journée nationale des compétences médias qui s'est tenue à Fribourg. Le chef de service préside la Commission cantonale d'utilisation du Fonds.

—
2011

Enfin, le Service a entamé pour la première fois l'élaboration du Rapport régulier sur la pauvreté dans le canton de Fribourg. Ce rapport donne suite au postulat des députés Burgener Woeffray et B. Fasel (P 2072.10). Il vise à dresser une fois par législature un état de situation de cette problématique et à répertorier les indicateurs utiles pour le pilotage des politiques menées dans ce domaine.

2.3 Coordination

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les SSR et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2011 près de 150 activités réparties dans six catégories différentes (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Ces statistiques sont disponibles depuis 2005 et celles de 2010 viennent d'être publiées. Le Service se charge de coordonner la publication de cette statistique également avec le Service cantonal de la statistique (SStat). Le Service est aussi chargé de coordonner avec l'OFS et tous les services cantonaux responsables de prestations octroyées sous condition de ressources la mise en place de la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à la SOSTAT. Une mise à jour de ces données a été effectuée en 2011.

2.4 Information et formation

Le Service assure une information régulière par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc). Il maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton, en visitant les services sociaux et les commissions sociales et en rencontrant les organisateurs de mesures d'insertion sociale. Il a également assuré des formations à l'intention des professionnels des différents services impliqués dans le cadre notamment

de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Le Service est également chargé de l'organisation des Assises du social, qui se tiennent tous les deux ans, et a préparé la 7^e édition qui aura lieu en 2012.

2.5 Prévention

Dans le domaine de la prévention, le Service assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement visant à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. S'appuyant sur cette expérience, le Service a préparé la réponse au postulat des députés Collomb et Menoud (P2083.10) au sujet de la prévention de l'endettement des jeunes.

Fort de sa contribution au sein du groupe de travail «Sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat, le Service est intervenu dans la formation des nouveaux agents de l'Etat et des SSR pour prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics. Il a aussi répondu dans ce domaine à différentes demandes des SSR confrontés à des situations de violence. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a en outre participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes de la pauvreté et des personnes vulnérables (Sommet social du canton de Berne), des jeunes adultes en difficulté, de la famille en mutation, du chômage et de l'insertion, de la CII, des nouveaux risques sociaux, des causes et conséquences de la crise économique, de la formation et de la requalification des chômeurs de longue durée, des inégalités sociales et leur impact sur la santé, du développement de projet, ainsi que sur les parcours de formation et les disparités de situations entre hommes et femmes dans les domaines de la santé et du travail social.

Enfin, le Service s'est consacré à la préparation de la Journée du bénévolat, qui s'est tenue le 28 novembre 2011 à l'occasion de l'année européenne du bénévolat en partenariat avec le «Réseau-BénévolatNetzwerk». Une table ronde a notamment été réalisée à l'occasion de cette journée sur le thème du congé-jeunesse et du bénévolat d'entreprise.

2.6 Suivi du dispositif d'aide sociale

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a assuré, conformément à l'art. 34 de la LASoc, la répartition

2011

des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Par ailleurs, il a participé à deux séances de commission sociale, comme la LASoc lui en donne la possibilité. Il a procédé à une révision et analyse des dépenses d'aide matérielle du SSR du Gribloux. Le Service entretient par ailleurs des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans-abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mamans en difficulté, de l'association Caritas, assurant un service de gestion de dettes et de désendettement, de l'Association «Banc Public» à Fribourg pour l'accueil de jour qu'elle propose aux personnes dans le besoin, de l'Association Fri-Santé à Fribourg, espace de soins et d'orientation pour les personnes les plus vulnérables.

2.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service est en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission pour la collaboration interinstitutionnelle, dans la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, dans la Commission pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif, dans la Commission sur la violence conjugale, dans la plate-forme «exploitations agricoles en difficultés». Depuis 2009, le Service est également représenté dans la Commission des subsides de formation. Au niveau intercantonal, le Service a

contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) dont il assure la vice-présidence depuis 2009. Il est enfin représenté au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS). Parallèlement, le Service a comme chaque année participé au séminaire de printemps organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

2.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2011

2.8.1 Aide matérielle LASoc

Un recueil des statistiques de l'aide matérielle a été élaboré comme chaque année par le Service. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activité émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2011 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 28 721 463 fr. 60 (28 284 284 fr. 20 en 2010, soit en augmentation de 1,54 %) pour 4978 dossiers (4761 en 2010 soit en augmentation de 4,55 %) représentant 8882 personnes (8652 en 2010, soit en augmentation de 2,65 %). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 677 071 fr. 45 (2 913 647 fr. 53 en 2010) et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 110 000 francs (100 000 francs en 2010).

REPARTITION ETAT/COMMUNES ART. 32/33 LASoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	7 769 194.90	47,39	1 149 031.00	7,01	7 475 664.10	45,60	16 393 890.00
Etrangers	6 287 585.45	51,01	185 369.50	1,50	5 854 618.65	47,49	12 327 573.60
Total	14 056 780.35	48,94	1 334 400.50	4,65	13 330 282.75	46,41	28 721 463.60

2011

Aide matérielle 2011: personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	667	13,40
Famille monoparentale/couple divisé	600	12,05
Maladie/accident/hospitalisation	396	7,96
Aide à l'enfance	37	0,74
Patronage	40	0,80
AVS/AI/PC: avances/insuffisantes	633	12,72
Revenus insuffisants	1637	32,89
Placement HM/Home pour personnes âgées	33	0,66
Drogue/alcool	182	3,65
Hospitalisation/accident/maladie: de passage	27	0,54
Rapatriement: de passage	66	1,33
Chômage: fins de droit	660	13,26
Total dossiers	4978	100

2.8.2 Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activité tels que banque, assurance, service social, Service des contributions, Service du personnel et d'organisation, Administration des finances, Service de l'action sociale, Service de désendettement et Service des tutelles. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur treize demandes de désendettement. Elle a rendu huit décisions positives pour un montant de 187 507 fr. 35, une décision négative et une décision de non-entrée en matière. Trois décisions sur des demandes de prêt, pour lesquelles la Commission a demandé des compléments d'informations, ont été reportées à la prochaine séance en 2012.

Fr.

Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2011		1 143 444.30
Montant prêté par le Fonds	./.	187 507.35
Montant remboursé au Fonds	+	157 446.85
Divers frais de gestion	./.	3223.65
Rapprovisionnement du Fonds hors prêts	+	3223.65
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2011		1 113 383.80

3. Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions pénales du 23 mars 2007 (loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI); RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts: l'aide immédiate et à plus long terme fournie via les deux centres de consultation LAVI du canton, qui garantissent l'accueil des victimes et l'octroi de prestations telles que soutien psychologique, aide médicale et juridique, hébergement en urgence, aide matérielle; la garantie de droits dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de la personnalité de la victime durant toutes les phases du procès pénal), étant précisé que ces droits sont intégrés désormais dans le nouveau code de procédure pénale fédéral (RS 312.0); le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise, lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances ne peuvent ou ne doivent payer ces indemnités. L'aide aux victimes est donc subsidiaire et existe dans la mesure où une personne a subi, à cause d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Les diverses compétences du Service sont définies à l'article 3 de la loi cantonale d'application de la LAVI (RSF 32.4). L'Etat a également édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme (cf. www.admin.fr.ch/sasoc).

3.1 Activités principales

Le Service veille au bon déroulement des procédures pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins après l'infraction; il veille au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent, d'une part, et le centre de consultation prévu pour toutes les autres victimes LAVI, d'autre part). Chacun de ces deux centres de consultation reste seul compétent pour décider d'une aide immédiate selon les normes cantonales, alors que le Service reste seul compétent pour décider d'une aide à plus long terme, sous réserve d'une réclamation, puis d'un recours éventuel à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Le Service reçoit et vérifie toutes les factures relatives à l'aide immédiate accordée par les centres de consultation. Le Service demeure seul compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. Le Service est également chargé par la législation cantonale de diffuser les informations nécessaires auprès du public et des services partenaires sur le dispositif cantonal et les prestations qui peuvent être accordées aux victimes dans le cadre de la LAVI. De manière générale, le Service exerce la coordination nécessaire dans le canton et hors canton et assume des tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI, au versement de la subvention forfaitaire à l'asso-

2011

ciation Solidarité Femmes Fribourg, ainsi qu'à la répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes (art. 9 al. 2 LALAVI), l'Etat continuant d'assumer la totalité des dépenses en matière d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve des montants récupérés par le Service auprès des auteurs d'infractions.

3.2 Statistiques

Durant l'année 2011, le Service a poursuivi ses démarches de remboursement auprès des auteurs d'infractions pénales. Grâce à la coopération des services pénitentiaires, des services d'exécution des peines et des services de probation, le Service a pu récupérer ainsi un montant total de 39 639 francs (48 639 francs en 2010, 47 166 francs en 2009, 52 396 francs en 2008 et 25 426 francs en 2007), déduction faite des frais de contentieux. De plus, le Service met tout en œuvre pour faire valoir le principe de la subsidiarité des prestations d'aide aux victimes déjà en amont, notamment en orientant les victimes vers les assurances sociales et privées qui doivent en principe couvrir le dommage en priorité. Toutes prestations confondues, le Service a traité 386 dossiers (359 en 2010, 320 en 2009, 286 en 2008, 278 en 2007) et effectué 763 écritures comptables (747 en 2010, 662 en 2009, 548 en 2008 et 498 en 2007), ce qui représente à nouveau une augmentation de travail par rapport aux années précédentes. Le Service a rendu 81 décisions formelles (67 en 2010, 66 en 2009, 68 en 2008 et 48 en 2007), soit 51 décisions en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat, et 30 décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale. Les indemnités allouées aux victimes demeurent généralement inférieures aux prétentions formulées par les victimes et leurs avocats, compte tenu de la nature particulière des prestations LAVI qui sont assimilées par le Tribunal fédéral à des prestations d'assistance. Dans un cas, un recours a été formé en 2011 auprès du Tribunal cantonal et la procédure est en cours.

3.3 Coordination

Sur le plan de la coordination cantonale, qui regroupe 18 membres représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux), le Service a présidé une séance le 6 octobre 2011. Deux séances ont eu lieu également avec le personnel des centres LAVI du canton dans le cadre de la formation continue. Le Service a également été mis à contribution pour la mise en œuvre du mécanisme de protection des victimes de traite d'êtres humains (RSF 114.22), en veillant à la bonne répartition des rôles des différents intervenants en ce domaine sensible et en rencontrant une association spécialisée en ce domaine à Zurich (FIZ), en vue de formaliser avec elle sa collaboration future pour la prise en charge des victimes de traite dans le canton de Fribourg. Une convention datée du 17 novembre 2011 a ainsi pu être signée entre l'Etat de Fribourg et

cette association pour une durée initiale de deux ans. De plus, le Service a participé, le 5 décembre 2011, à une séance du Service suisse de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT), à Berne, en vue d'établir un plan d'action national pour les années 2012 à 2014. Le Service était aussi représenté lors de quatre séances de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Dans le cadre de la Conférence régionale des services cantonaux de coordination LAVI pour la Suisse latine (CR1), le Service a participé à une séance pour harmoniser les pratiques des cantons. En outre, le Service a participé à quatre séances de la Conférence suisse des offices cantonaux de liaison LAVI, ainsi qu'à une journée nationale d'échanges, le 6 septembre 2011 à Berne, pour tous les intervenants LAVI de Suisse.

Pour l'année 2011, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 324 416 francs (1 315 772 francs en 2010, 1 208 243 francs en 2009, 1 168 858 francs en 2008 et 1 160 008 francs en 2007). Cette augmentation des dépenses concerne avant tout les indemnités allouées à titre d'aide immédiate et à plus long terme, même si des montants importants ont aussi été alloués à titre de réparation morale dans des affaires tragiques. En outre, il faut noter, pour les années 2009 et 2010, une augmentation des dépenses en lien avec la refacturation des prestations entre cantons à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2009, de l'article 18 de la LAVI révisée du 23 mars 2007. Le détail figure dans le tableau ci-dessous.

LAVI		Fr.
ACTIVITES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2011		
Subventions de l'Etat au centre de consultation		750 000.00
Frais d'aide immédiate	*	225 919.45
Frais d'aide à long terme	*	71 390.95
Frais d'avocat	*	35 380.05
Aide et remboursements autres cantons (art.18 LAVI)	*	36 300.00
* Total à répartir entre l'Etat et les communes (45 %/55 %)		368 990.45
Indemnisation (dommage matériel)	**	41 876.85
Réparation morale	**	162 770.85
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	**	777.85
** Dépenses entièrement à charge de l'Etat		205 425.55
Total		1 324 416.00

—
2011

4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non entrée en matière entrée en force, aux réfugiés

4.1 Cadre légal

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Pour rappel, les dispositions de la loi fédérale sur l'asile révisée (modification du 16 décembre 2005) et de la nouvelle loi sur les étrangers, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, prévoient une prise en charge spécifique en fonction des différentes catégories de personnes et un nouveau système de financement avec l'introduction d'un forfait global versé par la Confédération pour les personnes durant la procédure d'asile et les sept premières années de leur admission provisoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie- und Spezialaufträge) (ci-après, la société ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse à Fribourg continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de cinq ans (permis B) et les réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

4.2 Statistiques du domaine de l'asile

Suite aux événements survenus en Afrique du Nord, le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse a fortement augmenté en 2011. Il s'élève à 22 551 (contre 15 567 en 2010). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 709 (contre 422 en 2010). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a par conséquent également augmenté. Au 31 décembre 2011, il s'élève à 1385 (contre 1292 en 2010) re-

quérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et requérants d'asile déboutés.

4.3 Situation de l'hébergement

La gestion de la situation de l'hébergement a été le grand défi de l'année en raison de l'augmentation du nombre de personnes attribuées au canton et des mesures prises par la Confédération pour accélérer la procédure d'asile. Dès le printemps 2011, des démarches ont été entreprises en vue de l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement.

Les requérants d'asile ont été logés dans les quatre foyers d'accueil du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc. Le nombre de personnes logées dans les foyers d'accueil s'élève, au 31 décembre 2011, à 264, pour une capacité d'accueil de 287 personnes. 1048 personnes du domaine de l'asile (requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et déboutées) étaient par ailleurs logées dans les autres structures d'hébergement gérées par la société ORS au 31 décembre 2011.

4.4 Suivi social et financier

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1^{er} janvier 2008, un forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire. Pour les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

Au cours de l'année 2011, la mise en place de nouvelles pratiques et procédures de collaboration entre le Service et la société ORS s'est poursuivie. De nombreux échanges ont permis de consolider le nouveau dispositif et les mesures de contrôle et de prendre des mesures structurelles. La convention ORS définit le cadre du mandat Asile. Les aspects financiers sont quant à eux réglés dans un avenant renouvelé chaque année. Les normes d'aide sociale pour les personnes du domaine de l'asile ont été entièrement revues et sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011.

Au niveau des procédures de contrôle mises en place par l'Office fédéral des migrations, respectivement le Service, il y a lieu de mentionner notamment la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl), la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (Flüstat), la statistique de l'aide sociale pour ce qui concerne l'aide matérielle octroyée aux personnes admises à titre provisoire depuis plus de sept ans en Suisse (So-Stat), la mise en place du monitoring de l'extension de l'exclusion de l'aide sociale (Monitoring 2), le Reporting des mesures spécifiques d'intégration, le contrôle des listes FinAsi saisies par l'Office fédéral des migrations pour le calcul du montant du for-

—
2011

fait global versé au canton par la Confédération, ainsi que les différents tableaux de bord élaborés par le Service permettant un suivi budgétaire régulier et une comparaison annuelle des recettes de la Confédération et des dépenses en fonction des rubriques budgétaires.

4.5 Requérants d'asile déboutés

Les requérants d'asile déboutés (RAD) faisant l'objet d'une décision négative en matière d'asile et de renvoi de Suisse entrée en force sont, depuis le 1^{er} janvier 2008, exclus du régime ordinaire d'aide sociale de l'asile, au même titre que les personnes NEM. Ces personnes ne peuvent dès lors plus prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS. Elles peuvent requérir un hébergement dans la structure «bas-seuil» de la Poya, à Fribourg. Seule une aide d'urgence, de dix francs par jour, peut leur être accordée, sur demande, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Les normes d'aide d'urgence ne sont pas appliquées aux personnes vulnérables (familles avec enfants mineurs, personnes âgées ou souffrant de maladie grave, mineurs non accompagnés, etc.) ni aux cas de rigueur (personnes pour lesquelles l'octroi d'une autorisation de séjour peut être envisagé), qui restent soumises aux normes d'aide sociale de l'asile et peuvent prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS dans le canton. Par ailleurs, toutes les personnes RAD et NEM restent affiliées à la caisse maladie.

Le Service, en collaboration avec le Service de la population et des migrants (SPoMi), veille à l'application de cette procédure. Il rend les décisions de fin de droit à l'hébergement pour chaque personne concernée par une telle mesure, décisions qui sont notifiées par le SPoMi, ainsi que les décisions d'expulsion, notifiées et exécutées par la Police cantonale. En 2011, le Service a rendu 188 décisions (196 en 2010) de fin de droit à l'hébergement. 17 décisions d'expulsion ont par ailleurs été rendues (aucune en 2010). Au début janvier 2011, le canton comptait 232 requérants d'asile déboutés. A la fin décembre 2011, il en comptait 176, dont 77 personnes vulnérables. A cela s'ajoutent 38 requérants d'asile déboutés dans le cadre de la procédure Dublin en attente, au 31 décembre 2011, de leur renvoi dans un pays tiers. 73 personnes étaient hébergées dans la structure «bas-seuil» de La Poya au 31 décembre 2011. Les coûts liés à la poursuite du séjour en Suisse des personnes RAD et NEM sont assumés par le canton. A titre compensatoire, une indemnisation forfaitaire unique est versée au canton par la Confédération pour chaque nouveau cas RAD ou NEM attribué au canton.

4.6 Programmes d'occupation pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire

Au cours de l'année 2011, la société ORS a réalisé les programmes d'occupation annoncés dans son plan d'action accepté par le Service. Les requérants d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans sont le public-cible de ces activités destinées à lutter contre l'inactivité, à donner au requérant un cadre et des règles à respecter et à augmenter ses perspectives d'insertion sur place ou de retour dans son pays d'origine. Les programmes réalisés en 2011 sont les suivants: couture et décoration, cuisine, atelier de réparation de vélo, peinture et rénovation d'appartements, pressing-laverie, langue-informatique-connaissances générales. Le programme de boulangerie mis sur pied en 2010 en collaboration avec une association privée s'est poursuivi. Des programmes d'occupation d'utilité publique ont été réalisés en collaboration étroite avec la commune d'Avry-sur-Matran pour la remise en état d'un sentier didactique, la Fondation Cherpillod dans le cadre de l'action des Ponts sur la Broye, le Délégué à l'intégration pour l'organisation et la mise en place du service aux invités aux séances d'information de l'action «Conduire en Suisse». D'autres travaux d'intérêt général sont en cours de préparation avec divers services publics cantonaux et communaux. Enfin, le Service a collaboré à la mise en place de quatre nouvelles stations du système de prêt de vélos en libre-service à Marly, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et Bulle. Grâce à un travail d'intense collaboration du Service avec les différents partenaires tant privés que publics et avec l'appui de la DSAS, la société ORS s'est vu confier par Velopass Sarl le mandat d'assumer les tâches de maintenance et de rééquilibrage des vélos et des stations, tâches essentielles au bon fonctionnement du réseau «Velopass». Ces tâches sont exécutées par les requérants d'asile participant à l'atelier de réparation de vélos. Cette activité favorise l'intégration des requérants au service de la collectivité et donne une image positive de ces personnes.

4.7 Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire, les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Dans ce contexte, le Service a mis en place des mesures spécifiques d'intégration adaptées à la situation particulière des personnes admises à titre provisoire. Le Service est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation des mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce sens, il collabore avec la société ORS pour coordonner la mise en œuvre de ces mesures et avec les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour la validation de ces mesures. S'agissant de

2011

l'intégration des réfugiés, il collabore de la même manière avec Caritas Suisse à Fribourg et applique les mêmes principes.

En 2011, à l'occasion de la révision des normes d'aide sociale pour les personnes relevant de l'asile, les mesures spécifiques d'intégration ainsi que les incitations à l'emploi ont été précisées et approfondies. Le Service a collaboré activement à l'élaboration du futur programme cantonal d'intégration qui doit entrer en vigueur en 2014 avec le Délégué à l'intégration. Le Service informe fréquemment ce dernier de ses projets et de sa stratégie qui sont en accord avec les points forts de la Confédération en matière d'intégration et qui s'intègrent dans la nouvelle loi cantonale du 24 mars 2011 sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Cette stratégie a pour objectif d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de personnes se trouvant pour la plupart en situation d'exclusion sociale. L'enjeu de l'instauration efficace de ce dispositif d'intégration spécifique est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration induit une diminution des dépenses en matière d'aide sociale, notamment pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans et entièrement à charge du canton.

Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait unique pour chaque nouvelle personne admise à titre provisoire et pour chaque nouveau réfugié statutaire et chaque nouveau réfugié admis à titre provisoire dès le 1^{er} janvier 2008.

4.8 Réfugiés

Le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire suivis par Caritas Suisse à Fribourg a fortement augmenté au cours de l'année 2011. Cela s'explique par l'augmentation du taux de reconnaissance de la qualité de réfugié (octroi de l'asile), notamment en raison d'un nombre élevé de demandes déposées par des ressortissants érythréens, par le traitement d'un nombre plus élevé de demandes par l'ODM et par l'accélération de ce dernier de la procédure d'asile déclenchée. Ainsi, le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans suivis par Caritas Suisse à Fribourg est passé de 350 (31.12.2010) à 408 (31.12.2011). Le nombre de réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans suivi par Caritas Suisse à Fribourg est de 10 au 31 décembre 2011 (contre 12 au 31.12.2010).

Concernant le suivi social et financier de ces personnes, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application de nouvelles pratiques et procédures, à la validation des mesures d'intégration, à la présentation des décomptes trimestriels et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour

lesdits réfugiés. Du 4 au 8 avril 2011, il a procédé à une révision des dossiers gérés par Caritas Suisse à Fribourg.

Pour rappel, la Confédération verse au canton, depuis le 1^{er} janvier 2008, un forfait global pour les réfugiés, les réfugiés admis à titre provisoire et les apatrides. Pour les réfugiés admis à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale, le forfait est versé durant les sept premières années de leur séjour en Suisse. Au-delà, ces personnes sont à la charge du canton.

4.9 Autres tâches

Le Service a fait ses remarques dans le cadre de plusieurs consultations tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal.

Le Service a été actif dans la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, dans la commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants, dans le groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part à des séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la situation actuelle dans le cadre de la procédure d'asile et l'exécution des renvois, la procédure Dublin, la situation de l'hébergement, l'évolution de la promotion spécifique de l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, la problématique des requérants d'asile d'Afrique du Nord et d'Erythrée et le nouveau système de calcul des forfaits globaux.

Le Service est également représenté au niveau national dans le comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement», ainsi que dans la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM).

4.10 Dépenses de l'exercice 2011

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2011 à 14 262 654 francs dont 1 457 447 francs restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants d'asile déboutés et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure «bas-seuil» de la Poya se sont élevés en 2011 à 2 541 782 francs dont 1 066 725 francs restent à la charge de l'Etat. Au 31 décembre 2011, dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile, le montant des réserves destinées à financer l'aide matérielle de cette catégorie de personnes s'élève à 1 063 000 francs.

2011

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés en 2011 à 4 683 625 francs, dont 106 916 francs à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2011 à 1 230 000 francs. Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2011 à 1 135 240 francs. Au 31 décembre 2011, dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile, le montant des réserves destinées à financer les mesures spécifiques d'intégration asile et réfugiés s'élève à 1 768 037 francs.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne débitrice de l'obligation d'entretien, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. art. 46, 79 et 81 LACC; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires. Le Service assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

5.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes: détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, dé-

marches d'encaissement proprement dites (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfectures et les tribunaux civils et pénaux du canton. Ainsi, durant l'année 2011, le Service a dû comparaître, dans les différents districts du canton, lors de 32 séances devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement (41 en 2010) et lors de 69 séances devant les autorités de poursuite pénale (93 en 2010). A noter aussi qu'en 2011, 343 réquisitions de poursuite ont été déposées (405 en 2010), 48 demandes de saisie de salaire ont été déposées (28 en 2010) et 117 plaintes pénales ont été déposées (145 en 2010).

5.2 Statistiques

Au 31 décembre 2011, le montant total des avances de contributions d'entretien versées par l'Etat s'élevait à 5 572 417 francs (5 541 604 francs en 2010). Les démarches d'encaissement du Service ont permis de récupérer sur cette somme un montant total de 2 728 609 francs, dont 93 913 francs (40 538 francs en 2010) via la société de recouvrement mandatée par l'Etat pour le suivi des dossiers terminés, ce qui représente un taux de recouvrement de 47,65 % sur les avances et les frais de contentieux (45,17 % en 2010). Le montant non récupéré a été réparti à parts égales entre l'Etat et les communes (art. 81 al. 2 LACC). Quant à la part des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat et appartenant exclusivement aux personnes créancières de l'obligation d'entretien, elle a pu être récupérée à hauteur de 2 439 413 francs en faveur des bénéficiaires de l'aide au recouvrement fournie par le Service (2 538 057 francs en 2010).

Durant l'année 2011, le Service a enregistré 248 nouvelles demandes (231 en 2010), dont 187 ont fait l'objet d'une décision positive (187 en 2010). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2011 s'élevait à 1588 (1511 en 2010), ce qui représente une augmentation relativement importante du nombre de dossiers par rapport à l'année précédente. Parmi ces dossiers «actifs», on compte près de 135 dossiers (130 en 2010) qui relèvent de l'application de la Convention internationale dite de New-York, ce qui implique en général le domicile à l'étranger de la personne débitrice de l'obligation d'entretien. Le nombre relativement important de cas où la personne débitrice est domiciliée à l'étranger a naturellement pour conséquence de diminuer les chances d'encaisser les contributions d'entretien qui sont dues, respectivement de récupérer les avances allouées aux bénéficiaires domiciliés dans le canton. Dans le cadre du suivi courant des dossiers, 819 révisions ont été effectuées et 233 dossiers ont pu être terminés, soit autant de décisions formelles qui s'ajoutent aux décisions d'ouverture et de refus d'ouverture. En 2011, le Service a enregistré 21 réclamations (18 en 2010), dont huit ont été admises et deux ont donné lieu à un recours, dont un a été rejeté par la DSAS, l'autre étant en traitement.

2011

L'année 2011 a connu une étape importante dans le domaine de l'aide au recouvrement et des avances de pensions alimentaires, puisque l'ancienne application informatique «Host» a été remplacée, avec effet au 1^{er} juin 2011, par le nouveau système SAP-ARPA, ce qui a occasionné un travail considérable au sein du Service et du Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat. De plus, le Service a fait l'objet d'une révision par l'Inspection des finances dans ce même domaine d'activité.

S'agissant de la coordination nationale, le Service est représenté au sein de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine. A ce titre, le Service a participé à deux séances à Fribourg et à Lausanne. En outre, le Service a été sollicité pour participer à trois séances au sein d'un groupe de travail à Berne, dans le cadre des activités de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, en vue d'une prise de position pour l'harmonisation du droit aux avances de pensions alimentaires en Suisse.

6. Coordination de la politique familiale

Le canton de Fribourg manifeste depuis plusieurs années une volonté déterminée de soutenir la famille. Les mesures de politique familiale couvrent de multiples domaines. Cette politique est typiquement interdisciplinaire et se situe à la croisée de diverses interventions publiques et conceptions de la politique sociale. Il importe de promouvoir une vision globale de ces mesures, des besoins des familles du canton et des divers enjeux qui attendent la politique familiale ces prochaines années. Le Service assure la coordination visant à développer une véritable stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

Cette année, le Service a constitué un nouvel état des lieux de la politique menée par le canton en la matière et effectué un bilan des réalisations depuis l'adoption du Rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg présenté en 2004 par la Commission cantonale qui avait été nommée à cet effet par le Conseil d'Etat. Ce bilan prépare l'élaboration de nouvelles lignes stratégiques qui seront définies dans le courant de l'année 2012. Afin de consolider les instruments de pilotage de cette politique, le Service a par ailleurs entamé l'élaboration d'une statistique cantonale de la famille en collaboration avec le Service cantonal de la statistique, le BEF et les autres services concernés.

Parallèlement, le Service a poursuivi, en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), l'élaboration d'un projet de prestations complémentaires en faveur des familles, qui répond à l'un des mandats de la nouvelle Constitution cantonale. Le Service s'est en outre prononcé dans ce domaine sur de nombreux objets: Initiative parlementaire Maury Pasquier (07.455) - Ratification de la Convention n° 183 de l'OIT

sur la protection de la maternité; Initiative parlementaire Hochreutener (07.419) – Politique en faveur de la famille et inscription d'un nouvel article constitutionnel; Projet d'ordonnance relative à la gestion des difficultés relationnelles importantes au travail et à la lutte contre le harcèlement; Motion Menoud et Collomb (M1113.11) – Initiative cantonale: défiscalisation des allocations familiales pour enfants.

Enfin, le Service a participé à différentes rencontres organisées au plan fédéral permettant de suivre les principaux développements dans ce domaine. Il a notamment pris part au Forum Questions familiales, le 21 juin 2011, consacré à la question des interactions entre les familles et la santé. Il a en outre participé à la rencontre nationale avec les cantons organisée par la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).

7. Fribourg pour tous

Le Service a été chargé de mettre en place un guichet social intitulé aujourd'hui «Fribourg pour tous». La création de cet instrument novateur dans le paysage de l'action sociale fribourgeoise a été décidée par le Conseil d'Etat dans son Rapport (N° 153) au Grand Conseil donnant suite au postulat des députés Anne-Claude Demierre et Yves Menoud (N° 248.04) concernant l'instauration d'un service d'information pour les familles et les enfants. La mise en place de ce projet a été poursuivie, jusqu'à l'été, en collaboration avec les organismes privés ou publics qui délivrent des prestations sociales dans le canton. Ainsi, «Fribourg pour tous» a inauguré ses locaux le 29 août, en présence de nombreux invités officiels et des principaux partenaires ayant participé au projet.

Situé à la rue du Criblet 13 à Fribourg, «Fribourg pour tous» est ouvert au public depuis le 1^{er} septembre. Sa mission est d'assurer à tous les citoyens et toutes les citoyennes du canton un accès facile, équitable, neutre et convivial à des informations personnalisées leur permettant de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales.

7.1 Activités

Les trois assistant-e-s sociaux de «Fribourg pour tous» offrent des consultations individualisées soit à la réception de «Fribourg pour tous», soit par téléphone ou par courrier électronique. Les domaines d'intervention sont très vastes et recouvrent les thèmes de la famille, des prestations sociales, du travail, de l'intégration et de la santé. Les entretiens peuvent être menés dans les deux langues cantonales ainsi qu'en anglais et en portugais.

2011

Une journée «portes ouvertes» a été organisée le 24 septembre, afin de faire connaître «Fribourg pour tous» auprès d'un large public. Toutes les communes et organismes sociaux du canton ont été informés et ont reçu des dépliants pour leur réception.

Des séances de travail ont été planifiées afin d'établir des modes de collaboration avec le BEF, le service social de Morat et Impuls, Pro Senectute, Caritas Fribourg et La Tuile. L'équipe a effectué la rédaction de nouveaux dépliants et mené une réflexion sur la stratégie de communication. Elle a collaboré au développement d'un outil statistique. Les assistant-e-s sociaux ont proposé trois permanences au Festival de Soupes de l'association La Tuile. L'équipe a en outre participé à différentes rencontres thématiques.

7.2 Statistiques

En quatre mois d'activité, «Fribourg pour tous» a enregistré 272 demandes. Plus de la moitié (57 %) d'entre elles ont été adressées directement au guichet et un peu plus du tiers par téléphone (36 %). Seuls 7 % des demandes ont été adressées par courrier électronique.

VIII. Service de l'enfance et de la jeunesse

1. Missions

L'activité du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est régie par la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) et le règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse (REJ). Le SEJ assume les missions suivantes:

- › la mise en œuvre des actions socio-éducatives nécessaires, d'entente avec les parents ou les représentants légaux, pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes
- › l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires
- › la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants
- › l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux, ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption
- › la consultation des victimes au sens de la législation sur l'aide aux victimes d'infractions
- › l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes
- › la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance et de la jeunesse

Pour accomplir ses missions, le SEJ est organisé en cinq secteurs d'activité. La direction du Service est assurée par M. Stéphane Quéru.

2. Activités générales

En 2011, le SEJ a poursuivi la mise en œuvre des éléments issus de l'analyse des prestations et a consolidé les nombreux projets mis en œuvre en 2010.

Les intervenants et intervenantes en protection de l'enfant (IPE) du SEJ ont été invités à suivre une formation sur la méthodologie d'évaluation en protection de l'enfant dispensée sur deux fois trois jours en décembre 2010 et janvier 2011. Cette méthodologie permet d'utiliser un système de référence commun pour décrire les critères de danger dans lesquels peuvent se trouver les enfants et mettre en œuvre des interventions de protection adaptées avec ou sans mandat d'une autorité.

Le projet «Dictionnaire», outil informatique servant d'Intranet pour l'ensemble du SEJ, a été poursuivi par la mise à jour de nouveaux éléments importants tels que les nouveaux fichiers ou documents nécessaires au travail pour l'ensemble du personnel du SEJ.

La création de profils «électroniques» a eu pour but de permettre aux nouveaux arrivants, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs du SEJ, d'avoir une vision globale du personnel actif et d'obtenir rapidement des renseignements pratiques tels que la fonction, l'équipe, le numéro de téléphone direct et l'e-mail. Ce nouvel outil s'est ajouté au «Dictionnaire» et a été mis en place au début du mois de septembre 2011. Le résultat de ce projet a contribué à la satisfaction générale du personnel et à une meilleure communication.

Le SEJ a préparé les nouveaux mandats de prestations pour la période 2012–2014 dans lesquels quelques modifications ont été apportées en vue d'améliorer la transmission des informations que doivent fournir les institutions mandatées. Lesdits mandats ont été signés le 19 décembre 2011 par la Directrice de la santé et des affaires sociales et les représentants des institutions et services concernés. Ces mandats sont confiés aux institutions qui dispensent des actions socio-éducatives dans le milieu familial, d'une part, et pour les neuf associations d'accueil familial de jour

2011

concernant la surveillance des milieux d'accueil, d'autre part. Le SEJ est chargé de veiller à leur application et de procéder à une évaluation régulière des comptes et des activités des services concernés.

Durant l'année 2011, plusieurs rapports statistiques ont été progressivement établis. L'élaboration de statistiques sous différentes formes (statistiques mensuelles et annuelles, états comparatifs, listes des interventions et tableaux récapitulatifs) permet l'information de la direction du SEJ ainsi que des chefs de secteur et de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour un meilleur fonctionnement du SEJ.

Sur le plan externe, le SEJ est représenté au sein des Conférences latine et suisse des chefs de la protection de l'enfance et de la Conférence suisse des délégués à l'enfance et à la jeunesse. Le 1^{er} juillet 2011, ces deux Conférences nationales spécialisées ont intégré la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

Le chef de Service siège au sein du Comité scientifique de la formation menant au diplôme en protection de l'enfant dispensé par l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Sion.

3. Activités des secteurs

3.1 Secteur de l'action sociale directe (SASD)

Ce SASD composé d'IPE met en œuvre les actions socio-éducatives, exécute les mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, assume la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants.

Il est organisé en trois équipes régionales qui assument l'exécution des nombreux mandats de protection de l'enfant ordonnés par les justices de paix, les tribunaux civils de district et le Tribunal des mineurs ainsi qu'une quatrième équipe «Intake» qui assume les permanences, les suivis sans mandat officiel, la représentation des mineurs séjournant dans le canton, les interventions en tant qu'autorité cantonale dans les cas d'enlèvements internationaux d'enfants et, enfin, les enquêtes sociales mandatées par les différentes autorités de protection de l'enfant.

Onze IPE du SEJ assument le service de piquet. Une majorité d'IPE du SASD composent l'équipe «piquet».

3.1.1 Activités du SASD

En 2011, le SASD a poursuivi le travail relatif à la pondération et à la mesure du temps consacré aux interventions. Ce projet permet d'évaluer la lourdeur de chaque dossier sur la base de

critères uniformes et de fixer le temps nécessaire pour chaque intervention. De plus, on procède à une mesure du temps pour toutes les autres tâches à accomplir par les IPE (séances internes, travail administratif, déplacements, etc.).

Le système de pondération est construit sur le niveau de danger auquel l'enfant est confronté: «hors de danger/danger potentiel/danger avéré». Le système de pondération a, en outre, une influence sur plusieurs activités inhérentes à la protection de l'enfant (interventions, rapports annuels, enquêtes, manière dont chaque IPE prévoit son action). Cette stratégie d'action mérite d'être encore approfondie dans les prochaines années. Les modalités de pondération et de mesure du temps devront être analysées en vue d'un éventuel ajustement.

Malgré la charge importante en nombre de dossiers, le SASD, tout comme le SEJ en général, contribue de manière très importante au soutien du programme de relance en offrant des places pour des personnes en programme de primo-demandeur ou de stagiaire post-universitaire. Ce nouveau personnel a besoin de temps de formation et d'accompagnement pour être opérationnel et il ne reste que pour un temps limité.

Les statistiques du SASD décrivent son activité selon l'évolution suivante:

Généralités	2009	2010	2011
Enfants traités durant l'année	2907	3007	2973
Enfants nouveaux durant l'année	1286	1085	1063
Enfants enregistrés dans le système depuis 1997	9726	10 428	11 128
Interventions traitées durant l'année	2739	2616	2592
Interventions avec action sociale	2709	2593	2551
Interventions sans action sociale	28	21	38
Interventions nouvelles durant l'année	1204	981	1012
Interventions classées durant l'année	1068	1046	1014
Familles concernées par les interventions en cours	1950	1805	2116

La répartition par type d'intervention pour les différentes autorités de protection de l'enfant et certains services administratifs est la suivante:

Type d'intervention par mandant	2009	2010	2011
TM - Tribunal des mineurs	156	114	88
JDP - Justices de paix	1746	1620	1558
Autorité cantonale enlèvements	2	2	3
SMO - Situations sans mandat officiel	746	797	886
TC/D - Tribunal civil de district	72	81	53
Pas d'information reportée dans le système informatique	17	2	4

2011

La lecture du tableau montre une tendance qui semble se dégager pour la seconde année consécutive. Les mandats «judiciaires» sont en baisse alors que les situations de suivi sans mandat officiel augmentent. Une telle tendance, qui devra se confirmer dans les années futures, laisse penser que les principes de rapidité et de précocité des interventions, voulus par l'article 20 de la LEJ, sont utilisés. Il apparaît aussi que les enfants et les jeunes et/ou les parents se dirigent plus facilement vers le secteur Intake du SEJ. Il semble enfin que, selon le principe de la proportionnalité, les justices de paix demandent davantage de travail sans mandat officiel avant d'ordonner une mesure de protection.

L'attribution des enquêtes à des groupes de spécialistes s'est effectuée selon les chiffres suivants:

Enquêtes sociales ordonnées par les autorités	2009	2010	2011
JDP - Enquête sociale	112	137	91
PE - Enquête	1	2	1
TC/D - Enquête attribution des enfants	36	65	48
TC/D - Enquête modification du jugement	6	9	4
Total des mandats d'enquêtes	155	213	144

3.2 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Ce SMA composé d'IPE assume les enquêtes en vue de l'autorisation et de la surveillance de milieux d'accueil extrafamiliaux de jour et de nuit de l'enfant, ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption. Il participe à l'information de toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et participe à la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance, particulièrement dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

3.2.1 Activités du SMA

Les activités du secteur peuvent être décrites par ses statistiques d'activité pour l'année 2011. Mises dans une perspective rétrospective, les données 2011 sont présentées avec les données recueillies depuis 2008:

Dossiers suivis par le SMA	2008	2009	2010	2011
PNADO*	88	105	104	100
FAC**	125	137	147	148
FACpro***	4	4	7	7
Accueil familial à la journée en cours	17	28	28	35
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	9	9	9	9
INSTITUTIONS «petite enfance»	177	175	183	184
AES****	-	56	47	49
INSTITUTIONS «spéciales»	5	3	2	1
Total	425	517	527	533

*PNADO = Parents nourriciers en vue de l'adoption

**FAC = Familles d'accueil

***FACpro = Familles d'accueil professionnelles

****AES = Accueil extrascolaire

Autres prestations traitées par le SMA	2008	2009	2010	2011
Demandes d'adoption conjointe d'enfant	19	8	14	11
Demandes d'adoption de l'enfant du conjoint	5	13	10	10
Demandes d'adoption de majeur	1	3	3	2
Demandes changement nom de famille	2	2	1	1
Demandes abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	1	0	0	1
Demandes abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	2	0	1	1
Enquêtes SPoMi – accueil d'enfant étranger sans projet d'adoption	6	1	5	0
Préavis OFAS (structures petite enfance et accueils extrascolaire)	8	5	0	10
Total	44	32	34	36

Situations classées par type d'accueil	2008	2009	2010	2011
PNADO	23	19	20	17
Familles d'accueil / SPoMi	65	14	20	18
FACpro	0	0	0	1
Accueils à la journée	14	7	14	4
Institutions petite enfance	12	9	14	7
AES	/	5	5	0
Institutions spéciales	0	1	1	1
Adoption enfant du conjoint	4	4	7	12
Adoption de majeur	0	0	1	1
Adoption nationale	0	0	0	0
Total	95	59	82	61

Le SMA a également contribué à la prise en charge de personnes en contrat de primo-demandeur et en stage post-universitaire.

Les IPE du SMA remarquent que le domaine de l'adoption internationale devient une thématique difficile, sachant que les pays d'origine des enfants sont de plus en plus nombreux à ratifier les conventions internationales de protection de l'enfant qui rendent les conditions beaucoup plus restrictives pour confier un enfant à l'adoption. Les délais d'attente d'une proposition d'enfant légalement adoptable s'allongent et l'on constate une élévation de l'âge des enfants proposés à l'adoption. Ce dernier élément ne répond pas forcément aux attentes des parents candidats à l'adoption.

2011

Le secteur est membre de la Conférence latine des autorités cantonales en matière d'adoption (CLACA). Placée sous la houlette de l'Office fédéral de la justice, autorité centrale fédérale en matière d'adoption, la CLACA travaille à unifier les pratiques romandes et tessinoises en matière d'adoption internationale.

Dans un groupe de travail spécifique, le secteur est engagé avec ses homologues genevois dans le projet de concept uniforme romand pour l'adoption nationale.

Sur le plan intercantonal encore, le secteur participe aux rencontres des conseillères éducatives dans le cadre de l'accueil de la petite enfance.

Sur le plan cantonal, le secteur a participé activement, en tant que membre du comité d'organisation, aux Assises de la petite enfance qui se sont tenues le 9 avril 2011 à Grangeneuve.

L'activité marquante du secteur en 2011 a été sans conteste la mise en œuvre de la législation cantonale sur l'accueil extrafamilial. Avec l'adoption par le Grand Conseil, le 9 juin 2011, de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) et l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'application du 27 septembre 2011, le secteur a consacré six mois de son activité presque exclusivement à la nouvelle législation, en procédant à l'autorisation de plus de 45 structures d'accueil extrascolaire et en consacrant 1.4 EPT de sa dotation de 4.8 EPT dès le 1^{er} octobre 2011 aux travaux de mise en œuvre de la LStE. Le projet de mise en œuvre de la LStE a été conduit par la collaboratrice scientifique chargée depuis 2009 de soutenir les communes fribourgeoises dans leur tâche d'évaluation des besoins en places d'accueil extrafamilial. Ainsi, en dehors des effets financiers de la LStE qui déploieront leurs effets en 2012, l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation a concerné, en 2011:

Structures	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers en attente (non traités)	Nombre de milieux/ places d'accueil concernés par la LStE	Nombre total d'enfants accueillis	Nombre d'enfants en âge préscolaire et d'école enfantine concernés par la LStE
Associations d'accueil familial de jour	9		629 assistantes parentales	3062	2109
Crèches	43	3	1125	2783	2783
Accueils extrascolaires	36	3	Matin: 773 places Midi: 1260 places Après-midi: 902 places	2377	584
Totaux	88	6		8222	5476

3.3 Centre de consultation LAVI pour les enfants, les hommes et les victimes au titre de la LCR

Le Centre de consultation LAVI apporte l'aide immédiate aux victimes et à leurs proches selon la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Il se compose d'un secteur s'occupant spécifiquement des enfants et d'un second secteur s'occupant des hommes et des victimes de la circulation. Le soutien octroyé par le Centre de consultation LAVI doit permettre une aide rapide, le but étant la réinsertion de la victime au sein de la société et la réparation des conséquences négatives de l'infraction.

3.3.1 Activités du Centre

En 2011, l'équipe du Centre LAVI s'est familiarisée avec le nouveau code de procédure pénale et les conséquences sur la consultation des victimes. Ainsi, l'équipe a participé à deux séminaires sur la pratique de l'aide aux victimes et sur le nouveau code de procédure pénale.

Deux intervenants ont en outre achevé leur formation continue respective dans les domaines de la psycho-traumatologie et de l'accompagnement des personnes endeuillées.

Le Centre a en outre conduit une réflexion sur la prise en charge des hommes victimes de violence conjugale et a participé au colloque organisé par la Commission cantonale contre la violence conjugale.

Les intervenants et intervenantes du Centre LAVI ont également rencontré les médiateurs et médiatrices du Bureau de la médiation pénale pour mineurs.

Dans le cadre des activités de représentation du Centre et des relations externes, les intervenants et intervenantes ont été actifs au niveau cantonal: au sein de la Coordination cantonale LAVI, du CAN-TEAM (Child Abused and Neglected-TEAM) et du groupe de travail sur la «Traite d'êtres humains».

Au niveau national, les intervenants et intervenantes du Centre ont été actifs au sein du groupe d'intérêt/CSOL-LAVI (Conférence suisse des offices de liaison de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions), Corola et Region 2. Ils ont en outre participé aux rencontres des centres LAVI pour enfants victimes d'abus sexuels.

Sur le plan statistique, l'activité du Centre est décrite selon les données suivantes:

Le nombre de situations est resté stable pour le secteur enfants (+4 % nouvelles demandes), alors qu'une forte augmentation est constatée pour le secteur hommes et victimes de la circulation (+28 %):

2011

> secteur enfants: 147 nouvelles demandes (total: 266)

> secteur hommes: 172 nouvelles demandes (total: 227)

Le Centre a conduit 652 entretiens / 512 consultations téléphoniques (>15 min.) / 1515 autres contacts téléphoniques en lien avec le suivi des victimes.

57 accompagnements auprès de diverses instances (police, avocats, tribunaux, etc.) ont été effectués. 853 contacts ont eu lieu avec des intervenants du réseau en lien avec le suivi des situations.

Il a été répondu à 145 demandes de renseignements, demandes par e-mail ou triage.

18 présentations du Centre (formations et demandes individuelles) ont été accomplies.

3.4 Déléguées à l'enfance et à la jeunesse

Deux déléguées se partagent le poste attribué en vertu de la LEJ. Leurs tâches sont de participer, avec voix consultative, à la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) et de s'appuyer sur les propositions de la CEJ acceptées par le Conseil d'Etat. Elles coordonnent les projets mis en place par les organismes s'occupant d'enfants et de jeunes, proposent des projets cantonaux en faveur de l'enfance et de la jeunesse et peuvent participer à leur élaboration. Les déléguées peuvent participer à la création de structures en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans les régions et les communes. Elles représentent le canton au sein d'organismes intercantonaux et fédéraux œuvrant pour l'enfance et la jeunesse. Les déléguées informent la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

3.4.1 Activités des déléguées

Les déléguées déploient leurs activités dans cinq domaines dont le développement en 2011 a été le suivant:

3.4.1.a Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (GEJ)

En 2011, sept séances ont été organisées dont trois concernant les directives d'attribution du soutien et quatre concernant le traitement des demandes de soutien.

Les déléguées, sous l'égide de la CEJ, ont organisé une Conférence de Jean Zermatten, président du Comité international des droits de l'enfant, qui s'est tenue le 25 février 2011 à l'Université de Fribourg.

Les déléguées ont reçu le renfort d'un poste de chef de projet pour l'élaboration de la stratégie de la politique de l'enfance et de la jeunesse et la conduite du processus.

3.4.1.b Soutien aux projets jeunesse

Après avoir préparé les dossiers pour les préavis de la CEJ, les déléguées ont présenté à la signature de la Directrice de la santé et des affaires sociales 29 projets jeunesse soutenus pour un montant de 152 161 francs.

Les déléguées ont pris part au projet «demain je vote» des délégués romands à la jeunesse pour inciter les jeunes à aller voter lors des élections fédérales et cantonales.

En collaboration avec le RéseauBénévolatNetzwerk et avec les délégués romands à la jeunesse, les déléguées ont organisé la campagne de communication du Congé jeunesse auprès des communes, des centres patronaux et des écoles professionnelles, de manière à marquer l'Année européenne du bénévolat. Le document de présentation élaboré par le canton de Fribourg a été repris comme modèle par les autres cantons romands. Deux articles sur le congé jeunesse sont parus dans le magazine «Echo» de la Chambre de commerce Fribourg et dans l'Info patronale de l'Union patronale du canton de Fribourg. Ce thème a par ailleurs fait l'objet d'une table ronde lors de la Journée du bénévolat.

3.4.1.c Gestion du savoir

Les déléguées ont mené une enquête par questionnaire auprès des sept Directions de l'Etat de Fribourg et ont rédigé les portraits des sept Directions en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse, sans toutefois les finaliser en 2011.

Les déléguées ont mené une enquête par questionnaire auprès des 168 communes fribourgeoises et organisé trois focus groups dans les districts avec le soutien des préfectures et de la Haute Ecole d'études sociales et pédagogiques (eesp) de Lausanne. Les résultats sont attendus en 2012.

Les déléguées ont choisi l'outil «Kaléidoscope de l'Expérience» élaboré par le Prof. Daniel Stoecklin de l'IUKB. Cet outil, qui permet aux enfants et jeunes d'exprimer leur vécu quotidien et aux adultes de mieux connaître leurs besoins, sera appliqué à la commune de Bulle dans le courant de l'année 2012.

3.4.1.d Service d'information

Les déléguées ont évalué avec l'association romande «CIAO» les possibilités de créer un portail fribourgeois pour la jeunesse sur la page «CIAO». En l'état des ressources à disposition, «CIAO» se concentre sur la prévention et ne peut élargir son offre à la promotion de l'enfance et de la jeunesse.

—
2011

Les médias fribourgeois ont été systématiquement informés des projets menés par les déléguées par voie de communiqués de presse.

Les déléguées ont participé à toutes les séances organisées par le Conseil de prévention et de sécurité, par les responsables du projet de guichet social «Fribourg pour tous», et ont mené quelques séances de coordination avec le représentant du SEJ au sein du groupe de projet pour l'élaboration du Plan d'action alcool.

Enfin, les déléguées ont participé à: deux journées de travail au niveau national de la Conférence de la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ); deux journées de réseau du programme «Jeunes et violence» de l'OFAS; quatre séances ordinaires au niveau romand de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ); trois séances du groupe de travail «espaces publics, enfance et jeunesse» de la CRDEJ.

IX. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

1. Missions

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale; en outre, il agit pour l'élimination de toutes formes de discrimination de droit et de fait liée au sexe. Il est aussi chargé de la coordination de la lutte contre la violence conjugale dans le canton de Fribourg.

La responsable du Bureau est M^{me} Geneviève Beaud Spang.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines afin de répondre à son mandat. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (dans les secteurs publics et privés). Il informe – notamment par le site Internet www.familles-fribourg.ch – les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux

questions familiales. Il conseille juridiquement les personnes en situation de discrimination au sens de la LEg.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (28 consultations ou prises de position en 2011). Il actualise régulièrement son site Internet.

Il collabore aux travaux de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité). Il fait partie du groupe des questions juridiques de la CSDE. Il participe aux séances organisées par la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales), notamment à la séance annuelle réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu quatre séances plénières durant l'année. Il administre aussi le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) qui émane de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). La CCMES n'a pas siégé en 2011, mais le BEF a géré des changements d'organisation. Quelques demandes de renseignements et conseils juridiques ont été formulées au BEF, mais aucune situation n'a débouché, en 2011, sur une séance de conciliation. Une procédure est en cours au niveau du Tribunal cantonal. La CCMES est membre de la Conférence suisse des offices de conciliation. Une journée de formation pour les milieux professionnels en lien avec la LEg a eu lieu, en 2011, sous l'égide du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Plusieurs membres de la CCMES et du BEF y ont participé.

Le BEF assure la co-présidence (avec la Police cantonale jusqu'en juin 2011), puis la présidence (depuis juillet 2011) de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Il organise les séances, gère des projets et le secrétariat. En 2011, quatre séances plénières, une séance d'un groupe de travail ont été tenues et un colloque public a été organisé. Il participe aux travaux de la Conférence des services et projets d'intervention cantonaux et des services de lutte contre la violence domestique (CSPI) et est membre de la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD).

Le BEF préside le Groupe des personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat, qui n'a pas mené de séance en 2011.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Ce Club s'est réuni une fois en assemblée générale et son comité a mené deux séances.

2011

Le BEF a eu différents contacts avec les médias et rédigé plusieurs communiqués de presse, ce notamment: dans le cadre des jubilés marquant les 40 ans du suffrage féminin et les 30 ans de l'inscription du principe d'égalité dans la Constitution, de la Journée nationale «Futur en tous genres», de la publication «Femmes et politique dans le canton de Fribourg: est-ce suffisant? – analyse de l'année électorale 2011» et de ses actions à l'occasion des élections cantonales et nationales, et finalement à l'occasion du colloque qu'il a organisé en matière de lutte contre la violence conjugale.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Egalité et profession

Le BEF a mené les travaux préparatoires pour établir la stratégie du plan pour l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'administration cantonale. Il assure en effet la gestion de ce projet dans le cadre d'un groupe de travail regroupant, sous la présidence de la Directrice de la santé et des affaires sociales (DSAS), des représentant-e-s de toutes les Directions et du Service du personnel et d'organisation (SPO). Ce groupe a siégé une fois en 2011.

Le BEF est intervenu à la Haute Ecole de gestion (HEG) de Fribourg dans un cours sur les ressources humaines.

2.2.2 Egalité et formation

Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 11^e édition de la Journée nationale «Futur en tous genres». Un volet de cette journée s'adresse aux filles et aux garçons de 5^e primaire invités à découvrir le monde du travail et les métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Un autre module est proposé aux élèves de 2^e année du CO; ainsi, les filles ont pu découvrir les domaines de la technique et de l'informatique au sein d'entreprises privées, à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes ou à l'Université, et les garçons le travail en crèche ou dans des homes pour personnes âgées. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faitières, la DICS et les conseillers-ères en orientation professionnelle. Le BEF participe au Comité de pilotage national de «Futur en tous genres», il co-préside l'Association et assume la responsabilité hiérarchique de la coordinatrice romande.

Le BEF a tenu durant six jours un stand à Start! Forum des métiers dans le but de sensibiliser les jeunes à la nécessité d'élargir leurs perspectives professionnelles en se détachant des a priori liés au sexe encore associés à de nombreux métiers.

Le BEF a présenté les deux mallettes pédagogiques «Balayons les clichés» (pour les enfants de cinq à douze ans et pour le secondaire I et II) à plusieurs partenaires de la formation dans la

partie francophone du canton, soit à la Conférence des directeurs-trices des écoles du cycle d'orientation, à la Conférence des inspecteurs-trices scolaires, aux responsables d'établissement et à la direction de l'Ecole de culture générale de Fribourg.

Le BEF a organisé un concours pour les jeunes fréquentant les établissements scolaires du secondaire II et des écoles professionnelles du canton. Ce concours pour les classes appelé: «Elections, égalité, action!» visait à sensibiliser les jeunes à la question de la représentation des femmes en politique ainsi qu'à l'importance de prendre part aux élections. Une seule classe a participé et une dizaine d'élèves ont reçu un prix.

2.2.3 Politique familiale globale

Le BEF a collaboré avec le Service cantonal de la statistique, dans le cadre d'un groupe de travail interservices, à l'élaboration d'un set d'indicateurs statistiques permettant d'orienter et d'évaluer les mesures de politique familiale globale. Il a aussi participé à un séminaire sur les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique.

2.2.4 Violence conjugale

Le BEF a participé à une journée nationale et à trois journées romandes organisées dans le cadre de la Conférence romande et de la Coordination suisse en matière de lutte contre la violence domestique.

Le BEF a organisé, dans le cadre de la Commission cantonale de lutte contre la violence conjugale, un colloque public traitant des «Nouvelles dispositions légales et leurs incidences sur les cas de violence conjugale» et de «La médecine des violences».

2.2.5 Femmes et politique

Le BEF a organisé en collaboration avec le Chœur de Jade ainsi que d'autres partenaires culturels, une manifestation intitulée «A voix égales – 40 ans de droit de vote et 30 ans d'égalité». Deux pièces musicales de Caroline Charrière ont été créées à cette occasion. Elles ont été interprétées, en extérieur, à Bulle, Fribourg et Estavayer-le-Lac. Des affiches électorales d'époque ont de plus offert une touche visuelle évocatrice à cet événement. Un réseau en faveur de l'égalité s'est constitué à la suite de ces actions.

2.2.6 Egalite.ch

Le BEF participe aux travaux de la Conférence romande de l'égalité – egalite.ch – qui a présenté, en janvier 2011, son nouveau site Internet www.leg.ch sur le droit de l'égalité entre les hommes et les femmes et son application dans la jurisprudence et dans les faits.

—
2011

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES	2635.63	2534.83	100.80
ADMINISTRATION CENTRALE	125.55	122.93	2.62
3600 / SASS Secrétariat général	5.96	5.83	0.13
3605 / SANT Service de la santé publique	20.16	19.77	0.39
3606 / DENT Service dentaire scolaire	26.32	26.21	0.11
3630 / PFIS Service de planning familial et d'information sexuelle	6.74	6.66	0.08
3645 / SOCI Service de la prévoyance sociale	9.79	10.90	-1.11
3650 / AISO Service de l'action sociale	15.20	13.52	1.68
3665 / OCMF Service de l'enfance et de la jeunesse	41.38	40.04	1.34
SECTEUR HOSPITALIER	2495.32	2397.17	98.15
3611 / RHFR Réseau hospitalier fribourgeois	2119.14	2037.19	81.95
3618 / RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale	370.47	359.98	10.49
3619 / EMSC RFSM EMS «Les Camélias»	5.71		
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	14.76	14.73	0.03
3624 / MABU Buanderie de Marsens	14.76	14.73	0.03



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

WWW.FR.CH/DFIN

Direction des finances DFIN

—
2011

I. Direction et Secrétariat général	1	VIII. Registre foncier	34
1. Missions.....	1	1. Missions.....	34
2. Activités.....	1	2. Les Registres fonciers.....	34
3. Collaboration intercantonale.....	1	3. L'activité fiscale du registre foncier.....	36
4. Affaires contentieuses.....	3	4. L'autorité de surveillance du registre foncier.....	36
5. Législation.....	3		
II. Administration des finances	4	IX. Inspection des finances	36
1. Missions.....	4	1. Missions.....	36
2. Activités.....	4	2. Activités.....	37
III. Service cantonal des contributions	10	X. Etat du personnel	38
1. Missions.....	10		
2. Activités.....	10		
IV. Service des impôts sur les successions et les donations	13		
1. Missions.....	13		
2. Activités.....	14		
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg	14		
1. Missions.....	14		
2. Activités.....	15		
VI. Service de l'informatique et des télécommunications	20		
1. Missions.....	20		
2. Activités.....	20		
VII. Service du cadastre et de la géomatique	28		
1. Missions.....	28		
2. Mensuration officielle.....	28		
3. Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire).....	31		
4. Cadastre RDPPF.....	33		
5. Evénements particuliers «Géoinformation».....	33		

—
2011

I. Direction et Secrétariat général

1. Missions

La Direction des finances (DFIN) veille, à travers ses services, à une gestion efficace des ressources propres de l'Etat, notamment des ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Elle est aussi chargée de la mensuration officielle, soit des plans cadastraux du territoire cantonal, et de la bonne tenue du registre foncier. L'Inspection des finances et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont rattachées administrativement à la DFIN.

Le Conseiller d'Etat, Directeur des finances, était en 2011 M. Claude Lässer. Le Secrétaire général était M. Jean-Paul Monney.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique et dont les services spécialisés font partie de la Direction des finances. Le SG-DFIN s'occupe également de la préparation administrative des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers relevant de la Direction, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, le guichet et la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la Direction (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses (voir point 4. ci-après), de l'élaboration ou de la révision d'actes légis-

latifs et de règlements, de préparer les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, surtout à la Direction et à ceux de ses services qui ne disposent pas de juristes.

Egalement rattachée au SG-DFIN, la chargée de communication traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site Internet de la Direction. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite également des demandes d'accès aux documents et de la protection des données.

2.2 Autres domaines d'activités

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2011 à 5 567 093 francs (3 099 313 francs à fin 2010).

Le montant du fonds des taxes de loteries à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2011 à 2 140 247 francs (2 138 431 francs à fin 2010).

Le contrat d'assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de l'Etat à l'exception d'une dizaine de services et établissements qui disposent de leur propre contrat, fait l'objet d'une analyse en vue de son renouvellement.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu trois séances en 2011, les 28 janvier, 9/10 juin et 23 septembre. La séance des 9/10 juin était l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Samnaun. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des contributions, ainsi que des chefs des services cantonaux des finances et des contributions. M. Claude Lässer faisait partie du comité de cette Conférence depuis le début 2007; ce comité a tenu huit séances en 2011.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

› le vaste chantier de la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, après de

—
2011

nombreux travaux d'adaptation dans les cantons. En 2011, la Conférence a notamment examiné le rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT pour la période 2008–2011;

- › le programme de consolidation des finances de la Confédération et ses conséquences sur les finances cantonales;
- › la concurrence fiscale intercantonale et internationale, notamment aussi le dialogue fiscal avec l'Union européenne, l'imposition des holdings, le secret bancaire, l'entraide administrative, les accords de double imposition, le projet d'impôt libérateur;
- › la suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (réforme III);
- › l'imposition forfaitaire selon la dépense et l'imposition de la propriété du logement, l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives», l'impôt à la source, la simplification de la TVA;
- › la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse à la Confédération et aux cantons;
- › le financement des transports ferroviaires et routiers;
- › les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons, notamment la simplification de la TVA, l'imposition des frais de formation et de perfectionnement, les mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, le financement des hôpitaux par les cantons, la révision de la législation relative aux grandes banques (too big to fail);
- › l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière, révision statutaire, organe de révision).

3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu quatre séances en 2011, les 29 janvier à Genève, 19 mai à Neuchâtel, 1^{er} septembre à Fribourg et 10 novembre à Lausanne. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- › Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget et la nouvelle convention.
- › La nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier le rapport d'efficacité y relatif et l'audit sur les montants pour 2012.
- › Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs objets de la Confédération, telles que les réformes fiscales, la distribution des bénéfices de la BNS, les mesures d'assainissement financier envisagées, le financement des transports publics, le nouveau financement hospitalier, l'imposition sur la valeur locative, la révision de la loi sur les banques, la fiscalité des entreprises, la TVA.
- › Des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales, et les risques de dégradation des finances cantonales.
- › La synchronisation des périodes de subventionnement et de paiement des subventions fédérales aux cantons pour le financement des universités.

3.3 Conférence romande de la Loterie et des Jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la Loterie et des Jeux (CRLJ) dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale. Le Directeur des finances y représente le canton de Fribourg.

La Conférence a tenu trois séances en 2011, les 25 mars, 30 mai et 28 novembre. Les principaux sujets traités sont les suivants:

- › Les concertations entre les représentants des cantons et de la Confédération à propos de l'initiative populaire fédérale «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» et du contre-projet direct du Conseil fédéral.
- › Les procédures judiciaires de la Commission fédérale des maisons de jeux et de l'Office fédéral de la justice contre la Commission intercantonale suisse des loteries (Comlot) à propos de certains jeux de la Loterie romande et de Swisslos, dont surtout les tactilos au sujet desquels le Tribunal fédéral a tran-

2011

ché au début 2011: il s'agit bien d'une loterie et non d'un jeu d'argent réservé aux casinos.

- > La coordination des positions sur les objets traités par la Conférence spécialisée des membres des gouvernements des cantons concernés par la législation et le marché des loteries. Le canton de Fribourg y est représenté par le Directeur de la sécurité et de la justice et le Directeur des finances.
- > L'examen de réglementations cantonales sur la distribution des bénéfices de la Loterie romande au sein des cantons dans les domaines de la culture, du social et du sport.

4. Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière d'impôt sur les successions et les donations, de droits de mutation et d'émoulements de cadastration. Le nombre de dossiers est en légère augmentation en 2011.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2011 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

Décret du 2 février 2011 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010;

Décret du 2 février 2011 concernant la validation de l'initiative constitutionnelle «FriNetz»;

Décret du 11 mai 2011 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2010;

Loi du 12 mai 2011 sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP);

Loi du 8 septembre 2011 portant adaptation de la législation fribourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux droits réels;

Décret du 2 novembre 2011 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012;

Loi du 2 novembre 2011 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2012.

5.2 Ordonnances et arrêtés

Arrêté du 8 février 2011 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Plasselb, lots 1 et 2;

Arrêté du 8 février 2011 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Villars-sur-Glâne, lot 4;

Ordonnance du 1^{er} mars 2011 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (logopédiste);

Arrêté du 15 mars 2011 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2011 (168^e affectation);

Ordonnance du 3 mai 2011 modifiant l'ordonnance relative à la constitution du Fonds des taxes sur les loteries;

Ordonnance du 17 mai 2011 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

Arrêté du 15 juin 2011 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2011 (169^e affectation);

Ordonnance du 21 juin 2011 modifiant le règlement sur les subventions et l'ordonnance relative à diverses subventions de moindre importance;

Ordonnance du 28 juin 2011 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (retraite flexible);

Arrêté du 20 septembre 2011 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2011 (170^e affectation);

Ordonnance du 3 octobre 2011 relative à la liste des établissements personnalisés soumis à la loi sur le personnel de l'Etat et à la classification des directeurs et directrices de ces établissements;

Ordonnance du 11 octobre 2011 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2012;

Ordonnance du 25 octobre 2011 sur les catégories de personnel représentées au comité de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat;

Arrêté du 8 novembre 2011 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Muntelier, lots Ia et II;

Ordonnance du 17 novembre 2011 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2012;

2011

Ordonnance du 29 novembre 2011 abrogeant les dispositions réglementaires relatives à la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat;

Arrêté du 29 novembre 2011 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Châtonnaye;

Ordonnance du 6 décembre 2011 relative à la perception de l'impôt à la source;

Ordonnance du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (groupe de 21 fonctions);

Ordonnance du 13 décembre 2011 concernant la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2012;

Arrêté du 13 décembre 2011 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2011 (171^e affectation);

Arrêté du 20 décembre 2011 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire de la commune de Lully/secteurs Bollion et Seiry ainsi que les secteurs des communes de Châbles, Font, Cheyres et Châtillon compris dans le périmètre d'influence de la RN1.

II. Administration des finances

1. Missions

L'Administration des finances de l'Etat de Fribourg (AFin) est un service central en charge de la gestion des finances du canton et de l'élaboration de toutes les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

Le chef de l'AFin est M. Daniel Berset, Trésorier d'Etat.

2. Activités

En 2011, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes: le nouveau modèle comptable harmonisé, l'élaboration du budget 2012, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la mise en œuvre de la gestion par prestations au sein de l'AFin, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement

et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1 Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Après l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2011, des modifications nécessaires de la loi sur les finances et de son règlement d'exécution, les travaux de mise en œuvre au niveau de l'Etat du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) adopté par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances se sont poursuivis tout au long de l'année. Les adaptations de l'application informatique (modification du plan comptable dans le progiciel SAP et migration des données) ont été effectuées avec succès lors du week-end du 26 au 27 mars 2011. Les unités administratives saisissent depuis lors les pièces comptables dans un nouvel environnement et utilisent le nouveau modèle de compte. Les ajustements mineurs qui s'imposaient encore au niveau du règlement sur les subventions et de l'ordonnance relative à diverses subventions de moindre importance ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 21 juin et sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Le budget 2012 a été établi conformément au MCH2. A la fin 2011, les seuls travaux encore en cours concernaient les adaptations formelles du fascicule des comptes, dont une nouvelle version sera publiée à partir de l'exercice 2011.

2.2 Le projet de budget 2012

L'établissement du projet de budget 2012 a été opéré dans un contexte financier difficile. Un infléchissement marqué de la croissance des recettes, lié notamment à la remise en question de la part des cantons au bénéfice de la BNS et à la réduction des moyens attendus de la péréquation des ressources de la RPT, a rendu particulièrement compliqué l'obtention de l'équilibre budgétaire. Pour respecter cette exigence tout en garantissant une qualité satisfaisante et un volume adéquat des prestations, il a été nécessaire de procéder à des prélèvements, à hauteur de 10 millions de francs sur diverses provisions. Le 13 septembre 2011, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2012 conforme à la présentation du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 et dont les principaux résultats sont les suivants: bénéfice de 1 million de francs au compte de résultats, investissements nets de 120,7 millions de francs, insuffisance de financement de 25,7 millions de francs, quote-part des subventions cantonales nettes de 39,4 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %), degré d'autofinancement des investissements de 78,7 %. Le Grand Conseil a adopté ce projet le 2 novembre 2011, sans le modifier. Toutefois, le lendemain, le Parlement a refusé l'entrée en matière sur une proposition de hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur et les remorques, dont les incidences financières favorables étaient pourtant comprises dans le projet de budget 2012. Ce dernier se trouvant à nouveau en déséquilibre et ne respectant dès lors plus la norme

2011

constitutionnelle, le Conseil d'Etat a décidé une série d'ajustements budgétaires de manière à rétablir l'équilibre, sans toutefois remettre en cause le décret voté le 2 novembre 2011 relatif au budget de l'Etat pour l'année 2012.

2.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2011, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 40 objets à incidences financières. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position: les avant-projets de lois sur le financement des hôpitaux et des maisons de naissance, les sites pollués, la coopération au développement, la détention des chiens, la médiation administrative, les allocations familiales. L'AFin a été aussi amenée à donner son préavis sur plusieurs projets d'ordonnances, notamment ceux se rapportant au nouveau régime de financement des soins, à l'énergie, aux allocations de maternité, au personnel enseignant des écoles professionnelles, aux subventions aux forêts, aux structures d'accueil extrafamilial de jour, au sport, à la formation continue, à l'emploi et au marché du travail. Cet important travail en «amont» contribue de façon très efficace à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavis également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

2.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2011, l'AFin a effectué les tâches suivantes concernant le système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons:

- › analyse des incidences financières de la RPT pour l'Etat: estimation des effets totaux de la RPT sur les comptes 2010 de l'Etat; vérification, en collaboration avec le Service cantonal des contributions (SCC), des prévisions pluriannuelles effectuées au sujet de la péréquation des ressources par l'Institut BAK Basel Economics; vérification, en collaboration avec le SCC, des chiffres 2012 mis en consultation par la Confédération et préparation de la prise de position du Conseil d'Etat;
- › analyse des incidences financières de la RPT pour les communes: recherche d'informations dans les comptes 2010 des communes; estimation des effets 2010 pour les communes dans leur ensemble; présentation des résultats 2008–2010 au Conseil d'Etat et au Comité de l'Association des communes fribourgeoises; confirmation de la pertinence des ajustements apportés en 2010 au mécanisme de compensation des incidences de la RPT pour les communes;

- › interventions aux niveaux fédéral et intercantonal: préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2012; préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les modifications de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC); soutien à la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales dans les discussions relatives à l'évaluation de l'efficacité du système et à la dotation financière des instruments péréquatifs pour la période 2012–2015;

- › activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement: agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2010 et des demandes concernant le versement des subventions 2011; agrégation et transmission des propositions cantonales initiales relatives aux conventions-programmes 2012–2015; prises de position sur les versions intermédiaires des projets de conventions-programmes 2012–2015;

- › entretien des contacts administratifs avec la Conférence des gouvernements cantonaux, la Conférence des directeurs des finances, le Département fédéral des finances et les administrations des finances d'autres cantons; réponses à diverses questions et enquêtes relatives à la RPT et à sa mise en œuvre;

- › participation à des groupes de travail: contribution de plusieurs représentants de l'AFin aux travaux inhérents à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouvelles stratégies cantonales en matière d'enseignement spécialisé (DICS) et de prise en charge des personnes en situation de handicap (DSAS).

2.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2011 la section Nigefi a concentré ses activités sur les travaux d'exploitation et de maintenance applicative de la plate-forme SAP, ainsi que sur la réalisation de divers projets.

La croissance régulière, année après année, du nombre d'utilisateurs respectivement de l'utilisation par les services de l'administration cantonale des fonctionnalités standards ou spécifiques du progiciel SAP induisent des tâches d'exploitation, de maintenance et de support applicatif toujours plus importantes. La section a consacré en 2011 environ 40 % de ses ressources à ces tâches.

Durant l'année 2011, les projets suivants ont été réalisés par la section:

2011

> migration du plan comptable (MCH2)

Migration, au niveau du système SAP, du plan comptable et des données comptables pour les exercices relatifs aux années 2000 à 2011.

Remplacement de l'outil d'édition du fascicule des comptes et du budget au moyen des outils «BW» et «BO» de SAP.

> gestion des pensions alimentaires (ARPA)

Mise en production de la gestion comptable des pensions alimentaires incluant notamment la reprise des données comptables depuis 1985 et l'intégration des flux comptables avec la solution métier développée par le SITel.

La section a également poursuivi le déploiement de différents modules du progiciel SAP au sein de l'administration à savoir:

Module de facturation SD auprès:

- > du Service du cadastre et de la géomatique pour la facturation des mensurations cadastrales;
- > du Secrétariat général de la DIAF pour la facturation des émoluments de l'autorité foncière;
- > des Vignobles du Lavaux et du Vully;

Module de gestion des achats et des stocks auprès;

- > de l'Ecole des métiers;
- > des Vignobles du Lavaux et du Vully.

Modules de comptabilité:

- > décentralisation de la saisie des factures fournisseurs auprès de la Police cantonale et du Musée d'art et d'histoire;
- > mise à disposition de l'outil spécifique permettant la création des arrangements de paiement auprès du Conservatoire.

2.6 Le contrôle périodique des subventions

> Examens des subventions 2011

Conformément à la planification générale des examens de subventions, six domaines de subventionnement ont fait l'objet d'un examen durant l'année au moyen du concept d'examen adopté par le Conseil d'Etat. Trois examens n'étaient toutefois pas entièrement achevés à la fin 2011 et seront finalisés au début de l'année 2012.

Après une formation de base individuelle dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat entre les mois de mai et de décembre. L'Administration des finances a apporté son soutien à ces réalisations tout au long de la procédure, en fonction des besoins et des souhaits des personnes en charge. Une première partie des résultats de ces travaux a été transmise à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission) durant le mois de novembre, laquelle les a traités dans sa séance du 30 novembre 2011. La seconde partie sera traitée en principe en mars 2012. Conformément à la procédure établie, la Commission fera ensuite part de ses propositions au Conseil d'Etat pour cette onzième série d'examens.

> Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est actualisé périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

> Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2011 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 40.7 %, et le budget 2012 un taux de 39.4 %, respectant ainsi la règle établie.

En outre, conformément à la LSub, l'Administration des finances a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

> Autres tâches liées au domaine des subventions

L'Administration des finances a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2011

2.7 Les comptes 2011

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle a consacré un temps important aux travaux préparatoires à la mise en place du nouveau modèle comptable, plus particulièrement pour ce qui concerne l'adaptation du plan comptable. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2011 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent rapport d'activité se limite, dès lors, à ne

reproduire que les principaux résultats de bilan de 2001 à 2011 et des comptes généraux de 2005 à 2011.

Bilan

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42	+ 1 091 009 064.95
2007	2 527 832 965.43	1 225 264 539.82	+ 1 302 568 425.61
2008	2 896 071 805.99	1 565 162 137.40	+ 1 330 909 668.59
2009	2 959 038 758.59	1 622 302 319.21	+ 1 336 736 439 38
2010	3 133 197 888.13	1 792 602 341.15	+ 1 340 595 546.98
2011	3 119 167 213.17 ¹	1 463 936 667.59	+ 1 655 230 545.58

¹ Nouvelle définition des fonds propres en raison de la mise en place du MCH2 (excédent d'actif)

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de résultats			Compte des investissements			Autofinancement	Insuf. / +excédent de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent		
2005	2 497,8	3 346,9	+ 859,1	173,5	85,5	- 88,0	+ 1 006,3	+ 918,3
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	- 73,6	+ 197,9	+ 124,3
2007	2 624,9	2 698,5	+ 73,6	199,4	89,5	- 109,9	+ 228,1	+ 118,2
2008	2 955,2	2 984,8	+ 29,6	219,7	83,4	- 136,3	+ 285,9	+ 149,6
2009	3 104,0	3 109,8	+ 5,8	209,5	69,7	- 139,8	+ 236,3	+ 96,5
2010	3 218,0	3 221,8	+ 3,8	219,2	74,9	- 144,3	+ 183,1	+ 38,8
2011	3 444,5	3 447,3	+ 2,8	264,7	87,2	- 177,5	+ 243,3	+ 65,8 ²

² Nouvelle définition du calcul de l'autofinancement à la suite de l'introduction du MCH2

2011

2.8 Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- > enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2010 et 2011:

	2010	2011
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 489.52	1 424.81
Comptes bancaires et postaux:		
– écritures enregistrées	8 562	8 749

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2011, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 920 millions de francs (2010: 1,0 mia de francs). Le nombre de prêts a été de 17 contre 18 en 2010.

L'AFin gère et tient la comptabilité de 54 fonds et fondations:

- > gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2011, la dette à moyen et long terme de l'Etat a été réduite de 170 millions de francs à la suite du remboursement d'un prêt arrivant à échéance. Elle atteint désormais 360 millions de francs.

- > gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (19,483 millions, 239 prêts).

- > autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité de ce service connaît un développement important.

En 2011, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 160 millions de francs (2010: 151 millions de francs). Cela correspondait à près de 148 000 factures (2010: 145 000). A fin 2011, les poursuites en cours se montent à 731 000 francs (2010: 644 490 francs). A signaler que la possibilité de payer par carte de débit touche de plus en plus de secteurs de l'Etat et devient de plus en plus courante. Cela s'est traduit par des encaissements par ce biais à hauteur de 1,46 million de francs, en progression de 23,7 % par rapport à 2010.

2.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'Administration des finances élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel: il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et il indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et elle complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis de constater dès le milieu de l'année que les résultats des comptes 2011 seraient plus favorables que ceux prévus au budget.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2011, celui-ci a admis 38 demandes (49 en 2010) portant sur un montant total de 14,6 millions de francs (15,2 millions en 2010), représentant le 0,44 % (0,49 % en 2010) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2011. Ce volume des crédits supplémentaires est inférieur de plus d'un tiers à la moyenne qui s'élève à 0,73 % pour

2011

la période 1990–2010. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2012.

2.11 Gestion par prestations (GpP)

La mission de la Section gestion par prestations (SGpP) consiste à planifier, organiser et introduire progressivement la gestion par prestations (GpP) auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

Principales activités effectuées en 2011:

– Comptes GpP 2010

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La SGpP a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2010 et apporté son soutien aux unités concernées.

– Controlling GpP au 31.12.2010 et 31.08.2011

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2010 et au 31 août 2011. Ces rapports, signés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse formelle par la SGpP. Le rapport de controlling du Service des forêts et de la faune (SFF) du 31 décembre 2010 a fait l'objet d'un controlling approfondi par la SGpP. L'Administration des finances a ensuite établi un rapport sur les activités de controlling 2011 à l'attention du Conseil d'Etat pour valider les mesures d'amélioration à entreprendre. La SGpP a coordonné l'établissement de ces rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes.

– Budgets GpP 2012

Les unités GpP ont établi les budgets 2012 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La SGpP a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP. Avec la remise de son budget GpP 2012, le Service de l'informatique et des télécommunications a rejoint en 2011 le cercle des unités GpP.

– Déploiement de la GpP

La SGpP a conduit les travaux de mise en œuvre de la GpP auprès de trois unités administratives. Il s'agit du Service de l'informatique et des télécommunications (budget GpP 2012), des Etablissements de Bellechasse (budget GpP prévu en 2013) et du Service archéologique (budget GpP prévu en 2013).

La SGpP et le Service des ponts et chaussées ont entrepris des travaux d'amélioration de la GpP dans ce service. Ces travaux, qui impliquent l'ingénieur cantonal et ses différents chefs de secteur, aboutiront à une nouvelle structure analytique qui sera effective pour le budget 2013.

Conformément à la stratégie générale de déploiement de la gestion par prestations approuvée par le Conseil d'Etat et à l'ordonnance du 20 mai 2008 sur la gestion par prestations, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) ont été approchées pour désigner les deux prochaines unités qui devront établir un rapport d'évaluation sur leur aptitude à se gérer par prestations (REApT).

– Développement de la GpP

Parallèlement à ses activités principales, la SGpP a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments GpP. Elle a notamment clôturé le projet e-GTApP qui consistait à créer, par l'intermédiaire du Service de l'informatique et des télécommunications, un logiciel de saisie et d'affectation du temps de travail. Ce logiciel est un instrument indispensable à la GpP et les expériences faites avec cet outil «maison» sont très positives.

2.12 Autres activités

› Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales;

› Participation à divers groupes de travail et commissions (en particulier: accueil petite enfance, task force plan de relance, fonds d'équipement touristique, senior +, projets d'agglomération, aide et accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, harmonisation de l'administration des écoles, outil de saisie des prestations et des absences, mise en œuvre au niveau cantonal de l'art. 5 al. 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, comité de pilotage Polycom, construction du collège de Gambach, de la H189, du pont de la Poya, de la route Romont-Vaulruz et de l'école des métiers, commission de bâtisse du Tribunal cantonal à l'Ancien prieuré des Augustins, commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants, commission de bâtisse du bâtiment du Service des autoroutes à Givisiez);

› évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2012;

› suivi des mesures structurelles ou organisationnelles décidées dans le cadre du plan financier de législature 2007–2011;

› établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2010 et le budget 2012;

› préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2010, au budget 2012;

2011

- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2011;
- > édition du dépliant 2011 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- > mise à jour et entretien du site Internet de l'AFin;
- > mise en conformité de plusieurs documents officiels à la nouvelle identité visuelle de l'Etat;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration d'Agy Expo SA, de la Grenette SA, de l'Office cantonal du matériel scolaire et de la Société des Remontées mécaniques fribourgeoises SA.

III. Service cantonal des contributions

1. Missions

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de traiter les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et les informations reçues du Registre central des étrangers.

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD et de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse une copie des décisions de taxation aux communes. Il communique aux autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative et au Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les données nécessaires à la perception de cette taxe.

Le chef du SCC est M. Alain Mauron, Administrateur (dès le 01.02.2011) en remplacement de M. Raphaël Chassot.

2. Activités

2.1 Taxations fiscales

2.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2011, le SCC a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2010.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 91 000 (81 000 en 2010) déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 53 % (48 % en 2010) des déclarations.

Il est à relever qu'à fin décembre 2011 plus de 92 % (94 % en 2010) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2010. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

2.1.2 Taxation des personnes morales

Dans la procédure de taxation annuelle postnumerando, la première partie de l'année est consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale précédente (2009). Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année 2011 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2010. Ainsi, à la fin décembre 2011, environ 62 % (68 % en 2010) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour l'année fiscale 2010 et 92 (147 en 2010) expertises ont été effectuées.

L'outil «e-tax PM» permet aux personnes morales, ainsi qu'à leurs fiduciaires, non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique, mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux instructions et aides spécifiques en ligne, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation. Cet outil est en production depuis le printemps 2007 et il est utilisé par 25 % (19 % en 2010) des contribuables.

2011

Au 31.12.2011, la section des personnes morales traite 12 555 dossiers. Ce chiffre est en légère baisse de 0,34 % par rapport à la situation au 31.12.2010 (12 598 dossiers). Cette baisse s'explique par l'abolition de l'impôt spécial sur les immeubles dès le 01.01.2011. Les dossiers concernés uniquement par cet impôt (108 dossiers, soit des institutions de prévoyance) ont été supprimés de la statistique.

2.1.3 Impôts sur les gains immobiliers

Seuls les bénéficiaires immobiliers réalisés par des privés sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. L'impôt sur les gains immobiliers est en augmentation comme cela ressort des comptes de l'Etat.

L'imposition est différée en cas d'aliénation de l'habitation ayant durablement et exclusivement servi au propre usage du vendeur dans la mesure où le produit ainsi obtenu est affecté, dans un délai de deux ans avant ou après l'aliénation, à l'acquisition ou à la construction, en Suisse, d'une habitation servant au même usage. En 2011, 150 cas (220 en 2010) ont bénéficié d'un report d'imposition pour un total de gains immobiliers de 22 040 000 francs (35 502 000 fr. en 2010). L'impôt cantonal non perçu s'est élevé à 2 002 000 francs (2 819 000 fr. en 2010).

2.1.4 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2011, 418 décisions (339 en 2010) ont été prises de manière définitive en matière de soustraction d'impôt et/ou de rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, soit

2011	2010	
236	177	cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
28	32	cas de tentative de soustraction fiscale et complicité de soustraction d'impôt
89	89	cas de dénonciations spontanées non-punissables
13	15	cas d'impôts rappelés
52	26	cas classés sans suite

Les impôts cantonaux rappelés ou soustraits se sont élevés à 2 814 384 francs (1 965 001 fr. en 2010) et les amendes fiscales à 526 930 francs (418 010 fr. en 2010). Pour l'impôt fédéral direct, le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 1 167 622 francs (634 618 fr. en 2010).

S'agissant des dénonciations spontanées non-punissables, elles ont engendré en 2011 des recettes fiscales cantonales de 874 692 francs (805 182 fr. en 2010), intérêts compris pour des capitaux

non-déclarés de 12 827 564 francs (12 635 498 fr. en 2010) et des revenus non-déclarés de 3 585 339 francs (3 162 891 fr. en 2010).

2.2 Encaissement

2.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé neuf acomptes de l'impôt 2011 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2011 à janvier 2012; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 40 000 (42 000 en 2010) contribuables ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2010, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 148 000 comptes (142 500 en 2010).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 20 000 (24 956 en 2010) arrangements de paiement fermes, expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 17 700 (11 458 en 2010) commandements de payer. Il a également déposé 83 (62 en 2010) plaintes pour distraction de biens saisis. Quant aux montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens, ils s'élèvent à environ 1 235 000 francs (657 000 fr. en 2010) pour l'impôt cantonal.

2.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2011, 56 communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. Suite à l'offre adressée en automne 2010 pour l'encaissement supplémentaire des impôts sur les prestations en capital, des impôts rappelés dans le cadre de procédures en soustraction fiscale et de ceux sur les bénéficiaires de liquidation, 29 communes ont signé des avenants qui sont entrés en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2011 pour les impôts relatifs aux années fiscales 2011 et suivantes.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 134 communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

2011

2.2.3 Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

En 2011, les demandes de remise de 428 (435 en 2010) contribuables ont été traitées, 126 (145 en 2010) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 195 (215 en 2010) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 190 (201 en 2010) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans quatre (douze en 2010) cas l'impôt de deux ans et dans un (deux en 2010) cas l'impôt de plus de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 104 (75 en 2010) contribuables n'ont pas pu faire l'objet d'une entrée en matière, les conditions formelles de la remise n'étant pas remplies. Trois cas ont fait l'objet de demande de révision.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 191 364 francs (268 258 fr. en 2010).

2.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2011, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Confédération suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Une collaboratrice et deux collaborateurs participent actuellement au cours de formation I (cours de base) et deux collaborateurs suivent le cours de formation II (indépendants et personnes morales). En outre, à l'issue d'un examen écrit, deux collaboratrices et un (deux en 2010) collaborateur ont obtenu le certificat CSI du cours I, alors que qu'une collaboratrice et un collaborateur ont obtenu le certificat CSI du cours II. Les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal.

2.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le Service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2011, en révisant le contenu des formules fiscales et des

instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2009 ont été publiées au début novembre 2011. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site Internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

2.6 Collaboration

2.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels que l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 3 800 000 (3 450 000 en 2010) documents représentant environ 1 700 000 (1 587 000 en 2010) envois durant l'année 2011. La moitié des envois a été effectuée pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget.

2.6.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations fiscales cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois fiscales cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la direction du service et certains collaborateurs sont engagés dans ces structures. Le canton de Fribourg est ainsi présent dans les commissions «indépendants et personnes morales» (par le biais des groupes de travail «fiscalité d'entreprise» et «agriculture»), «impôts sur le revenu et la fortune» (par le biais du groupe de travail «prévoyance»), et «logistique» (par le biais des groupes de travail «CET – estimation de titres non cotés en bourses» et «formulaires»).

2011**2.7 L'informatique au SCC**

2.7.1 Projet TaxPP&ENC

Les derniers modules de l'application TaxPP&ENC, permettant la taxation des impôts des personnes physiques et l'encaissement de tous les impôts, ont été livrés par la société Cross. Le procès-verbal de validation du produit a été signé avec le fournisseur à fin 2011. Cet important projet, qui a impliqué de nombreuses personnes et s'est étalé sur plusieurs années, passera dès le 1^{er} janvier 2012 en mode maintenance.

2.7.2 Taxation des impôts sur les gains immobiliers

L'application «Taxation des impôts sur les gains immobiliers (IGI)» a été développée par le SITel en collaboration avec le SCC. En production depuis l'été 2011, elle comprend l'expédition des déclarations IGI, la taxation proprement dite et la facturation via l'application TaxPP&ENC. Une nouvelle phase de développement comprenant la réception et l'intégration automatique des avis d'aliénation des Registres fonciers est en cours.

2.7.3 Bureautique

Un nouvel outil bureautique destiné à la correspondance du SCC, intégré à l'application TaxPP&ENC, a été testé et mis en place durant l'année 2011. Il sera mis à disposition des collaborateurs du SCC lorsqu'il aura passé avec succès les tests finaux de mise en production.

2.7.4 Plate-forme de communication avec les communes (PlatCom)

Depuis le mois d'avril 2011, les 132 communes qui se sont inscrites sur PlatCom disposent également d'une version électronique (format PDF) des documents envoyés par courrier postal (par exemple, copies des avis de taxation). Dès l'année 2012, seuls les documents électroniques seront générés pour ces communes (abandon du papier).

2.7.5 Plate-forme Fri-Pers

Fri-Pers permet aux 167 communes du canton d'échanger des données avec la plate-forme cantonale et ainsi de mettre à disposition des différentes entités cantonales les données en relation avec leur activité. Actuellement, le SCC reçoit par courrier postal les avis d'arrivée et de départ de l'ensemble des contribuables du canton ainsi que les mutations des adresses. Un projet consacré à la prise en charge automatique de ces avis via Fri-Pers dans le système informatique du SCC a été initié. Il devrait être opérationnel à partir de l'automne 2012.

2.7.6 Taxation des personnes morales

La phase de modernisation de l'application pour la taxation des personnes morales a commencé en 2010. Elle a d'abord été consacrée à la refonte des batchs d'impression de tous les documents de taxation. Elle s'est poursuivie par la refonte complète des différents modules de l'application TaxPM, afin de répondre aux critères actuels d'architecture et d'ergonomie. Livrée et déployée en novembre 2011, cette nouvelle version de l'application sera mise en production durant le mois de janvier 2012.

2.7.7 Encaissement des impôts

En 2010, la possibilité d'effectuer des paiements volontaires pour l'impôt fédéral direct a été donnée aux contribuables fribourgeois. Cette introduction a exigé une refonte de la méthode du calcul des intérêts rémunérateurs et cette révision a été mise en production pour l'expédition des premiers décomptes 2010 en avril 2011. Une interface d'échanges électroniques de données liées aux poursuites entre le SCC et les Offices de poursuites fribourgeois est opérationnelle depuis janvier 2011. Elle est basée sur le standard e-LP 1.1 de la Confédération et utilise le canal SEDEX. Ainsi, toutes les étapes de la poursuite jusqu'au retour du commandement de payer sont maintenant gérées de façon automatique et électronique. La Confédération est sur le point de publier la version e-LP 2.0 de son standard, qui précise toutes les étapes suivantes de la procédure. Afin d'appliquer cette norme au plus tôt, un nouveau projet a été initié en novembre 2011, sous la responsabilité de l'Etat de Vaud. Il a pour but de faire évoluer les applications d'encaissement fribourgeoises et vaudoises, ainsi que l'application Thémis des Offices de poursuites, en fonction de e-LP 2.0.

2.7.8 Nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg

Mis à part les formulaires générés par l'ancien outil bureautique qui va disparaître, tous les documents du SCC ont été adaptés en fonction des exigences de la Chancellerie. Les formulaires de bureautique seront adaptés lors de leur prise en charge dans la nouvelle bureautique intégrée dans TaxPP&ENC et TaxPM qui sera mise prochainement en production.

IV. Service des impôts sur les successions et les donations

1. Missions

Le Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) a pour mission de prélever les impôts de succession et de dona-

2011

tion pour le compte de l'Etat de Fribourg et des communes du canton.

Le chef du SISD est M. Kurt Aebischer.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Durant l'année 2011, le Service a traité 1886 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens établis par les Justices de paix (1929 en 2010). Sur cette base, il a établi 328 bordereaux d'impôts de succession et de donation (436 en 2010) pour un total de 8 091 625 francs d'impôts pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

> impôts sur les successions: 249 factures pour un total de 7 857 030 francs.

> impôts sur les donations: 79 factures pour un total de 234 595 francs.

L'évolution du produit des impôts sur les successions et les donations depuis 2004 se présente comme suit:

2004	2005	2006	2007
8 939 871	4 192 536	2 745 312	4 438 309
2008	2009	2010	2011
2 086 927	3 839 245	3 985 392	8 091 625

Le Service assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions (SCC) en transmettant un exemplaire de chaque inventaire et déclaration d'absence de biens aux secteurs concernés.

Il répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

2.2 Evénements particuliers

En 2011, avec l'appui du webmaster du SCC, la mise à jour, la présentation et la recherche thématique sur le site Internet du Service ont encore été améliorées.

En novembre 2011, le Service a procédé à la mise à jour de son catalogue des prestations.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg

1. Missions

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) contribue à la définition de la politique du personnel par le Conseil d'Etat et/ou des Directions et établissements, propose les stratégies de réalisation, contrôle l'exécution conforme des mesures décidées et propose les améliorations nécessaires. Dans ce contexte, la direction du SPO assiste aux séances entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel, la FEDE et les associations du personnel. Le SPO assume les travaux de préparation de ces séances et des dossiers y relatifs. En tant que service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes ses Directions, le SPO a notamment les attributions suivantes:

- > il est organe de conseil, de contrôle, de rapport et de préavis au Conseil d'Etat, aux Directions et aux établissements dans tous les domaines relatifs au personnel;
- > il veille à l'application uniforme de la législation sur le personnel concernant le personnel de l'Etat et de ses établissements;
- > il développe les instruments de gestion centralisés;
- > il assure la gestion des salaires du personnel de l'Etat et gère le logiciel relatif à la gestion et aux salaires du personnel;
- > il fournit les prestations et des conseils relatifs au développement de l'organisation;
- > il est organe de coordination en matière de la santé et sécurité au travail;
- > il propose et gère le programme général de la formation continue;
- > il assume le secrétariat pour diverses commissions, notamment pour la commission d'évaluation des fonctions et le fonds d'entraide sociale, et participe en tant que délégué de l'employeur au comité de la caisse de prévoyance;
- > il prépare à l'intention du Conseil d'Etat les affaires en relation avec les partenaires sociaux.

Le chef du SPO est M. Markus Hayoz.

 2011

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Généralités

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. En prenant pour base la nature de ces prestations, ces dernières peuvent être catégorisées de la manière suivante:

- › les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- › les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;
- › les prestations liées à l'activité de soutien aux collaborateurs, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;
- › les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Bien qu'aucune hiérarchie de valeur ne puisse être établie entre les prestations à fournir par le SPO, certaines possèdent néanmoins un caractère prioritaire, notamment l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit impérativement faire en sorte que chaque mois, les quelque 16 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

2.1.2 Gestion du personnel

La fluctuation volontaire du personnel a occasionné en 2011 une augmentation du nombre de publications des postes vacants. Ainsi, 606 postes de travail ont été publiés durant l'année 2011

(586 en 2010, ce qui correspond à l'insertion de 936 annonces dans les différents canaux de publication.

Par ordonnance du 29 juin 2010, le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer la mesure d'encouragement à la prise volontaire de la retraite jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat prévue au 1^{er} janvier 2012. La mesure consiste en l'octroi d'un pont pré-AVS égal à la rente annuelle simple maximale AVS. En 2011, 169 (170 en 2010) collaboratrices et collaborateurs, tous secteurs confondus, ont bénéficié de cette retraite anticipée.

2.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie: les attestations pour l'assurance chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié. Le versement des salaires doit être effectué en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

2.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section «Informatique et planification» (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

2.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2011, le SPO a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Il a notamment procédé au dépouillement et à l'analyse des résultats de la procédure de consultation relative à l'avant-projet d'ordonnance sur la gestion des difficultés relationnelles importantes au travail et à la lutte contre le harcèlement; la synthèse de cette consultation a été remise au Conseil d'Etat qui a pu, sur cette base, adopter un certain nombre de principes quant à la structure et aux compétences du dispositif

2011

à mettre en place pour prévenir et lutter contre le harcèlement à la place de travail. En tenant compte des principes adoptés par le Conseil d'Etat, le SPO proposera, début 2012, un ultime projet d'ordonnance, qui à la suite de son adoption par le Gouvernement, permettra le déploiement du dispositif au sein de l'ensemble des secteurs étatiques. Dans le cadre de réorganisations entraînant des suppressions de poste (suppression du Service des autoroutes et du Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle, fermeture de chantiers au sein du Service archéologique), le SPO a apporté son conseil et son expertise aux autorités d'engagement concernées et donné son préavis. Face à des requêtes et à des procédures introduites par le SSP contre l'Etat-employeur dans le cadre de la compensation du travail accompli la nuit, le SPO a assisté les secteurs hospitaliers concernés lors des discussions avec les syndicats et les personnes requérantes. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2011 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions, dans des procédures de résiliation des rapports de service et dans des procédures et négociations liées aux prestations de l'employeur en cas de départ obligatoire à la retraite avant l'âge de l'AVS. Enfin, le SPO a lui-même prodigué une formation portant sur la législation relative au personnel de l'Etat, formation destinée aux cadres de l'administration.

2.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est orienté sur les procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour l'établissement des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 61 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section contre 53 cas en 2010. S'agissant de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides, le SPO examine et traite de nombreuses requêtes, sollicite les unités administratives pour l'engagement de personnes invalides et met en œuvre la procédure d'engagement. 57 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE relatif aux invalides.

Dans le contexte de la LAA, il y a lieu de rappeler que l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève en 2011 à 80 % de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 1,176 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2011 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool était en 2011 de 6,37 ‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA était en 2011 de 13,6 ‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool était en 2011 de 1,10 ‰ et celui de la SUVA de 6,428 ‰, respectivement de 32,139 ‰ pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Le bureau LAA rattaché au SPO est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Bâloise Assurances. Environ 2500 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (18 %) et la Bâloise (82 %) en 2011. Le 23 % relève d'accidents professionnels et le 77 % d'accidents non professionnels. Environ 50 % des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ 33 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2010	2011
Nombre de cas d'assurance LAA	2293	2499
- accidents professionnels	550	570
- montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	2714	3106
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	15 220	19 740

Récupérations auprès de tiers:

> de l'assurance invalidité	Fr. 82 078.05
> de l'assurance militaire	Fr. 59 106.70
> des assurances RC de tiers responsables	Fr. --

Par ailleurs, durant l'année 2011, le système électronique de déclaration des accidents auprès de la Bâloise Assurances a été adapté pour que les assurés SUVA puissent aussi en bénéficier. Les travaux y relatifs ont été entrepris avec la collaboration du SPO, de la SUVA et du SITel. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2012, la base de données Sunet Plus est active pour les deux assureurs.

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 250 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2011.

2.1.7 Fonds d'entraide sociale

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). L'objectif de ce fonds est de venir matériellement en aide au collabo-

2011

rateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2011, quinze demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE: douze ont été acceptées et trois ont été retirées car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt. Parmi les dossiers traités, huit ont été orientés vers le Service de désendettement de CARITAS Fribourg. En effet, conformément à la convention de collaboration entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009 entre le Service de désendettement de CARITAS Fribourg et le FESPE, ce dernier confie l'examen des situations complexes nécessitant une analyse plus approfondie et une prise en charge globale (aide au désendettement) à CARITAS Fribourg. Selon la situation, CARITAS Fribourg a la possibilité de solliciter le FESPE pour un prêt et, sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le FESPE peut contribuer, par l'octroi d'une aide financière ponctuelle, à l'assainissement de la situation financière globale d'un membre du personnel de l'Etat.

Les requêtes font le plus souvent suite à des dépenses imprévues, à une mauvaise gestion ou à une rupture familiale. Le FESPE reçoit également régulièrement des demandes de personnes qui, face à des difficultés ponctuelles, ont contracté des crédits auprès de sociétés privées et qui ne parviennent plus à sortir seules de la spirale de l'endettement. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont versés directement aux créanciers par l'Administration des finances et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

2.1.8 Santé et sécurité au travail (SST)

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

Durant l'année 2011, la formation «Prévenir les risques et gérer la violence» en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS) s'est poursuivie. Six modules de cours en français ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies «à risque»; ainsi, douze cadres et 60 collaborateurs-trices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO-S en collaboration avec la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation «Sauveteurs d'entreprise» s'est poursuivie en 2011: six cours ont été mis sur pied (dont un en allemand) et 62 collaborateurs-trices de 13 unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base d'un jour.

Le déploiement et le suivi du système SST ont également suivi leur cours en 2011. La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises. L'année 2011 a notamment été marquée par les décisions du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) de rejoindre le système SST de l'Etat de Fribourg. En parallèle, l'organisation SST a été mise en place pour les différents sites de l'HFR.

En 2011, la section SST a également été sollicitée à de nombreuses reprises pour des visites relatives à l'ergonomie de collaborateurs-trices de différentes unités administratives.

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, partie intégrante du système SST, le Care management, avec une force de travail de 2,3 EPT, a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel en incapacité de travail et/ou rencontrant des difficultés à sa place de travail. La section, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires concernés par les processus du Care management, a ouvert 101 nouveaux dossiers en 2011. Au total, 142 situations ont été suivies par le Care management durant l'année 2011. Le déploiement du dispositif auprès de toutes les unités administratives de l'Etat est encore en suspens et débutera une fois le rapport final adopté par le Conseil d'Etat. Bien qu'encore officiellement au stade de projet, le Care management est un dispositif de plus en plus connu et sollicité par les cadres et les collaborateurs-trices de l'Etat de Fribourg.

2.1.9 Evaluation des fonctions

La section en charge de l'évaluation des fonctions (SPO-E) assure la gestion et le développement du système Evalfri pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière.

Durant cette année 2011, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) a procédé à d'importants travaux. Elle a finalisé l'évaluation de 21 fonctions dont six sont des fonctions exercées au sein d'institutions subventionnées. L'évaluation des fonctions se fait selon un processus bien établi. L'une de ces étapes consiste à effectuer un test de plausibilité qui permet de vérifier et d'assurer la cohérence entre les évaluations des fonctions en cours et les évaluations antérieures. En raison de l'augmentation constante du nombre de fonctions évaluées, le secrétariat CEF a mis en place, au courant de cette année, un nouvel outil informatique lui permettant d'effectuer ce test de plausibilité.

En fin d'année 2011 la CEF a transmis au Conseil d'Etat le rapport contenant les propositions de classifications de 21 fonctions. Le Conseil d'Etat a entériné les décisions de classification par l'adoption le 13 décembre 2011 de l'ordonnance modifiant

2011

l'arrêté de classification des fonctions du personnel de l'Etat. Quant à la classification des fonctions subventionnées, elle a été adoptée par la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport dans l'ordonnance du 14 décembre 2011 concernant la classification de fonctions subventionnées. La quatrième étape du troisième mandat qui avait été confié par le Conseil d'Etat le 7 juin 2005 à la CEF a ainsi été réalisée.

La CEF s'est réunie à onze reprises dans le cadre de séances plénières et à deux reprises sous forme de délégation dans le cadre des séances de validation. La séance CEF du 20 décembre 2011 fut la dernière séance de Suzanne Pauchard, fidèle membre qui a siégé au sein de cette Commission depuis sa création.

Selon les articles 17 et 18 LPers, les fonctions doivent faire l'objet d'une description. Pour satisfaire à cette obligation légale, la CEF a remis au CE, au début du mois de novembre, un dossier comprenant les 100 premières descriptions de fonctions qui ont été établies par la CEF en collaboration avec le SPO-E. Le Conseil d'Etat les a adoptées par les directives du 8 novembre 2011 relatives aux descriptions de fonctions évaluées selon le système Evalfri. Les descriptions sont publiées sur le site Internet du SPO.

En parallèle à ces travaux d'évaluation des fonctions, le SPO-E a assuré le suivi des requêtes de décisions formelles déposées devant le Conseil d'Etat et des procédures juridiques en lien avec la classification des fonctions.

2.1.10 Formation et développement

La section en charge de la formation et du développement du personnel de l'Etat (SPO-F) s'est concentrée en 2011 sur le projet d'ordonnance relative à la formation continue, sur l'analyse des besoins de formation avec une enquête réalisée individuellement auprès des unités administratives (UA), ainsi que sur la mise en place de formations certifiantes pour les cadres. Les mandats de formation ont porté sur la mise en place de formations sur mesure en langues, en informatique, ainsi que sur les bases du management.

Le SPO-F a également donné 17 préavis concernant la prise en charge de frais de formation de longue durée pour l'établissement des conventions de formation y relatives.

Le programme de formation continue a enregistré le nombre suivant de participants:

	2010	2011
Formation continue générale	482	575
Formation continue des cadres	128	146
Formation linguistique	100	115
Formation informatique	507	331

Le SPO-F veille à la promotion de la formation professionnelle initiale à l'Etat. A cette fin, il soutient l'ouverture de places d'apprentissage dans les UA, gère la procédure d'engagement des apprentis, conseille et informe les apprentis et leurs formateurs, offre aux apprentis un programme de formations continues, participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2011, 145 personnes ont débuté une formation professionnelle initiale à l'Etat (contre 131 en 2010). Fin 2011, l'Etat-employeur compte 337 apprentis se formant dans 23 métiers différents, notamment 164 employés de commerce, 40 laborantins, 20 informaticiens, 18 assistants en soins et santé communautaire, 16 gestionnaires en intendance et 16 cuisiniers.

L'offre de formation continue pour les apprentis est composée de formation interne, de formation continue et de tandem. La formation interne, assumée par le SPO-F, englobe l'accueil des apprentis en première année, la visite du Grand Conseil durant la deuxième année et une information liée au futur professionnel de l'apprentie en dernière année. En termes de formation continue, une collaboration entre le CPI et le SPO-F permet d'offrir des cours spécifiques aux apprentis à raison de deux jours par année de formation continue. Les thèmes choisis permettent le développement de compétences sociales, professionnelles et méthodologiques chez l'apprenti. Le tandem permet un développement des compétences linguistiques dans la langue partenaire.

Le programme de formation des apprentis a enregistré le nombre suivant de participants:

	2010	2011
Formation internes des apprentis	130	190
Formation continue des apprentis	300	340

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg en 2011 se monte à 191 (près de 200 en 2010) selon les demandes transmises à la section formation du SPO par les unités administratives. Les demandes de stage spontanées sont de plus en plus nombreuses par rapport aux places annoncées. Une relance auprès des services est planifiée en 2012. Les stages sont normalement pris en charge et financés par les UA. Le SPO a dû exceptionnellement prendre en charge financièrement quelques stagiaires (une dizaine).

2.1.11 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes en matière d'organisation qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

2011

Le SPO a soutenu et accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation, le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers. Dans ce cadre, il a accompagné (coaching en organisation) plusieurs responsables et géré vingt mandats dans différents services de l'Etat. Ces mandats sont répartis comme suit:

- > coaching: 7 pour environ 370 heures;
- > conseils et projets: 11 pour environ 1150 heures;
- > teambuilding: 1 pour environ 20 heures.

De plus, la section a donné une vingtaine de jours de formation spécifique à l'Etat, aux apprentis, nouveaux collaborateurs et à des entités organisationnelles diverses.

Pour soutenir les responsables, la section a également développé une dizaine de nouveaux outils organisationnels.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, environ 500 demandes de nouveaux postes ont été enregistrées. La section a préparé le rapport à l'intention des Directions et du Conseil d'Etat.

Dans la suite du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE), la mise à jour des catalogues de prestations de toutes les unités de l'Etat a été lancée ainsi que le suivi de la réalisation des propositions validées par le Conseil d'Etat.

Le SPO-O a géré l'élaboration d'un manuel RH et d'organisation, comprenant plus de 100 fiches descriptives, dont l'objectif sera une publication pour tous les chefs de service.

2.2 Evénements particuliers

Durant le premier semestre 2011, le SPO a participé aux travaux liés à la présentation devant le Grand Conseil du projet de loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, projet qui a été adopté par le Grand Conseil le 12 mai 2011. Toujours dans ce contexte, la seconde partie de l'année a été consacrée à la mise en place de toute la réglementation d'exécution, notamment des nouvelles modalités assurant une réelle retraite flexible pour le personnel de l'Etat: retraite entière ou partielle possible entre 58 et 65 ans, 67 avec l'accord de l'employeur et financement par l'Etat d'une avance AVS.

En 2011, le SPO a acquis le droit d'utiliser une nouvelle banque de données relative au droit de la fonction publique. Cette banque de données, développée par la faculté de droit de l'Université de Fribourg, réunit une grande partie des décisions des autorités fédérales et cantonales rendues dans le domaine du droit de la fonction publique et de la responsabilité des agents publics.

L'Etat sur requête du SPO et à l'instar d'autres cantons, a participé financièrement à l'élaboration de cette banque de données qui se révèle très utile.

Le SPO a reçu le mandat en 2011 d'améliorer le processus de recrutement par l'acquisition d'un outil électronique de recrutement qui devrait permettre d'apporter une image de l'Etat de Fribourg plus moderne, dynamique et attractive, notamment grâce à la possibilité de postuler en ligne. Un appel d'offre sur le marché public a été lancé le 4 mars 2011 et le Conseil d'Etat a adjugé l'acquisition d'un outil informatique le 21 juin 2011. La mise en production pour les services de l'Etat sera effectuée par étapes entre fin 2012 et début 2013.

L'élaboration du concept du projet de conduite par objectifs et l'évaluation des prestations du personnel de l'Etat de Fribourg (PERSEVAL) a été finalisée en 2011. Ce projet a été présenté à tous les cadres supérieurs. Les résultats, généralement positifs, de l'enquête effectuée auprès de ces derniers seront utilisés pour améliorer le concept.

En juin 2011, le Conseil d'Etat a validé le lancement du projet de la Gestion des Temps et des Activités (GTA). Ce projet vise à mettre à disposition des UA un système informatique commun de gestion des temps et des activités. Les besoins du système sont en phase de validation et le choix du système informatique devrait être effectué durant l'année 2012.

La Conférence des entités de gestion (CEG) a vu le jour en 2011. Elle réunit tous les responsables des entités de gestion du personnel et a pour but de coordonner les activités en ressources humaines sur les plans organisationnel, informatique et financier. Fonctionnant comme une plate-forme d'échange, la CEG s'est tenue à deux reprises en 2011.

La mesure n°3 «Ouverture de nouvelles places d'apprentissage» du plan de relance économique s'est poursuivie. A la fin de l'année 2011, on dénombrait 337 places d'apprentissage à l'Etat, soit 29 places de plus qu'à la fin de l'année 2010.

La mesure n°4 «Jeunes demandeurs d'emploi et stages professionnels» du plan de relance a permis une augmentation de 2 300 000 francs du budget ordinaire qui est de 700 000 francs. En ajoutant à cette mesure le solde de 2010, soit 360 843 francs, le montant total à disposition pour l'année 2011 se monte à 3 360 843. A la fin de l'année 2011, 39 jeunes réalisaient une expérience professionnelle au sein de l'Etat grâce à cette mesure, qui bénéficie aussi à 11 stagiaires, pour lesquels les services n'avaient pas le financement nécessaire à leur engagement. Les contrats des jeunes demandeurs sont d'une durée de 6 mois. Dans la plupart des cas, leur contrat est prolongé de 6 mois. En décembre 2011, 1 762 732 francs avaient été versés comme salaires pour ces jeunes.

—
2011

VI. Service de l'informatique et des télécommunications

1. Missions

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie) dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

Le chef de service du SITel est M. Roland Marro, Directeur.

2. Activités

La maîtrise du système informatique a été assurée d'une manière évolutive très rapide. Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- la gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg (architectures, normes et standards, sécurité, pilotage et coordination, budget informatique cantonal);
- la fourniture de prestations modulées selon des standards définis (mise en place de solutions informatiques (applications et infrastructures), l'exploitation et le support);
- une démarche projet maîtrisée privilégiant des solutions mutualisées;
- une infrastructure maîtrisée et mutualisée.

Les activités visaient en plus à poursuivre un objectif d'optimisation continu des ressources consacrées à l'informatique ainsi qu'à maîtriser les systèmes d'information de l'Etat.

Des travaux préparatoires ont été menés en 2011 pour l'introduction de la gestion par prestations (GpP) dès 2012, ce qui permettra d'identifier de façon encore plus transparente les coûts informatiques afin de les imputer équitablement aux utilisateurs et utilisatrices de l'informatique cantonale. L'utilisation du système de mesure comme aide à la décision et au pilotage opérationnel et stratégique de l'activité du Service permettra d'en consolider la gestion.

Un esprit d'amélioration continue doit être présent en permanence pour favoriser l'évolution du modèle mis en place.

La collaboration intercommunale et intercantonale dans les domaines informatiques se poursuit et s'accroît de manière concrète, par exemple en ce qui concerne les votations et les

élections, la collaboration entre les cantons de Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et Fribourg dans le choix et l'hébergement d'un système intégré de gestion des analyses, les résultats et les échantillons pour les laboratoires cantonaux, le «RZGD» (Rechenzentrum Gemeinden Deutschfreiburg) et son pendant CommuNet (communes francophones).

2.1 Activités courantes

2.1.1 Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

Compte tenu du contexte et des enjeux actuels en relation avec l'entrée en force de la législation fédérale sur la géoinformation, le comité de direction de SYSIF a décidé en novembre 2010 de transférer le Centre de compétences SIT (Système d'information sur le territoire) (CCSIT) du SITel au Service du cadastre et de la géomatique (SCG). Ce transfert s'est concrétisé à la fin du premier semestre 2011 par le déménagement des quatre collaborateurs concernés et la conclusion d'une convention de transfert et de collaboration entre le SITel et le SCG. Le rapport des activités du CCSIT pour l'année 2011 figure dans le compte-rendu du SCG.

2.1.2 Sécurité des systèmes d'informations

La Sécurité des systèmes d'information (SI) est un vaste domaine en perpétuelle évolution.

La sécurité des SI ou plus simplement la sécurité de l'information, peut apporter un avantage concurrentiel.

2.1.2 a Réalisations et projets

La directive «Règles et principes pour les utilisateurs du système d'information» a été validée par le SITel. Cette directive sera soumise à la Commission informatique cantonale pour validation en 2012.

La directive sur la sécurité des réseaux «NSP-FR (Network Security Policy)» a été validée par le SITel. Son objectif principal est de mettre sur pied une sécurité coopérative des réseaux lors d'échange de données entre la Confédération, les cantons et les communes.

Un audit a été effectué dans un service de l'Etat de Fribourg qui propose sur son portail web différents services en ligne (accessible par les internautes) afin de s'assurer que le niveau de sécurité de ces services soit suffisant. La sécurité dépend de multiples facteurs comme la sensibilisation des développeurs, la technologie utilisée, l'architecture déployée ou le niveau de mise à jour des différents composants. Tous ces éléments sont les maillons d'une chaîne dont la sécurité est celle du plus faible. La répéti-

2011

tion de ce type de tests, la formation des développeurs aux problèmes de sécurité ainsi que la rationalisation des technologies permettent d'augmenter de manière importante le niveau de sécurité des applications.

Un comparatif (avantages/inconvénients) de trois méthodes d'analyse de risques, qui sont EBIOS, MEHARI et Octave, a été analysé en général. Une analyse de détail sur ces différentes méthodes ainsi que l'élaboration des conséquences sur une éventuelle introduction d'une telle méthode sera évaluée dans le courant 2012.

Les principales activités du projet de «Stratégie de continuité informatique» ont consisté à un recalibrage de la criticité de certaines applications. La démarche suivante a été de prendre un échantillonnage de trois applications pour la construction des documents modèles «procédures de secours et récupération». Le même exercice est en cours pour les services de base.

En 2011, une collaboration intense entre le groupe «Sécurité des Systèmes d'Information hospitaliers et données cliniques» et le groupe latin-sécurité de la CSI (Conférence Suisse dans l'informatique) a permis de traiter de nombreux sujets sécuritaires, tels que:

- > le projet eHealth de la Confédération;
- > le plan de Continuité et Plan de Reprise (BCP / DRP);
- > la sécurité dans la mobilité (smartphone, tablette (PC, iPad), PC portable, etc.);
- > l'utilisation des médias sociaux dans le domaine de la santé (Facebook, Skype, etc.);
- > les échanges de données sécurisés.

2.1.3 Section «Services généraux» SG

La section Services Généraux (SG) fournit des prestations dans le domaine de l'assistance à la direction du SITel dans la gestion financière (planification financière, budgétisation, comptabilité financière et analytique) et dans les domaines contractuels; l'administration du personnel du SITel; la logistique; la gestion des relations clientèles (Directions et services/établissements de l'Etat, communes, autres cantons et Confédération) ainsi que le secrétariat du Service.

Les différentes demandes de prestations faites au SITel sont traitées au sein de la section SG qui les prend en charge et, si nécessaire, assure la coordination des opérations au sein des secteurs concernés.

De plus, l'équipe «Management Support» assiste la direction du SITel dans la conduite du service en prenant en charge des mandats particuliers, en préparant des prises de positions et en donnant des préavis sur des projets en cours.

2.1.3 a Gestion par prestations (GpP)

La Gestion par prestations (GpP) consiste à piloter l'activité des unités administratives, évaluer les résultats des prestations fournies, accroître la flexibilité de gestion, ainsi qu'une gestion des temps et des activités.

Pour mettre en œuvre ce concept, le SITel a dû, pour la première fois au budget 2012:

- > reprendre le catalogue APE (Analyse Prestations Etat) et établir un catalogue des prestations;
- > définir et gérer les objectifs et indicateurs par prestations;
- > étendre la planification et la gestion du temps de travail à tous les collaborateurs;
- > mettre en place une comptabilité analytique par prestations;
- > gérer les budgets alloués au niveau des groupes de prestations;

Les comptes 2012 seront présentés en mode GpP et les écarts par rapport au budget seront justifiés pour chaque groupe de prestations. Les comptes et coûts seront analysés par prestations et par la quantité et qualité des prestations fournies.

2.1.3 b Site Internet

Le site Internet du SITel a été mis en ligne durant l'année 2011. On y décrit, en particulier, les différents aspects du Service et de son organisation. L'internaute trouvera également une liste des personnes de contact.

Les principaux domaines d'activité y sont décrits: la gouvernance de l'informatique cantonale, la mise en place de solution, l'exploitation et le support.

Afin de faire évoluer son site, un comité de rédaction veillera à la diffusion d'informations pertinentes au fur et à mesure de l'actualité et de l'activité du Service.

2.1.3 c Inventaire du parc informatique

Une opération de vérification du parc informatique a été réalisée par les Services généraux.

 2011

Chaque unité administrative a reçu des informations lui permettant de contrôler les stations de travail mises à sa disposition ainsi que son emplacement dans les bâtiments de l'Etat. D'éventuelles divergences ont pu être transmises pour corrections aux équipes techniques.

Cette opération sera reconduite annuellement.

2.1.4 Section «Computing Service & Network» CS

La mission de la section «Computing Service & Network» (CS) consiste principalement à mettre à disposition des utilisateurs de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois (HFR) les outils informatiques requis, en assurer leur bon fonctionnement ainsi que le support aux utilisateurs. Pour les services de l'administration cantonale, ceci inclut également toutes les prestations en rapport avec la téléphonie. Les tâches sous-jacentes à cette mission sont prises en charge par cinq secteurs spécialisés responsables respectivement du maintien du parc de PC et d'imprimantes, de l'exploitation des infrastructures informatiques centrales, de la gestion des «intergiciels», de l'exploitation du réseau informatique cantonal et du support aux utilisateurs.

2.1.4 a Secteur Desktop

Ce secteur délivre pour l'essentiel des prestations directement en rapport avec l'utilisateur final et comprend en particulier les activités techniques liées aux postes de travail (PC, imprimantes, périphériques) ainsi que celles en rapport avec le support aux utilisateurs, sur site.

Le projet de migration Windows 7 (nouveau système d'exploitation du PC) a été un projet phare du secteur tout au long de l'année. Une période de préparation minutieuse a permis d'effectuer le déploiement de Windows 7 dans un premier service pilote à la fin de l'année 2011. Dans ce cadre, l'accent a été mis sur une standardisation accrue du poste de travail et sur l'utilisation des dernières technologies (virtualisation d'applications).

En plus de l'installation de nouveaux postes de travail, le secteur a procédé pour les services de l'administration cantonale ainsi que pour les hôpitaux fribourgeois, au renouvellement d'un peu plus de 500 PC. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène, performant et stable, ainsi que d'en faciliter la maintenance.

Les collaborateurs du secteur Desktop sis au HFR ont contribué à différents projets du secteur hospitalier, dont notamment la participation à la mise en place des infrastructures informatiques dans le cadre de l'extension du bloc opératoire 4-5-6, à l'adaptation des équipements en relation avec le projet PACS de la radiologie (Picture Archiving and Communication System) et à l'extension du projet de «Dossier Patient Informatisé» (DPI) sur

le site hospitalier de Meyriez. La réfection permanente des locaux du HFR suppose des déménagements réguliers et donc une implication soutenue de l'équipe de spécialistes informatiques.

2.1.4 b Secteur Middleware

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple: bases de données, plate-forme de Gestion Electronique des Documents GED) et joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions. A ce titre, il participe et assiste de nombreux projets métier. Parmi les changements les plus importants opérés en 2011, peuvent être cités: la participation au renforcement de la plate-forme de gestion des résultats des élections et des votations, le déploiement d'une version complètement renouvelée de la plate-forme de gestion électronique des documents de l'Etat, le renforcement de la plate-forme d'échange de données entre application en vue de sa mutualisation avec les applications de l'Etat (en plus de celles de l'HFR), la sélection d'un nouveau «serveur d'applications» destiné à permettre le déploiement et l'exploitation des applications Java particulièrement complexes et qui ne peuvent être déployées via le logiciel Tomcat. L'activité de coordination technique de mandats s'est développée à un rythme particulièrement soutenu, afin de satisfaire les demandes de déploiement de solutions spécifiques pour les bénéficiaires.

2.1.4 c Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales du DataCenter aussi bien pour les services de l'administration cantonale que pour le HFR. Les infrastructures sont constituées pour l'essentiel des serveurs, d'équipements de stockage de données et d'un système de sauvegarde des données. Le parc de serveurs comprend près de 750 équipements répartis dans deux DataCenter, dont 550 bénéficient de la technologie dite de «virtualisation», technologie qui permet entre autres des économies d'énergie et qui s'inscrit dans le concept «Green IT».

En 2011, le secteur a créé plus de 190 serveurs (pour la majeure partie des serveurs virtuels) soit pour le renouvellement du parc, soit lors de la mise en place de nouvelles solutions informatiques réalisées au travers des projets. En outre, les activités du secteur ont porté sur:

- > l'extension des fermes de «serveurs de terminaux» (utilisées pour le pouvoir judiciaire, le HFR, les communes et pour les accès à distance (VPN));
- > la migration des fichiers bureautiques des services de l'administration sur une nouvelle plate-forme de stockage redondante (NAS, la migration se poursuivra en 2012);

2011

- > la migration de la messagerie sur la dernière version du système de messagerie (Exchange 2010);
- > la poursuite du déploiement des outils de surveillance du parc de serveurs qui couvre aujourd’hui déjà 500 serveurs;
- > l’implantation des sauvegardes de données sur disque afin de contenir les temps de sauvegarde en constante croissance due à l’augmentation du volume de données.

Pour résumer, les infrastructures informatiques centrales ont été renforcées et leur niveau de mise à jour technologique a été maintenu rendant ainsi le système d’information de l’Etat de Fribourg fiable, performant et sûr.

2.1.4 d Secteur Télécommunications

Un axe fort en 2011 a été la mise en production du nouveau «backbone» 10Gb/s MPLS au cœur du réseau informatique cantonal. Cette nouvelle infrastructure permet de garantir un haut niveau de disponibilité tout en améliorant la souplesse de gestion, ainsi que les performances du réseau de transport.

Concernant le Datacenter, la mise en œuvre de liaisons à haut débit à 10 Gb/s s’est poursuivie pour assurer une capacité suffisante de transport des données face à une augmentation constante.

En collaboration avec le secteur Data Center, des études conjointes ont été menées concernant le switching (raccordement) performant de l’équipement central de stockage des données (SAN).

Dans le domaine de la téléphonie, l’Etablissement cantonal d’assurance des bâtiments (ECAB) a été intégré à la solution centralisée de Contact Center et plusieurs services tels que la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Promotion économique du canton de Fribourg, la section Prison du Service de l’application des sanctions pénales et des prisons ainsi que l’Etablissement cantonal des assurances sociales ont été passés en technologie «Voix sur IP» (VoIP) qui permet une suppression des coûts de communication entre services.

2.1.4 e Secteur Service Desk

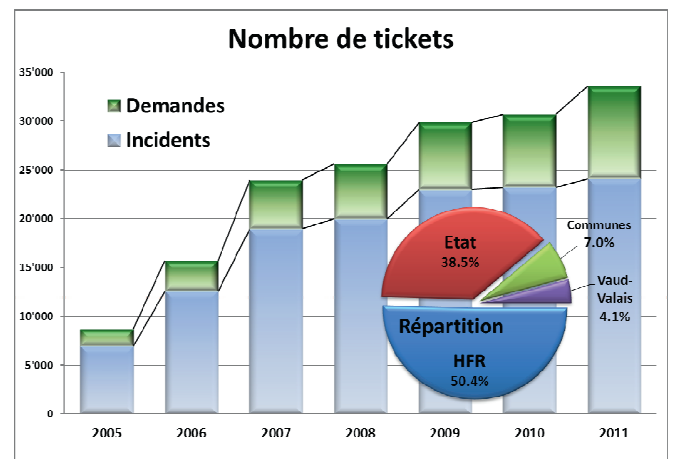
Le Service Desk a pour mission de mettre à disposition un point de contact unique aux collaborateurs de l’Etat, des hôpitaux et des communes pour la fourniture de services d’assistance et de conseil dans l’utilisation quotidienne des outils informatiques. Il assure ainsi l’interface et la communication entre le SITel et les utilisateurs.

Dans le courant de l’année, le Service Desk a mis à disposition des utilisateurs un portail d’accès Internet leur permettant de

créer leur propre ticket et de donner une note d’appréciation sur la prestation qu’ils ont reçue.

Depuis le mois de juillet, le Service Desk a pris possession de nouveaux locaux plus spacieux à même d’absorber les nouveaux besoins de support. En outre, certaines procédures internes, comme la gestion des problèmes (incidents répétitifs) ont été consolidées.

Concernant les statistiques, le Service Desk a traité en 2011 près de 34 000 tickets (incidents et demandes confondus). Près de la moitié concernaient les hôpitaux fribourgeois.



2.1.4 f Sécurité opérationnelle et architecture

La mission opérationnelle de la section a été soutenue tout au long de l’année par l’ingénieur sécurité et l’architecte infrastructure qui ont notamment œuvré au renforcement de la sécurité et à l’optimisation des infrastructures. Ils ont en outre aussi apporté leur expertise dans de nombreux projets.

2.1.5 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solutions, intégration)

La section Solution Engineering (développement, ingénierie de solutions, intégration) (SE) fournit les prestations suivantes:

- > des prestations dans le domaine de la gouvernance informatique en particulier l’élaboration de l’architecture informatique de l’Etat, la gestion de portefeuille de projets, les études préalables ainsi que les schémas directeurs informatiques;
- > des projets informatiques dans le cadre de l’acquisition, le développement et l’intégration de solutions métiers sectorielles ou transversales ainsi que des plate-formes informatiques génériques;
- > le support et la maintenance applicative et des plate-formes logicielles génériques.

—
2011

En 2011, les collaborateurs ont été engagés dans 60 projets, dont 15 majeurs, et dans 20 études préalables. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur environ 200 applications métier, dont 25 développées par le SITel et cinq plate-formes logicielles génériques mises à disposition de l'ensemble des projets et applications métier.

Les principaux projets menés en 2011 sont les suivants:

2.1.5 a GTA – Gestion des temps et activités

Le projet Gestion des temps et activités (GTA) consiste à mettre à disposition des unités administratives dont le personnel est soumis à la LPers et à un horaire administratif, un système informatique commun de gestion des temps et des activités.

Les objectifs du projet GTA peuvent se résumer comme suit:

- > fournir les fonctionnalités étendues de gestion des temps et des activités aux collaborateurs et aux responsables des unités administratives;
- > disposer d'une solution intégrée pour soutenir les processus spécifiques à l'unité administrative liés au temps et à l'activité du collaborateur;
- > assurer l'intégration avec les solutions existantes;
- > améliorer la rapidité de mise à disposition des informations aux unités administratives concernées;
- > uniformiser la saisie des temps;
- > disposer de fonctionnalités communes de restitution et d'agrégation des informations;
- > proposer un outil de gestion des temps standard associé à un contrôle des accès permettant idéalement d'intégrer les solutions existantes.

D'autre part, la mise en œuvre d'un outil standard permettra des économies d'échelles (par ex. coûts des doubles saisies, coûts de maintenance et d'exploitation des différents systèmes, etc.).

Le lancement du projet a été validé par le Conseil d'Etat en juin 2011. L'organisation du projet est en place, les besoins du système sont en phase de validation et un appel d'offres devrait être lancé durant le premier trimestre 2012.

2.1.5 b Paiement sur Internet

Dans le cadre des initiatives de cyberadministration, un catalogue de projets prioritaires et de pré requis a été établi par la

Confédération et la Conférence des gouvernements cantonaux. Il contient la liste des prestations publiques qui présentent un rapport coût/utilité particulièrement favorable lorsqu'elles sont fournies par voie électronique, aussi bien pour les groupes cibles que pour l'administration elle-même. Sur cette base, le SITel, de concert avec l'Administration des finances et la Chancellerie d'Etat, a décidé de la mise en place pour l'Etat, d'une solution de paiements en ligne.

L'analyse des besoins et le choix d'une architecture cible ont été menés en 2011 afin de permettre la réalisation d'un projet pilote pour les Offices des poursuites le premier semestre 2012. Cette nouvelle offre de prestation permettra aux Offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter environ un tiers des 100 000 demandes annuelles d'extraits du registre des poursuites.

2.1.5 c Echanges

Le déploiement de la solution de cyberadministration d'échanges électroniques entre le Service cantonal des contributions (SCC) et les Offices des poursuites fribourgeois a été effectué au début janvier 2011. Cette solution permet aux créanciers d'adresser leurs réquisitions de poursuite par la voie électronique selon un format standardisé de manière sécurisée par le biais de la plate-forme SEDEX (Secure Data Exchange), plate-forme développée par l'Office fédéral de la statistique. Ce nouveau déploiement permet aux Offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter environ 30% de leurs réquisitions de manière électronique (environ 30 000 sur un total d'environ 103 000). En 2011, le nombre de réquisitions de poursuites électroniques émises par le SCC représente plus de 60% des réquisitions de poursuites électroniques (environ 19 000 sur un total annuel d'environ 30 000).

2.1.5 d ARPA – Avances & recouvrement des pensions alimentaires

ARPA est une solution informatique qui permet au Service de l'action sociale de gérer les dossiers d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires. Ce logiciel permet non seulement d'administrer les éléments de base d'un dossier (bénéficiaires, débiteurs, pensions, situations financières), mais offre aussi une gestion financière des dossiers dont les résultats sont ensuite transférés à SAP. Les gestionnaires sont soutenus dans leur quotidien par des processus de travail (p.ex. procédure de cession de salaire), par la mise à disposition d'un module de génération de documents pré-remplis et par une gestion des événements et échéances-clés d'un dossier.

La solution a été mise en production en juin 2011 en incluant la reprise des données historiques de tous les dossiers. Cette mise en production a ainsi contribué à l'achèvement du projet d'abandon du Host. Les quelques mois de post production ont permis de stabiliser la nouvelle application et d'achever les fonctionnali-

2011

tés non prioritaire; le projet est actuellement en phase de clôture et s'achèvera durant le premier trimestre 2012.

2.1.5 e Tribuna V3 – Gestion des affaires du Pouvoir judiciaire

Le logiciel Tribuna, développé par la société Delta Logic SA, est l'outil de gestion des instances du Pouvoir judiciaire. Le programme, composé de projets successifs, a pour objectif de:

- > migrer les instances du Pouvoir judiciaire utilisant la version précédente T2000 vers la nouvelle version du logiciel, Tribuna V3;
- > introduire Tribuna V3 dans les justices de paix;
- > harmoniser les modèles au sein des différentes instances judiciaires;
- > optimiser le support, l'exploitation et la maintenance du système.

Les étapes importantes franchies en 2011 sont:

- > la clôture formelle des deux projets pilotes: migration sur Tribuna V3 du Ministère public et introduction originelle dans les sept justices de paix;
- > l'initialisation du projet de migration des sept tribunaux d'arrondissement et migration du tribunal pilote: la Sarine;
- > l'adaptation de l'infrastructure informatique pour héberger à terme la totalité des instances;
- > la finalisation de la codification des nouveaux modèles suite à l'introduction de la nouvelle procédure civile et pénale au 1^{er} janvier 2011;
- > la création du Tribunal des mesures de contrainte et réalisation des modèles spécifiques à cette instance;
- > l'initialisation de l'application de la nouvelle identité visuelle retenue pour le Pouvoir judiciaire.

2.1.5 f HarmPers – Harmonisation des registres des personnes

En date du 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec le message y relatif. Cette loi, qui a été adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les re-

gistres. Le champ d'application de la LHR couvre divers registres fédéraux ainsi que les registres cantonaux et communaux des habitants et des électeurs.

Le projet de mise en œuvre sur le plan cantonal est dirigé par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et se compose de trois sous-projets, soit l'adaptation de la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) sous la responsabilité de la DSJ, l'harmonisation des registres communaux sous la responsabilité du Service de la statistique et la mise en place de la plate-forme informatique cantonale sous la responsabilité du SITel.

En janvier 2011, le premier recensement, portant sur les données au 31 décembre 2010, a eu lieu et le canton de Fribourg s'est distingué par sa rapidité et la qualité de ses données.

Le développement de la plate-forme Fri-Pers s'est bien poursuivi, en relation avec le fournisseur Bedag et les dix autres cantons acquéreurs de cette solution, débouchant sur la mise en production de nombreuses nouvelles fonctionnalités.

Une première version de la plate-forme Fri-Pers a été mise à disposition des services de l'Etat autorisés et des communes. Elle compte déjà plus de 600 utilisateurs dûment accrédités. La mise en production de la version complète pourra se faire lorsque l'ensemble des fournisseurs communaux pourront alimenter quotidiennement la plate-forme cantonale avec tous les événements provenant des communes.

Le canton de Fribourg a assuré la présidence de la communauté des cantons utilisateurs du produit GERES.

2.1.5 g HarmAdminEcoles

L'étude, portant sur les années 2009 et 2011, du projet HarmAdminEcoles visant l'harmonisation et l'amélioration du système informatique pour la gestion de l'environnement administratif des écoles s'est poursuivie encore sur le premier semestre 2011.

Dans le cadre de cette étude, les travaux 2011 ont essentiellement porté sur la rédaction du message du Conseil d'Etat au Grand Conseil, accompagnant le projet de décret pour l'obtention du crédit d'engagement nécessaire à la réalisation du projet. De par l'importance, la grande portée, le budget conséquent et la sensibilité du projet, cette démarche a été particulièrement lourde, impliquant pas moins d'une trentaine de services dans le cadre de la consultation. Le message a finalement été adopté dans le courant de l'automne par le Conseil d'Etat. Le passage devant le Grand Conseil est aujourd'hui prévu pour mars 2012.

Dans l'optique d'anticiper l'adoption du message et permettre un démarrage efficace des différents projets à mener dès le prin-

2011

temps 2012, un certain nombre d'initiatives ont déjà été menées durant le second semestre 2011:

- > élaboration du dossier d'appel d'offres public (composé essentiellement des cahiers des charges et des dispositions administratives): cet appel d'offres devrait être publié en date du 6 janvier 2012;
- > participation au lancement de la pré-étude IAM, un projet cofinancé par HAE mais qui sera mené par le SITel;
- > participation à la pré-étude et à l'étude MDM, un projet cofinancé par HAE mais qui sera mené par le SITel. La brique MDM est essentielle au projet HAE dans le cadre de la mise en place de ses référentiels de données;
- > fin de la mise en place de la mesure ad-hoc pour la formation continue à la HEP.

2.1.5 h Centre de maintenance des écoles

Les objectifs résumés du projet CME (centre de maintenance des écoles) sont les suivants:

- > intégrer au SITel la gestion du système informatique des écoles;
- > adopter une organisation spécifique pour la maintenance des postes de travail (vision campus);
- > maintenir et valoriser dans les écoles le rôle du correspondant informatique, couvrant les domaines pédagogique et administratif avec un cahier spécifique;
- > réorganiser la fonction de coordination métier du système d'information, par une structure incluant fri-tic et HAE et redéfinir les rôles des structures de décision des écoles;
- > créer un comité de coordination écoles et un comité du système d'information des écoles.

Les activités de cette année peuvent se résumer par le lancement du projet avec la communication nécessaire auprès des parties prenantes, le lancement de l'analyse des besoins pour les deux premières écoles (CSMI et HEP) constituant le lot 1, l'harmonisation des standards technologiques.

2.1.5 i CICLOP Valais

Le projet CICLOP Valais consistait en l'intégration de l'application THEMIS, application de gestion de poursuites développée pour les Offices de poursuites fribourgeois par le SITel, dans les Offices de poursuites du canton du Valais et la reprise des données en production sur quatre solutions différentes avec les

mesures d'accompagnement pour le nettoyage des données, la formation et les mises en production.

Après la mise en production des six premiers offices à fin 2010, les six autres offices ont été intégrés avec succès entre février et juin 2011. A la fin du projet, ce sont douze offices de poursuites, dont quatre alémaniques et 126 utilisateurs qui utilisent THEMIS avec satisfaction dans le canton du Valais, qui devient, avec Fribourg et Vaud, le troisième canton à utiliser THEMIS pour la gestion des poursuites.

Cette opération a nécessité la création de quatre programmes de reprise des données différents. Ces programmes sont opérationnels et pourront être utilisés à l'avenir pour une application dans d'autres cantons au futur.

2.1.5 j VotelCom

Le projet VotelCom a pour but d'améliorer la consolidation des résultats obtenus par les préfectures, grâce au logiciel Votel, et de permettre à toutes les communes du canton l'utilisation de VotelCom afin de permettre la publication des résultats sur Internet au fur et à mesure du dépouillement des bulletins.

Il s'agit d'une collaboration entre la Chancellerie d'Etat, le SITel et la société Bedag Informatik AG. En vue des élections cantonales et nationales de l'automne 2011, le SITel a impliqué une large palette de spécialistes en informatique dans différents domaines (gestion de projet, management de test, développement d'application, architecture système, administration de serveur, réseau et base de données). Les principales activités étaient les suivantes:

- > assurer la connexion des communes au réseau de l'Etat;
- > vérifier le bon fonctionnement des logiciels à l'aide de tests de charge;
- > adapter les infrastructures informatiques afin de garantir une utilisation optimale du système;
- > vérifier le niveau de préparation de chaque commune grâce à l'organisation de tests d'ensemble et d'une élection «à blanc»;
- > adapter les logiciels afin de satisfaire aux exigences fonctionnelles.

Le SITel a finalement mis à disposition, grâce à des liaisons sécurisées, son Datacenter à 356 scrutateurs de toutes les communes ainsi qu'au personnel des préfectures et de la Chancellerie d'Etat.

2011

2.1.5 k TaxPP&Enc – Taxation des personnes physiques et encaissement

TaxPP&Enc est une application composée de deux parties:

Les taxations des personnes physiques, soit:

- > l'envoi des déclarations d'impôt et la gestion des retours;
- > la taxation interactive couvrant l'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune, ainsi que le remboursement de l'impôt anticipé;
- > la notification des avis de taxation;
- > le calcul des répartitions aux autorités fiscales;
- > la communication aux partenaires;
- > l'intégration avec le registre des contribuables, l'encaissement, un outil de gestion des impressions et l'archivage;
- > le pilotage opérationnel;
- > la mise à disposition de transactions à certains services autorisés.

L'encaissement, soit:

- > la facturation (acomptes, décomptes);
- > le suivi de l'encaissement (avec calcul des intérêts);
- > la gestion du contentieux;
- > le versement des montants encaissés pour le compte des communes et des paroisses;
- > les demandes de renseignements;
- > la communication aux partenaires;
- > l'intégration avec la taxation des personnes physiques, la taxation des personnes morales, l'imposition à la source, un outil de gestion des impressions et l'archivage;
- > le pilotage opérationnel.

Le projet a démarré en 2004 et la mise en production de l'application a été effectuée en janvier 2008. Les lots subséquents compris dans le cahier des charges ont été développés jusqu'à la fin 2011. Toutes les livraisons sont maintenant validées et la clôture du projet est en cours.

2.1.5 l e-GTApP

L'application e-GTApP est un outil de saisie des temps mis à disposition des unités administratives qui pratiquent une gestion par mandats de prestations. Les collaborateurs de ces unités peuvent ainsi préciser à quelles prestations leur temps de travail est consacré; ces informations sont ensuite reprises dans le logiciel SAP pour permettre le calcul des coûts par prestations, les heures étant le principal vecteur de coûts utilisé dans le modèle de comptabilité analytique.

L'application est actuellement utilisée par neuf unités pratiquant la GpP (AFIN, SFF, SBC, SAMI, HEG, IAG, SOPFA, SPC, EB), dont deux ont été mises en production en 2011 (SPC, EB). Le SAEF vient de passer à la nouvelle application depuis le 1^{er} janvier 2012.

2.1.6 Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat (ci-après: Commission) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu trois séances pendant l'année 2011. Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur les activités et projets suivants:

Projets informatiques importants:

- > avance et recouvrement des pensions alimentaires;
- > centre de maintenance pour les écoles cantonales;
- > intégration du logiciel THEMIS (application développée par le SITel) auprès des Offices de poursuites des cantons de Vaud et du Valais;
- > application pour la gestion des dossiers d'autorisations et d'approbations en aménagement du territoire, environnement et construction (DATEC);
- > gestion des temps et activités à l'Etat de Fribourg;
- > gestion électronique des affaires (GEVER Chancellerie);
- > harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles;
- > harmonisation des registres des personnes;

2011

- > paiement sur Internet;
- > taxation des personnes physiques et encaissement;
- > gestion par prestations au SITel;
- > continuité des services informatiques dans les domaines des infrastructures et applications critiques;
- > migration de l'application Tribuna pour le Pouvoir judiciaire;
- > votations et élections.

Préavis sur des objets spécifiques:

- > mesures dans le domaine informatique planifiées dans le cadre du développement durable;
- > campagne de sensibilisation sur les aspects de la sécurité informatique auprès des utilisateurs et utilisatrices;
- > aspects de mobilité (Synchronisation des appareils mobiles) et directives de l'utilisation de téléphones mobiles;
- > eGouvernement à l'Etat de Fribourg.

2.1.7 Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La CC-IE s'est réunie à trois reprises en 2011.

Conformément à ses attributions, la Commission a donné son préavis ou a été informée sur les activités suivantes:

- > comptes 2011 et budget 2012;
- > projets «Harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles» et «Centre de maintenance pour les écoles cantonales»;
- > iPad dans les classes;
- > avenir de la Commission et structure de pilotage de l'informatique scolaire.

2.1.8 Commission Informatique et sécurité du système d'information (CISSI) – HFR

La Commission Informatique et sécurité du système d'information (CISSI) a tenu quatre séances pendant l'année 2011. Au niveau de la sécurité, une présentation de la «Politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat de Fribourg» ainsi que la démarche a été expliquée aux membres de la Commission. Le plan d'action proposé pour l'année 2012 est l'élaboration d'une «Politique de sécurité des systèmes d'information» dédiée au domaine de la santé, en se basant sur les bonnes pratiques de la norme ISO 27799 et des expériences des divers établissements de santé des autres cantons par l'intermédiaire du groupe HIL.

VII. Service du cadastre et de la géomatique

1. Missions

Le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) dirige, surveille, vérifie et coordonne les travaux de mensuration officielle (MO). Il veille à la saisie et à la mise à jour des informations nécessaires à l'établissement et à la tenue du registre foncier. Il est responsable de l'existence, de la qualité, de la sécurité et de la valorisation des géodonnées de référence de la MO. Il collabore avec la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M), responsable de la haute surveillance, et avec les ingénieurs géomètres officiels qui exécutent la plupart des travaux.

Le Chef du Service est M. Remo Durisch, géomètre cantonal.

2. Mensuration officielle

2.1 Activités courantes

2.1.1 Points fixes

Comme les années précédentes, compte tenu de la rationalisation des méthodes et de la diminution quantitative des points fixes de référence, le Service n'a garanti qu'une prestation minimale et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. De même, aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique. L'activité du Service s'est concentrée sur l'accompagnement des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration. Ce partage d'expériences s'avère très précieux pour l'élaboration d'un concept cantonal pour le changement de cadre de référence de MN03 à MN95.

2011
**2.1.2 Plan de base de la mensuration officielle
(anciennement plans d'ensemble)**

Le plan d'ensemble 1:5000 sous forme raster couvrant l'ensemble du territoire cantonal est disponible pour tous les services de l'Etat et est également largement diffusé pour les mandataires de l'Etat ou à des tiers. Sa mise à jour a été cependant suspendue en début 2011 pour permettre l'élaboration du nouveau produit répondant aux normes fédérales: le PB-MO (Plan de base de la mensuration officielle). Ce produit est directement issu de la base de données cantonale de la mensuration, complété par le produit «vecteur25» de swisstopo dans les endroits sans MO numérique.

2.1.3 Mensurations parcellaires
2.1.3 a Organisation

La mensuration est une tâche conjointe de la Confédération, qui en a la conduite stratégique, et des cantons qui en ont la responsabilité opérationnelle. Le programme de mise en œuvre des nouvelles mensurations est étroitement dépendant des conventions-programmes convenues entre le canton et la Confédération.

La convention-programme 2008 à 2011 prévoit la mise en base de données de 50 000 hectares et la conclusion de contrats pour 24 000 hectares supplémentaires. Réciproquement, la Confédération s'engage au versement de contributions pour un montant total de près de 3,8 millions de francs (y compris une augmentation de 530 000 francs en 2011). Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2011 prévoyait une prestation de 1000 hectares de superficie; l'objectif a été réalisé pour 2011 (voir les points 2.1.3 b à d ci-après).

Les travaux préparatoires pour la nouvelle convention-programme 2012 à 2015 ont commencé fin 2011. Cette dernière sera finalisée en mars 2012.

2.1.3 b Entreprises décidées en 2011

En application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs des mensurations parcellaires ont été attribués pour la commune de Ménières.

2.1.3 c Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 58 318 (60 093) hectares, soit 34,89 % (35,95 %) de la superficie du territoire cantonal (sans les lacs), alors que 99 927 (98 149) hectares, soit 59,79 % (58,72 %) de la superficie sont définitivement gérés en base de données.

2.1.3 d Entreprises terminées en 2011

Les nouvelles mensurations de Cugy-Bussy lots 2 et 6, Le Bry lot 2, Muntelier lot 2, ainsi que les renouvellements de Bösinggen lot 3a et Muntelier lot 1a ont été vérifiées et mises à disposition sur les serveurs cantonaux. Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Ulmiz lots 2 et 3, Lurtigen (Oberfeld et les forêts hors RP), Murten lot 8d (Murtenwald), Cressier (lot 3 partiel hors RP et lot 4 forêts), Villars-sur-Glâne lot 4 et Plasselb lots 1 et 2. Le dénombrement des éléments est effectué en vue de la facturation pour la commune de Brünisried lot 1, qui sera facturée en 2012.

Une première vérification a eu lieu pour les entreprises de Vuisternens-devant-Romont lot 3, Les Montes lots 1a et 3, Le Châtelard lot 1, Massonnens lot 1, St. Antoni lot 1a, La Roche lot 2, Charmey lot 1a, Mézières (Berlens) lot 3, Villarepos lots 1 et 2, Cheyres lots 1, 2, 3 et 5, Courlevon lot 3, Ecuwillens lot 3, Ecuwillens lot 3, Grandvillard-Estavannens lots 1 et 2, Jaun lot 1a, Montagny (Mannens-Grandsivaz) lot 1a et 2a), Romont lot 4 et Villaz-St-Pierre, ainsi que la première vérification des cadastres transitoires (CT) des entreprises de Courlevon lots 1 et 2 et Villedeneuve lot 1.

Les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles (SAU) par la mensuration ont été poursuivis en 2011.

2.1.3 e Conservation et mise à jour

Dans le canton de Fribourg, la mise à jour de la mensuration est effectuée par les bureaux de géomètres privés de la manière suivante:

› pour les territoires qui n'ont encore que des données graphiques, les propositions de mutations («les verbaux») sont techniquement vérifiées par le Service, puis les géomètres les mettent à jour sur les plans du registre foncier une fois par an.

› pour les communes et parties de communes dont les données sont numériques, c'est à la base de données originales qu'est attribuée la foi publique. A partir d'extraits, les géomètres établissent leurs propositions de modification des objets mesurés. Celles-ci sont examinées, contrôlées, puis intégrées à la base de données par le Service dans le cadre de processus de mise à jour qui permet de gérer leur validation par étape (coordination avec le registre foncier). Ce système optimise la collaboration avec le secteur privé et permet à l'Etat d'être en possession des géodonnées de référence pour toutes ses applications et projets qui nécessitent des informations à références spatiales. L'échange de données se fait dans un format standardisé qui garantit aux entrepreneurs la liberté des méthodes et le choix des outils.

2011

En 2011, les géomètres officiels ont établi et transmis 3164 (3833) dossiers de mutations au Service. 1060 (1082) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. 948 (939) dossiers ont été validés après contrôle. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le Service a ordonné 3600 (2846) levés de bâtiments neufs ou modifiés et accordé 2264 (2654) visas de contrôles. L'effort pour diminuer la durée de mise à jour des bâtiments sur la BDMO va être maintenu, si possible accentué. Plus de quatre mutations sur cinq (86 %) concernent la base de données.

Le contrôle de la mise à jour annuelle 2011 des plans du registre foncier a été fait à partir des verbaux déposés en 2010. Pour les 2837 (2784) plans déjà en base de données, cette vérification s'est faite par le Service sur la base des fichiers des plans officiels, directement auprès des bureaux du registre foncier. Les nouveaux fichiers PDF ont été générés et produits pour tous les plans, selon leur état au 31 décembre 2010. Ils ont été mis à disposition des RF et des géomètres officielles.

Les copies de sécurité des mesures de terrain effectuées par les géomètres en 2011, ont été faites par scannage de manière continue avec «Canofile for Windows». Les mesures livrées sont néanmoins toujours enregistrées sous forme de fichiers issus des appareils de mesures. Une étude supplémentaire, commencée en 2010, sera finalisée en 2012 pour migrer sur une application plus moderne capable de lire plus de quatre cents sortes de fichiers et qui permettrait également aux bureaux de géomètres de s'y connecter directement.

2.1.4 Géomatique MO

2.1.4 a Base de données géométriques de la mensuration officielle (BDMO)

La base de données est en exploitation depuis début 2007, la migration et l'adaptation des données au nouveau modèle avait alors généré 6 365 182 objets, ventilés en 17 thèmes (ou catégories) d'informations différents. Aujourd'hui, la BDMO contient 10 144 802 (9 634 714) objets.

Les objets sont créés, modifiés ou supprimés dans la base par des dossiers préparés par les géomètres privés. Avant d'être définitivement validé, un dossier passe par quatre états: réservé, ouvert, en attente de validation, puis définitivement traité.

2.1.4 b Nomenclature et adresses

La nouvelle ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008, prévoit que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom. L'ordonnance établit aussi que seule l'orthographe des noms de rues de la mensuration officielle doit

être utilisée dans les documents officiels de la Confédération (La Poste), du canton et de la commune.

Le canton n'a heureusement pas attendu ces dispositions pour inciter les communes à définir les adresses, notamment à l'occasion des nouvelles mensurations ou des numérisations. En l'état, la base de données originale contient déjà 96 840 (94 727) points d'entrées de bâtiments en statut réel. Depuis septembre 2010, le Service saisit aussi les bâtiments projetés avec leurs adresses. En 2011, 4190 (1261) adresses projetées ont été saisies.

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, le Service a examiné et pris position sur 35 (40) dossiers, dont 5 (20) concernaient la révision complète des noms locaux et l'attribution des noms aux rues dans le cadre d'une entreprise de mensuration.

2.1.4 c Diffusion MO

Conformément à l'accord conclu avec swisstopo, le Service a diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients. Il en est de même pour l'orthophoto et le plan d'ensemble. Grâce à l'application mise en place avec Autodesk et le SITel en 2007, les utilisateurs permanents peuvent extraire les données de la MO de manière autonome via un serveur d'extraction qui utilise une base de géodonnées répliquée quotidiennement depuis la base originale. Naturellement, le Service a continué de mettre à disposition les données de la MO, qui font partie des géodonnées de bases, sur les serveurs de distribution génériques de l'administration cantonale pour être ainsi mises à disposition de tous les utilisateurs et aussi de non-spécialistes.

2.1.4 d Coordination MO avec le Registre foncier et d'autres services

Le Registre foncier et la mensuration officielle gèrent tous deux des informations liées aux immeubles et une coordination est essentielle pour garantir les liaisons entre les plates-formes Internet du Registre foncier et de la mensuration en ligne. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du Registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre une véritable rationalisation des procédures de dépôt de pièces auprès des bureaux du registre foncier. Ce travail, qui a débuté en 2009, continue dans le cadre du projet DSK2 (voir point 2.2.1), soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de «registre des mutations de la MO» et de «la gestion du descriptif cadastral des immeubles».

Le «Plan RF informatique» a été lancé en collaboration avec le Registre foncier. Le but est de supprimer la version papier du plan du Registre foncier (actuellement 2837 plans dans la BDMO) et de le remplacer par un accès informatique. Les avantages sont

2011

surtout la mise à jour quotidienne des données MO mises à disposition et la suppression des frais d'impression.

Le Registre foncier et le Service collaborent également pour mettre à disposition du Service de l'agriculture (SAgri) les données permettant le calcul des paiements directs liés aux surfaces agricoles utiles. Un jeu de requêtes a été créé pour calculer les surfaces agricoles utiles par immeuble dans les zones en mensuration numérique. Le Registre foncier complète ces résultats en ajoutant la surface totale des immeubles qui ne sont pas encore numérisés et les propriétaires. Ces données sont ensuite injectées dans le système du SAgri (Gélan) et permettent de contrôler les annonces des exploitants.

2.2 Événements particuliers MO

2.2.1 Remplacement de l'application Desca par DSK2

Après un travail intensif de l'équipe de projet, composée de spécialistes externes sous mandat du SITel, de personnel du SITel et du SCG, ainsi que de représentants des registres fonciers et de l'Association fribourgeoise des géomètres, la version 1.1 de l'application DSK2 a pu être mise en service à fin juin 2011. Celle-ci ne comprenait qu'une partie des fonctionnalités, nécessaires à l'extinction du Host IBM du SITel. La version 1.1.2 a été installée à fin novembre. La mise en production de la version 1.1.3 qui permettra de disposer de toutes les fonctionnalités prévues au cahier des charges est planifiée pour fin janvier 2012. L'application DSK2 remplit pleinement sa fonction et permet aux utilisateurs de disposer d'un outil moderne et ergonomique pour jouer son rôle de registre des mutations et de base de données du descriptif cadastral des immeubles. L'application permet aux géomètres la rédaction, l'impression, le suivi de dossier et l'archivage des verbaux et des protocoles de mise à jour de la mensuration officielle. DSK2 fonctionne comme interface entre la base de données de la mensuration officielle et Capitastra, l'application informatique de gestion du registre foncier. L'intégration d'une fonction d'archivage et de consultation des documents devrait compléter la panoplie des fonctions de DSK2 et en faire un outil central pour le personnel du SCG et des bureaux de géomètres.

2.2.2 Cadre de référence MN95

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la mensuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03. La notion de «transformation MN03 ⇔ MN95» est apparue pour la première fois dans une circulaire de la Direction fédérale des mensurations en juin 2000. Depuis, en collabora-

tion étroite avec les cantons, swisstopo a finalisé le maillage des triangles nécessaires à cette transformation pour toute la Suisse et les pays limitrophes. Ce jeu de données, appelé officiellement CHENyx06, est désormais disponible pour tous les producteurs de géodonnées. Des premiers travaux pour la MO seront exécutés en 2012. Dans une deuxième phase, l'étude sera élargie à d'autres géodonnées.

3. Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

Concrétisant une décision prise en novembre 2010 par le comité de direction du SYSIF, le CCSIT a été transféré du SITel au SCG. Ce changement ne modifie pas la mission du CCSIT et les tâches qu'il accomplit au sein de l'Etat.

3.1 Missions

Le centre de compétence SIT (CCSIT), avec le coordinateur SIT, coordonne les activités dans le domaine du système d'information du territoire (SIT) au sein de l'administration, et participe à la planification et au contrôle des travaux. Il assure également le rôle de contact avec les clients et les partenaires de l'administration. Il s'occupe, sous la direction du comité de pilotage, de la gestion des informations liées au système d'information du territoire fribourgeois (SYSIF).

3.2 Activités courantes

3.2.1 Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait:

- › en relation avec des tâches de gouvernance informatique, dans le domaine de la géoinformation: mutualisation et gestion des infrastructures, politique d'acquisition et d'utilisation des logiciels, vérification de l'adéquation aux besoins et équilibrages. En 2011, le CCSIT a achevé le renouvellement complet de son infrastructure matérielle et logicielle. Il a en outre conclu une licence de site avec son principal fournisseur de logiciels SIG;
- › en relation avec la gestion des géodonnées: directives pour la structuration (harmonisation), l'édition, la mise à jour et le stockage des données, gestion des métadonnées, conseils en matière d'utilisation, de diffusion et de tarification des géodonnées;
- › dans le cadre de la réalisation des objectifs communs tels que le géorépertoire et le guichet cartographique du canton de Fribourg. En 2011, le CCSIT a initié une pré-étude en vue de la mise en place d'un extracteur de géodonnées (plate-forme de diffusion centralisée);

—
2011

› dans le cadre de projets (p. ex. développement de solutions informatiques, mise en place de systèmes d'information, acquisition ou mise en valeur de données, proposition de modèles) répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et d'utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées (OSIG ou geosuisse), dans le cadre de programmes (p. ex. e-geo.ch, ASA 2011) et de projets (p. ex. geocat.ch, géoportail national, MISTRA) impliquant la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux.

Dans le domaine de la géoinformation, la conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et les sous-groupes qui lui sont associés (p. ex. IGArc «Interessengemeinschaft ArcGIS» ou coordination intercantonale romande) constituent les principaux lieux d'échange entre les cantons.

La coordination intercantonale des géoinformations (CIGEO) rassemble des délégués des conférences intercantionales spécialisées dans les domaines de la géoinformation, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mensuration officielle, du registre foncier, des routes, de l'agriculture, des forêts ainsi que de la protection de la nature et du paysage; elle compte également des représentants des villes et des communes. Financée par les cantons, la CIGEO assure la collaboration avec la Confédération dans le cadre de l'application de la LGéo et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Le coordinateur SIT est l'interlocuteur officiel de la CIGEO pour le canton de Fribourg.

Enfin, le tableau ne serait pas complet si on omettait de mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets (p. ex. en 2011 pour la gestion des eaux superficielles et des zones d'activité) ainsi que les fréquents échanges avec les communes, les hautes écoles et des partenaires privés.

3.2.2 Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT s'est impliqué durant l'année 2011 sont: SI-Eaux – système d'information sur les eaux (SPC), SIPO – gestion du cadastre des sites pollués (SEn), Qualité des eaux (SEn), DATEC – dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (SeCA), GELAN – système d'information agricole (SAgri), ForestMap – système d'information pour la gestion des géodonnées forestières (SFF), Constructions de la PCi – gestion des ouvrages de protection gérés par la PCi (SPPAM), Harm-Bat – harmonisation des bâtiments et logements (SCG), WMS-MO (SCG), Inventaire des installations sportives du canton de

Fribourg – applications de consultation et de gestion (SSpo) et InfoMat – exploitations de matériaux (SeCA).

Le CCSIT a collaboré avec le SPPAM dans divers projets et mandats tels que la fourniture d'informations cartographiques aux organes communaux de conduite (ORCOC), le développement de l'application JEF (journal des événements Fribourg) ou la mise en place d'une plate-forme web pour l'organisation catastrophe Fribourg (ORCAF). Il a aussi initié de fructueuses collaborations avec la police dans le domaine de l'analyse criminelle ainsi que de la cartographie des accidents de la route et des délits.

Le projet technique ArcGIS Server s'est achevé en 2011, avec les dernières réalisations suivantes:

- › la migration des bases de données géographiques;
- › la mise en place de bases de données de production, de consultation et de bases de données spéciales (pour le système d'information sur les eaux et pour le plan directeur cantonal);
- › la mise en ligne de l'application de consultation des terrains disponibles de la PromFR;
- › la mise en ligne de l'application de consultation du plan directeur cantonal (SeCA);
- › le remplacement d'ArcView 3.x, application obsolète encore utilisée par le SeCA, par un géoportail de consultation interne appelé «Préavis SeCA»;
- › le développement d'un outil permettant la consultation du RF depuis un SIG bureautique.

En collaboration avec les services concernées, le CCSIT a également contribué à des programmes et projets fédéraux: MISTRA – système d'information pour la gestion des routes et du trafic (OFROU et SPC), ASA 2011 – administration secteur agricole (OFAG et SAgri), eGRIS – registre foncier informatisé (OFRF et RF).

3.2.3 Données géographiques

Le CCSIT gère de très nombreux jeux de géodonnées (environ 500 jeux de données vectoriels et 150 jeux de données raster) et les métadonnées associées (plus de 350 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse). Au cours de l'année 2011, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants dans les domaines suivants: mensuration officielle (lots, état des travaux, type de mensuration, plan de base), routes cantonales (axes routiers prioritaires et secondaires, points de repère, nœuds, arrondissements, charges de trafic, etc.), mobilité douce (indicateurs des chemins de ran-

2011

donnée pédestre), agriculture (cadastre viticole, érosion des sols, ruchers), eaux de surface (réseau hydrographique et géodonnées apparentées), exploitations de matériaux, demandes de permis de construire, carte indicatives des dangers de crues sur le Plateau, forêts protectrices (SilvaProtect), patrimoine culturel (inventaire des sites construits – ISOS), délimitation des ORCOC, installations sportives, monitoring du bruit (trafic routier, ferroviaire et aérien; base de données sonBase de l'OFEV), cartes pédologiques, atlas géologique de la Suisse (sous forme vectorielle), modèle topographique du paysage, cartes pixel à très petite échelle.

3.2.4 Information et promotion

Le site Internet dédié au SIT cantonal (<http://www.sysif.ch>) fournit des informations de base au grand public. Son contenu est régulièrement mis à jour, en particulier la rubrique «SYSIF au service du public».

Le guichet cartographique du canton de Fribourg (<http://www.geo.fr.ch/>) a connu quelques évolutions au cours de l'année 2011: interfaçage avec les applications de consultation des données du Registre foncier «RFpublic» et «Intercapi», carte «Environnement» complétée par les installations stationnaires concernées par l'OPAM, ajout des bâtiments et adresses projetés sur les cartes «MO» et «Aménagement», nouvelles informations relatives aux forêts protectrices et aux dangers de crues (Plateau) sur la carte «Dangers naturels». Une nouvelle carte «Patrimoine culturel» a été élaborée avec le SBC et le SAEF. Elle sera mise en ligne en janvier 2012.

Plusieurs cours ont été organisés par le CCSIT à l'attention des collaborateurs de l'Etat de Fribourg. Le CCSIT a notamment prodigué des cours d'introduction à l'utilisation du guichet cartographique dans le cadre du programme de formation continue de l'Etat.

4. Cadastre RDPPF

4.1 Missions

Le Service du cadastre et de la géomatique, prévu comme interlocuteur dans le projet de loi actuellement en consultation (LCGéo), coordonne les premiers travaux de mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF).

4.2 Travaux préliminaires

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) est un nouvel instrument destiné à la publication d'informations fiables concernant la propriété foncière. Son introduction a été décidée par la loi fédérale sur la géoin-

formation (Loi sur la géoinformation, LGéo) du 5 octobre 2007 et concrétisée par l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP) du 2 septembre 2009. Il correspond aux objectifs de la LGéo qui prévoit une meilleure mise à disposition des géoinformations de manière à faciliter la participation de la population aux décisions politiques et aux développements de société importants d'un Etat moderne. Il entre aussi pleinement dans les vues qui visent à rendre les démarches administratives plus efficaces et plus proches de la population. Le cadastre RDPPF élargit le système cadastral de droit privé existant, basé sur le registre foncier et la mensuration officielle, en introduisant le domaine des restrictions de droit public à la propriété foncière.

Le cadastre RDPPF sera introduit en deux étapes. Dans une première étape, l'introduction est faite dans huit cantons sélectionnés dans le cadre de sept projets pilotes. Les expériences récoltées serviront aux autres cantons comme base pour la mise en œuvre de la deuxième étape. Le canton de Fribourg ne participe pas à la première étape. Dans la deuxième étape, dès 2014, les travaux préparatoires pour l'introduction du cadastre RDPPF seront entrepris, entre autres l'établissement des bases légales pour une ordonnance cantonale sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCCRDP). La mise en exploitation se fera dans toute la Suisse dès 2016 mais au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

5. Evénements particuliers «Géoinformation»

5.1 Bases légales et organisation

Contribuant à la mise en œuvre dans le canton de la loi fédérale sur la géoinformation et des ordonnances d'application associées, le Service s'est engagé par la rédaction et la mise en consultation d'un avant-projet de loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), le début des travaux de révision de la loi sur la mensuration officielle (LMO), et l'établissement de la première version du catalogue des géodonnées de base fribourgeoises (de droit fédéral ou cantonal).

En plus, le CCSIT est impliqué dans les travaux suivants:

- › Le CCSIT a participé à la réponse du Conseil d'Etat pour la révision partielle de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo) portant sur l'adaptation de l'annexe 1, catalogue des géodonnées de base.
- › harmonisation des géodonnées: collaboration aux travaux d'élaboration des modèles minimaux et participation à plusieurs auditions dans les domaines de la géoinformation en général (modèles de géodonnées minimaux, modèle-cadre pour le cadastre des RDPPF), de l'aménagement du territoire, de la

2011

forêt, des dangers naturels, de la protection de la nature et du paysage, de l'agriculture.

- › harmonisation des géoservices: participation à l'audition «Ve-reinen harmonisierter Geodienste» («Unir des géoservices harmonisés»).

5.2 HarmBat

Le Service participe activement au projet «HarmBat» qui a comme but l'harmonisation des données relatives aux bâtiments et logements. La réalisation de la nouvelle application du SeCA, couplée avec le Registre des données relatives aux bâtiments et logements, va dans ce sens et devrait permettre une gestion intégrée des caractères/attributs des bâtiments et logements entre les différents partenaires dans le canton de Fribourg que sont le SeCA, l'ECAB, le SCG, le RF, le STE, le SCC, etc.

5.3 Analyse des prestations de l'Etat (APE)

En 2011, le Service a procédé à une mise à jour annuelle considérable du catalogue des prestations du Service suite au transfert du CCSIT au SCG.

VIII. Registre foncier

1. Missions

Le registre foncier est un service public chargé de donner l'état des droits en relation avec les immeubles (par ex. les servitudes et les gages immobiliers). Plusieurs documents fixent la situation juridique de chaque immeuble: le journal (dans lequel les réquisitions d'opérations sont inscrites à la suite les unes des autres), le grand livre (ensemble des feuillets des immeubles), le plan dressé sur la base de la mensuration officielle, les pièces justificatives (contrats d'achat, de servitudes, etc.) et les registres accessoires (des propriétaires, des créanciers). Le registre foncier est tenu pour la grande majorité des immeubles grâce au progiciel capitastra, le reste sur livres et feuillets fédéraux.

La tenue du registre foncier est assurée dans notre canton par les Registres fonciers (un par district).

Les Registres fonciers sont également des autorités fiscales chargées de la taxation des droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, des droits sur les gages immobiliers ainsi que de l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Registres fonciers occupent 32,35 équivalents plein temps et forment 4 apprenti-e-s maturité professionnelle commerciale, profils B et E.

Les Conservateurs/trices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique: *René Aeby (Singine)*, *Zoltan Barsi (Gruyère)*, *Joseph Borcard* depuis le 1^{er} septembre 2011 en remplacement de Jean-Jacques Gumy (Broye) qui a pris sa retraite, *Anita Bulliard (Veveyse)*, *Josef Haag (Lac)*, *Denise Jan (Glâne)*, *Bertrand Renevey (Sarine)*.

2. Les Registres fonciers

2.1 Activités courantes

Les principales tâches courantes des Registres fonciers sont les suivantes: traitement des réquisitions d'inscription, délivrance d'extraits du registre foncier, réponse aux demandes de renseignements.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2011 est de 35 298 (2010: 34 442) concernant 119 102 immeubles (2010: 127 384).

La saisie initiale du registre foncier fédéral sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2011, 150 145 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 75,41 % de l'ensemble des immeubles du canton (31.12.2010: 143 531 immeubles, soit 72,40 %). En conséquence, en 2011, 6614 immeubles ont été informatisés.

Parmi les informations relatives aux droits sur les immeubles, on distingue: les extraits officiels du registre foncier, signés par le conservateur ou son adjoint et revêtus de la foi publique, les consultations par internet (Intercapi et RFpublic), les transferts de données informatiques. En 2011, la consultation d'Intercapi a diminué de 8,05 % portant sur 213 325 immeubles et celle de RFpublic de 1,41 % portant sur 405 032 immeubles. La diminution résulte de l'installation de l'application DSK2. Les immeubles sont mis à disposition de DSK2 sans passer par Intercapi ou RF public et peuvent être utilisés par les géomètres pour l'établissement des verbaux.

En outre, le nombre des extraits officiels délivrés s'élève à 10 717 (14 557 en 2010) et concernent 25 001 immeubles (26 671 en 2010). La diminution s'explique par le fait que les données disponibles par Intercapi sont de plus en plus utilisées pour l'établissement des contrats au lieu des extraits officiels.

Quotidiennement, des données ont été transférées sous forme électronique au Service cantonal des contributions et au centre de compétences du Système d'information du territoire. De plus, 145 livraisons de données ont été transmises au Service du cadastre et de la géomatique, aux communes et aux géomètres.

2011

Les demandes de renseignements portent sur diverses questions en relation avec les immeubles. A titre d'exemple, des renseignements sur les droits inscrits, sur des aspects fiscaux, sur les règles du droit de voisinage, sur le droit foncier rural et d'autres législations applicables en matière immobilière.

Le projet de scannage des documents s'est poursuivi dans chaque bureau du registre foncier. En 2011, 42 504 (2010, 63 529) pièces justificatives et verbaux ainsi que 12 354 (2010 23 798) feuillets fédéraux ont été scannés.

2.1.1 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral comprend l'épuration de droits avec une reconnaissance par les propriétaires, le traitement des droits de gage ainsi que la constitution de nouveaux droits.

En 2011, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur: Villars-sur-Glâne lot 4, Jaun lot I, Plasselb lots I+II (commune entière), Ulmiz, Muntelier lots Ia+II, et Châtonnaye.

2.1.2 L'informatique du registre foncier

L'informatique du registre foncier est pilotée par un comité composé de trois conservateurs et du responsable du système informatique. Ce dernier a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des Registres fonciers en particulier avec l'application capi+, développement RF Informatique, partie gestion du scannage, collaboration au projet DSK2, participation au projet e-gris, Terravis, groupe de travail transactions électroniques et technique informatique. S'y ajoutent la migration sur une nouvelle version de Oracle, les préparations de tests serveur applicatif (terminal server) sur une nouvelle plate-forme et nouvelle technologie, travaux préparatoires de la migration des nouvelles versions de Capitastra et Intercapi (nouvelle infrastructure matérielle et applicative).

Le comité informatique a tenu quatre séances en 2011. La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure, s'ajoutent les travaux préparatoires pour la migration (budget et planning).

En outre, des membres du comité ont collaboré au projet DSK2 du Service du cadastre et de la géomatique qui consiste à redévelopper l'application Desca et à créer un lien entre les systèmes des Registres fonciers et de la mensuration officielle, à présent réalisés.

2.1.3 Association des conservateurs du registre foncier

L'Association des conservateurs du registre foncier a organisé quatre séances de travail au cours de l'année 2011 dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux du registre foncier, d'examiner des projets cantonaux et fédéraux (eGRIS, l'acte authentique électronique, l'ORF), et d'être informée des développements informatiques.

Le comité de l'Association rencontre annuellement une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois.

2.1.4 Représentation au niveau intercantonal et fédéral

Des conservateurs des Registres fonciers participent deux fois par an au Colloque romand des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont les objets reposent sur trois volets: l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, et les conférences et discussions.

Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies dans le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Dans le cadre de la réalisation du projet eGRIS, un conservateur est membre du comité de pilotage et d'autres collaborent aux différents groupes de travail constitués. Cette tâche demande de plus en plus d'engagement.

2.1.5 Emoluments du registre foncier

En 2011, les émoluments du registre foncier se sont élevés à 8 463 491 francs (2010: 7 777 894 francs). Les réclamations à l'encontre de leur prélèvement sont de la compétence des conservateurs.

Parmi ceux-ci, les émoluments relatifs à la consultation des données par Internet au moyen d'Intercapi et aux livraisons de données se montent à 224 623 francs (-2,17 %), respectivement à 35 428 (+3,99 %).

2.2 Evénements particuliers

En vue de l'introduction des nouvelles dispositions fédérales sur les droits réels (cédule hypothécaire de registre, nouvelle ordonnance sur le registre foncier, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2012), les conservatrices et conservateurs du registre foncier ont

2011

tenu plusieurs séances de travail afin de garantir une application uniforme et coordonnée de cette nouvelle législation. A cette fin, des séances avec les associations des notaires et des géomètres ont été agendées pour le mois de janvier 2012.

A la demande de la Direction des finances, des conservateurs ont participé à un groupe de travail pour adapter la législation cantonale aux nouvelles règles fédérales sur les droits réels.

3. L'activité fiscale du registre foncier

3.1 Activités courantes

3.1.1 L'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'élève en 2011 à 4 179 292 francs (2010: 4 041 110 francs).

3.1.2 Les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2011, le montant total des droits de mutation a été de 25 724 420 francs (2010: 24 068 000 francs) et celui des droits sur les gages immobiliers de 12 290 038 francs (2010: 11 167 636 francs).

3.1.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM) a traité en 2011 deux dossiers qui ont abouti à une valeur totale de 2 390 500 francs. L'organe d'estimation a été sollicité quatre fois durant l'année 2011, plus particulièrement dans la seconde partie de l'année. Les estimations concernant ces quatre dossiers ne pourront être rendues qu'en 2012 en raison des difficultés rencontrées pour visiter les lieux et obtenir les informations nécessaires.

La composition de l'organe d'estimation est inchangée, hormis Jean-Jacques Gachoud qui a souhaité mettre un terme à son mandat et Marc Fahrni, maître agriculteur, qui le remplacera dès 2012.

4. L'autorité de surveillance du registre foncier

4.1 Organisation

En 2011, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, Jérôme Delabays, juge cantonal, et Ludovic-Jean Egger, notaire, ont fonctionné comme membres suppléants.

4.2 Activité générale

L'Autorité a tenu six séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages. Elle s'est déterminée sur plusieurs projets de lois.

4.3 Recours

L'Autorité a été saisie de sept recours (neuf en 2010). Elle a rendu huit décisions: six recours ont été rejetés, un recours a été déclaré irrecevable et un recours a été retiré. Deux affaires sont reportées en 2012. La Cour d'appel du Tribunal cantonal a rejeté un recours; un recours est pendant auprès de cette instance.

IX. Inspection des finances

1. Missions

La mission de l'Inspection des finances (IF) est définie dans la loi sur les finances de l'Etat (LFE). L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle ne peut se charger de tâches opérationnelles. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

—
2011

Les modifications du droit de la révision au 1^{er} janvier 2008 impliquent de nouvelles prescriptions concernant l'obligation de révision, le type de révision et la qualification de l'organe de révision. L'agrément accordé par l'autorité fédérale de surveillance de la révision habilite à fournir des prestations de révision selon le nouveau droit. L'IF a reçu son agrément en octobre 2008. Cette reconnaissance au niveau fédéral et l'inscription du service au registre fédéral confirment que l'IF effectue ses prestations en respectant les exigences élevées du droit fédéral.

La cheffe de l'IF est M^{me} Irène Moullet.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat, des établissements et exploitations autonomes ainsi que de certaines institutions privées auxquelles les pouvoirs publics apportent une aide financière.

En terme de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation et les processus de tenue de la comptabilité et d'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus d'établissement des comptes et notamment le respect des principes définis dans la LFE.

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières ont été engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, respectent les budgets octroyés et ont été engagées par les personnes autorisées.

Lors de la planification de ses contrôles des services et établissements, l'IF fixe, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ses contrôles, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risque financier, ne le sont pas. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée. L'IF peut faire appel à un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spéciales. En 2011, l'IF a ainsi fait appel à un ingénieur pour réaliser un contrôle des travaux de construction du Collège de Gambach. L'IF a également mandaté un auditeur informatique

pour un contrôle du système de taxation et d'encaissement du service des contributions.

Afin d'améliorer l'efficacité de ses contrôles, l'IF a mis en place une base de données contenant toutes les recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée. Chaque contrôle se termine en principe par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par l'émission d'un rapport d'audit. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et au responsable des services et établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière.

En 2011, le service a émis 84 rapports d'audit. L'IF a formulé 21 recommandations.

En 2011, l'IF a révisé les comptes 2010 du Contrôle fédéral des finances (CDF) à Berne.

Les rapports émis en 2011 se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	63
Fonds et fondations	8
Mandats divers	13

Les 83 rapports ordinaires concernent les directions suivantes:

Chancellerie	1
Instruction publique, culture et sport	18
Sécurité et justice	22
Institutions, agriculture et forêts	13
Economie et emploi	14
Santé et affaires sociales	6
Finances	6
Aménagement, environnement et constructions	3

La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

2011

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

En 2011, le canton de Fribourg a adopté le nouveau plan comptable harmonisé (MCH2). Une refonte du plan comptable était nécessaire. L'IF a contrôlé que l'intégralité des données de l'ancien plan comptable ait été reprise lors de la migration dans le nouveau plan comptable.

Lorsqu'un service est décentralisé, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une identité de traitement. En 2011, l'IF a audité les sept offices des poursuites, toutes les greffes des justices de paix et les sept préfectures du canton.

L'IF peut être appelée à réaliser des travaux à la demande d'un Conseiller d'Etat. En 2011, elle a reçu deux requêtes du directeur DAEC. L'une concernait les revendications d'honoraires dans le cadre du projet Poya. L'autre demandait l'avis de l'IF concernant le calcul de la TVA dans le cadre d'un mandat de prestation avec l'Office fédéral des routes.

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins.

L'IF participe à la Conférence suisse des contrôles des finances, organisée chaque année par le Contrôle fédéral des finances (CDF).

Le CDF organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail dédié aux impôts et à la RPT.

2.2 Evénements particuliers

Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. La Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins organise chaque année un séminaire de formation continue de deux jours pour tous les collaborateurs des contrôles cantonaux des finances. Ce séminaire réunit une centaine de professionnels latins de l'audit interne issus des inspections fédérales, cantonales et communales. En 2011, la cheffe de l'IF a présidé le comité d'organisation de ce séminaire et cinq collaborateurs y ont participé.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
FINANCES		382.26	371.81	10.45
ADMINISTRATION CENTRALE		382.26	371.81	10.45
3700 / FINS	Secrétariat général	6.35	5.92	0.43
3705 / TRES	Administration des finances	24.51	25.75	-1.24
3710 / IFEF	Inspection des finances	7.20	6.20	1.00
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	82.49	79.15	3.34
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	30.93	29.11	1.82
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	178.42	177.51	0.91
3745 / ENRE	Service des impôts sur les successions et les donations	2.59	2.44	0.15
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	17.18	13.59	3.59
3765 / RFON	Registres fonciers	32.59	32.14	0.45



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

WWW.FR.CH/DAEC

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

—
2011

I. Direction et Secrétariat général	1	VI. Service des bâtiments	52
1. Missions	1	1. Missions	52
2. Activités	1	2. Activités	52
3. Collaborations intercantionales	6	3. Récapitulation des dépenses pour le service	59
4. Affaires contentieuses	6		
5. Législation	6		
II. Service des constructions et de l'aménagement	7	VII. Etat du personnel	60
1. Missions	7		
2. Activités	7		
3. Coordination, gestion et études	7		
4. Aménagement cantonal	8		
5. Aménagement local	9		
6. Constructions	9		
7. Recours	9		
8. Commissions	10		
III. Service de l'environnement	10		
1. Missions	10		
2. Activités	11		
3. Protection des eaux	15		
4. Laboratoire et substances	19		
5. Protection de l'air	19		
6. Bruit et rayonnement non ionisant	21		
7. EIE, sol et sécurité des installations	21		
8. Déchets et sites pollués	23		
IV. Service des ponts et chaussées	25		
1. Missions	25		
2. Activités	25		
3. Section gestion financière	27		
4. Section administration	28		
5. Section gestion du réseau	29		
6. Section projets routiers	32		
7. Section entretien des routes	38		
8. Section lacs et cours d'eau	39		
V. Service des autoroutes	46		
1. Missions	46		
2. Activités	46		
3. Staff	47		
4. Ressources	47		
5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)	49		

2011

I. Direction et Secrétariat général

1. Missions

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit, à travers ses services, un développement responsable du territoire, une protection adéquate de l'environnement, la mise à disposition d'une infrastructure de transport performante, sûre et adaptée aux besoins, et une gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat. Elle s'occupe également des domaines du développement durable et de la politique fédérale des agglomérations.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, la DAEC dispose des cinq unités administratives suivantes, qui lui sont subordonnées: le Service des constructions et de l'aménagement, le Service de l'environnement, le Service des ponts et chaussées, le Service des autoroutes et le Service des bâtiments.

Elle a été dirigée par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, jusqu'au 22 décembre 2011. M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz a pris ses fonctions le 23 décembre 2011.

Le Secrétariat général est l'état-major de la Direction. Il a une fonction d'appui à la conduite et à la gestion. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire général. Les domaines du développement durable et de la politique fédérale des agglomérations dépendent du Secrétariat général, de même que le Bureau pour la protection de la nature et du paysage. Le nombre total d'équivalents plein-temps est de 12,40 (chiffre budget 2011).

Le Secrétaire général est M. Pascal Aeby.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Fonctionnement

La Direction tient une séance hebdomadaire réunissant le Conseiller d'Etat-Directeur, une partie du Secrétariat général et les chefs des services subordonnés à la DAEC. Lors de cette séance sont présentés d'une part les dossiers importants ayant fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat et d'autre part les dossiers en cours de la Direction et de ses services. Ces séances permettent une large information, discussion et coordination sur le suivi des dossiers. Elles sont aussi l'occasion pour la Direction de donner des instructions aux responsables.

La Direction prend de nombreuses décisions, notamment en matière d'aménagement du territoire (approbation de plans d'aménagement et de règlements d'urbanisme, autorisation spé-

ciale pour les constructions en dehors des zones à bâtir, dérogation en zone à bâtir, décision de remise en état lors de travaux non conformes hors zone à bâtir), d'infrastructures routières (approbation de plans de routes cantonales ou communales), de protection de l'environnement (assainissement contre le bruit, assainissement de sites contaminés, autorisation en matière de gestion des déchets, concession pour utilisation des eaux publiques), de marchés publics (adjudication de marchés de construction, de fournitures et de services), de biens immobiliers (acquisition, vente, bail).

La Direction, par ses conseillers juridiques, apporte l'appui juridique nécessaire aux services (conseils et avis de droit, rédaction de décisions, conduite des affaires contentieuses devant les autorités judiciaires de recours, élaboration de textes législatifs) et par ses conseillères scientifiques l'appui en matière de personnel, marchés publics et communication.

La Direction, par son traducteur, assure la traduction français-allemand de tous les textes officiels émanant d'elle-même et de ses services.

2.1.2 Représentation de l'Etat

La Direction a représenté l'Etat dans les conseils d'administration de sociétés de transport, à savoir les Transports Publics Fribourgeois (tpf), le Montreux Oberland Bernois (MOB) et la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM).

Elle a également représenté l'Etat au sein du conseil d'administration de la société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise (SAIDEF), de La Rose de la Broye et de la société anonyme pour le chauffage à distance du Plateau de Pérolles (PLACAD SA).

2.1.3 Participation à des groupes de travail

La Direction a été représentée par un membre de son Secrétariat général dans plusieurs groupes de travail et comités de pilotage, notamment Senior+, la Pila, projet Poya, Pro recrute, Plan pour l'égalité, Développement durable ou encore au sein de diverses commissions de l'Etat.

2.1.4 Recherches d'hydrocarbures

La société Schuepbach Energy LLC à Dallas est titulaire d'un permis de recherche d'hydrocarbures sur la partie sud-ouest du canton, permis valable jusqu'au 30 novembre 2011. Sur proposi-

2011

tion de la DAEC, le Conseil d'Etat a décidé en avril 2011 que le permis de recherche ne serait pas renouvelé. Un recours contre cette décision a été déposé par la société Schuepbach Energy LLC auprès du Tribunal cantonal.

La société «Aktiengesellschaft für Schweizerisches Erdöl» (SEAG), à Langnau am Albis, a déposé une demande de permis de recherche le 15 février 2011. La société a été informée en avril 2011 que sa demande était suspendue. Aucune décision formelle n'a été prise pour l'instant au sujet de cette demande.

En automne 2011, un groupe de travail a commencé des réflexions sur une législation touchant l'utilisation et l'exploitation du sous-sol profond. En lien avec le dossier de permis de recherche d'hydrocarbure, un besoin d'actualisation de la législation existante et une intégration des besoins futurs (p. ex. pour des projets de géothermie) ont été constatés.

2.1.5 Protection de la nature et du paysage

Le Bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP) est subordonné administrativement au Secrétariat général de la DAEC. Il s'occupe de la sauvegarde de la faune et de la flore indigènes et de leurs milieux de vie. Ses tâches comportent la protection, la gestion, l'entretien, la revitalisation ainsi que la récréation de biotopes, assurant ainsi le maintien et le développement de la biodiversité dans le canton. Il est également chargé des deux dossiers de parcs naturels régionaux du canton.

En 2011, le BPNP a été saisi de 361 dossiers pour préavis et/ou prise de position (2010: 357):

- > 108 projets de constructions situées dans des sites sensibles. 2010: 104;
- > 88 plans d'aménagement local, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux. 2010: 71;
- > 42 projets d'aménagement de cours d'eau. 2010: 44;
- > 16 installations à caractère touristique, telles que ports de plaisance, téléskis ou téléphériques. 2010: 15;
- > 13 projets d'améliorations foncières ou forestières. 2010: 15;
- > 14 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges. 2010: 13;
- > 17 projets d'infrastructures routières. 2010: 21;
- > 19 réseaux de gaz. 2010: 19;

> 4 projets liés au transport d'énergie électrique. 2010: 2;

> 11 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires. 2010: 10;

> 29 dossiers divers qui ne peuvent pas être classés selon les catégories ci-dessus. 2010: 28.

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et réunions de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du BPNP ont participé à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique, l'élaboration de directives pour l'implantation d'installations de production d'énergie hydroélectrique ainsi que pour plusieurs modifications et adaptations du plan directeur cantonal.

Comme chaque année, de nombreuses heures de travail ont été fournies par des jeunes accomplissant leur service civil, par des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, par des équipes forestières spécialement mandatées ou par des bénévoles pour la protection, l'entretien et la revitalisation de milieux naturels et pour le sauvetage des batraciens lors de leur migration vers les lieux de ponte au printemps.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion pour les hauts- et les bas-marais, les zones alluviales, ainsi que par plusieurs actions de plantation de haies par les écoliers.

Le nombre d'agriculteurs fribourgeois touchant des indemnités pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des marais, pour la mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations sans avantage lucratif correspondant est en constante augmentation. A la fin de l'année 2011, 35 projets de réseaux OQE (ordonnance sur la qualité écologique) étaient approuvés et environ 30 % de la SAU du canton faisaient partie de tels projets.

Les deux parcs naturels régionaux (Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch) ont obtenu le label «parc naturel régional d'importance nationale» de la part de la Confédération.

2011 a également vu la fin des travaux de plusieurs projets d'envergure initiés dans le cadre des programmes de soutien de la conjoncture lancés par la Confédération et le canton, la finalisation et la transmission au Grand Conseil du projet de loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat), ainsi

2011

que les négociations avec la Confédération en vue de la signature de la convention-programme «nature et paysage» pour la période 2012–2015.

Le BPNP a quitté à fin 2011 le bâtiment de la Chancellerie, à la rue des Chanoines, pour s'installer à la route de Bourguillon 3.

2.1.6 Développement durable

Le développement durable est de la responsabilité de la DAEC selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 2008. Sa responsable fait partie du Secrétariat général. Elle a pour mission d'assurer l'application des principes de développement durable dans l'administration cantonale et de le promouvoir sous ses trois dimensions économie, social et environnement, dans les politiques sectorielles menées par les services. Cela concerne notamment les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohésion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, ainsi que du développement économique. La responsable développement durable apporte également dans la mesure du possible soutien et information aux communes, entreprises et citoyen-ne-s désirant renforcer la durabilité de leurs activités.

La stratégie Développement durable a été validée par le Conseil d'Etat en juin 2011. Pour sa mise en oeuvre, le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement de 7 713 160 francs, à porter aux budgets des années 2012 à 2018 des différentes Directions. La stratégie a été élaborée par la responsable développement durable avec l'aide d'un Comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. Au Comité de pilotage, les Directions suivantes sont représentées: DAEC (présidence), DEE (vice-présidence), DFIN, DIAF et DSAS. La DICS et la Chancellerie ont participé à des groupes de travail et la DSJ a été intégrée selon les thèmes. Une Commission consultative «Développement durable», externe à l'administration, permet d'intégrer le point de vue de la société civile, c'est-à-dire des représentants des domaines environnement, social, économie, ainsi que de la politique, des communes et du milieu professionnel. Le Comité de pilotage et la Commission consultative sont permanents et ont des séances une à deux fois par an.

En 2011, le Comité de pilotage s'est réuni deux fois. La Commission consultative a eu une séance en début d'année et a pris position par écrit sur le projet de stratégie. Suite à la validation de la stratégie Développement durable par le Conseil d'Etat, les groupes de travail ont été dissous en juin 2011. La mise en oeuvre de la stratégie est dorénavant du ressort des responsables des actions et outils dans les différentes Directions, avec le soutien de la responsable développement durable.

La stratégie porte sur les domaines de compétence de l'Etat de Fribourg et se présente comme suit:

- > un état des lieux, qui montre de manière synthétique et illustrative ce que l'Etat fait déjà de manière durable;
- > six objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme;
- > vingt et une actions à mettre en place dans les meilleurs délais et qui sont un pas vers la réalisation des objectifs de durabilité;
- > un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois;
- > un monitoring qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

Mise en oeuvre de la stratégie Développement durable: Bien que le financement des 21 actions et des deux outils du développement durable débute essentiellement en 2012, la mise en oeuvre de plusieurs actions et outils a déjà commencé en 2011.

1 Urbanisation et mobilité

1.1 Plan de mobilité pour l'Etat – phase pilote: un projet pilote a démarré en été 2011 pour le futur site de Givisiez, dans lequel le Service de l'environnement (SEn), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) et la Section lacs et cours d'eau (SLCE – SPC) devraient emménager en 2014. Un groupe de travail a lancé une enquête de mobilité auprès des collaborateurs concernés. Sur cette base, le groupe est en train d'élaborer des objectifs et mesures de gestion de la mobilité qui seront soumis au Conseil d'Etat au printemps 2012.

2 Bâtiments, bureau, achats/marchés publics et énergie

2.1 Achats publics durables: la DAEC est en train de mettre sur pied une formation pour les responsables d'achats à l'Etat de Fribourg, qui devrait leur être proposée en été ou automne 2012.

2.2 Assainissement des bâtiments de l'Etat: -

2.3 Amélioration de la gestion environnementale de l'Etat et sensibilisation

2.3.1 Fournitures: en lien avec la nouvelle identité visuelle, le Conseil d'Etat a décidé de proposer à ses unités administratives du papier entièrement recyclé comme standard pour toutes les utilisations (label Ange bleu ou équivalent).

2.3.2 Déchets: une enquête sur la gestion des déchets de bureau auprès de toutes les unités administratives de l'Etat a été effectuée début 2011. Un rapport résumant l'état des lieux et indiquant les améliorations concrètes à entreprendre est en cours de rédaction.

2.3.3 Informatique: Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a commencé à élaborer fin 2011 un système permettant d'arrêter les ordinateurs personnels le soir et le week-end, de mettre progressivement en veille les équipements qui ne seraient pas utilisés pendant la journée et de paramétrer les imprimantes en recto-verso par défaut. La mise en oeuvre se fera par vagues progressives en 2012 dans toutes les unités administratives dont l'informatique est gérée par le SITel.

2.4 Participation de la population à la protection du climat: -

2011

3 Cohésion sociale, santé, famille et travail

3.1 Introduction de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS): plusieurs rencontres entre les différentes parties prenantes de l'EIS concernant l'ouverture d'un centre de requérants d'asile dans le canton de Fribourg ont eu lieu au cours de l'année 2011, afin de déterminer ensemble la teneur de l'offre de prestations de la Plateforme EIS.

3.2 Migration et communes sympas: différentes communes ont été contactées en vue d'élargir la phase pilote mise en œuvre à Marly. Cinq nouvelles communes, dont Bulle et Düdingen qui se sont déjà engagées formellement, devraient offrir une formation d'«Agent-e-s sympas» pour les bénévoles.

3.3 Sensibilisation au développement durable dans la formation continue de l'Etat: une formation sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole 21» sera intégrée dans l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg 2012. D'autre part, des réflexions ont débuté sur l'intégration du développement durable dans la formation continue.

4 Gestion des ressources naturelles

4.1 Planification et communication pour la revitalisation des cours d'eau: 200 kilomètres de cours d'eau ont fait l'objet de relevés écomorphologiques, données de base nécessaires à la planification de la revitalisation; deux séances avec les acteurs principaux des projets de revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf et de la Biorde ont été organisées en 2011 afin de dynamiser ces deux processus.

4.2 Gestion globale des eaux: un inventaire des ressources en eaux souterraines a été lancé en 2011 et devrait être finalisé au printemps 2012. Il permettra une meilleure protection de ces ressources.

4.3 Concept cantonal pour les réseaux écologiques: -

4.4 Entretien écologique des bordures de routes: le Service des Ponts et chaussées a organisé en automne 2011 un après-midi de formation à l'entretien écologique des bordures des routes cantonales pour les cantonniers. Un groupe de travail a lancé les premières réflexions en vue d'un relevé écologique des talus cantonaux, prévu au printemps 2012.

4.5 Meilleure utilisation du bois dans les constructions publiques: l'Etat de Fribourg a concrétisé sa volonté de construire un bâtiment exemplaire, dont le bois représente une part importante des matériaux, dans le cadre du concours d'architecture pour le bâtiment de la Police cantonale à Granges-Paccot. Le projet «Gangue» a été choisi en décembre 2011.

5 Formation et recherche

5.1 Groupe de promotion développement durable pour la scolarité obligatoire: -

5.2 Transition I – parrainage intergénérationnel: -

5.3 Stage développement durable: -

5.4 Formation «Accueil spécialisé à la ferme»: -

5.5 Formation continue en entreprise sociale: deux modules de deux jours dans le domaine de l'entreprise sociale seront proposés au printemps 2012 dans le cadre de la formation continue CAS en gestion durable.

5.6 Plate-forme éducation, formation et recherche en développement durable: -

6 Développement économique

6.1 Guide «PME et développement durable»: -

6.2 Certification en développement durable

6.2.1 Entreprises: -

6.2.2 Tourisme: des premiers contacts ont été pris avec un représentant des labels spécifiques au secteur touristique Steinbock et Ecolabel.

6.2.3 Agriculture: -

7 Outils de mesure

7.1 Evaluation de la durabilité: une formation de deux demi-jours sur l'outil d'évaluation de la durabilité «Boussole 21» a été élaborée. Intégrée dans l'offre de formation continue de l'Etat de Fribourg 2012, elle s'adresse en priorité aux personnes préparant des projets de lois et de décrets qui seront soumis à la «Boussole 21».

7.2 Monitoring du développement durable: Fribourg participe depuis 2010 au «Cercle Indicateurs», plate-forme destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Le relevé 2011 du canton de Fribourg est paru en novembre 2011. Les résultats détaillés sont sur le site de l'Office fédéral de la statistique (OFS – www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html).

2.1.7 Politique des agglomérations

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 18 août 2009, la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations a été attribuée à la DAEC. La Confédération s'est engagée en 2001 dans la politique des agglomérations. Conçue sur le long terme et portant essentiellement sur la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'organisation institutionnelle, la politique des agglomérations a une importance indéniable et va fortement modeler la politique urbaine en Suisse. La Confédération lui a fixé comme objectif les points suivants:

- > Contribuer au développement durable de l'espace urbain suisse;
- > Participer au maintien de l'attractivité économique des zones urbaines et d'une qualité de vie élevée pour leurs habitants;
- > Maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations;
- > Limiter l'extension spatiale des zones urbaines, les structurer et favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

Cette politique est en grande partie de la compétence des villes et des cantons, l'engagement de la Confédération se confinant à les inciter et à les soutenir. Les aides financières de la Confédération étant très conséquentes, elles sont conditionnées à des exigences élevées dans les domaines précités. Pour ce faire, les agglomérations doivent établir un projet d'agglomération, processus permanent de planification et de réalisation, et le soumettre à la Confédération qui les analyse et décide de son cofinancement. Les projets d'agglomération sont révisés tous les quatre ans.

Deux agglomérations, Fribourg et Bulle, ont remis un projet d'agglomération de 1^{re} génération à fin 2007 auprès de la Confédération. Pour les projets d'agglomération de 2^e génération,

2011

L'agglomération de Fribourg a remis un nouveau document avant le 31 décembre 2011. Sous la conduite du canton de Vaud, le projet d'agglomération Rivelac incluant la commune de Châtel-St-Denis a également été remis dans les mêmes délais. Par contre, Mobul, l'agglomération bulloise a choisi de se concentrer sur la mise en œuvre de son projet d'agglomération de 1ère génération. Par conséquent, elle ne participera pas aux projets d'agglomération de 2ème génération. La remise des projets d'agglomération de troisième génération est prévue pour 2015. Les communes fribourgeoises inscrites dans l'agglomération de Berne selon l'Office fédéral des statistiques n'ont, jusqu'à présent, pas été incluses dans le projet d'agglomération de Berne.

Cette nouvelle politique de la Confédération implique également que de nouvelles formes de collaboration entre les collectivités publiques (canton, communautés régionales et communes) soient mises en place au niveau des structures décisionnelles et du suivi. Les nouvelles formes de collaboration voulues par la Confédération sont cependant difficilement compatibles avec un respect strict du principe de subsidiarité sur la base duquel les outils fribourgeois de collaboration intercommunale ont été développés (associations de communes, agglomération). Au niveau cantonal, une organisation de projet adéquate pour chacun des projets d'agglomération est nécessaire afin d'assurer son suivi et son controlling.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Projets de construction et acquisitions importants

La Direction a été très active notamment dans les domaines suivants:

- Suivi du chantier de la Poya, pour lequel la modification en faveur de la réalisation de la galerie souterraine, lot C, a été approuvée le 10 juin 2011. Simultanément, la DAEC a statué sur les oppositions non liquidées. Aucun recours n'a été interjeté contre cette modification du projet Poya.
- Suivi du chantier concernant l'amélioration de la route cantonale Romont-Vaulruz. Les plans du projet définitif «Route cantonale axe 1400 Prez-vers-Noréaz-Romont-Vaulruz, amélioration de la liaison Romont-Vaulruz, Secteur 9, lots 30 et 40», ont été approuvés le 8 juin 2011. Simultanément, la DAEC a statué sur les oppositions non liquidées. Le recours interjeté auprès du Tribunal cantonal a ensuite été retiré.
- Achat en partenariat avec la Ville de Fribourg du site Cardinal.
- Achat, à la banque cantonale de Fribourg, de terrains situés aux Arsenaux (parcelle article 7036).

2.2.2 Gens du voyage

Depuis plusieurs années, le canton est à la recherche d'un site pour y créer une aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers qui transitent par le canton. Un rapport de la Conférence des Préfets a proposé plusieurs endroits sur des terrains appartenant à l'Etat. Suite au mandat parlementaire urgent de 2008 obligeant l'Etat à créer rapidement des aires d'accueil, la DAEC a entrepris des démarches afin de trouver des emplacements. A l'issue de ces démarches et des débats sur le mandat précité, le Grand Conseil a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre les négociations en vue de l'acquisition d'un terrain pour la réalisation d'une aire d'accueil sur la commune de Sâles, terrain contigu à l'aire de repos de la A12 (chaussée Jura) dans le secteur de la «Joux des Ponts»; sachant que cette aire d'accueil est très souvent entièrement occupée par des poids lourds durant la nuit et que, pour la période hivernale surtout, il serait souhaitable de créer des places de stationnement supplémentaires, la DAEC a fait la proposition à l'Office fédéral des routes de créer une extension de la place précitée, ce qui a été accepté. La réalisation de cette aire est de la compétence de la Confédération.

2.2.3 Marchés publics

Par son centre de compétence, la DAEC a rendu plusieurs avis de droit pour les services et directions de l'administration cantonale. Elle a par ailleurs répondu, sur le plan juridique, à de nombreuses questions des communes et des particuliers, notamment des bureaux chargés de l'élaboration de cahiers des charges.

La DAEC a préparé une modification du règlement du 28 avril 1998 sur les marchés publics (RMP), acceptée par le Conseil d'Etat en séance du 5 septembre 2011.

Les valeurs auparavant en vigueur pour les marchés de construction de gros et second œuvre passés de gré à gré dans le canton de Fribourg étaient inférieures à celles fixées par l'AIMP. En vertu de cette modification entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2011, ces valeurs seuils ont été fixées à 150 000 francs pour le second œuvre (100 000 francs jusque-là) et 300 000 francs pour le gros œuvre (150 000 francs jusque-là). Les nouvelles valeurs seuils correspondent à celles définies par l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Cette hausse permettra au canton de faciliter la passation des marchés publics. Il arrive en effet très souvent que les appels d'offres lancés par l'Etat de Fribourg ne reçoivent que peu, voire pas du tout de réponses. Vu la haute conjoncture, les entreprises ont beaucoup de travail et peu de temps pour déposer une soumission. Une hausse de ces valeurs seuils permettra d'éviter une partie des procédures sur invitation et de procéder plus souvent par du gré à gré.

2011

2.2.4 Modification des attributions de la DAEC

Plusieurs modifications de la structure de la DAEC se sont préparées en 2011. En effet, la DAEC va reprendre dès le 1^{er} janvier 2012 la thématique des transports. Un nouveau service sera créé, le Service de la mobilité. Le Service des autoroutes cessera ses activités au 31 décembre 2011, ses tâches étant reprises par la Confédération suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

2.2.5 Archivage

Avec l'aide d'une archiviste, la DAEC a procédé à un examen de ses archives. Ce sont plus de quinze mètres linéaires qui ont pu être versés aux archives cantonales.

3. Collaborations intercantionales

3.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette Conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etat) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie le 4 mars, le 10 juin et le 15 septembre et elle a principalement traité de la coordination intercantonale en matière de marchés publics, d'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction, d'entraves techniques au commerce et de géoinformation, de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales et du financement des infrastructures de transport.

3.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu séance le 10 juin et le 15 septembre. Les thèmes traités ont concerné principalement l'implantation des éoliennes, le droit de la construction et l'accord intercantonal sur les marchés publics.

3.3 Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Les 16 et 17 juin 2011 s'est tenue à Delémont l'assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics, en présence des Conseillers et Conseillères d'Etat concernés. Cette Conférence regroupe les cantons latins et le canton de Berne. La thématique

«TGV et canton du Jura» a été notamment présentée par le délégué aux transports du canton du Jura. Par la suite a eu lieu une visite de l'entreprise Willemin-Macodel, ainsi que de la vieille ville de Delémont.

3.4 Conférence romande des marchés publics (CROMP)

La CROMP s'est réunie les 26 janvier, 22 juin et 9 novembre 2011. Cette Conférence regroupe les cantons de Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Jura, Genève, Valais, Berne et les Grisons. Elle traite des sujets d'actualité en matière de marchés publics et procède à des échanges d'informations, notamment en matière de jurisprudence cantonale. En 2011, la CROMP a confié la mise à jour et l'actualisation régulière du Guide romand sur les marchés publics à M. Patrick Vallat, Directeur du bureau CCMP+.

4. Affaires contentieuses

En 2011, 29 recours ont été déposés contre des décisions communales relatives à l'aménagement local et trois recours ont été déposés contre les décisions communales relatives à des projets de routes communales ou des décisions du Service de l'environnement. La DAEC a statué sur 30 recours contre des plans d'aménagement et sur six recours en matière de routes communales.

Au 31 décembre 2011, 64 recours en matière de plan d'aménagement local sont pendants devant la DAEC. En outre, trois recours en matière de routes communales ou décisions du Service de l'environnement sont encore pendants devant la DAEC.

5. Législation

> loi du 9 juin 2011 modifiant la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation;

> loi du 7 septembre 2011 sur les sites pollués (LSites);

> loi du 9 septembre 2011 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (accès pour les personnes handicapées);

> décret du 9 septembre 2011 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2012–2015);

> règlement du 21 juin 2011 sur les eaux;

> ordonnance du 6 décembre 2011 modifiant l'organisation de l'administration cantonale (transports, énergie et autoroutes);

—
2011

› ordonnance du 20 décembre 2011 fixant les émoluments du Service de l'environnement.

II. Service des constructions et de l'aménagement

1. Missions

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a pour mission de garantir une utilisation parcimonieuse et judicieuse du sol avec des constructions de qualité. Pour ce faire, le Service:

- › Planifie l'aménagement du territoire pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral, en veillant à son utilisation rationnelle par un examen, une coordination et l'établissement de préavis.
- › Contrôle le respect des normes architecturales et urbanistiques pour les préfectures par un examen, une coordination et l'établissement de préavis relatifs aux demandes de permis de construire.

2. Activités

Sous la conduite de Madame Giancarla Papi, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local.

Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2011 a été marquée par la poursuite des travaux de mise en œuvre de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions, notamment par l'établissement de documents d'aide à l'exécution pour les communes et les particuliers.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Il a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

3. Coordination, gestion et études

3.1 Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire des autres cantons ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT) et de la Conférence suisse des aménageurs cantonaux (COSAC).

3.2 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3.3 Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

- › Poursuite du projet (DATEC) pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire. L'administrateur DATEC a participé à l'élaboration de la refonte de la première version de DATEC. Il a établi les liens nécessaires à la future mise en place de l'application Harmbat.
- › Enregistrement des plans d'affectation des zones (PAZ). Tous les PAZ sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.
- › Tenue à jour du thème «Aménagement» sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg.

2011

3.4 Géomatique

La collaboration avec le Service du cadastre et son centre de compétence SIT a été renforcée. Cette collaboration s'est particulièrement illustrée dans:

- › La préparation de l'avant-projet de loi cantonale sur la géoinformation.
- › La mise en place d'une application cartographique de consultation pour les collaborateurs du SeCA.
- › La migration de l'application de saisie des données relatives aux plans d'affectation des zones et des plans d'aménagement de détail.
- › La consultation sur le modèle minimal de géodonnées «Plans d'affectation» par la Confédération.

4. Aménagement cantonal

4.1 Planification directrice

Six modifications du plan directeur cantonal ont été adoptées en mai 2011 par le Conseil d'Etat. Ces modifications traitent des zones d'activités et de la politique foncière active cantonale, des grands générateurs de trafic et des centres commerciaux, de l'énergie, des exploitations de matériaux, du projet d'agglomération bulloise et des parcs d'importance nationale. Ces modifications, accompagnées de la modification relative à l'exploitation des matériaux, ont été transmises au Conseil fédéral pour approbation en juillet 2011 et distribuées aux détenteurs du plan directeur cantonal.

Le Service a contribué à la mise en consultation du plan cantonal des transports et a préparé la mise en consultation publique les modifications des thèmes associés du plan directeur cantonal en septembre 2011.

Le Service a également démarré, en collaboration avec le Service des forêts et de la faune, une pré-étude sur le thème «Loisirs et Tourisme».

4.2 Aménagement régional

Le Service a poursuivi sa participation aux séances du comité de direction ainsi qu'aux séances du groupe technique de Mobul dont le projet a pu être approuvé.

Il a participé aux travaux suivants:

- › Mise à jour du projet d'agglomération de Fribourg dont la consultation publique a eu lieu en 2011.

- › Participation aux travaux intercantonaux de l'agglomération Rivelac (agglomération de Vevey-Montreux à laquelle participe la commune de Châtel-St-Denis).

En matière de plan directeur régional, il a poursuivi l'accompagnement des travaux du plan directeur régional intercantonal de la Broye et les travaux d'élaboration du plan directeur régional dans le district de la Singine.

4.3 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- › La prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers) dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions.
- › L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels.
- › L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée.

Le Service a participé activement à la coordination des études de base en matière de dangers naturels. Il a particulièrement été sollicité dans le suivi des projets de cartographie des dangers naturels, instabilités de terrain sur le Plateau et à la coordination avec les mandats liés aux dangers de crues.

4.4 Gravières et exploitations de matériaux

En 2011, le canton de Fribourg compte 61 exploitations en cours (51 gravières et 10 carrières). Le Service a publié le «Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux» qui établit la planification cantonale en matière d'exploitation de matériaux. Le thème relatif du plan directeur cantonal a été mis à jour en conséquence.

La méthode pour l'établissement du rapport annuel d'exploitation a été élaborée et les travaux de mise à jour de la base de données liés aux exploitations de matériaux ont débuté.

2011

5. Aménagement local

5.1 Plans d'aménagement local

Dix révisions générales ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit des dossiers des communes de: Corminboeuf, Cressier, Gurmels, La Sonnaz, La Verrerie, Les Montets, Morlon, St-Martin, Ursy et Villorsonnens. Par ailleurs, 41 modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 19 révisions générales de PAL, de 44 modifications de PAL (PAZ et RCU). De plus, neuf préavis sur des programmes de révision pour des PAL ont été établis par le Service.

5.2 Plans d'aménagement de détail

Le Service a présenté 26 plans d'aménagement de détail (PAD) et modifications pour approbation à la DAEC, dont 21 ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 23 PAD ont été abrogés et deux ont été annulés.

Deux règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATEC et AIHC). De nombreuses séances ou échanges ont eu lieu à ce propos. Les dossiers approuvés en 2011 ne sont, en majorité, pas encore adaptés aux nouvelles dispositions légales cantonales.

6. Constructions

6.1 Permis de construire

En 2011, 3267 dossiers de demande de permis de construire pour des nouvelles constructions, des transformations, des agrandissements, des rénovations et des démolitions ont été enregistrés et 2721 ont été transmis aux préfectures.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 590 autorisations spéciales pour des constructions ou transformation hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges.

Durant la même période, dix refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

451 dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 78 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le Service, dont deux ont été refusées.

6.2 Registre des architectes et des ingénieurs

En 2011, 78 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 5 ss. du règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC).

7. Recours

7.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2011, 64 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2011, 29 recours ont été déposés contre les décisions communales. Trois d'entre eux ont été retirés.

Contre les 30 décisions prises sur recours par la DAEC en 2011, deux recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, sept recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2011, le Tribunal cantonal a statué sur dix recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. Deux recours ont été admis et huit ont été rejetés.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

7.4 Recours de communes au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de leur PAL rendues par la DAEC

Une commune a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC en 2011.

2011

7.5 Décisions de la DAEC en matière de constructions illicites hors de la zone à bâtir

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la DAEC est compétente pour examiner les questions de rétablissement d'un état conforme au droit relatives à des constructions et installations réalisées de façon illégale hors de la zone à bâtir. Les dossiers déjà ouverts avant cette date lui ont été transmis par les préfetures (qui étaient compétentes en vertu de l'ancien droit cantonal).

A la fin décembre 2011, la DAEC a ouvert 45 dossiers de constructions illicites hors de la zone à bâtir.

Elle a rendu au cours de l'année huit décisions dans le cadre de ces dossiers, dont cinq sur le fond.

8. Commissions

8.1 Commission consultative pour l'aménagement du territoire

En 2011, la commission a tenu cinq séances. Elle a notamment pris position sur le Projet de territoire Suisse, le projet de rapport du Conseil d'Etat sur l'opportunité d'introduire dans le canton de Fribourg un régime de compensation en application de l'article 5 al. 1 LAT et sur les modifications du plan cantonal des transports et du plan directeur cantonal.

8.2 Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu sept séances en 2011. Elle s'est réunie notamment pour une prise de position concernant l'extension para-hôtelière du golf de Pont-la-Ville, un projet de reconstruction d'un bâtiment à Kerzers, une résidence pour personnes âgées à Granges-Paccot et le plan d'établissement de détail de Champ-au-Rey à Rue.

8.3 Commission des dangers naturels

En 2011, la commission a tenu quatre séances plénières. Deux membres ont quitté la commission en fin d'année, le Préfet Maurice Ropraz (président) et M. Alfons Jaggi.

Les sujets abordés ont porté sur:

- > Le démarrage et le suivi de la cartographie des dangers naturels pour le Plateau, coordination entre le projet «hydrologique» et le projet «instabilité de terrain».
- > Les quartiers problématiques du secteur Schwarzsee de la commune de Plaffeien.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 325 dossiers dont 305 demandes de permis de construire. Onze cas ont été présentés en séances plénières.

8.4 Commission de gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel

La commission n'a tenu aucune séance plénière en 2011.

8.5 Commission d'accessibilité

La Commission d'accessibilité est instituée pour examiner les problèmes généraux relatifs à l'accessibilité des constructions et installations aux personnes handicapées. Elle formule des recommandations dans ce domaine et préavise les projets tombant sous le coup de l'article 129 LATeC.

La Commission a tenu six séances plénières en 2011.

III. Service de l'environnement

1. Missions

Le Service de l'environnement (ci-après le Service ou le SEn) a pour mission de veiller à l'équilibre entre l'homme et l'environnement, par l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de la loi fédérale sur la protection des eaux. Ses domaines de compétences concernent les thèmes suivants:

- > sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles, prévention et réparation des atteintes nuisibles aux eaux;
- > gestion des déchets (planification, contrôle de l'aménagement et de l'exploitation des installations de traitement des déchets, assainissements, contrôle des filières d'élimination, suivi des déchets spéciaux et des déchets soumis à contrôle);
- > investigation, surveillance et assainissement des sites pollués;
- > protection de l'air (contrôle et limitation des émissions, surveillance des immissions et assainissements);
- > lutte contre le bruit et protection contre le rayonnement non ionisant;
- > protection des sols (coordination générale et protection des sols urbains);

2011

- › études d'impact et prévention des atteintes liées aux grandes installations, planification et coordination des bases légales;
- › protection contre les accidents majeurs, limitation des risques liés à l'utilisation de substances, sécurité biologique; service d'assistance en cas de pollution;
- › analyses d'eaux (polluées, superficielles, souterraines), de terres et de boues d'épuration.

Pour accomplir sa mission, le Service agit selon les quatre principes suivants:

- › prévenir et réduire les atteintes nuisibles ou incommodes;
- › inciter à l'utilisation responsable des ressources naturelles;
- › promouvoir le respect de l'environnement dans le quotidien de chacun;
- › être le pôle de compétences environnementales au service du canton.

Le chef du Service de l'environnement est *Marc Chardonens*.

2. Activités

2.1 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

2.1.1 Au niveau national

- › Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse (CCE), dont il assure la présidence.
- › Groupe de travail de la CCE «agriculture et écologie».
- › Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA), en particulier pour le groupe de travail «GEP-Musterpflichtenheft».
- › Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux (Cercl'eau), dont il est membre du comité.
- › Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques.
- › Groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA).

› Groupe de travail de la Confédération pour le projet «PCB dans les eaux et les poissons en Suisse».

› Groupe de travail «Richtlinie SAB Nationalstrassen».

› Commission fédérale de l'hygiène de l'air.

› Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air, dont il assure la présidence (Cercl'Air).

› Groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour l'élaboration de la nouvelle aide à l'exécution concernant la protection de l'environnement dans l'agriculture.

› Groupe de contact de l'OFEV pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs.

› Groupe de l'OFEV pour le nitrate d'ammonium.

› Groupe intercantonal dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO).

› Groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse).

› Groupe intercantonal dans le domaine de la protection des sols (FaBo).

› Groupe de travail «Sols» du réseau suisse de l'observation de l'environnement (NUS FG Boden).

› Groupe de travail Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz (NUS) mis sur pied par l'OFEV et la CCE.

2.1.2 Au niveau intercantonal

› Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), dont il est membre et où il participe activement à la plate-forme «energie-environnement.ch».

› Groupe intercantonal romand pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement).

› Groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne.

› Groupe intercantonal Berne-Neuchâtel-Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat).

2011

- › Groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL).
 - › Groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat et les canaux (GIPESI).
 - › Groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC).
 - › Groupes de travail intercantonaux chargés de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants.
 - › Groupe romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE).
 - › Groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS).
 - › Groupe de travail intercantonal pour la planification de l'épuration des eaux dans la région du Seeland.
 - › Commission technique intercantonale pour la protection des eaux au sein du programme GELAN (GELAN-GS).
 - › Groupe de coordination des cantons romands «protection des eaux et agriculture».
 - › Groupe de travail romand constitué des spécialistes de la macrofaune benthique.
 - › Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe.
 - › Groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN).
 - › Groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).
 - › Interkantonale Arbeitsgruppe Siedlungsentwässerung.
 - › Groupe Vaud-Fribourg pour l'assainissement du lac de Morat
 - › Groupe de travail NWS (Nordwestschweiz) pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants.
 - › Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation.
 - › Conférence intercantonale des responsables en cas de pollution.
 - › Groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (Lab'Eaux).
 - › Groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI).
 - › Groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH).
 - › Groupe de travail romand des responsables air/émissions dans le domaine industriel et artisanal.
 - › Groupe de coordination romand pour la protection contre le bruit (GROPB).
 - › Groupe de contact pour l'aérodrome militaire de Payerne.
 - › Groupe de coordination romand pour la protection contre le rayonnement non ionisant (GRORNI).
 - › Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence.
 - › Groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL).
 - › Groupe intercantonal «Transport dangereux» (TGgCH) et sous-groupe routes (TGgCH, UG2).
 - › Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD).
 - › Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC), à Eclépens.
 - › Groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP).
- ### 2.1.3 Au niveau cantonal
- › Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, dont il assure le secrétariat.
 - › Club de l'environnement du Grand Conseil, dont il assure le secrétariat.
 - › Conseil d'administration de SAIDEF.
 - › Comité de pilotage et groupe technique pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et permis de construire (DATEC).

2011

- › Comité de pilotage et groupes de travail pour le développement durable.
- › Club énergie, environnement, sécurité (CEES) dont il est membre de la commission environnement.
- › Salon Greentech-Energissima, dont il est membre du comité d'organisation.
- › Commission consultative de la pêche.
- › Comité de gestion du fonds du groupe E pour la mise en valeur du label «Nature Made Star».
- › Groupe de coordination interservices pour l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau.
- › Groupe sécheresse cours d'eau (problématique des pompages agricoles).
- › Commission cantonale pour la protection des végétaux.
- › Groupe de projet «Analyse des risques» (Prot-Pop).
- › Groupe de projet «Prévention» (Prot-Pop).
- › Groupe «spécialiste C» de l'OCC.
- › Groupe de coordination des transports (GCT).
- › Groupe technique pour l'assainissement acoustique des routes.
- › Comité de pilotage pour l'assainissement du bruit des routes, dont il assume la présidence et le secrétariat.
- › Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT).
- › Groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités.
- › Groupe de travail Erosion FR.
- › Groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1, dont il assume la présidence.
- › Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM), dont il assume la présidence et le secrétariat.
- › Groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol), dont il assume la présidence et le secrétariat.

- › Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG.
- › Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC).
- › Comité de pilotage, comité des partenaires et groupes de travail «droit et procédure» et «assainissement et technique» pour l'assainissement de la décharge de la Pila.
- › Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat.
- › Commission de bâtisse pour le nouveau bâtiment du SAR et sous-commission technique.

2.2 Travaux législatifs

Le projet de règlement d'exécution de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux a été élaboré par un groupe de travail issu du SEN et du SPC. Il contient des dispositions concernant notamment les compétences des organes d'exécution, la planification, les assainissements, les interventions en cas d'accident et le financement des tâches. Le projet a été mis en consultation auprès des Directions, des services de l'Etat, des communes et des organismes et milieux intéressés. Le groupe de travail a examiné attentivement chaque intervention et a apporté au projet les modifications nécessaires. Le règlement sur les eaux (RCEaux) a été arrêté par le Conseil d'Etat le 21 juin 2011. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'Etat a arrêté le 15 juin 2011 l'ordonnance concernant les frais d'intervention en cas de pollution. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

La consultation de l'avant-projet de loi sur les sites pollués (LSites) s'est terminée le 31 mars 2011. L'avant-projet fixe les compétences des autorités appelées à intervenir dans l'application du droit fédéral sur les sites pollués, ainsi que les règles particulières à suivre en la matière. Il prévoit la création d'un fonds cantonal qui servira principalement à financer les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement lorsque les responsables de la pollution ou les propriétaires des sites sont inconnus ou insolubles. Des aides cantonales sont également prévues pour les mesures liées aux anciennes décharges communales et aux stands de tir. La loi sur les sites pollués a été votée par le Grand Conseil le 7 septembre 2011. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil d'Etat a arrêté le 20 décembre 2011 l'ordonnance fixant les émoluments du Service de l'environnement. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

2011

2.3 Information

La communication est une des tâches fixées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). La communication est primordiale pour la protection de l'environnement. Elle permet à la population de prendre conscience des enjeux en la matière et contribue à l'adoption de comportements qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), sept demandes d'accès aux documents ont été traitées par le SEn en 2011.

2.3.1 Activités et événements particuliers

Les principales activités de communication en 2011 sont résumées dans la liste ci-dessous.

Le canton de Fribourg a organisé sa 7^e édition du «Coup de balai» qui associe concrètement la population à une démarche participative de lutte pour la propreté des espaces publics et de sensibilisation à la gestion des déchets. 32 communes fribourgeoises ont mis sur pied une ou plusieurs actions durant le mois de mai 2011, ou à un autre moment de l'année. Le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a participé à l'action «Coup de balai» à Châtel-St-Denis, le samedi 14 mai 2011.

«energie-environnement.ch», la plateforme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement, a lancé en 2011 une campagne intitulée «Doucement la dose!» pour agir contre les micropolluants. «energie-environnement.ch» a développé du matériel d'information téléchargeable sur son site Internet (images symboliques, poster, affiche, fiches-conseils, prospectus).

A l'occasion des 20 ans d'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs dans le canton de Fribourg, le Service a édité un bulletin et a organisé une séance d'information le 17 novembre 2011 à l'Espace Nuithonie, en collaboration avec le «Club Environnement Energie Sécurité», avec invitation aux entreprises assujetties à l'OPAM, aux communes concernées, aux préfetures, aux aménagistes et à la presse.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés:

- > 4 février 2011: pollution aux poussières fines;
- > 29 avril 2011: un bon «Coup de balai» pour nettoyer les espaces publics;
- > 8 juin 2011: Marc Chardonnens est le nouveau président de la Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement de Suisse;

- > 16 juin 2011: le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi sur les sites pollués;
- > 11 juillet 2011: bilan intermédiaire du plan de mesures pour la protection de l'air;
- > 20 juillet 2011: pas de lingettes dans les toilettes;
- > 7 novembre 2011: Doucement la dose, une campagne d'information pour lutter contre les micropolluants.

Un courrier d'information et rapport d'appréciation est envoyé trimestriellement aux communes ou associations sur l'état de fonctionnement de leur station d'épuration. Une matinée d'information a été organisée à l'attention des détenteurs et responsables d'exploitation des stations d'épuration centrales.

En plus du bulletin d'information, plusieurs autres documents ont été édités en 2011: rapport sur la charge en dioxyde d'azote en 2010, aide à l'exécution pour l'évacuation des eaux des biens-fonds pour les habitations dans le périmètre des égouts publics, notice d'information pour l'entreposage des véhicules, aide à l'application en matière de protection de l'environnement pour la navigation de plaisance.

Le Service de l'environnement organise la communication pour l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila. Trois communiqués de presse ont été diffusés:

- > 18 février 2011: la proposition de projet d'assainissement de la décharge de la Pila a été remise aux services spécialisés concernés;
- > 29 avril 2011: mise à l'enquête des mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge de la Pila;
- > 10 mai 2011: résultats des analyses de poissons prélevés dans la Gérine et dans la Sarine en mars et avril 2011.

Deux rencontres ont été organisées avec les associations de protection de la nature et la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche.

2.3.2 Site Internet

Le Service dispose d'un site Internet (www.fr.ch/sen) sur lequel il donne en continu des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEn, des brochures, directives, notices et formulaires téléchargeables en matière d'élimination des déchets et de protection des eaux et des adresses utiles. Treize actualités ont été publiées en 2011.

2011

Le Service est responsable du site Internet pour l'assainissement de la décharge de la Pila. Quatre news ont été publiées en 2011.

Un autre site Internet (www.les3lacs.ch), dont la gestion est assurée conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du Service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Biene, Morat et Neuchâtel). Le Service collabore également à la mise à jour de la base de données suisse des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur le site Internet du Service. Finalement, il faut encore signaler le site «energie-environnement.ch», plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Son but est de fournir au public des conseils utiles sur les gestes que chacun peut faire pour économiser l'énergie et préserver le cadre de vie.

2.3.3 Guichet cartographique

Le Service gère les informations à disposition du grand public sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg (mise à jour). Dès novembre 2011, une nouvelle couche permet de visualiser les emplacements des installations stationnaires soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

2.3.4 Formation

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le Service a donné quinze cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention et la protection des eaux. Destinés aux chefs d'engins et de chantier ainsi qu'aux chauffeurs de grues sur camion, ils ont été dispensés à la Maison de la formation Chiemi à Düdingen.

Le Service a également dispensé une formation sur le traitement des eaux usées pour les technologues en industrie laitière à l'IAG et une formation aux aspirants gendarmes concernant les aspects environnementaux de leurs activités.

Une séance d'information pour les bureaux actifs dans le domaine des sites pollués a été organisée par le SEn le 8 juin 2011. Les thèmes suivants ont été abordés: indemnités fédérales selon l'OTAS, construire sur un site pollué, procédure de suppression d'inscription au cadastre, investigation selon l'article 7 OSites.

2.4 Analyse préventive de dossiers

Le nombre global de dossiers d'aménagement et de constructions traités par le Service en cours d'année est en légère augmentation par rapport à 2010. Les permis de construire comptabilisés dans le système DATEC représentent la part la plus importante des dossiers traités:

> 3267 dossiers de permis de construire contre 3200 dossiers en 2010;

> 561 demandes diverses émanant des communes (demandes de permis de construire simplifié) ou d'autres requérants (routes, etc.) (539 en 2010);

> 118 plans d'aménagement local (PAL) et plans d'aménagement de détail (PAD) (69 en 2010).

Un traitement simplifié a été introduit pour les dossiers de construction peu sensibles du point de vue de la protection de l'environnement (par exemple villas).

2.5 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité, garantie en permanence pendant toute l'année, est assurée par 18 personnes. Dans le cadre de cette assistance, le Service est intervenu 61 fois en 2011 (134 en 2010), dont 24 pour des événements hydrocarbures, 12 pour des pollutions agricoles, 4 pour de gros incendies, 16 pour des événements touchant le domaine de la chimie et 5 interventions traitant d'événements divers (limons de forage, eaux usées, boues, déchets, etc.).

3. Protection des eaux

3.1 Secteur eaux usées urbaines

3.1.1 Subventionnement

En 2011, le montant des subventions cantonales versées pour une dizaine de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) a été d'environ 70 000 francs. La station d'épuration de Marly a également bénéficié de subventions cantonales pour un montant de près de 130 000 francs. Les demandes de versement de subventions fédérales pour 2011 se sont élevées quant à elles à environ 1 200 000 francs.

3.1.2 Planification cantonale

En application des nouvelles dispositions légales, le canton est tenu d'établir un plan sectoriel sur l'épuration des eaux, dans lequel il s'agira notamment d'examiner les périmètres pour lesquels une solution commune d'épuration serait pertinente à moyen terme. Dans ce contexte, le groupe de travail pour l'étude de la planification de l'épuration des eaux dans la région du Seeland s'est réuni à trois reprises durant l'année 2011. Le Service a en outre prédéfini divers bassins versants de STEP comme périmètre pour lequel une étude pour la planification régionale de l'épuration des eaux est pertinente.

2011

3.1.3 Planifications communales et règlements communaux

Le Service a analysé quinze demandes d'adaptation de règlements relatifs à l'évacuation et l'épuration des eaux. Actuellement, 77 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, en particulier l'art. 60a). Une mise à jour du règlement type est en cours en collaboration avec le Service des communes.

Durant l'année 2011, le Service a reçu deux PGEE communaux pour examen préalable et cinq en vue de leur approbation finale par la DAEC, faisant passer le nombre total de dossiers à traiter ou en cours de traitement à 157, une quarantaine étant à ce jour approuvés. Les préavis pour vingt PGEE ont été transmis cette année aux communes et associations ainsi qu'aux bureaux d'ingénieurs mandatés.

3.1.4 Epuration des eaux

En 2011, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 27 stations centrales d'épuration (STEP) du canton, sous forme d'aide et conseils en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets fixés par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Il a procédé à treize visites complètes de STEP.

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'OEaux, il procède périodiquement à des analyses de la qualité des eaux (près de 400 échantillons) et des boues d'épuration (environ 100 échantillons). Les résultats suivants ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités:

- > pour 17 STEP, le fonctionnement est bon à excellent;
- > pour 10 STEP, le fonctionnement est qualifié de satisfaisant, voire d'insuffisant; des mesures d'agrandissement, d'adaptation ou de réduction des charges au niveau du bassin d'apport doivent dans ces cas être envisagées à court ou moyen terme.

Pour améliorer le contrôle du fonctionnement des STEP et le conseil à leurs exploitants, le Service a fait l'acquisition d'une nouvelle application informatique «Clarius». Le transfert des informations depuis l'ancien système est en phase de finalisation.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier:

- > agrandissement et adaptation de la STEP d'Autigny (AEGN, en cours);
- > projet d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Bussy (AIPG) dont les travaux sont envisagés en 2012-2013;
- > projet d'agrandissement et d'adaptation des STEP de Vuipens (AIS), de Broc (AICG) et de Posieux;
- > projet de raccordement de la STEP de Corpataux-Magnedens à celle d'Autigny;
- > projet de traitement séparé des retours et des eaux putrides de la STEP de Pensier;
- > analyse des possibilités d'épuration des eaux au niveau régional pour le Seeland (en collaboration avec les cantons de Berne et Neuchâtel), pour la Moyenne et Haute-Broye (en collaboration avec le canton de Vaud), pour la Basse-Sarine et la Haute-Gruyère.

Enfin, le Service a créé une base de données pour les installations individuelles d'épuration (STEPi) destinées au traitement des immeubles situés à l'extérieur du périmètre des égouts publics. Cette application permet le suivi du fonctionnement des 130 STEPi recensées à ce jour.

3.2 Secteurs eaux usées industrielles et liquides polluants

3.2.1 Activités industrielles et artisanales, y compris celles liées à la branche automobile

Le Service a examiné et préavisé 184 dossiers de permis de construire, 77 dossiers de demande de permis de construire simplifié, 8 dossiers relatifs à des assainissements ainsi que 4 plans d'aménagement de détail (PAD).

Il a contrôlé la mise en service de 24 nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a par ailleurs contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement des eaux industrielles. Il a encore activé l'assainissement de 14 installations d'entreprises suite à des cas de pollution des eaux.

135 entreprises ont été visitées et contrôlées dans le cadre du suivi des cadastres des eaux usées industrielles en collaboration avec les communes et associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Des mesures d'assainissement ont été signifiées aux détenteurs d'installations non-conformes. Le Service a finalement demandé une attestation d'examen pour trois nouvelles citernes chimiques afin de vérifier leur conformité aux règles de la technique admises.

2011

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles rejetées, le SEN a vérifié les résultats analytiques et évalué les rapports de charges polluantes de 26 entreprises ayant un impact sur les STEP.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 25 établissements de la branche automobile ont été inspectés par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. Sept exploitations ont été contraintes d'assainir leur installation afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 36 visions locales.

A ce jour, 2488 entreprises sont saisies dans une base de données «industries» permettant de suivre et gérer l'état de conformité des installations sous l'angle de la protection des eaux. Les données techniques des installations d'une centaine d'entreprises ont par ailleurs été intégrées.

Le Service a en outre élaboré et mis en ligne un formulaire de demande pour l'obtention de plaques professionnelles à l'attention des entreprises de la branche automobile. Un projet de convention-type relative au déversement d'eaux usées industrielles a également été établi pour les grands producteurs d'eaux usées (charge supérieure à 300 équivalents-habitants).

3.2.2 Citernes d'hydrocarbure

Le Service a examiné et préavisé 131 dossiers de demande de permis de construire ou de demande d'autorisation. Sur quinze installations de citernes qui ont été contrôlées, dix propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainie.

Au 31 décembre 2011, le registre comptait 47 723 citernes d'hydrocarbure avec une capacité totale de 527 062 947 litres. 2418 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 182 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts. De plus, 234 rappels ont pu être traités et les installations assainies. 165 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 88 visions locales.

2114 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. 322 appareils sont en cours de traitement de rappel. 112 appareils en dernière phase de rappel ont été traités.

Durant la campagne 2011, le Service a adressé 55 ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux.

Deux entreprises de révision de citernes ont été contrôlées (trois visions locales).

144 citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi) sur les 958 citernes simple paroi qui devront être assainies au 31 décembre 2014. Ces assainissements ont nécessité 28 visions locales.

Le Service a expertisé 37 installations suite à des contestations sur les mesures d'assainissement fixées par les entreprises de révision.

L'assainissement des sites pollués a nécessité trois visions locales.

Les bases légales techniques pour les installations de stockage en zones inondables sont maintenant réalisées. Cela permettra de donner aux propriétaires concernés les informations nécessaires pour l'assainissement de leur réservoir (auto-responsabilité). Le tri des propriétaires des citernes en zone de crues (région Préalpes) et la modification de la base de données citernes est en cours d'élaboration.

3.2.3 Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le service a dû intervenir 24 fois pour des cas de pollution par hydrocarbures. En plus de ces interventions, il a traité 43 dossiers administratifs. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 97 factures, dont quatre ont fait l'objet d'une procédure administrative.

3.3 Secteur agriculture

Le Service a préavisé 242 demandes préalables ou de permis de construire en 2011. Des directives concernant l'épandage des engrais de ferme et les dépôts temporaires de fumier ont été élaborées par les services concernés (SEn, SAgri, SFF, IAG) et signées par les directeurs AEC et IAF le 12 décembre 2011.

3.4 Secteur eaux souterraines

3.4.1 Cartes des secteurs de protection des eaux au 1:25 000

La mise à jour générale de ces cartes se poursuit. Avec les moyens informatiques d'aujourd'hui, la publication sur papier va diminuer étant donné que les informations sont disponibles depuis 2009 sur le guichet cartographique cantonal.

3.4.2 Zones de protection des eaux souterraines (zones S et zones S provisoires)

La situation dans ce domaine se présente de la manière suivante:

- > 124 zones S ont été approuvées, dont deux en 2011;
- > 140 zones S sont encore à approuver.

2011

3.4.3 Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

Un bureau de géologie a été mandaté pour effectuer une étude servant à définir l'aire d'alimentation des sources Gertholz à Bösinggen.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau de 14 aires d'alimentation s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois.

3.4.4 Gravières, exploitations de matériaux et sondes géothermiques

En 2011, un dossier de demande de permis d'exploitation de matériaux a été préavisé.

635 dossiers de demande de permis de construire pour l'implantation d'une sonde géothermique ont également été traités.

Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites et soumises à conditions spéciales, est en cours d'élaboration.

3.4.5 Projet Naqua et surveillance des eaux souterraines

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur quinze stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 47 sites. Deux campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2011.

La valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation mentionné ci-dessus a été poursuivie. Toutes les communes concernées ont été informées de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire. Une collaboration entre le Laboratoire cantonal et le Service s'est mise en place.

3.4.6 Gestion de l'eau souterraine

Depuis 1972, 22 concessions pour l'utilisation de l'eau publique à des fins d'eau potable ont été délivrées et cinq pour d'autres utilisations (refroidissement, pisciculture, etc.). Sur le territoire

du canton de Fribourg, un grand nombre de prélèvements d'eau publique se font sans concession. C'est une grande lacune dans la gestion de l'eau publique.

Un mandat de recherche de données concernant les eaux publiques du canton a été donné à cinq bureaux de géologie (cinq lots). Le mandat se déroule sur les années 2011 et 2012. Le but est de compléter l'inventaire des ressources et prélèvements d'eau publique, afin d'établir en fin de compte le plan sectoriel des prélèvements d'eau publique.

Le Service est associé à un projet interreg franco-suisse (Alpeau) qui a pour but de consolider et de pérenniser, dans les zones préalpines, le rôle protecteur de la forêt pour la préservation durable de la ressource en eau potable. La zone du Gibloux a été retenue comme zone d'études.

3.4.7 Préavis

Durant l'année 2011, 850 dossiers (PC, PAD, PAL, PED, PGEE, gravières) ont été traités sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

3.5 Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à douze prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel et de Bière. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de quatre prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le Service a poursuivi et intensifié ses travaux de mesures de l'état physico-chimique des bassins versant du canton. Ainsi, il a procédé à sept campagnes sur la Haute-Broye et dix campagnes sur la Singine.

Le Service a également mis en place un nouveau concept d'observation des cours d'eau permettant une approche multidisciplinaire et ciblée sur les problématiques de chaque bassin versant. Ainsi, l'Arbogne, le Chandon et la Petite-Glâne ont été étudiés sur le plan chimique, biologique et morphologique. Les résultats sont attendus dans le courant du printemps 2012.

Le Service participe activement, en partenariat avec le canton de Vaud et les Services de l'agriculture respectifs, à l'assainissement

2011

du lac de Morat par la recherche des sources de phosphore dans le bassin versant et des actions envisageables pour en diminuer son apport dans le lac.

4. Laboratoire et substances

4.1 Accréditation ISO 17025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le Service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas ou encore en collaboration avec le Laboratoire de la protection des eaux et du sol du canton de Berne afin de couvrir toutes les matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 570 analyses, qui ont permis d'assurer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du Service.

Le SEN a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP, mis sur pied par la Station fédérale de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon (ART), en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire pour le contrôle des boues d'épuration et du compost.

4.2 Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'O'Eaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le SEN a procédé au contrôle des 27 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 3363 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1248 analyses.

4.3 Eaux usées industrielles / décharges

Le laboratoire a procédé à 32 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques des eaux usées et des eaux souterraines de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 954 analyses.

Dans le domaine des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI), le laboratoire a entrepris 785 analyses sur 70 échantillons d'eaux souterraines prélevées aux abords des sites et dans les lixiviats.

4.4 Eaux superficielles et souterraines

Le Service a procédé à 19 424 analyses d'eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la gestion des eaux du canton.

4.5 Pollutions

Le Service a été sollicité pour des analyses sur 39 cas de pollutions des eaux superficielles. Ces cas de pollutions ont occasionné 538 analyses.

4.6 Coopérations intercantionales

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 139 échantillons correspondant à 189 analyses. De son côté, le Service a transmis 22 échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

4.7 Substances

Le canton ne dispose toujours pas de dispositions légales pour l'application du droit fédéral sur les produits chimiques. En l'absence d'ordonnance définissant la répartition des tâches découlant de la LChim, le Service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique).

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a répertorié, via la plateforme Internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants PEBKA, 50 autorisations. De plus, dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 31 préavis ont été délivrés pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de trois kilos de fluides réfrigérants.

5. Protection de l'air

5.1 Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des installations de combustion industrielles et artisanales, 38 chauffages alimentés au bois ont été mesurés. Les émissions de six installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné seize assainissements et réglages d'installations. En outre, trois installations de nettoyage chimique des vêtements utilisant du perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 17 900 installations de chauffages domestiques. Avec la modification de 2004 de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, les exi-

2011

gences pour les installations commercialisées avant 1991 ont été renforcées. Durant l'année, un délai d'assainissement a été fixé pour 527 cas, ce qui porte à 7586 le nombre total d'installations sujettes à assainissement (état à fin 2011).

Sous l'angle de la protection de l'air, le Service a traité 94 dossiers de demande de permis de construire, dont 21 à caractère industriel ou artisanal, 40 concernant l'élevage agricole, 2 relatifs à la construction de parkings, 5 liés à l'exploitation de restaurants, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part, la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment des étables et du stockage du lisier.

Le Service a également préavisé 91 demandes de permis pour l'installation de nouvelles chaudières. De plus, 14 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le Service a enregistré 11 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pas pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 19 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptations et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

5.2 Secteur surveillance des immissions

Sur le site Internet du Service (<http://www.fr.ch/sen>), les valeurs du dioxyde d'azote, des poussières fines et de l'ozone sont actualisées en continu. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales attendues pour les trois prochains jours. Le site a été complété avec des graphiques et statistiques des résultats des mesures enregistrées à partir de 1989.

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2010 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT- FR 2011», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zu_rueck).

Le Service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2, à Fribourg. Durant l'année, les deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

> mesure de la charge polluante au quartier du Bourg à Fribourg, derrière la poste;

> mesure de la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2011 aux communes suivantes: Bulle (6 emplacements, dont 1 à la station de mesure pour des raisons de comparaison), Châtel-St-Denis (1), Misery-Courtion (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (5, dont 2 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (1), Romont (1), Villars-sur-Glâne (3) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 25 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des mesures de l'ammoniac (NH₃) ont été effectuées sur deux des sites précités, ainsi que sur une surface d'observation de la forêt suisse (financé par le Service des forêts et de la faune). Les résultats de ces mesures sont également accessibles sur le site Internet du Service.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

5.3 Evénements particuliers

Le Conseil d'Etat a adopté en 2007 le nouveau plan de mesures pour la protection de l'air en remplacement des plans datant des années 90. Afin de contrôler l'efficacité de ce plan, la DAEC a chargé le Service d'établir un premier bilan, en collaboration avec les agglomérations, les communes et les services de l'Etat concernés. Le rapport «Plan de mesures – Bilan 2010», publié en juillet 2011, conclut que certaines mesures techniques, comme l'assainissement des chauffages ou l'équipement des bus avec des filtres à particules, ont été mises en œuvre avec succès. Des efforts doivent encore être faits en ce qui concerne les mesures demandant la prise en considération de la protection de l'air dans des domaines tels que la gestion de la mobilité, l'énergie ou l'agriculture.

Dans le cadre du programme «Utilisation durable des ressources naturelles» et conformément à la mesure M16 du plan de mesures, les services cantonaux concernés (Service de l'agriculture, Institut agricole de Grangeneuve, Service de l'environnement) ont élaboré en 2009 un projet intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole». Le Service a contribué en 2011 à la journée d'information organisée pour les agriculteurs qui participent au projet.

2011

6. Bruit et rayonnement non ionisant

6.1 Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service demeure concentrée sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 76 dossiers de PAL et PAD, 878 demandes de permis de construire, ainsi que 18 dossiers de demande de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

Dans le domaine prioritaire du bruit routier, la situation se présente comme suit. Les routes nationales, dont l'assainissement acoustique est placé sous la responsabilité directe de la Confédération (OFROU), doivent être mises en conformité jusqu'au 31 mars 2015. Les routes principales et cantonales, gérées par le Service des ponts et chaussées (SPC), et les routes communales, gérées par les communes, doivent être assainies avant le 31 mars 2018. Une estimation faite en 2006 indiquait qu'environ 14 000 personnes dans le canton étaient exposées à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles. Les six années jusqu'à la date butoir pour l'obtention des subventions fédérales doivent impérativement être mises à profit pour réaliser les assainissements nécessaires.

L'introduction au 1^{er} janvier 2008 de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a impliqué la signature d'une première convention-programme entre le canton et la Confédération, portant sur la période 2008–2011. L'ambitieux programme, élaboré de concert par le SPC et le SEN, a permis au canton de Fribourg de bénéficier de subventions fédérales importantes (1 895 700 francs). Les moyens en personnel nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont été mis à disposition des deux services concernés. Le financement des travaux a été assuré par le biais d'un crédit-cadre de six millions de francs. A ce jour, 45 projets d'assainissement sont engagés.

En matière de bruit ferroviaire, la Confédération procède à l'assainissement du tronçon Vauderens–Flamatt de la ligne CFF Lausanne–Berne. Dans un premier temps, le matériel roulant a bénéficié d'importantes améliorations. L'édification de parois est localement prévue et a partiellement déjà eu lieu. Le Service a été mandaté par la Confédération afin de procéder à un changement des vitrages des bâtiments qui restent soumis à des immissions sonores trop importantes.

6.2 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur porte sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (stations de base). Le nombre de dossiers traités en 2011 s'élève à 28. Pour la majorité il s'agit de l'ajout du service UMTS à une installation existante.

Parmi les dossiers traités, la présence de dossiers en relation avec Polycom, GSM-Rail (CFF) et TETRA (TPF) est à relever.

Les craintes que manifeste la population à l'égard du RNI se sont quelque peu amenuisées au cours de ces dernières années. Quelques demandes de permis de construire ont néanmoins fait l'objet d'oppositions. Au cours de l'année 2011, trois demandes de mesure de contrôle ont été traitées. A chaque fois, les niveaux mesurés étaient très nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

Le protocole d'accord entre les opérateurs et l'Etat, signé en novembre 2006, est utilisé. Des séances réunissant les opérateurs et les services concernés de l'administration cantonale permettent d'améliorer la coordination.

L'implantation de toutes les stations de téléphonie mobile en exploitation sur le territoire fribourgeois sera accessible au public sur le guichet cartographique du canton, dans le courant 2012.

7. EIE, sol et sécurité des installations

7.1 Coordination générale

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- > coordination, mise en circulation, examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire;
- > représentation du SEN au groupe interservices pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et de permis de construire (DATEC);
- > mise en œuvre de l'application DATEC dans le processus des permis de construire: supervision générale, introduction de l'application dans le Service, formation des collaborateurs, gestion des dossiers;
- > développement et mise en place d'une note sur la circulation des préavis;
- > élaboration de projets de fiches spécifiques à l'environnement pour les requérants de demandes de permis de construire;
- > élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales (34) et cantonales (18);
- > prises de position sur des rapports-types de la Confédération;
- > gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (Envirocat);

2011

- › suivi du concept relatif à la mise sur le guichet cartographique de l'Etat des données de l'environnement et coordination générale des aspects SIT dans le Service;
- › examen des demandes d'attestation de conformité pour les entreprises engagées dans des projets ISO 14001.

7.2 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- › suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- › évaluations et prises de position du Service sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: six rapports d'impact, six rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale;
- › coordination des suivis de chantier et réception écologique des mesures environnementales du pont de la Poya et de la Glaisière de Wallenried;
- › suivi de chantier des travaux d'assainissement de l'A12 entre Semsales et Riaz;
- › présidence du groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de l'A1: gestion des mesures de compensation.

7.3 Protection du sol

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- › gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton: organisation de quatre séances du Groupe cantonal de coordination pour la protection des sols; organisation de la réunion semestrielle des services cantonaux de protection des sols (Erfahrungsaustausch Bodenschutz-fachstellen) le 7 avril 2011 à Grangeneuve/FR; participation à divers échanges intercantonaux et avec l'OFEV (Groupe romand ROSOL, Groupe suisse Erfa-FABo, journée thématique de l'OFEV);
- › suivi des analyses des sols urbains: suite et fin du 2^e cycle de prélèvements et analyses de sols sur les sites du réseau FRIBO urbain;

- › campagne d'analyse des sols en ville de Fribourg: des prélèvements de sols ont été effectués en juillet 2011 sur treize sites en ville de Fribourg (potagers, pâturages, place de jeux). Au vu de la teneur élevée en plomb ou en mercure du sol de leur parcelle, trois propriétaires ont reçu des recommandations d'utilisation. L'ensemble des résultats de cette campagne a été publié sur le site Internet du SEN;

- › suivi du projet pilote BI-CH (digitalisation de données pédologiques existantes): prise de connaissance des résultats du projet-pilote. Celui-ci a montré des difficultés importantes sur le plan informatique. Une discussion avec le mandataire sur la suite à donner a eu lieu. Une décision sera prise au début 2012;

- › autres activités: préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains, accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers.

7.4 Sécurité biologique

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- › traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le Service s'est prononcé sur quatre projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- › exécution des tâches cantonales concernant le domaine de la sécurité biologique en système confiné, collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique et harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

7.5 Protection contre les accidents majeurs

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le Service a évalué sept objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2011, environ 85 % des installations stationnaires et 100 % des voies de communication (routes cantonales) sont évalués sous l'angle des rapports succincts ou autres études (rapports succincts simplifiés pour les routes). Pour les autoroutes, dont l'autorité d'application est l'Office fédéral des routes, les procédures sont en cours et le Service a été consulté de cas en cas. La procédure globale d'évaluation des lignes de chemins de fer est terminée. L'élaboration d'études particulières concernant la problématique des routes cantonales existantes qui traversent des zones S de protection des eaux est en cours. L'évaluation du dossier du pont de la Poya, avec la nouvelle variante dénivelée, est terminée.

40 PAL et PAD, ainsi que 60 demandes de permis de construire ont été examinés sous l'angle de l'OPAM. Quatre entreprises ont été inspectées. Un rapport de risque a été établi et évalué en relation avec l'aménagement du territoire.

—
2011

L'élaboration d'une étude de risque concernant un gazoduc à haute pression et son évaluation ont été menées à bien en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en 2008 et en 2011. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 1^{er} mai 2009, les travaux d'études et d'assainissement se sont poursuivis en 2011, sous la responsabilité de l'OFEN. Le traitement des demandes de permis de construire, d'un PAD et des changements d'affectation dans les zones concernées est complexe puisque les études des variantes d'assainissement ne sont pas encore terminées et que la Confédération, le canton, les communes et les particuliers sont concernés.

La première étape de la procédure d'application en matière de risque pour les 52 entreprises de commerce de produits phytosanitaires et engrais est terminée. Les critères de base (seuils quantitatifs) ont été modifiés en 2010 par la Confédération. En conséquence, les deuxième et troisième étapes de cette démarche sont repoussées en 2013; une solution de branche, même partielle, est en discussion.

Les procédures d'application pour les piscines et les centrales à béton sont également en préparation.

Le projet de mise en zone industrielle d'un terrain à proximité d'une installation OPAM dans la commune de Domdidier suscite d'importants travaux de réflexion et d'études sur la faisabilité de l'opération. Ce projet nécessite une étroite collaboration entre la commune et les aménagistes des cantons de Fribourg et de Vaud. Les travaux d'études finales sont en cours.

Au chapitre de l'assainissement, une installation importante exploitant une citerne à propane, mise en place initialement sans permis de construire, a nécessité une procédure juridique afin d'assurer sa mise en conformité. Cette installation a été mise en conformité en 2011.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux. Une représentation graphique a été mise sur le guichet cartographique du canton de Fribourg en 2011.

Le groupe de coordination cantonal contre les accidents majeurs (GROPAM) s'est réuni sept fois en 2011.

Différentes actions ont été organisées en 2011 à l'occasion des vingt ans d'application de l'OPAM (voir sous point 2.3.1).

7.6 Registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et polluants dans les eaux usées

La section a collaboré au suivi des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées

(ORRTP); le projet est géré par l'Office fédéral de l'environnement. Actuellement, sept entreprises fribourgeoises sont enregistrées par la Confédération.

8. Déchets et sites pollués

—
8.1 Déchets

—
8.1.1 Usines d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

Plusieurs chantiers et adaptations des installations ont eu lieu durant l'année 2011, en particulier le début de la construction de la deuxième fosse de réception des déchets et des adaptations du système d'extraction des mâchefers. Des mesures de performances des installations ont eu lieu au début de l'année. Les installations ont fait l'objet de deux contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs visions locales en fonction de problématiques spécifiques (ligne de traitement des fumées de l'IBS, nouvelles installations pour le stockage des mâchefers, etc.).

8.1.2 Règlements communaux de gestion des déchets

Douze communes ont obtenu l'approbation de la DAEC pour leur nouveau règlement ou pour un avenant à leur règlement relatif à la gestion des déchets.

8.1.3 Décharge contrôlée bioactive

La décharge contrôlée bioactive de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet de deux contrôles d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation de problèmes spécifiques. Une autorisation a été délivrée en juin 2011 pour l'aménagement d'un nouveau casier pour les déchets mixtes (casier 4). De plus, l'autorisation générale d'exploiter a été renouvelée en décembre 2011 pour une durée de cinq ans.

8.1.4 Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Huit DCMI sont en exploitation (Alterswil, Granges-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet (Glâne), Wallenried et Estavayer-le-Gibloux). L'exploitation des DCMI a fait l'objet de contrôles ponctuels.

Deux campagnes d'analyses des eaux des DCMI ont été organisées. Ont été contrôlés en particulier les lixiviats des décharges et les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval. Ces contrôles se font en application des exigences de l'OTD.

La DCMI de Montet a reçu en mars une autorisation d'exploiter l'étape IVa, en octobre, une autorisation d'aménager l'étape IVb et, en décembre, une autorisation d'exploiter l'étape IVb.

2011

Une autorisation provisoire d'exploiter a été délivrée à la DCMI d'Estavayer-le-Gibloux pour une durée de six mois en mars; cette autorisation a été renouvelée pour une période d'une année en décembre.

Une prolongation de l'autorisation d'exploiter a été délivrée à la DCMI d'Alterswil en décembre.

L'autorisation d'exploiter la DCMI de Montagny arrive à son terme à fin 2011. Celle-ci sera renouvelée uniquement une fois les travaux d'aménagement de l'étape 2 achevés.

L'autorisation d'exploiter l'étape V de la DCMI de la Tuffière a été délivrée en juillet.

8.1.5 Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 596 inspections de chantiers de construction durant l'année. Des problèmes ont été constatés sur 6 % des chantiers. Ils sont peu importants et liés à l'incinération de déchets.

Les autorisations d'exploiter ont été renouvelées pour le centre de tri de déchets de Vuadens en avril et pour le centre de tri de Morat en décembre.

8.1.6 Déchets spéciaux

Les statistiques de déchets spéciaux acceptés par les preneurs fribourgeois sont maintenant à jour conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Des premières démarches auprès des détenteurs de déchets en vue d'obtenir des statistiques sur les déchets soumis à contrôle ont été entreprises.

Quatorze autorisations de preneurs de déchets spéciaux ou soumis à contrôle ainsi que d'entreprises collectant des appareils électriques ou électroniques ont été délivrées.

8.1.7 Examen des demandes de permis de construire

Des préavis ont été émis pour les PAL (28), PAD (4) et EIE (4) ainsi que pour les demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes. Une centaine de préavis ont aussi été émis pour les demandes de démolition et pour des demandes de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges. En fonction du type de bâtiment, de son utilisation et de son âge, des requêtes spécifiques de dépistage des substances dangereuses présentes dans certains bâtiments avant les démolitions ou les travaux de rénovation, comme l'amiante ou les métaux lourds dans les peintures, ont

été demandées. Cette manière de faire doit permettre de favoriser l'élimination correcte des déchets spéciaux induits et par là même d'éviter que des déchets contenant des substances dangereuses n'échouent dans des filières inappropriées.

8.1.8 Ecosor

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet d'un contrôle d'exploitation.

8.1.9 Déchets organiques

Les contrôles habituels ont été effectués.

8.2 Sites pollués

Au total, une centaine de préavis en rapport avec des demandes de permis de construire sur des sites pollués ont été traités en 2011. Dans 80 % des cas, des conditions ont été fixées par le Service. A cela s'ajoutent 21 préavis en matière de sites pollués dans le cadre de révisions générales de plan d'aménagement local (PAL).

Sur les 59 sites pollués qui sont classés en sites prioritaires devant faire l'objet d'investigation, on trouve 41 sites de stockage et 18 aires d'exploitation. 43 investigations préalables sont en cours ou terminées.

Sur les 70 sites pollués devant faire l'objet d'investigation qui sont classés en priorité 2, on trouve 48 sites de stockage et 22 aires d'exploitation. Huit investigations préalables sont engagées.

Suite à des oppositions à l'inscription au cadastre, deux décisions en constatation ont été signées par la DAEC en 2011. Une décision d'exécution par substitution a été appliquée pour la réalisation d'une investigation préalable.

Deux dossiers de demande de subventions ont été déposés cette année auprès de l'Office fédéral de l'environnement.

Les démarches d'investigation et d'assainissement des stands de tir se sont poursuivies. A fin 2011, un total de 33 sites pollués aux abords d'installation de tir ont été assainis. Les procédures pour l'octroi de subventions fédérales sont engagées.

56 attestations sur la situation de parcelles en relation avec le cadastre des sites pollués ont été établies.

Les travaux pour l'élaboration d'une nouvelle application informatique pour la gestion des sites pollués se sont poursuivis en collaboration avec le SITEL. L'objectif était d'aboutir à une solu-

2011

tion en 2011. Un recours déposé contre la décision d'adjudication pour la construction de la solution a été déposé. La phase de construction a été repoussée en 2012.

Différentes actions ont été entreprises en lien avec l'ancienne décharge de la Pila sur la commune de Hauterive:

- › Le projet pour les mesures préliminaires à l'assainissement a été mis à l'enquête en avril 2011. Ces mesures consistent à intercepter les eaux souterraines en amont du site et les principaux flux de PCB entre la décharge et la Sarine en implantant une paroi de palplanches dans un secteur bien défini. Un pompage et un traitement des eaux polluées captées en amont de la paroi de palplanches est prévu. Les travaux ont commencé en 2011 (travaux préparatoires, interception du flux amont, réalisation des puits de pompage). Le solde des travaux devrait être réalisé en 2012.
- › Un mandat d'expertise a été confié à deux établissements publics français de référence dans le domaine des sciences de la terre et des eaux superficielles. La principale question à aborder concerne l'évaluation de l'effet des mesures prises au niveau de la décharge sur la Sarine. Sur cette base, les objectifs et variantes d'assainissement seront réévalués, notamment la variante retenue dans le projet d'assainissement établi par le bureau d'ingénieurs. Une réponse au mandat déposé par les députés du Grand Conseil Jean-Denis Geinoz et consorts a été rédigée; elle sera traitée au Grand Conseil en 2012.
- › La décharge et la Sarine à proximité font l'objet d'une surveillance régulière, en application des dispositions sur les sites pollués.
- › L'aménagement de la nouvelle place pour les gens du voyage a été terminé en avril 2011 et les gens du voyage ont emménagé durant les mois de mai et juin 2011.
- › Un avis de droit sur les responsabilités a été établi et a été soumis aux parties pour détermination.
- › Les travaux du groupe de travail mis en place par la Confédération se sont poursuivis. Ils devraient aboutir à une publication des résultats et une méthodologie d'analyse des sédiments et de recherche de sources de pollution.
- › Des prélèvements et des analyses de poissons ont eu lieu dans la Sarine et en Ville de Fribourg.
- › La coordination du dossier et le bureau de projet pour l'assainissement de la Pila sont assurés par le SEN, ce qui nécessite un engagement conséquent.

IV. Service des ponts et chaussées

1. Missions

Le Service des ponts et chaussées (SPC) est un service public qui a pour missions légales:

- › l'entretien d'exploitation des routes nationales A1 et A12 (sous la responsabilité de l'Unité territoriale II);
- › l'aménagement, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif du réseau routier cantonal ainsi que la gestion de ce réseau;
- › la surveillance du réseau routier communal ainsi que de certaines opérations de gestion;
- › la gestion des cours d'eau et des lacs.

En 2010, le SPC a défini sa charte réunissant la mission, les ambitions et les valeurs du Service. La mission globale du SPC est d'«assurer le développement durable des routes et des cours d'eau». Les sept objectifs du SPC sont:

- › 1. Créer chaque jour une culture d'entreprise motivante
- › 2. Accroître et maintenir les compétences métier,
pour:
 - + 3. Développer des réseaux en assurant l'équilibre entre la mobilité, l'urbanisation et l'environnement.
 - + 4. Mettre en place une gestion globale des eaux à l'échelle du bassin versant.
 - + 5. Assurer la protection contre le bruit le long de tout le réseau routier cantonal.
 - + 6. Eliminer tous les points dangereux des réseaux.
 - + 7. Accroître la mobilité douce, en veillant à l'équilibre avec les autres types de mobilité.

Depuis mai 2008, le SPC est dirigé par M. André Magnin, ingénieur cantonal.

2. Activités

2.1 Activités ordinaires

2.1.1 Lois et règlements

- › Le règlement d'application de la nouvelle loi sur les eaux, acceptée par le Grand Conseil en décembre 2009, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011. La Section lacs et cours d'eau a participé à sa rédaction;

2011

› Préparation de la modification de la loi sur les routes concernant la répartition des frais d'entretien des giratoires sur routes cantonales, suite à l'acceptation partielle de la motion M1102.10 du député Jean-Daniel Wicht.

2.1.2 Rédaction de message accompagnant des projets de décret

› Message n° 256 du 31 mai 2011 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2012–2015) accepté par le Grand Conseil le 9 septembre 2011;

› Message n° 279 du 20 septembre 2011 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de La Mortivue, sur le territoire de la commune de Semsales, accepté par le Grand Conseil le 3 novembre 2011.

2.1.3 Préparation des réponses aux interventions parlementaires suivantes (2 postulats et 4 questions)

› Postulat P2088.11 Nicole Lehner-Gigon et Nicolas Rime: places de parc pour les utilisateurs du covoiturage;

› Postulat P2098.11 Fritz Glauser et Yvan Hunziker, contournement de Romont, Chavannes–Parqueterie–La Halle;

› Question QA 3343.10 Patrice Jordan: place de covoiturage à Vaulruz;

› Question QA 3361.10 Markus Bapst: projet de centrale hydro-électrique sur la Singine chaude;

› Question QA 3387.11 Pierre Mauron: giratoire du centre du village à Riaz;

› Question QA 3420.11 Daniel Gander et Claudia Cotting: giratoires.

2.1.4 Pétition

Préparation de la réponse du Conseil d'Etat à la pétition concernant la planification de la route de contournement de Kerzers.

2.1.5 Consultations

Le SPC s'est prononcé ou a préparé les prises de position de la DAEC ou du Conseil d'Etat dans les procédures de consultation de divers textes au niveau communal, cantonal et fédéral, notamment dans le cadre de l'audition fédérale sur la vignette

autoroutière, sur les nouvelles ordonnances portant sur les règles de la circulation et sur la signalisation, sur l'élaboration de nouvelles directives concernant la signalisation touristique sur les autoroutes et semi-autoroutes et la consultation relative au chapitre revitalisation du manuel RPT dans le domaine de l'environnement et convention programme 2011 concernant la planification stratégique de la revitalisation.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Evénements marquants de 2011

Les activités du SPC en 2011 ont été principalement marquées par les événements suivants:

› La décision du Conseil d'Etat du 1^{er} mars 2011 de créer, dès le 1^{er} janvier 2012, le nouveau Service de la mobilité à la DAEC réunissant une partie des collaborateurs du Service des transports et de l'énergie (STE) et une autre du Service des ponts et chaussées (issus de la Section gestion du réseau), a provoqué un nouveau changement important dans l'organisation du Service;

› La préparation de la reprise, dès le 1^{er} janvier 2012, du solde des activités du Service des autoroutes (fermé au 31.12.2011 suite à l'entrée en vigueur de la RPT en 2008) concernant l'achèvement du réseau des routes nationales;

› L'audit intermédiaire du Service des ponts et chaussées selon la norme ISO 9001;

› La pose de revêtements phonoabsorbants sur plusieurs tronçons de routes cantonales permettant de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose systématique de parois antibruit;

› A l'instar de l'hiver précédent, l'hiver très rigoureux 2010/2011 a généré de gros dégâts sur les routes cantonales (plus de deux millions de travaux extraordinaires);

› Sur la recommandation de l'OFROU, mandat a été passé à l'Unité territoriale II d'analyser son fonctionnement et de proposer des mesures permettant d'améliorer les processus décisionnels internes;

› La définition des limites entre le domaine des routes nationales et les autres routes, dans le but de les reporter au niveau des registres fonciers, est un projet piloté par le Service des autoroutes. Toutefois, le SPC a pris position sur plusieurs propositions faites par la Confédération (travail sur plusieurs années).

2011

2.2.2 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- > Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique et comité suisse;
- > Groupe technique inter directionnel agglomérations (GTI Agglomération);
- > Comité de direction de MOBUL (suivi du projet d'agglomération bulloise);
- > Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF);
- > Commission Etat-major cantonal de défense (EMCD);
- > Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières;
- > Commission éducation routière;
- > Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom;
- > Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg;
- > Sous-commission deux-roues légers de la Ville de Fribourg;
- > Groupe de Coordination des transports (GCT);
- > Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale;
- > Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (Valtraloc);
- > Groupe de travail Sécurité routière;
- > Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique;
- > Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps;
- > TASK FORCE Bertigny-ouest;
- > Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phonoabsorbants dans le but de trouver une solution pour la lutte contre le bruit routier.

3. Section gestion financière

3.1 Activités

Les activités exercées par la Section gestion financière portent sur le suivi comptable du Service des ponts et chaussées et sur la formation d'apprentis de commerce.

Cela implique notamment les missions principales suivantes:

- > assurer le traitement correct des factures des créanciers et la facturation des prestations;
- > garantir le bouclage financier et le bouclage en gestion par prestations (GpP) selon les dispositions de l'Administration des finances;
- > conduire les travaux de budgétisation selon les dispositions de l'Administration des finances;
- > gérer les crédits d'engagement routiers et assurer le contrôle de gestion des projets;
- > proposer de nouveaux développements dans le cadre d'une gestion financière efficace et d'aide à la décision.

3.2 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 63 155 488 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2011 à 209 882 103 francs.

3.3 Statistique des autorisations délivrées

231 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.

Douze conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

Quatre demandes de raccordements des eaux claires aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.

3.4 Projet particulier: refonte de la gestion par prestations (GpP)

Dès le mois de juin 2011, un groupe de projet s'est formé sous la responsabilité de la gestion financière, avec comme objectif

2011

la redéfinition du catalogue de prestations du Service pour le budget 2013. Les propositions de modifications de structure afin d'améliorer la transparence ont été validées par l'Administration des finances au mois de décembre 2011. Le projet va se poursuivre en 2012 avec l'élaboration du budget GpP 2013 sous la nouvelle forme.

4. Section administration

4.1 Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

4.1.1 Projets SIT

STRADA: la banque de données routières n'a pas évolué en 2011, car elle sera remplacée par MISTRA qui est un projet développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). C'est un outil orienté SIT permettant d'introduire, d'exploiter, de visualiser et d'imprimer des données liées au domaine routier (voir rapport d'activité 2010).

MISTRA: en 2011, une première analyse des besoins généraux a été effectuée et des contacts avec les autres cantons romands concernés par MISTRA ont été engagés. Un groupe romand d'utilisateurs a été mis sur pied et une séance a été organisée durant l'année par le canton de Fribourg. Le projet va se poursuivre en 2012 pour s'achever durant la première partie de l'année 2013. Le responsable MISTRA sera épaulé par un bureau externe qui a également participé à la conception du produit.

Système de gestion des eaux SI-Eaux: en 2011, l'outil de saisie et de consultation des données a été mis en production et déployé chez l'ensemble des collaborateurs de la Section lacs et cours d'eau concernés. Le réseau hydrographique ainsi que les bassins versants topologiques sont en cours d'harmonisation avec ceux du canton de Vaud. Cela permettra une plus grande cohérence et logique hydrologique. Plusieurs jeux de données ont été complétés et sont mis à jour régulièrement. Des traitements de données ont été réalisés. Ils permettront l'utilisation d'outils d'analyse avancés. Des comités de coordination avec le canton de Vaud (comité de pilotage et organe opérationnel) ont été instaurés en fin d'année.

Quelques jeux de données ont été créés et déposés sur le serveur central ArcSDE, notamment des données concernant les UHPERI et les tronçons Valtraloc. La plupart des données déjà présentes sur ArcSDE ont été mises à jour et un concept de guichet cartographique métier a été élaboré. Ce guichet doit pouvoir permettre la consultation rapide et simple des données importantes par les divers collaborateurs du SPC, même si ceux-ci n'ont que peu de connaissances en SIG. La mise en production

de ce guichet doit se faire durant le premier trimestre 2012 en collaboration avec le Centre de compétence SIT.

Un projet de réalisation d'une application SIT pour la gestion des biens-fonds (propriétés du SPC) a été lancé en 2011. Les besoins généraux et détaillés ont été définis. Une analyse fine des contraintes et la réalisation se feront en 2012. Parallèlement, une demande d'harmonisation des titulaires des biens-fonds du SPC par le registre foncier a été demandée et acceptée. Ceci permettra d'extraire facilement toutes les propriétés du Service.

Un modèle de données a été créé pour la cartographie des dangers naturels. Celui-ci couvre aussi bien les besoins des processus d'instabilités de terrain que des processus hydrologique. Les mandataires, en charge de l'établissement des cartes de dangers pour la zone «plateau» du canton, le complètent actuellement avec leurs données.

Un support a été donné à la Section gestion du réseau pour la réalisation de la carte quinquennale des charges de trafic routier (sur la base des comptages réalisés 2010). Une méthodologie SIG a été mise en place en 2011 et a été transmise au Service de la mobilité qui reprendra cette tâche dès 2012.

4.1.2 Autre projet

Le système GedXML de numérisation des archives et de dossiers a subi en 2011 les adaptations suivantes:

- > La possibilité de créer un numéro de référence pour réunir l'ensemble des documents scannés d'un même dossier (besoin qui est apparu lors de la numérisation des archives du Secteur signalisation);
- > Présentation directe des plans à l'écran sous forme d'icônes afin de les visualiser sans avoir à ouvrir les fichiers;
- > Les fichiers se présentent à l'écran dans l'ordre chronologique, en fonction des dates de réalisation;
- > L'ensemble des documents se trouvent sous les deux formats de fichiers .pdf et .tif, ceci aussi bien pour les plans que pour les dossiers;
- > Numérisation pour tiers: possibilité d'envoyer le lien sur plusieurs adresses e-mail simultanément.

4.2 Secteur acquisitions

Seize chantiers d'aménagement et d'entretien ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires, dont le projet Poya (secteurs Palatinat et galerie souterraine), la H189 (attribution des nouvelles parcelles dans le RP Bulle) et la nouvelle liaison Romont-

2011

Vaulruz (34 conventions signées pour les lots 30 et 40 en cours de réalisation et 37 conventions en cours pour les lots 10 et 20). Aucune procédure d'expropriation n'a été engagée en 2011.

Les paiements aux propriétaires touchés par un chantier d'aménagement ou d'entretien ont représenté un montant de 279 346 fr. 50.

Des verbaux de mutation des routes ont été signés pour treize chantiers d'aménagement et d'entretien ainsi que pour des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes. Dix verbaux sont en phase finale d'approbation et seize verbaux sont en cours de signature avec l'OFROU en relation avec la délimitation des périmètres d'entretien.

Dix contrats de servitude ont été conclus en faveur de l'Etat sur des parcelles privées (écrans antibruit, passage de tunnel souterrain pour le projet Poya, canalisations). Des servitudes ont également été octroyées sur les parcelles privées de l'Etat (canalisations, conduites, sentier, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé du SPC a généré des rentrées locatives pour un montant total de 148 033 fr. 45, pour une surface totale de 2 069 368 m². Une base de données, en lien avec les Registres fonciers et le cadastre, est en cours d'élaboration pour faciliter la gestion des parcelles privées du SPC, notamment le suivi des contrats de bail.

En 2011, deux ventes ont été réalisées et deux sont en cours d'examen. Quatre demandes d'achat ont été refusées.

21 dossiers de nouvelles mensurations et de remaniements parcellaires, englobant le domaine public des routes ou des parcelles privées du SPC, ont fait l'objet d'un suivi particulier.

4.3 Système qualité

Des audits internes ont été réalisés les 18 et 19 mai 2011. Le 24 octobre 2011, un audit de suivi intermédiaire a été mené par la Société SQS, suite à la re-certification ISO 9001 de 2009. De ces audits sont ressorties 41 propositions d'améliorations et quatre non-conformités qui ont été traitées ou sont en cours de traitement selon le principe d'amélioration continue du système de management de la qualité.

Durant l'année, l'adaptation de l'ensemble des documents à la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg a été réalisée.

4.4 Sécurité

Le Comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités 2011 ont été les suivantes:

› formation de deux collaborateurs pour le contrôle des élingues et autres systèmes d'amarrage et mise en place d'un contrôle général annuel;

› autres formations liées à la sécurité: premiers secours, formation pour grue sur camion et cours de sensibilisation lié aux dangers du soudage et techniques connexes;

› achat d'équipements de sécurité spécifique: hotte aspirante mobile pour la forge et le soudage.

5. Section gestion du réseau

5.1 Introduction

Cette Section assure les tâches suivantes:

› planification cantonale du trafic motorisé, des deux roues légers et des piétons;

› coordination des planifications et des projets des réseaux routiers et de mobilité douce, cantonaux et communaux;

› étude et analyse du développement du trafic, de la fluidité du trafic et de la sécurité sur les routes cantonales;

› appui technique dans les grands projets du SPC (Pont de la Poya, liaison Romont-Vaulruz);

› planification de mesures efficaces de développement des infrastructures routière du canton;

› préavis sur les plans d'aménagement sectoriels cantonaux, régionaux, communaux, de détail ou d'équipement; autorisation pour les plans généraux d'évacuation des eaux et de permis de construire.

Le 1^{er} mars 2011, le Conseil d'Etat a décidé de créer un nouveau Service de la mobilité (SMo) rattaché à la DAEC. Celui-ci est composé de la partie «transports» du Service des transports et de l'énergie (STE) et d'une partie de la Section gestion du réseau du SPC. Le SMo entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Cette nouvelle organisation permet de regrouper les questions liées à la mobilité au sein d'un même service et de parfaire leur coordination. Le préavis des dossiers de planification s'effectuera au SMO au lieu du STE et du SPC. Les grandes études de planification de transports seront du ressort du SMO. L'étude des projets routiers sera ensuite du ressort du SPC.

La mise en œuvre partielle de la nouvelle organisation est intervenue à la mi-mars 2011, par le transfert du Secteur protection

2011

bruit et du Secteur signalisation et routes communales de la Section gestion du réseau à la Section projets routiers.

Durant l'année 2011, la Section gestion du réseau a participé activement à la création du SMO.

La Section gestion du réseau a représenté le Service des ponts et chaussées dans les différentes commissions suivantes:

5.1.1 Le Groupe technique interdirectionnel agglomérations (GTI Agglomérations)

Ce groupe a été constitué afin d'examiner les modalités de mise en œuvre à l'échelle cantonale de la politique fédérale des agglomérations. Un rapport a été transmis au Conseil d'Etat qui a chargé la DAEC de sa mise en œuvre. Sont représentés les organes cantonaux suivants: SG-DAEC, SPC, SeCA, SCom, AFin, STE, PromFR.

5.1.2 Le Collège de projet d'agglomération Fribourg

Ce groupe est composé de représentants de Services de l'Etat et des communes concernées. Il a été constitué en vu de l'examen du Plan directeur et le dépôt d'un nouveau programme pour la Confédération. Il a accompagné des bureaux privés dans ce domaine.

5.1.3 Le Comité de direction et le comité technique MOBUL

Le comité de direction regroupe des représentants de chaque commune de l'agglomération bulloise, des Services de l'Etat (STE, SeCA, SEn, SPC) et le coordinateur DAEC des agglomérations. Ce comité se réunit désormais généralement tous les deux mois.

Un comité technique avec des représentants techniques des communes et des Services de l'Etat a été constitué de façon à préparer les dossiers avant leur examen par le comité de direction. Ce comité se réunit en fonction des besoins, généralement entre deux séances du comité de direction.

En 2011, les tâches ont principalement été liées au suivi de la mise en place des lignes de bus urbaines, ainsi qu'à la poursuite des travaux liés au plan directeur d'agglomération.

5.1.4 Le Groupe de coordination des transports (GCT)

Conformément à la décision D 2.11.1 du plan cantonal des transports, ce groupe qui réunit des représentants du STE, SeCA, SPC et SEn, veille à l'application du concept global des transports. Il s'est réuni trois fois en 2011 pour réviser le Plan cantonal des transports et développer un concept de promotion des plans de mobilité dans les entreprises.

5.1.5 La Commission éducation routière

Cette commission, présidée par le TCS, regroupe des représentants des différents acteurs agissant pour l'éducation routière, en particulier: SPC, Police de la circulation, OCN, association des communes, association des parents d'élèves, corps enseignant, direction d'établissement scolaire, inspection des écoles). Cette commission, qui se réunit une fois par an, vise à informer et à coordonner les différentes actions menées pour l'éducation routière.

5.1.6 Les Sous-commissions des piétons et des deux-roues de la Ville de Fribourg

Ces commissions, présidées par le conseiller communal en charge de la mobilité, regroupent les différents acteurs agissant en faveur des piétons respectivement des deux roues légers en Ville de Fribourg: l'Ingénieur et l'Architecte de Ville, des représentants du Service de la mobilité de la Ville, de la Police de la circulation, du SPC, des TPF et diverses associations intéressées. Ces commissions, qui se réunissent généralement une fois par an, visent à informer et à coordonner les différentes actions menées pour les piétons en Ville de Fribourg. Aucune séance n'est tenue en 2011.

5.1.7 Le Groupe des partenaires de la Coordination Pedibus Fribourg

La Coordination Pedibus Fribourg a été créée en avril 2010 par l'Association transports et environnement (ATE). Elle réunit annuellement le groupe des partenaires du canton de Fribourg. La réunion s'est tenue en avril de façon à préparer les actions à mener pour la rentrée scolaire suivante.

5.1.8 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission est présidée par le chef de la Section du réseau. Elle a siégé à trois reprises. Elle a préavisé les requêtes de demande de restriction de circulation réparties par district, à savoir:

- > 1 dossier pour le district de la Sarine;
- > 1 dossier pour le district de la Gruyère;
- > 4 dossiers pour le district de la Glâne;
- > 2 dossiers pour le district de la Broye;
- > 2 dossiers pour le district du Lac;
- > 1 dossier pour le district de la Veveyse.

2011

5.1.9 Commission de la sécurité routière

La Commission «Sécurité routière» prend essentiellement en charge les questions de sécurité routière et elle est placée sous la direction de la police cantonale. Une réunion a eu lieu durant l'année.

5.2 Secteur mobilité

5.2.1 Bases

Comptages de trafic

Le Secteur mobilité a réalisé la carte de charge 2010 du trafic sur les routes cantonales. Il a également mené les projets de réalisation des installations fixes pour six compteurs permanents pour l'OFROU.

Statistiques accidents

Pour permettre de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal, 70 statistiques d'accidents ont été réalisées.

5.2.2 Planification

Le Secteur planification s'occupe de la planification du trafic sur les niveaux cantonaux, régionaux et locaux.

Dans le cadre de la planification cantonale, les tâches suivantes ont été réalisées:

- > suivi du projet de révision de la planification cantonale du réseau cyclable (en cours);
- > lancement d'une étude d'analyse d'opportunité de routes de contournement pour soulager les traversées de localités (en cours);
- > lancement d'une étude de modélisation cantonale du trafic;
- > participation aux travaux du SeCA pour la révision du guide d'aménagement local.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, les dossiers suivants ont été préavisés sous les aspects de la mobilité en général:

- > 4 plans directeurs régionaux et 1 modification du plan directeur cantonal;
- > 92 plans d'aménagements locaux;

> 34 plans d'aménagement de détail;

> 7 concepts de stationnement et 3 règlements communaux.

A noter que le Secteur a été sollicité pour prise de position sur douze recours. Ils ont été préavisés sous l'angle de la mobilité pour la DAEC ou le Tribunal cantonal.

5.2.3 Balisage des itinéraires cyclables

Dans le cadre de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, 100 rapports ont été transmis par SuisseMobile pour modification (sécurisation d'itinéraires, changement des panneaux, etc.).

Un nouvel itinéraire cyclable autour du Lac de Morat et un autre destiné aux vélos électriques, traversant le canton de Fribourg entre Laupen et Oron («route du cœur»), sont à l'étude.

5.3 Secteur permis de construire

Le Secteur a examiné les demandes et dossiers répartis de la manière suivante:

- > 2798 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeuble en bordure de routes publiques (2698 dossiers ont fait l'objet d'un préavis favorable et 100 d'un préavis défavorable);
- > 17 dossiers «plans d'évacuation générale des eaux (PGEE)»;
- > 15 dérogations ont été accordées pour des constructions à distance irrégulière (art. 119 LR);
- > 6 prises de position pour la préfecture suite à des oppositions;
- > 5 prises de position pour le Tribunal cantonal, Section administrative, suite à des recours en matière de permis de construire.

Le Secteur permis de construire examine les demandes de permis de construire par rapport à leur opportunité ainsi qu'à leur conformité à la législation et à la planification cantonale. Les projets sont également examinés techniquement d'une part, par rapport à leur influence sur le réseau routier, et d'autre part, par rapport au projet lui-même (trafic interne, liaisons piétonnes, évacuation des eaux de surface etc.) conformément aux dispositions légales et aux normes en vigueur.

Certains projets nécessitent une modification ou des mesures d'accompagnement; ceci se fait en collaboration avec les requérants. Le travail investi varie énormément selon la complexité des dossiers. Un dossier de construction, par exemple, d'un

2011

complexe commercial et administratif de plus de 1000 m² ne nécessite pas le même investissement en temps de travail qu'un couvert à voiture.

La qualité des demandes de permis de construire est très variable. Le Secteur a effectué près de 600 visions locales pour vérifier les demandes et comme soutien aux communes, bureaux d'ingénieurs et architectes, préfectures et particuliers.

5.4 Secteur routes cantonales

5.4.1 Aménagements routiers

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Secteur routes cantonales a mené ou poursuivi cinq études relatives à des aménagements routiers, au travers de mandats externes (études de circulation, études techniques et environnementales), de la phase de planification jusqu'aux études préliminaires. Il a également préavisé 19 projets routiers édilitaires, concernant des aménagements communaux sur routes cantonales et dix projets routiers cantonaux.

Le Secteur participe à l'élaboration des priorités d'aménagement sur le réseau des routes cantonales et conduit les études d'opportunité relatives à la réalisation des routes de contournement.

La mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes, rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction de réfection et de correction de routes cantonales, a nécessité l'examen de dix projets routiers et l'établissement de sept concepts d'aménagement.

Le Secteur routes cantonales a également participé à un groupe de travail pour le déplacement de la halte ferroviaire de Givisiez, dans le cadre du RER fribourgeois.

6. Section projets routiers

6.1 Activités particulières

6.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

87 mandats ont été adjugés par le Conseil d'Etat, la DAEC et le SPC (en fonction du montant du marché). En outre, il y a eu cinq publications d'appels d'offres sur SIMAP.

6.1.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (Valtraloc)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets Valtraloc permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous

l'égide du Service, le bureau et le sous-groupe Valtraloc ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets Valtraloc. Cette année, huit dossiers d'intention ont été soumis au bureau et au sous-groupe Valtraloc.

6.1.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales, en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM.

Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

6.2 Secteur protection bruit

Les différentes tâches et responsabilités du Secteur protection bruit se basent sur l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, ainsi que sur l'ordonnance d'exécution du 17 mars 2009 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB).

Sur les 634 km de routes cantonales, environ 100 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier. Sur ces 100 km où des revêtements phonoabsorbants seront nécessaires, environ 50 km recevront des mesures acoustiques combinées de revêtements phonoabsorbants et de parois antibruit.

Durant 2011, le Secteur protection bruit s'est principalement occupé à lancer et à assurer le suivi d'un grand nombre d'études d'assainissement au bruit routier auprès de divers mandataires externes, et ceci dans le but d'assainir l'ensemble du réseau routier cantonal à l'horizon 2018, date butoir fixée par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes signées entre les cantons et la Confédération.

Tâches réalisées:

- > 240 kilomètres de tronçons de routes cantonales en cours d'étude;
- > gestion de plus de 80 projets d'assainissement du bruit liés aux priorités définies par le cadastre du bruit;
- > gestion de 16 études de mise en conformité selon l'OPB de projets de réaménagements routiers;

—
2011

- > le total des honoraires des contrats de mandat liés à l'établissement des études d'assainissement en cours se monte à 3,6 millions de francs (TTC);
- > 1,4 million de francs (TTC) d'investissement dans des mesures d'assainissement (revêtements phono-absorbants, parois anti-bruit et autres mesures);
- > octroi d'un crédit d'engagement de 26 millions de francs approuvé par le Grand Conseil et Conseil d'Etat pour la période 2012–2015. Une subvention de 6 millions de francs est octroyée par l'OFEV au canton de Fribourg conjointement à ce crédit d'engagement;
- > gestion administrative et financière de l'ensemble des projets d'assainissement et de mise en conformité selon l'OPB;
- > mise à jour et publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un rapport d'une étude d'assainissement du bruit routier, y compris sa traduction allemande;
- > mise à jour et publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un rapport de mise en conformité selon l'OPB, y compris sa traduction allemande;
- > mise en place de directives concernant l'application de l'OPB (réalisation et entretien d'élément antibruit, définition de la notion de modification notable, procédure d'approbation et de mise à l'enquête);
- > suivi acoustique de l'ensemble des revêtements phonoabsorbant posés à ce jour et récolte des données techniques liées à la pose;
- > mise à jour du cadastre du bruit des routes cantonales effectuée dans le cadre des études d'assainissement des traversées de localités;
- > organisation de la journée internationale de lutte contre le bruit du 27 avril 2011 avec la collaboration de l'OFEV et des autres cantons romands (GRAB) à Fribourg, Sugiez et Bulle.

6.2.1 Groupe de travail des assainissements au bruit routier GTABR

Ce groupe de travail rassemble divers Services de l'Etat (SeCA, SEn, SBC, SPC) qui examinent les dossiers concernant des mesures acoustiques de protection du bruit routier. Ces dossiers sont soit des demandes de permis de construire pour des bâtiments situés sur des parcelles proches d'une route cantonale, soit des projets complets d'assainissement au bruit routier de traversée de villages situés sur des axes cantonaux.

6.2.2 Groupe romand des assainissements du bruit routier GRAB

L'OFEV, en collaboration avec les cantons romands, a mis en place un groupe de discussion et d'échange intercantonal au sujet des assainissements au bruit routier. Le GRAB se réunit deux fois par année pour traiter des thèmes des revêtements phono-absorbants et de leurs performance, des procédures liées aux conventions-programmes avec la Confédération, de l'uniformisation des cahiers des charges types pour la mise en soumission de revêtements phono-absorbants, pour discuter des diverses directives cantonales au sujet du bruit routier, ainsi que pour effectuer la synthèse des efforts d'assainissements des cantons romands avec le soutien de la Confédération et de l'OFEV.

6.3 Secteur signalisation et routes communales

—
6.3.1 Signalisation routière et réclames

Le Secteur a examiné 616 demandes réparties de la manière suivante:

- > 83 décisions relatives à des restrictions de circulation définitives;
- > 27 décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires;
- > 2 recours;
- > 164 autorisations diverses;
- > 238 examens et préavis de dossiers techniques;
- > 102 dossiers concernant la pose de réclames routières.

Dans ce cadre, le Secteur a été intégré dans des projets importants comme le Pont de la Poya et la liaison Romont–Vaulruz. Il a également préavisé des projets de modification de différentes bases légales fédérales et cantonales ainsi que de règlements communaux.

Il a participé à onze séances de coordination avec la police de la circulation, lors desquelles ont été examinés 58 dossiers de signalisation routière.

De plus, près de 1000 interventions ont été effectuées sur le réseau routier cantonal, communal et privé auprès des autorités communales, des particuliers, des entreprises et des bureaux d'ingénieurs concernant la signalisation verticale, le marquage au sol, la réglementation du trafic, etc. Ces interventions ont eu lieu tant au bureau que sur le terrain.

2011

6.3.2 Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le Secteur a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, cheminements piétonniers, bandes piétonnes, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassins de rétention, places d'évitement, zones industrielles, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, aménagement d'arrêts de bus et divers raccordements routiers sur la route cantonale.

Ainsi, la DAEC s'est prononcée sur 47 approbations de projets routiers tels que mentionnés ci-dessus.

6.3.3 Passages à niveau

Dans le cadre de demandes d'assainissement des passages à niveau dangereux dans le canton de Fribourg, quatre dossiers ont été soumis à la DAEC pour l'octroi de subventions.

6.4 Etudes et projets

6.4.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 301 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local ont été analysées par la Section projet routiers;
- > 18 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);
- > aucun dossier de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

6.4.2 Mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. Quatorze dossiers ont été mis en consultation.

Axe	N° secteur	Communes
1000	10	Vaulruz, place de parc pour covoiturage
1310	8	Le Glèbe, démolition et reconstruction du pont sur le Glèbe à Estavayer-le-Gibloux
1400	9	Romont, giratoire de Belle-Croix
1400	14	Vuisternens-devant-Romont, liaison Romont-Vaulruz, arrêt de bus Lanciau
1400	14-16	Vuisternens-devant-Romont, liaison Romont-Vaulruz, lot 30 enquête complément.

Axe	N° secteur	Communes
1420	1	St-Martin, arrêt de bus et trottoir
1500	10	Montet, route Rue-Montet
2010	10	Rue, déplacement d'une canalisation
2100	8	Avry, carrefour Schery est
2200	6	Grolley, bande cyclable
2200	6	Grolley, piste partagée
3000	19	Tavel, giratoire Chrüz
3000	38	Plaffeien, arrêt de bus Gypsera au Lac-Noir
3300	9	Courtepin, démolition et reconstruction du pont sur la Crausa

6.4.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus, six oppositions ont été enregistrées; une a été liquidée suite à des séances de conciliation; cinq sont en cours de traitement; aucune opposition n'a fait l'objet d'une décision de la DAEC.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final; sept dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision:

6.4.3 a Objets cantonaux

Axe	N° secteur	Communes
1400	14-17	Vuisternens-devant-Romont et Sâles, liaison Romont-Vaulruz lots 30 et 40
1530	4	Liaison Ursy-Vauderens, profils 382 à 492
2010	10	Rue, déplacement d'une canalisation
2200	5	Grolley, giratoire de la Rosière
3300	9	Courtepin, démolition et reconstruction du pont sur la Crausa

6.4.3 b Objets édilitaires

Axe	N° secteur	Communes
3000	17	Tafers, passage piétons Mariahilfstrasse
3200	14	Heitenried, porte de sortie et trottoir Aebnet

6.4.4 Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales et d'ouvrages d'art en %, à fin 2011, est représenté dans le tableau ci-après:

2011

Axe	sect.	Désignation	Longueur m	Largeur m	Diamètre	Avant-projet	Projet d'exécution	%
1000	10	Vaulruz, place de parc pour covoiturage	50	5.0			x	50
1000	12	Vaulruz, giratoire de Sâles			ø 22.00		x	30
1000	19-20	Jaun, traversée de la localité	1700	6.00, 1.65			x	15
1030	1	Gruyères, reconstruction du pont sur la Trême et aménagements routiers	600	6.00 + 2 x 1.50		x		75
1030	6	Gruyères, assainissement du pont sur l'Albeuve	5.10	10.70			x	80
1100	8	Crésuz/Charmey, étude des causes de la fissuration de certains piliers	169.10	11.60		x		60
1200	1	Fribourg, démolition et reconstruction du PS CFF de la Fonderie	23.70	15.15		x		60
1210	1-2	Arconciel / Corpataux-Magnedens, reconstruction de la route, du collecteur et assainissement du pont de la Tuffière	1500	10.30			x	20
1210	7	St. Sylvester; La Gomma, arrêt de bus et trottoir	340	3.00, 1.65		x		50
1220	4	La Roche, aménagement d'un trottoir et reconstruction de la route et des canalisations	700	6 à 6,50			x	90
1300	24	Riaz, assainissement du pont sur la Sionge	15.50	11.00		x		20
1310	8	Autigny, reconstruction du pont sur la Glâne	24.00	10.00			x	50
1310	8	Glêbe, élargissement et assainissement du pont sur la Glêbe à Estavayer-le-Gibloux	6.40	10.80			x	50
1400	3	Torny-Middes, étude d'un concept provisoire d'évacuation des eaux.	600				x	100
1400	9-17	Romont-Vaulruz, études du projet de l'ouvrage pour l'amélioration de la liaison routière	6680	7.0/9.0			x	50
1450	5	Bossonnens, place de la gare				x		50
1500	2-4	Attalens, traversée localité	1700			x		5
1500	9-10	Montet (Glâne), réfection de la route cantonale Rue-Montet	1180	6.00			x	40
2000	12	Romont, carrefour de Chavannes			ø 32.00		x	5
2000	21	Cottens, passage sous voie CFF, abaissement de la route cantonale	115	5.8 à 6.60			x	30
2200	3	Belfaux, élargissement et assainissement du pont sur la Sonnaz	6.70	13.00			x	100
2310	2	Cheiry, traversée de la localité	865	6.00			x	80
3000		Contournement de Düdingen	3700	7.0		x		90
3000	4	Salvenach, aqueduc Kleine Bibera	25.0		1.20		x	70
3000	5	Cressier, giratoire Fin de Jentes			ø 32.00		x	30
3000	37	Plaffeien, Gypsera, arrêts de bus et trottoirs	220	3.00, 1.65		x		100
3100	1	St. Sylvester, Aebnet, arrêts de bus et trottoirs	120	3.00, 1.65		x		50
3100	8	Schmitten, giratoire Oberstockerli	250		ø 32.00		x	50
3100	10	Schmitten, bande cyclable Berg-Ried	750	1.50		x		90
3100	28	Giffers, Eichholz, arrêts de bus et trottoir	160	3.00, 1.65		x		100
3160	1-2	Fribourg et Marly, bande cyclable Marly-Granges-sur-Marly	750	1.50		x		90
3170	8	Tafers, Weissenbach, arrêts de bus et trottoir	180	3.00, 1.65		x		80
3220	1	Düdingen, bande cyclable Luggiwil-Bundtels	450	1.50		x		90
3300		Fribourg, projet Poya pont et tunnel	-	-			x	50
3300		Fribourg, galerie souterraine St-Léonard	800	14	36		x	5
3300	9	Courtepin, démolition et reconstruction du pont sur la Crausa	11.30	13.00			x	100
3410	2-3	Haut-Vully, traversée de Môtier	1400	5.00 à 6.00			x	60
3420	3	Bas-Vully, paroi antibruit carrefour du péage	200				x	90

2011

6.4.5 Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts	70 inspections: 33 principales, 24 intermédiaires et 13 annuelles
Aqueducs	66 inspections
Murs	106 inspections
Ouvrages spéciaux	47 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

91 ouvrages au total, dont 27 ponts, 8 ouvrages spéciaux, 39 aqueducs et 17 murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge.

6.5 Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 634,814 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,568 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2010 et fin 2011 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

Axe	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m ²
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés
REVÊT	Revêtement (couche de roulement)

2011

6.5.1 Travaux entrepris (en cours) avant le 1^{er} janvier 2011

6.5.1 a Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2010	2011	2010	2011
3300	<i>Décret du 26 juin 2006</i> Projet Poya, Lot A, collecteur de Schiffenen		1140		08.07.06	100	-	50	100
1500	<i>Décret 01.07 compte édilitaire</i> Attalens, aménagement porte d'entrée côté Bossonnens	5.5 / 8.0	170	1100	17.08.10	70	100	90	100
1300	<i>Décret du 2 novembre 2006</i> Giratoire d'Echarlens-Marsens	ø 34.00		7600	1.06.10	90	100	80	100
1530	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> Liaison Ursy-Vauderens	6.00 / 7.00	1350	8500	6.07.10	2	100	0	100
3000	<i>Décret 02.04</i> Alterswil-Hofmatte, arrêts de bus et trottoirs	5.15	60	600	21.09.10	80	100	30	100
1100	<i>Décret 02.04</i> Im Fang, arrêt de bus et trottoir	5.30	80	300	21.09.10	20	100	-	100

6.5.1 b Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2010	2011	2010	2011
3300	<i>Décret du 26 juin 2006</i> Projet Poya, Lot E, pont	19.25	852	16400	30.06.09	15	50	-	-
3300	<i>Décret du 23 juin 2006</i> Projet Poya, Lot D, tunnel	14.8	272	4025	29.06.10	5	40	-	-
3000	<i>Décret du 18 septembre 2001</i> Hürllinenbach Lac-Noir, démolition et reconstruction d'un nouveau pont	11.10	5.60	62.20		100	100	60	100
3100	<i>Décret du 18 décembre 2009</i> Tavernabrücke à Flamatt	11.50	19	218.5	15.09.10	80	100	90	100

6.5.2 Travaux entrepris en 2011

6.5.2 a Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2010	2011	2010	2011
1200	<i>Décret du 6 octobre 2010</i> RC aménagement d'un trottoir et reconstruction de la route et canalisation à La Roche	6.00	700	4200	16.08.11	-	300	-	20
1300	<i>Décret du 2 novembre 2006</i> Giratoire du Centre à Riaz	ø 27.00		3400	28.06.11	-	15	-	-
1400	<i>Décret du 19 mai 2010</i> Liaison Romont-Vaulruz, giratoire de Vaulruz	ø 34.00		4600	19.04.11	-	95	-	80
2010	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 ERO</i> Déplacement du collecteur EC de la RC à Rue	75.00				-	100	-	100
2200	<i>Décret du 2 novembre 2006</i> Giratoire de la Rosière à Grolley	ø 36.00		4000	08.02.11	-	100	-	100
3000	<i>Décret 08.04 compte cadre arrêt de bus</i> Alterswil-Wengliswil, arrêts de bus et trottoirs	3.00 / 5.30	110	500	26.10.10	-	100	-	100

2011

6.5.2 b Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2010	2011	2010	2011
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 (3141.308)</i>								
1020	Assainissement des murs des Craux à Châtel-St-Denis	65.00			08.11.11	-	50	-	-
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 (3141.311)</i>								
1100	Assainissement du mur Sous-la-Fin à Crésuz	130.00			27.10.11	-	100	-	40
	<i>Décret du 26 juin 2006</i>								
3300	Projet Poya, Lot C1, travaux préparatoires	20.00	800		28.6.11	-	50	-	20
	<i>Décret du 23 juin 2006</i>								
3300	Projet Poya, Lot C, tranchées couvertes	20.00	700			-	5	-	-
	<i>Décret du 2 septembre 2008</i>								
2200	Belfaux, élargissement et assainissement du pont sur la Sonnaz	13.00	15	195	25.01.11	-	100	-	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 (3141.308)</i>								
3000	Assainissement de la chaussée du barrage de Schiffenen	3.00	450	1350	27.07.11	-	100	-	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 (3141.308)</i>								
3100	Assainissement de l'aqueduc de la Taverna à Flamatt	20.00			25.07.11	-	100	-	-
	<i>Décret du 2 septembre 2008</i>								
3300	Courtepin, démolition et reconstruction du pont sur la Crausa	13.00	76	988	15.06.11	-	100	-	100
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 n° 3131.308</i>								
1030	Gruyères, assainissement des aqueducs de la route du Moléson	pc 28			22.03.11	-	100	-	100
	<i>Décret du 18 mai 2010</i>								
1400	Liaison Romont-Vaulruz Lot 30	10.00	1524		21.04.11	-	50	-	25
	<i>Décret du 18 mai 2010</i>								
1400	Liaison Romont-Vaulruz Lot 40	10.00	2262		21.04.11	-	50	-	25
	<i>Décret Compte de fonctionnement 2011 n° 3131.308</i>								
1100	Jaun, assainissement de soutènement en bois	4.0	135	540	21.10.11	-	95	-	-

7. Section entretien des routes

7.1 Secteur entretien des routes cantonales
(3 arrondissements et 1 centre cantonal)

La charge financière relative à l'entretien des 640 km de routes cantonales s'élève en 2011 à 36 millions de francs (état des comptes au 11.01.12, avant clôture).

Elle se subdivise de la manière suivante:

	Fr. (en mio)	%
Entretien effectué par les cantonniers (135 000 h pour 99 EPT), signalisation et éclairage, véhicules et frais généraux	11	30
Entretien constructif en général	19	53
Service hivernal, y c. heures cantonniers (35 000 h) et consommation du sel de déverglacage (4500 to)	6	17
Total	36	100

Les 19 millions de francs alloués à l'entretien constructif en général représentent exclusivement des travaux exécutés par des entreprises tierces et sont répartis de la manière suivante:

	Fr. (en mio)	%
Entretien ouvrages d'art (sous la responsabilité de la section PRO, Secteur OA)	2	10
Entretien route d'Allières	0.3	2
Travaux divers pour les arrondissements (éparage, curage canalisation, petits travaux en régie, prestations du Secteur ERN)	2.5	13
Entretien constructif, réfection complète de chaussées par Secteur RC	9	47
Entretien constructif, travaux divers, participations	1.1	6
Entretien constructif, réparation dégâts hivernaux (petites et moyennes surfaces localisées)	4	21
Entretien constructif, bandes cyclables	0.1	1
Total	19	100

Les neuf millions de francs consacrés à la réfection complète de chaussées concernent 21,5 km de RC (24 chantiers différents pour une surface totale de chaussée de 121 000 m²).

Le taux de renouvellement au km est ainsi de 3,28 % (21,5 km / 640 km).

2011

Dans le cadre de ces réfections de routes, 2,2 km ont pu bénéficier d'un revêtement phono-absorbant LNA (quatre chantiers pour une surface de 17 500 m²).

7.2 Secteur entretien des routes nationales

Les produits engendrés par l'exploitation des routes nationales s'élèvent à 13,2 millions de francs pour des charges d'environ 11,7 millions de francs (état des comptes au 11.01.2012, avant clôture).

	Fr. (en mio)	%
Prestations de service pour tiers et RC	1,1	6
Prestations de service pour routes nationales (62.34 km A12 et 32.59 km A1)	11,1	86
Prestations de service pour accidents	1	8
Total	13,2	100

Effectif du personnel d'exploitation (cantonniers/chauffeurs + électriciens)	36 EPT
Nombre total des heures effectuées par le personnel d'exploitation	61 451 h
Part d'heures effectuées pour le service hivernal sur routes nationales	3 962 h
Part d'heures effectuées pour le chantier d'entretien lourd A12 / TE1	5 479 h
Part d'heures effectuées pour l'entretien et le service hivernal des routes cantonales (H189, T10, semi-autoroute, etc.)	4 150 h
Quantité de sel consommé pour le service hivernal	1 900 t

8. Section lacs et cours d'eau

8.1 Missions

La Section lacs et cours d'eau (SLCE) a pour mission d'aménager et d'entretenir les cours d'eau du canton, afin d'assurer leurs fonctions écologiques et de réduire le potentiel de dommages dus aux crues. Elle assure la protection des eaux de surface du canton et veille à modérer leur usage et à prémunir les cours d'eau et leurs zones riveraines de l'impact de l'activité humaine.

8.2 Activités courantes

8.2.1 Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies.

En 2011, la Section lacs et cours d'eau a entamé des réflexions concernant son réseau d'observation des débits. Elle a renouvelé et clarifié la définition des objectifs de ce réseau d'observations. Ainsi, le nombre, le type et l'emplacement des futures stations de mesures ont été fixés. L'ensemble de ces réflexions sera rassemblé dans un concept qui sera publié en 2012. Ce concept permettra d'orienter les développements et les investissements futurs.

8.2.2 Évaluation des dangers – cartographie

La prise en compte des dangers naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire est aujourd'hui une obligation légale et une priorité pour l'ensemble des cantons suisses. Les cantons doivent en particulier désigner les parties du territoire menacées par les forces naturelles, en établissant et en tenant à jour les études de base appropriées. Cette tâche est remplie notamment par une cartographie systématique des dangers naturels.

Sur proposition de la Commission des dangers naturels (CDN), le Conseil d'Etat a décidé d'entreprendre, dès 1999, une cartographie intégrale des dangers naturels sur l'ensemble du territoire cantonal. La zone préalpine a été étudiée dans une première étape achevée en 2005. Les cartes indicatives des dangers liés à l'eau, qui fournissent une information sommaire, ont été établies pour l'ensemble du canton, à l'exclusion du district du Lac.

En 2011, conformément aux exigences du marché public, trois bureaux d'ingénieurs ont été mandatés afin d'établir les cartes détaillées des dangers liés à l'eau pour la région du Plateau fribourgeois. Le montant total des travaux adjugés pour l'établissement des cartes détaillées des dangers s'élève 962 399 fr. 95.

Les trois prestataires travaillent en parallèle et respectent la même organisation de projet (délai, phases du projet). A la fin de l'année 2011, la phase 1 «Donnée de base et périmètres» a été clôturée. Cette phase a consisté essentiellement à rassembler toutes les informations utiles pour la suite du projet et valider les périmètres d'étude. Les phases 2 «Identification et description des dangers» et la phase 3 «Cartes de dangers et analyse du risque» sont exécutées en 2012. L'ensemble de ces projets se terminera lors du troisième trimestre de 2012. Afin d'assurer la cohérence géographique des résultats finaux, des échanges et des accords ont été établis avec les cantons de Berne et Vaud.

2011

8.2.3 Évaluation des dangers – protection contre les crues dans le Grand Marais

En 2007, le député Heinz Etter a déposé un postulat (P2022.07), afin de demander la réalisation d'une étude relative à la protection contre les crues dans le Grand Marais. Le but de cette étude était de définir des mesures pour la protection des cultures et des infrastructures, à court, à moyen et à long terme. Le Grand Conseil a accepté ce postulat. Pour donner suite à cette décision, un mandat a été confié, en 2009, à un bureau d'ingénieurs. Cette étude détaille le niveau de danger et les points de faiblesses dus aux crues le long des canaux du Grand Marais. En 2010, les résultats de cette étude ont été réceptionnés par le comité de pilotage, composé du député Heinz Etter, de représentants de producteurs de légumes, de l'entreprise d'endiguement «WBU Bibera», de l'association du biotope du Grand Marais, de l'Etat de Fribourg et de la Confédération. La carte des dangers découlant de ce travail a été validée par la commission des dangers naturels au mois de décembre 2011.

8.2.4 Évaluation des dangers – protection contre les crues le long de la Petite Glâne et du Fossé Neuf

D'importantes inondations se sont produites ces dernières années et, plus particulièrement, durant les années 2006 et 2007, le long de la Petite Glâne et du Fossé Neuf. Les communes fribourgeoises de Bussy, Cugy, Morens, Rueyres-les-Prés, St-Aubin et Vallon ont demandé à l'Etat de réactualiser le projet de protection contre les crues datant de 2002. La Commission intercantonale Vaud-Fribourg de la Petite Glâne et du Fossé Neuf a reconnu que l'état des cours d'eau était mauvais et a donc accepté la requête des communes fribourgeoises.

Un mandat a été confié à un bureau privé afin d'établir un diagnostic de la situation actuelle et de définir un concept de réaménagement et d'entretien de la Petite Glâne. Les résultats de ce diagnostic, qui doit servir à des études ultérieures plus spécifiques, ont été présentés aux communes vaudoises et fribourgeoises, le 15 juin 2011. Au mois de novembre 2011, un courrier a été adressé aux communes afin de leur transmettre la version définitive du rapport et de leur demander leur accord de principe à l'engagement d'une étude d'avant-projet et l'établissement d'un catalogue de mesures pour organiser la suite des opérations.

8.2.5 Évaluation des dangers – protection contre les crues de la Sarine

Les députés Madeleine Genoud-Page et Guy-Noël Jelk ont déposé, en date du 9 septembre 2005, un postulat demandant une analyse sur les inondations provoquées par les crues de la Sarine du 22 août 2005, et les éventuelles implications du Groupe E dans le déroulement et la gestion de ces événements. Vu les événements climatiques particulièrement importants de ces der-

nières années, ils suggéraient de faire une analyse de l'ensemble des barrages sur la Sarine.

Le Grand Conseil a accepté, le 12 mai 2006, le postulat Madeleine Genoud-Page / Guy-Noël Jelk, conformément à la proposition du Conseil d'Etat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estimait qu'une stratégie d'abaissement préventif des retenues de Rossens et Montsalvens devait être mise en place.

En collaboration avec le Groupe E, l'Etat de Fribourg a confié, en 2010, un mandat à un bureau privé, afin d'optimiser la régulation des retenues d'eau du Groupe E, le long de la Sarine, et ainsi de réduire les dommages lors de fortes crues. Le mandataire a développé un outil informatique afin d'évaluer la situation hydrique actuelle et prévoir les conditions futures, afin d'anticiper d'éventuelles situations critiques. Cet outil a été déployé au sein du Groupe E et de la Section lacs et cours d'eau, en 2011.

Un processus, qui organise les actions à entreprendre et qui désigne les responsables en vue d'éventuelles vidanges préventives des retenues de Schiffenen et de Rossens, a été défini en collaboration avec le Service de la protection de la population, le Groupe E et la Section lacs et cours d'eau. Afin de le valider et le mettre en œuvre, il reste à régler l'éventuelle indemnisation du Groupe E dans le cas d'une vidange préventive ordonnée par l'Etat produisant des pertes financières.

8.2.6 Etudes et planification – revitalisation de la Broye

La Broye, cours d'eau intercantonal, a subi au cours des siècles passés d'importants travaux d'endiguement et, de ce fait, le cours d'eau n'est plus dans un état naturel. Il souffre d'un important déficit écologique. D'autre part, le maintien du cours d'eau dans son état actuel nécessite des travaux d'entretien soutenus. Finalement, la pression exercée sur le cours d'eau par l'irrigation est importante, en particulier pendant les périodes de sécheresse.

L'Etat de Vaud et de Fribourg ont mis sur pied, début 2010, un groupe de travail intercantonal rassemblant tous les Services des administrations cantonales concernées par cette problématique. Ce groupe de travail a initié, en 2010, un projet afin d'établir un diagnostic de la plaine de la Broye. Pour cela, cinq bureaux privés ont été mandatés.

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés publiquement, le 27 juin 2011. Le diagnostic explore sept thématiques principales:

- > l'hydrologie, l'hydraulique et le transport solide;
- > la morphologie et l'historique de la plaine;
- > le potentiel de développement d'un réseau écologique;

2011

- > les écosystèmes aquatiques;
- > les besoins en eau pour l'agriculture;
- > les contraintes dues à l'occupation du sol et la propriété foncière;
- > l'entretien des berges.

Lors de la séance d'information de juin 2011, des pistes pour l'organisation de la suite du projet ont été esquissées. Il est prévu, tout d'abord, de mettre en place une organisation administrative du projet, afin de piloter l'étude et l'exécution des futurs travaux de renaturation. Il est prévu d'intervenir à deux niveaux. Une stratégie globale pour toute la plaine de la Broye considérant l'ensemble des volets de la gestion des eaux doit être développée. Celle-ci permettra d'orienter des projets locaux et d'assurer leur cohérence. Au niveau local, les tronçons prioritaires doivent être identifiés, afin d'initier dès maintenant, au gré des opportunités, des projets concrets de renaturation.

8.2.7 Espace réservé aux eaux

La réservation d'un espace pour les eaux permet de restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau, d'améliorer la protection contre les crues et de réduire les coûts des dommages potentiels. La loi fédérale sur les eaux (LEaux) et son ordonnance (OEaux), ainsi que la loi cantonale sur les eaux (LCEaux) et son règlement (RCEaux), fixent l'étendue minimale de l'espace réservé aux eaux et définissent l'usage de cet espace. L'Etat est chargé de délimiter l'espace réservé aux eaux. Sa transposition dans les plans d'affectation permet aux autorités et aux privés d'être entendus avant sa fixation puis d'assurer son respect.

La délimitation de l'espace réservé aux eaux est effectuée par des mandataires externes. La Section lacs et cours d'eau contrôle et valide la définition de cet espace. A ce jour, l'espace réservé aux eaux a été délimité dans 73 communes. Pour 53 de celles-ci, la Section lacs et cours d'eau a validé la définition de l'espace nécessaire. Pour huit communes, l'espace réservé aux eaux doit encore être validé. Douze communes ont d'ores et déjà reporté l'espace réservé aux eaux dans leur PAL.

8.2.8 Aménagement et entretien des cours d'eau

La Section lacs et cours d'eau a établi les projets généraux et a assumé la surveillance générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Elle a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

8.3 Etudes et projets en cours

8.3.1 Etudes de base et concepts

- > Bibera, Ulmiz et Gempenach (carte de dangers et concept de mesures);
- > Bibera, Grosses Moos (carte de dangers et concept de mesures);
- > Branches, Hauteville (carte de dangers et concept de mesures);
- > Haute-Sonnaz, diverses communes (concept de mesures);
- > Petite Glâne, diverses communes (concept de mesures);
- > Régions Plateau: Haute Broye – Arbogne – Glâne et Neirigue – Petite Glâne et lac de Neuchâtel – Sonnaz, Sarine et Ville de Fribourg – Gottéron, Gérine, Singine et lac de Schiffenen – lac de Morat (cartes de dangers);
- > Sarine de Hauterive à Schiffenen (carte de dangers et concept de mesures).

8.3.2 Projets de protection contre les crues

- > Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation);
- > Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation);
- > Albeuve, Gruyères (protection contre les crues et revitalisation);
- > Ange à Attalens (protection contre les crues et revitalisation);
- > Arbogne, Corcelles (VD + FR), (protection contre les crues);
- > Bi-Chalet, Jaun (protection contre les crues);
- > Branches, Hauteville (protection contre les crues);
- > Chérésaule, Châtel-St-Denis (protection contre les crues);
- > Ciba, Semsales (protection contre les crues);
- > Gottéron, Fribourg, St. Ursen et Tafers (protection contre les crues);
- > Heitiwilbach (Düdingerbäche), Düdingen (protection contre les crues et revitalisation);
- > Javro et affluents (protection contre les crues);

2011

- > Jogne et affluents, Jaun (protection contre les crues);
- > Riaux, Lossy (protection contre les crues et revitalisation);
- > Marivue, Albeuve (protection contre les crues);
- > Mionna et affluents, St-Martin et La Verrerie (protection contre les crues);
- > Mortivue, Semsales (protection contre les crues);
- > Nesslera, Le Mouret (protection contre les crues);
- > Palon, Prez-vers-Noréaz (protection contre les crues et revitalisation);
- > Plaisance, Riaz (protection contre les crues);
- > Pra Melley, Le Pâquier (protection contre les crues et revitalisation);
- > Rosalys, Châtel-St-Denis (protection contre les crues);
- > Sarine en Haute Gruyère, Bas-Intyamon (Enney) (protection contre les crues);
- > Singine chaude et ses affluents au Rohrmoos, Plaffeien (protection contre les crues et revitalisation);
- > Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt (protection contre les crues);
- > Tana, Grandvillard, (protection contre les crues);
- > Trême, Bulle (protection contre les crues);
- > Veveyse de Châtel, Châtel-St-Denis (protection contre les crues);
- > Veveyse de Fégire, Châtel-St-Denis (protection contre les crues);
- > Verrollys, Châtel-St-Denis (protection contre les crues).

8.3.3 Projets de revitalisation

- > Broye, diverses communes sur Fribourg;
- > Biorde, Attalens, Granges et Bossonnens;
- > Hargartenbach, Ueberstorf;
- > Jogne à Charmey;

- > Moulin, Ménières;
- > Moulin, Vuisternens-en-Ogoz;
- > Petite Glâne, diverses communes;
- > Sionge, Vuadens-Vaulruz.

8.4 Etudes et projets terminés en 2011

8.4.1 Etudes de base et concepts

- > Arbogne, Cousset (carte de dangers);
- > Broye, communes divers (diagnostic de la plaine de la Broye);
- > Farvagny, (carte de dangers divers cours d'eau);
- > Hapferenbach, Plaffeien (carte de dangers et concept de mesures);
- > Lembaz, Cheiry (carte de dangers);
- > Singine et Sarine à Bösingén (carte de dangers).

8.4.2 Projets d'aménagement (fin des travaux)

- > Bey, La Roche (protection contre les crues);
- > Bioleires, Léchelles (protection contre les crues);
- > Crausaz, Cournillens et Courtepin (revitalisation);
- > Chésalles, Marly (protection contre les crues);
- > Enfer, Gruyères (protection contre les crues);
- > Montgeron, Gruyères (protection contre les crues);
- > Pontet, Le Mouret (protection contre les crues);
- > Sahlbach, Oberschrot (revitalisation);
- > Sionge, Echarlens (protection contre les crues);
- > Sonnaz-Crausaz, Pensier (protection contre les crues);
- > Stoutz (la Guigaz), La Roche (protection contre les crues).

8.5 Subventions engagées et versées

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en

2011

vigueur le 1^{er} janvier 2008. La RPT instaure une planification quadriennale des travaux. Les cantons s'engagent par convention-programme envers la Confédération, qui finance leur activité première et comprend les études de base, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

La Section lacs et cours d'eau est responsable de deux conventions-programmes, la première concernant les ouvrages de protection contre les crues et la deuxième la revitalisation des cours d'eau. Ces deux conventions fixent le taux maximum des subventions fédérales à 35 %. Tous les projets d'aménagement de cours d'eau, dont le coût total des travaux est inférieur à 1 000 000 francs, font partie de ces conventions-programmes. Pour le subventionnement de ces projets, l'Etat détermine la part cantonale et fédérale, puis l'attribue librement au maître d'ouvrage.

Pour les projets d'aménagement de cours d'eau supérieurs à 1 000 000 francs, la Confédération fixe le taux de subvention, qui est au maximum de 45 %. Les cantons doivent lui adresser des demandes individuelles de subvention.

Conformément au nouveau règlement sur les eaux, la part cantonale pour les projets d'aménagement sur les eaux varie entre 22 % et 32 %. Des subventions supplémentaires peuvent être accordées pour les communes en région de montagne (5 %), pour les projets menés en synergie avec des travaux d'améliorations foncières (5 %) et pour la revitalisation des cours d'eau (10–20 %).

8.5.1 Subventions – décisions

Le tableau ci-dessous dresse la liste des subventions fédérales et cantonales accordées pour les projets d'aménagement de cours d'eau faisant l'objet d'une décision individuelle de subvention de la part de la Confédération (voir explication ci-dessus).

8.5.1 a Projets individuels, part fédérale

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Grandvau, traversant diverses communes	92 914.25	39	36 236.50
Untere Taverna, Wünnewil-Flamatt	3 850 000.00	41	1 578 500.00
Total	3 942 914.25		1 614 736.50

8.5.1 b Projets individuels, part cantonale

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
La Tire, Matran	385 971.10	30	115 791.35
La Mortivue, Semsales (décret)	4 350 000.00	37	1 609 500.00
Riggisalpbach und Hürlienenbach, Plaffeien	570 028.10	36	205 210.10
Total	5 305 999.20		1 930 501.45

Le tableau suivant dresse la liste des projets nouvellement intégrés aux conventions-programmes 2008–2011. Le canton et la Confédération participeront au financement de ces projets selon les taux indiqués ci-dessous.

8.5.1 c Subventions liées à des conventions-programmes (RPT)

	Devis Fr.	Part cantonale %	Part fédérale %	Subventions Fr.	Canton Fr.	Confédération Fr.
Sonnaz et Crausa, La Sonnaz et Barberèche	22 785.00	23	25.5	11 050.75	5 240.55	5 810.20
Rio d'Enfer, syndicat du chemin forestier	77 845.00	29	32	47 485.45	22 575.05	24 910.40
Arbagnys, Treyvaux	24 090.00	25	28	12 767.70	6 022.50	6 745.20
Bioleyre, Léchelles	105 000.00	27	35	65 100.00	28 350.00	36 750.00
Lavau, la Verrerie	175 000.00	27	35	108 500.00	47 250.00	61 250.00
Sarine, entreprise d'endiguement	159 892.30	32	30.5	99 932.70	51 165.55	48 767.15
Sionge, diverses communes	665 000.00	45	35	532 000.00	299 250.00	232 750.00
Moulin, Ménières	670 000.00	42	35	515 900.00	281 400.00	234 500.00
Sionge, diverses communes	70 000.00	27	35	43 400.00	18 900.00	24 500.00
Javro, diverses communes	820 000.00	37	35	590 400.00	303 400.00	287 000.00
Jaunbach affluents, Jaun	300 000.00	32	35	201 000.00	96 000.00	105 000.00
Guigaz, affluent du Stoutz, La Roche	135 489.60	32	35	90 778.00	43 356.65	47 421.35
Sahlibach, Oberschrot	178 460.10	45	35	142 768.00	80 307.00	62 461.00
Total	3 403 562.00			2 461 082.60	1 283 217.30	1 177 865.30

2011

8.5.2 Subventions – projets d'aménagement

8.5.2 a Subventions en lien avec des conventions-programmes

En 2011, les travaux d'aménagement faisant partie des conventions-programmes «ouvrages de protection contre les crues» et «revitalisation» représentent un volume de 2 345 875 francs; la participation cantonale s'élève à 772 933 fr. 70 et celle de la Confédération à 773 353 fr. 20. Le montant de la Confédération versé en 2011 pour les deux conventions-programmes s'élève à 590 750 francs. La différence entre la part fédérale versée et perçue en 2011 s'élève à 182 603 fr. 20. Cette différence sera couverte par l'argent versé par la Confédération et non dépensé les années précédentes de la période 2008–2011. Cette opération est possible dans le cadre des conventions-programmes.

Cours d'eau, commune	Travaux d'aménagement Fr.	Part fédérale Fr.	Part cantonale Fr.
Arbagny, Treyvaux	24 090.00	6 745.20	6 022.50
Bioleyre, Léchelles	103 433.65	36 201.75	27 927.10
Braseyres, Châtel-St-Denis	45 462.35	13 411.40	14 093.35
Cartes de danger, diverses communes	43 899.75	19 552.90	
Crues été 2010, diverses communes	691 786.65	207 004.60	217 588.55
Enfer, diverses communes	77 845.00	24 910.40	22 575.05
Guigaz, aff. Stoutz, La Roche	135 489.60	47 421.35	43 356.65
Jaunbach affluents, Jaun	195 942.25	68 579.80	62 701.50
Javro, diverses communes	382 771.40	133 970.00	141 625.40
Lavau, La Verrerie	75 580.80	26 453.30	20 406.80
Moulin, Ménières	80 585.15	28 204.80	33 845.75
Pontet, Le Mouret	12 698.00	3 555.45	3 682.40
Sahlibach, Oberschrot	178 460.10	62 461.00	80 307.00
Sarine à Broc, diverses communes	159 892.30	48 767.15	51 165.55
Sionge et Plaisance, diverses communes	52 354.90	18 324.20	14 135.80
Sionge, diverses communes	62 800.00	21 980.00	28 260.00
Sonnaz et Crausa, La Sonnaz et Barberêche	22 783.90	5 809.90	5 240.30
Totaux	2 345 875.80	773 353.20	772 933.70

8.5.2 b Subventions en lien avec des projets individuels

Le montant total des travaux réalisés en 2011 faisant l'objet d'une décision individuelle de subventionnement de la Confédération (projet dont le coût est supérieur à un million de francs) s'élève à 2 878 705 fr. 15; les subventions fédérales versées se sont montées à 630 568 francs et les subventions cantonales liées à ces projets se sont élevées à 891 204 fr. 65.

Cours d'eau, commune	Travaux d'aménagement Fr.	Subventions fédérales Fr.	Subventions cantonales Fr.
Botheys, Charmey		18 281.50	
Crausa, Courtepin et Misery-Courtion		156 258.45	
Grandvau, diverses communes	97 155.35	94 143.70	27 106.35
Longivue, Farvagny	9 079.50	4 085.75	2 533.20
Mortivue, Semsales	171 243.50		63 360.10
Moulin, Vuisternens-en-Ogoz		50 890.65	
Riggisalpbach, Plaffeien	570 028.10		205 210.10
Stoutz, La Roche	2 188.20	138 663.85	722.10
Tana, Grandvillard		77 266.10	
Taverna, Wünnwil-Flamatt	1 643 039.40		476 481.45
Tiguellet, diverses communes		90 978.00	
Tire, Matran	385 971.10		115 791.35
Totaux	2 878 705.15	630 568.00	891 204.65

8.5.2 c Subventions – travaux de conservation

Selon le nouveau règlement sur les eaux (RCEaux) le taux maximum des subventions cantonales pour l'entretien des cours d'eau est de 15 %.

En 2011, 86 808 fr. 35 ont été versés à titre de subventions pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Subvention Fr.
Hôpital et Arbogne	Commune de Dompierre	778.45
Divers ruisseaux	Commune de Cheyres	7 277.10
Divers ruisseaux	Commune de Semsales	1 011.00
Lac de Morat	Commune de Meyriez	1 313.40
Arbagny	Commune de Treyvaux	416.80
Divers ruisseaux	Commune de Domdidier	32 406.45
La Crausa	Commune de Misery-Courtion	2 758.10
Divers ruisseaux	Commune de Farvagny	1 539.30
Divers ruisseaux	Commune de Riaz	5 902.70
Divers ruisseaux	Commune de Vaulruz	13 562.45
Momont	J.-L. Beaud, Albeuve	536.25
Rio de Coppet	Syndicat d'endiguement du Rio de Coppet	3 508.40
Trême	Entreprise d'endiguement de la Trême	1 988.00
Tiguellet	Entreprise d'endiguement du Tiguellet	13 809.95
Total		86 808.35

8.6 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2011, un inventaire des installations et des amarrages illégaux le long des rives des lacs a été établi sur la base de l'observa-

2011

tion systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de Gruyère et de Morat. Chaque fois que le propriétaire d'un ouvrage ou d'un équipement nautique illégal a été identifié, un courrier lui a été adressé afin qu'il légalise sa situation.

Trente-six nouvelles autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées. En 2011, les taxes d'amarrage se sont élevées à 661 782 fr. 55.

8.7 Préavis et police des eaux

La Section lacs et cours d'eau a étudié et contrôlé 568 dossiers de construction et 107 dossiers de planification (PAL, PAD, PGEE). Les objets de ces dossiers sont essentiellement:

- > les demandes de permis de construire et les demandes préalables, ainsi que les dossiers soumis par le Service des transports et de l'énergie;
- > les plans d'aménagement locaux (PAL) et régionaux, les plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi que les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE).

La Section lacs et cours d'eau a été soutenue en 2011 par des mandataires externes pour le traitement des dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux et des plans d'aménagement locaux. Le montant total de ces mandats s'élève 59 061 fr. 65.

Les émoluments pour l'établissement des préavis s'élèvent au total à 131 920 francs.

8.8 Autorisations et concessions

La Section lacs et cours d'eau a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversée de cours d'eau, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, 108 autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées.

La loi fédérale modifiant la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques et la loi sur l'énergie du 18 juin 2010 fixe, pour les années 2011 à 2014, la redevance maximum à 100 francs par kilowatt. Le montant des redevances perçues par le canton de Fribourg pour la force hydraulique a été adapté en 2011, conformément à cette nouvelle base légale. Au total, les redevances pour les concessions et les autorisations se sont élevées à 1 143 343 francs. A ce montant, il faut ajouter la redevance du Groupe E pour la force hydraulique qui est directement payée à l'Administration des finances.

8.8.1 Assainissement des prélèvements d'eau

Le projet d'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne, au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 (LEaux), est toujours en cours. A noter que le rapport final d'assainissement a été publié en janvier 2005. Depuis 2008, l'Etat de Fribourg négocie les mesures d'assainissement avec les exploitants des grandes centrales hydroélectriques.

Le 24 janvier 2011, la DAEC et la DIAF ont signé la décision d'assainissement de l'aménagement hydroélectrique de Montsalvens du Groupe E. Ce dernier a constitué un groupe de pilotage pour conduire la mise en œuvre des mesures d'assainissement. Les mesures liées à l'exploitation de l'installation ont été mises en œuvre courant 2011. Par contre, les mesures constructives doivent encore être réalisées.

Finalement, le long de la Jogne, il reste à assainir les aménagements de Gruyère Energie SA et de EW Jaun Energie AG.

8.8.2 Autorisations et concessions

La loi fédérale sur l'énergie (LEne) prescrit d'augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. A cet effet, elle prévoit un train de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité. Le pilier central de cet édifice est la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté issu d'énergies renouvelables. Les dispositions réglementant la rétribution à prix coûtant du courant injecté se trouvent dans l'ordonnance sur l'énergie révisée (OEne), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

En lien avec ces nouvelles dispositions, le nombre de demandes de concession pour des petites centrales hydrauliques a fortement augmenté. A la fin de l'année 2008, treize demandes préliminaires ont été déposées.

Une méthode a été développée par l'Etat afin d'utiliser efficacement le potentiel hydroélectrique restant, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Cette méthode est présentée dans le rapport intitulé «Évaluation et gestion de la force hydraulique du canton de Fribourg». Ce rapport accompagnait la modification du plan directeur cantonal, qui est entrée en vigueur en 2011.

Les treize demandes préalables de concession ont été évaluées conformément à la méthodologie développée. Ainsi, sur la base des informations mises à disposition par les requérants, l'Etat a émis dix préavis favorables et trois défavorables. A noter que les prises de position de l'Etat concernent les demandes préalables. Elles ne sont donc pas définitives.

2011

8.9 Événements particuliers

8.9.1 Travaux législatifs

Le 1^{er} janvier 2011, la nouvelle loi sur les eaux (LCEaux) est entrée en vigueur. Le règlement sur les eaux (RCEaux) est entré en force le 1^{er} juillet 2011.

La Confédération a consulté les cantons concernant le chapitre revitalisation du manuel RPT dans le domaine de l'environnement. Elle a également sollicité les cantons lors de l'élaboration de l'aide à l'exécution «Renaturation des eaux». La Section lacs et cours d'eau a coordonné dans les deux cas les prises de position au sein de l'Etat.

8.9.2 Sécheresse 2011 – Interdiction du pompage dans les eaux de surface

Après une année 2010 déficitaire en pluie, le début de l'année 2011 s'est également annoncé très sec. De janvier à avril 2011, il est tombé seulement entre un tiers (Plateau) et la moitié (Préalpes) des précipitations moyennes pluriannuelles pour cette période. Étant donné les débits bas, une interdiction générale de pompage dans les eaux de surface a dû être déclarée par le Service des ponts et chaussées, le 25 mai 2011, ce qui était extrêmement tôt par rapport à d'autres années. Depuis le mois de mai, les précipitations sont généralement restées déficitaires sur le Plateau (à l'exception du mois de juillet qui était excédentaire), bien qu'elles aient été plus proches de la moyenne pluriannuelle, sauf le mois de novembre qui était particulièrement sec. L'interdiction de pompage dans les eaux de surface a finalement été levée le vendredi 2 décembre 2011.

Pendant la période d'interdiction de pompage dans les eaux de surface, des plans horaires de pompage ont été mis sur pied. Ceux-ci ont pour objectif de limiter le volume des prélèvements afin de maintenir des conditions acceptables dans les cours d'eau. Les plans de pompage essaient de respecter les besoins des agriculteurs en limitant le volume des pompages et en les répartissant tout au long de la journée. Plus précisément, les plans de pompage définissent pour chaque agriculteur quel volume il peut pomper et quand cette eau peut être extraite. Ainsi, malgré la durée de la période de sécheresse, il a été possible de répondre aux besoins essentiels de l'agriculture.

8.9.3 Système d'information sur les eaux (SIEaux)

En 2011, un nouveau système de gestion des données concernant les eaux de surfaces a été déployé au sein de la Section lacs et cours d'eau. L'utilisation d'un programme de gestion intégrée des eaux permet d'avoir une vue d'ensemble des cours d'eau du canton et des données y relatives. Ainsi, la gestion des données est plus synthétique et une meilleure cohérence aux niveaux

régional et global est assurée. Ce nouveau système permettra à l'avenir d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations fournies par l'Etat.

Une convention a été signée par les cantons de Vaud et Fribourg afin de définir et régler la collaboration pour la maintenance du noyau commun des applications vaudoise (GESREAU) et fribourgeoise (SIEaux).

V. Service des autoroutes

1. Missions

Le Service des autoroutes (SAR) est chargé de l'établissement des projets définitifs, de la construction et, sur mandat de la Confédération, de l'aménagement, de l'entretien et du renouvellement des routes nationales.

Le Service des autoroutes est dirigé par M. André Piller, Ingénieur en chef.

2. Activités

2.1 Activités courantes

En préambule, on rappellera qu'au 1^{er} janvier 2008, la Confédération est devenue le seul responsable des routes nationales en Suisse, hormis les prestations concernant l'achèvement du réseau (construction) qui restent de la compétence des cantons.

L'année 2011 a été marquée par l'achèvement des travaux électromécaniques du chantier d'entretien «TE6» sur l'A1 entre Morat et la frontière FR/BE, la fin des travaux de construction et la finition des parois de protection phoniques de Matran le long de l'A12, les travaux de déconstruction de la ferme située à la jonction de Matran, la fin des travaux de réalisation de la mesure de compensation écologique MCE 14 sur la route cantonale Estavayer-le-Lac – Bussy – Payerne, et l'achèvement des travaux de remise en état de la gravière de la Porta à Grandvillard. Le projet de remise en état de la gravière de Grenilles, à Farvagny, a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique et le traitement des oppositions est en cours.

Les bloquins, éléments en béton réalisés durant la construction de l'A12 et de l'A1 pour les besoins des chantiers et des géomètres, ont fait l'objet d'un relevé systématique. Ces éléments, situés sur des parcelles privées, en général au voisinage de l'autoroute, ont ensuite été éliminés.

2011

Le crédit annuel pour la construction s'est élevé à 5,01 mio de francs. Il a permis de réaliser les travaux de construction précités, alors que les travaux d'aménagement, d'entretien et de renouvellement sur l'A1 et l'A12 ont été pris en charge à 100 % par la Confédération.

Pour mémoire, on rappellera que le projet de la nouvelle route «Birch-Luggiwil» qui, depuis le nord, permettra d'accéder à la jonction de Dürdingen, relève maintenant de la compétence de la Confédération, comme le projet de couverture de l'autoroute dans la région de Chamblieux.

Les relations avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires (RP) se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités. Dans ce cadre, on notera la dissolution du RP de Cheyres au cours de l'année écoulée.

En mai 2011, le SAR a passé avec succès l'audit de contrôle de son système de management (SMQ) de la qualité selon la norme ISO 9001-2000.

3. Staff

Les activités principales ont porté sur la préparation de l'audit de renouvellement et l'adaptation des documents du système de management de la qualité (SMQ).

4. Ressources

4.1 Acquisition d'immeubles

4.1.1 A1

> Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1^{er} janvier 2008, la question de l'acquisition des immeubles pour les besoins des routes nationales n'est plus du ressort du canton de Fribourg. Toutes les propriétés des routes nationales ont été transférées dans le courant du mois d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, Office fédéral des routes (OFROU).

4.1.2 A12

> Les parcelles sises sur les sites des gravières de Grandvillard (terminaison du réseau) sont restées la propriété de l'Etat de Fribourg, Routes nationales, contrairement aux terrains des deux routes nationales A1 et A12 qui ont été transférés à la Confédération suisse, OFROU;

> cependant, suite au remaniement parcellaire de Grandvillard-Estavannens, les parcelles en question ont été attribuées à l'Etat ailleurs qu'à l'emplacement du gisement des routes

nationales, ceci pour tenir compte du regroupement souhaité par les bénéficiaires d'un droit de réméré;

> par contre, afin de sauvegarder le droit d'exploiter les graviers, un droit d'exploitation en faveur de l'Etat a été inscrit au registre foncier par l'intermédiaire du remaniement parcellaire;

> pour terminer, les bénéficiaires des droits de réméré ont acquis en tout douze parcelles, d'une surface globale de 63 148 m², pour le prix de 63 377 francs;

> toutes les parcelles ont été vendues.

4.2 Indemnités pour dommages causés aux cultures pendant les travaux

> La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 32 658 francs, principalement pour compenser les emprises de la route d'évitement provisoire aménagée dans le cadre de la mesure de compensation M14 à Bussy, comprenant l'agrandissement important du pont de la route cantonale sur la «Petite Glâne».

4.3 Remaniements parcellaires

4.3.1 A1

Bollion – Châbles – Seiry

> Le Registre foncier de la Broye a mis à l'enquête le registre du cadastre transitoire en 2011. La mise en vigueur a eu lieu à la fin de la même année;

> l'enquête de la nouvelle mensuration programmée pour 2012 est finalement reportée à 2013;

> le décompte final et la dissolution du remaniement sont programmés pour 2012.

Châtillon – Font – Lully

> L'enquête de la nouvelle mensuration programmée pour 2011 aura finalement lieu en 2012;

> il est prévu de dissoudre ce remaniement au printemps 2012;

Frasses et environs

> Du 2 novembre au 1^{er} décembre 2011 a eu lieu la mise à l'enquête publique de la nouvelle mensuration sur les territoires des communes de Les Montets (secteurs Frasses et Montet) – Bussy – Estavayer-le-Lac – Lully – Sévaz.

2011

Cugy – Bussy

- > L'abornement a été terminé en 2011;
- > l'enquête du cadastre transitoire a eu lieu du 3 janvier au 2 février 2011;
- > l'enquête de la nouvelle mensuration aura lieu en 2012.

Cheyres – Yvonand

- > L'assemblée de dissolution a eu lieu le 23 septembre 2011.

4.3.2 A12

Farvagny – Grenilles – Posat

- > Suite à l'aménagement d'une zone de protection de la nature d'importance nationale de 5 ha environ, le Service des autoroutes examine actuellement avec les différents bénéficiaires d'un droit de réméré, si ces derniers sont disposés à renoncer au rachat des terres qu'ils ont vendues dans les années soixante;
- > une nouvelle variante d'accès à l'ancien gisement est à l'étude pour tenter de régler les 29 oppositions enregistrées contre la remise en état, principalement en raison du cheminement de l'accès mis à l'enquête publique pour le transport de 8000 m³

de terre végétale nécessaire à la remise en culture des surfaces agricoles.

4.4 Nuisances

- > Commune de Matran: pour mémoire, suite à la construction du nouvel écran paraphone, un contrôle a été effectué afin d'en vérifier l'efficacité. Ce contrôle a été confié à un bureau spécialisé. L'efficacité réelle des ouvrages correspond à l'efficacité pronostiquée. D'autre part, la construction des nouveaux écrans n'a aucune influence significative sur les habitations sises vis-à-vis;
- > contrôle des nuisances sonores A1 – section 8, Cheyres–Cugy: pour mémoire, un contrôle général a été effectué pour les habitations sises le long de l'autoroute. Ce contrôle avait pour but de lever les réserves de droit des propriétaires qui avaient exprimé des craintes concernant les nuisances sonores dues au futur trafic, ceci lors de la mise à l'enquête du projet définitif de l'A1. L'étude prouve qu'il n'y a aucun dépassement des valeurs limites de planification.

4.5 Gestion électronique des données (GEDARC)

A fin 2011, la plupart des plans et des documents ont été archivés électroniquement et remis à la Confédération. Le SAR remet régulièrement à la filiale de l'OFROU la base de données GEDARC actualisée. En outre, des séances de coordination avec l'OFROU/F1 ont eu lieu en 2011.

4.6 Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction (achèvement du réseau + aménagement) des RN			
	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	1 876 470.45		
Terrains et remaniements	447 768.35		
Exécution des travaux	1 679 451.10	1 708 673.35	
Total des crédits utilisés	4 003 689.90	1 708 673.35	5 712 363.25
(part achèvement du réseau) (dont 10 % à charge du canton)			(5 695 112.15) (569 511.30)
./. Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	267 992.50	425 930.85	693 923.35
Total des dépenses nettes			5 018 439.90
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:			
(100 % à charge de la Confédération)			0.00
c) Crédit d'engagement cantonal (décret du 26 juin 2001: 13,0 mio de francs)			
Solde au 1er janvier 2011:			-219 534.30
Utilisation en 2011:			504 709.30
Solde disponible au 1er janvier 2012:			-724 243.60

2011

**5. Elaboration – construction, aménagement,
entretien, renouvellement (UPlaNS)**

5.1 Pavement Management System (PMS)

5.1.1 A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- › Finalisation des contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;
- › suivi des travaux de réalisation et de finition, réception des travaux de réalisation de la mesure de compensation écologique (MCE) 14, passage à faune de la Petite Glâne, dans le cadre de la terminaison du réseau;
- › mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri) selon les directives de l'OFROU.

Section Greng – Gurbrü

- › Finalisation des contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;
- › mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU.

5.1.2 A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- › Finalisation des contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;
- › mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés à l'époque pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU.

Section Vaulruz – Bulle

- › Mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU.

Section Bulle – Corpataux

- › Mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU.

Section Corpataux – Fribourg

- › La déconstruction de la ferme située à la jonction de Matran a été effectuée en 2011, sur mandat de la Confédération;
- › mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU.

Section Fribourg – Düdingen

- › Contrôles altimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;
- › suivi des travaux de réalisation et réception des travaux de finition des écrans paraphones de Matran;
- › mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;
- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU;
- › appuis dans le cadre du projet de la route Birch-Luggiwil (dossier du projet définitif remis le 29 novembre 2010 à l'OFROU par le SAR).

Section Düdingen – Flamatt

- › Mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de déconstruction des bloquins en béton réalisés pour les besoins de la construction de l'autoroute;

2011

- › détermination du périmètre de propriété des routes nationales (UHPéri), selon les directives de l'OFROU.

5.1.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- › Tronçon d'entretien UPlaNS TE6: réception des travaux électromécaniques, inspection des installations courant fort par l'autorité compétente.

5.1.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- › Tranchée couverte (TC) d'Avry-devant-Pont et Gumefens (AvGu): travaux de réalisation électromécaniques, inspection des installations courant fort par l'autorité compétente.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- › TE3: mise à jour des points géomatiques de base le long du tronçon Posieux – Villars-sur-Glâne;
- › TE3: profils en travers des chaussées Alpes et Jura tous les 20 m, sur le tronçon Posieux – Villars-sur-Glâne.

5.1.5 Gravières

Basiléa:

- › R.A.S.

Grandvillard:

- › les travaux de remise en état de la gravière sont maintenant achevés. Le recours déposé, sur demande de la Confédération, contre la décision de la Commission cantonale d'expropriation a été rejeté par le Tribunal cantonal;

Grenilles:

- › le projet de remise en état de la gravière a été mis à l'enquête publique (procédure cantonale). 29 oppositions ont été enregistrées.

5.1.6 Divers

- › Audit de suivi du système qualité effectué par la société SQS, le 10 mai 2011. Le SAR a passé avec succès et sans remarque l'audit de suivi;
- › suivi et adaptation du système qualité;

- › établissement de divers documents pour l'OFROU (Filiale F1).

5.2 Bridge Management System (BMS)

5.2.1 A1 Construction – aménagement

Section Cheyres – Cugy

- › Mesure de compensation écologique (MCE) 14 – construction du passage à faune de la Petite-Glâne (pont sur la route cantonale et élargissement de la Petite-Glâne), travaux de finition.

Section Greng – Gurbrü

- › R.A.S.

5.2.2 A12 Construction – aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- › Tronçon d'entretien UPlaNS TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU.

Section Vaulruz – Bulle

- › Tronçon d'entretien UPlaNS TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU.

Section Bulle – Corpataux

- › R.A.S.

Section Corpataux – Fribourg

- › R.A.S.

Section Fribourg – Düdingen

- › R.A.S.

Section Düdingen – Flamatt

- › R.A.S.

5.2.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- › Tronçon d'entretien UPlaNS TE6 (Löwenberg–Gurbrü–Limite FR/BE): suivi des travaux de garanties; suivi pour les plans conformes à l'exécution et les dossiers de conservation. Les contrôles de réception des installations électriques à courant fort ont été effectués en 2011.

2011

5.2.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- > Tronçon d'entretien UPlaNS P12 (La Veyre – Outre Broye): suivi des travaux de garanties; suivi pour les plans conformes à l'exécution et les dossiers de conservation;
- > tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- > Tronçon d'entretien UPlaNS P3 (Ottisberg – Limite FR/BE): suivi pour les plans conformes à l'exécution et les dossiers de conservation d'ouvrage.

5.2.5 Divers

- > Contrôle des factures de prestations des mandataires;
- > préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique des informations dans la banque de données GE-DARC du Service des autoroutes.

5.3 Electrical Management System (EMS)

5.3.1 A1

Section Cheyres – Cugy

- > R.A.S.

Section Greng – Gurbrü

- > Le projet de l'implantation d'une nouvelle boucle de comptage a été approuvé par l'OFROU. Les travaux de construction de la nouvelle boucle d'induction ont été réalisés et réceptionnés.

5.3.2 A12

Section 2 Vaulruz – Bulle

- > R.A.S.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- > Les travaux de renouvellement des installations EMS des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens sont terminés et réceptionnés. Les contrôles de réception des installations électriques à courant fort ont été effectués en 2011.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- > Soutien du SAR au projet de la nouvelle route d'accès «Birch-Luggiwil», à la jonction de Düdingen, qui relève de la compétence de la Confédération.

5.4 Appel d'offres

5.4.1 A1 Construction et aménagement (terminaison du réseau)

Section Cheyres – Cugy

- > R.A.S.

Section Greng – Löwenberg

- > R.A.S.

Section Löwenberg – Gurbrü

- > R.A.S.

5.4.2 A1 Entretien

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- > R.A.S.

5.4.3 A12 Construction et aménagement

Section Bulle – Corpataux

- > R.A.S.

Section Corpataux – Matran

- > R.A.S.

Section Matran – Düdingen

- > R.A.S.

Section Düdingen – Flamatt

- > R.A.S.

5.4.4 A12 Entretien

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- > R.A.S.

2011

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

> R.A.S.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué plusieurs contrôles sur les différents objets encore en cours, tant sur le plan de la réalisation que sur le plan administratif.

Ces contrôles ont été notamment axés sur:

- > les adaptations de projets des écrans paraphones de La Fenetta, Impasse de la Montagne Sud-Ouest et Impasse de la Montagne Nord-Est, le long de l'A12;
- > la mesure de compensation MCE 14 et le passage à faune de la Petite Glâne;
- > la correction de la RC Estavayer-le-Lac–Bussy–Payerne;
- > le tronçon d'entretien (génie civil et électromécanique) TE6 «Löwenberg – Gurbrü» sur l'A1.

Par ailleurs, la procédure pour l'appel d'offres de la déconstruction de la Ferme de Matran, interrompue dans l'attente du permis de déconstruire, a été finalisée en 2011.

Marchés publics

Relève de la compétence de la DAEC.

Archéologie

Suivi des crédits et vérification des factures à la charge des routes nationales.

VI. Service des bâtiments

1. Missions

Le Service des bâtiments (SBat) est un service central qui intervient en qualité de prestataire de services auprès des autres Directions et de leurs unités administratives. Il est chargé de la gestion immobilière, de la maintenance du patrimoine, de l'exploitation des immeubles, de la gestion des projets d'investissements et des tâches en matière de conseil et d'expertise.

La direction du service est assumée par M. Charles-Henri Lang, Architecte cantonal.

2. Activités

Le Service des bâtiments se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

Collège du Sud, à Bulle:

- > études de détails et développement du projet relatif à l'agrandissement et aux transformations du bâtiment.

Bibliothèque cantonale et universitaire:

- > négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation du projet lauréat du concours pour la transformation et l'agrandissement des bâtiments.

Haute Ecole spécialisée, santé et travail social:

- > poursuite de l'étude d'urbanisme sur le secteur des Arsenaux et début des études de détails du projet lauréat du concours pour la nouvelle construction.

Université, site de la Tour Henri:

- > poursuite de l'étude d'urbanisme sur le secteur élargi en vue d'une nouvelle construction pour les besoins de la faculté de droit.

Université, site de Miséricorde:

- > négociations en vue de l'acquisition du bâtiment du CIUS.

Conservatoire:

- > poursuite de l'étude d'un projet d'extension à Granges-Paccot pour le théâtre et la danse.

Bâtiment de police:

- > choix du projet lauréat, selon la procédure de concours pour une nouvelle construction à Granges-Paccot.

2011

Etablissement pénitencier:

- › études pour la construction d'une prison avec prise en charge sanitaire des détenus.

Camp du Lac Noir:

- › études pour la réaffectation des locaux.

Pisciculture d'Estavayer-le-Lac:

- › poursuites des études relatives au déplacement du bâtiment.

Institut agricole:

- › études relatives au projet de construction d'une nouvelle ferme.

Hôpital fribourgeois:

- › études relatives aux transferts de propriétés.

Réseau fribourgeois de santé mentale:

- › études relatives à l'installation d'une blanchisserie industrielle.

Site Cardinal:

- › études relatives à la mise en valeur du site après l'acquisition des immeubles.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, le Service a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

Fribourg:

Collège de Gambach:

- › poursuite des travaux de construction des trois nouveaux bâtiments et de transformation du bâtiment existant.

Ecoles du secondaire supérieur II:

- › travaux d'équipements informatiques.

Ecole des métiers:

- › fin des travaux de construction, mise à disposition du bâtiment et inauguration.

Hôpital fribourgeois, site de Fribourg:

- › poursuite des travaux de transformations dans le bâtiment existant.

Université:

- › poursuite des études de détails pour la transformation de l'ancienne Clinique Garcia pour les besoins de l'institut Adolphe Merkle et obtention d'un crédit complémentaire.

Tribunal cantonal:

- › début des travaux de transformation de l'ancien prieuré des Augustins.

Sugiez:

Etablissements de Bellechasse:

- › travaux de transformation des anciens ateliers en lien avec la nouvelle construction pour l'EAP.

Givisiez:

Ancien bâtiment du SAR:

- › poursuite des études pour l'agrandissement et la transformation du bâtiment pour y accueillir le SAAV, le SEN et la section lacs et cours d'eau.

Les collaborateurs du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du:

- › Commission des biens culturels;
- › Commission cantonale de l'énergie;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- › Commission du stade universitaire de St-Léonard;
- › Sous-commission cantonale Loro-Sport;
- › Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;
- › Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation;

2011

- › Conseil de Fondation Pro Vallon;
- › Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière;
- › Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

Association du Centre professionnel:

- › fin de la réalisation des constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse.

Apartis:

- › Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Service des bâtiments a participé:

- › aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- › aux séances de la Commission pour les mesures de santé et sécurité au travail;
- › à l'étude de l'implantation de la Gestion par Prestations (GpP).

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

2.1.2 Section administrative – secteur gérance

Les tâches d'exploitation courante assurées par le secteur gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

2.1.2 a Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et com-

mandé le mobilier des services, mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 414 502 francs (non compris le montant alloué aux Etablissements de Bellechasse). Par ailleurs, 695 primes ECAB et 655 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire (non compris les abonnements de l'Université depuis 2007).

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1082, réparties comme suit:

Peinture	60 chantiers
Menuiserie	586 interventions
Électricité	320 interventions
Installation sanitaire	116 interventions

2.1.2 b Location (PPE)

Le secteur gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- › Givisiez, route André-Piller 21;
- › Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- › Charmey, la Soldanelle;
- › Schmitten, Wirtshausmatte.

2.1.2 c Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 079 908 francs et 385 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2011, plus de 1200 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a, pour sa part, établi et transmis 23 rapports de dénonciation.

La Tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

2.1.2 d Chauffage

864 221 litres de mazout ont été commandés auprès de quatre fournisseurs et livrés à 70 reprises dans 61 bâtiments.

Il existe, en outre, 25 immeubles chauffés au gaz (non compris l'Université depuis 2007).

2011

Année	2008 Kwh	2009 Kwh	2010 Kwh	2011 Kwh
Tarif interruptible (8 immeubles)	10 054 190	11 112 679	11 563 238	9 175 617
Tarif non- interruptible (12 immeubles)	2 617 635	2 596 313	3 526 011	3 118 615
Chauffage à distance (Placad) (5 immeubles)	3 658 328	3 996 273	4 671 562	3 752 950
Total	16 330 153	17 705 265	19 760 811	16 047 182

2.1.2 e Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 26 concierges et artisans et 211 dames de nettoyage (219 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 336 commandes ont été passées.

2.1.2 f Assurances

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs.

2.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu divers avenants, contrats, contrats de bail et conventions et a effectué les tâches suivantes:

- > acquisition des immeubles articles 7042 et 7212 de la Commune de Fribourg – Site Cardinal – en société simple avec la Ville de Fribourg;
- > acquisition de l'immeuble Pérolles 25, à Fribourg;
- > acquisition du bâtiment du Groupe E, Route des Daillettes 6, à Fribourg;

> acquisition de la parcelle article 7036 du registre foncier de la commune de Fribourg, propriété de la Banque cantonale de Fribourg.

2.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu trois séances au cours desquelles quinze dossiers ont été traités.

2.1.4 a Au niveau de l'enseignement primaire

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes Estavayer-le-Lac – salle de sport, Nuvilly – pavillons scolaire, Rue, Bas-Intyamont, Bulle – site de la Condémine et site de la Tour-de-Trême, Gruyères, Hauteville, Riaz, Courtepin, Misery-Courtion, Corminboeuf, Givisiez, La Brillaz, Matran, Vuisternens-en-Ogoz, Attalens, Le Flon et Semsales.

Les communes de Domdidier, Montagny, Vernay, Bas-Vully, Haut-Vully, Châtonnaye, Romont, Corbières, Marsens, Avry, Belfaux, Givisiez, Fribourg (site de la Heitera et site du Botzet), Marly, Châtel-St-Denis et La Verrerie étudient la transformation et l'agrandissement de leurs écoles ou la construction d'un nouveau complexe scolaire.

L'Etat a versé 899 250 fr. 75 pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

2.1.4 b Ecoles du cycle d'orientation

Les constructions suivantes sont en cours pour les CO de Kerzers et de Plaffeien.

Les travaux sont terminés pour les CO d'Estavayer-le-Lac (bâtiment scolaire et salle de sport), Romont (équipements sportifs) et Châtel-St-Denis (transformation du bâtiment).

Les études concernant l'agrandissement ou la transformation des CO Bulle et du CO de la langue allemande de Fribourg (DOSF) sont en cours.

L'Etat a versé 4 574 576 fr. 35 de subventions à l'investissement et 143 000 francs pour les locations.

2.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du Service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

2011

2.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique,
de la culture et du sport

La Bibliothèque cantonale et universitaire:

- › changement des éjecto-convecteurs des zones publiques soit (rotonde, salle d'exposition, salle de lecture, cafétéria et réception), réfection complète de la rotonde (fonds et murs) avec mise en place de boîtes électriques de sol, réfection des murs de la salle d'exposition, mise en place de nouveaux caissons de radiateurs, pose de portiques antivol RFID dans la médiathèque, changement de la climatisation du local des manuscrits précieux et des bacs de récupération des brûleurs, réfection des joints des escaliers de l'entrée principale, réfection complète de la réception, amélioration des installations électriques.

Le Collège du Sud:

- › aménagement d'un local ACM au sous-sol, déménagement du four à poterie, réfection des sols dans les espaces de circulation.

Le Collège St-Michel:

- › assainissement de la cave et aménagement de l'espace agora, rénovation et aménagement de la salle de conférences du rectorat, agencement d'un «mur» de micro-ondes à la cafétéria des élèves, amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite au bâtiment du gymnase, transformation de l'ancien laboratoire de langue en salle de classe ordinaire, transformation et modernisation du labo de physique au lycée, changement de la ventilation de la piscine au centre sportif.

Les Domaines du Collège St-Michel:

- › rénovation et isolation du séjour dans le logement à la ferme Monteynan à Arconciel, assainissement de la chambre cuisine-séjour du chalet de Tissiniva.

La Haute école pédagogique, site I:

- › changement des têtes de détecteurs incendie, réfection peinture couloirs 2ème étage, achat de machines et matériel divers pour l'extérieur, changement adoucisseur d'eau, aménagement de la salle à manger et de réception de la cafétéria, nouvelle introduction de gaz et d'eau, réfection et transformation de la salle de bain de l'appartement du concierge, étude de faisabilité de modification du parking extérieur.

La Haute école pédagogique, site II:

- › création de trois bureaux pour l'Institut de plurilinguisme, réfection des jardins et cheminements extérieurs.

La Haute école pédagogique, site III, stand 3:

- › révision et entretien des engins sportifs, changement adoucisseur d'eau, adjonction d'un comptage indirect, réfection complète des terrains de sport extérieurs, remplacement des portes des halles et des locaux d'engins.

Le Collège Ste-Croix, bâtiment du collège:

- › assainissement complet de l'éclairage de secours et de la signalisation des chemins de fuite, nouvelle signalétique (bureaux, salles de classe, espaces communs et extérieurs), réfection du local, pose de trois armoires pour les produits toxiques et gaines d'extraction dans la salle de chimie.

Le Collège Ste-Croix, bâtiment halle de gymnastique:

- › réfection complète de la toiture plate du bâtiment (isolation, étanchéité, paratonnerre), assainissement complet de l'éclairage de secours et de la signalisation des chemins de fuite, remplacement de l'installation de sonorisation.

Le Collège Ste-Croix, parc, jardins et places:

- › élagage des arbres côté forêt et halle de gymnastique, amélioration des bornes à l'entrée de la place, mise en place de feu et miroirs afin d'éviter le passage simultané de deux véhicules, réfection du revêtement du parking à l'arrière de la villa Gallia.

L'Ecole de Culture Générale:

- › peinture des boiseries et fenêtres en bois des façades EST + SUD du bâtiment B, assainissement et changement de la sono et multimédia de la salle multifonction (aula).

Le Musée d'histoire naturelle:

- › fin de réception des travaux d'aménagement de la salle de la baleine, changement du lift d'accès à la salle exposition des combles, réaménagement de la salle 24 soit local des préparateurs et nouvelle salle de conférence-café.

Le Musée d'art et d'histoire:

- › assainissement des façades du bâtiment 64, réfection totale du revêtement de sol de la grande salle d'exposition, éclairage des cheminements menant à l'entrée principale, assainissement de l'installation de sonorisation dans tous les bâtiments d'exposition.

La Haute école fribourgeoise de travail social:

- › connexion Internet aux autres bâtiments.

2011

Le dépôt militaire à Belfaux:

- › pose de plexiglas contre les fouines.

Les Archives de l'Etat:

- › pose et raccordement d'un système de capteurs climatiques dans les locaux de conservation des archives, échange standard des détecteurs incendie.

Le Service archéologique:

- › assainissement des façades du bâtiment, piquage du crépi existant et application d'un crépi à la chaux, application d'une peinture minérale, réfection de l'horloge et du système électronique sur la façade ouest.

2.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice

La Prison centrale:

- › transformation et aménagement d'un local d'audition au 1^{er} étage, transfert de la centrale d'interphone dans le local informatique au 1^{er} étage, installation de ventilation décentralisée avec récupération de chaleur des 45 cellules du 1^{er} et 2^e étage, développement du projet ateliers, obtention du permis de construire.

Le BAPOL:

- › aménagements divers et rafraîchissement des locaux, aménagement de la salle de conduite (3^e étage), de la salle photos numériques et du local traces, mise à niveau des installations de refroidissement (local serveurs).

Le poste de police de Prez-vers-Noréaz:

- › mise en chantier de l'agrandissement, isolation des façades et de la toiture, changement des fenêtres.

Le poste de police d'Oberschrot:

- › assainissement des canalisations (EU, EP) et raccordement en séparatif à la canalisation principale.

Le poste de police de Farvagny:

- › rafraîchissement intérieur.

Le poste de police de Porsel:

- › assainissement de la façade ouest, assainissement des fenêtres et de la voûte vitrée sur l'entrée.

Le CIG Granges-Paccot:

- › assainissement d'une marquise façade nord, rafraîchissement intérieur de bureaux, assainissement du stand de tir, remplacement de l'installation du groupe de secours.

Le Service de la population et des migrants:

- › transformation et réaménagement des surfaces au 2^e étage pour l'installation des bureaux du secteur «Asile».

La Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya:

- › assainissement et rénovation de l'infirmerie au 3^e étage du bâtiment 3.

2.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Le Chemin du Musée 4:

- › changement de l'adoucisseur d'eau, étude de rénovation de la toiture, réfection de cinq salles de classes pour la HEG, création de cinq bureaux pour la HEG, réfection des sols des entrées du rez-de-chaussée.

Le Service des forêts et de la faune:

- › transformation de locaux pour les nouveaux collaborateurs.

2.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg:

- › vidange fosse à graisse, nettoyage et contrôle des drainages et canalisations, entretien des ascenseurs (parachutes, rails de guidage, changement des galets), remplacement et entretien des stores, réfection et isolation de la toiture du bâtiment A, début des travaux de création d'un laboratoire ICEN, changement de diverses machines à la cuisine de la cafétéria, remplacement plots de verre parois couloirs, réfection de diverses salles de classe (peinture et fond), climatisation local B20, pose d'une humidification à la bibliothèque, installation de câbles chauffants dans les chenaux, changement contrôle d'accès local informatique, changement centrale APS et horloge, remplacement de diverses pompes et moteurs de ventilation, changement des têtes de détecteurs incendie du bâtiment B, remplacement des onduleurs, réfection ventilation chimie.

Le Bâtiment Pérolles 25:

- › transformation du bâtiment pour accueillir la Direction de l'économie et de l'emploi.

2011

2.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales

Le Chemin des Cliniques 15:

- > rénovation des locaux, mise à niveau des mesures santé et sécurité (MSST).

L'Hôpital psychiatrique de Marsens:

- > travaux d'aménagement des combles du bâtiment C et étude de cloisonnement de la cage d'escaliers du bâtiment B.

Le Service de l'action sociale:

- > aménagement d'un guichet social.

2.2.6 Pour la Direction des Finances

La rue Joseph-Piller 13:

- > aménagement de deux bureaux pour le service du cadastre, études et début des travaux suite au départ de la DEE.

L'Impasse de la Colline 1, à Givisiez:

- > création de divers bureaux pour le service desk, étude de faisabilité pour une génératrice, changement et contrôle de la climatisation du local des machines.

2.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les dépôts de Tour Rouge:

- > réfection de la toiture (3^e étape), transformation en bureaux pour le Service de protection de la nature et du paysage de l'appartement du concierge et des combles, travaux de rénovation des bureaux du SPC, section entretien des routes.

Les dépôts de Stadtberg:

- > fermeture des accès à toutes personnes au dépôt.

Les dépôts de Saussivue:

- > fin des travaux de transformation du dépôt et aménagement des quais pour les déchets.

Le site de Châtillon:

- > entretien des pompes de refoulement.

2.2.8 Pour l'Administration centrale

A Fribourg:

Le Laboratoire cantonal, au chemin du Musée 15:

- > création d'un bureau, désaffectation d'un laboratoire.

La rue des Chanoines 17, 19 et 21:

- > aménagement et réfection des locaux (ex. Pnat) du 3^e étage, pose d'une plate-forme lift pour handicapés, modification des bureaux des recueils officiels, création d'un bureau pour le SPC pour l'archivage, divers travaux de réfection (peinture et fonds) dans les bâtiments 19 et 21 pour l'emménagement du SMO, étude d'aménagement de la réception du SeCA, étude de faisabilité d'une sortie de secours sur la terrasse arrière du bâtiment, création d'un WC handicapé, adaptation de l'espace consultation du SeCA.

La ruelle Notre-Dame 2:

- > réfection complète d'un bureau.

La Grand-Rue 26:

- > aménagement d'une salle d'attente, isolation de divers locaux, entretien des fenêtres coté sud.

La Grand-Rue 27:

- > pose d'un store au rez-de-chaussée, migration des alarmes.

L'Hôtel cantonal:

- > assainissement de la détection incendie, contrôle des installations électriques, assainissement de la régulation de ventilation et de chauffage.

La Grand-Rue 32:

- > travaux d'étanchéité sur la terrasse sud.

La Grand-Rue 51:

- > réfection complète de trois bureaux au 3^e étage, étude de modification d'espaces et de répartition des bureaux.

La Commanderie:

- > mise en chantier du bâtiment principal, sondages et démolition intérieure exécutés, assainissement de la charpente, découverte, isolation et couverture de la toiture, assainis-

2011

sement et préparation des façades pour le crépissage, installations techniques en cours.

La Grenette:

> fin de l'aménagement des locaux pour le nouveau Ministère public.

Le Tribunal de la Sarine:

> modification et assainissement des conduites de ventilation, pulsion et extraction dans les bureaux à tous les étages, échanges standard des détecteurs incendie.

Dans les districts:

Le château préfectoral de Bulle:

> assainissement partiel des installations de distribution de chauffage.

Le château préfectoral de Châtel-St-Denis:

> assainissement des façades, suite de la reconstruction intérieure au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage (donjon et aile nord) dans le cadre du réaménagement du château.

Le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac:

> abattage et élagage des arbres du talus côté nord, changement complet de la barrière nord, étude pour archives dans les combles, planification réfection places de parc avec la commune d'Estavayer-le-Lac.

Le Bâtiment administratif au chemin de la Madeleine 1, à Granges-Paccot:

> mise en place d'un nouveau système de fermeture dans tout le bâtiment.

2.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

La Cathédrale St-Nicolas:

> restauration des collatéraux nord, des travées I et II, des façades nord des travées I et II, remplacement des remplages, suite des travaux de réfection des cloches et du beffroi, étude de sécurisation de la tour.

Le Belluard, Derrière-les-Remparts 12:

> mise en conformité des installations électriques.

Les Tours et Remparts:

> réfection de la toiture de la porte de la Maigrauge, réfection de la toiture de la porte de Bourguillon, étude pour la suite en 2012 de la réfection du rempart des Rasoirs, assainissement d'urgence du bas du rempart de la porte de Morat, travaux de sécurisation des arbres de l'obélisque de Morat, mise à jour du rapport général des tours et remparts, planification pour travaux 2012.

L'Eglise St-Maurice:

> réfection des vitraux du chœur et de la façade ouest, étude de réfection de la façade du chœur et des remplages existants, planification des travaux pour 2012, suite et fin des travaux d'isolation dans la toiture principale, contrôle de l'horloge du clocher.

2.2.10 Pour la télégestion

Le changement des raccordements de la télégestion par un système informatique de l'Etat est en phase terminale. Il ne reste que quelques bâtiments dont l'affectation n'est pas encore définie.

La migration des alarmes d'incendies, effractions et agressions par un système informatique propre à l'Etat de Fribourg est en cours d'achèvement. Toutefois, la construction et l'achat de nouveaux bâtiments repoussent la fin de cette migration.

Divers analyses d'offres de fournisseurs ont été faites concernant la modification du système de chauffage due aux transformations des bâtiments ou à la non-conformité de la norme en vigueur pour les anciennes chaudières.

Des calculs concernant la répartition des charges suite aux modifications des différentes surfaces de bâtiments ont dû être faits.

3. Récapitulation des dépenses pour le service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 406 134.-	5 281 066.-
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 849 732.-	79 999.-
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	30 700 761.-	36 904 943.-

* à charge des comptes du Service des bâtiments

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

2011

VII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	381.15	384.61	-3.46
Administration centrale	380.39	380.26	0.13
3800 / TPSE Secrétariat général	12.80	10.80	2.00
3805 / OCAT Service des constructions et de l'aménagement	30.33	29.64	0.69
3810 / PCAD Service des ponts et chaussées	47.09	46.32	0.77
3820 / PCRC Routes cantonales: entretien	108.15	110.76	-2.61
3830 / PCRN Routes nationales: entretien	43.54	44.13	-0.59
3840 / PCEE Section lacs et cours d'eau	8.70	8.44	0.26
3845 / OPEN Service de l'environnement	39.24	39.49	-0.25
3850 / BATI Service des bâtiments	90.54	90.68	-0.14
Secteurs spéciaux, établissements divers	0.76	4.35	-3.59
3825 / RNCO Service des autoroutes	0.76	4.35	-3.59



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

WWW.FR.CH/CHA

Chancellerie d'Etat CHA

—
2011

I. Secrétariat du Conseil d'Etat	1
<hr/>	
1. Mission	1
2. Activités	1
II. Service de législation (SLeg)	6
<hr/>	
1. Mission	6
2. Activités	6
III. Service d'achat du matériel et des imprimés	8
<hr/>	
1. Mission	8
2. Activité.....	8
IV. Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	11
<hr/>	
1. Mission	11
2. Activité.....	11
V. Etat du personnel	11
<hr/>	

—
2011

I. Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat: *Danielle Gagnaux*

Vice-chancelier d'Etat: *Olivier Curty*

1. Mission

La Chancellerie d'Etat assure le Secrétariat du Conseil d'Etat. Cette tâche consiste à organiser les séances du Conseil d'Etat, à tenir les procès-verbaux, à assurer le suivi des décisions du Conseil d'Etat et à publier ces décisions dans les publications officielles (Feuille officielle et Recueil officiel fribourgeois) et sur Internet. La Chancellerie d'Etat est aussi chargée de l'information du public, de la coordination des relations extérieures et des relations avec le Grand Conseil. Elle organise les manifestations du Conseil d'Etat et les élections et votations fédérales et cantonales et s'occupe de la coordination des traductions à l'Etat. Elle veille, de façon générale, à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise. Elle est responsable des achats de matériel et des imprimés, du courrier interne et des légalisations. L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données lui est rattachée administrativement.

2. Activités

2.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

2.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

L'organisation des séances et manifestations du Conseil d'Etat, rapportées dans le chapitre «Vie du Conseil d'Etat», est l'activité de base de la Chancellerie d'Etat. L'organisation des travaux et le suivi de la rédaction du bilan de législature ont été un des points forts de l'année 2011. L'organisation des élections fédérales et cantonales, de même que tous les travaux liés à la fin de la période législative et ceux liés à la préparation de la nouvelle législature ont fortement mobilisé les ressources des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat. La préparation et l'organisation, dans un délai très court, des réceptions en lien avec l'élection de M. Alain Berset au Conseil fédéral a permis de mettre fin en beauté à une année bien remplie.

2.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu sept séances en 2011. Elle a donné un préavis sur plusieurs projets touchant l'ensemble de l'administration (bilan de législature, renouvellement des commissions administratives, évaluation périodique des prestations, entités de gestion, harmonisation de la publication des extraits de catalogues de prestations, évaluation et classification des fonctions de cadres à l'Etat de Fribourg, avant-projet de loi sur la médiation administrative, présentation graphique des organigrammes).

Elle a également jeté les bases de la méthode pour l'élaboration du programme gouvernemental 2012–2016.

2.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La collaboration entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil a poursuivi son processus d'optimisation. La chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions. La Chancellerie d'Etat a coordonné avec le Secrétariat du Grand Conseil l'organisation des cérémonies pour la reconstitution du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

2.1.4 Logiciel pour les élections

Pour la première fois, l'ensemble des communes fribourgeoises a pu saisir les résultats des élections communales, cantonales et fédérales bulletin par bulletin dans le logiciel VOTELCOM, mis à disposition par l'Etat de Fribourg. Ce projet d'envergure a mobilisé beaucoup de ressources à la Chancellerie d'Etat (administration et droits politiques, projets informatiques et bureau de l'information), dans les sept préfectures du canton, au SITel et dans les administrations communales fribourgeoises. Après des problèmes de gestion de la charge lors des élections communales, le logiciel a été adapté. Il a parfaitement fonctionné lors des élections fédérales et cantonales. La saisie en ligne des résultats par les scrutateurs communaux a permis une diffusion rapide des résultats. Les jours d'élections, les internautes ont pu suivre au fur et à mesure du dépouillement l'évolution des scores des candidat-e-s et les résultats finaux ont été disponibles rapidement dans l'après-midi. Cette prestation a connu un grand succès auprès des internautes et, après les corrections opérées dans le logiciel, toute la filière des utilisateurs s'est déclarée satisfaite de ce nouvel outil qui facilite grandement la tâche de chacun-e des acteurs

2.1.5 Promotion de l'image du canton de Fribourg

Le projet de promotion de l'image du canton de Fribourg, annoncé dans le cadre du programme gouvernemental 2007–2011, a été présenté aux partenaires pressentis pour y participer. Ces discussions ont abouti à l'élaboration d'un plan directeur pour la promotion de l'image de Fribourg validé par le Conseil d'Etat avant sa mise en consultation. Ce projet se poursuivra en 2012 par un état des lieux de l'image de Fribourg et par un appel d'offres pour l'élaboration d'un concept. Les premières concrétisations du projet devraient être possibles dès 2013.

2.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives

2011

à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

2.2.1 Identité visuelle

Le projet d'identité visuelle a connu de très grandes avancées en 2011. Cela s'est traduit, en fin d'année, par l'adoption d'une ordonnance y relative par le Conseil d'Etat et la mise en ligne d'un site Internet dédié. Un plan de déploiement et une charte graphique concernant la signalétique extérieure des bâtiments ont également été élaborés et validés par le Conseil d'Etat. La mise en œuvre de cette partie du projet incombe au Service des bâtiments. Le BdI continuera pour sa part à veiller au respect et à la bonne application de l'identité visuelle au sein de toutes les unités administratives qui y sont soumises, avec l'appui de la Conférence des secrétaires généraux. Il reste encore à régler un certain nombre de cas en suspens dans la mise en œuvre.

2.2.2 Loi sur l'information

La loi sur l'information et l'accès aux documents, entrée en vigueur le premier janvier 2011, a déployé ses premiers effets. Tout au long de ce premier exercice, le BdI est régulièrement intervenu en tant qu'autorité de conseil à l'attention des unités de l'Etat et a officié en tant que répondant pour les demandes d'accès adressées à la Chancellerie d'Etat. Il a en outre mis sur pied et dirigé un groupe de travail visant à la préparation des différents registres des intérêts communaux et cantonaux, dont la publication est prévue au début de l'année 2012.

2.2.3 Elections communales, cantonales et fédérales

Le BdI a participé activement au bon déroulement des différents scrutins organisés en 2011. Outre un plan de communication détaillé pour l'ensemble de l'année, il a préparé et diffusé de nombreux communiqués de presse à l'attention des médias. La gestion du contenu des sites Internet dédiés était également placée sous sa responsabilité. Il a assuré la coordination avec les médias à l'Hôtel cantonal lors des jours de scrutin.

2.2.4 Relations avec les membres de l'administration et avec les médias

Durant sa cinquième année complète d'activité, le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une troisième journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Divers professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de «trait d'union» entre l'administration cantonale et le monde des

médias. Vu les retours très positifs, une nouvelle édition de ce cours est prévue en juin 2012.

2.2.5 Communiqués, conférences et points de presse

C'est toujours – et logiquement – la part la plus importante de la tâche dévolue au BdI. En 2011, quelque 330 communiqués ont été adressés aux médias et 67 conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Le BdI a participé de près ou de loin à pratiquement chacune de ces dernières et en a mis sur pied plusieurs (présentation du bilan de législature, bilan présidentiel...). Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, il a organisé deux séances avec l'ensemble des correspondants en matière d'information dans les Directions.

2.2.6 Sites Internet et gestion des actualités

En 2011, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de dix nouveaux sites, dont celui du Conseil d'Etat). Désireux d'améliorer l'ergonomie et les contenus des sites de l'Etat, il continue sa relecture des sites déjà en ligne et propose des corrections. Il a en outre proposé une structure et préparé la publication du Plan pandémie sur le site de l'Organisation en cas de catastrophe Fribourg.

Suite aux résultats de plusieurs enquêtes et sondages, il a rédigé le cahier des charges pour une évaluation externe du portail de l'Etat. Il a dressé les grandes lignes des nouvelles directives relatives aux sites Internet de l'Etat. Il a participé à divers groupes de travail, notamment: migration de la Banque de données de la législation fribourgeoise, E-paiement, Annuaire des communes, Informatisation de la Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg.

2.2.7 Gestion du contenu du portail de l'Etat

Le BdI gère la «boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg. Interface directe entre l'administration et le citoyen, cette boîte reçoit chaque semaine plus d'une dizaine de questions, ce qui représente un total de près de 375 réponses pour l'ensemble de l'année 2011.

2.2.8 Travail au sein de l'Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes ou de pandémie. Ils ont en outre pris une part importante à l'organisation de différents exercices de préparation.

—
2011

2.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, les conférences gouvernementales (CdC, CGSO), le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Ses principales activités sont présentées dans le rapport qui figure dans le chapitre «Activités du Conseil d'Etat: relations extérieures» et consistent en la préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires qui relèvent de ce domaine. Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous.

2.3.1 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse au sein de l'Etat de Fribourg. Il conduit également les projets de renforcement de la coopération intercantonale avec les cantons limitrophes (VD, BE et NE). Il participe à la mise en œuvre de la loi du 11 septembre 2009 concernant les conventions intercantionales et de la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl).

2.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. S'agissant des relations internationales, il y a lieu de relever que le canton a accueilli plusieurs délégations étrangères (France, Argentine) dans le cadre des relations économiques bilatérales. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le directeur de l'économie et de l'emploi, avec l'appui du secteur des relations extérieures, a assuré la représentation du canton et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à différents bureaux de cette Assemblée. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été confirmée, notamment en faveur du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange d'une dizaine de jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes.

2.4 Secteur Langues et publications

Le secteur Langues et publications assure le contrôle formel, linguistique et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des textes officiels présentés par les Directions ou d'autres autorités; il pourvoit à leur publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) et sur l'Internet. Il prépare pour impression les messages accompagnant les projets de lois et de décrets. Le secteur procède également au contrôle des épreuves allemandes du Grand

Protocole. Il réalise en outre les traductions pour la Chancellerie d'Etat et, si nécessaire, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et coordonne les questions liées à la traduction. Il organise et contribue à la saisie de vocabulaire technique en vue de son utilisation pour des banques de données (terminologie).

2.4.1 Activités courantes

2.4.1.1 Publications ROF

Ont été publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF): Grand Conseil: 20 (26) lois et 16 (15) décrets; Conseil d'Etat: 101 (96) ordonnances et 8 (6) règlements; Directions: 10 (19) actes, soit au total 783 (840) pages imprimées ROF dans chaque langue.

2.4.1.2 Publications FO

Ont été publiés dans la Feuille officielle (FO): Grand Conseil: 3 (4) décrets de naturalisation; Conseil d'Etat: 32 (31) arrêtés; Affaires de la Chancellerie d'Etat, Affaires fédérales, Affaires intercantionales et extracantoniales: le secteur a assuré la publication d'avis et de textes officiels relevant de ces trois domaines.

2.4.1.3 Actes législatifs volumineux

Parmi les actes les plus importants qui ont été contrôlés durant l'année, on citera: le règlement sur les eaux (RCEaux), la loi sur les sites pollués (LSites), la loi sur l'eau potable (LEP), la loi portant adaptation de la législation fribourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux droits réels, l'ordonnance approuvant la révision partielle de la Constitution ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg, la loi d'application du code civil suisse (LACC) et la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNat).

2.4.1.4 Naturalisations

Des réceptions officielles ont été organisées en l'honneur des nouveaux citoyens et citoyennes qui, à cette occasion, ont reçu un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur, qui est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et de fond, a procédé au contrôle et à l'impression sur papier registre de 199 (282) actes de naturalisation.

2.4.2 Points forts

2.4.2.1 Feuille officielle

Depuis le 7 janvier 2011, date de l'édition de son premier numéro, la Feuille officielle affiche une nouvelle présentation, qui est la concrétisation d'une collaboration de presque deux ans avec l'Imprimerie Saint-Paul. La Feuille officielle est

 2011

également accessible sur l'Internet aux personnes disposant d'un abonnement. Si cette ambitieuse entreprise a été possible, c'est grâce aux quelque 230 personnes issues des Directions et services de l'Etat qui, au fil des semaines, saisissent au moyen d'un outil appelé CMS FO Internet les avis et annonces que l'Imprimerie traite en vue de leur publication dans la Feuille officielle imprimée et sur les pages de l'Internet.

2.4.2.2 Nouvelle cheffe

La nouvelle traductrice-cheffe, M^{me} Susi Hasanovic, est entrée en fonction le 1^{er} septembre 2011, succédant à M. Kurt Estermann qui a pris sa retraite après vingt-cinq ans de service. Durant les premiers mois, M^{me} Hasanovic s'est familiarisée avec la vie, le travail et l'organisation de la Chancellerie d'Etat et s'est notamment attachée à faire connaissance et à tisser des liens avec les traducteurs et traductrices des Directions.

2.4.2.3 Aide financière pour deux projets

Sur la base de l'article 17 de l'ordonnance fédérale sur les langues, le secteur a bénéficié d'une aide financière pour deux projets: le premier consiste en la traduction de textes allemands en français, le second a trait à la terminologie. Pour ces deux projets lancés avec succès en 2011, le secteur a eu recours à des traducteurs et traductrices et à des terminologies externes.

2.4.2.4 Affaires intercantionales

Le secteur a participé activement aux travaux de l'Organe intercantonal de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). Cette collaboration était réglée jusqu'ici par une convention entre la Confédération et les cantons de Fribourg, de Berne, du Valais et des Grisons. Récemment, la Fondation ch a également adhéré à la convention. En vertu de cette collaboration, il a été décidé que les traductions des textes de portée intercantonale seraient désormais réalisées par un seul service. Le Service central de traduction du canton de Berne a affiché sa disposition à assumer cette tâche: la décision tombera en 2012.

2.4.2.5 Terminologie

Le secteur a poursuivi son travail terminologique. Les termes de la loi sur le Grand Conseil ont été saisis pour la banque de données propre à la Chancellerie d'Etat ainsi que pour la banque de données TERMDAT de la Confédération. Ils ont été introduits dans les deux banques de données après avoir été validés par le Secrétariat du Grand Conseil. Actuellement, le secteur traite la terminologie dans le domaine de l'aménagement du territoire et des constructions dans le canton de Fribourg.

2.4.2.6 Nouvel organe

Les quinze traducteurs et traductrices (10 équivalents pleintemps au total) de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois se sont, comme par le passé, réunis régulièrement. Ces rencontres, jusqu'ici informelles, ont acquis en 2011 un caractère nouveau et officiel: la Conférence des secrétaires généraux a fait de la réunion des traducteurs et traductrices un organe. Leurs discussions et décisions sont consignées dans un procès-verbal transmis à la chancelière d'Etat, au vice-chancelier ainsi qu'à tous les secrétaires généraux. Grâce à ce nouveau statut, les traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg ont acquis une force de proposition supplémentaire vis-à-vis de l'administration cantonale.

2.4.2.7 Formation continue

Plusieurs traducteurs et traductrices ont profité de l'offre de formation continue de l'Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes (ASTTI). En automne 2011, une formation ayant pour thème la traduction littéraire a été organisée, qui était animée par M^{me} Yla von Dach, une traductrice littéraire chevronnée.

2.5 Secteur administration et droits politiques

La réception commune de la Chancellerie d'Etat et de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions fait partie des tâches dévolues à ce secteur, de même que la gestion de la centrale téléphonique de la Chancellerie, ainsi que le service du courrier interne de l'Etat de Fribourg.

Il a été procédé à la légalisation de signatures sur différents documents destinés en majorité pour l'étranger (3628 apostilles et 1620 légalisations).

Le secteur administration et droit politique a poursuivi la resaisie des arrêtés du Conseil d'Etat pour les années 1997 à 2006. Ce travail de rattrapage pour l'élaboration des «grands protocoles annuels» devrait se terminer dans le courant de l'année 2012.

2.5.1 Votations

Une votation fédérale a eu lieu:

> le 13 février 2011, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur l'initiative populaire du 23 février 2009 «Pour la protection face à la violence des armes» (34 847 oui / 49 851 non). Le taux de participation a été de 46,61 %.

2011

Une votation cantonale a eu lieu:

- le 15 mai 2011, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) (soumis au referendum financier obligatoire) (30 151 oui / 11 231 non). Le taux de participation a été de 22,80 %.

Vote électronique des Suisses et Suissesses de l'étranger (essais pilotes):

Dans le canton de Fribourg, le système de vote électronique a été utilisé pour la première fois lors de la votation fédérale du 26 septembre 2010. Depuis, les essais se sont poursuivis et étendus aux 1033 Suisses et Suissesses de l'étranger vivant dans un pays signataire des accords de Wassenaar et enregistrés auprès des chefs-lieux de district. Ces essais ont eu lieu lors de la votation fédérale du 13 février 2011 et de la votation cantonale du 15 mai 2011.

Ce système de vote a été développé avec le Consortium composé des cantons de Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, sur la base du logiciel du canton de Zurich.

Il a fonctionné jusqu'ici à pleine satisfaction et a été utilisé régulièrement par à peu près la moitié des votants.

2.5.2 Elections

Le secteur administration et droits politiques a été en outre chargé, en étroite collaboration avec les Préfectures, le SITel, le secteur Projets informatiques et le bureau de l'information de l'organisation des élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux, des élections pour le renouvellement de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ainsi que des élections pour le renouvellement du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des préfets:

- Le 20 mars 2011 (premier tour de scrutin) et le 10 avril 2011 (second tour de scrutin), le peuple fribourgeois a renouvelé les membres des conseils communaux et des conseils généraux.
- Le 23 octobre 2011, le peuple fribourgeois a renouvelé la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales.

Il a élu ou réélu au Conseil national: M. Christian Levrat, Vuadens (36 951 suffrages); M. Jean-François Steiert, Fribourg (26 836 suffrages); M. Jean-François Rime, Bulle (24 152 suffrages); M. Dominique de Buman, Fribourg (23 335 suffrages); M^{me} Christine Bulliard-Marbach, Ueberstorf (18 591 suffrages); M. Jacques Bourgeois, Avry-sur-Matran (17 932 suffrages) et M^{me} Valérie Piller Carrard, Font (15 784 suffrages).

Il a réélu au Conseil des Etats: M. Alain Berset, Belfaux (au premier tour de scrutin, avec 46 295 suffrages) et M. Urs Schwaller, Tafers (au premier tour de scrutin, avec 44 699 suffrages).

- Le 13 novembre 2011, le peuple fribourgeois a renouvelé la députation au Grand Conseil.

Le peuple fribourgeois a également procédé à l'élection des membres du Conseil d'Etat; aucun candidat n'ayant atteint la majorité absolue lors du premier tour de scrutin, un second tour de scrutin a eu lieu le 4 décembre 2011, à la majorité relative.

Il a élu ou réélu: M^{me} Isabelle Chassot (35 622 suffrages), M. Beat Vonlanthen (35 191 suffrages), M. Georges Godel (33 504 suffrages), M. Erwin Jutzet (33 143 suffrages), M^{me} Marie Garnier (31 224 suffrages), M^{me} Anne-Claude Demierre (30 474 suffrages) et M. Maurice Ropraz (28 359 suffrages).

Enfin, le peuple fribourgeois a procédé à l'élection des préfets des sept districts du canton.

Il a élu ou réélu, au premier tour de scrutin, M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine (19 238 suffrages), M. Nicolas Bürgisser, Préfet de la Singine (10 313 suffrages), M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère (8078 suffrages), M. Daniel Lehmann, Préfet du Lac (5006 suffrages), M. Willy Schorderet, Préfet de la Glâne (5140 suffrages), M. Christophe Chardonnens, Préfet de la Broye (5794 suffrages) et M. Michel Chevalley, Préfet de la Veveysse (3040 suffrages).

2.5.3 Initiatives – Référendums – Pétitions

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant du Parti socialiste et demandant au Conseil d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour défendre le maintien de la ligne du bus postal Cottens-Autigny-Le Glèbe, menacée par le dernier plan d'économie de la Confédération, a été déposée le 22 février 2011.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant du comité pour l'amélioration des transports publics de la Vallée de la Jogne et demandant au Conseil d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour améliorer la desserte de la Vallée de la Jogne en matière de transports publics, notamment en soirée et l'après-midi, a été déposée le 15 mars 2011.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de différentes associations professionnelles et syndicales et demandant au Conseil d'Etat que le personnel soignant des EMS, Hôpitaux et Réseaux de soins du canton obtienne 20 % d'indemnités en temps pour le travail de nuit de 20 heures à 6 heures a été déposée le 30 mai 2011.

2011

Une pétition adressée à la Direction de l'économie et de l'emploi et au Service des transports et de l'énergie émanant d'habitants des régions des districts de la Veveyse (Fribourg) et d'Oron-Lavaux (Vaud) et demandant le maintien de la desserte actuelle de la gare de Palézieux a été déposée le 17 juin 2011.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant du comité de pétition en faveur d'une route de contournement à Kerzers et demandant au Conseil d'Etat que tout soit entrepris afin que la planification de cet ouvrage soit réalisée rapidement a été déposée le 20 juin 2011.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) – Péroilles et demandant qu'un examen médical soit effectué avant toute expulsion de requérant et que les rapports médicaux soient respectés par les autorités compétentes a été déposée le 9 septembre 2011.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de citoyens et demandant le maintien des arrêts InterRegio en direction de Genève-Aéroport au départ de Romont et Palézieux dès l'horaire 2013 a été déposée le 15 novembre 2011.

Aucune demande d'initiative ou de référendum n'a été déposée à la Chancellerie d'Etat en 2011.

2.6 Projets informatiques

2.6.1 Vote par Internet

Le secteur Projets informatiques et le secteur Administration et droits politiques ont permis aux Suisses et Suissesses de l'étranger inscrits auprès des chefs-lieux de voter par Internet lors des scrutins des 13 février et 15 mai 2011.

2.6.2 Elections communales, cantonales et fédérales

L'année 2011 était placée principalement sous l'angle des élections. L'application Votel ayant démontré des lacunes lors des élections communales, un effort particulièrement important a été consenti afin d'assurer un déroulement optimal des élections fédérales et cantonales. Ces élections se sont déroulées sans problèmes particuliers; les résultats et les statistiques détaillées ont été diffusés dans des délais extrêmement courts.

2.6.3 Sites Internet

La plateforme CMS de l'Etat compte, au 31 décembre 2011, quelque 97 sites Internet. En 2011, ce ne sont pas moins de 18 nouveaux sites qui ont été publiés pour la première fois. De plus, l'affichage d'images sous forme de galerie a, également, été mis en ligne en 2011. Enfin, de nouvelles identités visuelles

ont été appliquées aux nouveaux sites Internet de l'OCN, du MAHN, du MHN et de l'ECAB qui sont également hébergés sur la plateforme CMS de l'Etat.

2.7 Affaires juridiques

L'article 87 al.1 du code de procédure et de juridiction administrative a été modifié par la loi du 31 mai 2010 sur la justice, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2011; il dispose que les recours au Conseil d'Etat sont instruits par une Direction ou par la Chancellerie d'Etat (et non plus par le Ministère public). Le Conseil d'Etat a décidé en automne 2010 de centraliser à la Chancellerie d'Etat l'instruction des recours, principalement en matière de personnel, qui lui sont adressés.

23 recours ont été adressés au Conseil d'Etat en 2011. 12 recours ont été liquidés. La Chancellerie d'Etat a également préparé les observations du Conseil d'Etat requises par le Tribunal cantonal dans les causes qui lui ont été soumises en matière de personnel.

II. Service de législation (SLeg)

Chef: Denis Loertscher

1. Mission

La mission du Service de législation (SLeg) consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, notamment par la gestion du Recueil systématique (RSF) et de la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF), à collaborer avec les Directions à l'élaboration de la législation qui les concerne, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une trentaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les projets de lois ou de règlements concernant le

2011

sport, le droit privé, la coopération au développement et l'aide humanitaire, la vidéosurveillance, la protection des animaux, l'énergie, l'emploi et le marché du travail, les allocations familiales, la lutte contre le harcèlement et la formation continue du personnel de l'Etat.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs groupes de travail: projet de loi d'application du code civil suisse concernant les droits réels; avant-projet de loi sur la géoinformation; projet de règlement sur les sites pollués.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Il a élaboré un projet de «Guide abrégé» des Directives de technique législative, qui facilite l'accès aux principes rédactionnels et groupe les réponses aux questions qui se posent le plus fréquemment lors de la saisie d'un acte législatif.

Enfin, il a élaboré divers projets législatifs sur mandat de la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.3).

2.1.2 Diffusion de la législation

Une nouvelle application informatique a été acquise pour la gestion et la diffusion de la BDLF. Cette application, mise en production au début novembre, a notamment nécessité de saisir à nouveau et de contrôler toutes les métadonnées ainsi que de convertir les fichiers de tous les actes en vigueur au 1^{er} mars 2011 (environ 400 subdivisions systématiques et 1000 actes par langue en Word et en PDF). La priorité a ensuite été mise sur l'actualisation de la BDLF: à la fin de l'année, la BDLF était à jour au 22 décembre. La reprise de l'historique de ces actes à partir du 1^{er} juillet 1996 (environ 4000 fichiers par langue) est bien avancée et devrait s'achever au cours du 1^{er} trimestre 2012. En outre, un nouveau modèle Word a été mis à disposition des Directions et du Secrétariat du Grand Conseil pour la saisie des actes législatifs. Enfin, le chef adjoint du SLeg a présenté à diverses occasions l'utilisation de la nouvelle version de la BDLF.

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 45 et 46 du RSF (resp. 324 et 75 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2011. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2011 de ce Recueil. Il a diffusé en outre chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.

Parallèlement aux travaux liés à la nouvelle application informatique, le SLeg a procédé à sept mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. En outre, la version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD édité par

la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Enfin, le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Le SLeg a continué à participer aux travaux de révision générale de la loi d'application du Code civil suisse. Après la mise en consultation au printemps de l'avant-projet, il a collaboré avec la DSJ à l'établissement des projets de loi et de message ainsi que lors de l'examen de ces documents par la Commission de justice.

Par ailleurs, le SLeg a collaboré aux dernières mesures nécessaires à la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf), notamment en participant à un groupe de travail sur la mise en place du registre des intérêts et en fournissant de nombreux avis dans le domaine.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi divers rapports et avis de droit à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Plusieurs avis ont concerné le Conseil de la magistrature (nature juridique de ce Conseil; publicité de ses préavis; voies de droit contre ses décisions). Le SLeg a également préparé les projets de réponses à des consultations fédérales et de la CGSO.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ). Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef du SLeg a animé un séminaire d'introduction générale au droit et le chef adjoint a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

Le chef du SLeg continue à participer régulièrement, à titre d'invité, aux séances de la Conférence des secrétaires généraux.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que

2011

le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Enfin, dans le cadre d'une Journée d'étude sur l'utilité des procédures de consultation, le chef du SLeg a présenté les enseignements que l'on peut tirer du cas fribourgeois. L'exposé a ensuite été publié dans la revue Leges.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Transfert du SLeg à la Chancellerie

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Etat, le SLeg a été transféré de la DSJ à la Chancellerie avec effet au 1^{er} janvier 2011 (un demi-poste de conseiller juridique a cependant été cédé à la DSJ). L'intégration s'est passée de manière harmonieuse. A l'occasion de ce transfert, le catalogue des prestations du SLeg a été mis à jour.

2.2.2 Mise en œuvre de la nouvelle Constitution

Le SLeg est resté impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et le conseiller juridique auprès de la Chancellerie d'Etat, membres du Comité de pilotage, ont continué à assumer la direction de projet et le secrétariat de ce comité. Ils en ont assuré le suivi, géré les sites Internet et Intranet et contrôlé la gestion du budget. Ils ont en outre effectué au printemps une adaptation de la planification des travaux et dressé l'état de réalisation des projets.

Le rapport final sur la mise en œuvre a été présenté à la session de novembre du Grand Conseil, qui en a pris acte.

Prolongée jusqu'à la fin de l'année 2011 par le Conseil d'Etat, l'organisation mise en place a pris fin à cette date. Il appartient dorénavant aux Directions concernées de répondre directement devant le Conseil d'Etat des douze projets encore en cours.

2.2.3 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a apporté son soutien au groupe de travail chargé d'analyser les résultats de la consultation relative à l'avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage et a contribué à la mise au point des projets de loi et de message qui ont été adoptés par le Conseil d'Etat en septembre.

Par ailleurs, il a participé activement au groupe de travail chargé d'élaborer un projet de règlement sur les sites pollués, notamment en rédigeant un avant-projet d'acte.

Enfin, il a établi un projet d'ordonnance portant sur une révision des organigrammes de l'administration cantonale.

2.2.4 Planification des projets législatifs 2007–2011

En début d'année, le SLeg a dressé, en vue de son intégration dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat, l'état de réalisation des quelque 75 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011, puis a mis à jour, en collaboration avec les Directions, les fiches de planification de ces projets. Au début du deuxième semestre, il a également préparé, pour le Bilan de législature, les rubriques relatives aux projets législatifs soumis au Grand Conseil durant la période 2007–2011.

III. Service d'achat du matériel et des imprimés

Chef de service: Christian Brique

1. Mission

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) est chargé de procéder à l'acquisition du matériel de bureau administratif et technique, des machines et appareils de bureau et des fournitures diverses dont il assure la réception, le contrôle, l'entreposage et la livraison. De même, il inventorie et organise l'entretien de ces derniers et en négocie les contrats. Il commande et exécute les travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure. Il procède aux travaux de microfilmage prescrits par la législation cantonale et fédérale, sous réserve des dispositions spéciales, notamment en matière de registre foncier. Enfin, il conseille les services et établissements sur le choix des fournitures, des machines et appareils de bureau afin d'en limiter la diversité.

2. Activité

2.1 Acquisition de matériel de bureau administratif et technique

Le SAMI a assuré la logistique pour toutes les unités de l'Etat en matière de fournitures de matériel de bureau administratif et technique en gérant le stock et distribuant ou livrant le matériel de consommation courante.

L'éventail des fournitures stockées représente plus de 1000 articles. Le SAMI a intensifié sa recherche d'articles respectueux de l'environnement et propose systématiquement du papier recyclé blanc muni du label FSC et «ange bleu» ainsi qu'un grand nombre de produits respectant au mieux l'environnement.

—
2011

Depuis cette année, les diverses unités de l'Etat peuvent obtenir divers articles représentatifs de la nouvelle identité visuelle de l'Etat, par exemple: fourres de présentation, blocs A4, crayons à papier et stylos à bille. Le choix de ces articles a également été opéré en portant une attention particulière au respect de l'environnement.

La fourniture de toners à l'ensemble des unités de l'Etat constitue toujours une charge importante malgré la recherche de solutions visant à obtenir des prix plus intéressants. Ce groupe de fournitures a occasionné malgré tout des dépenses d'environ 340 000 francs en 2011, en diminution de près de 30 % par rapport à l'année précédente. Ce résultat a pu être atteint grâce à une tendance à la baisse des prix des articles pour environ 10 % mais surtout par la poursuite, en accord avec le SITel, du remplacement d'imprimantes hors d'usage par des appareils multifonctions mis à disposition par les fournisseurs signataires de la convention-cadre GRAFOSA (Groupe romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives), convention qui inclut la fourniture des consommables dans le prix par impression. Cette solution amène à une diminution des coûts de ces consommables d'environ 20 % partiellement compensée, il est vrai, par l'augmentation des coûts d'impression sur ces appareils. Elle évite également les dépenses d'acquisition de matériel devenant rapidement obsolète, ainsi que les frais de maintenance des imprimantes.

Le SAMI a continué à organiser l'entretien et les réparations, quand cela est possible, des appareils défectueux et a tenu à jour l'inventaire des machines et appareils de bureau.

Il collabore au groupe de travail «développement durable» de l'Etat de Fribourg et poursuit ses investigations en vue d'introduire de plus en plus de produits recyclés et/ou recyclables. Des contacts ont eu lieu avec le SITel pour généraliser la fourniture de toners génériques remanufacturés après tests de faisabilité.

2.2 Machines

Les principales catégories de machines et appareils dont le SAMI a la charge sont:

2.2.1 Photocopieurs et appareils multifonctions (copieur, imprimante, scanner et fax)

Pour ce groupe de machines, le SAMI passe des contrats pour des mises à disposition d'installations sous la forme de taxe-copie, ce qui signifie que ces appareils ne sont, sauf exception, pas achetés.

La convention-cadre qui lie GRAFOSA et, par là même, le SAMI aux fournisseurs prévoit que toutes les prestations sont

comprises dans le prix convenu (mise à disposition de l'appareil, toner et maintenance) à l'exception du papier et, le cas échéant, des agrafes. Près de 40 appareils ont été installés ou remplacés en 2011 permettant ainsi de maintenir l'équipement adapté aux exigences des utilisateurs. Près de 50 000 000 impressions ou copies ont été réalisées par l'ensemble du parc installé dans les unités de l'Etat. Ce volume est en légère augmentation tant pour les impressions en noir, du fait principalement du remplacement d'imprimantes conventionnelles par des appareils multifonctions, que pour les impressions en couleur.

2.2.2 Périphériques informatiques

En accord avec le SITel, le SAMI acquiert les projecteurs multimédias (beamers) et les agendas électroniques en limitant le choix à deux ou trois modèles homologués par le SITel. Actuellement, le choix des beamers se porte le plus souvent sur des appareils bénéficiant d'une nouvelle technologie à lampe LED, dont la consommation énergétique est fortement diminuée et qui ont une durée de vie des lampes quasiment illimitée (plus de 20 000 heures), ce qui réduit les frais occasionnés par leur remplacement. Ces appareils de même que les appareils photographiques voient leur niveau de prix baisser régulièrement en même temps que leurs performances augmentent, reflétant la tendance générale du secteur de l'électronique.

2.2.3 Appareils de bureau

La demande en machines à écrire, calculatrices et rétro-projecteurs est toujours en forte régression depuis la généralisation de l'informatique.

Le SAMI a défini un standard pour les modèles de fax à installer dans les unités non équipées d'appareils multifonctions pour les besoins courants, en restant toutefois ouvert à des solutions particulières lorsque les nécessités le justifient.

Il a obtenu le feu vert du SITel pour activer la fonction fax des appareils multifonctions, laquelle est systématiquement activée lors d'une nouvelle installation ou d'un remplacement d'appareil, évitant ainsi les dépenses occasionnées par l'acquisition d'appareils spécifiques.

2.2.4 Commandes ou exécution de travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure

Comme les années précédentes, le secteur des imprimés s'est efforcé de proposer aux unités les solutions les mieux adaptées à leurs vœux en tenant compte des possibilités de réalisation interne.

Chaque travail est analysé au plan technique et les aspects qualitatifs et quantitatifs sont pris en considération pour

—
2011

déterminer si le travail sera réalisé en interne ou confié à un prestataire externe. Le secteur des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès de prestataires externes ainsi que le conseil technique pour tous types d'imprimés nécessaires à l'activité de l'administration.

Le SAMI est toujours mis fortement à contribution dans le déploiement de la nouvelle identité visuelle de l'Etat tant pour la réalisation de publications que pour les conseils aux unités.

Le volume d'impressions réalisées sur le site du SAMI est resté stable en 2011 pour atteindre 7 000 000 faces imprimées en noir et environ 1 500 000 faces imprimées en couleur.

Le nombre de tirages effectués sur la presse offset (300 000 impressions) a augmenté en 2011 pour faire face à la demande des unités.

L'impression numérique offre le grand avantage de produire des documents «à la demande» et permet d'éviter la constitution de stocks dont l'utilisation est souvent incertaine.

Evolution du nombre d'impressions offset noir et couleur A4:

2010	200 000
2011	300 000

Le personnel de l'atelier d'impression a produit environ 300 tirages grand format (laize de 108 cm) sur le plotter couleur et plus de 3800 duplications et impressions de supports informatiques(CD). Il a également réalisé et livré une vingtaine d'affiches grand format montées sur support de présentation ad hoc (roll-up).

Evolution du nombre d'impressions grand format:

2010	400
2011	300

Evolution du nombre de duplications et d'impressions de CD:

2010	2 500
2011	3 800

Evolution du nombre de badges plastiques au format carte de crédit:

2010	340
2011	120

2.3 Secteur reliure

Ce secteur a poursuivi son activité principalement par la réalisation de reliures artisanales. Conformément aux recommandations émanant de l'analyse des prestations du SAMI, les travaux de reliure ont continué à être facturés au prix effectif.

Il a notamment procédé à la reliure de plusieurs volumes du protocole du Conseil d'Etat rattrapant ainsi le retard accumulé depuis nombre d'années.

La fluctuation des quantités de chaque type de reliures constatée ci-dessous pour les brochures provient du type de documents à réaliser, d'une part, et des souhaits exprimés par les unités, d'autre part. Pour des raisons de respect de l'environnement, la solution «dos carré» est privilégiée par rapport à l'utilisation de reliures préfabriquées en matière plastique chaque fois que cela est possible.

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon spirales:

2010	2 100
2011	3 750

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon fast-back (reliures préfabriquées en matière plastique):

2010	7 700
2011	2 500

Reliures dos carré thermocollées:

2010	2 500
2011	5 200

2.4 Secteur microfilmage et numérisation de documents

Ce secteur a poursuivi la numérisation des documents les plus anciens du Registre foncier de la Sarine et sa production s'élève à plus de 25 000 documents numérisés et indexés. Il a commencé la numérisation des documents semblables du Registre foncier de la Veveyse conformément au plan prévu en début d'année. Il réalise toujours les travaux de conservation commandés par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et de l'état civil. Il effectue régulièrement des travaux pour d'autres unités de l'Etat, principalement les Archives cantonales et la Bibliothèque cantonale et universitaire. Le nombre de prises de vues sur microfilms réalisées en 2011

2011

s'élève à environ 40 000. Le secteur a encore dupliqué et développé près de 150 films de sauvegarde.

Evolution du nombre de prises de vues réalisées en microfilmage:

2010	50 000
2011	40 000

Nombre de prises de vues réalisées en numérisation de documents:

2010	15 000
représentant 2300 fichiers (installation au printemps 2010)	
2011	25 000
représentant 3800 fichiers	

La collaboratrice de ce secteur a également réalisé 15 reportages photographiques commandés par la Chancellerie d'Etat. Pour cette tâche, elle constitue à chaque fois un catalogue des photos réalisées et s'occupe des recommandes.

IV. Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données

Président de la commission du 1^{er} janvier au 31 octobre 2011:

Johannes Froelicher

Président de la commission dès le 1^{er} novembre 2011:

Marc Sugnaux

Préposée cantonale à la transparence:

Annette Zunzer Raemy

Préposée cantonale à la protection des données:

Dominique Nouveau Stoffel

1. Mission

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) est une autorité indépendante, rattachée administrativement à la Chancellerie. Elle gère aussi bien le domaine de la transparence que celui de la protection des données.

La/le Préposé-e à la transparence est chargée de l'information et de la formation dans son domaine ainsi que de la médiation en cas de litige.

Avec la Commission, la/le Préposé-e à la protection des données est chargée de la surveillance des organes publics et des privés qui accomplissent des tâches de droit public.

2. Activité

Les activités de l'Autorité regroupent les tâches propres à la transparence et à la protection des données. Elles découlent respectivement de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf) et de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données (LPrD).

Le rapport d'activité de l'Autorité est édité dans le courant du mois de mai. Il peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg. Il sera par ailleurs consultable, dans le même délai, sur le site Internet: <http://www.fr.ch/atprd/fr/pub/publications.htm>.

V. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres des charges	Compte 2011 EPT	Compte 2010 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat	44.88	42.63	2.25
ADMINISTRATION CENTRALE	44.88	42.63	2.25
3100/CETA Conseil d'Etat	7.00	7.00	
3105/CHAN Chancellerie d'Etat	19.37	19.44	-0.07
3110/ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	11.00	10.63	0.37
3115 / OLEG Service de législation	5.16	5.56	-0.40
3120 / ATPD Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données	2.35		2.35

Chancellerie d'Etat CHA

Rue des Chanoines 17, CH-1701 Fribourg

www.fr.ch/cha

Avril 2012

imprimé sur papier 100% recyclé